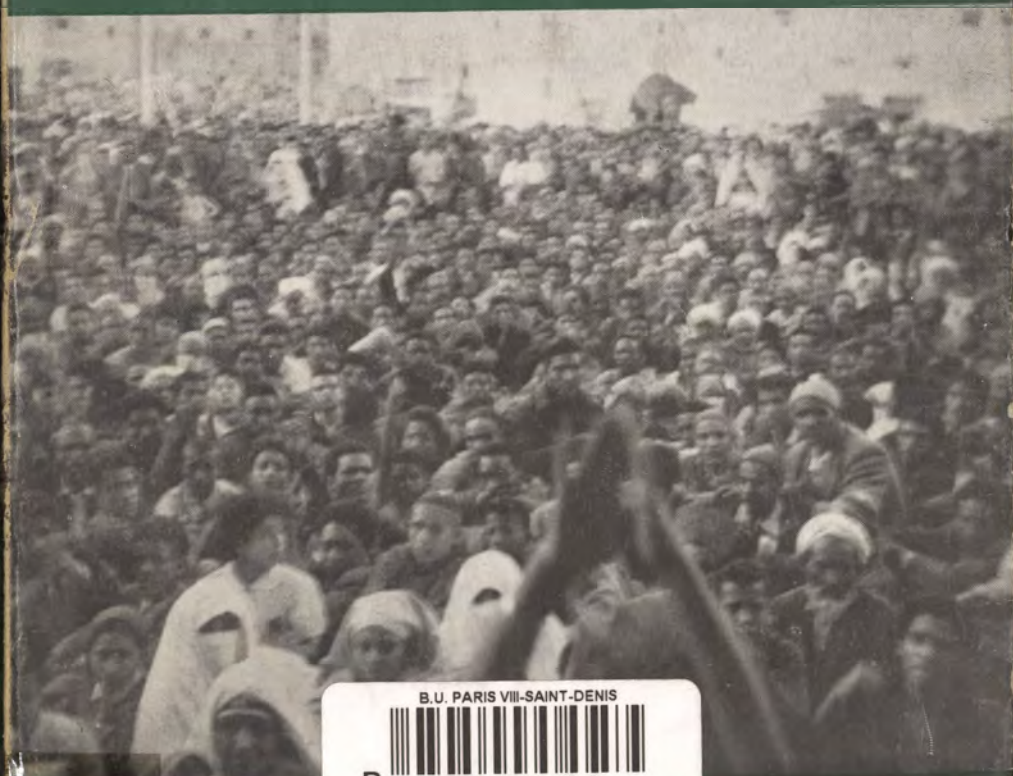


LE PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

*dans le combat
pour l'indépendance nationale*



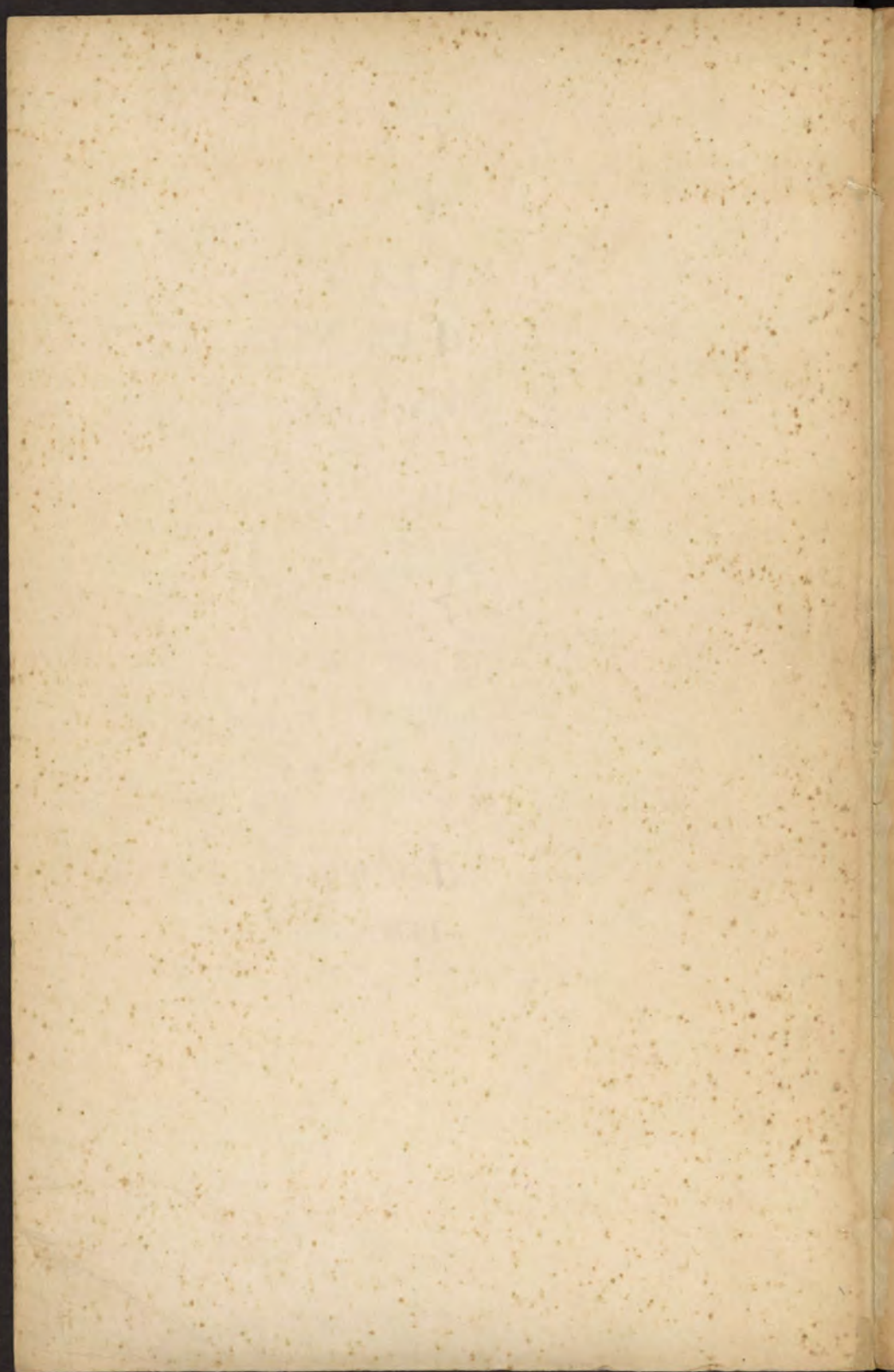
B.U. PARIS VIII-SAINT-DENIS



D

025 459116 0

TEXTES ET DOCUMENTS
1949-1958



MA-156

6

**LE PARTI COMMUNISTE
MAROCAIN
DANS LA LUTTE
POUR L'INDÉPENDANCE
NATIONALE**



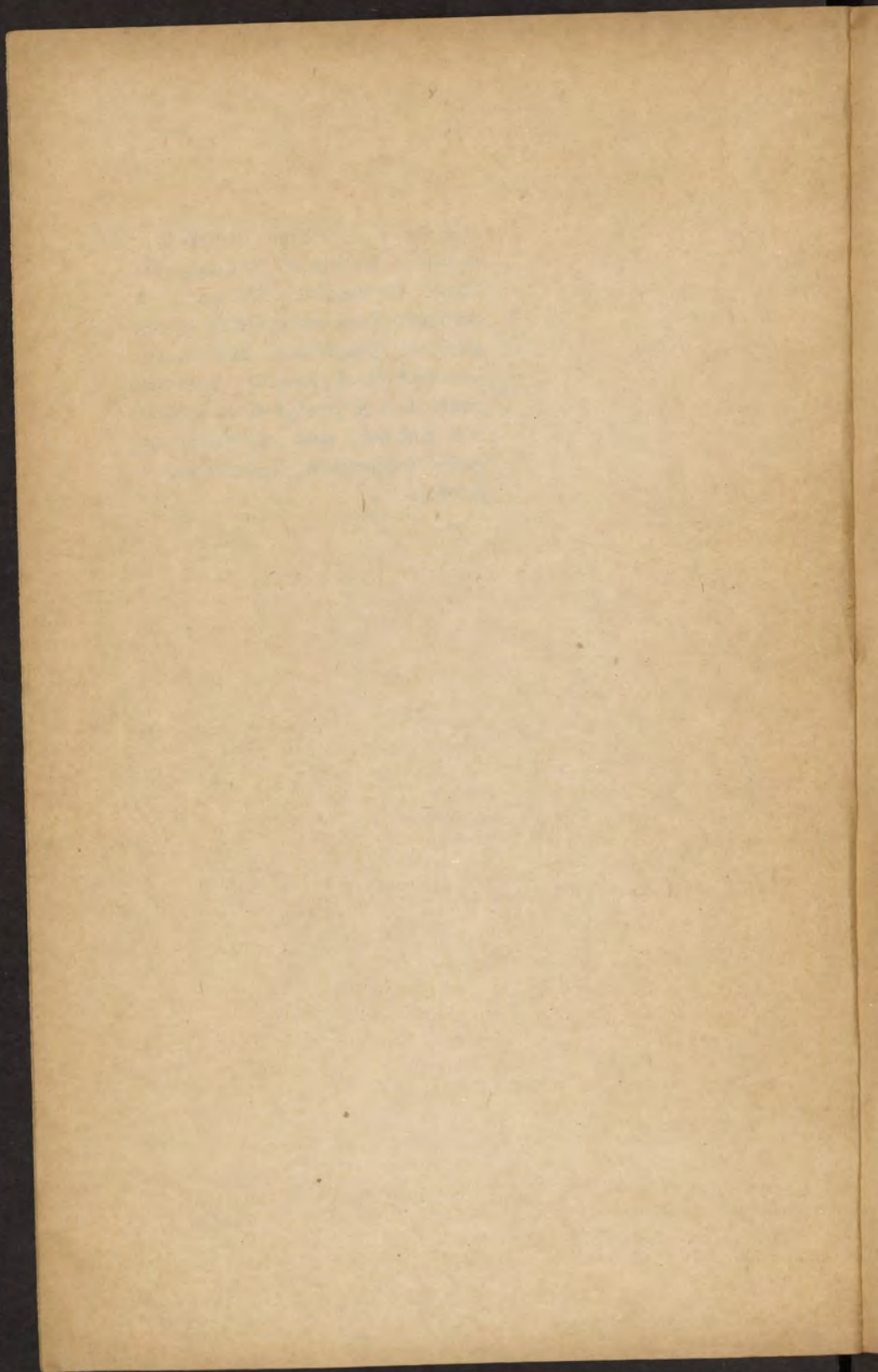
FJD 2073

Textes et documents

(1949 - 1958)

Bibliothèque

JEAN DRESCH



P R É F A C E

LA direction du Parti Communiste Marocain a décidé de publier, sous forme de recueil, le texte des principaux documents du Parti, parus de 1949 à 1958, années respectives du dernier congrès du Parti et de la première conférence nationale après l'indépendance.

C'est par ces documents que le Parti Communiste Marocain a fait connaître ses positions, face aux événements qu'a connus le Maroc dans cette période.

C'est par ces documents qu'il a orienté ses militants dans une lutte aux formes changeantes, mais implacable et incessante contre la domination étrangère.

C'est sur la base de ces documents qu'il s'est efforcé de réaliser sa mission de guide et d'organisateur de la classe ouvrière, de la paysannerie et des intellectuels et qu'il a joué son rôle dans la libération de la patrie et l'édification de l'indépendance nationale.

Le Parti Communiste Marocain rassemble et édite ces documents — déclarations, communiqués, appels, mémoires — sans y apporter la moindre modification, sans y changer une seule virgule, sans les commenter. Il les offre à ses membres, aux militants du mouvement national, à l'opinion extérieure, tels qu'ils ont été diffusés en leur temps. L'honnêteté l'exige. Pourquoi ce recueil ?

Depuis sa création en 1943, et jusqu'à la chute du protectorat en 1956, le Parti Communiste Marocain a eu l'honneur et la fierté d'être la cible des coups des oppresseurs coloniaux. Sa presse de langue arabe n'a jamais été autorisée, ce qui ne l'empêcha pas de paraître régulièrement. Celle de langue française a été déformée, mutilée par une censure imbécile, pour être finalement supprimée par décision officielle. Le Parti lui-même fut frappé d'interdiction en décembre 1952, ses locaux saccagés, pillés et fermés, ses militants arrêtés ou pourchassés.

Il était difficile, dans ces conditions, de donner une large diffusion aux prises de position du Parti.

Les tracts, journaux et bulletins clandestins, qui reproduisaient ces dernières, ne pouvaient être conservés par les organisations, encore moins par les patriotes qui les lisaient et s'en inspiraient. Un papier communiste, trouvé lors des fouilles,

perquisitions et ratissages, valait une peine d'emprisonnement assortie des pires tortures.

A cela s'ajoute un fait : aujourd'hui, nos rangs, comme ceux du mouvement national sont rejoints par de nombreux jeunes, qui ne pouvaient suivre notre activité, vu leur âge. Or, ils ont besoin de connaître, sur pièces, ce qu'elle a été.

L'édition du présent recueil tend à combler ces lacunes.

Elle vise d'autres buts.

Donnant une idée de la part prise par le Parti Communiste Marocain dans la reconquête de la liberté et de la souveraineté du pays, ce recueil avertira les colonialistes vaincus, qui rêvent de revanche, de la résolution inébranlable des communistes marocains de poursuivre le combat sacré pour la consolidation de l'indépendance nationale, inséparable de la libération de l'Algérie sœur et de l'édification du Maghreb Arabe Uni, antiimpérialiste, pacifique et démocratique.

Au moment où des traîtres et des éléments réactionnaires relèvent la tête et cherchent à frustrer la classe ouvrière et le peuple des fruits de leurs luttes et sacrifices, ce recueil dira la ferme volonté des communistes marocains de contribuer, aux côtés de tous les patriotes, et dans l'union nationale, à déjouer les manœuvres des rétrogrades et à assurer la marche en avant du pays, dans tous les domaines.

Ce recueil, apportant la preuve de la fidélité du Parti Communiste Marocain à la cause nationale, de son dévouement à la classe ouvrière, à la paysannerie pauvre et à tout le peuple, de son attachement à la démocratie, dans le respect des traditions saines du pays ; ce recueil, attestant de la justesse et de la clairvoyance de la politique du Parti Communiste Marocain, sera un appel lancé par les communistes marocains à leurs compatriotes les plus conscients — surtout les jeunes — pour qu'ils rejoignent leurs rangs, ou agissent avec eux, au sein d'un large front national, en vue d'édifier un Maroc libre, démocratique et heureux.

Le 4 juillet 1958.

Ali YATA,

Secrétaire du Parti Communiste Marocain.

PREMIERE PARTIE

DEVELOPPEMENT DU MOUVEMENT NATIONAL

ECHEC DU PREMIER COMLOT COLONIALISTE (1949-Décembre 1951)

Les patriotes marocains, durant les années 1949, 1950 et 1951, posent à nouveau le problème de l'abrogation du traité de Protectorat et doivent affronter le complot colonialiste du général Juin qui sévit depuis 1947.

Le mouvement national, durant les dernières années, s'est renforcé, a gagné en maturité, s'est aguerri. L'U.G.S.C.M., élargie par l'adhésion de militants istiglaliens, affirme, en novembre 1950, sa combativité par la revendication de l'indépendance et sa décision de se transformer en une « Centrale syndicale marocaine » indépendante.

Cependant, le chef de l'Etat marocain, en octobre 1950, entreprend, à Paris, des négociations pour l'abolition du traité de Protectorat, après avoir procédé à la nomination de patriotes comme membres du Cabinet impérial. Mais le gouvernement français oppose aux légitimes demandes du souverain et du peuple marocains, un refus net, ne proposant en échange que la formation de « commissions mixtes » à Rabat, devant discuter de vagues réformes dans le cadre du régime existant.

Le retour du Sultan au pays est marqué par des manifestations grandioses, affirmant le soutien du peuple unanime aux revendications émises par le détenteur de la souveraineté nationale.

Cette démonstration de force populaire conduit la Résistance et les milieux colonialistes à raidir leurs positions et les détermine à porter un nouveau coup contre le mouvement national dans le but de renforcer leur domination.

Le Résident général Juin prépare son complot. Il s'agit d'isoler le mouvement patriotique par la terreur, et, le cas échéant, de détrôner le souverain interprète des aspirations populaires.

Pour cela les moyens ne manquent pas. Depuis 1947 la réaction gouverne en France et ce n'est pas elle qui mettra un frein aux menées de son représentant au Maroc. Celui-ci déclenche une violente campagne dans la presse et à la radio, dont le leitmotiv est la « collusion » entre le Palais, l'Istiqlal et le Parti Communiste. La police et l'armée prennent position autour du Méchouar et dans les médinas. Par l'intermédiaire du Glaoui et des chefs de confréries, les féodaux sont mobilisés.

A ce moment interviennent deux incidents. Les justes réprimandes adressées par le Sultan au Glaoui sont transfor-

mées en « différend » par les journaux colonialistes, qui dénoncent derechef la « collusion » entre le souverain et le mouvement national. (Décembre 1950, Janvier 1951.)

D'autre part, le « Conseil du Gouvernement », lors de la discussion du budget, est le théâtre d'événements significatifs marqués par l'expulsion du rapporteur marocain, suivie du départ de tous les patriotes siégeant dans cette pseudo-assemblée.

Le général Juin croit alors le moment venu de porter un coup définitif : le 26 janvier 1951, il adresse au souverain un ultimatum lui enjoignant, sous peine de déposition, de désavouer l'Istiqlal et de renvoyer les membres du Cabinet impérial. Puis, pendant qu'il effectue un voyage aux Etats-Unis, les autorités font cerner le Palais par la troupe et les féodaux s'apprêtent à descendre sur les villes, au nom de la soi-disant opposition arabo-berbère.

Mais les mesures d'intimidation sont inefficaces. Les Oulemas de Fez et des autres villes proclament leur attachement à la cause nationale et se rendent en délégation auprès du souverain pour en témoigner.

Le 13 février, le résident général, de retour, envoie au Sultan un projet de déclaration impériale que le Conseil des Vizirs, auquel s'adjoignent les Oulemas, repousse unanimement.

Le 22, la rupture est consommée. Les autorités françaises et les caïds traîtres font camper, aux alentours de Rabat et de Fez, des montagnards réquisitionnés sous des prétextes divers. Grâce à cette pression accentuée, la Résidence impose alors la signature du protocole désavouant le mouvement national. Elle obtient en outre la destitution des membres du Cabinet impérial, de certains hauts fonctionnaires, du recteur de l'Université Karaouyne, et un remaniement ministériel.

Ce coup de force ne va pas cependant sans soulever la réprobation unanime du peuple. Dans diverses régions, notamment à El Ksiba, Tilionine, Tadla et El Kebab, des manifestations ont lieu pour réclamer la destitution des caïds félon.

En même temps de nouvelles forces s'éveillent à la lutte. Aussi, dès le mois de mai, une dure répression s'abat-elle sur le Tadla où le Parti Communiste et de nombreux patriotes sont durement atteints.

Cette crise, cependant, a des conséquences positives pour la cause du pays. L'attention de l'opinion internationale est désormais attirée par la lutte du peuple marocain. Dès la VI^e session de l'O.N.U., l'inscription de la question du Maroc à l'ordre du jour est proposée par les Etats arabes. Auparavant, le gouvernement français a senti la nécessité de remplacer le général Juin. Ce départ a été enregistré par les patriotes comme un succès, un encouragement dans leur effort patriotique.

INSOLENTE PRETENTION DES COLLEGES FRANÇAIS (1)

Le Bureau Politique rappelle au moment de la réunion du Conseil du Gouvernement que cette Assemblée ne représente en rien le peuple marocain puisqu'elle n'en est pas issue et qu'elle en bafoue la volonté et les aspirations nationales.

Il stigmatise l'insolente prétention des délégués des collèges français à se faire passer pour des « élus » et à prendre une part plus active dans la gestion des affaires marocaines.

(15 lignes censurées.)

AIDE AUX FELLAHS PAUVRES ET NON AUX RICHES COLONS !

Le Bureau Politique constate qu'au lendemain même des dévastations causées par la grêle dans les régions de Meknès et de Fez, les plus hautes autorités du Protectorat ont rendu visite aux colons sinistrés envisageant immédiatement de compenser les pertes qu'ils ont subies. Par contre les nombreuses familles de fellahs de ces régions, dont les maigres parcelles resteront improductives cette année, ont été l'objet d'une indifférence totale.

Il rappelle que les victimes des inondations du mois dernier n'ont reçu jusqu'à présent que des secours dérisoires ou de simples promesses.

Il demande aux fellahs, aux khammès et à tous les patriotes d'exiger que l'argent du peuple marocain serve à assister les fellahs sinistrés et non les riches colons.

RAVITAILLEMENT NATIONAL D'ABORD !

Le Bureau Politique s'élève contre toute exportation de blé marocain avant que l'assurance soit acquise que la récolte nationale est suffisante pour assurer la subsistance de notre peuple.

Il souligne également que la décision unilatérale du gouvernement français d'imposer au Maroc cette exportation, fût-ce à titre de prêt, provoque une hausse anormale sur les céréales et facilite la spéculation, du fait même de la nécessité qu'elle engendre du stockage rapide de grandes quantités de blé.

Il appelle les patriotes et démocrates à agir vigoureusement pour la sauvegarde des intérêts généraux du Maroc dans cette question vitale pour notre peuple.

(1) Extraits du procès-verbal du Bureau politique, réunion du 13 juin 1949 (« *Espoir* » n° 226).

LA LUTTE DES FORCES NATIONALES POUR L'INDEPENDANCE (1)

NOUS NE LAISSERONS PAS INCLURE LE MAROC DANS UNE « UNION » DE GUERRE ET D'ASSERVISSEMENT

Le rapporteur, abordant le problème posé par les déclarations du ministre français Coste-Floret, au sujet du statut du Maroc, dit notamment :

« Notre pays qui aspire légitimement à recouvrer sa liberté et sa souveraineté nationale ne peut se laisser inclure dans un système qui effacerait toute trace de sa personnalité, un système qui n'est que la continuation de l'ancien Empire français (4 lignes censurées).

» Notre peuple a réagi violemment contre cette tentative du gouvernement français qui s'est vu contraint de faire des mises au point ambiguës. Mais, ni le communiqué résidentiel, ni le passage du discours de Tlemcen du Président de la République française, relatif au Maroc, ne peuvent nous donner satisfaction, car ils n'infirmant pas la déclaration de Coste-Floret selon laquelle l'intégration du Maroc, résulte du traité de Fez... » (17 lignes censurées).

SEULE LA LUTTE EST PAYANTE

Des voix s'élèvent pour nous détourner de la lutte (6 mots censurés).

Si Driss Kettani prétend que l'ennemi essentiel contre lequel nous devons lutter, c'est avant tout, nous-mêmes et non le protectorat, il ajoute que ce sont les caïds et les pachas qui sont responsables des corvées. Il émet encore l'opinion que le petit nombre de journaux nationaux est dû à l'ignorance du peuple marocain.

Nous devons relever d'aussi grossières erreurs, qui masquent les responsabilités écrasantes de l'impérialisme dans toutes ces questions. Nous devons également répondre à ceux qui prêchent la nécessité de l'éducation avant tout, que la raison principale qui empêche le peuple marocain de s'instruire (9 mots censurés).

LA CLASSE OUVRIERE DOIT ETRE A LA TETE DE LA LUTTE NATIONALE

Nous avons démontré que, dans notre pays, la garantie d'une orientation juste, d'une action efficace du mouvement national réside dans l'organisation de la classe ouvrière.

Nous avons également souvent mis l'accent sur la croissance numérique du prolétariat marocain, mais nous sommes loin d'être parvenus à faire du mouvement ouvrier la véritable « épine dorsale » du mouvement national.

La raison essentielle en est que le mouvement ouvrier est loin de rassembler tous les ouvriers marocains, et qu'il a suivi souvent une ligne fausse.

(1) Extraits du rapport présenté au Comité Central des 25 et 26 juin 1949 (« Espoir » n° 227).

Le mouvement ouvrier doit se débarrasser des tendances réformiste, économiste, colonialiste.

En effet, les ouvriers marocains subissent non seulement l'exploitation capitaliste comme tous les ouvriers, (6 lignes censurées).

Les ouvriers marocains ne sauraient donc se contenter d'une lutte purement économique pour la défense des salaires, encore moins d'organisations qui oublieraient systématiquement de défendre les revendications des catégories les plus exploitées ou les maintiendraient dans l'ombre.

LES TACHES ESSENTIELLES DU MOUVEMENT OUVRIER

La première des tâches du mouvement ouvrier est de rompre avec ces erreurs, cette orientation réformiste, économiste, colonialiste.

Il faut que les organisations ouvrières constatent qu'en effet le mal essentiel dont souffrent les travailleurs réside dans l'existence du régime colonial et s'attachent à lier sans cesse la lutte pour les revendications à la lutte pour la liberté.

Il faut que l'accent soit mis sur les revendications des catégories les plus exploitées et aussi que ce ne soit pas seulement des revendications de salaires qui soient posées, mais toutes les revendications intéressant la vie et l'avenir des travailleurs.

Il est nécessaire également d'adapter la propagande des organisations ouvrières au milieu qu'elles doivent toucher, par l'emploi de la langue arabe, et les orienter vers les masses d'ouvriers des industries de transformation, du bâtiment, des mines, des ports, etc...

Si ces tâches sont remplies, le mouvement ouvrier se renforcera rapidement.

La paysannerie est l'armée fondamentale du mouvement national.

« Mais la classe ouvrière ne réussira sa mission historique, indique le rapport, de conduire notre peuple à sa véritable libération nationale, que si elle s'appuie sur les grandes masses paysannes. »

Pour accomplir sa tâche d'entraîner la paysannerie aux côtés de la classe ouvrière, notre parti ne doit pas se contenter de son programme général établi en 1946. Il doit dans chaque région, dans chaque localité, dresser avec les paysans, un programme particulier qui servira à les entraîner à la lutte.

Nous ne devons pas oublier non plus de dire et de démontrer aux paysans que nous seuls sommes capables de réaliser dans l'avenir la grande réforme agraire qu'ils attendent, de mener à bonne fin cette perspective de distribution des terres à ceux qui les travaillent.

NECESSITE DE L'UNION NATIONALE

« Nous devons également, déclare le rapporteur, avoir toujours présent à l'esprit que ce n'est pas seuls que nous œuvrerons (4 mots censurés). Il nous faut constamment rechercher les alliances, constamment travailler à forger l'union nationale.

Les patriotes qui n'ont pas les mêmes conceptions que nous de la liberté, qui ne pensent pas comme nous dans tous les problèmes, mais qui considèrent (2 mots censurés) comme

le même ennemi, sont nos alliés naturels. Nous avons eu des contacts de direction avec les autres partis nationaux, depuis notre II^e Congrès. Il faut multiplier les contacts à la base.

Il faut aussi que nous réfutions amicalement les arguments inouïs que certains dirigeants des autres partis nationaux opposent à l'action commune que nous leur proposons. Nous devons les réfuter sans tomber dans la polémique et ne pas nous décourager devant les difficultés passagères, car nous marchons d'un pas sûr vers l'union nationale qui, épaulée par l'union de lutte avec la classe ouvrière et le peuple travailleur de France, nous permettra de vivre dignement dans un Maroc libre et souverain.

LA LUTTE CONTRE LES DEVIATIONS DOIT ETRE UN PATIENT TRAVAIL

Après avoir constaté que la direction de notre parti s'est renforcée à la suite du II^e Congrès, le rapporteur constate l'insuffisance du travail d'explication devant les membres du parti, des arguments fournis au Congrès et qu'il a entièrement et unanimement approuvés, condamnant la déviation chauvine. « Il est absolument faux de croire qu'il suffit, indique le rapporteur, de dénoncer une déviation pour l'extirper. L'Histoire du parti bolchévik nous apprend qu'une déviation ne se liquide pas d'un seul coup de baguette magique, mais à la suite d'un ardent travail de persuasion et d'explication. »

IL FAUT APPLIQUER LA JUSTE POLITIQUE DE NOTRE PARTI ET DEFENDRE NOTRE PRESSE, ARME ESSENTIELLE DE NOTRE COMBAT

Le rapporteur souligne les insuffisances nombreuses constatées dans l'application de la ligne politique du Parti et exhorte en particulier les dirigeants à jouer entièrement leur rôle, en plongeant hardiment dans la base du Parti, en mettant carrément la main à la pâte.

Les conditions essentielles du succès sont le travail collectif, caractéristique des communistes, l'application des directives reçues, avec l'esprit d'initiative et souci constant de les adapter aux conditions concrètes et enfin le contrôle des tâches.

Abordant le problème de notre presse, le rapporteur souligne que la presse de notre Parti doit être avant tout, largement diffusée et tout esprit de liquidation vigoureusement combattu.

Et notamment, en ce qui concerne la diffusion, il est indispensable que les membres du C. C. donnent l'exemple.

CONTRE LA PREPARATION DE LA GUERRE IMPERIALISTE (1)

Le Bureau Politique constate la grande activité déployée par le gouvernement et le haut commandement américains en vue de l'intensification du réarmement des pays inclus dans le

(1) Procès-verbal de la réunion du Bureau politique du 5 août 1949 (« *Espoir* » n° 231).

Pacte Atlantique, dans le cadre de la préparation de la guerre contre l'Union Soviétique, les Républiques Populaires d'Europe et les peuples épris de liberté.

Il souligne les déclarations du général Bradley devant le Congrès américain, selon lesquelles les Etats-Unis d'Amérique se réservent l'offensive atomique tandis que les pays satellites doivent fournir la piétaille (3 lignes censurées) qui, quoi qu'en dise certaine propagande intéressée, est bien compris dans les plans stratégiques des agresseurs impérialistes.

Le Bureau Politique appelle le peuple marocain à manifester puissamment sa ferme résolution de ne jamais se laisser entraîner dans une guerre contre ses meilleurs alliés, aux côtés de ses pires ennemis, et à accentuer son combat quotidien (4 mots censurés) inséparable du maintien de la paix.

SALUT AUX MARINS-PECHEURS EN GREVE

Le Bureau Politique exprime son entière solidarité aux marins-pêcheurs de Casablanca et de Safi, en grève illimitée pour la défense de leurs droits contre les gros conserveurs insatiables.

Il appuie leurs justes revendications, notamment celle relative au maintien du comptoir d'achat.

LUTTE CONTRE LA CRIMINELLE POLITIQUE DE COLONISATION OFFICIELLE

Le Bureau Politique s'élève avec énergie contre la reprise de la politique de colonisation officielle, condamnée par le général Juin lui-même lors de son arrivée au Maroc en 1947.

Après la répartition en lots de colonisation de 1.000 ha du périmètre irrigué de l'Oued Beth, des pressions scandaleuses sont faites sur des collectivités du Tadla pour les contraindre à céder plusieurs milliers d'hectares de leurs terres aux colons.

Un des buts essentiels que poursuivent les impérialistes à travers cette politique de colonisation, est l'appauvrissement total des fellahs et des khammès, en vue de faciliter leur embrigadement et leur utilisation dans la guerre actuelle contre le Viet-Nam et la guerre antisoviétique qui se prépare.

Le Bureau Politique invite les organisations du Parti dans les différentes régions du Maroc, à se mettre à la tête des agriculteurs pour empêcher toute cession des terres à la colonisation et pour obtenir la distribution aux fellahs déshérités, khammès et ouvriers agricoles, des terres en friche, des terres des sociétés anonymes et de celles acquises dans un but spéculatif depuis 1940.

AIDE AUX ECOLES LIBRES MAROCAINES

Le Bureau Politique constate les grandes difficultés financières dans lesquelles se débattent les écoles libres marocaines et qui mettent leur vie en danger.

Or, ces écoles, étant donné la politique obscurantiste pratiquée par la Résidence générale, rendent des services indiscutables dans la lutte contre l'analphabétisme et sont d'utilité publique.

En conséquence, le Bureau Politique demande que des subventions substantielles, prises sur le budget marocain, soient accordées pour assurer leur fonctionnement normal.

RESPECT DES PRATIQUES RELIGIEUSES

Le Bureau Politique s'élève aussi avec indignation contre la désignation résidentielle d'un commissaire français pour surveiller le pèlerinage des Marocains, à La Mecque. Il considère (4 mots censurés) comme une nouvelle immixtion intolérable dans les affaires religieuses marocaines, que le gouvernement français et ses représentants au Maroc, se targuent de respecter.

Il demande aux patriotes et aux démocrates d'exiger la liberté des pratiques religieuses.

2 OCTOBRE 1949, JOURNEE DE LUTTE ET D'UNANIMITE NATIONALE POUR L'INDEPENDANCE ET LA PAIX (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes et tous les démocrates à faire du 2 octobre 1949 une journée d'unanimité nationale pour la Paix et la Liberté.

Le Bureau Politique enregistre avec satisfaction l'appel lancé par le Comité permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix en vue de faire du 2 octobre 1949, la journée où les peuples du monde entier crieront leur volonté inébranlable de s'opposer au déclenchement d'une nouvelle guerre impérialiste.

Il appuie entièrement la décision du Comité Marocain des Partisans de la Paix et de la Liberté d'associer le Maroc à ces manifestations.

Le Bureau Politique rappelle que les impérialistes, talonnés par une crise des plus graves, voient dans la guerre le moyen de résoudre leurs problèmes économiques sociaux et politiques et d'assouvir leur appétit de domination mondiale. Le maintien de la paix les gêne et leur nuit. Par contre, il ouvre des perspectives les plus radieuses aux peuples asservis. En conséquence, il est de l'intérêt primordial des peuples en général (2 lignes censurées) de défendre la paix et de faire obstacle aux menaces d'une nouvelle guerre mondiale.

Le Bureau Politique appelle donc tous les Marocains à s'unir sans distinction de convictions religieuses ou politiques, en vue de faire du 2 octobre la journée de l'unanimité nationale (2 lignes censurées) de la paix dans le monde.

APPUI AUX TRAVAILLEURS EN LUTTE POUR LEUR DROIT A UNE VIE DECENTE

Le Bureau Politique salue la victoire obtenue par les travailleurs du rail et ceux des forces motrices et de l'énergie électrique grâce à l'action qu'ils ont menée dans l'union. Il considère la levée des sanctions frappant les cheminots grévistes comme la preuve que les mesures d'intimidation et de répression ne peuvent venir à bout de la volonté des masses laborieuses d'arracher leur droit à une vie décente.

(1) Procès-verbal de la réunion du Bureau politique du 3 septembre 1949 (« Espoir » n° 235).

30 MARS 1912... 30 MARS 1950

38 ANS DE PROTECTORAT, MAIS AUSSI

38 ANS DE LUTTE ANTI-IMPERIALISTE (1)

Le 30 mars restera à jamais une date pénible gravée dans nos cœurs. Le 30 mars 1912, l'odieux traité du Protectorat qui consacrait l'asservissement de notre Patrie, était imposé au peuple marocain.

Voilà trente-huit ans que notre pays a été enchaîné, démembré et jeté en pâture aux vautours capitalistes ; et la propagande résidentielle essaie d'accréditer la légende selon laquelle le traité du Protectorat est un traité normal, signé par deux nations sur un pied de parfaite égalité. Il s'agit là d'un impudent mensonge.

Le traité du Protectorat est un traité de rapine, de servitude, imposé par la force des armes. Avant 1912, après 1912 et jusqu'en 1934, notre peuple a opposé une résistance armée aux envahisseurs impérialistes, écrivant de son sang des pages de gloire dont nous ne citerons que l'épopée rifaine. C'est le mérite de notre Parti d'avoir, dans la brochure « La fin de l'indépendance marocaine », éditée en 1946, fixé ce point d'histoire, à la grande rage des colonialistes français, faussificateurs de l'histoire.

Le peuple marocain continue la lutte pour son indépendance, affirmant aux yeux du monde entier, qu'il n'a jamais admis et qu'il n'admettra jamais de traité du Protectorat.

Il continue la lutte pour reconstruire l'unité du Maroc, arbitrairement découpé en trois zones : la zone « dite » française, la zone « dite » espagnole (dont le dictateur Franco prétend transformer certains territoires en colonies espagnoles) et la zone « dite » internationale.

Le peuple marocain, par l'organe du Parti Communiste Marocain, a marqué sa volonté d'en finir avec le régime d'oppression et de ruine et de misère qu'est le régime colonialiste du Protectorat. Il lutte :

- pour la suppression du traité de 1912 ;
- pour l'élection au suffrage universel d'une Assemblée nationale constituante marocaine ;
- pour un gouvernement marocain responsable devant elle ;
- pour la conclusion, avec le peuple de France anti-impérialiste, d'un traité d'alliance basé sur l'égalité absolue et respectant la souveraineté des deux pays.

Ainsi le peuple marocain marche avec l'histoire, avec les peuples du monde entier. Et l'Histoire, depuis 1912, a marché à pas de géant, de la Révolution soviétique de 1917 à l'écrasement militaire du fascisme et à la naissance de la Chine populaire de Mao-Tsé-Toung.

Dans le monde entier, le régime d'oppression impérialiste est profondément ébranlé. Le colonialisme agonisant étale au grand jour ses tares honteuses. Qui donc ignore encore ce que l'étiquette : « mission civilisatrice » cache de forfaits impérialistes, de brigandages, de féroce répression ?

(1) Mémoire adressé à l'O.N.U. en mars 1950.

LE VRAI VISAGE DU COLONIALISME

Depuis trente-huit ans qu'ils dominent notre pays, les impérialistes français ne cessent de vanter bruyamment « l'œuvre » qu'ils ont réalisée ici. Des faits que chacun peut contrôler permettent d'apprécier sous son véritable jour cette « œuvre » qu'ils ont le cynisme de célébrer avec éclat.

Le voyageur non averti qui débarque à Casablanca, pourrait se laisser prendre au mirage d'une ville moderne avec ses vastes installations portuaires, ses beaux immeubles neufs, ses aménagements perfectionnés, de grand centre industriel. Casablanca, c'est le panneau-réclame du colonialisme français.

Mais que cache cette façade ? Où sont les hommes qui ont bâti de leurs mains cette orgueilleuse cité ? Où sont ceux qui font tourner les usines, ceux dont le sang et la chair ont servi à édifier les milliards de surprofit des trusts colonialistes ? Par dizaines de milliers, les travailleurs marocains sont parqués dans les immenses « bidonvilles » qui entourent la ville de Casablanca. Le « bidonville » est un des plus beaux produits de la « civilisation colonialiste ». Des dizaines de milliers d'autres travailleurs sont entassés dans les taudis de l'ancienne et de la nouvelle Médina... loin de la cité-modèle.

Ainsi le travailleur marocain est condamné à vivre dans des conditions qui constituent un véritable défi à la conscience humaine. Ce n'est pas pour lui que les beaux immeubles ont été construits ; ce n'est pas pour lui que le téléphone automatique fonctionne ; ce n'est pas pour lui que le luxe et l'abondance s'étalent partout à Casablanca. Et, si parfois, on élargit les ruelles des « bidonvilles » c'est pour permettre aux « Jeep » de la police d'y circuler...

Des routes sont percées, des ports modernes sont construits, des voies ferrées aménagées. Ce sont comme autant de saignées qu'on a pratiquées pour permettre de drainer vers l'étranger les richesses du pays. Et cela a été fait avec l'argent de notre peuple, avec son travail. On voit déjà ce que signifie « l'œuvre » des colonialistes français.

LA GRANDE MISERE DES TRAVAILLEURS

Jamais le travailleur marocain n'a été victime d'une surexploitation aussi féroce qu'aujourd'hui. Les chiffres truqués de la Résidence, les cyniques affirmations des grands chefs de l'industrie et du commerce, tels les Imberti et les Marill qui prétendent maintenir le standard de vie du travailleur marocain au niveau le plus bas, ne changent rien à la réalité.

Il faut d'abord noter la complicité — qui ne se dément jamais — de la Résidence avec le patronat. La législation du travail mise sur pied par cette Résidence met le travailleur marocain sous l'entière dépendance du patron. Le droit syndical n'étant pas reconnu aux travailleurs marocains, c'est la porte ouverte à toutes les brimades et à toutes les vexations.

Il saute aux yeux qu'avec un salaire mensuel moyen de sept mille francs, l'ouvrier marocain ne peut manger à sa faim ; encore moins peut-il songer à nourrir et vêtir convenablement sa famille ; il se heurte au drame douloureux de ne pouvoir élever dignement ses enfants. Lui et sa famille sont à la merci de la moindre maladie, du moindre accident.

Les allocations familiales, pour les travailleurs marocains sont de dix francs par enfant. L'attribution de cette allocation

cruellement dérisoire demande de telles formalités que, pratiquement, la grande masse des travailleurs n'en bénéficie pas. En effet, pour ne citer que ce premier obstacle, il faut six mois de présence sur un chantier ou dans une usine pour se voir attribuer l'allocation familiale. Autant dire que l'immense majorité des travailleurs n'en bénéficie pas, car le patronat prend soin de renouveler constamment son personnel pour éviter justement de payer le sursalaire familial.

A cela il faut ajouter que le système des assurances sociales ou autres avantages sociaux sont totalement inconnus.

Les conditions de travail sacrifient délibérément la vie des hommes pour permettre la réalisation de milliards de surprofits colonialistes. Un exemple typique : au port de Casablanca, dont la gestion est confiée à la Compagnie de la Manutention Marocaine (filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas), le travail est organisé comme dans un véritable camp de concentration. Tous les jours, les dockers, quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise, sont tenus de se présenter à l'embauche dès cinq heures du matin, alors que la journée de travail commence à sept. Pendant ce temps, ils sont parqués sur un vaste terre-plein, derrière le magasin neuf, dans l'enceinte du port de pêche. Après marchandage avec les caporaux de Touzani, âme servile des colonialistes, les dockers qui sont embauchés se présentent, pour se faire pointer, au garde-à-vous et sous une pluie de coups de bâton. Inutile d'ajouter que la bastonnade est d'un usage quotidien au port..

La trique, la corruption, la surexploitation, tels sont les bienfaits de la « civilisation » colonialiste. Voilà les méthodes en honneur partout, dans les usines de Casablanca, dans les conserveries de Safi et de Fédala, dans les mines de Djerada, de Khouribga, du Sud et de l'Est marocain. Il faut encore spécifier que les conditions de sécurité et de garantie contre les maladies professionnelles n'existent pas, de par la volonté d'un patronat qui pousse l'avidité jusqu'à voler le travailleur sur son maigre salaire en lui refusant l'octroi d'une feuille de paie régulière.

Contre cette exploitation féroce, le jeune prolétariat marocain, aujourd'hui porteur des espérances de toute la Nation marocaine, mène un combat courageux. Les impérialistes français et la Résidence s'emploient en vain à arrêter le développement du mouvement syndical. Au refus de reconnaître le droit syndical, s'ajoute la répression dont nous parlerons plus loin et qui s'est exercée avec une sauvagerie inouïe lors des grandes grèves de Khouribga de 1948 ; puis, lors de la monstrueuse provocation d'Oujda-Djerada, fomentée par la Résidence elle-même et le contrôleur-civil Chennebau, provocation qui fit couler le sang d'innocents et se concrétisa par la condamnation de centaines de travailleurs. Le responsable, Chennebau, est en liberté, mais Bouhamida, l'un des responsables syndicaux, Bouhamida, l'innocent, a été jeté au bagne à perpétuité. Voilà, la « justice » et « l'ordre » que les colonialistes français sont venus apporter à notre pays.

LA RUINE DES PAYSANS

Mais la classe ouvrière n'est évidemment pas la seule à supporter le fardeau de l'exploitation et de l'oppression colonialiste. C'est toute la Nation qui gémit sous ce poids et, plus particulièrement, la paysannerie qui constitue l'immense majo-

rité de la population du pays et qui a été la première victime de l'occupation impérialiste française.

La colonisation officielle et privée a chassé le fellah de ses meilleures terres. Les paysans, dépossédés de cette terre à laquelle des liens séculaires les rattachent, sont venus vers les villes chercher du travail. D'autres sont entrés au service des colons.

Pour donner une idée de l'étendue de la colonisation, il suffit de dire que les quelque quatre mille cinq cents colons accaparent un million cent mille hectares, alors qu'un million sept cent mille fellahs et khammès végètent sur trois à quatre millions d'hectares.

Malgré les protestations du peuple marocain et malgré les promesses officielles, l'expropriation des fellahs continue.

Le fellah a été spolié, non seulement de sa terre, mais encore de ses droits d'eau, au profit de la colonisation. La fameuse politique de l'hydraulique et de construction de barrages, autour de laquelle la propagande résidentielle mène grand bruit, aboutit au même résultat. Par exemple, l'important barrage d'El Kansera sur l'Oued Beth pourrait permettre l'irrigation d'un périmètre de trente mille hectares dans la région de Sidi Slimane-Petit Jean. Or, à cette heure, dix mille hectares seulement sont irrigués et les sept dixièmes de cette étendue ont été arrachés aux paysans marocains, découpés en domaines de trois cents hectares et répartis entre les colons.

Partout où sont aménagés, ou en voie de l'être, des périmètres d'irrigation, comme dans la région arrosée par les eaux de la Moulouya, de sordides combinaisons se trament pour chasser le fellah de la terre et lui arracher ses droits d'eau.

On voit à quelle vaste opération de pillage, soigneusement montée, et qui dure depuis trente-huit ans, donne lieu « l'œuvre » de colonisation qui a apporté, affirment les chantres officiels, prospérité et sécurité au paysan marocain.

Il n'est pas jusqu'aux fameux S.M.P. — Secteurs de Modernisation du Paysannat — et autres fermes-pilotes — que la propagande résidentielle présente sans rire comme autant de sovkhos — qui ne servent de paravent à la reprise de la colonisation.

Pour donner un tableau exact de la paysannerie marocaine, il faut mentionner les nombreux abus qui accablent les paysans, le scandaleux fardeau du tertib, les corvées, les réquisitions, les collectes, les fridas. Il faut dénoncer la terreur que les contrôleurs civils, véritables dictateurs, font régner sur les tribus, avec l'aide d'une armée de caïds, de chioukh, de makadmine, mille fois corrompus pour la plupart, et pour la plupart traitres à leur pays. Par milliers des paysans sont battus, torturés, dépossédés de leurs biens, frappés de dîmes et jetés dans des silos sous le moindre prétexte.

LES ESCLAVES MODERNES

Il est une autre catégorie de la paysannerie qui connaît aujourd'hui un véritable esclavage. Ce sont les cent mille ouvriers agricoles, fellahs ou fils de fellahs, expropriés ou ruinés, qui travaillent chez les colons et les propriétaires terriens.

Dans le n° 4 de la « *Revue de Géographie Humaine* » 1948, M. Roger Fisher écrit :

« Les salaires sont dérisoires : outre la noualla, dont les « frais » sont toujours couverts par l'Européen, l'ouvrier non qualifié recevait, au début de 1947, trente à quarante francs par journée de travail ou plus souvent une attribution de grains accompagnée d'une rétribution minime. Femmes et enfants, employés comme main-d'œuvre saisonnière, recevaient respectivement vingt-cinq et dix francs. Le tractoriste lui-même ne recevait pas plus de soixante-dix francs. Surtout, l'ouvrier est perpétuellement endetté envers le colon qui espère ainsi en disposer plus facilement. Sur quinze habitants du plateau (dans la région de Meknès) quatorze présentent un aspect de dénuement à peu près complet. »

Ce système de dettes constitue une véritable chaîne qui attache l'ouvrier agricole à son « maître ». Et comment ne s'endetterait-il pas, même aujourd'hui où les salaires ont été légèrement augmentés ? S'il quitte la ferme, il est rattrapé par les hommes du Contrôle Civil et jeté en prison quand ce n'est pas le colon lui-même qui le punit.

On a beaucoup parlé des « avantages en nature » distribués par les colons à leurs ouvriers agricoles. Citons seulement l'exemple des colons du Gharb qui réalisaient des bénéfices sur le grain qu'ils vendaient à leurs ouvriers plus cher que sur les souks...

De quelque côté qu'on se tourne, le Protectorat n'a apporté que misère, ruine et servitude. L'artisanat marocain est en voie de disparition, alors qu'il était une source de richesse nationale et qu'il constitue une partie importante du patrimoine national. Fès, centre artisanal encore prospère il y a quelques années, est aujourd'hui une ville morte. La politique résidentielle, fermant la porte aux débouchés et l'ouvrant à la concurrence américaine, accablant les artisans sous le poids des patentes et autres redevances, a conduit à cette situation dramatique. Des milliers et des milliers d'artisans sont ruinés.

LE DRAME DE L'ENFANCE MAROCAINE

Un des plus grands crimes que le colonialisme ait commis dans notre pays, c'est le sort qu'il a réservé à notre enfance, à notre jeunesse, notre espoir le plus cher et le plus doux.

Le Maroc détient le record, peu enviable, de la mortalité infantile. L'enfant marocain est privé de lait, d'air et de soleil, des soins que ses parents, malgré les plus grands sacrifices, ne parviennent pas à lui donner. On ne connaît ici aucune œuvre de secours pour l'enfance, ni crèche, ni orphelinat. Quelques rares institutions ne sont accessibles qu'à une infime minorité.

Le problème de la scolarisation est aussi angoissant. A peine soixante-dix mille enfants peuvent-ils fréquenter l'école. Plus d'un million d'enfants d'âge scolaire sont voués à l'ignorance...

Le plan de réforme de l'enseignement, incapable de résoudre le problème, est l'objet d'un sabotage systématique ; les crédits nécessaires à la construction d'écoles sont refusés. L'enseignement de la langue maternelle passe au second plan et l'Administration livre une guerre acharnée aux écoles libres dues à l'initiative privée qui cherchent à pallier les insuffisances officielles.

Par contre, le nombre des casernes et des locaux de police s'accroît tous les jours...

L'enfant marocain est donc lancé dans la vie, très tôt, sans instruction, sans métier, exposé à tous les dangers de la rue. Le patronat avide trouve ainsi un immense réservoir de main-d'œuvre à bon marché, l'enfance n'étant protégée par aucune réglementation. Des enfants de cinq ans travaillent dix heures par jour...

Pour résoudre le problème de l'enfance, les autorités résidentielles ne trouvent rien d'autre à faire que de jeter en prison des enfants de six et huit ans, en compagnie des détenus de droit commun.

Poursuivant sa politique obscurantiste, la Résidence n'a rien fait pour aider nos grandes Universités de Fès (Karaouiyine) et Marrakech (Ben Youssef) à se développer et à s'adapter aux exigences de la pensée moderne. Au contraire, elle les a considérées comme des foyers de nationalisme (entendez : « opposition au colonialisme ») et elle a persécuté les professeurs et les élèves.

Faute de crédits nécessaires, les étudiants de ces Universités vivent dans de véritables taudis. Il arrive même que les bâtiments s'effondrent ; cela s'est produit dernièrement à Fès, des étudiants ont été tués.

Les impérialistes français savent bien que s'ils ont conquis notre pays, ils n'ont pas réussi, malgré la corruption et la répression à se rendre maîtres du cœur et de l'esprit des Marocains. Ils redoutent l'amour de la liberté qui a toujours animé notre peuple. Ils font tout pour étouffer notre culture nationale qui exprime si bien cet amour de l'indépendance.

Aussi la censure s'acharne-t-elle contre le théâtre, si populaire en notre pays. La Résidence a même interdit à notre Parti de célébrer l'anniversaire du grand penseur rationaliste marocain Ibn Rochd.

Voilà des actes qui font justice des mensonges que les colonialistes français répandent en s'attribuant le rôle de dispensateurs des idées avancées de la « civilisation ».

PREPARATION DE LA GUERRE IMPERIALISTE

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, dont il est sorti considérablement affaibli, et dans l'incapacité où il se trouvait de continuer à assurer, seul, son hégémonie sur les peuples coloniaux et dépendants qu'il avait jusqu'alors dominés, l'impérialisme français se plaça délibérément sous la haute protection de l'impérialisme américain.

Tous les accords internationaux signés dans le cadre de la coalition atlantique (Pacte de Bruxelles, Pacte Atlantique) sont en même temps que des instruments de lutte contre l'Union Soviétique, des armes de combat contre le mouvement national des peuples coloniaux ou dépendants qui a pris un développement impétueux au lendemain de l'écrasement militaire du fascisme.

En échange de l'appui qu'ils reçoivent des impérialistes américains, les impérialistes français livrent les ressources des pays qu'ils occupent, en même temps qu'ils permettent aux fauteurs de guerre impérialiste d'utiliser ces pays comme base d'agression éventuelle contre l'Union Soviétique. Ces territoires sont également autant de marchés ouverts à l'expansion commerciale yankee. Il existe aujourd'hui une véritable politique coloniale américaine qui s'exprime par le point 4 du plan Truman, dit plan d'aide « aux pays arriérés ».

Au Maroc, des bases ont été livrées à l'impérialisme américain :

- base aéro-navale de Kénitra (Port-Lyautey) ;
- Camp Cazes (Casablanca), terrains d'aviation entre Meknès et Fès, dans la région d'Agadir, à Nouasseur (près de Casablanca).

Les principales routes stratégiques sont aménagées, d'autres sont construites, des voies ferrées sont doublées...

Le projet de création de zones franches entre Casablanca et Kénitra (Port-Lyautey) ferait de cette région une bande de territoire arrachée au sol national pour être mise à l'entière disposition de l'impérialisme fauteur de guerre.

Contre la volonté de notre peuple, et sans le consulter, le Maroc a été intégré dans le Plan Marshall, puis dans le Pacte Atlantique et soumis aux obligations militaires qui en découlent.

Parallèlement à cette pénétration militaire, on assiste à la mainmise économique yankee sur notre pays. Le plan Marshall nous a été appliqué avec toutes ses conséquences malheureuses. Par le jeu des importations sans devises, avec la complicité des services résidentiels et à l'abri des Capitulations, les Américains sont près de s'assurer le monopole du commerce marocain. Ils contrôlent la presque totalité des importations de sucre, thé, voitures automobiles, etc.

Casablanca compte des dizaines de maisons commerciales américaines qui ont pignon sur rue. D'importantes sociétés sont constituées avec la participation de capitaux américains par personnes interposées. Dans les mines, la Newmont Cie, filiale du trust Morgan, un des maîtres de la bombe atomique, contrôle toute la production du plomb au Maroc ; des ingénieurs américains dirigent l'exploitation des mines de Zellidja. Une filiale de la grande firme commerciale, Graig Station, exploite une importante affaire minière dans la région de Ouarzazate. Le manganèse, le pétrole, toutes les ressources du pays, toute son activité commerciale et industrielle, passent progressivement aux trusts yankees. Il est maintenant question d'un combinat industriel à établir à la frontière algéro-marocaine et qui fera de cette zone une base industrielle de repli et d'approvisionnement de la machine de guerre impérialiste.

Voilà à quel prix les impérialistes français achètent la protection de leurs maîtres américains. Ils espèrent qu'à la faveur de la guerre d'agression que les impérialistes américains préparent contre l'Union Soviétique, ils pourront maintenir et asseoir solidement leur domination sur notre pays.

Désormais, il est clair que notre pays ne pourra rapidement accéder à une véritable libération, à une véritable indépendance, qu'en participant activement à la lutte des peuples pour la sauvegarde de la Paix et de la Liberté.

LE PEUPLE MAROCAIN EST ECARTÉ DE LA GESTION DE SES PROPRES AFFAIRES

Bien entendu, tout cela n'a été réalisable que parce que le traité du Protectorat a anéanti la souveraineté du Maroc et écarté le peuple marocain de la gestion de ses propres affaires.

Sur le plan international, c'est le Commissaire Résident Général, représentant la France impérialiste, qui prend toutes les initiatives en accord avec le gouvernement français.

Sur le plan intérieur, la Résidence Générale n'a à en référer qu'au gouvernement français. Ses décisions imposées au peuple marocain sont sans appel ; l'avis du Maghzen, s'il est quelquefois sollicité, n'est jamais indispensable.

Afin de donner à ces agissements un masque démocratique, la Résidence a doté le pays d'un Conseil du Gouvernement composé de deux sections siégeant séparément ; l'une marocaine, l'autre française. Seuls, les Français habitant le Maroc participent à l'élection de leurs représentants au Conseil du Gouvernement, selon un mode de scrutin réactionnaire. Quant aux Marocains, c'est la Résidence qui nomme leurs délégués...

Ce conseil du gouvernement, institution antidémocratique et antinationale, n'a d'ailleurs que voix consultative. Il est inutile de préciser que ses avis sont de pure forme.

En fait, c'est la Résidence qui gouverne le pays et elle ne le gouverne que dans l'intérêt des maîtres colonialistes du Maroc.

Il en est de même dans les autres « zones » du Maroc. Le peuple marocain est donc considéré comme mineur, incapable de gérer ses propres affaires. On va même jusqu'à nier au Maroc son caractère de Nation, alors que toute son histoire et sa civilisation prouvent le contraire.

Partant de ces principes chers aux théoriciens du racisme, le peuple marocain est « taillable et corvéable à merci ». Il ne bénéficie d'aucune liberté : pas de liberté de presse, la censure sévit sur toutes les publications, pas de liberté d'expression, pas de liberté de réunion, pas de liberté d'association, pas de liberté individuelle. Pour invraisemblable que cela puisse paraître, un Marocain ne peut pas circuler librement dans son propre pays, tandis qu'un étranger peut entrer au Maroc et en sortir comme il l'entend.

LA REPRESSION N'EMPECHERA PAS LE PEUPLE MAROCAIN D'INTENSIFIER SA LUTTE POUR LA PAIX ET LA LIBERTE

Le peuple marocain se dresse donc de toutes ses forces contre le traité du Protectorat qui a instauré au Maroc le régime colonialiste, générateur de misère, de ruine, d'oppression, et aujourd'hui de guerre.

La seule préoccupation du Général Juin, Résident Général, est de mâter et d'abattre le mouvement national pour assurer les arrières du dispositif de guerre impérialiste.

Depuis son arrivée au Maroc, en 1947, les provocations se sont multipliées, des centaines d'arrestations de patriotes et de démocrates ont été opérées ; les services de police considérablement renforcés.

Le Parti Communiste Marocain a eu l'honneur d'être choisi comme cible principale de la répression résidentielle, parce qu'il s'est affirmé comme le champion intransigeant de la lutte nationale pour une véritable indépendance nationale, et pour la paix.

Le coup principal a été porté contre la direction de notre Parti, en la personne de son secrétaire Ali Yata, patriote clair-

voyant et courageux. En échappant à la police du général Juin qui voulait l'expatrier, et en continuant à diriger le Parti Communiste Marocain, il a fait la preuve de son attachement indéfectible à notre Patrie.

D'autres dirigeants de notre Parti, Mohamed Kaoukji, secrétaire, Driss Alaoui, membre du Bureau Politique, ont été jetés en prison arbitrairement. Des dizaines de militants, Marocains et Européens ont payé de leur liberté, leur activité en faveur de la cause nationale.

La répression s'abat également sur le mouvement syndical. Nous avons déjà parlé de la condamnation de Bouhamida aux travaux forcés à perpétuité. Il y a aussi celle de M'Hamed Tahar, secrétaire général de l'Union Général des Syndicats Confédérés du Maroc (C.G.T. - F.S.M.) à un mois de prison. Il y a les expulsions de Ferhat Mohamed, d'Ouali, d'Aloccio, etc.

Les membres des autres partis nationaux ne sont guère épargnés. A Meknès, Berguent, Safi, des adhérents de l'Istiqlal ont été arrêtés et condamnés. Notre pays ressemble à une vaste prison où se trouve enchaîné tout un peuple. Le dictateur Franco ne le cède en rien au Général Juin. Pour la deuxième fois en six mois, il a fait couler le sang des patriotes marocains de la zone khalifienne ; des milliers d'arrestations ont été opérées en juillet et en février.

Malgré cette répression féroce, notre peuple continue sans défaillance sa lutte contre le régime colonialiste. La classe ouvrière marocaine tient haut et ferme le drapeau de la libération nationale.

Janvier et février 1950 ont vu près de vingt mille travailleurs en lutte pour leurs revendications, les libertés démocratiques et la paix. Par leur action, ils ont fait la preuve que la classe ouvrière est l'âme du mouvement national, sa force de combat essentielle.

En cette journée du trente-huitième anniversaire de la signature du Traité de Fès, notre peuple, à l'appel de notre Parti, affirmera avec éclat sa volonté de briser les chaînes du Protectorat, des capitulations et des autres traités qui ont sacrifié sa souveraineté.

Dans l'union de toutes les forces nationales, notre peuple fera du 30 mars une grande journée de lutte pour la Paix, car il sait que la paix est le chemin le plus court et le moins coûteux de la libération nationale.

Il affirmera sa résolution de resserrer son alliance de lutte avec la glorieuse classe ouvrière française qui, sous la direction de son grand Parti Communiste et de Maurice Thorez, mène un courageux combat contre la guerre coloniale du Vietnam et renouvelle ainsi la lutte qu'elle avait menée contre la guerre du Rif, aux côtés du peuple marocain.

Notre peuple saluera aussi la glorieuse Union Soviétique qui sous la direction du généralissime Staline, défend avec acharnement la Paix et la cause de tous les peuples opprimés.

Vive l'indépendance nationale !

Vive la Liberté !

Vive la Paix !

Casablanca, le 25 mars 1950.

LE COMITE CENTRAL
DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

CONTRE L'INCLUSION DU MAROC DANS LE PACTE ATLANTIQUE ET DANS L'UNION FRANÇAISE (1)

La police de votre gouvernement qui pourchasse ici-même ceux qui luttent pour la liberté et la paix, a essayé d'empêcher des Marocains de dire au Sultan du Maroc qu'ils sont hostiles à l'inclusion du Maroc dans le Pacte Atlantique et dans l'Union française, et qu'ils se refusent à participer à la guerre impérialiste au côté de leurs pires ennemis. Voilà qui confirme l'opinion du peuple marocain, à savoir qu'il ne peut rien attendre de progressif du gouvernement actuel de la France et qu'il lui faudra lutter pour obtenir sa liberté.

Le gouvernement actuel a montré, en Tunisie, qu'il entend maintenir des prérogatives des colonialistes français et aider les impérialistes américains à faire de l'Afrique du Nord un arsenal de la guerre d'agression dont rêvent les forces de la réaction. A Bordeaux, il a fait preuve, par ses actes de brutalité, qu'il s'opposera encore à la satisfaction des aspirations nationales du peuple marocain.

FRANÇAIS DEMOCRATES BOYCOTTEZ LES ELECTIONS AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT (2)

Le 6 mai, les Français du Maroc seront appelés à voter pour le renouvellement partiel du Conseil du gouvernement.

A cette occasion le Parti Communiste Marocain tient à préciser sa position.

Le Parti Communiste Marocain condamne catégoriquement toutes les institutions colonialistes et autres organismes tel « Le Conseil du Gouvernement » créé par le Protectorat. Il réclame pour le peuple marocain le droit de gérer ses propres affaires.

C'est pourquoi :

1° - le Parti Communiste Marocain s'élève contre le « Conseil du Gouvernement », organe de défense des intérêts du colonialisme qui apporte une nouvelle preuve de la volonté des impérialistes français de renforcer le joug colonial qui pèse sur le Maroc. En maintenant cette caricature d'élections destinées aux Français habitant le Maroc, le gouvernement français et la Résidence générale violent une fois de plus la souveraineté de l'Etat chérifien, dont ils se prétendent hypocritement les défenseurs. Car il n'y a pas d'exemple que dans un Etat vraiment souverain les ressortissants d'une nation étrangère puissent jouir du droit de représentation électorale.

(1) Extrait d'une lettre adressée par le Bureau Politique au Gouvernement français.

(« Liberté », organe du P.C.A., n° 384.)

(2) Le 5 mai 1951.

2° - le Parti Communiste Marocain souligne que ces prétendues élections organisées au moment où se développe le complot impérialiste contre le peuple marocain ne peuvent que prendre le caractère d'une véritable provocation. En effet cette mascarade électorale va se dérouler alors que notre peuple est privé de toute liberté, bafoué dans ses aspirations les plus chères et que des milliers de patriotes sont jetés dans les prisons colonialistes. Elle ne vise qu'à faire se dresser les Marocains contre les Français. Cette provocation rejoint toutes celles que les impérialistes français et leurs maîtres américains tentent de fomenter pour briser le mouvement national marocain. Car ils savent bien qu'ils ne peuvent transformer le Maroc en porte-avions tourné contre l'Union Soviétique sans avoir brisé l'opposition sans cesse grandissante du peuple marocain aux projets des fauteurs de guerre.

3° - le Parti Communiste Marocain dénonce aux yeux de tous les démocrates français résidant sur le sol marocain, ces élections comme une duperie destinée à les tromper et à leur faire croire que toutes les libertés politiques sont respectées au Maroc.

« Le Conseil du gouvernement » est un organisme résidentiel purement consultatif. Composé de représentants de la grosse colonisation, du grand commerce et de l'industrie pour les deux premiers collèges, d'affairistes et de politiciens tarés pour le 3e Collège, il est le soutien sans réserve de la politique résidentielle d'oppression et de misère dont souffre le peuple marocain et qui n'épargne pas non plus les populations laborieuses françaises habitant ce pays.

Pour toutes ces raisons le Parti Communiste Marocain appelle les démocrates français à ne pas se laisser tromper par cette mascarade et à boycotter ces « élections ». Conscients de leur devoir, ces démocrates manifesteront leur solidarité avec le peuple marocain en lutte pour son indépendance nationale en dénonçant « le Conseil du Gouvernement » comme un instrument d'oppression et de duperie démagogique.

Que les démocrates français condamnent la politique colonialiste de la résidence,

Qu'ils démasquent les politiciens colonialistes qui sollicitent leurs suffrages du R.P.F., aux Socialistes et autres « Indépendants »,

En s'abstenant de voter le 6 mai 1951.

**MEMOIRE PRESENTE
PAR LE PARTI COMMUNISTE MAROCAIN
A LA 6^e SESSION DE L'O.N.U.**

Le 8 novembre 1951

A Monsieur le Secrétaire Général
de l'O.N.U.
Palais de Chaillot
Paris

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous remettre un mémoire sur la situation au Maroc telle qu'elle résulte de l'établissement du Protectorat.

Nous nous permettons d'espérer que la question marocaine sera inscrite à l'ordre du jour des travaux de la présente session de l'Organisation des Nations Unies. Car nous pensons qu'il ne s'agit pas là d'un problème relevant strictement de la juridiction française. L'Etat Marocain jouit d'une personnalité juridique, qu'on ne peut valablement contester. La conclusion du traité de Protectorat revêt un caractère qui dépasse le cadre limité des relations entre deux parties contractantes, en raison même du fait que ce traité a été précédé par des accords internationaux, tels ceux conclus aux conférences de Madrid (1880) et d'Algésiras (1906).

Nous souhaitons, en conséquence, que l'Assemblée Générale retienne la plainte du peuple marocain, que le gouvernement français, en violation des principes de la Charte des Nations Unies, prive depuis 1912 de son droit absolu de pouvoir disposer de lui-même et de gérer librement ses affaires.

Nous pensons également que, pour que l'Assemblée Générale puisse être pleinement informée de la question marocaine, il serait souhaitable que les partis nationaux marocains aient la possibilité d'y exposer leur point de vue.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos salutations patriotiques les plus distinguées.

Pour le Comité Central du
PARTI COMMUNISTE MAROCAIN:
ALI YATA

LES gouvernements de plusieurs pays du Proche et du Moyen-Orient ont adressé une requête à Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U. demandant l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de la présente session.

Un débat doit intervenir pour décider si cette requête est recevable ou non. M. Robert Schuman, ministre des Affaires Etrangères a, au nom du gouvernement français, annoncé son intention de soutenir la thèse de l'incompétence de l'O.N.U. en cette matière. Il a, en effet, déclaré que « l'attitude française sera inspirée par le principe de la non compétence des Nations-Unies, la France ne pouvant traiter qu'avec la partie qui a signé l'accord actuellement en vigueur. »

Cette thèse marque déjà un pas en arrière par rapport à celle soutenue par M. Henri Bonnet, ambassadeur de France à Washington qui, lui, a affirmé à ce sujet : « C'EST UN PROBLÈME FRANÇAIS; IL NE PEUT ETRE DU RESSORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ». Il a cherché, par cette argumentation à s'appuyer sur l'article 7 de la Charte des Nations Unies, qui interdit toute discussion d'une affaire relevant de la juridiction exclusive des Etats membres.

Ces deux positions contradictoires, dont l'une, celle soutenue par M. Schuman, reconnaît l'existence de deux parties distinctes, l'autre, défendue par M. Bonnet, prétend réduire toute la question à une affaire purement française, montre toute la fragilité de la thèse de l'incompétence de l'O.N.U.

En fait, il est difficile de contester la compétence de l'O.N.U. en cette matière et d'invoquer l'article 7 de la Charte, car il faudrait, pour cela, démontrer que l'Etat marocain n'a pas une personnalité distincte de l'Etat français. Or, comme le remarque fort pertinemment Sir Ivor Thomas, ancien sous-secrétaire d'Etat pour les colonies dans le cabinet britannique, dans la revue « *Time and Tide* » du 22 septembre 1951 : « *Le Maroc n'est pas un département français, mais un Etat musulman souverain sous la protection française* ». L'opinion du général Juin, qui fut le représentant officiel de la France au Maroc, confirme pleinement ce point de vue. Dans un article paru dans « *le Monde* » sous le titre « *Présence française au Maroc* » en date du 1^{er} septembre 1951, il parle de « *l'Etat chérifien dont la souveraineté et la personnalité ne se discutent pas* ».

On est donc fondé à considérer qu'il n'est pas possible de ramener arbitrairement la question marocaine à un problème purement français, qui ne regarde que la juridiction exclusive-ment française.

Il s'agit, au contraire, d'un différend opposant deux Etats distincts, l'existence de l'Etat chérifien, sa personnalité et sa souveraineté ne pouvant être valablement contestée sur le plan juridique.

En conséquence, le Parti Communiste Marocain estime que l'O.N.U. a non seulement le droit, mais le devoir d'inscrire, à l'ordre du jour de ses travaux, la question marocaine et de reconnaître le bien-fondé de la requête dont elle est saisie.

Le traité du Protectorat constitue un diktat imposé par la force des armes, une agression caractérisée contre la souveraineté de l'Etat marocain. Même si l'on voulait s'en tenir à l'esprit et à la lettre de ce traité, on est en droit d'accuser le gouvernement français d'avoir violé ses engagements internationaux.

Un rapide examen des circonstances dans lesquelles est intervenu l'établissement du protectorat et des graves conséquences qu'il a entraînées dans la vie du pays permet de le démontrer aisément.

I. — CONDITIONS HISTORIQUES DE L'ETABLISSEMENT DU PROTECTORAT ET SON SENS REEL

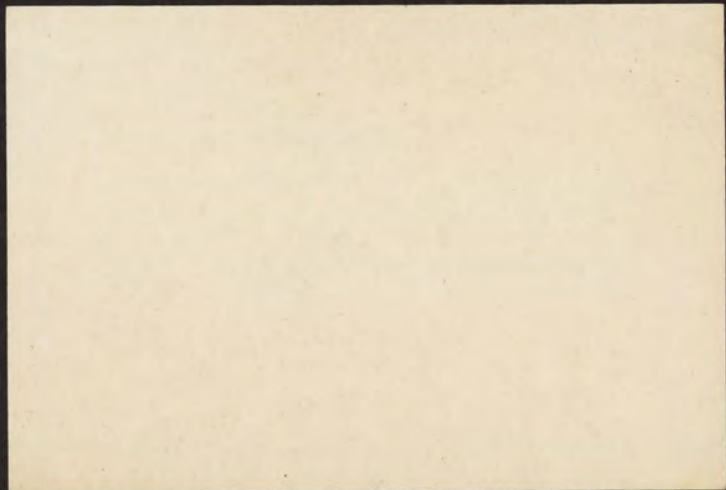
UN ACTE D'AGRESSION

La propagande officielle des cercles dirigeants français présente habituellement le traité de Fès comme un véritable « acte d'association » dont la fin est ainsi définie dans l'article

ALI YATA

70, RUE JOSEPH-STALINE

IVRY-SUR-SEINE



premier du traité : « *Le gouvernement de la République française et Sa Majesté le Sultan sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires...* » Ce qui permet, toujours à la même propagande, de présenter le gouvernement français comme investi, au Maroc, d'une « *haute mission de civilisation et d'humanité* ». Or, quand on examine les conditions historiques dans lesquelles est intervenu l'établissement du protectorat français au Maroc, il devient difficile de soutenir qu'il s'agit véritablement d'un « *acte d'association* » ou même simplement d'un traité au sens réel du mot.

En effet, quelle valeur accorder à un traité signé sous la menace des armes, alors que les troupes françaises occupaient déjà une partie du territoire national marocain et que le pouvoir central, ruiné et affaibli par les menées des agents impérialistes, ne pouvait résister aux exigences du gouvernement français ? Il ne peut donc être question d'un accord librement conclu entre deux parties discutant sur un pied d'égalité, mais d'un véritable diktat, imposé par la force. Par conséquent, il n'engage en rien le peuple marocain, qui lui, ne s'y est pas trompé, car, dès le jour même de la signature de ce traité, il s'est dressé unanimement contre cet acte de domination étrangère. Il continua à le combattre, les armes à la main, de 1912 à 1934, au cours d'une héroïque résistance, marquée par la glorieuse épopée du Riff. Et, de 1934 à nos jours, sa lutte libératrice ne cessa de se développer, prenant une ampleur décisive et une orientation nouvelle au lendemain de l'écrasement militaire du fascisme.

Le but véritable du protectorat a été officiellement avoué par Delcassé, ministre des Affaires Etrangères de la France, qui déclarait en 1904, c'est-à-dire dans la période de préparation de l'établissement du protectorat : « *La géographie, la politique, la stratégie et nos moyens matériels nous délimitent exactement notre empire colonial* », et il ajoutait : « *N'oubliez pas que dans cet empire colonial, réduit à l'Afrique, j'inclus nécessairement le Maroc.* »

Plus tard, en 1908, répondant à une interpellation de Jaurès au Parlement, il affirmait : « *C'est à moi qu'est dû, c'est sur moi que retombe, comme on voudra, l'initiative de la solution française de la question marocaine.* »

Ce langage est parfaitement clair. Il signifie que le protectorat est une entreprise de conquête coloniale, répondant à la volonté des monopoles financiers français d'établir leur domination sur le Maroc, tout en accordant à leurs concurrents des compensations sur place ou ailleurs.

LES VÉRITABLES RESPONSABLES DE LA CRISE MAROCAINE

Cependant, il reste encore une objection à examiner. Les porte-parole du colonialisme tentent de masquer le véritable caractère du protectorat derrière la prétendue nécessité qu'il y avait pour le gouvernement français d'intervenir dans les affaires intérieures marocaines pour rétablir l'ordre et assurer la sécurité. Ce point de vue a été récemment repris par le général Juin, dans l'article du « *Monde* » déjà cité. Il écrit, en effet : « *Ce pays moyenâgeux, en friche et livré intérieurement aux pires désordres, n'était plus qu'une expression géographique, vide de tout sens national et d'une petite société, effervescente et barbare, constituant un dangereux anachro-*

nisme à l'occident du vieux monde occidental où il se trouvait placé. »

Or, voici ce qu'était le Maroc à cette époque. Le maréchal Lyautey écrivait, en 1920, au gouvernement français : « Ici, nous avons trouvé un Etat et un peuple. Il passait, il est vrai, par une crise d'anarchie, mais crise relativement récente et plus gouvernementale que sociale. »

Comment, après cela, le général Juin, qui se targue d'être un disciple fidèle du maréchal Lyautey, peut-il soutenir sérieusement que le Maroc « n'était qu'une expression vide de tout sens national » ?

Et, par ailleurs, n'est-il pas aujourd'hui reconnu, sur la base de faits historiques incontestables, que cette crise « d'anarchie récente et d'ordre gouvernemental » a été provoquée par la politique des emprunts pratiqués par les puissances occidentales, pour ouvrir les portes du Maroc à la pénétration d'abord économique, en ensuite politique, des monopoles financiers étrangers ! A cet égard, il convient de retenir l'appréciation du Consul de France à Fès, à cette époque, Gaillard, qui note à propos des résultats de la conférence d'Algésiras : « Le vieux Maroc est perdu sans espoir. La conférence ne s'est occupée que de Tanger et des ports où résident des Européens et où elle a créé des forces de police, une caisse spéciale des travaux publics, une Banque d'Etat ; mais elle n'a rien fait pour procurer au Makhzen les ressources financières dont il a besoin pour entretenir une armée, lever les impôts, combattre l'insurrection et l'anarchie. Les désordres iront en augmentant et le Maroc sombrera dans une anarchie qui sera le prélude de la domination étrangère ».

N'est-ce pas, également, le maréchal Lyautey, qui, dans une lettre adressée au Père de Foucault, reconnaissait que la révolte de Bouhmara n'avait pu avoir lieu que grâce à l'or des caisses du gouvernement de la République française ? Par conséquent, il est clair que l'argument fondé sur une prétendue anarchie pour justifier la conquête coloniale est aujourd'hui comme hier un argument sans valeur.

Sans contestation possible, l'intervention impérialiste française, consacrée par le traité de 1912, et qui dure jusqu'à nos jours, constitue une agression permanente contre le peuple marocain, au mépris de son droit absolu de disposer de lui-même.

UN REGIME D'ADMINISTRATION DIRECTE

D'ailleurs, le gouvernement français, en instituant un régime d'administration directe dans le pays, a montré clairement que son intention véritable n'était ni de « rétablir l'ordre » ni d'aider le Makhzen (gouvernement chérifien) à entreprendre des réformes, selon les obligations contenues dans le traité de 1912. En effet, toute la réalité du pouvoir appartient à la Haute Administration, en dépit du maintien de l'Etat chérifien, avec ses organismes centraux et régionaux. C'est contre ce reproche d'administration directe que le général Juin a essayé en vain de se défendre lorsque, après avoir reconnu que l'appareil de l'Etat chérifien est entre les mains de fonctionnaires français, il déclare : « Mais pouvait-on confier à des mains inexpertes et à des cerveaux insuffisamment préparés le mécanisme d'une Administration moderne nécessitée par l'essor du Maroc nouveau ? » (Article du « Monde » déjà cité.)

Cette défense vaut un aveu. Il est donc incontestable que le Maroc est soumis de fait à un statut colonial. Le corps des Contrôleurs civils et des Officiers des « Affaires indigènes » dirige toute la vie du pays, dispose de pouvoirs absolus dans tous les domaines. Pachas, caïds et autres fonctionnaires chérifiens sont les exécutants de leurs ordres.

Souvent, la Haute Administration cherche à éluder sa responsabilité dans le régime de terreur et de corruption imposé au pays, en invoquant l'état féodal et arriéré du Maroc, comme, par exemple, dans la question de la justice. Mais peut-on honnêtement contester que c'est le protectorat qui a maintenu et renforcé la féodalité ! Il suffit, à ce sujet, de rappeler tout le parti que le général Juin entendait tirer en février dernier de la provocation du pacha de Marrakech, El Glaoui, grand seigneur féodal, tout dévoué au colonialisme français.

La vérité oblige à dire que la Haute Administration s'appuie, au contraire, sur la féodalité pour imposer au pays une politique d'oppression nationale.

Il ressort nettement que le gouvernement français a foulé aux pieds les engagements contenus dans le traité du protectorat, qu'il avait pourtant imposé par la force des armes, instituant au Maroc un régime de domination coloniale directe.

II. — CONSEQUENCES DU TRAITE DU PROTECTORAT

DEMEMBREMENT DU MAROC

La première conséquence de la signature du traité de Fès a été de briser l'unité territoriale du Maroc.

En vertu de l'accord franco-espagnol de 1912, la zone Nord du Maroc et l'enclave d'Ifni passent sous la tutelle du gouvernement espagnol. En 1923, la convention de Paris établit le statut international de Tanger. En 1950, le gouvernement français, par décision unilatérale et arbitraire, rattache la région d'El Arja à l'Algérie, considérée, par lui, comme territoire spécifiquement français, pour exploiter plus commodément les richesses minières de ce secteur. En 1943, les accords secrets Clark-Darlan autorisant les Américains à occuper en permanence la base aéro-navale de Kénitra (Port-Lyautey) et les accords de décembre 1950, conclus à Washington, leur cèdent d'importantes parcelles du territoire national marocain, soit jusqu'à présent plus de 17.000 hectares, pour l'installation de bases aériennes, dont 5 aérodromes géants.

Le gouvernement français a morcelé même la partie qui est sous sa domination, en y délimitant des zones dites d'insécurité, au régime spécial, zones interdites aux nationaux marocains qui n'en sont pas originaires.

EXPLOITATION COLONIALE ET PILLAGE DES RICHESSES

Enchaîné par le traité de protectorat, le Maroc est devenu rapidement une proie de premier choix pour les monopoles financiers étrangers, qui, aussitôt, se lançaient au pillage de ses richesses et à l'exploitation de ses populations.

Les groupes financiers tels que la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Union Parisienne, la Banque Rotschild, établissent leur main-mise sur le Maroc. Après une période de relâchement de 1940 à 1944, ils resserrèrent de nouveau leur étreinte et multiplient leur participation dans les entreprises existantes. Il est frappant de constater que le chiffre des investissements passe de 831 millions en 1938 à 57 milliards 593

millions en 1950. Et cela ne se traduit pas par un accroissement du bien-être de la population du pays, mais par l'inflation et la hausse des prix, avec tout son cortège de misère. Pour ne prendre qu'un exemple récent, le coût de la vie a augmenté de mars 1948 à octobre 1951 de 60 %. Tandis que pour la même période, les salaires n'ont été augmentés que de 23 % globalement, en tenant compte que cette majoration n'a pas été appliquée par l'ensemble du grand patronat.

Les grandes richesses du sous-sol sont exploitées et exportées au seul profit des trusts étrangers. L'effort est aujourd'hui porté sur les minerais stratégiques, comme le montrent les chiffres suivants :

		1938	1950
Houille	tonnes	141.000	637.000
Manganèse	—	80.000	257.000
Plomb	—	26.964	65.870
Zinc	—	5.531	82.766

Malgré les possibilités existantes, aucune industrialisation réelle du pays n'a été entreprise. L'industrie de transformation créée a été orientée vers l'accumulation des bénéfices et l'exportation des produits fabriqués. C'est ainsi qu'en 1949, sur 1.800.000 caisses de sardines produites, 1.300.000 furent vendues sur les marchés étrangers.

On retrouve la même orientation dans l'agriculture. Rien n'est fait, par exemple, pour développer les cultures céréalières, qui sont la base de la nourriture des populations, malgré la menace permanente des famines. Un fait caractéristique à cet égard : bien qu'en 1949 les récoltes céréalières fussent inférieures à celles déjà médiocres de 1938, la Haute Administration n'en fit pas moins procéder à l'exportation de 3.222.000 quintaux d'orge acheté aux fellahs à 11 fr. 50 le kilo et cédé au prix de 19 fr. 75 le kilo.

Les moyens techniques modernes, les travaux d'irrigation, tels que le barrage d'El Kansera dans la région de Sidi-Slimane, sont mis à la disposition du colon pour le développement des cultures à gros rendement, comme celles des agrumes, dont la campagne de 1949-1950 a laissé 2 milliards de bénéfices aux gros colons. Chiffre en regard duquel il convient de placer le salaire quotidien moyen de 60 francs alloué à l'ouvrier agricole créateur de ces fabuleuses richesses.

SPOILIATION DES TERRES

La colonisation, soit environ 5.500 colons, dispose d'un million d'hectares des terres les plus riches.

La Haute Administration a réparti des lots de colonisation pris sur les terres collectives, les terres données en jouissance avant 1912, par le Makhzen, aux tribus fournissant des contingents de soldats pour la défense du territoire, les terres servant au financement des institutions culturelles et culturelles, les terres domaniales. En outre, avec la complicité de l'administration, le colon s'est attaqué à la propriété privée du fellah (petit paysan) et l'a chassé de ses terres par la violence et la ruse.

Pour avoir une image de cette entreprise de pillage, donnons un seul exemple : Nous lisons en effet dans « *La Vigie marocaine* » du 20 octobre 1951, les lignes suivantes : « *Je ne citerai qu'un cas typique que j'ai vu, sans prononcer de nom* »

d'ailleurs. X... un beau jour, installa une baraque sur un terrain qui paraissait inoccupé; il y fit pâturer un nombre respectable de cochons, puis voulut cultiver quelques parcelles; certains indigènes étaient venus protester près de lui, affirmant que ce terrain était leur propriété; ils se virent répondre qu'il en possédait les titres réguliers et, pour appuyer ses dires, accompagné d'un indigène à sa solde, il se mit à parcourir le terrain, en lisant les limites sur un soi-disant titre, qui n'était autre qu'un journal, et encore le tenait-il à l'envers, car il était illettré. »

L'appréciation de ce journal officieux sous la signature d'un ancien contrôleur civil, qui adopte le pseudonyme marocain de Bouazza, ne peut être taxée de partialité.

Le restant des terres cultivables, soit 7 millions d'hectares, répartis entre 1.300.000 fellahs. La propriété moyenne du colon est de 180 hectares contre 7 hectares pour le fellah. Tandis que le premier est l'objet de la sollicitude de la Haute Administration, le second est réduit à une condition misérable, contraint d'utiliser l'araire de bois pour labourer ses terres. Et tandis que le colon réalise des bénéfices par milliards, 90 % des charges du tertib, impôt portant sur les récoltes et le bétail, retombent sur le fellah. Pour l'année 1951, le tertib est majoré de 40 %, sauf en ce qui concerne les cultures maraîchères irriguées, qui sont celles de la colonisation.

Comme on vient de le constater, les chiffres sont sans pitié pour « l'œuvre » prétendue désintéressée du protectorat. Nous allons voir comment la mainmise sur les richesses du pays et leur exploitation au profit des monopoles financiers et de la grosses colonisation ne manquent pas d'avoir des répercussions très graves dans tous les domaines de la vie marocaine.

III. — LE TRISTE BILAN DU PROTECTORAT

LA SITUATION LAMENTABLE DU FELLAH

On sait comment les fellahs ont été chassés de leur terre. Il y a, aujourd'hui 700.000 khammès, c'est-à-dire des paysans sans terre ou qui ont un petit lopin qu'ils ne peuvent cultiver. Ils sont obligés de s'employer, comme métayers, chez les colons ou les gros propriétaires fonciers au cinquième de la récolte en principe. Il y a, enfin, 150.000 ouvriers agricoles, qui sont payés à un salaire de famine variant entre 60 et 100 francs par jour, amputé par de lourdes amendes et par les frais d'achat de produits agricoles que leur imposent les colons employeurs. Pour l'ouvrier agricole, il n'y a ni repos hebdomadaire, ni congés payés, ni allocations familiales. Il est un véritable serf, attaché aux colons par la chaîne des avances que son salaire de famine l'oblige à demander à son employeur. Il ne jouit même pas de la liberté d'embauche, car les contrôleurs civils et les officiers des « Affaires Indigènes » lui interdisent de quitter sa tribu. Et, il est fréquent de voir un ouvrier agricole jeté en prison pour un fait aussi anodin que le vol d'une orange.

D'une façon générale, la condition du fellah est dramatique. Sur toute l'étendue du Maroc, il vit sous une misérable hutte de chaume ou une tente en toile, sous laquelle, en hiver, il est contraint d'abriter son bétail. Le général Juin ne croyait pas si bien dire lorsqu'il déclarait que l'œuvre du gouvernement français au Maroc « est inscrite sur le terrain ».

Incapable de pouvoir labourer ses terres, accablé par le tertib, le fellah est encore écrasé par toutes sortes d'abus scandaleux. C'est d'abord le système officiel des prestations, qui l'oblige à fournir plusieurs jours, voire même plusieurs semaines de travail gratuit par an, pour la construction des locaux de gendarmerie, entretien de pistes militaires, etc. C'est en outre, la « touiza » ou corvée, due à l'initiative des contrôleurs civils et des officiers des « Affaires Indigènes » qui l'oblige à abandonner ses labours, pour accomplir différents travaux agricoles dans les fermes et les champs des colons, pour labourer les terres des grands seigneurs féodaux. En bref, c'est le régime du travail forcé officiellement admis.

Mais le fellah n'en est pas quitte pour autant. Il lui faut encore payer de lourdes redevances en argent et en nature, communément appelées « fridas ». A chaque manifestation officielle, à chaque réception de personnages résidentiels, contrôleurs et caïds lui imposent une contribution se chiffrant souvent à plusieurs milliers de francs, sans compter qu'il est obligé, en même temps, d'« offrir » œufs, poulets, beurre, blé, et même moutons.

Le fellah est pris comme une mouche dans la toile d'araignée du régime imposé aux campagnes par le protectorat. La prison, ou plus exactement les silos profonds guettent ses moindres tentatives de résistance.

La réalité parle d'elle-même et les thèmes de la propagande officielle sur la prétendue modernisation de l'agriculture marocaine s'avèrent rapidement de purs mensonges. Par exemple, les « Sociétés » dites « de Prévoyance indigène » chargées d'aider le fellah à commercialiser ses récoltes n'aboutissent en fait qu'à organiser le vol sur les achats effectués chez le paysan marocain, ou sur les sommes qui lui sont avancées. Il ne peut en être autrement, les fellahs n'étant pas représentés dans les sociétés composées d'agents de contrôle, de caïds et de leurs adjoints. Quant aux fameux Secteurs modernes du paysannat, destinés à faire croire que le socialisme a fleuri comme par enchantement sur la terre marocaine, on sait ce qu'il faut en penser, quand on constate que les terres, qui ont été arrachées aux paysans pour l'organisation de ces secteurs, sont maintenant entre les mains des gros colons et des sociétés agricoles.

Il est sûr que si la Haute Administration cherchait à enseigner la technique moderne aux fellahs, comme le prétend sa propagande, elle n'aurait point agi par la contrainte, elle n'aurait point confisqué les terres pour la création de ces secteurs, elle aurait fait appel aux fellahs pour la gestion de ces derniers et pour le partage des bénéfices.

Soulignons, enfin, que la situation du fellah est la même dans la zone occupée par les impérialistes espagnols et que, tout récemment encore, ces derniers ont refoulé vers les montagnes plusieurs milliers de fellahs.

LA CONDITION EFFROYABLE DE L'OUVRIER MAROCAIN SOU MIS A UNE EXPLOITATION FEROCÉ

Et si l'on se tourne du côté de l'ouvrier, le même tableau se présente aux yeux de tout observateur impartial. A un pôle, on trouve une accumulation de richesses : les grosses sociétés capitalistes réalisant des bénéfices supérieurs à 300 % de leur capital. A l'autre pôle, la misère la plus atroce.

En effet, la condition du travailleur marocain est effroyable. L'échelle officielle des salaires, répartie sur quatre zones,

va de 35 fr. 85 à 42 fr. 70 de l'heure. On apprécie ce salaire à sa juste valeur, quand on sait que le kilo de pain coûte 54 fr. 25 et celui de la viande de dernière qualité 300 francs. D'autre part, le travailleur marocain ne bénéficie d'aucune espèce de sécurité sociale; les allocations familiales sont insignifiantes, calculées en proportion du salaire. Le plus souvent elles ne sont pas payées à la grande masse des travailleurs, c'est-à-dire les simples manœuvres, à qui il est difficile de pouvoir justifier les 6 mois de présence dans leurs entreprises ou chantiers comme l'exige la loi. De plus, les taux indiqués plus haut, sont plus théoriques que réels, ceux pratiqués par le patronat leur étant généralement inférieurs. A quoi il faut ajouter que le salaire de l'ouvrier marocain est amputé d'une partie importante par le système généralisé du vol sur la feuille de paie et par les prélèvements obligatoires en faveur des caporaux (agents du patronat) qui, en règle générale, contrôlent l'embauche. Et, chose aggravante, une décision résidentielle en date du 22 octobre 1948 supprime les bordereaux de salaires et la commission centrale des salaires, aboutissant ainsi à écraser les salaires au niveau du taux minimum.

Les grandes entreprises industrielles et les centres miniers sont de véritables bagnes, avec un réseau officiel de mouchards, ayant à sa tête, le plus souvent, un ancien contrôleur civil, que l'on baptise de l'appellation innocente de « *contrôle de la main-d'œuvre indigène* ». Les conditions de travail y sont telles qu'à chaque instant, la vie et la santé des ouvriers marocains sont gravement exposées. Dans telle usine métallurgique de Casablanca, aucune disposition n'est prise pour mettre les travailleurs à l'abri des émanations de gaz nocifs et nombreux sont ceux qui en ont les poumons brûlés. Dans telle autre usine de conserve de Fédala, en raison du manque approprié de protection des ouvriers dans l'organisation du travail, les accidents sont si nombreux que l'usine est surnommée « *usine des mains coupées* ». Au verreries de Casablanca, les souffleurs sont de tout jeunes adolescents, qui s'usent rapidement à cette besogne.

D'autre part, un statut type institué par la résidence générale soumet officiellement les travailleurs à l'arbitraire patronal : système d'amendes, licenciements sans préavis, indemnités pour fautes dont seul le patron est habilité à apprécier le degré de gravité. Enfin, un dahir de 1946 interdit pratiquement la grève et rend obligatoire le recours à l'arbitrage et à la conciliation de l'Administration.

Tout est mis en œuvre pour essayer d'avilir et de briser la résistance de l'ouvrier marocain, pour l'empêcher d'atteindre une qualification quelconque. Tout, y compris une campagne abominable de mensonges sur la prétendue paresse du travailleur marocain et son inaptitude professionnelle.

En outre, le racisme le plus odieux règne aussi bien dans l'organisation des conditions de travail que dans le calcul des salaires, avec le but évident de créer un fossé entre travailleurs européens bénéficiant d'une situation privilégiée, et les travailleurs marocains qui sont les plus mal payés.

Pour compléter cette situation, les travailleurs marocains et leurs familles sont parqués dans d'immenses bidons-villes, gigantesques concentrations de baraquements de planches de bois et de vieilles tôles, sans égouts, sans électricité, presque sans eau, baraquements qui sont la proie d'inondations en hiver, d'incendies en été. Comme symbole de cette situation, on peut voir, au quartier de l'Oasis de Casablanca, une luxueuse

clinique pour chiens, construite tout à côté de misérables cabanes, où habitent les travailleurs marocains de ce secteur.

On peut dire que les conditions de vie auxquelles sont condamnés les travailleurs marocains constituent un véritable défi à la conscience humaine.

Le droit syndical n'est toujours pas reconnu malgré les promesses officielles cent fois renouvelées depuis 1945. Et, si les syndicats marocains se développent aujourd'hui, ce n'est pas par l'effet d'une bienveillante tolérance de la part de l'Administration, mais au prix d'une lutte acharnée. Par centaines, les militants syndicaux sont arrêtés, frappés de lourdes peines de prison. Les travailleurs syndiqués, pour peu qu'ils fassent preuve d'une certaine activité, sont licenciés. Et, maintenant, tandis que le Général Guillaume bavarde sur le thème du « *Maroc, pays de la Liberté* », la police fait irruption dans les meetings des syndicats, prétendant contrôler les interventions des orateurs. Le 6 novembre, jour solennel de l'ouverture des travaux de la présente session de l'O.N.U., des travailleurs des Huileries marocaines et du Carton sont traduits devant les tribunaux pour avoir déposé un cahier de revendications. A l'heure actuelle, chaque grève se déroule dans les conditions d'une lutte acharnée avec la police, qui arrête les grévistes, perquisitionne à leur domicile, et tente de les ramener au travail sous la menace.

La répression contre le mouvement syndical est constante. Elle a été marquée par plusieurs épisodes dramatiques. Ce fut le cas de la grande grève de Kouribga en 1947, que la Haute Administration réussit à briser, en affamant les grévistes, en leur coupant l'alimentation en eau et en déchaînant contre eux une répression d'une sauvagerie inouïe.

Et, enfin, autre atteinte flagrante à la liberté syndicale, le 1^{er} Mai dernier, l'un des secrétaires généraux de l'Union des Syndicats confédérés du Maroc fut expulsé du pays pour avoir proclamé l'aspiration de la classe ouvrière marocaine et de tout le peuple marocain à l'indépendance nationale et au bien-être.

RUINE DE L'ARTISANAT

Après le fellah et l'ouvrier, l'artisan lui aussi connaît la misère et la ruine sous le régime du protectorat. Pour ne citer que l'exemple de Fès, ville des artisans par excellence, signalons que les tanneurs y ont été éliminés dans la proportion de 60 %, les babouchiers, au nombre de 14.000 dans la proportion de 80 %, les tisserands 50 %; quant aux maroquinières proprement dits, ils ont à peu près totalement disparu. C'est la Haute Administration qui a conduit l'artisanat à la mort, en l'accablant d'impôts, en ouvrant les portes à la concurrence étrangère, en lui refusant les débouchés extérieurs que la qualité de ses produits pouvait lui permettre de conquérir.

Peut-on, en présence de tous ces faits probants, parler « *d'œuvre humaine* » réalisée au Maroc par le gouvernement français, comme le proclame le général Guillaume ? La réalité est têtue et apporte un démenti catégorique à toutes les affirmations de la propagande résidentielle.

Abordons par exemple le domaine de la santé et de l'instruction publique et nous pourrions établir, là encore, une fructueuse confrontation entre les dires et les faits.

LA SANTE PUBLIQUE GRAVEMENT EN DANGER

Dans l'article du « Monde » sus-cité, le général Juin déclarait « ... des infirmeries, des hôpitaux et des écoles dispensent chaque jour davantage les bienfaits de la science moderne et de notre humanisme ». Voici ce qu'il faut penser, en réalité, de cet « humanisme » : le docteur Lepinay, médecin officiel des hôpitaux de Casablanca, qui ne passe pas précisément pour un « extrémiste », écrit dans le n° 27 de la « Semaine Médicale » du 12 octobre 1951 : « La gravité et l'intensité des infections vénériennes révèlent l'importance de la lutte qu'il y eut à entreprendre pour protéger les soldats au même titre que le premier colon. » Cela veut dire que le reste de la population, soit l'immense majorité du pays, est livré sans défense au péril vénérien. C'est un bien singulier « humanisme » dont les « bienfaits » ne se comptent plus, à en juger simplement par cette constatation, faite par le docteur Léger, qui écrit : « Il est cependant hors de doute que les nouvelles conditions de vie au Maroc, consécutives à la venue des Français, ont eu pour résultat de développer la prostitution de la femme marocaine. » (« Semaine Médicale », n° 27, octobre 1951.) Ou bien encore, par ces chiffres officiels, dont l'éloquence est sans appel, et que les défenseurs du colonialisme se gardent d'ajouter à leur palmarès : la mortalité infantile au Maroc dépasse 75 %.

A Casablanca, des statistiques effectuées dans un quartier populaire habité par des juifs marocains, apprennent que : 18 % des bébés sont frappés par la tuberculose dans la première année de leur vie, 33 % entre 5 et 4 ans, 55 % entre 10 et 15 ans.

Le fléau de la tuberculose s'est développé comme une conséquence directe du régime de misère établi par le protectorat. Le docteur Velaton écrit dans « Maroc Médical » de février 1949 : « Depuis ces dernières années, la tuberculose pulmonaire au Maroc a pris une extension considérable ».

Pour combattre le fléau, il n'y a pas de sanatorium au sens propre du mot; il y a tout simplement, quelques lazarets de tuberculeux, dont l'un est situé à Casablanca, en bordure de la mer, dans un endroit particulièrement humide.

Encore quelques chiffres impressionnants, cette fois, en ce qui concerne le trachome. Le docteur Pagès écrit dans « Maroc Médical » de janvier 1950 : « En se basant sur les chiffres moyens d'une enquête on peut diviser le Maroc en trois zones :

« 1° Sur le littoral, l'index trachomateux évolue entre 0 et 25 %;

« 2° Dans l'intérieur entre 25 et 40 %;

« 3° Dans le Sud entre 70 et 100 %. »

La Haute Administration ne fait rien pour combattre efficacement les épidémies, pour protéger la santé des populations marocaines; le budget de la Santé publique, pour 1951, représente 5,9 % du budget général, contre 37,5 % pour les forces répressives. Il y a 14.000 policiers, contre 181 médecins de la Santé publique, ce qui fait un policier pour 600 habitants, un médecin pour 45.000 habitants, dans les villes, pour 120.000 habitants dans les campagnes. Il y a une assistante sociale pour 129.231 habitants. En 1951, on note un lit d'hôpital pour 226 Européens, contre un lit pour 1.728 Marocains.

L'organisation des hôpitaux dits « indigènes » est un scandale permanent, en raison de l'insuffisance du personnel médical et des crédits alloués. La corruption y règne et fait de la gratuité des soins un vain mot.

Ajoutons, enfin, comme nous l'avons déjà noté, que la Sécurité Sociale est inexistante au Maroc. Le Directeur de la Santé publique a déclaré : *« Il faut voir la réalité en face : le Maroc ne pourra, avant de longues années encore, adopter un système de sécurité sociale, le standing de vie est trop bas, les ressources budgétaires trop faibles pour que l'on puisse y songer. »* Et pourtant on trouve bien des ressources budgétaires lorsqu'il s'agit de construire des prisons, des casernes, des routes stratégiques et des aérodromes géants.

Ainsi donc, le protectorat cultive la maladie comme il cultive la misère. Il l'utilise comme arme pour se maintenir.

PROPAGATION DE L'ANALPHABETISME ET DESTRUCTION DE LA CULTURE GENERALE

En ce qui concerne l'instruction publique, la situation est idetique.

D'après les données démographiques officielles de 1947, il y a 1.865.645 enfants marocains scolarisables contre 56.145 enfants européens. Les statistiques officielles de 1950 signalent que tous les jeunes Européens sont scolarisés, alors qu'à peine 144.676 Marocains trouvent place sur les bancs de l'école publique.

En admettant que l'on ne tienne pas compte de l'accroissement de la population, et en se basant sur la moyenne de scolarisation pratiquée par le protectorat, on peut dire que c'est seulement dans 120 ans que les enfants marocains pourront tous avoir place à l'école. Le protectorat s'avère donc absolument incapable de liquider l'analphabétisme, si toutefois il en avait le désir !

D'autre part, le budget de l'instruction publique ne représente que 7 % du budget général. On peut affirmer sans conteste que le régime du protectorat est un régime obscurantiste.

Chose plus grave, l'enseignement donné au Maroc possède un caractère nettement colonialiste. On le voit notamment dans le fait que l'on dépense la somme de 33.000 francs pour un élève européen et seulement 11.000 francs pour un élève marocain. Cet enseignement comporte également une orientation profondément raciste, qui vise à détruire l'unité nationale marocaine.

C'est ainsi qu'il y a des écoles franco-arabes, des écoles franco-berbères, des écoles de l'Alliance israélite, des écoles franco-israélites et des écoles de fils de notables, qui, toutes, n'ont évidemment pas un programme unique.

Par ailleurs, cet enseignement présente un caractère anti-national : interdiction d'enseigner la langue arabe dans les écoles franco-berbères, franco-israélites et dans celles qui sont gérées par l'Alliance israélite. Dans les écoles franco-arabes, la langue nationale, c'est-à-dire l'arabe, est enseignée comme une langue étrangère.

La littérature arabe en général, et marocaine en particulier, l'histoire et même la géographie du pays sont exclues des programmes ou sont consciemment falsifiées. Les grandes universités marocaines, telles que la Qaraouiye de Fès, au riche passé culturel, sont confinées dans un enseignement archaïque, par décision de la Haute Administration. L'étude des sciences y est interdite. De nombreux ouvrages à caractère scientifique ou simplement progressiste ont été retirés des bibliothèques universitaires. Les chants nationaux, les représentations théâtrales, les conférences popularisant l'œuvre des grands penseurs marocains comme Averroès, sont considérés comme autant de mani-

festations subversives et interdites sous peine d'emprisonnement.

La Haute-Administration mène également une lutte acharnée contre l'enseignement libre qui, au Maroc, dans les circonstances présentes et en raison même de la carence résidentielle, présente un caractère incontestablement progressiste. Le protectorat n'accorde aux écoles libres que des subventions dérisoires, et à des conditions inacceptables. D'une part, il persécute les directeurs et instituteurs de ces écoles, dont plusieurs sont jetés en prison, en raison de leur activité patriotique, comme le Fqih Medkouri, de Boucheron, condamné à la peine d'un an d'emprisonnement.

Autre exemple : à Casablanca, l'école libre « El Falah » a été chassée de ses locaux. Il y a quelques semaines, au Sud-Marocain, près de Ouarzazat, six patriotes ont été condamnés à trois mois de prison pour avoir demandé l'autorisation d'ouvrir une école libre. A leur sortie de prison, ils ont été exilés loin de leur village.

Inutile de préciser que dans la partie du pays sous domination espagnole, les mêmes méthodes obscurantistes règnent.

On ne peut manquer de conclure, sur la base de tous ces faits, que le Protectorat n'a pas rempli ses obligations d'introduire des réformes scolaires au Maroc, comme le stipule l'article I du traité de Fez. Au contraire, il a propagé l'ignorance et inauguré une ère de destruction de la culture nationale marocaine.

IV. — LA TRANSFORMATION DU MAROC EN BASE DE GUERRE

La France et l'Espagne impérialistes ont violé les droits les plus sacrés du peuple marocain en lui imposant le Protectorat. Elles ont, ces dernières années, aggravé cette violation en intégrant le Maroc de fait dans la coalition atlantique, à l'insu du peuple marocain, contre sa volonté et sans même l'avis de Sa Majesté le Sultan.

Cela a conduit à la transformation du pays en un immense bastion de guerre, dirigé par les Etats-Unis d'Amérique.

En effet, ceux-ci disposent des bases navales de Casablanca, d'Agadir, de Ceuta, de Mlilla. Ils sont les maîtres, depuis 1943, de la base aéro-navale de Kénitra, qui a été grandement aménagée, où se trouvent des centaines de forteresses volantes et que desservent 4.000 militaires américains.

Déjà, le 3 août 1949, l'A.F.P. pouvait indiquer :

« Alors que le Maroc ne possédait à la veille de la dernière guerre sur l'ensemble de ses aérodromes qu'une seule piste d'envol d'une longueur de 800 mètres, il dispose aujourd'hui de plus de 40 kms de pistes d'envol ou de stationnement bitumées ou bétonnées. »

Des dépôts de munitions et d'armes sont installés, de nouvelles voies stratégiques sont tracées. Il y a, à l'heure actuelle, 35.000 officiers et soldats américains, plus de 10.000 techniciens, et l'on annonce que le chiffre des premiers sera porté à 100.000 avant la fin de l'année. De son côté, le Résident général, le général Guillaume, a promis à Eisenhower, selon le journal « *Le Petit Marocain* » paraissant à Casablanca, de lever 100.000 Marocains.

Les Américains consolident leur occupation militaire du Maroc, qui se superpose à celle des Français et des Espagnols : ils construisent des hôpitaux, des écoles, des églises pour leurs

ressortissants et leurs familles ; ils installent leur propre police, dont le fameux F.B.I., et, bénéficiant du régime des capitulations, ils soustraient à la justice du pays leurs citoyens, seulement passibles des tribunaux consulaires.

Dans le domaine économique, leur mainmise s'étend également.

L'American Trade Association dispose déjà de 60 % du commerce de l'importation du sucre, du thé et des textiles. Dans l'industrie des conserves, de la sardine, malgré tous les démentis, 52 % sont passés entre leurs mains. La Standard Oil of Morocco a le monopole des prospections du pétrole dans la zone nord du pays. Et c'est surtout sur les gisements de métaux rares, plomb, manganèse, wolfram, étain, qu'ils concentrent leurs efforts en vue de la constitution de stocks stratégiques. Ils opèrent, dans ce domaine, par le truchement du plan Marshall. Au titre de ce dernier, ils fournissent des capitaux et du matériel. En échange, ils obtiennent des participations dans les sociétés minières et la livraison de la plus grande partie de la production aux U.S.A.

Ainsi donc les Américains foulent aux pieds, eux aussi, les droits du Maroc, en y installant un super-protectorat de fait, et en le prédestinant à devenir un champ de bataille. Quoiqu'ils écrivent et déclarent, ils donnent un appui non désintéressé au régime colonialiste, imposé au Maroc, et violent de ce fait, les principes généraux de la Charte des Nations Unies.

V. — UN REGIME DE TERREUR

Les représentants du gouvernement français se targuent souvent de maintenir l'ordre et la paix au Maroc. En réalité, ils ne s'y maintiennent que par la terreur. Il faut tout d'abord souligner que l'état de siège institué en 1939 à la veille de la deuxième guerre mondiale est toujours en vigueur.

La liberté individuelle est inexistante, le Marocain n'est nullement en sécurité, à tout moment il peut être emprisonné ou arrêté, sans qu'il sache pourquoi. Et, il faut dire que s'il n'y a pas de code de justice marocaine, si par suite, l'arbitraire le plus absolu et la corruption règnent dans ce domaine, c'est parce que telle est la volonté de la Haute Administration. Il n'y a pas là, comme le prétend la propagande résidentielle, une tare inhérente à la vie marocaine. Pachas et caïds sont flanqués de fonctionnaires français qui les contrôlent et rendent en fait la justice. C'est encore par ordre de la Haute Administration que les avocats et les défenseurs agréés ne sont pas admis à plaider auprès des caïds. Mieux encore, tout paysan qui a recours à un avocat est souvent jeté en prison.

La liberté d'expression est inexistante. Jusqu'en août dernier, les services résidentiels contrôlaient, avant sa parution... tout écrit, quel que fût son sujet politique, culturel, artistique ou sportif, et quelle que fût la langue dans lequel il était rédigé. La censure a été supprimée dans les textes, mais le scandale demeure, puisqu'on ne peut éditer une brochure, un journal, un livre dans la langue nationale, sans autorisation préalable. Le Parti Communiste Marocain ne peut toujours pas faire paraître légalement son journal en langue arabe « *Haïat-Ech-Chaâb* ». Pour les autorités résidentielles, toute opinion non conforme aux opinions officielles est subversive et, à cet égard, des centaines de patriotes et démocrates ont été emprisonnés et condamnés à de fortes amendes pour avoir écrit ou distribué

des documents considérés par la Résidence comme « portant atteinte à l'ordre public ». Or, ces documents réclament le droit du peuple marocain à la libre disposition, droit proclamé par la Charte des Nations Unies.

Les réunions sont également interdites au Maroc, quel qu'en soit le fond, quelle qu'en soit la forme, publique ou privée, alors que les étrangers peuvent se réunir à loisir, calomnier, insulter le peuple marocain et même comploter contre lui. Toute infraction à cette interdiction est sévèrement punie. Les autorités résidentielles vont jusqu'à châtier les patriotes qui se groupent pour écouter les émissions radiophoniques.

La liberté d'association est refusée aux Marocains, alors qu'elle est reconnue aux étrangers vivant dans le pays. Aucune association sportive, culturelle ou autre, ne peut exister dans l'indépendance à l'égard de l'Administration.

Le Marocain ne peut quitter son pays sans un permis spécial délivré par les autorités résidentielles.

Et d'une façon générale, permis et passeports sont refusés aux patriotes.

D'autre part, les portes du Maroc sont fermées à certains démocrates français.

L'inexistence des libertés individuelles et démocratiques s'accompagne de la part des autorités résidentielles d'une pratique de méthodes dignes du moyen-âge.

Le Résident Général exile, interne de son propre gré toute personne qui lui déplaît, sans même passer par les tribunaux qui, pourtant, lui sont soumis. C'est ainsi qu'Allal Fassi, président du Parti de l'Istiqlal, est contraint de vivre à Tanger. Ali Yata, Secrétaire du Parti Communiste Marocain, est exilé depuis 1948, après avoir passé 10 mois en prison, au secret, Abd el Krim El Khattabi, l'homme qui a dirigé l'épopée du Riff, vit en exil, après avoir été interné pendant vingt ans à l'île de la Réunion. Et, aujourd'hui, le général Guillaume ose l'insulter basement et le menace publiquement de le « mettre dans une cage de fer » s'il revenait dans sa patrie. Mahdi Ben Barka, secrétaire administratif du Parti de l'Istiqlal, est interné depuis plusieurs mois. Des régions entières sont interdites à des patriotes, par exemple, la région de Fez, à Abdesslam Bourquiza, secrétaire du Parti Communiste Marocain.

Mais les autorités résidentielles ne se contentent pas de mesures répressives individuelles.

Elles ont recours à des actions coercitives massives, pour tenter de briser le mouvement de libération nationale marocain. Nous nous contenterons de citer quelques exemples :

En janvier 1944, le peuple marocain, participant activement à la croisade antihitlérienne des nations alliées, demanda, pour la fin de la guerre, la reconnaissance de son indépendance nationale.

Les autorités du Protectorat répondirent par des massacres. La ville de Fez, où le mouvement était le plus puissant, fut assiégée pendant des semaines, privée d'eau, de courant électrique, de ravitaillement, les blindés de l'armée y firent irruption, puis tirèrent sur la foule désarmée, les tirailleurs pillèrent maisons et magasins. Les soins de la Croix-Rouge furent refusés aux blessés marocains. D'autres villes subirent le même assaut qui se solda par 65 morts à Fez, 9 à Salé, 7 à Rabat. A cela s'ajoutèrent 5.000 arrestations et plusieurs condamnations à mort, prononcées par la Cour martiale de Rabat.

Les patriotes condamnés furent exécutés à Témara par les pelotons de la division blindée du général Leclerc. Les établis-

sements de l'enseignement musulman furent fermés pendant deux ans, et de nombreux fonctionnaires marocains furent revués, dont deux vizirs.

En avril 1947, le peuple marocain s'apprêtait à rappeler à l'opinion internationale sa volonté de recouvrer son indépendance. A cet effet, le chef de l'Etat marocain devait presider les manifestations de Tanger. La Résidence Générale n'a alors rien trouvé de mieux que d'organiser un véritable massacre parmi la population du quartier ouvrier de Ben-Msik à Casablanca. Le nombre de tués s'éleva à 47, celui des blessés à plusieurs centaines.

En 1948, le mouvement syndical prenait de plus en plus d'ampleur dans le Maroc oriental, où se trouvent les mines de charbon et de plomb. Pour le briser, les autorités françaises fomentèrent une provocation, qui coûta la vie à 44 Marocains et à un Européen, et qui permit l'arrestation de 2.000 syndiqués et patriotes marocains. De sévères condamnations leur furent infligées, variant de trois mois d'emprisonnement à la peine capitale. L'un des secrétaires du syndicat des mineurs de Djérada, Bou-Hamida, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour « faire exemple », selon l'aveu d'un journal français.

Au début de l'année en cours, les Marocains refusèrent de signer les pétitions de loyalisme au Protectorat, lancées par la Résidence. A cela, le général Juin, alors Résident Général au Maroc, répondit par l'arrestation de 30.000 patriotes et une véritable expédition militaire menée par 10.000 hommes de troupe, sous le prétexte de retrouver un « tueur ».

Enfin, le 1^{er} novembre courant, les autorités résidentielles eurent recours à une provocation pour masquer l'échec d'une mascarade électorale, en vue de faire croire à l'opinion internationale que les Marocains sont imperméables à tout esprit de démocratie et de progrès.

Le 15 octobre dernier, elles promulguèrent une loi permettant à près de 150.000 Marocains d'élire les membres des bureaux consultatifs des Chambres de commerce et d'agriculture. Quinze jours pour établir les listes électorales ! Un seul jour pour déposer les candidatures ! Interdiction de toute propagande électorale ! Aucune participation des électeurs aux bureaux de vote ! Aucun moyen de recours ! Les partis nationaux marocains décidèrent de s'opposer à cette parodie de la démocratie, aux buts inavouables, en appelant à l'abstention. C'est le prétexte qu'utilisa le général Guillaume pour faire couler, une nouvelle fois, le sang : 8 Marocains furent tués, 80 blessés, et les arrestations se chiffrent par centaines. Les quartiers musulmans de Casablanca sont cernés par les blindés.

Les discours prononcés par le Résident Général, le général Guillaume, indiquent que le gouvernement français est décidé à poursuivre sa politique de force, pour le maintien de son régime. Mais, comme toute l'histoire du Protectorat le souligne, le peuple marocain, conscient de la justesse de sa cause, ne se laissera pas intimider et ne reculera pas dans la lutte légitime pour conquérir sa liberté et sa souveraineté nationale.

VI. — UNE CAUSE JUSTE

L'examen des conditions dans lesquelles il a été signé, montre le véritable caractère du traité du Protectorat, qui ne peut être considéré comme un traité au sens propre du mot,

encore moins comme un acte d'association. C'est un véritable traité d'occupation.

D'autre part, même si l'on voulait s'en tenir à l'esprit et à la lettre de ce traité, la situation qui en a résulté dans le pays montre que le gouvernement français a violé ses engagements et n'a pas rempli sa « mission ».

La protestation du peuple marocain contre ce régime, qui lui a été imposé par la force des armes, est parfaitement justifiée. Ses aspirations et sa volonté de recouvrer sa pleine indépendance sont légitimes. L'opinion internationale ne peut manquer de les approuver. Elle ne manquera pas non plus d'entendre la voix du peuple marocain qui revendique l'abrogation du traité du protectorat, l'unification de son territoire, l'instauration d'institutions nationales, lui permettant de gérer souverainement toutes ses affaires.

Le Parti Communiste Marocain qui lutte sans relâche pour le triomphe de ces aspirations, tient à rappeler, à cette occasion, le programme qu'il a établi le 4 août 1946 et dont il a saisi officiellement Sa Majesté le Sultan et le gouvernement français :

- Abolition du traité de Fès et de l'accord franco-espagnol de 1912, abrogation des conventions internationales qui portent atteinte à la souveraineté du pays : conventions de Madrid 1880, Acte d'Algésiras, Capitulations ;

- Suppression de la Résidence Générale, du Haut-Commissariat espagnol et de tous leurs services administratifs ;

- Unification du territoire national par la suppression des zones française et espagnole, du statut international de Tanger, de l'enclave d'Ifni, des présidijs de Melilla et de Ceuta, et par le retour au pays de parcelles occupées par les Américains ;

- Evacuation de toutes les troupes étrangères, françaises, espagnoles et américaines et de toutes les forces de police et de gendarmerie ;

- Retour à la nation de toutes les richesses minières et confiscation des avoirs étrangers investis au Maroc par les monopoles financiers ;

- Election au suffrage universel d'une Assemblée nationale marocaine qui donnera au peuple marocain une constitution, un gouvernement, une administration et une armée nationale.

Le Parti Communiste Marocain estime que la réalisation de ce programme garantira au peuple marocain les conditions d'une véritable indépendance.

Le Parti Communiste Marocain est convaincu que l'opinion internationale soutiendra la cause du Maroc, qui n'a d'autre ambition que de parvenir à sa libération et d'occuper dignement son rang dans le concert des Nations.

Le peuple marocain est prêt à collaborer amicalement et sur un pied d'égalité avec tout pays reconnaissant ses droits, pour la défense des intérêts respectifs et la consolidation de la paix mondiale.

DEUXIEME PARTIE

LE COUP DE FORCE (DECEMBRE 1951 - AOUT 1953)

La VI^e session de l'O.N.U., dans sa résolution du 13 décembre 1951, a décidé de « différer pour l'instant » l'inscription de l'affaire marocaine à l'ordre du jour. Ce vote, acquis grâce aux voix de la majorité américaine, apporte la preuve que les Etats-Unis ont, au Maroc, décidé de jouer la carte de la France, leur alliée atlantique, qui vient de leur fournir, illégalement, des territoires pour installer leurs bases aériennes d'agression.

Cependant, cet échec, prévu, renforce la décision des patriotes d'accentuer leur lutte sur le sol national même.

Dès le mois de février 1952, lors de la visite, pourtant soigneusement préparée, des délégués Sud-Américains de l'O.N.U., des manifestations de masses viennent prouver la résolution du peuple marocain de lutter pour son indépendance. A Casablanca et Marrakech, le sang coule, les arrestations se multiplient, tandis que l'Université Ben Youssef entame une grève de plusieurs mois, malgré les diverses mesures répressives, les emprisonnements, les pressions multiples.

Aussi, fort du soutien populaire, le souverain envoie-t-il le 14 mars, un nouveau memorandum au gouvernement français, réclamant, outre l'assainissement du climat politique par la reconnaissance des libertés fondamentales, la constitution d'un gouvernement marocain chargé de négocier les termes d'un nouvel accord entre les deux pays.

Ce memorandum est appuyé, le 30 mars, par une grande journée de lutte patriotique, que les colonialistes répriment violemment. A Tanger, Safi, Mrirt, la police tire sur la foule. Les arrestations se multiplient, la plupart des journaux nationaux sont suspendus pour des temps variables et cette mesure vient s'inscrire en faux contre l'officielle abrogation de la censure. Puis, le 1er Mai, toute manifestation étant interdite, la répression s'abat de nouveau sur le mouvement syndical, en particulier à Safi, Meknès, Casablanca.

Cependant, le gouvernement français met six mois à répondre au mémoire du 14 mars. Il finit par proposer un programme de « réformes » administratives instituant la co-souveraineté à tous les échelons et éludant totalement le problème des libertés fondamentales et des négociations. Ce projet, parallèle à celui que Paris veut imposer à la Tunisie ne se donne donc comme but que de liquider les vestiges de la souveraineté marocaine.

Le climat international est d'ailleurs favorable aux projets impérialistes. En effet, la guerre fait rage en Corée, au Vietnam, dans d'autres régions du Sud-Est Asiatique; la réaction gouverne à Paris et elle fait subir à la Tunisie des ratissages répétés.

Aussi la VII^e session de l'O.N.U. n'apporte-t-elle rien de satisfaisant pour la cause marocaine, bien que l'organisme inter-

national se soit reconnu compétent en la matière. La majorité pro-impérialiste exprime sa confiance à la France, assortissant cette confiance de recommandations platoniques.

Il est vrai que les autorités résidentielles n'ont pas attendu le débat pour engager une action répressive de grande envergure, ayant pour but de briser le mouvement national, ouvrant ainsi la voie à la réussite du complot qu'elles n'ont pu mener à son terme en février 1951.

Le peuple marocain ayant décidé de faire du 8 décembre 1952 une journée de grève de solidarité avec le peuple tunisien à propos de l'assassinat du leader syndicaliste Ferhat Hached, les forces de police, dès le 7 au soir multiplient leurs provocations qui entraînent la mort de nombreux patriotes. Le lendemain, les Carrières Centrales sont le théâtre d'un massacre généralisé. Les cortèges qui accompagnent les victimes aux cimetières sont mitraillés. Une souricière est tendue à la Bourse du Travail; de nouveau, arrestations et fusillades se multiplient, accompagnées cette fois de scènes de lynchage, œuvres de la pègre colonialiste hystérique.

Le bilan de cette provocation préméditée du Résident Général Guillaume s'élève à plus de 2.000 victimes, tandis que dans tout le Maroc, les arrestations sont innombrables.

L'opération est couronnée par la dissolution du Parti Communiste Marocain, du Parti de l'Istiqlal et par l'interdiction de toute la presse patriotique. Les syndicats sont mis dans l'impossibilité de fonctionner.

Désormais, la Résidence prépare ouvertement son coup de force qu'elle espère définitif. Pourtant, si les organisations nationales sont dissoutes, la lutte continue, comme en témoignent le mémoire adressé en janvier 1953 par le Souverain au Président de la République Française, et la commémoration de l'anniversaire du 30 mars.

Cependant, sous l'inspiration de Juin, venu au Maroc à cet effet, la Résidence précipite son action.

Après avoir, au mois d'Avril, tenu un « Congrès des Zaouia », sous la présidence du général Laparra, pachas, caïds et autres collaborateurs, avec à leur tête El Glaoui et El Kittani, adressent, le 21 mai, une pétition réclamant la déposition du Sultan.

Il est vrai que la Résidence a pris la précaution de suspendre certains caïds sensibles à la poussée populaire et nationale, et que d'autres refusent de s'associer à la trahison des conjurés.

Le peuple, lui, répond à cette parodie d'opposition par l'envoi de milliers de télégrammes et pétitions témoignant de son patriotisme et affirmant son soutien au souverain légitime.

Mais la Résidence est décidée à mener l'entreprise jusqu'à son terme. Sitôt le gouvernement Laniel-Bidauld mis en place et le Parlement en vacances, le complot entre dans sa phase décisive.

El Glaoui, de retour de France, où il a reçu toutes les assurances, entreprend une tournée de propagande sous la protection des autorités. Il convoque les pachas et caïds à Marrakech.

Le 11 août, le souverain, dans un communiqué, dénonce la complicité de la Résidence et de ses hommes de main qui s'intitulent « Mouvement d'Opposition et de Réformes ».

Le 13, le Palais est cerné par les blindés. Guillaume extorque au chef de l'Etat, la signature d'un protocole par lequel il délègue ses pouvoirs au grand vizir et à un conseil composé, pour moitié, de fonctionnaires français.

Le lendemain, dans tout le Maroc, notamment à Rabat et Casablanca, se forment des cortèges de manifestants que la police agresse sauvagement, tandis que les blindés cernent la Médina de Fez.

Les hommes du Glaoui, le 15 août, proclament Imam le fantoche Arafat. Cette nomination est immédiatement déclarée nulle par les Oulemas de l'Université Karaouyne et celle de El Azhar. A Marrakech même, des manifestations grandioses accablent les conspirateurs à se réfugier dans le palais du Glaoui, sous la protection de la troupe qui tire sur les patriotes.

Les jours suivants, la protestation populaire s'amplifie. Commerçants et artisans ferment boutique, la grève générale s'étend, tandis que la police abat des manifestants à Casablanca, Rabat, Meknès, Marrakech.

Le souverain légitime dénonce la nomination de Arafat comme Imam. Le Résident continue à proférer des menaces à son encontre.

La censure est rétablie, les arrestations continuent tandis qu'à Oujda la population européenne surexcitée est armée par les autorités. Les cortèges de manifestants sont mitraillés dans cette ville, le nombre des victimes s'élevant à plusieurs centaines.

Le 19, la police tente de briser la grève générale par la force pendant que Guillaume, à Paris, règle les derniers détails. De retour le 20, il se rend au Palais à 14 heures, fait arrêter Sidi Mohamed Ben Youssef et sa famille qui sont envoyés en déportation en Corse, puis à Madagascar.

Le traité de Fes lui-même vient d'être déchiré. Désormais aucun obstacle légal ne peut plus empêcher les colonialistes et leurs collaborateurs d'agir à leur guise. Mais la lutte populaire va revêtir des formes nouvelles qui rendront le pays ingouvernable, les profits colonialistes incertains.

LA NECESSITE DE LA LUTTE SUR LE SOL NATIONAL (1)

ESSOR DES MASSES ET TRIOMPHE DES POSITIONS DU PARTI

Chassés définitivement de Chine, sentant le sol brûler sous leurs pieds dans le Sud asiatique, dans le Moyen et le Proche-Orient, les impérialistes se replient sur l'Afrique, dont ils comptent faire un bastion sûr.

Ils plantent leurs pénates tout particulièrement dans notre pays, déjà meurtri par l'occupation française et espagnole. C'est qu'en plus de la richesse et de l'abondance de ses matières stratégiques, il est le carrefour de l'Europe et de l'Afrique, de l'Océan Atlantique et de la Méditerranée, la première étape terrestre africaine sur la route conduisant des Etats-Unis aux gisements pétroliers arabes, au centre de l'Europe et en Union soviétique.

Inutile de nous étendre sur les transformations militaires qu'ils y ont apportées. Elles sont connues de tous. Donnons simplement quelques éléments nouveaux.

Alors que les bases de Nouaceur et de Sidi-Slimane sont pratiquement achevées, alors que la construction de celles de Boulhaut, de Ben Guérir, de Djemâa-des-Shaïm se poursuit, d'immenses réservoirs d'essence sont mis en chantier et des spécialistes américains, venant des U.S.A., vont procéder à la pose des pipe-lines, allant de Fédala à Sidi-Slimane, à Nouaceur, à Djemâa-Shaïm.

Des ateliers de l'aviation militaire travaillent au montage de chasseurs à réaction, déjà utilisés pour l'entraînement à la base de Meknès. La base de Marrakech reçoit des bombardiers à réaction. Celle de Sidi-Slimane est reliée sans escale aux bases des Etats-Unis, notamment du Texas, par des bombardiers B-36, qui possèdent dix moteurs, dont six de type courant, avec hélice à l'arrière des ailes, les quatre autres étant des moteurs à réaction jumelés. Ces géants de l'air peuvent, de Sidi-Slimane, aller déverser leur cargaison de mort sur l'Union soviétique et retourner directement à leur base de départ.

Enfin, ce que notre Parti a révélé, dès mai 1950, se confirme aujourd'hui : des bombes atomiques sont stockées sur notre sol, à Kénitra.

De toute évidence, dans l'esprit des coalisés de l'Atlantique, notamment des Américains, notre pays, au point de vue stratégique, a autant, sinon plus d'importance que l'Angleterre, considérée pourtant comme un porte-avions d'une valeur inestimable. Plusieurs hommes d'Etat, plusieurs généraux, plusieurs journalistes l'ont reconnu, tel M. Williams Le Fur, qui écrit dans le quotidien français le *Monde* :

« On saisit donc le rôle particulier du Maroc, qui est le pôle de débarquement direct situé en face des Etats-Unis et la meilleure zone avancée de sécurité en regard des régions d'Europe et du Proche-Orient, dont les derniers événements montrent l'instabilité politique, toute idée de conflit mise à part. »

(1) Extrait du rapport présenté au Comité Central de janvier 1952, rapport imprimé et diffusé sous forme de brochure.

On voit combien notre Parti avait raison de dénoncer et de combattre, dès 1946, la transformation de notre pays en base de guerre, transformation qui conduit au renforcement de l'oppression subie par notre peuple et qui expose notre territoire à devenir un champ de bataille.

Nous ne pouvons qu'enregistrer avec satisfaction la condamnation récente, par Allal Fassi et Hassan Ouazani de la coalition franco-américaine, qui fait de notre pays, contre la volonté de son peuple, un bastion de guerre.

Le président du Parti de l'Istiqlal a déclaré :

« L'impérialisme français a attenté à nos droits souverains en permettant au résident général d'outre-passer son rôle d'intermédiaire entre l'Etat marocain et les puissances étrangères, comme le stipule expressément le traité du 30 mars 1912 (exemple : le général Juin, résident général, sans consulter Sa Majesté le Sultan, et encore moins son peuple, a consenti de son propre chef des bases aériennes aux U.S.A. Cet accord engage notre avenir tout en engageant notre présent par suite de l'immigration de dizaines de milliers d'Américains jouissant de privilèges démesurés). Cette façon de procéder est tyrannique et pour le moins illégale. »

De son côté, le Secrétaire général du Parti Démocrate de l'Indépendance, à la question de l'interviewer de la République Algérienne : « Que pensez-vous des bases aériennes que les U.S.A. ont obtenu d'installer au Maroc ? », a notamment répondu :

« Cet accord, négocié et conclu en dehors des autorités chérifiennes, en violation du traité de protectorat, permet aux U.S.A., non seulement d'installer des bases militaires qui feront de notre pays une cible en cas de guerre, mais aussi d'introduire dans un temps record une centaine de milliers de nouveaux immigrants, ayant des privilèges et des immunités exorbitantes, qui ajoutent à nos soucis. Jusqu'à cet accord nous missions sur le sens élevé de la justice des U.S.A. Il faut déchanter, le pays d'Abraham Lincoln n'est plus. »

En saluant ces déclarations solennelles, nettes et sans équivoque nous regrettons qu'Adelkhaleq Torrès, dirigeant comme Allal Fassi et Hassan Ouazzani du front nationaliste ait pris une autre position.

« La seule garantie nécessaire, a-t-il dit, pour l'intégration des bases américaines au Maroc est l'amour du peuple marocain pour les Américains. Mais on doit se souvenir d'une chose essentielle : vous me donnez mes droits ou vous m'aidez à obtenir mes droits, alors vous obtiendrez et apprécierez mon aide. »

Le Président du Parti de la Réforme, qui a fait personnellement la douloureuse expérience de 1936, doit se souvenir d'une chose essentielle : les oppresseurs, qu'ils soient Français, Espagnols ou Américains, ne peuvent donner aux peuples asservis leurs droits, ni les aider à les obtenir. Les droits se conquièrent par la lutte et l'union, et c'est la voie que suivra le peuple marocain pour recouvrer son indépendance, préserver ses fils du carnage et son pays de la destruction atomique.

Parallèlement à la transformation de notre pays en bastion de guerre, les impérialistes se livrent à un pillage systématique de nos ressources stratégiques. En voici quelques exemples :

La production des phosphates, qui atteint en 1951 4.500.000 tonnes, augmentera cette année, de plusieurs centaines de milliers de tonnes. Un nouveau gisement sera exploité à ciel ouvert. On comprend pourquoi l'on élève le rythme d'extraction des phosphates de Kouribga et de Louis-Gentil, lorsque l'on sait, qu'à partir de ces corps, les firmes américaines récupèrent de l'uranium nécessaire aux fabrications atomiques et du vanadium, utilisé dans l'industrie chimique et pour la purification de l'acier.

La production du manganèse a atteint 350.000 tonnes ; celle du minerai de plomb 100.000, et ce chiffre sera largement dépassé, le plomb étant très demandé en France et aux Etats-Unis, notamment pour la protection contre la radioactivité atomique. Il faut signaler que l'un des maîtres du plomb marocain, Walter, a obtenu, par l'intermédiaire des prêts de l'E.C.A., que le budget marocain rembourse la somme de cinq milliards de francs, qui lui a permis de faire des aménagements dans sa mine et d'empocher de nouveaux bénéfices, sans supporter de dépenses. D'autre part, en vendant aux Américains la moitié des titres de la société, il a fraudé le fisc, dissimulant une partie importante du prix payé en dollars, restée déposée à son nom à la banque Lehman Bro Cy aux Etats-Unis. La Résistance et le gouvernement français, au courant de l'opération frauduleuse ne l'ont nullement inquiété. Au contraire, ils viennent de le décorer de la Légion d'honneur.

La production du minerai de fer s'est élevée, rien qu'à la seule mine des Ait Ahmar, à l'est de Ben-Ahmed, à la quantité de 400.000 tonnes. Elle sera énormément accrue, l'immense gisement de Khénifra devant entrer en lice cette année. A cet effet, la voie ferrée de Casablanca à Oued-Zem sera prolongée jusqu'à ce centre.

La production des charbonnages de Djerada, qui a été en 1951 de 380.000 tonnes, sera portée, cette année, à 600.000 tonnes, un nouveau puits étant mis en service, ainsi qu'une nouvelle laverie à grand rendement. Le téléférique sera doublé d'une ligne de chemin de fer, qui entrera en fonction dans quelques semaines. D'autre part, dans la plaine du Haouz, d'importants travaux de sondage sont entrepris pour déterminer la présence d'un bassin houiller dont les affleurements ont été constatés sur le versant nord de l'Atlas, au sud et au sud-ouest de Marrakech.

Il faut signaler que ce que possédait l'Etat marocain dans les charbonnages de Djerada a été pratiquement donné aux financiers étrangers, qui s'approprient à y investir la somme de deux milliards et demi.

La production du pétrole, qui a atteint 72.000 tonnes, sera incontestablement poussée, la raffinerie de Sidi Qacem — Petit-Jean — devant subir diverses transformations qui lui permettront d'arriver à 120.000 tonnes par an.

L'exploitation du minerai d'or et du minerai d'argent qui se rencontrent étroitement mêlés, sera poussée à Tiouit, dont le volume est évalué à un million de tonnes. A Casablanca, fonctionne déjà une usine d'affinage, qui a produit, au cours du premier semestre 1951, une vingtaine de kilos d'or et une centaine d'argent.

Dans toutes les régions du Maroc, la prospection des minerais rares se poursuit ardemment.

Dans le Haut-Atlas, on a découvert du béryllium, métal plus léger que l'aluminium.

A Ouarzazate, des géologues allemands ont trouvé du cadmium, qui sert à ralentir et à régulariser l'action des piles atomiques, du litane, qu'on utilise pour la production d'écrans de fumée, en vue de masquer, en mer, les bâtiments lors des batailles navales.

Toujours dans le Sud, on a découvert d'importants gisements de tungstène, qui sert à la préparation de métaux précieux.

A Taza, on a trouvé du cérium, que va utiliser une usine américaine d'optique, s'établissant dans notre pays.

Au nord de Kénitra, sur la route de Tanger, des forages ont révélé la présence de grandes poches de gaz butane, dont on envisage l'exploitation.

Enfin, il est officiellement confirmé qu'on a trouvé de l'uranium à Bouazzer et à Azegour. Les recherches sont activement poursuivies, à l'aide d'un matériel perfectionné américain et sous la direction du centre français d'études atomiques soumis comme on le sait, à Washington, depuis que le grand savant Joliot-Curie, a été chassé de sa tête.

Pour achever ce bref tableau, disons que nos ennemis impérialistes ont triplé, depuis 1939, la production minière de notre pays. Exportée dans sa quasi-totalité, estimée en 1951, à 35 milliards de francs, elle leur permet de développer leur machine de guerre et d'encaisser d'extraordinaires bénéfices. Bien entendu, les ouvriers marocains, qui versent leur sueur et leur sang pour sortir des flancs de leur terre ces fabuleuses richesses, n'en jouissent nullement, leurs salaires continuant à être parmi les plus bas du monde, la sécurité nulle, les lois sociales inexistantes. Une surveillance policière insupportable les isole des autres ouvriers du reste du pays, du prolétariat international.

Le général Guillaume ne croyait pas si bien refléter cette exploitation inhumaine en déclarant, il y a quelques jours à la conférence de presse tenue à Casablanca :

« Je le répète, notre présence ici est nécessaire pour tirer du sol, du sous-sol et des cerveaux des hommes tout ce qui peut en sortir. »

Ce que nous venons de voir montre que c'est essentiellement pour utiliser notre pays comme base de guerre et pour disposer de ses matières stratégiques que les impérialistes américains y pénètrent de plus en plus profondément. M. Robert A. Solborg, qui y a fait un long séjour en qualité d'observateur militaire, qui a été attaché militaire des Etats-Unis à Lisbonne, et qui est actuellement président de la Chambre de Commerce américaine en France, le reconnaît en ces termes, dans la revue *Etudes Américaines* :

« Le Maroc, pour les Etats-Unis, a une grande importance à plusieurs titres : au point de vue stratégique d'abord, le Maroc comme pendant la dernière guerre, est la clef de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée. Dans le conflit larvé qui oppose l'U.R.S.S. aux Etats-Unis, c'est une base aérienne d'une importance vitale, étant donné sa relative proximité de la Russie, de l'Europe orientale et du Proche-Orient. C'est une magnifique tête de pont, suffisamment éloignée cependant des théâtres d'opérations pour être relativement facile à défendre. »

« En outre, le Maroc possède d'importants gisements de minerais essentiels pour les fabrications d'armements : plomb, cobalt, manganèse, etc. »

C'est également pour ces deux raisons primordiales ainsi que pour conserver leurs rapines, que les imperialistes français accentuent leur domination sur notre pays.

Nous les avons vus s'accrocher désespérément à la proie ces derniers temps, à la suite du recours à l'O.N.U. formulé par les gouvernements arabes, pour trouver une solution au problème marocain.

C'est là un événement qui marquera dans les annales marocaines et il est nécessaire de l'analyser.

Ce recours puise son origine, avant tout, dans la résolution maintes fois manifestée du peuple marocain de recouvrer son indépendance nationale, et dans l'esprit de solidarité qui anime les peuples arabes à son égard, esprit né de la communauté d'oppression et des affinités historiques existant entre eux.

Dès que la requête a été déposée, dans une interview accordée au quotidien démocratique *Alger-Républicain* et reproduite par d'autres journaux, notamment *l'Humanité*, j'ai cru qu'il était juste de dire que ce fait sera positif dans la mesure où il permettra d'utiliser la tribune internationale de l'O.N.U. pour dénoncer les crimes commis par les oppresseurs imperialistes dans notre pays, dans la mesure où il constituera une expérience pour notre peuple et l'aidera à distinguer ses amis de ses ennemis. J'ai ajouté que notre Parti demeurerait convaincu que l'O.N.U. ne pourra donner une solution satisfaisante au problème marocain, qui ne se résoudra que par la lutte, sur le sol national, de toutes les forces vives du peuple marocain, unies dans un véritable Front national, dans le cadre du camp de la paix, que guide l'Union soviétique, avec l'appui des peuples travailleurs de France et d'Espagne.

.....

On connaît le désarroi dans lequel le recours à l'O.N.U. a jeté les imperialistes français. Ils ont tout fait pour le prévenir. Ils ont multiplié les efforts et les intrigues pour empêcher l'ouverture du débat.

Certes la question n'a point été inscrite à l'ordre du jour de la présente session, mais les gouvernants français n'ont point remporté pour cela de victoire, comme l'a crié la presse aux gages, comme l'ont pensé certains camarades. La preuve en est que, tout d'abord, l'Assemblée générale n'a pas rejeté la plainte dont elle était saisie ; elle ne s'est pas déclarée incompétente comme elle était instamment priée de le faire. Ensuite, la majorité obtenue par les gouvernants français est vraiment réduite, puisqu'elle est à peine de 28 voix contre 23 et 7 abstentions. Enfin, l'Assemblée générale sera probablement appelée, de nouveau, à se prononcer. La pression des peuples qui a conduit des gouvernants comme ceux de l'Equateur, du Guatemala, du Mexique, des Philippines à voter pour l'inscription, en opposition avec le chef de file américain, contraindra d'autres à le faire. Le gouvernement français risque, alors, de ne plus avoir la majorité déjà insignifiante dont il a bénéficié cette fois-ci.

Bien sûr, l'inscription ne signifiera pas la fin du malaise marocain, mais l'agitation qu'elle créera tant à l'intérieur qu'à l'extérieur fera avancer la cause marocaine.

D'ores et déjà, on peut dire que celle-ci a retiré de précieux bénéfices du recours à l'O.N.U.

Premièrement, le voile derrière lequel les impérialistes français et espagnols, aidés par leurs maîtres américains, commettaient leurs crimes, est en partie levé. L'opinion internationale est quelque peu éclairée maintenant, et dorénavant, elle s'intéressera davantage aux événements se déroulant au Maroc. Plus on saura ce qui se passe dans notre pays, plus il sera difficile à nos oppresseurs de perpétrer leurs forfaits, car comme les malfaiteurs il craignent la lumière et les témoins.

Deuxièmement, la censure résidentielle, qui régnait implacablement et sans pitié depuis plus de douze ans, a été supprimée. Certes, la mesure n'est pas complète, puisque la presse d'expression arabe demeure soumise à une réglementation intolérable ; mais la victoire est certaine. A nous de l'exploiter au maximum, de la consolider par d'autres succès immédiatement réalisables, tels que la légalisation de la parution de Hayat-Chaab, la reconnaissance des libertés de réunion et d'association, la libération des emprisonnés politiques, l'abrogation des mesures d'internement, d'exil et d'interdiction de séjour.

Troisièmement, de nombreux patriotes commencent à distinguer les amis des ennemis de la patrie.

Les ennemis, ce sont ceux qui ont voté contre l'inscription, ceux qui ont donné leur appui au gouvernement réactionnaire de la France. Ce sont, après les impérialistes français, les impérialistes américains et anglais. Les écrits « anticolonialistes » de leurs journalistes, les propos mielleux de leurs agents consulaires ne tromperont à l'avenir que bien difficilement.

Les amis, ce sont les peuples dépendants, qui ont conduit leurs gouvernants soit à poser la question, soit à voter pour l'inscription.

Ce sont le prolétariat et le peuple travailleur de France, dont le porte-parole autorisé, le Parti de Maurice Thorez, a apporté une aide inestimable à la cause marocaine, en « *dénonçant solennellement la politique d'oppression et de violences menée par le gouvernement français au Maroc* » et en « *se proclamant hautement aux côtés du peuple marocain dans son combat pour la liberté et l'indépendance nationale.* »

Les amis, ce sont les Républiques populaires, notamment la Pologne et la Tchécoslovaquie, seules jusqu'à présent admises à l'O.N.U.

C'est la patrie du socialisme qui, par la voix de son délégué a dit, à la face du monde :

« *Le mouvement de libération nationale au Maroc reçoit la sympathie la plus chaleureuse des peuples du monde entier, des paysans et de toutes les couches véritablement démocratiques des populations du monde. L'Assemblée générale ne doit pas méconnaître cette sympathie de toute l'humanité avide de progrès et elle doit examiner la plainte au sujet de la situation qui règne au Maroc.* »

Et, nous ne pouvons que nous féliciter de voir la conférence musulmane mondiale, dont les vice-présidents sont Allal Fassi, Messali Hadj et Habib Bourguiba, reconnaître en l'Union soviétique le défenseur des peuples opprimés comme le nôtre, en déclarant :

« *Le monde musulman perd confiance dans les Nations Unies mais il est intéressant de remarquer que chaque fois que le cas d'un pays en lutte pour sa liberté vient devant l'organisation internationale, les Etats de l'est*

européen et l'Union soviétique font cause commune avec l'Asie. »

Quatrièmement, de nombreux patriotes sont à même maintenant de se rendre compte que l'O.N.U. détournée de ses buts primitifs par les impérialistes, ne peut condamner le colonialisme et accorder au Maroc la satisfaction de ses légitimes revendications. De plus en plus, ils reconnaîtront que la libération résultera, avant tout, de la lutte sur le sol national. Notre Parti n'est plus seul à l'indiquer.

Hassan Ouazzani l'écrit dans le journal égyptien *El Bassir* :

« Nous sommes parfaitement renseignés sur l'organisation internationale. Nous avons constaté ses positions dans plusieurs affaires, notamment dans celles des peuples dépendants. Lorsque nous œuvrons pour porter notre cause devant l'O.N.U. personne ne doit en déduire que nous comptons sur cet organisme pour obtenir notre droit à la liberté et à l'indépendance. Nous comptons sur l'aide de Dieu et la lutte du peuple marocain à l'intérieur. »

Allal Fassi, a exprimé la même idée dans la *République Algérienne* :

« Le débat n'amènera pas la libération, mais c'est une des armes que nous devons employer pour nous libérer. »

Il a été repris par le quotidien de son parti *Al Alam* qui écrit, dans son numéro du 30 novembre :

« Les nationalistes ne pensaient à aucun moment que l'O.N.U. allait leur rendre justice et mettre un terme au colonialisme dès que la question marocaine serait posée devant elle. Tout ce qu'ils désiraient c'était déchirer le voile de l'hypocrisie dont les colonialistes couvraient leur visage. »

« Quant à la délivrance du pays, c'est sur le peuple marocain lui-même qu'il faut compter. Il est convaincu que la libération du pays ne peut être atteinte que par ses propres fils, leurs actions et leurs sacrifices. »

Cinquièmement, la conscience nationale du peuple marocain s'est développée ; sa volonté de se libérer des chaînes de l'oppression étrangère s'est raffermie ; sa confiance en lui-même s'est renforcée ; ses énergies ont été galvanisées. Nous en voyons les signes :

— dans les nombreuses grèves qui se sont déroulées, ces dernières semaines à Oujda, à Casablanca, à Safi, à Marrakech, grèves menées dans des conditions extrêmement difficiles, presque toujours suivies d'odieuses mesures d'emprisonnement et de licenciement massif ;

— dans l'afflux considérable des ouvriers aux organisations syndicales, afflux qui porterait les effectifs à l'U.G.S.C.M. à un chiffre élevé d'adhérents ;

— dans l'opposition à la mascarade électorale du 1^{er} novembre opposition conduite par les masses travailleuses qui, risquant à la provocation résidentielle, ont affronté de leurs poitrines nues les mitraillettes de la police, les blindés de l'armée, et qui ont laissé dans les rues plus de 80 blessés et 8 morts, dont une femme et un jeune de 15 ans. Par leurs sacrifices et leur courage, ils ont empêché le général Guillaume et ses maîtres de faire croire à l'opinion internationale que la démocratie règne au Maroc ;

— dans les centaines de télégrammes envoyés par les couches les plus diverses du peuple marocain aux délégations les plus importantes de l'O.N.U.

Eclatement de l'isolement dans lequel était maintenu notre pays, suppression de la censure, clarification de la question des alliances, vérification des moyens de lutte, essor des masses, tels sont les premiers résultats du recours à l'O.N.U. On comprend le désarroi du gouvernement et des cercles colonialistes français, le ton larmoyant de M. Robert Schuman suppliant l'Assemblée générale de ne pas discuter du problème marocain.

Il nous appartient de tirer le maximum de bénéfice de ces résultats.

Nous devons, en même temps, combattre deux tendances qui rencontrent du crédit auprès de certains patriotes. La première est que le compromis avec la France — c'est-à-dire les impérialistes — est toujours possible.

La deuxième est que la libération viendra de l'utilisation habile des contradictions interimpérialistes.

C'est en argumentant d'une façon précise qu'on détruira ces tendances dangereuses, susceptibles de freiner la lutte, de retarder la victoire libératrice.

En ce qui concerne le compromis, il est vrai que les impérialistes essayaient, ces dernières années, de s'entendre avec une fraction du mouvement national, d'arriver à une entente avec elle, qui les laisserait maîtres de leurs privilèges. Mais tremblant devant les événements d'Iran et d'Egypte, voyant les peuples asservis se servir de tout point d'appui, de tout progrès pour élargir leur lutte, ils se refusent maintenant à toute concession. C'est ce qui explique l'attitude qu'ils viennent d'adopter en Tunisie, qualifiée par le Néo-Destour de « fin de non recevoir » c'est ce qui explique également la dissolution du cabinet impérial dans notre pays.

Dans les circonstances présentes, le compromis n'est donc pas possible. Seule demeure, comme voie de libération, la lutte sur le sol national avec l'appui du camp de la paix.

Quant aux contradictions interimpérialistes, il faut dire que, dans la conjoncture présente, les impérialistes, dont souffre particulièrement notre peuple, sont d'accord pour piller les richesses de notre pays et pour l'utiliser comme base de guerre. S'entendant sur le fond, ils pourraient avoir des divergences sur les méthodes. Certes, on n'a pas le droit d'ignorer ou de refuser de tenir compte de ces divergences, mais on ne peut compter sur elles pour faire triompher la cause nationale. Les impérialistes se font des concessions mutuelles et finissent toujours par s'entendre sur le dos de la victime comme ils l'ont fait de 1904 à 1911, comme ils le font présentement, ainsi que le reconnaît le journal anglais *The Economist* qui écrit :

« La thèse française concernant le Maroc a l'appui britannique en échange de la solidarité franco-britannique concernant l'Egypte et le Soudan, tandis que l'une et l'autre puissance sont soutenues par les Etats-Unis. »

Enfin, il est une tendance dont notre Parti ne doit pas se désintéresser. Dans certains milieux patriotiques, on fait le silence sur le joug que le franquisme fait peser sur une partie de notre peuple. On va même jusqu'à soutenir que les franquistes pourraient relâcher leur étreinte et accorder l'autonomie à la zone khalifienne.

L'hypocrisie des franquistes qui, tout en faisant régner la terreur dans le nord de notre pays, proposent à Abdelkalaq Torrès de retourner à Tétouan, la démagogie et les mensonges de leurs ambassadeurs dans les capitales arabes, la reconnaissance par Franco de Farouk I^{er} comme roi d'Égypte et du Soudan, ne sont pas étrangers à ce courant nuisible qui, au fond fait le jeu de nos ennemis franquistes, puisqu'il leur accorde du répit.

Il est de notre devoir de le combattre, de faire les efforts nécessaires en vue de déchirer le voile couvrant les crimes franquistes sur notre sol, en vue de répandre la vérité à l'intérieur et à l'extérieur, en vue de coordonner la lutte des patriotes des deux zones, qui conduira à la libération et à l'unification de notre territoire.

.....

Que faut-il faire maintenant ?

Nous devons placer au centre de notre activité la lutte pour une véritable indépendance, telle qu'elle est définie dans notre manifeste d'août 1946, cette lutte étant la meilleure contribution de notre peuple au combat des peuples du monde entier pour la consolidation de la paix mondiale.

Dans la lutte pour l'indépendance entre naturellement et nécessairement la dénonciation de toutes les tentatives ennemies d'aliéner notre souveraineté nationale, d'empiéter sur notre territoire, comme cela se fait dans le Sud-Est, comme cela risque de se faire demain avec la création du « Sahara français ».

Nous devons participer à la lutte pratique contre la guerre impérialiste et nous efforcer de l'organiser, ce qui exige la dénonciation de toutes les transformations militaires réalisées dans notre pays, du stationnement des troupes étrangères sur notre sol, de l'envoi des troupes marocaines au Viet-Nam. Cela nécessite que nous prenions publiquement position pour la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes puissances et que nous préparions, d'une façon urgente et dans les larges masses, la participation de notre pays à la conférence du Caire.

L'orientation juste du mouvement national dépendant en grande partie du rôle essentiel que joue la classe ouvrière nous devons nous montrer comme les meilleurs défenseurs de ses revendications, intimement liées à la cause de l'indépendance nationale. Avec les ouvriers eux-mêmes, nous devons définir ces revendications, les populariser et trouver les moyens de les faire aboutir.

D'abord les grandes revendications communes à tous, l'augmentation générale des salaires, qui n'ont été relevés depuis mars 1948, que de 23 %, alors que les prix de détail ont subi une hausse officielle reconnue de 60 % ; l'augmentation et l'égalisation des allocations familiales, le droit syndical, etc.

Ensuite les revendications propres à chaque corporation, à chaque entreprise.

Les syndicats étant les organisations décisives de contact avec les masses prolétariennes, nous devons pousser à leur renforcement, conduire tous les camarades syndiqués à se syndiquer, et, si possible, à y avoir une activité régulière. Nous devons aider au maximum des camarades. Convaincus que nous ne pouvons pas et ne devons pas faire ingurgiter aux syndicats toute notre politique, nous devons nous y montrer souples et animés d'un réel esprit de fraternité à l'égard des autres mili-

tants, nous y conduire en défenseurs de l'unité syndicale, y être les premiers à respecter la démocratie syndicale.

Nous devons porter une attention toute particulière sur l'organisation de la lutte des masses paysannes, qui dans le passé comme dans le présent, constituent un élément décisif dans le combat libérateur de notre peuple. Il nous faut, avec eux et pour eux, établir des programmes locaux, régionaux, ce qui nous permettra par la suite de fixer un programme agraire du Parti, complet et précis. Nous devons demander que leur soient rendues les terres spoliées, que cessent les expropriations, qui les frappent, dénoncer les menaces qui pèsent sur eux et que le général Guillaume a confirmées, en déclarant à la section française du Conseil du Gouvernement : « *Nous n'avons pas l'intention d'exclure les Européens de cette répartition* ». Il s'agit de la répartition des terres des fellahs, irriguées grâce à l'argent du budget marocain.

Nous devons nous élever contre les augmentations massives du terrib, qui se sont chiffrées à 41 % pour l'orge, 50 % pour le maïs, 53 % pour le blé dur et 60 % pour le blé tendre.

Nous devons nous attacher à organiser la lutte de toutes les masses laborieuses, des intellectuels en général, des étudiants en particulier, autour de leurs revendications propres, en liaison avec la lutte pour l'indépendance nationale.

Cela rend nécessaire le contact avec ces masses, une attention soutenue aux événements qui se déroulent, non seulement sur les plans international et national, mais également sur les plans de quartier, de la localité.

Nous deviendrons un parti de masse, non pas en montrant une grande capacité à faire de la lutte politique, dans des cercles fermés, mais en nous occupant réellement de la vie dans les entreprises, dans les quartiers, dans les douars. Nous réussirons dans notre œuvre si, partant de chaque événement, de chaque revendication, nous savons faire voir toute la justesse de notre politique nationale et développer la conscience et l'esprit de lutte antiimpérialiste.

Nous n'arriverons aux grands combats, aux actions générales, que si nous savons, par une infinité de mouvements plus réduits, limités, faire le travail préparatoire indispensable.

Nous devons en finir avec la passivité face à la répression, à l'insouciance qui aide à allonger indéfiniment la liste de nos emprisonnés, de nos expulsés. Il faut rompre avec l'esprit qui consiste à croire que nos devoirs envers nos camarades victimes sont remplis une fois que nous avons, par un tract, dénoncé leur arrestation, une fois que nous leur avons assuré le panier.

La lutte contre la répression sera victorieuse si nous mettons un point d'honneur à utiliser tous les moyens dont nous disposons, à l'intérieur et à l'extérieur, pour développer la vague d'indignation contre nos ennemis et leurs méthodes, si nous savons prendre, sans réserve, la défense, non seulement de nos camarades, mais de tous les patriotes frappés, en premier lieu de Bouhamida.

L'arrestation des imams des mosquées, ayant pris position pour l'indépendance dans leurs prêches, survenue en même temps que l'emprisonnement de nos camarades Mouaquit, Lahoussine Soussi, Hassoune et d'autres, nous offre l'occasion de faire démarrer une grande action populaire antirépressive.

Nous devons considérer comme une de nos tâches essentielles permanentes d'œuvrer à la réalisation de l'union nationale qui ne peut être réelle et efficace que si elle inclut les communistes, et si elle est basée sur l'action antiimpérialiste.

Il faut répéter que l'union ne signifie ni se mettre à l'unisson des partis nationalistes, ni se livrer contre eux à des attaques inconsidérées. Elle signifie être les meilleurs combattants de la cause nationale, les meilleurs défenseurs des ouvriers, des paysans du peuple. Elle signifie considérer sincèrement les nationalistes et tous les patriotes, *« même s'ils nous injurient encore, comme des frères et des compagnons de misère »*, pour reprendre une expression de Maurice Thorez, employée en 1931, à l'égard des socialistes et des confédérés.

Cette attitude fraternelle nous mettra à l'aise pour critiquer souplement, et non dans un esprit polémiste toutes les positions erronées prises par les autres partis nationaux, pour relever toute attaque anticomuniste, toute calomnie antisoviétique, car il n'y a aucune contradiction à combattre l'anticommunisme et l'antisoviétisme et à travailler simultanément pour l'union.

En ce qui concerne le travail proprement intérieur du Parti, nous devons déployer tous les efforts pour regrouper les camarades, faire revivre les organisations de base du Parti, les organismes de direction. En premier lieu, le Secrétariat, le Bureau Politique, le Comité Central, doivent être convoqués régulièrement et appelés à jouer leur rôle conformément aux statuts du Parti. Nous gagnerions beaucoup à dresser des plans de travail précis et réalistes et à les exécuter d'une façon ponctuelle.

LE SANG MAROCAIN COULE A NOUVEAU A CASABLANCA (1)

Trois mois à peine après la journée sanglante du 1er novembre, une autre provocation s'est produite le 17 février à Casablanca.

Les délégués sud-américains à l'O.N.U. devaient ce jour-là visiter le nouveau tribunal du Pacha et le port, dîner ensuite à la Résidence générale.

Des milliers de Marocains ont stationné aux alentours de ces trois lieux pour montrer aux diplomates américains leur volonté de gérer eux-mêmes leurs propres affaires.

C'est aux cris de *« Vive l'Indépendance »* que les délégués de l'O.N.U. ont été accueillis à Fès, Meknès, Béni-Mellal et Marrakech. C'est au milieu des mêmes cris qu'ils ont fait leur entrée à Casablanca.

Le cri de *« La Liberté »* retentit aujourd'hui d'un bout à l'autre du Maroc. Il n'est au pouvoir de personne actuellement de l'empêcher de vibrer dans tous les coins de notre pays.

Les colonialistes pensaient hier couvrir la voix du peuple casablancais par le bruit de leurs mitraillettes : cinq morts, plusieurs blessés graves, de nombreuses arrestations, tel est le bilan certain de cette provocation que la presse colonialiste tente de minimiser.

Mais cette répression sanglante n'a pu et ne pourra affaiblir le désir de notre peuple de vivre libre chez lui. Au contraire, le sang qui a rougi, le 17 février, les pavés de Casablanca, a contribué à clamer plus haut encore, à l'opinion internationale, notre ardent désir de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire.

(1) Le 12 février 1952.

Le Parti Communiste Marocain s'incline douloureusement devant les victimes de cette répression, élève une protestation des plus indignées contre la sanglante provocation du 17 février et exige que des sanctions soient prises contre les responsables du sang marocain versé.

Il appelle le peuple marocain à faire preuve de vigilance et à renforcer son union :

- pour déjouer les provocations colonialistes ;
- pour continuer la lutte jusqu'à la réalisation de ses nobles aspirations.

Que nos compatriotes, aussi bien que nos ennemis, sachent que ni les prisons, ni l'exil ou la déportation, ni les balles, ni la mort, ne peuvent venir à bout d'un peuple qui, comme le nôtre est décidé, coûte que coûte, à conquérir sa véritable indépendance nationale et à contribuer à la sauvegarde de la paix mondiale.

ACTION COMMUNE POUR LA DEFENSE DE LA PRESSE NATIONALE ET L'ABROGATION DU DAHIR DE 1914 (1)

Le Parti Communiste Marocain élève une protestation indignée contre la suspension de deux mois qui frappe son organe central en langue française « Espoir ». Cette mesure arbitraire s'inscrit après celles qui ont été prises à l'encontre du quotidien « El Alam » du Parti de l'Istiqlal, suspendu pour 15 jours et interdit à Tanger, de l'hebdomadaire « El-Rai-El Alam », organe central du Parti Démocrate de l'Indépendance, suspendu pendant un mois, « Minbar-Ech-Chaab » interdit en zone sultannienne.

Dans leur affolement, les autorités colonialistes françaises et franquistes et leurs maîtres américains ont voulu ainsi réduire au silence la presse nationale pour l'empêcher de faire connaître l'ampleur exceptionnelle qu'ont revêtue les manifestations patriotiques organisées le 30 mars à l'occasion du 40^e anniversaire du Traité du Protectorat, et de dénoncer les basses mesures de représailles exercées contre l'ensemble du peuple marocain par les impérialistes. Après le 30 mars, en effet, tandis que les journaux nationaux étaient baillonnés, des dizaines de patriotes sont jetés en prison après un simulacre de jugement. Les impérialistes veulent faire le silence sur les crimes qu'ils commettent chaque jour contre le peuple marocain. Mais ce calcul criminel doit être et sera déjoué. A l'exemple des patriotes de Tanger, Safi, Mrirt, qui ont riposté vigoureusement à la répression colonialiste malgré le déchaînement des forces policières, notre peuple saura se dresser pour la défense de la presse nationale.

A cet égard, le Parti Communiste Marocain souhaite que se réalise l'union de tous les partis et de toutes les personnalités du mouvement national dans une action commune pour défendre la presse nationale contre la menace constante que fait peser sur elle le fameux dahir de 1914, relatif au régime de la presse au Maroc. Ce dahir aggravé par celui du 25 décembre 1951 et 1^{er} février 1952, qui augmente d'une façon écrasante

(1) Le 16 avril 1952.

le tarif des amendes prévues à l'encontre des journaux sanctionnés, met la presse nationale à la merci de l'arbitraire résidentiel. Le commandant en chef des troupes d'occupation au Maroc, autorisé responsable en la matière, peut suspendre n'importe quel journal qui n'est pas conforme à la politique impérialiste, poursuivre et emprisonner ses directeurs et rédacteurs ou simplement lui infliger des amendes telles qu'il soit financièrement liquidé.

L'action des journaux et des partis nationaux, au premier rang desquels le Parti Communiste Marocain et sa presse, ont joué un rôle décisif qui a permis d'arracher la suppression de la censure préalable. L'action des journaux et des partis nationaux, à la condition qu'ils coordonnent leurs efforts, permettra d'arracher l'abrogation du dahir de 1914, et d'obtenir une législation garantissant véritablement la liberté de la presse. Le Parti Communiste Marocain lance un appel pressant à tous les patriotes pour que ses propositions soient retenues et pour que sans retard une vaste campagne populaire s'engage pour la suppression du dahir de 1914.

FAIRE DU 30 MARS UNE GRANDE JOURNÉE DE LUTTE ET D'UNION POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE (1)

Le Parti Communiste Marocain salue avec satisfaction l'initiative de Sa Majesté le Sultan qui vient d'adresser au gouvernement français un mémorandum réclamant l'abrogation du traité de Protectorat. Cette démarche, qui vient après l'appel lancé par le Parti Communiste Marocain, le 1er mars, aux partis et organisations nationales pour faire du 40^e anniversaire du Traité de Fès une grande journée de lutte pour l'indépendance nationale, souligne le profond retentissement qu'a eu l'initiative prise par le Parti Communiste Marocain.

A cette occasion, le Parti Communiste Marocain estime de son devoir de rappeler les conditions d'une véritable indépendance nationale à savoir :

- abrogation du traité de Protectorat ;
- élection d'une Assemblée nationale souveraine et formation d'un gouvernement responsable devant elle.

Tout en réaffirmant, en cette circonstance, son programme le Parti Communiste Marocain demeure convaincu que l'union de toutes les forces vives de la nation peut et doit se réaliser, dans la lutte sur le sol national. Le Parti Communiste adresse un nouvel et solennel appel à tous les partis et organisations nationales, à toutes les personnalités, à tous les patriotes pour faire du 30 mars une grande journée de lutte et d'union pour l'indépendance nationale.

Le peuple marocain, riche de son passé de gloire et d'attachement à la liberté, fort de l'appui de l'humanité progressiste, invincible dans sa volonté d'indépendance, brisera les chaînes de l'oppression nationale.

Vive l'union de notre peuple !

Vive l'indépendance nationale !

Vive la fraternité triomphante des peuples du monde entier !

(1) Appel du 22 mars 1952.

FAIRE TOUTE LA LUMIERE SUR LES CRIMES COLONIALISTES (1)

Au moment où les Etats Arabes viennent de demander officiellement l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de l'O.N.U., le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain tient à préciser sa position à l'égard de cet important problème.

QUE SIGNIFIE LE RECOURS A L'O.N.U. ?

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain a examiné dans quelles conditions la Ligue Arabe a décidé de faire porter la question marocaine devant l'O.N.U.

Il apparaît clairement dans le rapport que Si Mohamed Bel Hassan El Ouazzani a présenté à la Commission Politique de la Ligue Arabe le 1er septembre dernier, après l'échec des pourparlers des négociations entamées avec le gouvernement français pour aboutir à un accord sur le problème marocain, notamment par l'intermédiaire des Etats Arabes, le recours à l'O.N.U. est présenté en quelque sorte comme un arbitrage suprême. Que vaut cet arbitrage ? Le peuple marocain peut-il espérer que l'O.N.U. lui donnera raison contre les impérialistes français, ses oppresseurs, et satisfera ses aspirations légitimes ?

L'O.N.U. A DEÇU L'ESPOIR QUE LES PEUPLES ONT MIS EN ELLE

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain déclare que le peuple marocain ne peut avoir confiance dans l'arbitrage de l'O.N.U. en raison même du rôle qu'elle a joué dans tous les problèmes concernant les pays dépendants et coloniaux. C'est l'O.N.U., en effet, qui a approuvé et qui couvre de son drapeau, malgré l'opposition acharnée de l'Union Soviétique, la guerre de reconquête coloniale que les Etats-Unis mènent en Corée. C'est elle qui garde un silence complice sur les agressions impérialistes dirigées contre les peuples vietnamien, malais et birman en lutte pour leur indépendance. C'est elle qui vient enfin, au cours de la dernière réunion du Conseil de Sécurité, et malgré l'opposition de l'Union Soviétique, de prendre position en faveur de l'Angleterre contre l'Iran dans l'affaire des pétroles, se livrant ainsi à une ingérence cynique dans les affaires intérieures du peuple iranien. C'est donc à juste raison que le Conseil Mondial de la Paix a pu déclarer, à l'issue de sa session de mars 1951 : *« que l'attitude de l'O.N.U. qui couvre les violences employées pour maintenir les peuples dans un état de dépendance et d'oppression coloniale a sapé l'espoir placé en elle »*. Et si l'O.N.U. a trahi la noble mission pour laquelle elle a été créée c'est parce qu'elle est dominée par une majorité servile docile aux ordres du gouvernement américain et sa politique d'agression et d'expansion coloniale. Comme l'a déclaré le camarade Staline dans son interview à la Pravda, du 16 février 1951 : *« En fait, l'O.N.U. actuellement, n'est pas tant une organisation mondiale qu'une organisation au bénéfice des Américains agissant selon les besoins des agresseurs américains »*.

Cela signifie donc que toute décision de l'O.N.U. dépend du gouvernement américain. Dans ces conditions le peuple maro-

(1) Déclaration du Bureau Politique de mars 1952.

cain peut-il se faire une illusion quelconque sur ce que sera l'attitude du gouvernement américain et par conséquent la majorité américaine à l'O.N.U. lorsque la question marocaine viendra en discussion.

En effet, quelle confiance avoir dans l'arbitrage du gouvernement américain et sa prétendue volonté d'aider le peuple marocain à conquérir son indépendance lorsqu'on constate que les Etats-Unis sont aujourd'hui la troisième puissance occupante au Maroc. Leurs forces armées de terre, de mer et de l'air occupent une importante partie du territoire marocain où ils ont édifié une grande base aérienne. Cela avec la complicité des gouvernants français qui leur ont livré un territoire qui ne leur appartient pas. Par cette occupation, les Américains ont agi en violation des traités internationaux actuellement en vigueur qui régissent le statut du Maroc. Le Maroc se trouve en fait inclus dans le système atlantique du Pacte Atlantique à l'insu de son peuple et sans accord préalable avec le gouvernement chérifien. D'autre part, toujours avec la complicité des impérialistes français qui trafiquent les richesses ne leur appartenant pas, les Américains contrôlent d'importantes ressources minières telles que les gisements de Zellidja, les pétroles, etc., ils contrôlent également une partie importante du commerce et de l'industrie. Pour toutes ces raisons le gouvernement américain est intéressé avant tout au maintien du peuple marocain sous un régime de dépendance coloniale. Et ce sont ces considérations stratégiques et économiques qui détermineront son attitude à l'O.N.U. face au problème marocain. C'est pourquoi il est vain de spéculer sur les divergences et les contradictions apparentes qui existent sur les impérialistes américains et français et d'espérer qu'elles pourraient modifier l'attitude de l'O.N.U. dans un sens favorable au peuple marocain. Les impérialistes américains et français ont des intérêts communs au Maroc et finiront, quelles que soient leurs contradictions, par s'entendre sur le dos du peuple marocain. Ainsi, le Bureau Politique estime-t-il de son devoir de mettre en garde le peuple marocain contre certaines illusions qui pourraient naître du recours à l'O.N.U. La vigilance est nécessaire car les impérialistes essaieront, comme ils l'ont déjà fait au cours des négociations de Paris, en octobre 1950, de tromper l'opinion marocaine par des marchandages qui n'ont rien à voir avec la satisfaction réelle des aspirations du peuple marocain.

LES CONDITIONS D'UNE VERITABLE INDEPENDANCE

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain estime nécessaire en cette circonstance de souligner les conditions d'une véritable indépendance.

- 1° Abrogation des traités internationaux : traité de Madrid, Algésiras, traité du Protectorat, suppression des capitulations.
- 2° Evacuation des troupes étrangères, des forces de police stationnées sur le territoire marocain : troupes françaises, américaines et espagnoles.
- 3° Suppression de la Résidence Générale, du Haut-Commissariat d'Espagne à Tétouan, du statut international de Tanger. Election d'une Assemblée nationale.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain réaffirme une fois de plus que la politique de pourparlers et de négociations dont l'échec a été constaté aussi bien par Si Mohamed

Bel Hassan Ouazzani, secrétaire général du Parti Démocrate de l'Indépendance et par Si Allal El Fassi, dans les rapports qu'ils ont adressés à la Ligue Arabe, ne peut conduire le peuple marocain à son indépendance. Seule la lutte sur le sol national dans l'union la plus large des forces nationales en liaison étroite avec les peuples qui luttent dans le camp anti-impérialiste peut conduire le pays à son indépendance.

Au moment où les impérialistes français manifestent un véritable affolement à l'idée que leurs agissements au Maroc vont être dévoilés devant l'opinion internationale au cours de la discussion de la question marocaine devant l'O.N.U., le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain déclare qu'il mettra tout en œuvre pour faire toute la lumière sur les crimes qu'ils commettent dans ce pays avec l'appui et sous la protection de leurs maîtres américains.

Le Bureau Politique constate d'autre part que les différents partis nationaux ont également affirmé, par la voix de leur presse, leur intention d'utiliser les débats de l'O.N.U. comme une tribune internationale. Les conditions sont donc réunies pour réaliser autour de ce point, une vaste union. Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain souhaite que les partis nationaux réalisent une large union dans l'action pour que, à l'occasion de la discussion de la question marocaine à l'O.N.U., la voix du peuple marocain puisse se faire entendre avec plus de force.

L'action unie de toutes les forces nationales du pays permettra à cette occasion de dénoncer avec le maximum d'efficacité les mensonges de la propagande impérialiste et de contribuer ainsi efficacement à la lutte du peuple marocain pour son indépendance.

IL FAUT BRISER, PAR LA LUTTE, LA REPRESSION COLONIALISTE (1)

Le Parti Communiste Marocain élève une protestation véhémement contre l'interdiction de la manifestation du 1er mai. Cette interdiction fait partie d'un plan de répression qui vise l'ensemble du mouvement national et particulièrement la classe ouvrière marocaine. C'est ainsi qu'à Safi les autorités colonialistes ont porté l'essentiel de leurs coups contre le syndicat des marins-pêcheurs et contre les responsables de l'Union locale. A Meknès, Khalid, secrétaire de l'Union locale des Syndicats a été, en même temps que El Alami, responsable syndical, déporté aux confins du Sahara. A Casablanca, nouvel exemple de la répression qui se déchaîne contre le mouvement syndical, les autorités colonialistes s'acharnent contre les grévistes de la « Raffinerie Nouvelle » qui viennent d'effectuer un arrêt de travail avec succès ; arrestations, licenciements massifs, tout a été mis en œuvre pour tenter de briser la grève des « sucriers ». La Police des Renseignements généraux est installée en permanence à la Raffinerie, les ouvriers sont quotidiennement matraqués par les contremaîtres, menacés d'emprisonnement s'ils protestent contre ce régime de travail forcé. C'est pour défendre leurs monstrueux privilèges que les impérialistes affolés tentent, mais en vain, de briser la volonté irrésistible des travailleurs

(1) Appel du 1^{er} Mai 1952.

marocains d'en finir avec le régime du protectorat, source de surexploitation féroce, de la terreur, de la misère. C'est pour-quoi, pour essayer d'empêcher que se manifeste avec force cette volonté, qu'ils ont voulu interdire les manifestations traditionnelles du 1er mai. Mais la classe ouvrière marocaine qui est aujourd'hui à la pointe du combat de notre peuple pour l'indépendance nationale, saura infliger une riposte victorieuse aux coups de l'impérialisme. Les pêcheurs de Safi qui se sont dressés d'un seul coup contre la répression qui a frappé leurs compagnons de lutte, les ouvriers casablancais, qui en dépit de la terreur policière et patronale, renforcent leur lutte revendicatrice, nous en donnent la preuve.

Le Parti Communiste Marocain affirme son entière solidarité avec l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc qui appelle les travailleurs à manifester par des débrayages, des délégations, leur volonté d'arracher le droit syndical, de briser la répression colonialiste, et d'obtenir la libération de tous les militants emprisonnés et de faire porter le salaire horaire de base à 70 francs.

Le Parti Communiste Marocain est convaincu que les travailleurs sauront renforcer leur union et leur action, au sein des organisations de l'U.G.S.C.M. pour la défense de leurs droits vitaux, pour la satisfaction de leurs légitimes revendications et pour la conquête de l'indépendance nationale.

LE PEUPLE MAROCAIN NE VEUT PAS D'UN GOUVERNEMENT DE PANTINS (1)

Les Etats-Unis d'Amérique rejettent de nouveau la discussion de la question tunisienne devant l'O.N.U. Telle est la nouvelle que les peuples coloniaux ont pu apprendre à la lecture de la lettre du représentant américain au secrétaire général de l'O.N.U. Le gouvernement américain déclare que le meilleur espoir d'aboutir à une solution satisfaisante résidait dans un projet de réformes acceptable aussi bien pour les Français que pour les Tunisiens. A ce propos, M. Gross, le représentant américain, rappelle que les Etats-Unis ont noté que le 19 juin le gouvernement français avait soumis un projet de réformes pour la Tunisie à l'Assemblée nationale et avait dit son intention de le discuter avec les autorités tunisiennes. « Dans ces conditions, conclut le représentant des Etats-Unis à l'O.N.U., mon gouvernement ne croit pas que la convocation d'une réunion spéciale de l'Assemblée générale soit justifiée. »

Les impérialistes américains n'ont pas cessé d'essayer de tromper les peuples coloniaux et dépendants. Sans cesse ils mettent en avant des formules sur leurs traditions connues d'anticolonialisme, d'amitié et de respect de la liberté des peuples. Mais ce sont là des mots sonores et vides de sens, les impérialistes américains viennent une fois de plus de se démasquer aux yeux de l'opinion internationale comme de notre peuple, en refusant pour la deuxième fois de reconnaître le

(1) Le 30 juin 1952.

bien-fondé des aspirations du peuple tunisien à la liberté, de la même manière qu'ils se sont opposés, en novembre 1951, aux revendications du Maroc à l'O.N.U.

Mais il n'a pas suffi aux impérialistes américains de rejeter les revendications du peuple tunisien. Ils n'ont pas craint d'appuyer le plan de réformes du gouvernement français, visant à détruire la souveraineté tunisienne. Ils ont même reconnu comme représentants de la nation tunisienne le ministre Baccouche et sa clique composée de gens vendus corps et âmes à l'impérialisme français.

De la même manière qu'ils ont approuvé le plan de « réformes » destiné à la Tunisie, les impérialistes américains appuient les propositions contenues dans le projet de réponse du gouvernement français à la note de S. M. le Sultan. Ces propositions ne doivent pas être bien différentes des « réformes » tunisiennes si on en juge par le fait qu'elles tendent à faire du Pacha Bekkaï, qui s'est distingué, à Sefrou, par la répression qu'il exerce contre les patriotes, un Baccouche marocain, assisté par d'autres créatures du colonialisme qui constitueront avec lui un ministère fantôme sans autorité ni influence.

Le peuple marocain n'accepte pas et n'acceptera en aucune manière un gouvernement de pantins actionnés par des fils français fabriqués à Washington. Un tel « gouvernement » n'aura que l'appui des seigneurs de la colonisation, de l'industrie et du commerce, sous l'instigation desquels vient de se former un syndicat impérialiste, appelé Front d'Union Démocratique et destiné à lutter contre le mouvement de libération.

Les patriotes marocains qui se rendent compte aujourd'hui encore plus qu'hier combien le Parti Communiste Marocain a eu raison de mettre en garde le peuple marocain contre l'hypocrisie du gouvernement américain et sa duplicité à l'égard des peuples opprimés, renforceront leur lutte et consolideront leur union pour obtenir un gouvernement marocain qui aura pour tâche :

- d'abroger tous les traités qui aliènent la souveraineté de notre patrie ;
- d'établir sur des bases nouvelles les relations avec la France et l'Espagne ;
- de préparer l'élection d'une Assemblée nationale.

Le Parti Communiste Marocain s'adresse une nouvelle fois à tous les partis nationaux, à toutes les personnalités du mouvement national, à tous les patriotes, pour que se constitue un front national réalisant l'unanimité de tous ceux qui s'opposent à l'occupation étrangère. Ensemble, nous poserons les jalons de la lutte qui nous conduira à la réalisation d'un gouvernement marocain. Ensemble, nous briserons les manœuvres du gouvernement français et de la Résidence générale qui cherchent avec la protection des saints de la Maison-Blanche, défenseurs en tout lieu et en tout temps de l'impérialisme, à instaurer un « gouvernement » qui ne donnera pas satisfaction à notre peuple et ne pourra défendre ses intérêts supérieurs.

La création de ce Front National sera l'aube d'une ère nouvelle où la nation marocaine pourra jouir de son indépendance.

LA LUTTE SUR LE SOL NATIONAL (1)

Le Parti Communiste Marocain enregistre avec satisfaction la demande dont vient d'être saisi le secrétariat général de l'O.N.U., en vue de l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des Nations-Unies.

Il demeure convaincu que la reconquête de l'indépendance nationale et de l'unité du pays résultera, avant tout, de la lutte menée sur le sol national. Les conditions du succès rapide de cette lutte résident essentiellement :

- 1° Dans l'union de toutes les forces nationales, à l'exception des agents du colonialisme ;
- 2° Dans l'appui des peuples frères, tant ceux qui se sont débarrassés du joug impérialiste que ceux qui combattent pour se libérer.

Le Parti Communiste Marocain a toujours agi pour que se réalise cette union, pour que se concrétise, à l'égard de la cause nationale, et à bon escient, cette solidarité internationale. Il agira toujours dans ce sens.

C'est pourquoi, cette année comme l'année dernière, il utilisera toutes les possibilités offertes par l'O.N.U. pour informer l'opinion internationale de la situation douloureuse dans laquelle se débat le peuple marocain, du fait de la domination étrangère, et pour solliciter son appui en vue d'un régime de liberté et de souveraineté.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les partis nationaux, toutes les organisations patriotiques, tous les Marocains et toutes les Marocaines, à constituer le front de la nation, qui obtiendra l'inscription de la question marocaine à la prochaine session de l'O.N.U.

CONTRE LA REPRESSION (1)

Le Parti Communiste Marocain élève une protestation indignée contre l'arrestation arbitraire, intervenue à Alger, le 25 septembre 1952, de son secrétaire Ali Yata.

Ali Yata, frappé d'une mesure inique d'expatriation, prise à son encontre, en juin 1948 par le général Juin et le gouvernement français, refusa courageusement de se soumettre à cette décision arbitraire. Pendant deux ans, il échappa aux recherches de la police résidentielle. Pendant deux ans, dans les dures conditions de la clandestinité, il continua, à la tête du Parti son ardent combat pour l'indépendance nationale et la paix. Arrêté le 13 juillet 1950, il est dirigé sur l'Algérie. Mais sa volonté indomptable ne peut accepter cet exil et Ali Yata, quelques jours à peine après son arrivée en Algérie, tente de revenir au Maroc, sa chère patrie, dont rien ne pourra le séparer, pour continuer son grand combat sur le sol national.

Arrêté de nouveau, il se présente devant les tribunaux en accusateur du régime d'oppression imposé à notre peuple, depuis quarante ans, par la force des armes. Il est, une première fois condamné à deux ans de prison, mais en appel, cette peine

(1) Déclaration du 9 août 1952.

(1) 26 septembre 1952.

est ramenée à dix mois, grâce à la lutte courageuse qu'il n'a cessé de mener du fond même de sa prison, grâce aux nombreuses protestations qui se sont fait entendre au Maroc et à l'étranger.

Libéré après dix mois de souffrances dans les geôles colonialistes, il est aussitôt envoyé en exil en Algérie. Mais ni la prison, ni l'exil ne l'empêchent et ne l'empêcheront jamais de continuer, à la tête du Parti, son action inlassable en faveur de la cause chère à notre peuple.

En octobre dernier Ali Yata se rendait à Paris pour présenter à la presse internationale le mémoire que notre Parti venait d'adresser à l'O.N.U. Il révélait sous son jour véritable la situation faite à notre pays par le régime du protectorat. Dans les colonnes de la presse démocratique internationale, sur les antennes de la radio des Démocraties Populaires, infatigable, Ali Yata se faisait l'interprète de la volonté indomptable de notre peuple de reconquérir son indépendance.

Juin hier, Guillaume aujourd'hui, les gouvernants français poursuivent Ali Yata de leur haine implacable. C'est l'hommage le plus grand qu'ils puissent lui rendre, à lui et au Parti qu'il n'a jamais cessé de diriger, malgré la prison et l'exil.

Ali Yata est aujourd'hui une nouvelle fois arrêté à la veille de la discussion de la question marocaine devant l'O.N.U. et alors qu'il s'appretait à demander son visa pour New-York afin de suivre les travaux de l'Assemblée des Nations Unies. Mais comme il l'a déclaré lui-même dans une interview récente, malgré les coups de cette répression féroce, notre Parti fera pleinement son devoir et apportera son entière contribution afin qu'au sein de l'O.N.U. la voix de notre peuple puisse se faire entendre dans toute sa force.

Le Parti Communiste Marocain souligne que l'arrestation d'Ali Yata, faisant suite à la série des arrestations et perquisitions qui ont eu lieu le mois dernier, est l'aboutissement d'une véritable provocation policière. Rien ne peut lui être reproché si ce n'est son action éminemment patriotique. Enchaîné comme l'est son peuple, Ali Yata se présentera devant les tribunaux colonialistes en accusateur, au nom des milliers de patriotes emprisonnés, torturés ou frappés d'exil. Il sera le porte-parole courageux de notre peuple qui exige que ses aspirations à l'indépendance et à la paix soient pleinement satisfaites.

Patriotes sans distinction aucune, le Parti Communiste Marocain vous appelle à exiger la libération immédiate d'Ali Yata et de tous les patriotes emprisonnés ou exilés. C'est un devoir sacré dans la lutte que mène notre peuple pour sa libération des chaînes du Protectorat.

FAIRE ECHEC AUX MANŒUVRES COLONIALISTES QUI VISENT A NOUS IMPOSER DES « REFORMES » (1)

Majesté,

Nous avons pris connaissance du communiqué du Palais Impérial faisant savoir au peuple marocain que le gouvernement français vous a remis la réponse à votre memorandum du

(1) Lettre à S.M. le Roi, en date du 30 septembre 1952.

14 mars 1952. Dans ce communiqué vous déclarez que votre préoccupation essentielle est de veiller sur les intérêts et les droits de la nation, de vous employer à satisfaire ses aspirations légitimes et à sauvegarder la souveraineté du pays. Le Parti Communiste Marocain, qui depuis sa constitution lutte contre l'occupation étrangère, défend le droit de la nation à l'indépendance, avec la préoccupation unique d'établir un régime nouveau, apportant à tous les fils de notre cher Maroc, la liberté, la démocratie, le bonheur et la paix, ne peut qu'approuver ce souci qui vous anime. Le Parti Communiste Marocain sollicite de Votre Majesté qu'elle rende public le texte de la réponse française afin que l'opinion publique de notre pays puisse en prendre connaissance. Ainsi il sera possible à toutes les organisations et associations nationales de donner leur point de vue à ce sujet, ceci avant la discussion de la question marocaine devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il n'échappe pas, en effet, à Votre Majesté, que le gouvernement français n'a retardé de six mois sa réponse à votre mémorandum que pour pouvoir dire demain au sein de l'O.N.U. que des conversations sont en cours avec Votre Majesté et tenter d'éviter ainsi la discussion de la question marocaine au cours de la prochaine assemblée générale de cette organisation. Mais, si au contraire, vous publiez le texte de la réponse et entrepreniez des consultations avec les représentants des mouvements de libération nationale, et parmi eux, ceux du Parti Communiste Marocain, afin que la nation unanime, son peuple et son souverain, prenne une position claire à l'égard de ce que les impérialistes appellent des « réformes », alors les manœuvres des colonialistes français se solderont par un échec. Alors aussi se dévoilera, aux regards de l'opinion internationale, le but visé par ces « réformes », à savoir : la consolidation du régime abhorré du protectorat.

Le Parti Communiste Marocain est prêt à désigner une délégation pour participer aux consultations populaires que vous ne manquerez pas certainement d'entreprendre, délégation qui aura pour mission de faire connaître l'opinion du Parti sur les propositions françaises. Soyez assurée, Majesté, que les communistes marocains en demandant à participer à ces consultations, répondent uniquement à la préoccupation de sauvegarder la souveraineté nationale menacée par les colonialistes et de défendre les aspirations du peuple marocain.

Recevez, Majesté, avec nos respectueuses salutations, l'expression de notre dévouement à notre noble patrie et de notre attachement à ses intérêts supérieurs.

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS SONT DE SIMPLS MANŒUVRES DEMAGOGIQUES (1)

Le Parti Communiste Marocain a pris connaissance de la remise de la réponse du gouvernement français au mémorandum que lui avait transmis S. M. le Sultan le 14 mars dernier.

Le texte de cette réponse n'étant pas encore connu, le Parti Communiste tient toutefois à préciser sa position en cette circonstance.

(1) Communiqué d'octobre 1952.

Le Parti Communiste Marocain souligne que toute pseudo-réforme dont l'essentiel viserait au maintien du régime du protectorat sous une forme plus ou moins habilement camouflée ne peut qu'être rejetée et condamnée par l'unanimité du peuple marocain.

En ce sens, l'institution d'assemblées municipales et régionales prétendues démocratiques et dont il a été si souvent question dans les projets de réponse du gouvernement français, de même que la formation d'un soi-disant gouvernement qui fonctionnerait sous la tutelle du Résident général et de la Haute Administration du Protectorat, ne sauraient en rien satisfaire les aspirations légitimes de notre pays. De telles initiatives, entreprises sous le titre pompeux de réformes, se réduisent à de simples manœuvres démagogiques destinées à tromper l'opinion internationale à la veille de la session de l'O.N.U. et à faire croire qu'il y a quelque chose de changé au régime de domination coloniale dont le Maroc souffre depuis quarante ans.

Par contre, si le gouvernement français est animé du désir sincère de répondre aux aspirations légitimes de la nation marocaine une seule solution s'offre à lui. C'est celle que le Parti Communiste Marocain a eu l'honneur d'exposer publiquement à la suite de la session de son Comité Central d'avril dernier, savoir :

- 1° Formation d'un gouvernement marocain qui aura pour mission de négocier avec le gouvernement français l'abrogation du traité de Protectorat et l'établissement de relations sur des bases nouvelles avec la France ;
- 2° Ce gouvernement aura pour charge en outre de préparer l'élection d'une Assemblée nationale.

Une telle solution qui rejoint, dans son ensemble, l'esprit du mémorandum de S. M. le Sultan est une solution de sagesse. D'autre part, elle rencontre l'unanimité de notre peuple et le Parti Communiste Marocain se félicite, à cette occasion, que tous les partis nationaux, le Parti Démocrate de l'Indépendance, comme le Parti de l'Istiqlal, se soient prononcés résolument en faveur de la formation d'un tel gouvernement national chargé de négocier l'abrogation du Traité du Protectorat.

Le Parti Communiste Marocain souhaite ardemment que cette unanimité se concrétise dans la formation d'un large front national sans exclusive aucune afin que par l'appui effectif de la nation marocaine, les négociations entreprises aujourd'hui par S. M. le Sultan soient conduites avec succès et que demain le recours à l'O.N.U. puisse recevoir sa pleine efficacité.

Le Parti Communiste souligne que même si un tel front national n'était pas réalisé, il se tient prêt à appuyer de toutes ses forces toutes les initiatives que les partis nationaux envisageraient de prendre en vue d'assurer le succès de la cause chère à notre peuple.

Conscient de ses hautes responsabilités envers la nation marocaine, le Parti Communiste Marocain souhaite de pouvoir prendre part aux consultations que S. M. le Sultan pourrait éventuellement entreprendre pour l'étude de la réponse du gouvernement français.

FAIRE ECHEC AUX TENTATIVES DE RENFORCEMENT DU PROTECTORAT (1)

Conformément au vœu que lui a exprimé le Parti Communiste Marocain dans une lettre rendue publique en date du 30 septembre, et répondant ainsi au désir unanime des partis nationaux comme de l'ensemble du mouvement national, Sa Majesté le Sultan vient de rendre publiques les grandes lignes de la réponse du gouvernement français remise le 17 septembre dernier. En même temps, le communiqué du Palais Impérial révèle l'essentiel des différents mémorandums que Sa Majesté le Sultan a adressés au gouvernement français et le regret du chef de l'Etat marocain de voir que le plan français n'apporte aucune satisfaction aux revendications formulées.

Ainsi donc le mouvement de libération nationale de notre pays va pouvoir, par l'intermédiaire de ses partis et organisations authentiquement représentatives, se prononcer en pleine clarté. Il est maintenant impossible au gouvernement français d'entretenir quelque illusion sur les prétendues réformes qu'il propose et prétendre par là que le peuple marocain, hormis une minorité, est prêt à les accepter. Il ne fait pas de doute, en effet, que le peuple marocain ne peut que rejeter unanimement le projet de « réformes » du gouvernement français, car ce projet est celui-là même que la presse gouvernementale française avait déjà révélé et que l'opinion nationale marocaine a déjà condamné à l'unanimité. Le Parti Communiste Marocain, pour sa part, a, au lendemain même de la réponse française du 17 septembre dernier, souligné dans un communiqué que les prétendues réformes envisagées ne pourront manquer d'être rejetées par le peuple marocain car elles visent uniquement au maintien du régime de protectorat.

Au fait, il apparaît clairement aujourd'hui, après les précisions apportées par le communiqué du Palais Impérial, que le gouvernement français entend continuer ses tentatives déjà anciennes de renforcer le régime de protectorat par l'institution de prétendues réformes, par le système de la co-souveraineté établi à différents échelons, par un contrôle accru sur le Maghzen. En outre, le gouvernement français proclame sa volonté de laisser intact le traité de Fès et laisse percer son intention d'intégrer le Maroc à l'Union Française, dont on sait qu'elle est devenue le masque commode pour cacher un empire français. En somme, la réponse française et les projets qu'elle énonce, vont entièrement à l'encontre des aspirations légitimes du peuple marocain. Enfin, le gouvernement français dont la propagande officielle mène grand tapage autour de la « démocratisation du Maroc », l'« apprentissage de la démocratie », vient de faire l'aveu qu'en réalité la démocratie n'est pas du tout son souci dans la politique qu'il applique au Maroc. La réponse française, en effet, reste muette sur la demande formulée par le souverain marocain, d'octroi des libertés privées et publiques, des libertés syndicales. De même qu'elle refuse au peuple marocain le droit de « gérer les affaires du pays par l'intermédiaire d'un Parlement représentatif et d'un gouvernement constitutionnel selon les modes démocratiques modernes »...

(1) 10 octobre 1952.

Tout cela ne fait qu'apparaître combien sont légitimes et modérées les revendications du peuple marocain. Le Parti Communiste Marocain souligne combien il est urgent aujourd'hui de réaliser sur une base concrète un vaste front national sans exclusive aucune au moment où le gouvernement français s'oppose aux modestes revendications marocaines et laisse voir son intention d'aggraver la politique de force appliquée jusqu'ici dans notre pays. Au moment aussi où notre peuple se prépare à défendre devant l'O.N.U. ses droits légitimes.

Pour faire échec aux tentatives de renforcement du régime du protectorat, pour assurer le succès du recours à l'O.N.U. pour l'abrogation du traité de Fès et la constitution d'un gouvernement et d'une Assemblée nationale, forçons l'arme essentielle du succès : Front National sans exclusive aucune.

MEMOIRE PRESENTE PAR LE PARTI COMMUNISTE MAROCAIN A LA 7^e SESSION DE L'O.N.U. LE 15 OCTOBRE 1952

Le 8 novembre 1951, le Parti Communiste Marocain, sous la signature de son Secrétaire Ali Yata, adressait au Secrétaire général de l'O.N.U., un mémoire sur la situation au Maroc.

Sur la base de faits irréfutables, et que d'ailleurs le Gouvernement français n'a jamais pu mettre en doute, nous rappelons les conditions historiques de l'établissement du protectorat français. Nous montrions que le traité de Fès était un véritable diktat imposé par la force des armes. Bien plus, nous établissions comment, en violation même de ce traité, les gouvernants français ont instauré au Maroc un régime d'administration directe. Nous notions que les conséquences de ce diktat étaient le démembrement du territoire national marocain, l'exploitation et le pillage des richesses du pays, la spoliation des terres. Sur la base de chiffres incontestables, nous dressions le triste bilan du protectorat, se soldant par la situation tragique du fellah, la condition effroyable de l'ouvrier marocain, la ruine de l'artisanat, une atteinte grave à la santé publique, l'analphabétisme et la destruction de la culture nationale. En même temps, nous soulignions la transformation du Maroc en base d'agression militaire, contre la volonté de notre peuple et le régime de terreur instauré dans le pays. Nous concluions en soulignant la justesse de la cause du Peuple marocain, qui faisait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 6^e Session.

Notre intention aujourd'hui est uniquement de présenter à l'O.N.U., qui tient sa VII^e Session, et qui se trouve saisie de la même plainte, un mémoire complémentaire portant sur l'évolution de la question marocaine depuis l'année dernière.

En effet, l'exposé objectif des faits se rapportant à cette période constitue une éclatante confirmation de notre précédent mémoire. Au surplus, ces faits démontrent à l'évidence la mauvaise foi et la duplicité dont a fait preuve le gouvernement français, non seulement à l'égard du Peuple marocain, mais de l'O.N.U. elle-même.

Ainsi, plus encore qu'en novembre 1951, il apparaît, à la lumière des faits, que l'O.N.U. ne saurait plus longtemps surseoir

à l'examen des revendications nationales du Peuple marocain, que le présent mémoire a également pour objet de préciser.

I. — LA DUPLICITE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

1^o La décision du 13 décembre 1951

Le 13 décembre 1951, l'Assemblée générale de l'O.N.U. décidait, par 28 voix (1) seulement sur 58 votants, de « *différer pour l'instant* » l'examen de l'inscription à l'ordre du jour de la plainte déposée par l'Égypte et plusieurs autres États du Moyen-Orient sur « *la violation par la France au Maroc de la Charte et de la Déclaration des Droits de l'Homme* ».

Le peuple marocain pouvait tirer d'utiles enseignements de ce vote et de la discussion dont il fut la conclusion provisoire. Tout d'abord, apparaissait avec éclat l'étendue de l'audience que sa cause avait déjà su trouver dans l'opinion internationale. Vingt-quatre pays votèrent pour l'inscription et les représentants de plusieurs pays arabo-asiatiques, de l'U.R.S.S. et des pays de démocratie populaire prirent la parole pour défendre les revendications du peuple marocain.

Au cours de son intervention, le délégué du Pakistan, M. Mohammed Zaffrula Kahn, fit ressortir la nécessité de l'inscription en ces termes : « *Si l'Assemblée devait décider que cette question n'est pas de celles qu'elle peut discuter, que pourrions-nous en conclure ? Inévitablement, nous devrions en conclure que ceux qui parlent le plus haut de la liberté sont en même temps ceux qui se préoccupent le moins de son application dans la pratique* ».

M. Aroutounyan, interprète de la constante solidarité des peuples de l'Union Soviétique à l'égard des peuples opprimés, déclarait notamment : « *Le mouvement de libération nationale au Maroc reçoit la sympathie la plus chaleureuse des peuples du monde entier, des travailleurs du monde entier, des paysans et de toutes les couches véritablement démocratiques des populations du monde. L'Assemblée générale ne doit pas méconnaître cette sympathie de toute l'humanité avide de progrès et elle doit examiner la plainte au sujet de la situation qui règne au Maroc* ».

2^o Les engagements de M. Robert Schuman

Mais le peuple marocain était appelé à faire une seconde constatation : c'est que personne, pas même les défenseurs de la thèse française, pas même le délégué du gouvernement français, M. Robert Schuman, n'avait cru devoir plaider la thèse de l'incompétence de l'O.N.U. M. Schuman s'en tenait à l'argument de l'inopportunité de la discussion. Et sur quoi s'appuyait-il ? Sur l'affirmation que des négociations franco-marocaines se poursuivaient, qu'elles devaient aboutir à une « *solution amiable, contractuelle, librement établie* » et qu'en conséquence, l'intervention de l'O.N.U., risquant « *d'accroître la tension* », ne pouvait que nuire au succès de telles négociations.

(1) Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pérou, Suède, Turquie, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Vénézuëla, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, France, Haïti, Honduras, Islande, Israël, Luxembourg.

Ce sont ces déclarations que retint la majorité pour ajourner provisoirement le débat. Non pas que celui-ci fût considéré comme clos, mais en raison des engagements pris par le ministre des Affaires Etrangères de la France devant l'O.N.U., engagements qui portaient sur la poursuite de négociations qu'il prétendait en cours entre la France et le Maroc.

Or, il apparaît maintenant, comme nous allons le montrer, que dans ces circonstances, M. Robert Schuman a sciemment induit en erreur l'Organisation des Nations Unies, pour tenter de retarder l'heure où la question marocaine serait mise en discussion.

3° Le Gouvernement français se refuse à toute négociation

En effet, depuis la VI^e session de l'O.N.U., le gouvernement français n'a jamais pu faire état, et pour cause, de l'évolution des prétendues négociations annoncées par M. Schuman. En réalité, comme l'a révélé le communiqué en date du 9 octobre 1952 du Palais Impérial, de telles négociations n'ont jamais existé. Le gouvernement français s'est toujours refusé à ce qu'un « libre débat », pour reprendre l'expression de M. Schuman, s'institute entre le Maroc et la France.

Depuis un an, aucune initiative tendant à la négociation n'est venue du gouvernement français. Le souverain marocain adressa le 14 mars 1952 un nouveau mémoire (1) au gouvernement français. Ce dernier garda le plus complet silence sur le texte reçu, auquel il ne répondit que six mois après, le 17 septembre 1952, c'est-à-dire à la veille de la présente session de l'O.N.U., et sans rendre public le contenu de sa réponse. Il fallut donc attendre le communiqué du 9 octobre du Palais Impérial pour connaître les grandes lignes de la « réponse » française. Et le texte du 9 octobre, comme nous le verrons plus loin, ne provoqua aucune déclaration officielle de la part du gouvernement français.

Tels sont les faits, qui permettent d'apprécier « la bonne foi » de M. Schuman et de son gouvernement. Ils font apparaître les manœuvres dilatoires dont use ce gouvernement, son désir d'entretenir, par des silences calculés, une atmosphère d'équivoque autour des relations franco-marocaines, son intention manifeste de soustraire au jugement de l'opinion internationale le contenu de soi-disant « propositions » qu'il sait inacceptables, son refus de négocier sur la base d'une équitable réciprocité.

Mieux, si l'on analyse le « projet de réformes » présenté par le gouvernement français en réponse au mémoire impérial du 14 mars 1952, on s'aperçoit qu'il ne s'agit aucunement de contre-propositions, mais d'une fin de non-recevoir. Ce projet prend le contre-pied systématique des propositions présentées par le mémoire, propositions qui dans l'ensemble représentaient l'essentiel des revendications actuelles du peuple marocain.

En réalité, comme nous allons maintenant le montrer, le gouvernement français y trahit sa préoccupation, non pas de desserrer, mais de renforcer la tutelle impérialiste qui pèse sur notre peuple depuis quarante ans.

(1) Un précédent mémoire avait été présenté le 3 octobre 1950 au Gouvernement Français.

II. — LA VERITABLE SIGNIFICATION DU PROJET FRANÇAIS DE « REFORMES »

Quelles sont les propositions du 14 mars 1952 ? Le mémoire marocain souligne que *« la solution la plus sage du problème marocain est dans une définition nouvelle des rapports franco-marocains garantissant au Maroc sa souveraineté et aux Français leurs intérêts légitimes »*, et pour parvenir à une telle fin, préconise :

- l'assainissement du climat politique ;
- l'octroi des libertés privées et publiques, et, en particulier, des libertés syndicales ;
- la constitution d'un gouvernement marocain provisoire chargé, au nom du Souverain marocain et sous son égide, de négocier avec le gouvernement de la République française les termes d'un nouvel accord franco-marocain.

Le communiqué conclut que ces propositions tendent vers « l'objectif idéal : celui de permettre au peuple marocain de gérer les affaires du pays par l'intermédiaire d'un Parlement représentatif et d'un gouvernement constitutionnel selon les modes démocratiques modernes ».

Tout observateur impartial ne pourra manquer de constater la modération des revendications formulées le 14 mars. Or, à quoi se résume la réponse française du 17 septembre ?

Elle évite soigneusement d'aborder le fond du problème, rappelle l'intangibilité du traité de Fès, et présente un projet de prétendues « réformes » qui prévoit :

- l'institution de « Jemaa » (1) administratives élues dans les campagnes ;
- la création de commissions municipales mixtes dans les villes et de commissions franco-marocaines dans les centres ruraux, ce qui conférerait aux Français résidant au Maroc le droit de se faire représenter dans ces assemblées par voie d'élection et d'y disposer de pouvoirs délibérants au même titre que les nationaux marocains ;
- la réorganisation de la justice.

Sur le plan de l'exécutif, la note française mentionne l'existence du Conseil des Vizirs et des directeurs (2) institué depuis 1947 et préconise d'adjoindre au Grand Vizir le secrétaire général du Protectorat.

Ainsi, comme on peut le constater, le gouvernement français feint de n'avoir aucune opinion sur :

- la nécessité d'établir de nouveaux rapports franco-marocains ;
- l'octroi des libertés privées et publiques ;
- la constitution d'une Assemblée et d'un Gouvernement marocains.

(1) Assemblées rurales.

(2) Composé des Vizirs (ministres marocains, en fait sans aucun pouvoir) et des Directeurs des grands services français, ce Conseil ne traite d'aucune affaire importante.

1° Les « réformes » proposées ne sont pas une « démocratisation par le bas »

La propagande gouvernementale française s'est évertuée à camoufler la portée réelle de ce projet en prétendant qu'il s'agissait d'« *apprentissage de la démocratie par le bas* », seul moyen, selon elle, de conduire le peuple marocain à la capacité de gérer lui-même ses propres affaires. Mais ce projet de « réformes » est vieux de plusieurs années et il vise en réalité au renforcement de l'appareil administratif du Protectorat. En analysant ces « réformes », et en montrant qu'elles ont déjà fait l'objet de textes relatifs à leur application, nous ferons apparaître leur véritable caractère.

Les Jemaa rurales :

Cette proposition est mise en pratique depuis juin 1951. Quelques-unes de ces Jemaa fonctionnent déjà pour certaines tribus du Souss et du Maroc Oriental. Les textes prévoient que la Jemaa est « élue » par les paysans de chaque fraction de tribu, qu'elle gère les terres collectives et établit le budget de la circonscription. Or, voici comment, dans la vie, fonctionne cette institution présentée comme un instrument de « démocratisation par le bas ».

Les électeurs sont convoqués dans les locaux des autorités de contrôle pour approuver, à main levée, en présence des contrôleurs civils ou des officiers des « Affaires indigènes », les noms des candidats dont la liste a été dressée par les soins de l'administration. Si l'électeur manifeste son opposition, il risque la prison. De nombreuses condamnations ont été prononcées dans ces circonstances. A Mirlift, dans le Souss, un patriote a été battu et condamné à trois mois de prison pour avoir refusé de figurer sur la liste administrative des candidats.

Quant à la présidence des assemblées, elle est confiée aux Chioukh et Caïds, qui sont les exécutants des ordres de l'administration. Enfin, les délibérations se déroulent en présence des contrôleurs civils français qui en arrêtent l'ordre du jour et fixent la date des réunions !

Avant l'installation du Protectorat, la Jemaa existait. C'était une assemblée populaire. Les femmes étaient électrices et éligibles.

Fonctionnant sous le seul contrôle de la tribu, elle disposait de larges pouvoirs pour administrer les affaires locales. Cette Jemaa a été supprimée par l'Administration française, et celle-ci veut installer à sa place une caricature d'assemblée rurale, destinée à soutenir les pouvoirs des tout puissants contrôleurs civils et des officiers des Affaires indigènes. Telle est l'imposture que le gouvernement français voudrait présenter comme un progrès démocratique.

Les Assemblées municipales mixtes :

Là encore, rien de nouveau. Le projet de réforme des municipalités a déjà été étudié par une commission du Makhzen (1) le 8 mai 1948 et a été rejeté par le « Conseil des Vizirs » le 26 juin 1951. Il prévoit que les électeurs français sont repré-

(1) En général l'Administration marocaine. Ici il s'agit du Makhzen central, c'est-à-dire du Gouvernement marocain. Rappelons qu'à tous les échelons l'Administration française toute puissante double et contrôle l'Administration marocaine.

sentés à parité avec les Marocains. Singulière conception de la démocratie — sans évoquer le principe de la légitimité du vote des Français, dont nous traiterons plus loin — qui veut que 300.000 Français aient le même nombre de représentants que les millions de Marocains qui vivent dans les villes et les centres ruraux. Si dans les villes, où ils sont concentrés, les Français constituent une nette minorité, l'arbitraire est encore plus flagrant dans les centres ruraux où l'on compte une douzaine de colons et quelques fonctionnaires français, contre des dizaines de milliers de fellahs.

Quant à la manière dont les autorités conçoivent des élections libres dans les centres urbains, il suffit de rappeler les provocations policières auxquelles donnèrent lieu en 1951, les pseudo-élections aux bureaux consultatifs des Chambres de Commerce et de l'Agriculture, et dont on connaît l'épilogue sanglant : huit morts, quatre-vingt blessés, des centaines d'arrestations et de condamnations.

La réorganisation de la Justice :

Au cours de l'année 1947, l'Administration du Protectorat fit grand bruit autour de la « réforme judiciaire ». Six ans après, rien de tel n'a encore été réalisé. Le Marocain continue toujours à être « jugé » et condamné selon le bon plaisir des fonctionnaires français qui « coiffent » les magistrats marocains.

La presse colonialiste a prétendu que ce retard serait dû à l'opposition de S. M. le Sultan qui refuserait d'abandonner ses pouvoirs en matière de justice. S'il est exact que le Souverain possède quelques pouvoirs judiciaires, ceux-ci sont en fait théoriques, et ils ne portent que sur certains jugements qui arrivent en appel devant le Haut Tribunal Chérifien. Ainsi, la plupart des condamnations sont prononcées par les tribunaux des pachas et des caïds. Ces tribunaux fonctionnent sous le contrôle absolu des commissaires du gouvernement, des contrôleurs civils et des officiers des Affaires indigènes. Ceux-ci sont en réalité les véritables juges, et cumulent cette fonction avec celle de fonctionnaires d'autorité, représentant la Haute Administration. Ils sont ainsi juges et parties.

Or, la « réforme », au lieu de prévoir la séparation des pouvoirs par la remise du pouvoir judiciaire entre les mains de magistrats indépendants, envisage notamment que le souverain se désiste de ses attributions judiciaires en faveur des pachas et des caïds.

En refusant l'organisation de juridictions susceptibles de sauvegarder les droits des justiciables, le gouvernement français s'oppose en fait à une réforme sérieuse qui mettrait fin au scandale permanent que constitue la justice sous le régime du Protectorat.

Ainsi, une analyse impartiale des « réformes » proposées par le projet français confirme notre première conclusion. Ces « réformes » tendent à un renforcement de l'appareil d'oppression du protectorat, de même que la proposition d'adjoindre le secrétaire général du Protectorat au Grand Vizir trahit le souci de renforcer le contrôle de l'Administration française sur le Makhzen. Pour tenter de tromper l'opinion internationale, le gouvernement français ne craint pas de présenter comme un plan nouveau, de vieux projets péniblement mis au point par les hauts fonctionnaires résidentiels, et contre lesquels s'est exprimée l'unanimité de l'opinion nationale marocaine.

2° Ces « réformes » servent de prétexte à l'instauration de la « co-souveraineté »

Nous avons démontré dans notre précédent mémoire, sans qu'il soit besoin d'y revenir, que si les gouvernants français, violant jusqu'à la lettre du traité de Fès, ont établi au Maroc un régime d'administration directe afin de détenir entre leurs mains toute la réalité du pouvoir, il leur avait été jusqu'ici impossible de détruire la souveraineté juridique, donc formelle, de l'Etat Chérifien, garantie par des traités internationaux.

La réalité de cette souveraineté juridique a même été à nouveau confirmée par celui qui fait figure de directeur de conscience du colonialisme français, le Maréchal Juin, ex-résident général au Maroc. Celui-ci a écrit, dans la revue française « Hommes et Mondes », le 1er octobre dernier :

« En Tunisie et au Maroc... les nationalismes se justifient mieux dans le principe, puisque ces pays n'ont nullement aliéné leur souveraineté, et qu'ils peuvent exciper à tout moment des engagements pris par la nation protectrice... »

D'autre part, la Cour Internationale de La Haye, qui est un organisme de l'O.N.U., a rendu récemment un arrêt qui confirme cette souveraineté. Certes le peuple marocain ne reconnaît pas la valeur d'un tel jugement, puisqu'il a été rendu sans que le Maroc ait été appelé à défendre ses propres intérêts, dans un différend où ceux-ci étaient en cause. Mais il est significatif que cet arrêt s'appuie sur la condition juridique internationale dont jouit le Maroc, et qui est reconnue par l'acte d'Algésiras.

Or, c'est à ce vestige de souveraineté, purement théorique, que le gouvernement français, malgré ses protestations de pure forme, veut maintenant s'attaquer, par le biais de son projet de « réformes ».

En effet, on n'a pas été sans remarquer que ce qui est nouveau dans le projet français, c'est l'insistance avec laquelle on tente de forger aux Français résidant au Maroc des droits politiques au même titre que les nationaux marocains — à supposer toutefois que ces derniers puissent effectivement jouir de tels droits sous un régime d'oppression coloniale. Pour l'instant, on avance le droit pour ces Français de se faire représenter par voie d'élection — et à parité — aux assemblées municipales et rurales. Mais cette opération a une envergure plus vaste, qu'un communiqué officieux du Quai d'Orsay, paru dans la presse au lendemain du communiqué du Palais Impérial, révèle en ces termes : « Elle (la France) ajoute que la mise en place de ces Assemblées permettrait ultérieurement l'installation d'organismes démocratiques à caractère provincial et CENTRAL (souligné par nous) » (1).

On n'ose pas encore le dire ouvertement, mais le couronnement de cette opération — sous couvert de défendre les droits « légitimes » des Français du Maroc, que nous examinerons par la suite — c'est la formation d'un pseudo-gouvernement marocain, où des Français détiendraient non plus seulement la réalité du pouvoir, mais également l'exercice juridique de la souveraineté.

Ainsi, sous couleur « d'association amicale et d'interdépendance des tâches », on veut introduire le principe de la co-souveraineté, qui n'est qu'une étape vers l'intégration pure et simple du Maroc dans les territoires dépendant actuellement de la souveraineté française. Le fait que la même formule astucieuse

(1) « Le Monde » du 11 octobre 1952.

ait été avancée pour la Tunisie prouve que le Gouvernement français applique une tactique générale qui ne correspond pas aux intérêts du Maroc, mais à ceux du colonialisme français. D'ailleurs, la riposte unanime et vigoureuse du Peuple Tunisien à cette ultime manœuvre n'est pas sans éclairer l'O.N.U. sur le caractère véritable de cette proposition et le crédit qu'elle mérite.

Mais puisque le gouvernement français avance l'argument des droits des ressortissants au Maroc, nous croyons nécessaire d'examiner à fond cette question.

Les droits véritables des Français au Maroc

Le premier argument en faveur de la thèse colonialiste a été exprimé par le Congrès du Parti Radical Français, en son Congrès de 1951 : « *Le peuple marocain est formé de Berbères d'Arabes, de Juifs et de Français* ». Il s'agit de dissiper toute équivoque.

Ou bien, suivant l'affirmation précédente, les Français résidant au Maroc font partie du Peuple Marocain et ils sont donc des nationaux marocains n'ayant pas à se prévaloir de droits particuliers. Ou bien, au contraire, ils ne sont pas Marocains et, par conséquent, ce sont des étrangers qui ne peuvent prétendre jouir des droits politiques normalement réservés dans tous les Etats souverains aux nationaux du pays. Mais il est évident que les Français du Maroc font partie intégrante du peuple français. Nous l'avons déjà montré dans notre précédent mémoire. La colonie française, installée au Maroc depuis à peine quarante ans, considère la France et non pas le Maroc, comme sa véritable patrie. Il n'est pour s'en convaincre que de lire la grande presse quotidienne française du Maroc, d'en examiner le contenu, l'orientation, les préoccupations. Du reste, parmi les étrangers vivant au Maroc, il n'y a pas que des ressortissants français. Les Européens de nationalités diverses pourraient donc, en suivant la thèse colonialiste, revendiquer des droits analogues à ceux des Français. Mais le projet français, qui n'en tient évidemment pas compte, n'en est pas à une inconséquence près.

Le second argument en faveur de la thèse colonialiste vient d'être rajeuni par M. Bernard Lavergne, professeur français, qui l'expose dans le journal « *Le Monde* » du 2 août 1952 :

« *Si les Musulmans venus d'Arabie se sont établis dans ces régions (l'Afrique du Nord) des siècles avant que nous venions, et forment actuellement la majorité de la population de ces pays, c'est nous qui, du point de vue économique, avons créé, avons « fait », au sens littéral du mot le Maroc et la Tunisie* ».

Nous avons affaire là à un argument « économique » pour justifier l'octroi de droits politiques aux Français.

M. Lavergne entretient là une confusion dont il ne peut être dupe. Il ne s'agit nullement en effet, lorsqu'il évoque « l'œuvre française », de considérer les Français du Maroc pris individuellement avec le souci légitime de défendre leurs intérêts personnels, fruits d'un travail honnête. En réalité, M. Lavergne vise sans contestation possible les grandes entreprises européennes au Maroc, et il se fait ainsi le porte-parole des monopoles financiers qui ont conquis les sources de matières premières, le marché marocain, pour se livrer à leur entreprise de pillage colonial.

Nous avons suffisamment montré dans notre précédent mémoire ce que signifie le « Maroc moderne », avec ses grandes villes, ses ports, ses voies de communication, ses usines, ses barrages et son équipement technique. Nous avons montré que tout cela constitue non pas une œuvre de mise en valeur, destinée à satisfaire les besoins de la population marocaine, mais les instruments principaux, et sans cesse perfectionnés, d'un système de pillage et de spoliation dont les méfaits gigantesques ne peuvent être compensés, et de loin, par les quelques réalisations de pure forme, à l'intention des Marocains, et dont les colonialistes se servent comme d'un paravent trompeur pour masquer leur néfaste activité.

Au surplus, on ne saurait oublier que ce « Maroc moderne » a été édifié sur la ruine, les souffrances indicibles, le labeur forcé, et, pour l'essentiel, avec l'argent même du Peuple Marocain.

Ainsi, les arguments avancés pour appuyer l'octroi de droits politiques arbitraires aux ressortissants français résidant au Maroc ne sauraient être retenus. Ils constituent la négation de la souveraineté du Peuple marocain. Avec la plus entière mauvaise foi, les colonialistes feignent de considérer cette juste revendication du Peuple Marocain à l'exercice d'une entière souveraineté comme la manifestation d'un sentiment xénophobe. Mais les faits sont là qui prouvent qu'un tel sentiment ne s'est jamais manifesté, ni dans les actes, ni dans les prises de position publiques de notre Parti ou de l'ensemble du mouvement national. Le Peuple Marocain reconnaît les intérêts et les droits légitimes de tous ceux, qui, au Maroc, travaillent honnêtement sans l'exploiter. Lorsqu'il aura conquis son indépendance, il veillera sur son territoire national au respect des lois universellement reconnues et qui sauvegardent les libertés individuelles ou publiques, les intérêts et les droits des personnes de nationalités étrangères. Et même, il souhaite que s'établissent, sur la base d'accords égaux et réciproques, des liens fructueux qu'il saura développer avec les peuples ou les personnes qui seront désireux d'établir avec lui une collaboration loyale dans tous les domaines, économique, technique, scientifique ou culturel.

3° Le projet de « réformes » vise à renforcer la domination colonialiste de la France sur le Maroc

Pour conclure sur le sens véritable du « projet de réformes », il faut donc reconnaître que ces réformes sont essentiellement un levier pour aggraver la mainmise française au Maroc. Elles visent à détruire jusqu'aux fictions juridiques que le Gouvernement français ne peut même plus respecter dans certaines circonstances de ses relations internationales.

Cette intention trahit en réalité les difficultés accrues que rencontre ce gouvernement pour maintenir le privilège de fait des colonialistes français au Maroc. L'incident provisoirement conclu par l'arrêt de la Cour de La Haye a révélé l'âpreté des compétitions auquel il doit faire face.

Mais si le Gouvernement français veut renforcer son appareil de domination jusque dans ses éléments juridiques, c'est aussi parce que le Peuple Marocain, qui a pris en main sa juste cause, poursuit sa lutte résolue, avec chaque jour plus de détermination et en resserrant son unité nationale.

C'est pourquoi le Gouvernement français ne peut se contenter du paravent de ses « réformes ». La toile de fond d'une

telle manœuvre, et qui lui donne tout son sens, c'est l'accroissement de l'oppression, de la répression et de la terreur qui pèsent sur le Peuple Marocain et dont nous allons maintenant évoquer quelques aspects.

III. — AGGRAVATION DE L'OPPRESSION, DE LA REPRESSION ET DE LA TERREUR

Nous dénonçons dans notre premier mémoire les moyens de « gouvernement » utilisés par le résident général Juin, allant des manœuvres de division à la répression sanglante, en passant par les formes les plus diverses de pression, d'intimidation, tant à l'égard de la masse de la population qu'à l'égard des militants des partis nationaux.

Le Général Guillaume, actuel résident général, tenait à inaugurer ses fonctions par de scandaleuses déclarations publiques où il faisait savoir aux patriotes marocains que « *la bagarre, le baroud, c'était son métier* », et qu'il leur ferait « *manger de la paille* ». Ce singulier représentant de la France, dont le langage, comme on le voit, ne doit rien aux traditions de culture et d'humanisme du peuple français, a tenu ses promesses.

1°) LE SANG COULE A NOUVEAU

Au cours du mois de février 1952, des délégués de pays sud-américains à l'O.N.U. visitèrent le Maroc. A la faveur d'un itinéraire et d'un programme soigneusement établis, les services résidentiels espéraient pouvoir tromper les délégués sud-américains et leur cacher la situation véritable de notre peuple. Cependant, à Casablanca, 20.000 personnes se massent sur le passage des délégués et affirment l'ardente volonté de notre peuple de reconquérir son indépendance. Les policiers tirent sur cette manifestation patriotique et parfaitement pacifique. Bilan officiel : trois patriotes tués, plusieurs blessés, des centaines d'arrestations.

A Marrakech, à la suite d'une manifestation identique, soixante-dix patriotes sont arrêtés, et, en l'espace de deux heures, ils sont « jugés » et condamnés à trois mois de prison chacun, sans même avoir reçu l'autorisation d'être assistés par des avocats. Parmi eux figurent des professeurs et des étudiants de l'Université traditionnelle de la Youssoufia. Pour protester contre cet arbitraire scandaleux, les étudiants de cette Université déclenchèrent une grève générale qu'ils soutinrent avec un courage admirable pendant des mois. La réaction des autorités françaises et de leur zélé collaborateur, le Pacha de Marrakech El Glaoui tristement célèbre, revêt une violence inouïe. Nombre de jeunes étudiants furent arrêtés et atrocement torturés. Les uns furent jetés en prison, d'autres furent exilés au Sahara. Leurs livres furent jetés à la rue ainsi que leurs effets personnels. Ainsi, par ce coup de force brutal, les autorités françaises paralysèrent pendant des mois la vie de cette Université.

Le 30 mars dernier, jour anniversaire de la signature du traité de protectorat, comme chaque année, le peuple marocain, à l'appel des partis nationaux, manifesta puissamment sa volonté de libérer le pays des chaînes de l'oppression impérialiste. A Tanger, des patriotes sont arbitrairement arrêtés sous un prétexte futile. La foule indignée exige leur libération immédiate. La police ouvre le feu sur ces manifestants désarmés. Il

y a des morts et des blessés, de nombreuses arrestations. Les autorités franquistes offrent leurs services pour accentuer cette sanglante répression.

A Safi, grand port sardinier, le syndicat des marins pêcheurs, fort de plusieurs milliers d'adhérents, marque la journée du 30 mars, par une grève patriotique. Aussitôt, les autorités françaises arrêtent les responsables du syndicat. Les patriotes justement indignés par ces arrestations arbitraires, vont en masse, le 31 mars, au tribunal du pacha, pour réclamer la libération des emprisonnés. La police intervient, ouvre le feu à coups de mitraillette sur la foule désarmée; il y a des morts et des blessés. Les dirigeants locaux des partis nationaux et des organisations syndicales sont jetés en prison. A *M'iri*, des événements identiques se produisent. Les forces répressives tirent sur les paysans venus réclamer la libération de leurs compagnons arbitrairement arrêtés : encore des morts et des blessés et de très nombreuses arrestations.

Enfin, rappelons que l'expédition punitive qui ensanglanta le Tadla en 1951 donna lieu à de nombreuses arrestations. A l'heure actuelle, l'un des patriotes arrêtés, Maati Yousfi est toujours maintenu en prison sans jugement.

Tels sont les faits, choisis parmi les plus connus, qui permettent à tout observateur impartial d'affirmer que la terreur sanglante dont notre peuple est victime, loin de diminuer, s'est au contraire aggravée au cours de l'année écoulée.

2°) LES TENTATIVES DE DIVISION DU MOUVEMENT NATIONAL

Tenant compte de l'échec d'expériences antérieures, et de l'inefficacité de l'appui que lui ont apporté certains grands féodaux, traîtres à la cause nationale, le colonialisme français, sous l'impulsion du Général Guillaume, a mis au point un nouvel appareil de propagande, à la vérité grossièrement camouflé, tendant à persuader l'opinion internationale qu'il existe au Maroc un courant populaire favorable à la « collaboration », c'est-à-dire au maintien du régime colonial.

La Résidence Générale a en effet suscité la naissance de partis marocains fantoches (1) et de journaux de langue arabe à sa dévotion (2) qui jouissent évidemment de toutes les facilités d'expression et disposent d'abondantes ressources financières. Pour leur donner un semblant de vie, l'administration met en œuvre ses moyens de corruption et de pression. Les fonctionnaires français ont l'ordre de leur prêter leur appui dans les efforts de propagande qu'ils déploient notamment à la campagne. A *Oudja* par exemple, de jeunes fonctionnaires marocains ont été menacés de renvoi au cas où ils refuseraient d'adhérer à l'un de ces partis. A la direction de ces officines se trouvent des créatures tarées du colonialisme français. Des groupes de nervis sont mis à leur disposition, pour se livrer à de basses provocations contre les patriotes.

Mais cette opération a échoué. Ces manœuvres de division n'ont pas réussi à rompre l'unanimité du peuple marocain. Jamais le mouvement national n'a été aussi unanime, jamais sa puissance, et aussi sa maturité ne se sont affirmées avec autant de force. C'est bien pourquoi l'agression brutale et la terreur policière sont toujours les moyens préférés de l'administration.

(1) Le Parti démocratique des hommes libres, le Parti du Peuple, etc., etc.

(2) El azima, El widad, etc.

3° PRIVATION DE TOUTES LES LIBERTES PUBLIQUES ET PRIVEES

Les commentateurs du Quai d'Orsay n'hésitent pas à affirmer qu'au Maroc « la liberté de presse est totale ». Or, pour empêcher la presse nationale de faire connaître la vérité sur les actes de répression, les autorités colonialistes infligent des peines de suspension allant d'une période de 15 jours à 3 mois, au journal « *Espoir* », organisme central de langue française du Parti Communiste Marocain, au quotidien du parti de l'Istiqlal « *el Alam* », à l'hebdomadaire « *Er-Rai el Am* », organe du parti démocrate de l'indépendance. Rappelons que le général commandant supérieur des troupes d'occupation dispose de tout pouvoir pour suspendre n'importe quel journal sur simple décision de sa part. Par ailleurs, des récentes lois sur la presse ont augmenté, dans des proportions considérables, les amendes sanctionnant les délits de presse. La moindre infraction peut entraîner une amende de plusieurs millions de francs, ce qui signifie pour un journal qui n'émarge pas aux fonds secrets résidentiels l'obligation de cesser de paraître. Enfin, le Parti Communiste Marocain n'a toujours pas l'autorisation de faire paraître légalement son organe central de langue arabe « *Haïat-Ech-Chaab* ».

Les mêmes commentateurs ne craignent pas d'affirmer également que « la liberté syndicale existe en fait pour les Marocains ». Nous avons vu ce qu'il en était à Safi. Mais nous signalions déjà dans notre précédent mémoire l'inhumaine condamnation de Bouhamida, secrétaire du syndicat des mineurs de Djerada, au bagne à perpétuité pour « faire exemple ».

Mahjoub Ben Seddik, secrétaire général du syndicat des cheminots, a été condamné en novembre 1951, à deux ans de prison, Salah Meskini, mutilé de guerre, secrétaire de l'Union locale des syndicats de Casablanca, enlevé par la police, se trouverait actuellement en résidence forcée aux confins du Sahara. Lahoucine Soussi, secrétaire de la même Union locale, a été maintenu arbitrairement en prison pendant neuf mois sans qu'aucune charge sérieuse ait pu être retenue contre lui. Mohamed El Birch, secrétaire de l'Union locale des syndicats de Rabat, est condamné à deux ans de prison. Les responsables syndicaux de la région de Meknès sont également déportés. La répression est systématique contre les dirigeants du mouvement syndical. Il existe un plan d'intervention mûrement préparé par la Haute-Administration et le patronat colonialiste. Ce plan entre en action dès que le moindre mouvement revendicatif se dessine dans une entreprise, comme cela vient encore de se vérifier à Casablanca, pour les ouvriers de la Compagnie sucrière marocaine: immédiatement la police intervient, les responsables de la section syndicale d'entreprise sont sur le champ condamnés à de lourdes peines de prison; de leur côté, les directions patronales procèdent sans retard au licenciement des ouvriers les plus conscients. En même temps, les autorités françaises continuent d'expulser du Maroc des militants syndicaux français qui ont la confiance des travailleurs.

Le droit syndical n'est toujours pas reconnu officiellement aux travailleurs marocains. Les porte-parole officiels prétendent que ce retard serait dû à l'opposition du Palais Impérial. En fait, les travailleurs ne peuvent accepter les projets de l'administration française, qui visent à mettre en tutelle les organisations syndicales, leur faisant obligation de soumettre à l'approbation des autorités françaises la composition de leurs

directions, qui devraient comprendre 50 % de membres de nationalité française. Les travailleurs veulent être libres de porter aux directions des organisations ceux de leurs camarades qui méritent leur confiance et cela sans aucune discrimination raciale ou intrusion de l'administration. La répression ne s'acharne pas seulement contre les travailleurs. Elle est un fait quotidien au sens littéral du mot. Elle n'épargne personne. Quelques exemples, pris au hasard, peuvent nous édifier sur les « larges libertés » dont jouissent les Marocains.

Récemment à Martimprey, des fellahs ont été arrêtés pour avoir chassé de leurs terres des géomètres, fonctionnaires de l'administration. Or les paysans sont d'autant plus fondés à se défendre dans un tel cas que ces opérations de bornage signifient la menace immédiate d'expropriation, et que la spoliation des terres, comme nous l'avons démontré dans notre précédent mémoire, se poursuit avec la complicité de l'administration par la violence et par la ruse.

Il est interdit aux Marocains de célébrer un mariage sans autorisation de la police. Un habitant des Carrières Centrales, grand « bidonville » de Casablanca, pour avoir enfreint cette règle, a été arrêté lui et ses invités. Et afin que nul ne s'y trompe à l'avenir, les autorités firent circuler, à travers les Carrières Centrales, un crieur public avertissant les habitants que toute réunion familiale est soumise à l'autorisation préalable de la police. Au Maroc, il est interdit de voyager sans autorisation des Autorités, quand on habite les campagnes et les centres ruraux et qu'on est connu pour ses sentiments patriotiques. Le 8 octobre à Fqih Ben Salah, trois personnes ont été arrêtées et condamnées à un mois de prison chacune. Leur crime est d'avoir voyagé sans autorisation de Oued Zem à Fqih Ben Salah (distance 40 km.).

On sait que sur un total de près de 2 millions d'enfants marocains d'âge scolaire, 194.000 enfants seulement sont scolarisés. Cependant, à El Medkra (Boucheron), non loin de Casablanca, huit personnes ont été condamnées à des peines de prison allant de quinze jours à un mois pour avoir refusé de retirer leurs enfants à l'école libre, puisqu'aucune loi ne les y oblige. Précisons que les écoles libres sont créées par des patriotes pour suppléer à la carence administrative et permettre aux enfants marocains de recevoir un enseignement dans la langue nationale du pays.

Pour compléter ce tableau de la répression, il nous faut ajouter les mesures d'exception dont sont l'objet les dirigeants du mouvement national. Ali Yata, secrétaire du Parti Communiste Marocain, a été arrêté une nouvelle fois le 25 septembre à Alger. A l'heure où ce mémoire est établi, il est toujours détenu à la prison d'Alger et mis au secret. Rien ne justifie cette arrestation arbitraire et le seul crime d'Ali Yata est son inlassable activité en faveur des justes aspirations du peuple marocain.

Des perquisitions en série sont effectuées aux domiciles de nombreux adhérents du Parti Communiste Marocain, des arrestations sont opérées sous les prétextes les plus fantaisistes.

Cette répression atteint également les dirigeants des autres partis nationaux. Mehdi Ben Barka, secrétaire du Parti de l'Istiqlal, est toujours interné. Un très grand nombre de personnalités importantes du mouvement national sont l'objet de toute une série de mesures d'exception : internement, exil, interdiction de séjour.

Cependant, nous ne saurions terminer ce chapitre sans rappeler que sur la portion de notre territoire placée sous domination espagnole par le traité de Fès, le régime franquiste accentue la terreur fasciste. De nombreux patriotes, notamment dans l'enclave d'Ifni, sont arrêtés et déportés dans les bagnes des Iles Canaries. Or, c'est le moment que choisit le gouvernement français pour resserrer la collaboration avec Franco. Ce n'est pas par hasard que le Maréchal Juin, appelant récemment au renforcement de la « Sainte Alliance » des impérialismes français et espagnol, en évoquait les fruits qui « *se manifestèrent brillamment en 1925, quand les deux nations durent agir côte à côte pour juguler la révolte du Rif* » (1).

IV. — L'O.N.U. DOIT ENTENDRE L'APPEL DU PEUPLE MAROCAIN

Tout ce qui précède montre à quel point — en fait comme en droit — la situation du Peuple Marocain justifie amplement son recours à l'O.N.U.

Qui pourrait nier la compétence des Nations-Unies à se saisir de la question, alors que le Maroc dont la souveraineté est juridiquement établie, se trouve victime d'une agression permanente de la part du Gouvernement français dont la prétention arbitraire est de la « protéger » ?

C'est pourquoi nous pensons que l'O.N.U. doit faire droit aux légitimes revendications du Peuple Marocain. Elle doit le faire :

1° POUR RESTER FIDELE A SA PREMIERE DECISION

En effet, lors de la VI^e session, le débat n'a été suspendu que « *provisoirement* ». Et la majorité n'en a décidé ainsi que parce qu'elle voulait permettre au gouvernement français d'honorer des engagements qu'il avait lui-même définis. Or nous avons démontré qu'il a violé tous ces engagements. Il n'y a donc plus de raisons valables pour retarder davantage la prise en considération par l'Assemblée Générale des Nations Unies, des revendications du Peuple marocain.

2° PARCE QUE L'ARGUMENTATION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS EST CONTRADICTOIRE ET NON FONDEE EN DROIT

En effet, les prises de position successives de ce gouvernement ont été incohérentes et révélatrices de la fragilité de sa thèse.

L'ambassadeur de France aux Etats-Unis, M. Henri Bonnet, avait tout d'abord affirmé qu'il s'agissait « *d'un problème français* ». Puis M. Robert Schuman a reconnu l'existence de deux parties, en déclarant que « *la France ne pouvait traiter qu'avec la partie qui a signé l'accord en vigueur* », pour s'en tenir finalement à l'argument d'inopportunité.

Enfin, M. Pinay déclare le 13 octobre que son pays ne pouvait « *laisser voué au domaine de la polémique le règlement de problèmes de fond qui le concerne seul* ».

Et le Maréchal Juin, porte-parole des intérêts colonialistes dont le gouvernement français est le fidèle défenseur, affirme de son côté : « *Il y a de fortes chances que nous tenions pour nulle et non avenue toute résolution que nous estimerions con-*

(1) « Le Monde », 18 octobre 1952.

traire à la justice et à la vérité », exprimant ainsi l'intention des colonialistes et du gouvernement à leur service de refuser à l'avance toute recommandation qui tiendrait compte des légitimes revendications marocaines.

Ainsi éclate la mauvaise conscience de ce gouvernement, qui affirme cependant par ailleurs que son « dossier est excellent » et qu'il n'a rien à redouter d'un débat. En réalité, les colonialistes français, qui reconnaissent en paroles la souveraineté marocaine, savent qu'il n'est plus possible de contester le droit à l'indépendance réelle de notre Peuple. Ils savent que le Peuple Marocain n'a jamais accepté le traité de Protectorat, cet acte de servitude et de honte, et qu'il est en droit de le considérer comme nul et non avenue, parce qu'il a été imposé par la force.

3° PARCE QUE LA CHARTE DES NATIONS-UNIES ET LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME CONTINUENT A ETRE VIOLEES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA FRANCE AU MAROC comme le prouvent amplement les faits facilement vérifiables dont nous faisons état dans ce mémoire.

Le gouvernement français foule aux pieds le droit du peuple marocain à disposer de lui-même, alors que l'un des buts des Nations-Unies est de « *développer entre les Nations des relations amicales fondées sur le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes* » (article 1^{er}, alinéa 2 de la Charte des Nations-Unies).

Le gouvernement français foule aux pieds les droits de l'homme et les libertés les plus élémentaires, alors que l'un des buts des Nations-Unies est de « *développer et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion* », (article 1^{er}, alinéa 3 de la Charte des Nations-Unies).

4° PARCE QU'UN DANGER DE GUERRE EST CREE par l'attitude de ce gouvernement à l'égard de la Nation marocaine, qui se trouve en état de légitime défense vis-à-vis d'un agresseur portant atteinte à l'intégrité de son territoire, à sa souveraineté, au fonctionnement de ses institutions nationales, à ses biens et à la personne de ses ressortissants. L'évolution de la situation en Tunisie montre qu'un tel danger existe aussi pour le Maroc.

5° ENFIN, PARCE QUE LA SECURITE INTERNATIONALE EST PLUS QUE JAMAIS MENACEE par l'inclusion, grâce à la complicité du gouvernement français, du territoire marocain dans les plans de la coalition atlantique. Cette inclusion s'est faite sans aucune consultation du Peuple Marocain et contre son gré. En « *cédant* » des parcelles de notre territoire national au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour y constituer des bases militaires qui ne peuvent se justifier par des raisons de défense ou de sécurité, le gouvernement français n'a pas seulement disposé illégalement d'un bien qui ne lui appartient pas : il encourt aussi la grave responsabilité d'augmenter considérablement les dangers d'une nouvelle guerre mondiale, alors que l'un des buts des Nations-Unies est de « *maintenir la paix et la sécurité internationale* » (article 1^{er}, alinéa 1 de la Charte des Nations-Unies).

V. — CE QUE VEUT LE PEUPLE MAROCAIN

Le Peuple Marocain unanime lutte pour se débarrasser du régime du protectorat. La justesse de sa cause lui a permis d'élargir considérablement depuis l'année dernière, l'audience qu'elle a conquise dans l'opinion internationale.

L'Organisation des Nations-Unies ne peut pas se refuser à entendre la voix de notre peuple sous peine de faillir à sa mission.

Elle se doit d'adopter une position conforme à sa Charte. En l'occurrence, elle doit exiger du gouvernement français qu'il modifie sa politique au Maroc en donnant satisfaction aux revendications suivantes qui rallient l'unanimité des partis et organisations du mouvement national marocain :

- Fin de la terreur policière au Maroc;
- Octroi immédiat des libertés publiques et privées, et notamment de la liberté syndicale;
- Etablissement de nouveaux rapports franco-marocains, ce qui suppose :

- La constitution d'un gouvernement marocain chargé :
 - a) de négocier avec la France sur un pied d'égalité, le nouvel accord mettant fin au régime de Protectorat;
 - b) de préparer la mise en place d'une Assemblée Marocaine démocratique.

Il s'agit là, nous tenons à le répéter une fois de plus, de revendications appuyées par l'ensemble du mouvement national marocain. Tout en soutenant dans l'immédiat ce programme, le Parti Communiste Marocain reste fidèle au programme plus large qu'il établissait dès 1946 et dont il a saisi officiellement Sa Majesté le Sultan et le gouvernement français. Ce programme prévoit notamment :

- Abolition du traité de Fès et de l'accord franco-espagnol de 1912, abrogation des conventions internationales qui portent atteinte à la souveraineté du pays : Convention de Madrid (1880), Acte d'Algésiras, Capitulations;

- Suppression de la Résidence Générale, du Haut-Commissariat espagnol et de tous leurs services administratifs;

- Unification du territoire national par la suppression des zones française et espagnole, du statut international de Tanger, de l'enclave d'Ifni, des présidijs de Melilla et de Ceuta (1);

- Evacuation de toutes les troupes étrangères, françaises et espagnoles (2) et de toutes les forces de police et de gendarmerie;

- Retour à la Nation de toutes les richesses minières et confiscation des avoirs étrangers investis au Maroc par les monopoles financiers;

- Election au suffrage universel d'une Assemblée nationale Marocaine qui donnera au Peuple Marocain une Constitution, un Gouvernement, une Administration et une Armée nationale.

C'est seulement, pensons-nous, par la réalisation de ce programme que le Peuple Marocain accédera à une véritable indépendance nationale.

(1) A quoi il faut aujourd'hui ajouter le retour au pays des parcelles cédées aux Etats-Unis d'Amérique.

(2) Il y a également lieu d'ajouter aujourd'hui l'évacuation des troupes américaines.

Comment l'Organisation des Nations-Unies pourrait-elle, sans aller à l'encontre de sa Charte, ne pas reconnaître au Peuple Marocain le droit à une vie libre et indépendante ? Mais à plus forte raison, comment ne recommanderait-elle pas de toute son autorité au gouvernement français de satisfaire les revendications immédiates modérées, formulées par l'ensemble des partis et organisations du mouvement national marocain ?

Ce n'est pas seulement le Peuple Marocain, mais toute l'humanité qui attend que l'O.N.U. tienne les promesses de sa Charte.

Le Peuple Marocain n'ignore pas les pressions multiples que font et continueront à exercer les impérialistes pour mettre en échec ses légitimes aspirations nationales. Mais fort de son bon droit, il poursuivra sans relâche son juste combat pour l'indépendance nationale, assuré de la solidarité que ne cessent de lui manifester la classe ouvrière française et une importante fraction du peuple de France, ainsi que les peuples du monde entier et plus particulièrement ceux des pays arabo-asiatiques, des démocraties populaires et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Ce faisant, le Peuple Marocain n'a pas d'autre ambition que de pouvoir entrer libre dans le concert des Nations, afin d'y apporter sa contribution à la marche vers le progrès et à l'instauration d'une paix durable.

LES FUSILLADES DE CASABLANCA (1)

Le Parti Communiste Marocain élève une solennelle protestation contre les sanglantes fusillades qui, au cours des journées du dimanche 7 et du lundi 8 décembre, ont fait, à Casablanca, de si nombreuses victimes que leur dénombrement n'est pas encore achevé, et que déjà, selon un bilan officiel bien loin de la réalité, on compte 60 morts du côté marocain.

Le Parti Communiste Marocain salue avec respect la mémoire des patriotes qui sont tombés sous les balles policières.

LES FORCES DE REPRESSION ONT OUVERT LE FEU SUR UNE FOULE SANS ARMES :

Le Parti Communiste Marocain souligne qu'une fois de plus ce sont les forces de répression qui ont, les premières, ouvert le feu sur la foule sans armes.

Aux Carrières Centrales, quartier essentiellement ouvrier, dans la nuit de dimanche à lundi, la police tire sur les patriotes, qui manifestaient leur indignation sur le passage des crieurs publics envoyés par la Haute Administration pour menacer de représailles tous ceux qui suivraient le mot d'ordre de grève décrété pour la journée du lundi.

Prenant l'allure d'un massacre organisé, des populations laborieuses des Carrières Centrales, le nombre des victimes est tel que, dans une seule mosquée de ce quartier, on dénombre plus de 130 morts.

(1) 9 décembre 1952.

UN CORTEGE FUNEBRE MITRAILLE :

Le lundi, vers 13 heures, au pont de la route de Médiouna, au débouché de la Nouvelle Médina, la police mitraille à bout portant un cortège funèbre de plusieurs milliers de patriotes accompagnant au cimetière la dépouille de quatre victimes des fusillades.

Le chiffre officiellement avoué, mais évidemment inférieur à la réalité et de loin, est de vingt morts. Pour maquiller ce crime de sang-froid, la presse colonialiste a odieusement menti, prétendant que ce cortège allait attaquer la ville européenne.

DES BLINDÉS CONTRE LA BOURSE DU TRAVAIL :

Dans l'après-midi de la journée de lundi, en plein centre de Casablanca, des forces considérables de la police et de l'armée, y compris des blindés, cernent la Maison des Syndicats, où se trouvaient réunis 3.500 travailleurs venus examiner le résultat de la grève et la situation créée à la suite de l'arrestation de Taieb Bouazza, secrétaire général de l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc. Bientôt, la police fait irruption à l'intérieur de la salle, matraquant sauvagement à coups de crosse de mitraillette les travailleurs qui s'y trouvaient assemblés.

Traités comme des malfaiteurs, les travailleurs sont un à un brutalement expulsés et embarqués dans des voitures cellulaires.

Et c'est alors l'inqualifiable agression de groupes de colonialistes forcenés, qui, sous la protection de la police, attaquent lâchement les travailleurs qui, dans une telle situation, ne pouvaient évidemment se défendre.

Bilan de cette odieuse opération : trois cents arrestations, dont celles de principaux dirigeants du mouvement syndical.

LES MENSONGES DE LA PRESSE COLONIALISTE :

Le simple exposé des faits montre à l'évidence de quel côté se situent les responsabilités de ces sanglants événements.

Le chantage ignoble de la presse colonialiste essayant de masquer le massacre des populations innocentes en feignant hypocritement de s'indigner de la mort de six personnes civiles européennes et en tentant d'en attribuer la responsabilité aux patriotes marocains ne saurait tromper personne. En aucun cas, les manifestations n'ont été dirigées contre les populations européennes. Les patriotes marocains, en état de légitime défense, n'ont fait que riposter à l'agression armée des forces de répression. La mort de ces six personnes européennes — dont trois ne sont pas encore identifiées, ce dont pourtant la presse s'empresse de faire état, de même qu'elle a annoncé que des femmes européennes étaient violées, pour être obligée après de démentir — constitue un fait absolument isolé, intervenu dans des conditions encore mal définies, et dont ne peut tirer encore aucune conclusion.

MALGRE LA TERREUR, ECLATANT SUCCES DE LA GREVE PATRIOTIQUE :

Le Parti Communiste Marocain souligne que, par ces fusillades, les impérialistes français ont voulu empêcher le peuple marocain de manifester sa solidarité avec le peuple frère de Tunisie et en même temps sa volonté inébranlable de reconquérir son indépendance.

Mais, l'éclatant succès de la grève patriotique de lundi, succès obtenu malgré la terreur policière, montre que le peuple marocain est avec le peuple tunisien, que leur lutte est commune et que patriotes tunisiens et marocains sont au coude à coude pour exiger notamment le châtiment des colonialistes meurtriers de Ferhat Hached.

LE PEUPLE MAROCAIN FERA TRIOMPHER SA JUSTE CAUSE :

Le Parti Communiste Marocain dénonce le complot impérialiste dirigé contre la vie et l'avenir du peuple marocain. Les impérialistes français, affolés de se voir démasqués aux yeux de l'opinion internationale, notamment à la suite de l'inscription de la question marocaine à l'O.N.U., incapables d'arrêter l'essor irrésistible du mouvement national marocain, veulent faire du Maroc une nouvelle Tunisie par le massacre organisé des populations innocentes. Et pour avoir les mains libres, ils aggravent à l'extrême la répression massive qui règne dans le pays. Après avoir jeté en prison Ali Yata, ils viennent d'arrêter les dirigeants du mouvement national, tels que Si Bouchta Jamaï, le secrétaire général de l'Union des Syndicats Confédérés du Maroc, Taieb Bouazza, et des dizaines d'autres responsables des organisations syndicales.

Avec la suspension d'« *Espoir* », organe central de langue française du Parti Communiste Marocain, intervenue depuis le 10 novembre, celle de « *Al Alam* », quotidien du Parti de l'Istiqlal de langue arabe « *Al Istiqlal* » hebdomadaire de langue française du même parti, « *Rissalat Moghrib* », revue de langue arabe, et « *Erraï et Alam* », organe central du parti démocrate de l'indépendance, décidées le jour même des fusillades, c'est toute la presse nationale qui se trouve ainsi supprimée. Les impérialistes français espèrent de cette façon laisser le champ libre à la presse colonialiste qui appelle au massacre du peuple marocain et en même temps tente, par une odieuse campagne de mensonges criminels, de faire croire à l'opinion internationale que le mouvement national marocain est un mouvement xénophobe et raciste.

Mais, pas plus que le peuple tunisien, le peuple marocain, convaincu de la justesse absolue de sa cause, ne reculera devant aucune violence. Le peuple marocain unanime exige la libération immédiate de tous les patriotes emprisonnés, la fin de la terreur policière, l'octroi des libertés démocratiques et syndicales. Il revendique la formation d'un gouvernement marocain chargé de négocier avec le gouvernement français l'abrogation du Traité de Protectorat et de procéder à l'élection d'une assemblée démocratique. Le peuple exige le châtiment des responsables des fusillades de Casablanca.

Fort de la solidarité agissante de l'humanité progressiste, le peuple marocain fera triompher sa juste cause.

LA RESOLUTION DE L'O.N.U. NE SATISFAIT PAS LE PEUPLE (1)

Dans une lettre adressée à l'O.N.U. le Parti Communiste Marocain, après avoir rappelé le mémoire qu'il adressa à cette organisation lors de l'ouverture de la 7^e session, déclare :

« ...Quelques jours à peine avant que ne vienne en discussion la question marocaine devant l'Assemblée générale de l'O.N.U., le gouvernement français a délibérément perpétré contre le peuple marocain une inqualifiable agression, marquée notamment par les fusillades de Casablanca des 7 et 8 décembre 1952. Tout s'est passé comme si le gouvernement français, brusquant les choses a essayé d'éliminer la question marocaine alors en discussion devant l'O.N.U., en cherchant à liquider le mouvement national marocain par un coup décisif... »

Rappelant l'émotion qui s'est emparée des milieux les plus divers, après ces événements, le Parti Communiste Marocain poursuit :

« ...Il demeure donc que c'est le gouvernement français qui, de propos délibéré, a ordonné les massacres de Casablanca, Rabat et Beni Mellal ; que c'est lui qui a décidé l'interdiction de deux grands partis nationaux, le parti de l'Istiqlal et le Parti Communiste Marocain, et la suppression de toute la presse nationale ainsi que toutes les tolérances de liberté existant encore avant les 7 et 8 décembre. D'autre part, fait parfaitement révélateur des intentions du gouvernement français, des patriotes marocains tels qu'Ali Yata, Mohamed Lyazidi et les 76 détenus à la prison civile de Casablanca sont poursuivis pour le seul fait de réclamer l'indépendance de leur pays, en vertu de l'article 80 du Code pénal français. L'application de cet article, qui prévoit de lourdes sanctions contre toute personne qui porterait atteinte à l'intégrité du territoire français, constitue une violation de la souveraineté juridique du Maroc garantie par des traités internationaux. Tout ceci montre avec évidence comment les gouvernants français, au mépris de tous les principes de la Charte des Nations Unies et des traités qu'ils ont signés, cherchent par tous les moyens à renforcer leur domination sur notre pays.

« Dans ces conditions, déclare le Parti Communiste Marocain, on peut constater que notre peuple a eu raison de ne pas s'estimer satisfait par la résolution votée à l'issue des débats sur la question marocaine... Aussi, espérons-nous que la majorité de votre Assemblée qui, à la grande déception des patriotes marocains, s'est ralliée à une résolution peu satisfaisante, pourra maintenant, à la lumière de ces nouveaux faits, se convaincre combien il est urgent, dans l'intérêt de la paix et du respect de la Charte des Nations Unies, de faire cesser l'agression dont notre pays est victime de la part des gouvernants français... »

Le Parti Communiste Marocain conclut ainsi :

« En tout cas notre peuple, soutenu par la solidarité agissante de toute l'humanité progressiste, solidarité qui s'est manifestée avec éclat lors des débats sur la question marocaine, convaincu qu'il doit compter avant tout sur sa propre lutte,

(1) Lettre à l'O.N.U. — Janvier 1953.

ne plie pas genoux devant le diktat des impérialistes. Il rejette les « réformes » qu'on cherche à lui imposer par la force et réaffirme sa volonté de faire triompher ses revendications immédiates, à savoir :

— La fin du régime de terreur policière, ce qui signifie : la libération immédiate de tous les patriotes emprisonnés ou exilés, la levée des mesures d'exception et l'octroi des libertés publiques et privées ;

— La formation d'un gouvernement marocain chargé de négocier l'abrogation du traité du protectorat et l'établissement de relations nouvelles avec la France... »

HALTE A LA GUERRE !

Le nouveau président des Etats-Unis, le général Eisenhower, a inauguré ses fonctions en manifestant sa volonté d'étendre le conflit de Corée à la Chine Populaire et à l'Union Soviétique. Il a proclamé la « déneutralisation » de Formose dont le blocus n'avait été ordonné par Truman que pour en empêcher la libération par l'armée populaire chinoise et permettre à Tchang-Kai-Chek, agent des impérialistes américains, d'y regrouper ses troupes en déroute. Cette décision signifie que les impérialistes américains entendent utiliser l'armée de mercenaires de Tchang-Kai-Chek en vue d'une extension de la guerre de Corée à la République Populaire Chinoise et à tout le continent asiatique, escomptant ainsi faire se battre les « Asiatiques contre les Asiatiques » pour le compte de Wall-Street. Le général Eisenhower a également décidé la répudiation des accords de Yalta, encourageant ainsi le gouvernement revanchard du Japon dans ses projets de reconquête des îles soviétiques de Sakhaline et Kouriles.

Cette précipitation des dirigeants américains qui cherchent à déclencher une troisième guerre mondiale en vue d'étendre au monde entier leur domination esclavagiste doit alerter notre peuple sur l'aggravation des dangers d'une nouvelle conflagration mondiale... Notre pays transformé en porte-avions au service des impérialistes américains et en dépôt de bombes atomiques se trouve par là même exposé à une destruction complète et notre peuple à une extermination totale. Aussi le devoir de tous les patriotes est-il donc de joindre leurs voix à celles de tous les peuples du monde épris de paix afin d'arrêter le bras des fauteurs de guerre et des exploiters des peuples qui maintiennent notre pays sous le joug colonialiste.

Communiqué du 1er mars 1953.

COMMUNIQUE DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

1. — LE PEUPLE MAROCAIN A COMMEMORE LE 41^e ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE PROTECTORAT

Le Parti Communiste Marocain dénonce vigoureusement les pressions policières exercées contre les patriotes marocains à la veille du 30 mars. Des forces considérables de police,

quelques jours avant cette date, stationnaient à l'entrée des grandes entreprises, des mosquées, des stations d'autobus en médina, aux carrefours des bidonvilles. Les crieurs publics ont circulé, menaçant, au nom des autorités, de sanctions tous ceux qui feraient grève. Malgré ces provocations policières qui sont le fait traditionnel d'une administration qui ne se maintient que par la force, les patriotes marocains ont célébré le 41^e anniversaire du traité de protectorat. Le jeûne de protestation a été unanimement observé, les commerçants ont baissé leurs rideaux dans une importante proportion, des meetings éclairs se sont déroulés partout, des tracts émanant des partis nationaux et dénonçant le régime colonialiste ont circulé dans tout le pays. Une fois de plus le mouvement national marocain a crié, face à ses oppresseurs, sa volonté inébranlable de reconquérir l'indépendance de la patrie.

En remerciant tous les peuples qui, le 30 mars, se sont solidarisés avec notre peuple, le Parti Communiste Marocain adresse tout particulièrement ses remerciements chaleureux et l'expression de sa reconnaissance à la République Démocratique du Viet-Nam et à son chef, le président Ho-Chi-Min pour avoir, par un geste noble et généreux, libéré, à l'occasion du 41^e anniversaire du traité de Fès, 200 soldats marocains. A cette occasion, le Parti Communiste Marocain souligne une fois de plus que c'est un impérieux devoir national pour tous les patriotes marocains que de réclamer le rapatriement immédiat des 70.000 soldats marocains que les impérialistes français utilisent contre l'héroïque peuple du Viet-Nam, victime d'une guerre d'agression dont nous devons exiger l'arrêt.

II. — LE PEUPLE MAROCAIN N'ACCEPTE PAS PLUS LES « PROMESSES » QU'ON VEUT LUI IMPOSER QUE L'ADHESION A L'UNION FRANÇAISE

Les colonialistes français avec l'aide servile de leurs créatures mènent campagne pour faire croire à notre peuple que le projet de « réformes » a pour seul but de démocratiser le Maroc. Dans le cadre de ces manœuvres vient de se tenir à Fès, sous l'étroite tutelle des autorités colonialistes, un prétendu congrès qui a réuni, sous la houlette d'Abdelhai Kiftani, agent notoire de l'impérialisme français, plusieurs chefs de confréries obscurantistes et autres charlatans. Parallèlement à cela, il se précise de plus en plus que les cercles dirigeants français reviennent à leur désir d'intégrer le Maroc dans l'Union française. En effet, M. Robert Schuman, ex-ministre français des Affaires étrangères et le général Guillaume ont, le premier dans un récent écrit, le second dans une dernière déclaration, fait allusion en termes voilés à ce projet... M. Jean-Marie Garraud, reporter du « Figaro » a posé la question à S. M. le Sultan et le journal « L'Observateur », de Claude Bourdet, a écrit il n'y a pas longtemps « qu'il n'était pas impossible que le Maroc puisse adhérer à l'Union Française ».

Le peuple marocain a déjà fait connaître son opinion quant à l'adhésion à l'Union française qui n'est autre qu'un camouflage de l'empire français afin de permettre aux impérialistes français de continuer, sous une appellation différente, à exploiter et opprimer les peuples qui vivent sous leur joug. Le peuple marocain par son union et sa lutte fera échec aux manœuvres colonialistes qui ont pour but de lui imposer des « réformes » rétrogrades et d'achever de lui ravir sa souveraineté en l'empri-

sonnant dans une alliance impérialiste. Il réclame avec force la réalisation des revendications suivantes :

- 1° *Fin du régime de terreur policière et octroi des libertés publiques et privées.*
- 2° *Constitution d'un gouvernement marocain chargé de négocier l'abrogation du traité de Protectorat et l'établissement de relations nouvelles avec la France. Ce gouvernement ayant pour but également de préparer l'élection d'une Assemblée nationale démocratique.*

III. — ARRETONS LE BRAS DES FAUTEURS DE GUERRE

Le Parti Communiste Marocain s'élève contre la visite du général américain Ridgway venu au Maroc pour inspecter les bases américaines installées dans notre pays en vue d'une agression contre l'Union Soviétique et les peuples libres. Le peuple marocain ne peut se faire complice des projets criminels de ses oppresseurs les impérialistes français et américains.

Le Parti Communiste Marocain a accueilli avec satisfaction les nouvelles propositions de la Chine Populaire et de la République Coréenne en vue de mettre fin à la guerre de Corée. Ces propositions soulignent une nouvelle fois la volonté de paix qui anime le camp anti-impérialiste dirigé par la grande Union Soviétique. Elles ont soulevé un grand espoir dans toutes les couches de notre pays. Le peuple marocain ne peut qu'approuver sans réserve les propositions chinoises et coréennes qui permettent de mettre fin au conflit en cours et de contribuer à instaurer une paix durable dans l'indépendance de chaque nation. Il appartient aux patriotes marocains de joindre leurs voix à celles de tous les peuples pour forcer les impérialistes fauteurs de guerre à accepter ces propositions qui épargneront la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants et contribueront à éviter à l'humanité entière les horreurs d'une nouvelle guerre criminelle.

Le Parti Communiste Marocain.

Le 5 avril 1953.

COMMUNIQUE (1)

I. — LA LUTTE DECIDE DE TOUT

Le Parti Communiste Marocain a appris avec satisfaction que les questions marocaine et tunisienne allaient de nouveau être soulevées devant le Conseil de Sécurité. Il rappelle que dans une lettre qu'il a adressée en date du 10 mars dernier au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, il a exprimé le

(1) 17 avril 1953 ✓

souhait que la majorité de l'O.N.U. qui s'était ralliée à une motion décevante pour le peuple marocain, revise sa position dans l'intérêt de la paix et du respect de la Charte de l'O.N.U. A cette occasion le Parti Communiste Marocain tient à souligner une fois de plus que le peuple marocain, qui ne peut qu'enregistrer « avec satisfaction l'aide croissante que sa juste cause rencontre dans le monde entier, doit avant tout compter sur sa propre lutte menée sur le sol national dans l'union totale de toutes les forces de la nation. C'est la lutte et la lutte seule qui décide de tout, y compris du succès du recours au Conseil de Sécurité pour une juste solution du problème marocain.

II. — VIGILANCE DEVANT LES NOUVELLES PROVOCATIONS DES IMPERIALISTES FRANÇAIS

Le Parti Communiste Marocain dénonce « les nouvelles provocations des impérialistes français qui se précisent notamment avec l'arrivée au Maroc de De Chevigné, secrétaire d'Etat aux forces Armées dans le gouvernement français. Quelques jours à peine après Ridgway, de Chevigné, responsable du massacre des 90.000 patriotes malgaches, organisateur en sa qualité de ministre de la guerre, avec le général Garbay, des ratissages du Cap Bon, et de la répression sanglante contre le peuple frère de Tunisie, vient pour accélérer les préparatifs de guerre et préparer de nouvelles tueries. Le Parti Communiste Marocain appelle les patriotes à la vigilance et à l'action pour déjouer les provocations que préparent les impérialistes français en vue d'imposer à notre peuple leur plan de réformes » et d'achever la transformation de notre pays en base d'agression dirigée contre l'Union Soviétique et les peuples libres. Les patriotes marocains doivent crier leur indignation devant la présence dans notre pays de De Chevigné, bourreau sanglant des peuples malgache et tunisien.

III. — SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE TUNISIEN

Au moment où les gouvernants français passent en Tunisie à l'application de leur plan de « réformes », en organisant contre la volonté du peuple tunisien des « élections » caïdales et municipales, le Parti Communiste Marocain appelle le peuple marocain à manifester sa solidarité agissante à l'égard des patriotes tunisiens. Ce plan que le gouvernement français applique en Tunisie par la terreur, en multipliant les condamnations à mort, en pratiquant des arrestations en masse à titre d'otages est identique à celui qu'il veut imposer dans notre pays. C'est en effet une seule et unique tentative pour liquider, dans les deux pays intéressés, tout vestige de souveraineté nationale et renforcer au maximum l'oppression et l'exploitation coloniales. Il convient de ne pas oublier que l'« expérience tunisienne » constitue, pour les gouvernants français, une sorte de répétition de ce qu'ils entendent faire au Maroc. En affirmant leur solidarité avec le peuple tunisien, les patriotes marocains contribuent en même temps à mettre en échec les plans qui menacent notre pays.

LE PEUPLE MAROCAIN DENONCE L'ESCROQUERIE GROSSIERE QUE CONSTITUE LA « PETITION DES PACHAS ET CAIDS »

Le Parti Communiste Marocain dénonce la nouvelle provocation que constitue la pétition des caïds et pachas, remise au gouvernement français par le général Guillaume et réclamant la déposition du souverain marocain. A l'exemple de la pseudo marche des tribus berbères, en 1951, contre le Palais Impérial et toujours sous l'inspiration du Maréchal Juin, venu au Maroc récemment à cet effet, il s'agit encore une fois d'une escroquerie grossière et insolente. Il s'agit de faire croire à l'opinion internationale et en premier lieu au peuple de France qui s'oppose de plus en plus à la politique d'oppression pratiquée au Maroc :

1°. — qu'il y a dans notre pays un mouvement favorable à l'application du plan des « réformes », donc en fait au maintien du régime de protectorat;

2°. — que le refus du chef de l'Etat chérifien de signer les dahirs promulguant ces « réformes » ne reflète pas le vœu unanime de la nation.

Le général Guillaume voudrait, tout comme Juin, se présenter hypocritement comme l'arbitre d'un prétendu conflit qui diviserait le peuple marocain, mais qui n'est en réalité qu'une grossière falsification, œuvre des services résidentiels. Chacun sait que caïds et pachas sont des fonctionnaires de la Résidence générale. Le fait que leur nomination soit soumise à l'approbation toute formelle d'ailleurs du Palais, ne change rien à cet état de choses. Cela est si vrai que récemment encore, la Résidence Générale a destitué des caïds et nommé d'autres à leur place sans consulter le Maghzen. En conséquence caïds et pachas ne peuvent avoir aucun rôle religieux et la prétention qu'on leur prête dans ce domaine est une impudente provocation. Encore moins peuvent-ils prétendre représenter à un degré quelconque, l'opinion de leurs administrés dont ils se sont attiré la haine, car ils sont dans leur majorité, les chiens de garde des contrôleurs civils et des officiers des Affaires Indigènes, tyrannisant, pillant et raçonnant les populations soumises à leur commandement. Il est aussi grotesque que ces fonctionnaires résidentiels s'érigent en défenseurs de la religion et réclament la déposition du souverain marocain que si, demain, en France, par exemple, les préfets se mêlaient de critiquer les chefs de l'Eglise, ou exigeaient la destitution du Président de la République.

En réalité, les cercles dirigeants français ne s'y trompent pas sur la valeur de cette manœuvre, n'ayant même pas réussi à entraîner avec eux la totalité des pachas et caïds, pourtant soumis à leur autorité. Tenus en échec par l'opposition unanime du peuple marocain, ils entreprennent une nouvelle tentative désespérée, voulant réussir là où ils ont échoué le 8 décembre, détruire le mouvement national marocain, installer sur le trône une créature à leur solde. Ce qui leur permettrait de mieux asseoir, par l'application des « réformes » le régime de protectorat et d'utiliser sans entrave le Maroc comme base d'agres-

sion. Et pour justifier à l'avance des massacres qu'ils préparent, ils forgent de toutes pièces une prétendue crise intérieure marocaine.

Devant ces provocations, le Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes à s'unir sans exclusive aucune pour faire échec à cette nouvelle phase du complot impérialiste dirigé contre notre pays.

Que partout des initiatives se multiplient (lettres, pétitions, motions, arrêts de travail) pour signifier la volonté de notre peuple de faire échec au plan de réformes imposé par la terreur et obtenir l'ouverture, entre le Maroc et la France de négociations qui respecteraient les intérêts et les aspirations de notre pays.

A cet effet, le Parti Communiste Marocain prend l'initiative de lancer une pétition nationale, demandant au gouvernement français qu'il abandonne son plan de « réformes » et mette fin aux mesures de terreur et de chantage notamment à l'égard de Sa Majesté le Sultan. Cette pétition réclamerait en même temps l'ouverture de négociations à Paris sur la base du programme minimum présenté par le Parti Communiste Marocain, à savoir : fin de la terreur policière au Maroc, octroi immédiat des libertés publiques et privées et notamment la liberté syndicale, établissement de nouveaux rapports franco-marocains et ce qui supposerait la formation d'un gouvernement marocain chargé de négocier avec la France sur un pied d'égalité le nouvel accord mettant fin au régime du protectorat et la mise en place d'une assemblée marocaine démocratique.

Le Parti Communiste Marocain est convaincu que le peuple marocain, par son union et son action, avec l'appui de la classe ouvrière française, et de tout le camp antiimpérialiste qui a à sa tête l'Union Soviétique, saura faire triompher sa juste cause.

Le 31 mai 1953.

IL FAUT BRISER PAR L'ACTION POPULAIRE LE COMLOT COLONIALISTE (1)

Le Parti Communiste Marocain « enregistre avec satisfaction l'ample campagne de protestations qui se développe contre les nouvelles manœuvres provocatrices organisées par le gouvernement français et la Résidence Générale sous le couvert de la pétition des caïds et pachas. L'ampleur de la riposte populaire est déjà telle que nombre de personnalités, fort connues pour leur zèle envers le protectorat, en cette circonstance, ont dû se ranger aux côtés du mouvement national ».

Le Parti Communiste Marocain dénonce, à cette occasion, les « mesures répressives prises par les autorités colonialistes pour empêcher le peuple marocain de manifester sa volonté... déploiement de forces policières, arrestations, blocage des télégrammes, etc... Cela seul s'il en était besoin, démontre le mensonge flagrant que constitue la prétention des gouvernants français à se présenter en arbitres d'une prétendue crise inté-

(1) Communiqué du 10 juin 1953.

rieure marocaine. Il dénonce la campagne de presse menée particulièrement par le « *Petit Marocain* » et la « *Vigie* », visant comme en décembre dernier, à dénaturer cyniquement la signification des protestations populaires en cours, à les présenter comme étant dirigées contre les populations européennes, pour une fois de plus justifier à l'avance de nouveaux massacres de patriotes marocains. Le Parti Communiste Marocain demande à tous les patriotes et à tous les démocrates européens de s'opposer à cette campagne provocatrice et de boycotter la presse pourrie.

L'envoi de milliers et de milliers de télégrammes de protestation, de lettres, et de pétitions, montre combien les patriotes approuvent et soutiennent notre Parti qui a inlassablement appelé à l'organisation de telles manifestations pour faire échec aux manœuvres des colonialistes français. Le peuple marocain donne de plus en plus raison au Parti Communiste Marocain qui n'a jamais cessé de souligner que seule la lutte sur le sol national, menée dans l'union la plus totale, peut briser le complot impérialiste et faire triompher les justes aspirations nationales. Il importe aujourd'hui de donner une ampleur décisive à l'actuel mouvement de protestation. Aux patriotes de se grouper, de s'unir sans exclusive aucune pour organiser et coordonner l'action sous les formes les plus diverses : lettres, pétitions, délégations, arrêts de travail. Les objectifs de cette lutte sont clairs pour tous. Il s'agit de briser la terreur policière, d'arracher les patriotes à la prison et à l'exil et d'imposer l'octroi de libertés démocratiques. Il s'agit de faire échec au plan de « réformes » du gouvernement français et de mettre fin aux manœuvres de chantage exercées contre le Palais pour obtenir l'ouverture à Paris de négociations qui respectent les intérêts légitimes de la nation marocaine. Ce qui implique comme conditions préalables, outre la fin de la terreur policière, et l'octroi des libertés privées et publiques, la formation d'un gouvernement marocain chargé de négocier l'abrogation du traité de protectorat et d'établir des relations nouvelles entre la France et le Maroc. Ce gouvernement ayant en outre pour mission de mettre en place une Assemblée marocaine démocratique. Par leur union, et leur action, les patriotes marocains forgeront l'arme de la victoire, conscients de la justesse de la cause de notre peuple. Conscients aussi qu'ils ont l'appui total de la classe ouvrière française, dirigée par le glorieux Parti Communiste Français, comme d'ailleurs de toute l'humanité progressiste qui a à sa tête la Grande Union Soviétique, champion des peuples opprimés.

COMMUNIQUE DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

Le Parti Communiste Marocain a pris connaissance de la déclaration de S.M. le Sultan publiée à l'occasion de l'« Aïd Seghir ».

« L'ESSOR ACTUEL » NE PROFITE PAS AU PEUPLE MAROCAIN

S.M. le Sultan, en assurant notre peuple de sa « *volonté de continuer à œuvrer pour son bien-être matériel et moral* » a estimé nécessaire d'ajouter : « *ce bien-être ne saurait s'épa-*

nourir sans la collaboration effective des Français du Maroc, qui ont grandement contribué à son essor actuel ».

Or, il convient de rappeler que le Maroc moderne — comme l'a précisé notre mémoire à la 7^e Session de l'O.N.U. — avec ses grandes villes, ses ports, ses voies de communication, ses usines, ses barrages, et son équipement technique constitue non pas une œuvre de mise en valeur destinée à satisfaire les besoins de la population marocaine, mais les instruments principaux et sans cesse perfectionnés d'un système de pillage, de spoliation dont les méfaits gigantesques ne peuvent être compensés, et de loin, par quelques réalisations de pure forme, à l'intention des Marocains et dont les colonialistes se servent comme d'un paravent pour masquer leur néfaste activité. D'ailleurs, le Traité du Protectorat n'avait pas d'autre but que d'assurer aux monopoles financiers français le maximum de profit.

Dans ces conditions, il semble difficile de parler de « *collaboration effective des Français du Maroc qui ont grandement contribué à son essor actuel* ».

En effet, si le dévouement personnel de la majorité des techniciens, des instituteurs et des médecins français n'est pas à mettre en cause, il importe d'éviter toute équivoque sur la signification de « l'œuvre » réalisée par le Protectorat. Cette « œuvre » ne profite qu'à une poignée de colonialistes français au détriment de millions de Marocains.

Comme on le voit — à supposer qu'en soit admis le principe — il n'y a pas de quoi justifier l'octroi de droits politiques aux Français résidant dans notre pays, notamment le droit pour eux de participer à la gestion des municipalités et dont le communiqué du Palais Impérial semble accepter le principe lorsqu'il déclare :

« *Nous avons procédé à des échanges de notes avec la Résidence Générale dans le but de définir la portée, la signification et la nature juridique de la participation de l'élément français à la gestion des affaires des cités marocaines.* »

Notre peuple, en prenant l'engagement de garantir les intérêts des Français et des autres étrangers domiciliés au Maroc, à la condition que ces intérêts soient le fruit d'un travail personnel honnête et non pas le résultat de l'exploitation de notre pays, ne saurait en aucune manière ni sous aucun prétexte accepter une participation étrangère au sein de ses institutions politiques, municipales, régionales ou nationales.

L'ABROGATION DU TRAITE DU PROTECTORAT : REVENDICATION IMMEDIATE

Ces précisions étant faites, le Parti Communiste Marocain enregistra avec satisfaction la déclaration du Souverain faite à ce sujet, souligne que précisément pour « *permettre au pays de gérer démocratiquement ses affaires et prendre rang parmi les nations modernes* » (cf. communiqué du Palais Impérial) la première condition à réaliser dans l'immédiat est l'abrogation du Traité de Fès. Toute autre solution nous éloignerait du but recherché. Aussi la récente déclaration de M. André Marie, candidat malheureux à la présidence du Conseil, au sujet de « *l'évolution du Maroc dans le cadre de l'autonomie interne* » à laquelle fait allusion sans doute S. M. le Sultan, ne doit être nullement considérée comme « *un rapprochement sensible des points de vue* » susceptible de satisfaire notre

peuple. En effet, si (1) certaines déclarations démagogiques quant à l'émancipation des peuples coloniaux, ce n'est pas par désir de leur accorder la liberté, mais parce qu'ils y sont contraints par la lutte conjugée de la classe ouvrière française et des peuples coloniaux ou dépendants et parce qu'ils essaient de tromper l'opinion internationale qui condamne le colonialisme. La première étape sur la voie qui conduira notre peuple à gérer démocratiquement ses affaires réside dans le programme minimum élaboré et proposé par notre Parti, à savoir :

- la fin de la terreur policière au Maroc ;
- l'octroi immédiat des libertés publiques et privées et notamment de la liberté syndicale ;
- l'établissement de nouveaux rapports franco-marocains, ce qui suppose la constitution d'un gouvernement marocain chargé :
 - a) de négocier avec la France sur un pied d'égalité le nouvel accord mettant fin au régime du Protectorat ;
 - b) de préparer la mise en place d'une assemblée marocaine démocratique.

Ce sont là des revendications qui rallient l'unanimité nationale et qui doivent servir de base aux négociations entre la France et le Maroc. D'ailleurs, les différents mémoires que le Palais Impérial a adressés au Gouvernement français ont reflété l'ensemble de ces revendications. Leur satisfaction ne saurait souffrir aucun délai et constitue la seule base admissible de discussion.

Il est à craindre par contre que la discussion sur le projet de « réformes » du gouvernement français, discussion que laisse entrevoir la déclaration du Souverain, n'ouvre la porte à leur acceptation, ce qui aboutirait à une solution qui ne répond pas aux aspirations de notre peuple.

AUCUN DOUTE NE PEUT SUBSISTER SUR LA SIGNIFICATION DES « REFORMES »

Aucun doute ne peut subsister sur les intentions réelles du gouvernement français. Ses intentions n'ont pas besoin d'être sondées pour être connues. La politique colonialiste française durant cette période poursuit un seul objectif : imposer les « réformes » par la terreur et le chantage dont on a eu un exemple dans la récente pétition du général Guillaume, intitulée « *Pétition des Pachas et Caïds contre S. M. le Sultan* ». Pourquoi ?

Parce que, comme le Parti Communiste Marocain a eu le mérite de le montrer dans son dernier mémoire à l'O.N.U., les cercles dirigeants français veulent :

1° Liquider le reste de la souveraineté juridique du Maroc garantie par les traités internationaux, en forgeant aux Français résidant chez nous des droits politiques normalement réservés aux nationaux du pays. Ce qui constitue une première étape vers l'intégration de notre pays dans l'Union française.

2° Aggraver au maximum le régime actuel et permettre l'utilisation sans entrave de notre territoire national comme base d'agression impérialiste.

(1) Certains groupes de la bourgeoisie française sont amenés à faire...

D'ailleurs, maintenant, on peut constater que la « réforme » des Jemâas rurales présentée par les colonialistes comme un grand pas vers la démocratie, n'est en fait qu'une tentative de camoufler les abus de pouvoir des contrôleurs civils et des officiers des Affaires indigènes.

La signification réelle de ce plan de « réformes » n'a pas échappé à l'opinion de notre pays qui s'oppose unanimement à son application.

On est donc fondé de penser qu'en accepter la discussion est une voie dangereuse qui risque d'encourager les gouvernants français dans leur politique de terreur et de chantage.

AUCUNE AMELIORATION SOCIALE OU ECONOMIQUE N'EST POSSIBLE DANS LE CADRE DU PROTECTORAT

Le Parti Communistes Marocain souligne à propos du plan d'ensemble préconisé par S. M. le Sultan que dans le cadre du régime colonial il est vain d'espérer des améliorations sociales ou économiques.

Quarante-deux ans d'expérience ont prouvé la justesse de cette affirmation.

Le développement économique et social de notre pays, « son équipement en écoles, hôpitaux, logements salubres et bon marché » sera l'œuvre de notre peuple lorsqu'il détiendra entre ses mains le pouvoir, lorsqu'il sera maître de ses richesses qui sont pillées et de ses finances qui sont dilapidées et dont les 80 % servent actuellement à faire fonctionner l'appareil d'oppression et d'exploitation du Protectorat.

Ce développement ne peut en tout cas être le fruit des investissements de capitaux étrangers qui n'ont d'autre but que la recherche du profit maximum en exploitant et en opprimant les peuples qui tombent sous leur coupe. Dans ce domaine également l'expérience de 42 ans de protectorat est parfaitement édifiante.

Quant à notre classe ouvrière dont les intérêts sont inséparables de ceux de la nation marocaine, elle ne peut souhaiter « une collaboration harmonieuse entre le capital et le travail » comme l'indique le chef de l'Etat marocain.

Notre prolétariat désire autre chose que collaborer à l'édification de fortunes scandaleuses pour des salaires qui n'apaiseront même pas sa faim. Il aspire à un régime où les grandes entreprises, les richesses du sol et du sous-sol, les moyens de production cesseront d'être la propriété privée des capitalistes pour devenir la propriété collective de la nation.

LA SEULE VOIE DU SALUT

Dans ces conditions, il est donc clair que tout plan d'ensemble visant à l'amélioration du bien-être de notre peuple ne peut se concevoir sans le changement du régime actuel. Le problème demeure donc entier.

Il s'agit pour pouvoir gérer démocratiquement nos affaires de faire échec au plan de « réformes » et d'obtenir l'ouverture de négociations avec la France sur la base du programme minimum cité plus haut.

Cela dépend non pas de la plus ou moins bonne volonté des gouvernants français, mais de la lutte sur le sol national de tout notre peuple uni sans exclusive aucune.

Dans cette lutte le peuple marocain peut être assuré de l'aide effective de la classe ouvrière de France et de son glorieux Parti Communiste. Cette aide ne se confond ni avec les marchandages d'un Bidault, ni d'un Marie, dans leur course au pouvoir, ni avec les déclarations démagogiques d'un Mauriac destinées à tromper le mouvement national marocain. Notre peuple peut aussi compter sur l'appui efficace de tout le camp de la paix et du socialisme dirigé par l'Union Soviétique.

Le Parti Communiste Marocain appelle donc tous les patriotes à s'unir et à multiplier les initiatives : motions, arrêts de travail, etc., pour faire échec au plan de « réformes » colonialiste, pour obtenir l'ouverture de véritables négociations franco-marocaines à Paris sur la base du respect de nos aspirations nationales.

Seules la lutte inlassable et l'union la plus large de notre peuple peuvent « permettre au pays de gérer démocratiquement ses affaires et de prendre rang parmi les nations modernes ».

Le 25 juin 1953.

THAMI EL GLAOUÏ, LE NOUVEAU BOU HMARA (1)

L'agent des colonialistes français, Thami El Glaoui, Pacha de Marrakech, est revenu de France, porteur d'ordres précis de ses maîtres, le Maréchal Juin et autres tenants de l'impérialisme, avec la mission d'organiser un complot contre le mouvement national marocain et le Palais Impérial.

Pour atteindre ce but, le Glaoui, avec son acolyte Abdelhai Kettani et toute une suite de traîtres et charlatans, ont entrepris une tournée publicitaire à travers les régions du Maroc, tenu des réunions pour préparer un congrès, dont l'objectif est d'introniser un nouveau Sultan qui sera un jouet entre les mains des impérialistes français, au service de leur politique d'oppression et d'exploitation.

Les autorités françaises prétendent que la provocation du Glaoui et de ses complices revêt un caractère purement marocain et affichent une neutralité que la réalité dément catégoriquement.

Ce sont eux, en effet, qui sont les véritables organisateurs du complot de leur marionnette El Glaoui, le nouveau « Bou-Hmara ». Ce sont eux qui ont fourni tout l'appareil publicitaire : en préparant les réunions politiques, des conférences de presse, etc... C'est leur police et leur armée qui cernent avec leurs blindés les médinas, dispersent les cortèges de patriotes afin d'empêcher le peuple marocain de protester contre le complot colonialiste.

Cette même police ne pourrait-elle disperser la poignée de traîtres qui s'est rassemblée à Marrakech ?

Il est donc clair que la responsabilité des autorités françaises est entière dans les provocations que trame leur créature El Glaoui.

(1) Déclaration du 14 août 1953.

Au moment où par la lutte de notre vaillant peuple et grâce à la solidarité de la classe ouvrière française et de son glorieux Parti Communiste, la nécessité de résoudre le problème marocain par la négociation pacifique s'impose davantage aux cercles dirigeants français, la clique des aventuriers impérialistes organise un complot dans le but de perpétuer sa politique de diktat et imposer par la force la promulgation de son plan de « réformes » dont l'objet est de liquider ce qui reste de la souveraineté marocaine.

Toute la mise en scène du « Congrès de Marrakech » avec la convocation d'un misérable vieillard qui brigue le trône chérifien, l'arrivée des envoyés spéciaux du gouvernement français pour de prétendues négociations avec leur valet El Glaoui, tout ceci n'est qu'un grossier camouflage de la politique de chantage que pratiquent les autorités colonialistes dans l'espoir d'extorquer la signature du projet de « réformes », et de faire croire à l'opinion internationale qu'enfin un « accord » est intervenu entre la France et le Maroc.

Alors que l'O.N.U. s'apprête à discuter une nouvelle fois la question marocaine, les impérialistes français espèrent présenter à cette assemblée leur soi-disant accord avec le Sultan et éluder ainsi la véritable solution du problème national.

Les autorités colonialistes visent aussi à accentuer leur sauvage répression contre le mouvement national. La mobilisation des forces policières, l'arrestation de nombreux patriotes, montrent que les organisateurs des massacres de Casablanca en décembre dernier sont prêts à rééditer leur monstrueuse aventure.

Notre devoir est d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur la grave menace pour la paix, que constitue le coup de force des conspirateurs colonialistes.

Le peuple marocain se dresse unanime pour barrer la route aux comploteurs. Jamais il n'acceptera la politique de diktat et de force que veulent lui imposer les oppresseurs colonialistes.

Confiant dans la justesse de sa cause, assuré de la solidarité agissante de la classe ouvrière française et de tout le camp de la paix, notre peuple saura mettre en échec les plans aventuriers des impérialistes et de leurs agents, et assurer le succès de ses aspirations à la liberté et à l'indépendance.

Déjà, malgré la conspiration du silence, de partout parvient l'écho des protestations énergiques émanant de toutes les couches de la population. Par les grèves, la fermeture des boutiques, la signature de pétitions, les cortèges, les patriotes marocains manifestent dans l'union leur volonté de déjouer les manœuvres des comploteurs.

Devant cette volonté inébranlable de notre peuple de se débarrasser de la domination impérialiste, les gouvernants français sont contraints d'user de la ruse, de la conspiration, du chantage pour maintenir leur régime d'oppression et d'exploitation.

Aucune manœuvre, aucune répression n'empêcheront notre grande cause de triompher.

Les comploteurs colonialistes, leurs agents El Glaoui, Kettani et autres seront balayés.

Le dernier mot sera à la Nation Marocaine, à ceux qui défendent leur droit à la libre disposition, leur droit au bonheur et à la liberté.

LES RESPONSABILITES DE LA FRANCE

(Lettre adressée le 19 août 1953 à M. Vincent Auriol, Président de la République Française).

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'élever auprès de vous une protestation véhémement contre les agissements des autorités coloniales françaises et de leur agent El Glaoui qui ont eu pour conséquences les tragiques événements qui se déroulent dans notre pays.

Nous attirons votre attention sur l'entière responsabilité qui incombe au gouvernement français dans le déroulement du complot contre le mouvement national marocain et le Palais Impérial, organisé par l'intermédiaire du Glaoui qui n'est qu'une marionnette entre les mains de la Résidence Générale — comme il s'en vante d'ailleurs lui-même.

En effet, les autorités françaises ont organisé la tournée publicitaire du Glaoui et de sa suite à travers le Maroc, préparé avec minutie, le scénario du « Congrès de Marrakech », laissant une entière liberté d'action aux conspirateurs pendant que leur police, leurs troupes, leurs blindés cernent les médinas, fusillent lâchement des innocents; jettent des milliers de patriotes dans les prisons, dispersent sauvagement des cortèges de protestations, défoncent les boutiques des commerçants en grève, afin d'empêcher le peuple marocain de barrer la route aux comploteurs.

Comme l'a démontré notre Parti dans un communiqué paru le 15 août, la mise en scène du « Congrès de Marrakech » avec l'arrivée des envoyés spéciaux du gouvernement français pour de prétendues négociations avec leur valet Glaoui, la désignation d'un misérable vieillard comme « Imam », n'est en réalité qu'un grossier camouflage de la politique de chantage et d'intimidation que pratiquent les dirigeants français pour extorquer la signature de leur projet de « réformes ».

Nous vous rappelons, Monsieur le Président, que notre peuple a rejeté unanimement depuis longtemps ces « réformes » qui visent — comme le démontre clairement le texte du protocole du 13 août — à dépouiller le Maroc de ce qui lui reste de souveraineté et à renforcer l'appareil d'oppression et d'exploitation colonialiste.

Alors que tous les peuples épris de paix et de liberté s'attendaient à voir l'ouverture de négociations franco-marocaines sur la base d'égalité et de respect de la souveraineté du Maroc, pour satisfaire les revendications légitimes de notre peuple, les dirigeants français persistent à pratiquer une politique de diktat et de force au mépris de leurs engagements et en violation des traités internationaux garantissant la souveraineté de notre pays. En agissant ainsi, non seulement le gouvernement français va à l'encontre des intérêts réciproques des peuples de France et du Maroc, mais encore il crée une grave menace pour la paix.

Notre peuple ne peut donc rester insensible devant cette atteinte grave à la souveraineté de notre pays, il s'opposera énergiquement à l'application des « réformes » et exigera l'abrogation du protocole du 13 août.

L'autre aspect du complot fomenté par les autorités françaises et leur valet Glaoui est l'organisation de nouveaux massacres et l'accentuation de la répression contre le mouvement national marocain.

El Glaoui et sa suite circulent librement, ses hommes de main se promènent à Marrakech côte à côte avec la police française, armés de gourdins que la presse colonialiste décrit avec cynisme. Par contre le Palais du Sultan est cerné, les routes qui mènent vers Rabat sont coupées, aucun marocain ne peut s'y rendre. Les cortèges de manifestants dispersés, des innocents fusillés à bout portant et sans sommation par la police et la troupe dont le comportement n'a rien à envier à celui de la gestapo hitlérienne que l'humanité entière tient en horreur et en premier lieu le peuple de France.

Tel est le comportement de prétendus médiateurs qui s'ingénient à faire un silence absolu sur le bilan des victimes marocaines dans l'espoir de préparer les esprits à une recrudescence de leur sauvage répression. Pourtant, des dizaines de patriotes tombent chaque jour sous les balles des colonialistes, des milliers d'autres sont jetés arbitrairement dans les prisons. Les rafles, les perquisitions, les arrestations ont lieu sous les prétextes les plus fallacieux. Tel patriote est arrêté parce qu'il porte une chemise verte (qui après le chaussé-pied, est paraît-il, le nouveau signe de ralliement), ou porteur d'un canif, ou vendeur de tringles à brochettes (comme il est coutume à la veille de la fête du sacrifice du mouton), et condamné à deux ans de prison. Dans la journée du 18 août, à Casablanca, seulement, la police procéda à l'arrestation préventive de plus de 300 patriotes suivant les chiffres officiels, qui furent rapidement condamnés à des peines variant de 3 mois à 2 ans de prison : « *Le Petit Marocain* » quotidien de Casablanca et porte-parole des comploteurs, a cru bon d'ajouter : « espérons que ces condamnations — point trop sévères en certains cas — inciteront la foule marocaine à conserver le calme ».

L'appel au meurtre des milieux colonialistes du Maroc qui font silence sur les dizaines de patriotes assassinés et remettent sur scène la version de « l'émeute » qui vise la sécurité des européens et des « agents de l'ordre », l'espoir qu'ils mettent dans le retour du général Guillaume avec de nouvelles instructions; la distribution des armes aux civils européens (à Oujda particulièrement); l'arrivée de caïds avec leurs goums autour de la ville de Fès, à Marrakech; la convocation par El Glaoui de pachas et caïds dociles serviteurs de la Résidence Générale et à l'occasion de l'Aid El Kebir, sont autant d'indices qui montrent que les autorités françaises préparent un autre coup de force contre le mouvement national et le Palais Impérial.

Le Parti Communiste Marocain tient à mettre le gouvernement français devant ses responsabilités. Le peuple marocain n'acceptera pas que les dirigeants français déposent le Chef de l'Etat Marocain et le remplacent par un fantoche qui sera un jouet entre leurs mains. Le peuple marocain unanime, avec l'appui du peuple de France et de toute l'humanité progressiste, empêchera les bourreaux colonialistes d'assassiner lâchement ses fils dévoués à la cause de la liberté et de la paix.

Le gouvernement français se doit de répondre aux exigences du peuple de France, qui a maintes fois affirmé sa solidarité agissante envers notre peuple et qui réprouve la politique de violence et de force que pratique une clique d'aventuriers colonialistes. Déjà parvient l'écho de la protestation énergique de la classe ouvrière française qui manifeste sa profonde indi-

gnation devant cette nouvelle agression perpétrée contre notre patrie.

Le gouvernement français doit se conformer au désir de tous les peuples de voir partout triompher l'esprit de négociation pacifique sur la violence pour résoudre tous les litiges internationaux.

Nous renouvelons inlassablement notre appel à l'ouverture de véritables négociations entre la France et les représentants qualifiés du Maroc sur une base d'égalité et de respect de la souveraineté marocaine.

Nous affirmons notre volonté de mettre en échec les provocations des comploteurs ennemis de la paix et de la liberté.

Chaque jour, des patriotes marocains tombent sous les balles des colonialistes, chaque jour des mères pleurent leurs enfants jetés dans les geôles. Nous espérons, Monsieur le Président, que notre protestation puisse servir à arrêter les bras des criminels qui sèment la haine et prêchent la violence.

Nous sommes certains que notre juste cause viendra à bout des aventuriers impérialistes et que l'amitié qui lie nos deux peuples en lutte contre les mêmes ennemis se renforcera.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le Comité Central
du Parti Communiste Marocain.

APRES L'IGNOBLE COUP DE FORCE DEVELOPPONS LA LUTTE POUR LA CONQUETE DE L'INDEPENDANCE! L'HEURE DE LA VICTOIRE SONNERA BIENTOT (1)

Le Parti Communiste Marocain dénonce vigoureusement le coup d'Etat que viennent d'accomplir les impérialistes français en déposant le Sultan du Maroc. Ce coup de force dont l'ignominie a soulevé une profonde indignation chez les peuples épris de liberté, est dans la tradition du régime colonialiste instauré par la violence, maintenu par la terreur; c'est en organisant des massacres, en fomentant des complots, en exhibant leurs mitrailleuses, leurs canons, leurs tanks, leurs avions, que les oppresseurs colonialistes ont toujours voulu imposer leur « mission civilisatrice » aux peuples opprimés.

L'impudence et le cynisme avec lesquels les autorités françaises ont procédé pour exiler le Chef de l'Etat Marocain, et installer illégalement à sa place un fantoche, donnent une idée sur les basses méthodes qu'utilise l'impérialisme pour mener à bien ses plans aventuriers.

Les autorités françaises ont déposé le Sultan, non pas parce qu'il s'est écarté de la religion musulmane ou refusé de promouvoir des réformes démocratiques — comme elles le prétendent — mais parce que, sensible aux aspirations légitimes du

(1) Déclaration du 21 août 1953.

peuple marocain, il s'est opposé aux tentatives du gouvernement français d'aliéner ce qui reste de la souveraineté de notre pays. Depuis bien longtemps, l'unanimité du mouvement national s'était réalisée contre l'impérialisme français, depuis le berger des montagnes de l'Atlas, jusqu'au Sultan, tout le peuple marocain aspire à reconquérir son indépendance nationale.

Dans l'espoir de tromper l'opinion internationale, les organisateurs du complot ont fabriqué pour la circonstance une « opposition » dite des pachas et caïds représentant soi-disant 7 millions de Marocains.

Mais personne ne confond cette poignée de féodaux abjects, dociles serviteurs de la Résidence Générale, avec les masses populaires qu'ils rançonnent, pillent, dépouillent et répriment. Craignant que la poussée populaire ne mette fin à leurs privilèges exorbitants et à la politique de leurs maîtres, les colonialistes français, selon la propre déclaration du Général Guillaume: « ces caïds menacés firent entre eux la propagande » et ont « fait bloc avec les autorités du contrôle » contre le mouvement national.

Quant aux 7 millions de Marocains soumis au joug des autorités françaises et de leurs valets caïds et pachas, ils ont manifesté à plusieurs reprises leurs véritables aspirations : les campagnes répressives entreprises à Tadla, à Khénifra, à Azrou, à Marrakech, à Agadir, en sont la preuve. Les prisons des Contrôles civils et des Affaires indigènes, les camps de concentration du Sud sont pleins de paysans victimes de la répression colonialiste.

Ce qui explique pourquoi les prétendus médiateurs ont tourné leurs mitrailleuses, leurs tanks, vers les patriotes qui se sont dressés pour barrer la route aux comploteurs.

Ceci explique pourquoi les médinas sont cernées, les patriotes assassinés ou jetés en prison, les cortèges de protestation dispersés pendant que les autorités françaises reçoivent les caïds avec leurs goums et les placent sous leur protection.

Les ruses, les manœuvres, les mensonges des colonialistes ne trompent personne. Le gouvernement français est le seul responsable de ce coup de force.

Le Parti Communiste Marocain a déjà montré que l'objectif des comploteurs est d'imposer leur plan de « réformes » afin de dépouiller le Maroc de ce qui lui reste de souveraineté et consolider ainsi la domination impérialiste; le fantôme introduit sera un jouet entre les mains des colonialistes désireux de poursuivre leur politique d'oppression et d'exploitation et d'accélérer la préparation à la guerre dans notre pays.

Devant l'opposition grandissante de notre peuple, décidé à reconquérir son indépendance nationale, les impérialistes veulent renforcer leur appareil d'oppression et accentuer la répression contre le mouvement national. Déjà la mobilisation des forces policières a été suivie de fusillades, de l'emprisonnement de dirigeants de partis nationaux, et de milliers de patriotes dévoués à la cause de la liberté et de la paix.

Il est clair que le complot est dirigé contre tout le mouvement national. Depuis l'héroïque classe ouvrière marocaine qui lutte courageusement contre la politique de misère et de chômage, la paysannerie, la jeunesse, les femmes, les intellectuels et toutes les couches laborieuses de la population, tous se dressent pour défendre le droit de notre peuple à la liberté et à l'indépendance.

Le Parti Communiste Marocain précise que la signification réelle de ce coup d'Etat se trouve dans les difficultés grandis-

santes que rencontre l'impérialisme pour poursuivre sa politique de famine et de ruine.

Miné par de profondes contradictions, sans cesse talonné par les peuples qui secouent leur joug, l'impérialisme en pleine agonie cherche une issue dans la provocation et la guerre. C'est le cas de la Corée, de l'Indochine, du Maroc avec les Sygman-Rhée, les Bao-Daï, les Glaoui qui sont les marionnettes des aventuriers impérialistes.

Mais les peuples redoublent de vigilance et luttent vaillamment pour le triomphe de leur juste cause.

Le peuple marocain s'est dressé face aux mitrailleuses, aux tanks, face à ceux qui assassinent lâchement ses fils pour manifester son ferme désir de lutter jusqu'à la satisfaction totale de ses aspirations à l'indépendance nationale.

Il sait qu'il peut compter sur l'appui de la classe ouvrière française et de son glorieux Parti Communiste que nous ne confondons pas avec les colonialistes oppresseurs.

Il sait que l'arme indispensable à la victoire est l'union de toutes les forces nationales sans exclusive.

Il sait qu'il peut compter sur la solidarité du camp de la paix fort de centaines de millions d'hommes ayant à sa tête la grande Union Soviétique.

L'heure de la victoire sonnera bientôt, pour le peuple marocain qui conserve une foi inébranlable dans le triomphe de sa grande cause, la cause d'un peuple qui veut conquérir son droit à la liberté et au bonheur.

VOTRE COUP DE FORCE, VOS MENSONGES NE RESOUDRONT RIEN (1)

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance quelques éclaircissements sur le coup d'Etat accompli par votre gouvernement au Maroc le 20 août.

Nous avons constaté, en effet, que dans l'interview que vous avez accordée à un journaliste américain le 27 courant, vous avez repris les mensonges et les calomnies déversés par les auteurs du complot dans l'espoir de justifier leur honteux exploit et de fournir à l'opinion internationale profondément indignée quelques apaisements.

Après avoir dissous les partis politiques, emprisonné leurs dirigeants, interdit la presse nationale et exilé le chef de l'Etat marocain, vous avez cru pouvoir présenter en toute tranquillité la version du Quai d'Orsay sur le complot et passer ainsi l'éponge sur un coup de force qui s'ajoute à la liste déjà longue des nombreux actes de brigandage des aventuriers colonialistes.

Permettez-nous de jeter un peu de lumière sur vos sombres machinations en révélant quelques contre-vérités contenues dans votre déclaration.

(1) Lettre ouverte adressée à M. Georges Bidault, ministre des Affaires Etrangères de France, le 28 août 1953.

En premier lieu vous affirmez que le gouvernement français n'a joué que le rôle de médiateur entre « l'opposition des pachas et caïds » représentant soit-disant l'immense majorité des Marocains et le Sultan.

Croyez-vous que l'opinion publique est assez naïve pour admettre que les pachas et caïds, fonctionnaires de l'Etat — tout comme les préfets en France — serviteurs dociles de la Résidence, aient le moindre caractère représentatif ?

Croyez-vous qu'il est possible de faire confondre ces féodaux avec les populations qu'ils rançonnent, pillent et répriment. Vous n'ignorez certainement pas qu'à maintes reprises vos représentants ont entrepris ces campagnes répressives dans les régions du Tadla, Azrou, Khénifra, Agadir, Marrakech pour imposer aux paysans le joug de leur domination.

Le général Guillaume n'a-t-il pas déclaré le 20 août que « les pachas et caïds menacés firent leur propagande », et plus loin : « les autorités du contrôle firent bloc avec les chefs marocains » contre le mouvement national. Que devient alors le masque de la « médiation » après un pareil aveu ?

Faut-il vous rappeler que les autorités du contrôle ont réquisitionné des camions privés avec leur chauffeur pour assurer le transport de paysans obligés de quitter leur terre pour assister soi disant à la Hedya de l'Aid El Kébir. Pendant ce temps la Résidence parle de la marche des berbères sur Rabat.

On comprend davantage la signification de votre médiation quand on entend le général Guillaume déclarer : « il était impensable que nous puissions mettre nos mitrailleuses devant nos amis ». Evidemment, on ne peut tout de même pas mitrailler ceux qu'on a mobilisé de force et qu'on utilise comme épouvantail. Par contre, il est facile de prendre des mesures d'éloignement vis-à-vis des Caïds qui résistent aux pressions des comploteurs. Il est facile de tourner vos mitrailleuses et vos blindés vers les patriotes qui se dressent pour barrer la route aux conspirateurs.

La manœuvre est si grossière qu'elle n'a même pas réussi à convaincre M. Mauriac qui déclare au journal « Combat » : « Nous suivons de jour en jour depuis neuf mois le développement du complot. Il s'est déroulé à ciel ouvert. Nous l'avons dénoncé nous-mêmes aux pouvoirs publics. »

**

Vous avez écrit — avec quel cynisme — que les mesures policières prises pour accomplir votre forfait ont été modestes : « Quelques arrestations préventives : 79 et 1.181 arrestations effectuées en flagrant délit. »

Avez-vous oublié les dizaines de patriotes tombés sous les balles colonialistes ? Les centaines de blessés et les milliers jetés dans les geôles ?

Nous allons vous rappeler quelques faits tirés des informations parues dans la presse colonialiste et qui suffiront amplement à illustrer la manière élégante avec laquelle vous avez joué le rôle de « médiateurs » :

— Le jeudi 13 août : la troupe et les blindés cernent le palais impérial durant trois heures. Pendant ce temps le général Guillaume, fort de cet appui, impose au Sultan la signature du protocole.

— Le samedi 15 : au moment où votre agent El Glaoui proclame Imam le fantoche qui vous sert actuellement de Sultan, une grandiose manifestation de protestation se déroule à Mar-

rakech. « Les médiateurs » dispersent sauvagement les manifestants, ils en tuent une dizaine, en arrêtent 130 (communiqué de la Région Civile de Marrakech).

Par ailleurs, l'armée multiplie les barrages autour de la ville de Rabat pour empêcher les délégations de venir assurer le souverain de leur solidarité et protester auprès de la Résidence.

— *Le dimanche 16* : les mitrailleuses de la troupe et de la police tentent de briser la protestation populaire qui s'étend à l'ensemble du pays. A Casablanca, Rabat, Oujda, Fès, Meknès, Kénitra, etc., des dizaines de patriotes sont lâchement assassinés. La troupe tire sans sommation et à bout portant sur les cortèges. A Meknès on annonce officiellement 40 arrestations.

— *Lundi 17* : les perquisitions, les arrestations sous les prétextes les plus futiles se multiplient. A Rabat, l'armée parade en tenue de combat, arme sur l'épaule afin d'intimider la population.

— *Mardi 18* : à Casablanca, sans attendre « l'heure du laitier » votre police perquisitionne maison par maison dans l'ancienne médina. Elle opère 310 arrestations, 240 sont condamnés sur le champ à des peines variant de 3 mois à 2 ans de prison. Le journal colonialiste « *Le Petit Marocain* » porte-parole des conspirateurs écrit à ce propos : « *espérons que ces condamnations — point trop sévères en certains cas — inciteront la foule marocaine à conserver le calme* » ; c'est-à-dire, à laisser faire les comploteurs.

— *Mercredi 19* : A Oujda, on procède à l'interrogatoire de plus de 4.000 hommes et femmes marocains. Le nombre de patriotes arrêtés est de 600. La troupe organise les expéditions de ratissage dans toute la région : aux Beni Snassen, Berkane, Martimprey-du-Kiss. Dans le petit centre rural de Tafolat 50 arrestations.

Signalons à votre attention qu'à Oujda, tout en faisant le silence sur les victimes marocaines, les autorités colonialistes appellent ouvertement au meurtre et distribuent des armes aux civils européens afin d'organiser la chasse à l'homme tout comme au Constantinien en mai 1945 et récemment, au Cap Bon en Tunisie.

Dans toutes les villes on s'attaque aux commerçants et artisans en grève pour les obliger à ouvrir leurs boutiques et ateliers. Si en France le gouvernement mobilise les C.R.S. pour assurer soit disant la liberté du travail en temps de grève, au Maroc, selon le récit du correspondant au journal « *Le Monde* » : « *protégés par des hommes armés de mitraillettes les policiers munis de barres à mine ou de marteaux se mirent en devoir de fracturer les volets de bois qui ferment les échoppes... un magasin dont le propriétaire était sans doute connu comme nationaliste, fut ainsi saccagé, et certains policiers, au risque d'aggraver la tension en une période critique, s'acharnèrent dans des dépravations, semblant éprouver une sorte de plaisir sadique.* »

— *Le jeudi 20 août* : le couvre-feu décrété dans tout le Maroc, l'après-midi, de nouveau, l'armée et les blindés cernent le palais impérial et le général Guillaume accompagné du directeur de la sécurité et de deux commissaires ordonne sur le champ « *le bannissement* » — pour employer son propre terme — de S.M. le Sultan. Aucun délai ne fut accordé au souverain. Pourtant, vous avez osé écrire, Monsieur le Ministre : « *si Sidi*

Mohamed n'a pas accepté d'abdiquer, il s'est incliné sans difficulté devant la nécessité évidente de quitter Rabat. »

Certes, se sont là les termes qu'utilise la diplomatie impérialiste pour couvrir d'un voile pudique ses actes de brigandage. Vous n'ignorez pas, Monsieur Bidault, que c'est par la force des armes que vous avez imposé le traité du protectorat, que c'est par la terreur policière que vous poursuivez votre politique d'oppression et d'exploitation, que c'est par le chantage et l'intimidation que vous accomplissez votre « mission civilisatrice ».

Chaque jour, votre police « aux moyens si modestes » nous le rappelle : par les multiples rafles monstres qu'elle entreprend, par le bruit des bottes ferrées des patrouilles qui sillonnent à longueur de nuit les pavés de nos rues, par les sévices et les tortures qu'elle inflige aux patriotes arrêtés.

Peut-être que ces quelques remarques évoquent chez celui qui fut le président du Conseil National de la Résistance Française, certains aspects de l'occupation hitlérienne.

Souvenez-vous du temps où la gestapo et les vichystes avec leur milice pourchassaient les Résistants français qui défendaient vaillamment l'indépendance de leur patrie.

**

Nous comprenons que votre désir de couvrir le forfait que votre gouvernement vient d'accomplir vous ait entraîné à faire des déclarations aussi fantaisistes. Malgré cela vous n'arriverez pas à camoufler l'objectif véritable de votre coup de force, qui est de consolider un régime d'oppression contre lequel combat tout un peuple.

Une poignée de parasites vivant du pillage de nos ressources et de l'exploitation de notre main-d'œuvre veut imposer un plan de « réformes » dont l'application entraînerait la perte de ce qui reste de la souveraineté marocaine. Mais elle rencontre une opposition constante de la part du peuple marocain unanime, décidé à secouer le joug de la domination impérialiste.

Le mouvement national a proposé à maintes reprises l'ouverture de négociations entre la France et le Maroc en vue de la conclusion d'un accord garantissant la souveraineté de notre pays et permettant à notre peuple de gérer ses propres affaires. Le gouvernement français répond par la provocation et la répression. Les massacres de Casablanca déclenchés en décembre dernier ont été la première phase du complot. Devant l'échec de la vague de répression, poursuivant une politique de violence vous avez imposé la signature du protocole du 13 août dans les conditions que nous avons rappelées. Cela ne vous a pas suffi, vous avez déposé illégalement le Sultan pour mettre à sa place un fantoche qui sera un jouet entre vos mains dans l'espoir de garantir un avenir lointain à votre régime de misère et de ruine.

Par ce coup d'Etat, le gouvernement français vient de déchirer le traité de Fès qu'il avait déjà maintes fois violé.

Aucun jeu de mots si subtile soit-il ne réussira à camoufler la réalité. Le Sultan que vous avez exilé n'était menacé que par les comploteurs. Les comploteurs sont les colonialistes français et leur agent El Glaoui. La déposition de Sidi Mohamed Ben Youssef est illégale, et le fantoche intronisé n'est que le Sultan des colonialistes.

Quant au prétendu ralliement total de la Nation marocaine à ce mannequin, l'emprisonnement de 40 aïeux de Fès qui ont

refusé de signer l'acte d'allégeance, les pressions faites sur les Oulémas qui ont signé sous la contrainte, l'immense protestation populaire qui a bravé les mitrailleuses et les blindés, prouvent que le peuple marocain ne cesse de poursuivre son combat jusqu'à la réalisation complète de ses aspirations à la liberté et à l'indépendance.

Vos manœuvres, vos ruses, vos conspirations, votre détermination de bafouer les traités internationaux garantissant la souveraineté de notre pays ne sont que le reflet des difficultés que vous rencontrez dans la continuation d'une politique de force et de violence au profit d'une minorité d'exploiteurs.

Le peuple de France, que nous ne confondons pas avec nos oppresseurs, sait qu'en agissant ainsi votre gouvernement défend les intérêts d'une poignée de capitalistes aventuriers. Il sait que la sauvegarde de ses intérêts est dans une entente avec le peuple marocain basé sur le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

A travers le monde entier les peuples épris de Paix et de liberté n'ont pas attendu votre déclaration pour comprendre avec quel cynisme et quelle froide hypocrisie vos représentants ont accompli leur coup de force. C'est leur profonde indignation, qui a eu des échos au sein même de l'O.N.U. qui vous empêchera d'agir à votre guise et au nom de la toute puissance de la mitrailleuse et du canon, d'imposer votre joug à un peuple résolu à le secouer.

Si vous croyez qu'il suffit de déposer un Sultan, de semer la terreur pour effrayer un peuple décidé à reconquérir son indépendance nationale, tournez-vous du côté de l'Asie et tirez les leçons de la victoire du peuple coréen, de la lutte héroïque des peuples d'Indochine.

Le général Guillaume qui se vantait en inaugurant ses fonctions de Résident Général de « nous faire manger de la paille » et qui récemment affirmait avoir « frappé fort » les patriotes, n'a pas réussi et ne réussira pas à briser le mouvement national. Pas plus que les « réformes » que vous imposez par la force ne consolideront votre domination.

La seule voie qui permettra de résoudre le conflit qui oppose le Maroc au gouvernement français est la négociation pacifique. C'est le langage que n'a cessé de tenir inlassablement le mouvement national. Sans aucun doute avec le soutien de la classe ouvrière française et de toute l'humanité progressiste l'esprit de négociation, dans le respect de la souveraineté de chaque peuple triomphera de la violence et de la force.

LES COMPOSITEURS DEMASQUES OU LA VERITE SUR LE COUP DE FORCE COLONIALISTE AU MAROC (1)

Le gouvernement français vient de perpétrer un nouveau coup de force contre la Nation marocaine en déposant le chef de l'Etat. Pour tenter de justifier son forfait et dans l'espoir d'apaiser une opinion internationale profondément indignée il

(1) 10 septembre 1953.

a rejeté la responsabilité du complot colonialiste sur une prétendue « opposition » de pachas et caïds dirigée par El Glaoui. Les autorités françaises n'ayant joué que le rôle de « la médiation », ont dû finalement s'incliner devant « la volonté populaire ». Telle est la version officielle du coup d'Etat du 20 août. Le mécanisme est simple, il fallait seulement y penser. Cependant le succès n'est pas toujours garanti car le peuple marocain veille, et c'est par sa lutte héroïque que la conspiration patiemment élaborée s'est vite écroulée. Les impérialistes français n'ont pu camoufler indéfiniment leur honteuse machination : devant la riposte populaire il a fallu mobiliser l'armée, la police, exercer une terreur sanglante pour frayer un chemin au mannequin intronisé illégalement. Les justifications des Laniel, Bidault, Guillaume, contenant souvent leurs propres démentis, ne peuvent rien contre les faits qui parlent d'eux-mêmes.

Nous nous proposons dans ce document de retracer le chemin suivi par les conspirateurs. Ce bref historique nous permettra, à travers des faits irréfutables le plus souvent tirés d'aveux publiés par la presse colonialiste, de montrer un aspect de la politique pratiquée par une poignée de capitalistes soucieux de consolider leur domination sur tout un peuple.

ECHEC D'UNE PREMIERE TENTATIVE

Déjà en février 1951, le général Juin, alors Résident général au Maroc, avait organisé une « marche des Berbères » sur Rabat. Il subit un cuisant échec. Sa grossière manœuvre n'eut pour résultat que la signature d'un protocole imposé au Sultan par la contrainte et la force et en tant que tel, considéré comme nul et non avenue par tout le peuple marocain. Rappelé par le gouvernement français, il laissa à « son fils spirituel », le général Guillaume, le soin de rééditer la mascarade.

Aussitôt débarqué, le nouveau Résident trace les grandes lignes de son programme dans quelques déclarations demeurrées célèbres.

Tout fier d'être « une bonne brute militaire » il dit à Oujda, le 15 octobre 1951 : *« J'ai dit et répété « nous aiderons nos amis. Quant à nos ennemis irréductibles ils mangeront de la paille ». Je pense que mes paroles sont claires, nettes, et qu'il ne restera aucun doute sur mon programme ». Quelques jours après, à Agadir : « Quand nous aurons rassemblé autour de nous ceux qui comprennent qu'on travaille pour un idéal humain supérieur à tous les autres (sic) et que nous aurons bien défini qui sont nos ennemis irréductibles, eh bien, nous leur casserons la figure ».*

C'est ainsi que le représentant du gouvernement français entend sa « mission civilisatrice ». Cet homme du baroud — pour employer sa propre expression — se met aussitôt au travail.

En novembre 1951, à l'occasion des pseudo-élections aux bureaux consultatifs des Chambres de Commerce et d'Agriculture — où 98 % des inscrits se sont abstenus — il organise des provocations policières dont le triste bilan est 8 morts, 80 blessés, des centaines d'arrestations et de condamnations. C'est sa première tentative pour imposer au peuple marocain les « réformes » dont nous aurons l'occasion de parler.

Au cours de l'année 1952, il utilise tous les moyens pour venir à bout de la résistance du mouvement national : pres-

sions, intimidations, répressions sanglantes (comme celles de février 1952, lors du passage à Casablanca et à Marrakech des délégués des pays sud-américains à l'O.N.U., celles du 30 mars jour anniversaire du traité de Protectorat, à Tanger, Safi, Mrirt).

Cette politique de force va aboutir à la préparation des massacres de Casablanca les 7 et 8 décembre 1952.

UNE ETAPE DECISIVE DANS LA PREPARATION DU COMLOT

Une provocation monstrueuse organisée à Casablanca les 7 et 8 décembre 1952, fut le signal d'une sauvage répression qui n'épargne aucune région du Maroc.

Alors que le peuple marocain proteste vigoureusement contre l'assassinat odieux de Ferhat Hached, pour manifester sa solidarité envers le peuple frère de Tunisie, les autorités colonialistes sortant de leur arsenal de provocations la version de l'« émeute », déversent des flots de mensonges et de calomnies sur le mouvement national, lancent des appels au meurtre que reprend une presse à gage afin d'alimenter une vague de racisme et de terreur.

C'est alors que le général Guillaume s'écrit : « *L'heure du châtimeut est venue* ». La troupe et la police assassinent plus de 1.000 patriotes, terrorisent le glorieux quartier ouvrier des carrières centrales. Des milliers de blessés, des arrestations massives suivies aussitôt de condamnations. Le Parti Communiste Marocain, le Parti de l'Istiqlal, les syndicats ouvriers sont dissous, leurs dirigeants emprisonnés, la presse nationale interdite. Tel est le bilan de ces tragiques événements.

« *L'heure était venue de l'épreuve de force. Alors j'ai agi fermement, impitoyablement* » dit le général Guillaume au journaliste du « Monde » le 26 août 1953, après avoir déclaré le 11 janvier 1953 au journal franquiste « A.B.C. » : « *Nous avons démonté l'organisation politique du communisme et de l'Istiqlal* ».

La préméditation de la provocation s'établit à travers ces aveux et le « programme » de celui qui s'obstine « à faire manger de la paille » aux patriotes, nous le faisait prévoir. Son but est clair : liquider le mouvement national, réduire au silence tout un peuple afin de poursuivre en toute tranquillité une politique d'oppression et d'exploitation.

ECHEC DE LA POLITIQUE DE REPRESSION ET D'INTIMIDATION

Tout comme après la tentative de février 1951, de nouveau la Résidence remet sur scène son plan de « réformes ».

A un peuple désireux de gérer librement ses affaires les autorités françaises veulent imposer des « réformes » qui en instituant la « co-souveraineté » aboutissent en fait à la liquidation de la personnalité marocaine.

Poursuivant la chasse aux patriotes, la Résidence multiplie les pressions et les intimidations auprès du Palais Impérial pour arracher la promulgation de ces « réformes ».

Cependant ni la terreur policière, ni les fanfaronnades du général Guillaume n'ont réussi à briser le mouvement national. Le peuple marocain manifeste à chaque occasion sa volonté inébranlable de mettre en échec les plans des colonialistes. Unanime, il exige comme seule solution capable de satisfaire

ses revendications légitimes : l'ouverture de négociations, sur pied d'égalité, entre la France et le Maroc, en vue de conclure un accord garantissant la souveraineté marocaine. Cette solution a l'appui du peuple de France et le soutien de tous ceux qui, à travers le monde, voient en la négociation pacifique le seul moyen susceptible de résoudre tous les litiges internationaux.

L'O.N.U. dans sa résolution du 19 décembre 1952, sur la question marocaine « exprime l'espoir que les parties poursuivront sans retard leurs négociations... en s'abstenant par conséquent de tout acte ou mesure qui risquerait d'aggraver la tension actuelle ».

Le Congrès des peuples pour la paix, réuni à Vienne, le 12 décembre 1952, après avoir entendu le délégué marocain, condamne la terreur sanglante qui règne au Maroc et soutient les aspirations de notre peuple.

Fort de cet appui, le peuple marocain poursuit la lutte pour le triomphe de sa juste cause et déjoue toutes les tentatives des autorités françaises pour lui imposer leurs « réformes ».

COMMENT S'ÉCHAFAUDE UNE « OPPOSITION »

Après cet échec, les colonialistes sont résolus à précipiter la préparation de leur complot. Ils agitent leurs hommes de paille, font paraître des journaux en langue arabe financés par le budget marocain (80 millions par an) alors que la presse nationale est interdite; forment avec une poignée de traîtres vomis par tout le peuple, des partis dits marocains, pendant que les militants du Parti Communiste Marocain, du Parti de l'Istiqlal, du Parti Démocrate de l'Indépendance, sont pourchassés et emprisonnés. C'est ainsi que s'amorce « l'opposition » dont voici les principales étapes :

— *Congrès de Fès : avril 1953.* — El Glaoui et El Kettani réunissent à Fès, une clique de charlatans et d'obscurantistes tarés. Placé sous le haut patronage du Chef de la région de Fès, le Général Laparra, son objectif est d'accentuer la campagne de calomnies et d'injures contre le mouvement national et de lancer les bases du complot en créant le mouvement dit « de l'opposition et de la réforme ». Malgré une « mise au point » résidentielle insistant sur le caractère purement religieux, le peuple comprend la manœuvre et de toutes les couches de la population s'élèvent des protestations énergiques condamnant les menées subversives des agents des autorités françaises.

— *Visite du Maréchal Juin au Maroc.* — Au début du mois de mai, arrive l'expert en la matière, le Maréchal Juin. A cette occasion, on contraint les caïds et les paysans à participer au « rassemblement » du Tizi M'Tritten (Région de Tirane), le 12 mai 1952. La presse colonialiste annonce la participation de 100.000 berbères, alors qu'on en comptait à peine 5.000, arrachés de leur terre par les autorités locales de Contrôle. Parallèlement à cette mise en scène, une vague de répression déferle sur le moyen atlas et le Maroc central : à Khenifra, Azrou, au Tadla, des centaines de patriotes sont jetés arbitrairement dans les geôles des contrôles civils.

Le Maréchal Juin rend visite au Glaoui et s'emploie à rallier au complot les caïds indécis. La Résidence avait d'ailleurs pris la précaution de suspendre les plus réticents tels :

— Moulay Hassan — pacha de Kénitra (Port-Lyautey);

— Ahmed Cherrabi — pacha de Khouridga ;
 — Driss Ben Abderrahman — caïd des Chrarda (Petit-Jean) ;
 — Hassan Ben Bouazza — caïd des zaïers ;
 — El Ghali Ben Larbi Mernissi — caïd des Zerhoun-Nord ;
 — Si Lahbib Ben Aïsa — khalifa du caïd de Tiflet ;
 — Abdeslam Ben Abdeslam Douiri — caïd des Rhouna — Oued Zem.

Pétitions des Pachas et Caïds. — Le 21 mai on annonce officiellement l'existence d'une pétition de pachas et caïds demandant la déposition du Sultan. Nous sommes au stade où « l'opposition » est intitulée « opposition des chefs marocains ».

Le peuple marocain riposte vigoureusement à cette grossière manœuvre et élève une protestation énergique. Toutes les couches de la population : ouvriers, paysans, artisans, commerçants, intellectuels, femmes, envoient des télégrammes de protestation auprès des autorités françaises. Le 31 mai, dans un communiqué, le Parti Communiste Marocain lance une campagne de pétitions et dénonce en ces termes l'objectif réel des gouvernants français :

« tenus en échec par l'opposition unanime du peuple marocain, les cercles dirigeants français entreprennent une nouvelle tentative désespérée, pensant réussir là où ils ont échoué le 8 décembre 1952 : détruire le mouvement national marocain, installer sur le trône une créature à leur solde, ce qui leur permettrait de mieux asseoir, par l'application des « réformes » le régime de protectorat et d'utiliser sans entraves le Maroc comme base d'agression ». Et pour justifier à l'avance les massacres qu'ils préparent, ils forgent de toutes pièces une prétendue crise intérieure marocaine ».

Le 1^{er} juin, un communiqué du Grand Vizir souligne : *« Les manœuvres qui ont présidé à l'élaboration de cette pétition, les pressions qui ont été exercées sur un grand nombre de pachas et caïds pour obtenir leur signature ». Certaines mesures récentes de suspension n'ont pas manqué de jouer un rôle décisif d'intimidation. Sa Majesté n'a pas manqué de réagir en temps utile auprès du gouvernement de la République française contre de tels procédés.*

« Il importe de noter que le droit qu'avait Sa Majesté de choisir ses représentants a subi tellement de restrictions qu'il est devenu quasi inexistant. »

GROSSIERE DUPLICITE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

La Résidence générale préparant son rôle de « médiatrice » présente cette pétition comme étant « indiscutablement une expression valable de l'opinion marocaine ». Désormais cette « opposition » de pachas et caïds est considérée comme l'opposition du peuple marocain. Grâce à cet article, il suffit par exemple que le pacha d'Oudja ait signé la pétition pour que toute la population de cette ville soit rangée parmi les « opposants ». Tels est le miracle du colonialisme pour ne pas dire l'ignominie d'un régime basé sur le mensonge et la falsification.

Peut-on réellement confondre un pacha et un caïd, fonctionnaires de l'Etat, avec les populations qu'il pille, dépouille, réprime ? Peut-on avoir un si grand mépris de la démocratie la

plus élémentaire pour confondre agent de l'autorité et administrés ? Et pourtant, les autorités colonialistes se vantent de faire notre apprentissage de la démocratie.

Poursuivant leurs manœuvres, les comploteurs envoient El Glaoui en France mettre au point, avec le Maréchal Juin et les officines du Ministère des Affaires étrangères, leur coup de force.

Mais leur mystification ne trompe personne et le peuple marocain riposte coup pour coup à chaque tentative des conspirateurs. La protestation populaire si énergique fait que leur entreprise semble fragile et difficile à réaliser.

C'est alors qu'ils précipitent les événements. El Glaoui rentre au Maroc, fait une rapide tournée publicitaire sous la protection des autorités colonialistes et convoque les pachas et caïds à Marrakech.

Le 11 août, le Sultan, dans un communiqué, montre la complicité des hommes de la Résidence dans la machination que trame leur agent El Glaoui ; *« Au Maroc, où les autorités françaises maintiennent encore l'état de siège et où les réunions publiques ne peuvent avoir lieu sans leur autorisation préalable, il est en effet singulier que les membres de cette « opposition » bénéficient du large concours de la presse locale, circulent librement, organisent des manifestations et complotent ouvertement contre la sûreté intérieure de l'Etat. »*

En effet, c'est ainsi que les colonialistes comprennent leur rôle de « médiateurs » : ils jettent dans les geôles les patriotes, font la chasse aux militants des partis nationaux dissous, pendant que leurs agents s'agitent, complotent, profèrent des injures, des calomnies contre le mouvement national et le Palais Impérial. La terreur policière qu'ils font régner avec plus d'intensité ne peut cependant réduire l'opposition populaire qui va en s'amplifiant. Leur complot apparaît comme suspendu par un fil aussi usé que leurs El Glaoui, El Ketani, Arafa et autres vestiges d'un passé révolu. N'a-t-on pas parlé de remous au sein même des caïds et pachas embrigadés dans le complot ? N'est-il pas vrai que le Sultan a en main des lettres des pétitionnaires dénonçant les pressions exercées par les autorités du contrôle pour les contraindre à constituer la fameuse « opposition » ?

Leur sombre entreprise, patiemment élaborée, menace ruine à tel point qu'ils se voient obligés de précipiter le déroulement de la conspiration et d'enlever le masque de la médiation pour paraître face à un peuple décidé à leur barrer la route, sous leur vrai visage, celui d'opresseurs imposant par la force des armes leur domination.

La suite des événements illustrera davantage les moyens dont se servent les impérialistes pour faire couler le sang d'innocents et consolider leur régime de terreur et de pillage.

DEROULEMENT DU COMLOT AU JOUR LE JOUR

— Le jeudi 13 août : Alors qu'à Marrakech les conspirateurs font annoncer par El Glaoui l'intronisation du fantoche Arafa pour le vendredi, à Rabat, la troupe et les blindés cernent le Palais Impérial. Le Général Guillaume, fort de cet appui, rend visite au Sultan et lui impose la signature d'un protocole, qu'on ne manquera pas de présenter comme « librement consenti ».

— *Vendredi 14 août* : Une mission de « médiation », composée des principaux artisans du complot : De Blesson, Ministre Plénipotentiaire, Boniface, Chef de la Région de Casablanca, animé d'une haine bestiale envers le mouvement national, Vallat, directeur de l'Intérieur et le Chef de la Région de Marrakech, va calmer les craintes de ceux qui furent entraînés dans le complot.

A Rabat, à Casablanca, de nombreux cortèges se forment que la police tente de disperser.

A Fès, les blindés cernent la Médina.

Le Parti Communiste Marocain, dans un communiqué, dénonce la politique de chantage et d'intimidation des dirigeants français, les véritables organisateurs du complot et appelle le peuple marocain à resserrer ses rangs pour mettre en échec les plans des aventuriers.

— *Samedi 15 août* : Un homme de paille, jusque là totalement inconnu, Arafa, est proclamé illégalement « Imam » par une bande d'imposteurs condamnés par les Muftis de Fès et ceux de l'université El Azhar du Caire.

Le peuple marocain, au cours de manifestations grandioses, affirme sa ferme volonté de lutter contre les comploteurs. Il réclame l'arrestation des conspirateurs et la fin de la terreur policière.

A Marrakech, le fief d'El Glaoui, des manifestations de protestation ont acculé les conspirateurs à se réfugier dans le Palais du Glaoui, sous la protection de la troupe et de la police qui tirent sur la foule : 7 patriotes tués, des dizaines de blessés et plus de 130 arrestations selon les chiffres officiels.

Des barrages sur la route de Rabat refoulent les délégations qui vont protester auprès de la Résidence. Interdiction à tout marocain de se rendre à cette ville.

— *Dimanche 16 août* : La protestation populaire ne cesse de s'amplifier. A travers tout le Maroc, les commerçants et les artisans ferment boutiques et ateliers et des cortèges se forment pour réclamer le respect de la souveraineté du Maroc et le maintien du seul chef légitime de l'Etat.

Le Général Guillaume, qui devait déclarer à la presse le 20 août : « *il est impensable que nous puissions mettre nos mitrailleuses devant nos amis* », lance son armée et sa police sur les patriotes, fait disperser sauvagement les cortèges. Le sang coule de nouveau. La troupe tire sans sommation et à bout portant sur les manifestants. A Casablanca, Rabat, Oujda, Meknès, Fès, Marrakech, des patriotes tombent sous les balles colonialistes. Partout les forces de répression se mobilisent et le véritable visage du régime colonialiste apparaît à travers cette terreur sanglante.

Le général Guillaume, à propos de la fusillade de décembre, disait au journal A.B.C. du 11 janvier 1953 : « la question n'est rien d'autre qu'une crise d'autorité. Le problème disparaît si cette autorité pouvait s'exercer. Nous n'avons rien eu d'autre à faire que de démontrer l'organisation politique du communisme et de l'Istiqlal et le calme a été rétabli ». En effet, il suffit de comprendre ce que signifie « autorité » chez le défenseur d'un régime instauré par la force des armes et maintenu par la terreur policière pour avoir une idée du « calme » dont il rêve, calme d'un pays sous une occupation armée, calme des cimetières où sont jetés dans des fosses communes les patriotes qui défendent leur amour de la liberté.

« Nous leur ferons manger de la paille » — « j'ai agi fermement, impitoyablement... j'ai frappé fort », dit le Général

Guillaume, « Notre but est la conquête du cœur », lui réplique Bidault.

Voici comment se fait cette conquête du cœur :

En ce seul jour de dimanche : à Casablanca, on annonce 11 morts et des centaines d'arrestations. A l'intention de M. Bidault qui parle de la « modicité » des forces militaires et des forces de police dont dispose la Résidence (dans une interview accordée à un journaliste américain le 27 août) nous reproduisons quelques extraits de la presse colonialiste du Maroc :

« *Le Petit-Marocain* » du 17 août, sous le titre « *déploiement de forces* », écrit : « les abords des quartiers indigènes étaient entourés d'un imposant service d'ordre : agents avec mitraillettes, tirailleurs sénégalais casqués et armés de mousquetons, goumiers... Impressionnée par ce déploiement quasi militaire, une jeune Européenne s'évanouit à la terrasse d'un café (sic)... Patrouilles, auto-mitrailleuses et tanks parcourent la nouvelle médina... après 17 heures et toute la nuit des patrouilles de 20 hommes circulent en nouvelle médina sans relâche... avant la tombée du jour, des groupes de Marocains nombreux et denses se tenaient dans les ruelles... leur air sombre ne respirait pas la sécurité. Des enfants couraient pieds nus à toute allure à l'approche de la police. »

Pendant ce temps, les policiers, aidés par les hommes de main d'El Glaoui protègent les conspirateurs que la colère populaire aurait vite balayés si « les médiateurs » ne dressaient pas leurs tanks et leurs mitrailleuses autour du Palais d'El Glaoui, où ils sont parqués.

Le Sultan, dans un communiqué, condamne les manœuvres des comploteurs et dit notamment : « la campagne d'agitation factice et de rébellion vient d'atteindre le terme que nous redoutions et justifie l'appel angoissé que nous avions lancé... Nous ne pouvons croire qu'un de nos sujets puisse se laisser longtemps abuser par les menées sacrilèges de quelques hérétiques, récemment condamnés par la « *fétoua* » de tous les muftis du Maroc, et de l'Université d'El Azhar... Nous sommes et demeurons seul souverain du Maroc et son seul Chef spirituel... le Sage résolu ne se laisse jamais opprimer, à plus forte raison quand il s'agit de tout un peuple ».

— Lundi 17 août : Les comploteurs tentent d'étouffer toute protestation, de réduire toute opposition à leurs agissements criminels. Ils accentuent la vague de répression car ils sentent que leur complot est fragile, que des remous profonds agitent leurs agents. Arafat n'a-t-il pas été enfermé pendant 48 heures par El Glaoui, alors que pris de panique, il manifestait son désir de regagner Fès « en attendant qu'on prépare le reste » (sic).

Où est donc cette volonté populaire sur laquelle repose « l'opposition » ?

A Casablanca : les rafles, les perquisitions, les arrestations se multiplient. L'ancienne Médina est perquisitionnée maison par maison. Des patriotes sont arrêtés sous les prétextes les plus absurdes, l'un parce qu'il est porteur d'un canif, ou vendeur de tringles à brochettes (comme il y en a tant à la veille de la fête du sacrifice du mouton) ou simplement parce qu'il, vêtu d'une chemise verte, qui après le chausse-pied (des événements de décembre), est paraît-il le nouveau signe de ralliement.

D'après « *le Petit-Marocain* » du 18 : « d'innombrables vérifications permirent d'arrêter 310 Marocains ». Le lende-

main, 210 ont été condamnés à des peines variant de 3 mois à 2 ans de prison, et le journal poursuit : *« espérons que ces condamnations — point trop sévères en certains cas — inciteront la foule marocaine à conserver le calme »*.

M. Bidault annoncera le 27 août qu'on a procédé en tout à 79 arrestations préventives dans tout le Maroc. Peut-on mentir aussi effrontément quand, en une seule journée, dans la ville de Casablanca, on compte officiellement 310 arrestations préventives.

A Rabat, le Sultan, dans un communiqué « demande au gouvernement français qu'il mette tout en œuvre pour créer une atmosphère propice à la pacification rapide des esprits et à la reprise de relations franches et amicales, dans le respect des institutions marocaines et la légitime garantie des intérêts marocains et français... souhaite que l'esprit de fraternité l'emporte aujourd'hui sur celui de la violence. »

Les autorités françaises répondent par une démonstration militaire que « Maroc-Presse » décrit en ces termes : *« tirailleurs défilent en tenue de combat, l'arme à l'épaule et coiffés de casques... Les blindés du 1^{er} R.C.A. ont entouré la ville de leur puissant ronronnement de bêtes d'acier »*.

La police sème la terreur dans la médina, jette des bombes lacrymogènes dans les ruelles, voire même dans les maisons. Tout marocain qui circule est appréhendé, fouillé et malmené à coups de crosse. Une fillette est abattue par des forces de police.

— *Mardi 18 août* : Dans un communiqué, le Parti Communiste Marocain dénonce les véritables organisateurs du complot et leur sauvage répression, et montre comment les colonialistes visent à dépouiller le Maroc de ce qui lui reste de souveraineté. A travers le protocole du 13 août, il analyse le contenu des « réformes » imposées par la Résidence.

Il conclut en appelant les patriotes marocains de toutes convictions politiques à renforcer leur union et à développer la lutte pour faire triompher leur cause : *« le peuple marocain est certain de la victoire, car sa cause est juste et qu'il est décidé à la défendre jusqu'au bout »*.

Les conspirateurs continuent leur sale besogne. La censure est rétablie et avec le black-out sur toutes les nouvelles. Le rideau de silence doit couvrir les sombres machinations des comploteurs.

Fès est investi par les caïds et leur goum. Le général Laparra — qui avait présidé le congrès des Zaouias en avril — rend visite à ses hôtes qui forment le complément de ses blindés.

A Oujda : la police et l'armée tirent sur les cortèges, les passants, sur tout ce qui bouge. Des mitrailleuses installées sur la terrasse du commissariat, situé place du Maroc, au cœur de la médina, tirent sur tout Marocain qui se trouve à leur portée.

On dénombre 300 victimes marocaines. Les arrestations se comptent par milliers et les condamnations se font par camions où sont parqués les détenus. Parmi eux, se trouvent des enfants de 13, 14, 15 ans.

Par contre, la presse colonialiste et les autorités responsables de la fusillade font le silence sur les victimes marocaines, lancent des appels au meurtre, distribuent les armes aux civils européens et encouragent la chasse à l'homme. Les ratissages commencent, la sauvagerie colonialiste a toujours le même visage, que ce soit au Constantinois en mai 1945, ou au Cap Bon tout récemment.

— Mercredi 19 août : la grève continue à travers tout le pays. Ne pouvant même pas trouver de briseurs de grève, la police se charge elle-même de défoncer les boutiques. Selon le récit du correspondant du journal « Le Monde » du 22 août : « protégés par des hommes armés de mitraillettes, les policiers munis de barres à mine ou de marteaux, se mirent en devoir de fracturer les volets de bois fermant les échoppes... Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les panneaux ou même les vitrines furent brisés alors que la nécessité n'en apparaissait pas... Un magasin, dont le propriétaire était sans doute connu comme nationaliste, fut ainsi saccagé et certains policiers, au risque d'aggraver la tension en une période de crise, s'acharnaient dans les dépradations, semblant éprouver une sorte de plaisir sadique. »

Pour arriver à leurs fins, les comploteurs sont prêts à prendre des mesures de désespoir. La fragilité de leur entreprise, leur aveuglement les poussent au pire.

Le Parti Communiste Marocain avertit solennellement le gouvernement français sur la grave responsabilité qui lui incombe. Dans une lettre adressée au Président de la République Française, il « souligne que le peuple marocain n'acceptera pas que les dirigeants français déposent le jouet entre leurs mains. Le peuple marocain unanime, avec l'appui du peuple de France et de tout l'humanité progressiste, empêchera les bourreaux colonialistes d'assassiner lâchement ses fils, dévoués à la cause de la liberté et de la paix. »

« Le gouvernement français se doit de répondre aux exigences des intérêts du peuple de France, qui réprouve la politique de violence et de force que pratique une clique d'aventuriers. »

Par ailleurs, les autorités de contrôle réquisitionnent des camions privés avec leur chauffeur et obligent des paysans à quitter leur terre pour assister à une prétendue « Hédya ». C'est ainsi que s'organise « la marche des Berbères » ou encore une « guerre civile ». A ces paysans, transportés en camions, et parqués dans les alentours de Rabat, des voitures de la Banque d'Etat du Maroc (filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas), distribuent un peu d'argent pour payer « la journée de travail ».

— Jeudi 20 août : Le général Guillaume arrive de Paris, rend visite à son agent El Glaoui et à 14 h., fait cerner le Palais Impérial par la troupe et les blindés. Accompagné du directeur de la sécurité et de deux commissaires, « il ordonne sur l'heure le bannissement » du souverain légitime du Maroc.

M. Bidault ose par la suite dire que « si Sidi Mohamed n'a pas accepté d'abdiquer, il s'est incliné sans difficulté devant la nécessité évidente de quitter Rabat ». Langage diplomatique pour qualifier un acte de coercition.

Le couvre-feu est institué dans tout le Maroc. Le caïd de la grande tribu des Rhamna, El Ayadi, mis en résidence forcée, ainsi que le pacha de Meknès.

Les forces répressives redoublent d'ardeur, mais ne peuvent réduire la protestation populaire qui s'intensifie.

L'opinion internationale indignée, élève une protestation énergique devant ce coup de force.

Les impérialistes français viennent de déchirer le traité de protectorat qu'ils avaient déjà maintes fois violé, au mépris des accords internationaux, garantissant la souveraineté de notre pays.

L'article 3 de ce traité stipule : « le gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à S.M. Chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône, ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats. Le même appui sera prêté aux héritiers du trône et à ses successeurs. »

La déposition du Sultan constitue donc une agression déclarée contre la Nation Marocaine. Elle signifie que le gouvernement français, au lieu de rechercher une solution pacifique au problème marocain comme le recommandait l'O.N.U., lors de sa 7e session, a recouru à la force et à la répression pour imposer sa domination à notre peuple.

Aucune subtilité diplomatique, aucune mystification ne peuvent cacher la réalité. La déposition du Sultan est illégale et viole les accords internationaux souscrits par la France. Cette agression crée une grave menace pour la paix et un danger pour la sécurité des peuples. L'O.N.U. se doit de reconnaître que ses recommandations ont été foulées aux pieds par les autorités françaises et par là même, l'urgence d'exiger que le gouvernement français respecte la souveraineté marocaine et le droit de notre peuple à gérer ses propres affaires.

Le 21 août, le Parti Communiste Marocain, dans un communiqué, « dénonce vigoureusement le coup d'Etat qui viennent d'accomplir les impérialistes français en déposant le Sultan. Ce coup de force dont l'ignominie a soulevé une profonde indignation chez les peuples épris de paix et de liberté est dans les traditions du régime colonialiste instauré par la violence, maintenu par la terreur. C'est en organisant les massacres, en fomentant les complots, en exhibant leurs mitrailleuses, leurs canons, leurs tanks, leurs avions que les oppresseurs colonialistes ont toujours voulu imposer « leur mission civilisatrice »... Il précise que la signification réelle de ce coup d'Etat se trouve dans les difficultés grandissantes que rencontre l'impérialisme pour poursuivre sa politique de famine et de ruine. »

« Le peuple marocain — conclut le communiqué — sait que l'arme indispensable de la victoire est l'union de toutes les forces nationales sans exclusive... l'heure de la victoire sonnera bientôt pour le peuple marocain, qui conserve une foi inébranlable dans le triomphe de sa grande cause, la cause d'un peuple qui veut conquérir son droit à la liberté et au bonheur. »

Depuis la déposition du Sultan, il ne se passe pas de jour où les forces répressives n'ajoutent de nouveaux faits d'armes à leur sanglant palmarès.

A Oujda, pour ne citer que le témoignage de la presse colonialiste, les opérations dites de nettoyage, se multiplient :

« Maroc-Presse » du 21 août : « une opération importante dans les quartiers des jardins a permis l'arrestation de 300 suspects... Le but de cette opération était de rassurer complètement la population et surtout de convaincre certains irréductibles que les autorités françaises n'accepteraient en aucun cas que le calme fût troublé (calme dont M. Laniel ne manquera pas de se vanter)... 4 km² ont été ratissés. La seconde opération a eu lieu à Berkane à la même heure. On a procédé dans des conditions à peu près semblables à Graba et à Oukchar. »

« Vigie Marocaine » du 22 août : « Le dispositif de sécurité mis en place depuis ces derniers jours, a permis des vérifications d'identité, des contrôles, des perquisitions et des fouilles, menées parallèlement aux interrogatoires des inculpés, permit

de reconstituer le mécanisme de l'émeute du 16. Plus de 4.000 Marocains, hommes et femmes, ont été interrogés ».

« Petit Marocain » du 29 : « Au Maroc oriental, quelques ratissages ont été effectués notamment dans la région des Beni Snassen, Berkane, Taforalt; 315 arrestations ont été effectuées au cours de ces opérations, dont 165 dans la journée du 27 ».

A Casablanca : d'après « Le Petit Marocain » :

« 26 août : 600 Marocains arrêtés depuis les événements ont presque tous été présentés au tribunal du pacha et condamnés.

« Une rafle monstre a été effectuée la nuit dernière dans les quartiers européens de Casablanca... Tous les Marocains appréhendés ont été écroués au commissariat central où ils seront interrogés aujourd'hui. Une centaine ont pu être appréhendés ».

« 27 août : cette rafle, très spectaculaire, qui a eu le don de rasséréner les esprits européens émotifs, qui ont vu par là que les services de police veillaient sur leur sécurité, aura aussi le don, souhaitons-le, de faire comprendre aux Marocains malveillants, qu'il est préférable de ne pas trop s'aventurer sans motif avouable en ville européenne. »

« 28 août : deux rafles effectuées dans la nuit du mercredi 26 au jeudi. L'une se déroulait au port : 40 Marocains appréhendés. Il s'agit pour la plupart de jeunes gens, qui depuis que les médinas sont soumises à des surveillances sévères, ont élu domicile dans la nuit près des magasins portuaires. »

« L'autre rafle, aux alentours de la prison civile : 19 Marocains appréhendés. »

Ces quelques aspects des mesures policières prises par les autorités françaises pour accomplir leur forfait, démentent amplement les affirmations mensongères de MM. Bidault et Laniel. L'un parle de « modicité des forces de police, de 79 arrestations préventives et 1.181 arrestations en flagrant délit. » L'autre parle du « calme » qui règne au Maroc et s'extasie devant la réussite des conspirateurs. Mais les faits sont trop criants et les démentis se trouvent dans les rangs mêmes des comploteurs.

Pour tenter de réduire la riposte populaire, les colonialistes ont assassiné plus de 400 patriotes, blessé plus d'un millier, arrêté plus de 5.000.

M. Bidault parle d'un « ralliement total et universel » au moment où 40 Aïme de l'Université de Qaraouiyine sont en prison, pour avoir refusé de signer l'acte d'allégeance, au moment où les mosquées sont désertées le vendredi, à l'heure où les Imams sont contraints de prononcer le prêche de la prière au nom du mannequin Arafat.

Quant à ceux qu'on oblige à assister de force à la prière, ils bombardent de leurs babouches l'Imam dès qu'il prononce le nom du fantoche.

LA CAUSE DE NOTRE PEUPLE A LE SOUTIEN DE TOUTE L'HUMANITE PROGRESSISTE

Le coup de force colonialiste a soulevé d'énergiques protestations à travers le monde entier.

En France, la classe ouvrière, dirigée par son glorieux Parti Communiste n'a pas manqué de dénoncer en son temps les agissements des criminels colonialistes. De nombreuses délégations, émanant de toutes les couches de la population ont

protesté auprès du gouvernement. Dans une déclaration, le Parti Communiste Français : « *salue la mémoire des patriotes marocains qui, fidèles à l'idéal de l'indépendance et de liberté de tout leur peuple, sont tombés ces jours derniers sous les balles des colonialistes... Dénonce solennellement les nouvelles mesures de violence et de terreur, destinées à servir à la fois la cause d'une poignée de profiteurs de la colonisation et celle des fauteurs de guerre américains qui multiplient au Maroc les aérodromes et des bases stratégiques.* »

Le peuples frères d'Algérie et de Tunisie, en lutte contre le même ennemi, ont manifesté puissamment par des grèves et des protestations leur solidarité envers notre peuple. Dans une déclaration, le Parti Communiste Algérien « *appelle tous les patriotes et démocrates à protester avec vigueur contre les menaces colonialistes. Il leur demande de manifester ensemble leur solidarité au peuple frère marocain.* » Parallèlement, un télégramme émanant du P.C.A., du M.T.L.D., de l'U.D.M.A., des Oulémas et de la C.G.T., proteste auprès du Président de la République Française contre les agissements des milieux colonialistes au Maroc.

Dans les pays du Proche et du Moyen-Orient, de grandioses manifestations se sont déroulées à Damas, Beyrouth, Le Caire, pour dénoncer l'agression que vient de perpétrer le gouvernement français contre notre peuple.

Au Conseil de Sécurité, la demande d'inscription à l'ordre du jour de la question marocaine obtient les voix de la Grande Union Soviétique, du Pakistan, et du Liban.

Partout ailleurs, la politique des impérialistes français, appuyée par les fauteurs de guerre américains, qui viennent de reconnaître officiellement le fantoche Arafat, a soulevé une profonde indignation.

BUT DES COMPOSITEURS

Pour tenter de justifier leur coup d'Etat, tour à tour le général Guillaume, Bidault et Laniel ont répandu les mêmes mensonges, les mêmes calomnies contre le mouvement de libération du peuple marocain et le Palais Impérial. Parlant de leurs « réformes » et de l'ère nouvelle qu'elles ouvrent (ère de terreur où règnent les féodaux, les obscurantistes et les parasites), ils accusent le mouvement national et le Sultan d'avoir refusé le dialogue et d'avoir affiché une attitude d'opposition systématique.

Il est aisé de pérorer quand on a dissous les partis nationaux, emprisonné leurs dirigeants, interdit la presse patriotique et exilé le Chef de l'Etat.

Faut-il rappeler à ces Messieurs que tous les partis politiques nationaux et en premier lieu le Parti Communiste Marocain, ont à maintes reprises demandé au gouvernement français l'ouverture de négociations sur pied d'égalité entre la France et le Maroc en vue de conclure un accord garantissant la souveraineté de notre pays. Les mémoires adressés aux 6e et 7e sessions de l'Organisation des Nations Unies, en font foi. Tous les documents publiés depuis le confirment.

S.M. le Sultan a, le 14 mars 1952, envoyé un mémorandum au gouvernement français proposant « *une définition nouvelle des rapports franco-marocains* », par voie de négociations pacifiques. Six mois après, le 17 septembre, le gouvernement fran-

çais répond par un ultimatum exigeant (sans discussion) l'application de certaines « réformes ».

Ces « réformes » — contenues dans le protocole du 13 août — loin de répondre aux aspirations d'un peuple désireux de recouvrer son indépendance et sa liberté, ont pour objet d'instituer une « co-souveraineté » qui équivaut à la liquidation pure et simple de la personnalité marocaine. Elles donnent là possibilité aux Français résidant au Maroc, de participer à l'élaboration de la politique de notre pays et visent à accroître les pouvoirs de l'administration du protectorat.

Intitulées cyniquement « réformes démocratiques », elles instituent des assemblées locales mixtes, présidées par les autorités de contrôle et où 400.000 Français ont autant de représentants que 10 millions de Marocains. Elles dépouillent le Chef de l'Etat de toutes ses prérogatives essentielles, non pas pour les remettre entre les mains du peuple, mais au profit d'un « conseil restreint » et d'un « conseil des ministres et des directeurs », où siègent en nombre égal des représentants de la Résidence Générale et des hommes de paille marocains désignés par la marionnette Arafa, après accord du Résident Général.

Ajoutons que ces « réformes » passent sous silence les libertés publiques et privées et notamment la liberté syndicale auxquelles les colonialistes français accusaient faussement Sidi Mohamed Ben Youssef de s'opposer.

En fait, elles n'ont qu'un seul but : consolider la domination impérialiste afin de permettre à une poignée de capitalistes d'accroître le pillage de nos ressources et l'exploitation de notre main-d'œuvre, et de faciliter aux fauteurs de guerre américains, l'utilisation de notre pays comme base d'agression contre les peuples épris de paix et de liberté.

Le fusillade des 7 et 8 décembre 1952 n'ont pu aboutir à la promulgation de ces « réformes ». Le mouvement national renouvelle inlassablement son désir de voir le gouvernement français mettre fin à la terreur policière et ouvrir des négociations à Paris, en vue de donner satisfaction aux aspirations légitimes de notre peuple. C'est dans ce but que le Sultan envoie un mémoire le 12 janvier 1953 et un message en avril, au Président de la République française.

Le gouvernement français répond par le coup de force du 20 août qui a conduit à l'exil du chef légitime de l'Etat. Il intronise illégalement un mannequin (Arafa) qui — comme il était prévu — est un jouet entre ses mains. Il n'aura aucune peine à lui faire signer toutes les « réformes » que désirent les colonialistes pour mieux arrondir leurs dividendes.

Bien entendu, le peuple marocain n'accepte pas plus cet homme de paille comme souverain, que les « réformes » qu'on lui fera signer. Leur application rencontrera l'opposition unanime de la nation et subira un échec tout comme les précédentes « réformes » inaugurées par le général Juin.

LE DERNIER MOT SERA A LA NATION MAROCAINE

Telle est l'histoire du complot colonialiste.

Il est l'œuvre d'une clique d'aventuriers craignant pour leurs privilèges et désireux d'accroître l'exploitation des pays coloniaux.

Il est l'œuvre de ceux qui préparent fébrilement une nouvelle guerre mondiale pour assurer leur domination sur tout les peuples épris de paix et de liberté.

Ces conspirateurs, partisans des méthodes de terreur sanglante sont les ennemis de tous les peuples et en particulier du peuple de France. Ne rêvent-ils pas, à l'instar de Franco, de jeter dans notre pays, les bases d'un complot contre les institutions républicaines en France ?

Mais ils ne sont qu'une poignée. Face à eux, l'immense camp de la paix, dirigé par la grande Union Soviétique, redouble d'ardeur pour que partout triomphe l'esprit de négociation pacifique, sur celui de violence et de force.

Les fauteurs de guerre s'agitent, multiplient les provocations pour empêcher ces négociations pacifiques, pour poursuivre leur politique de chantage et d'intimidation.

C'est dans ce but que les artisans du coup de force du 20 août ont agi. Mais la puissance sans cesse accrue de notre mouvement de libération nationale, l'aide de la classe ouvrière française et l'appui de toute l'humanité progressiste, sauront mettre en échec les plans des aventuriers colonialistes et imposer au gouvernement français l'ouverture de négociations sur pied d'égalité et dans le respect de la souveraineté de notre pays, entre la France et les représentants qualifiés de notre peuple.

Exprimant les aspirations du peuple marocain à l'indépendance, le Parti Communiste Marocain proclamait dans son communiqué du 14 août :

« Aucune manœuvre, aucune répression, n'empêcheront notre grande cause de triompher.

« Les complotteurs colonialistes, leurs agents El Glaoui, El Kettani et autres seront balayés.

« Le dernier mot sera à la Nation Marocaine, à ceux qui défendent leur droit à la libre disposition, leur droit au bonheur et à la liberté ».

Le peuple marocain a prouvé par les puissantes manifestations qui se sont déroulées, qu'il ne s'inclinera pas devant les chars et les canons du général Guillaume et du maréchal Juin.

Nul doute que sa juste cause sera davantage soutenue par tous les peuples et que l'esprit de négociation ici, comme ailleurs, triomphera sur celui de violence et de force.

[The text on this page is extremely faint and illegible, appearing as ghosting or bleed-through from the reverse side. It consists of several paragraphs of text, but no specific words or phrases can be discerned.]

III^e PARTIE

LA RECONQUETE DE L'INDEPENDANCE

Les auteurs du complot ont cru asseoir définitivement la domination coloniale en remplaçant le souverain légitime par un vieillard impotent à leurs ordres. Il n'ont, par cette épreuve de force, que hâté l'agonie du protectorat. Ils ont cru briser à jamais le mouvement national, mais, s'ils ont détruit en partie son encadrement, sa base, elle, ne perd rien de sa vigueur. Au contraire, elle va faire preuve d'un esprit d'initiative incomparable, élevant le combat à un niveau jamais atteint depuis l'épopée du Rif, combinant la lutte armée aux grèves, manifestations et boycott.

De nouveaux dirigeants se forment sur le sol national, tandis que les leaders en exil développent, auprès de l'opinion internationale, une active et fructueuse propagande en faveur de la cause marocaine.

Les jours qui ont suivi le 20 août ont été marqués par une dure vague de répression. Aussi la lutte marque-t-elle, au début, un temps d'arrêt. Mais, passé ce moment de flottement, elle reprend par des actes de résistance, isolés d'abord, comme la tentative justicière de Allal Ben Abdallah, puis organisés, grâce aux groupes du « Croissant Noir » ou plus tard de la « Mounaddama Serria ». Des héros incarneront cette résistance urbaine : Rachidi, Zerkouni, Abdelkrim Ben Abdallah, entre autres.

La classe ouvrière se taille la part du lion dans l'effort national. Elle est au premier rang et impulse le mouvement. Elle saura mobiliser pour la lutte l'ensemble du peuple des villes, en organisant le boycott des marchandises françaises.

Le petite bourgeoisie multiplie ensuite ses grands mouvements de grèves des boutiques. Puis c'est dans l'unanimité la plus totale que se déroulent les grandes manifestations de masse de Casablanca, de Kénitra, de Fez, où les patriotes, durant vingt jours, débarrassent leur ville de toute présence coloniale.

Parallèlement, la paysannerie entre, chaque jour davantage, dans la lutte. Il est vrai qu'au début, ressentant les effets des ratissages récents, elle semble en retrait. Mais bientôt, elle se lance dans la bataille, incendiant les récoltes de ses exploiters, colons et féodaux, relevant l'échine avec colère dans le Tadla, pour finalement peser de tout son poids, en octobre 1955, précipitant la défaite des colonialistes par le soulèvement de l'Armée de Libération du Rif et de l'Atlas.

Ainsi la victoire aura été celle de tout le peuple, ouvriers, paysans, artisans et commerçants, intellectuels, nombreux dans la lutte, sous toutes ses formes, bourgeois, dont le soutien aura été utile au mouvement. La jeunesse aura montré pleinement son ardeur patriotique, tandis que les femmes auront engagé,

avec le combat national, la lutte pour leur propre émancipation.

Les colonialistes, quant à eux, essaieront toutes les méthodes pour réprimer, freiner ou endiguer le mouvement. Selon qu'ils seront forcenés ou « libéraux », ils passeront des ratis-sages, tortures, massacres et parodies de procès à la Guillaume, aux manœuvres de Lacoste et Granval, aux assassinats de « Présence Française » et au double jeu de Dubois et Franco.

C'est dans ce contexte que se déroulent les événements qui jalonnent les deux dernières années du Protectorat.

Tandis que l'O.N.U., dans sa session d'octobre 1953 a rejeté, de peu, une motion relativement favorable à la cause marocaine, la population de la zone khalifienne manifeste sa solidarité avec l'ensemble du peuple lors du rassemblement de Telouan (janvier 1954).

Puis, en même temps que la lutte s'exacerbe dans tout le Maroc, d'autres peuples coloniaux et ex-coloniaux remportent des succès redoublés. Après la conférence de Colombo d'avril 1954, qui marque la volonté d'union et de lutte des pays récemment libérés, le peuple vietnamien couronne une série de victoires militaires par la capture de l'élite de l'armée française à Dien Bien Phu. Ce coup sévère porté à l'impérialisme français est rapidement concrétisé par la chute du ministère Laniel-Bidault et l'avènement du cabinet Mendès-France.

Celui-ci, plus réaliste, tirant les leçons des défaites du Vietnam, signe, sous la pression du peuple français, les accords de Genève. Puis il cherche à pratiquer en Afrique du Nord une politique dite « libérale » qui allie aux procédés répressifs classiques, des promesses de libertés partielles. C'est le discours de Carthage et la promesses d'autonomie interne faite à la Tunisie, dans le but d'arrêter son mouvement de libération qui a atteint la phase insurrectionnelle.

Au Maroc, l'effet immédiat de ce changement de style est que le peuple voit son horizon s'éclaircir, ce qui stimule la lutte.

Tandis que le nouveau Résident Général, Francis Lacoste, tout en renforçant l'appareil répressif, parle des revendications du peuple marocain sur un ton nouveau, les actions de masses s'amplifient.

Mais les colons, hauts fonctionnaires de la Résidence et autres ultra-colonialistes, réfractaires même à l'idée de manœuvre, accentuent leurs pressions. Aussi les quelques vagues promesses de Mendès-France sont-elles reniées. Les opérations « képi-blanc » à Fez et la répression de Kénitra ne peuvent être masquées par la libération de quelques leaders nationalistes et syndicalistes (septembre 1954).

L'impasse dans laquelle arrive alors le gouvernement français accélère l'entrée de l'Algérie dans la lutte. Le 1er novembre, l'insurrection algérienne complète le front nord africain. L'impérialisme ne pourra longtemps l'affronter.

Les plus forcenés tenants de la colonisation réagissent dans un sursaut criminel. Le terrorisme colonialiste accomplit ses forfaits, assassinant de nombreux patriotes.

Le colonialisme officiel n'est pas en reste : sans cesse armée et police sont renforcées. Des parodies de procès accompagnent le plan de pseudo réformes proposé au mois de mars 1955. Ce plan est rejeté par les patriotes comme une nouvelle version de la co-souveraineté.

A Bandaeng cependant, au mois d'avril, les représentants des peuples d'Asie et d'Afrique proclament leur volonté de lut-

ter pour l'indépendance et la paix. Ils réclament la libération de tous les pays encore enchaînés. Cette historique conférence Afro-Asiatique représente un gigantesque coup de bélier porté contre l'impérialisme. C'est un encouragement direct pour le peuple marocain et il en a conscience.

En même temps, le renforcement de l'Union Soviétique et de l'ensemble du camp socialiste aboutit à la détente internationale (Conférences de Genève, été 1955).

Le renforcement de la résistance populaire au Maroc et dans toute l'Afrique du Nord, l'élargissement du front anti-impérialiste mondial et la détente internationale amènent certains cercles impérialistes à penser à un compromis au Maroc pour sauver ce qui peut l'être des intérêts français et isoler l'Algérie.

Mais en même temps, les forcenés de « Présence Française », puissants dans l'administration et la police du Protectorat, bénéficiant de l'appui des colons et féodaux, se raidissent, n'acceptent pas le moindre assouplissement. Aussi la terreur atteint-elle désormais des néo-colonialistes suspects de « libéralisme ».

L'arrivée du nouveau résident, Granval, également « suspect », provoque des manifestations racistes. Le 14 juillet donne lieu à un déchaînement ultra-colonialiste : la police manifeste sa sympathie aux lyncheurs européens et mitraille les marocains qui se défendent dans les médinas et bidonvilles.

Mais la riposte des patriotes gagne de plus en plus en ampleur. Meknès et Marrakech, pourtant réputées « calmes », montrent leur volonté d'en finir avec Arafa, Glaoui et leurs protecteurs.

Tous ces facteurs amènent, au début d'août 1955, le gouvernement d'Edgar Faure à rechercher la négociation, d'abord avec Arafa, puis conjointement avec féodaux et nationalistes, enfin avec l'istiglal et le P.D.I. Ce sont les entretiens d'Aix-les-Bains.

Mais cette politique équivoque qui allie manœuvres de repli et répression ne va pas sans difficultés. Le peuple marocain sent désormais que la France ne peut maintenir sa domination. C'est pourquoi les patriotes exigent des négociateurs marocains qu'ils restent sur des positions fermes et refusent tout compromis négatif.

En même temps, la résistance se renforce considérablement par l'entrée en lice de la paysannerie, notamment autour de Tadla, Oued Zem, Boujad.

Au début du mois de septembre, la Résidence doit reconnaître le droit syndical aux travailleurs marocains, avec certaines restrictions il est vrai. Cela va permettre à l'Union Marocaine du Travail de développer son activité au grand jour.

Bientôt pourtant, tout semble remis en cause. Le gouvernement français, qui s'était fixé la date du 12 septembre pour annoncer la solution de la crise ne respecte pas son calendrier, tergiverse, puis remet entre les mains du Résident Général, le soin de résoudre les problèmes sur place.

La question dynastique en particulier reste en suspens. Le départ de Arafa semble acquis. Mais celui-ci délègue « ses pouvoirs » à un membre de sa famille, puis à un conseil du trône dont la composition est peu satisfaisante. Enfin, le « ministre des Affaires marocaines et tunisiennes » annonce que les négociations reprendront sur la base du traité de 1912.

Cette solution ne satisfait pas les aspirations du peuple à l'indépendance pleine et entière. Aussi la phase suprême de la lutte va-t-elle commencer. Au mois d'octobre, l'Armée de Libération Nationale, organisée dans le Rif et le Moyen Atlas, entreprend de libérer militairement le sol national.

Les combats font rage dans le triangle rifain Aknoul-Boured-Tizi Ouzli et dans l'Atlas, autour d'Imouzzer des Marmouchal.

Ce mouvement est suffisant pour déterminer le gouvernement français, incapable de venir à bout d'une insurrection généralisée en Afrique du Nord et se heurtant, sur ces arrières, à des manifestations antimilitaristes de civils et de soldats, à décider le retour de Sidi Mohamed Ben Youssef d'Antsirabé, à Nice, puis à Saint-Germain-en-Laye (début novembre).

Des négociations directes s'ouvrent alors entre le souverain et le gouvernement français. Elles aboutissent à la déclaration de la Celle-Saint-Cloud reconnaissant l'indépendance du Maroc « dans l'interdépendance ».

Un extraordinaire mouvement d'enthousiasme ébranle alors, sur tout le territoire national, l'administration coloniale.

Le 16 novembre 1955, le retour triomphal du souverain marque la concrétisation d'une revendication essentielle du peuple.

Dans les premiers jours de décembre, le 1er gouvernement national marocain est formé. Présidé par Si Bekkaï, il comprend des ministres istiglaliens, du P.D.I., indépendants.

La lutte pourtant n'est pas terminée. Le Résident Général Dubois multiplie les manœuvres de division nationale, tout en poursuivant la répression et les opérations de guerre. Des crimes sont perpétrés à la prison de Casablanca, de nombreux patriotes restent incarcérés, les libertés sont lentes à se rétablir. Les négociations franco-marocaines se poursuivent péniblement.

Dans la zone khalifienne, grèves et manifestations se multiplient, violemment réprimées par les colonialistes espagnols. Franco, en effet, dévoile sa duplicité. L'« ami du peuple marocain », le « protecteur des arabes » trouve que la France est allée trop loin dans la voie des concessions. Il fait arrêter des patriotes réfugiés dans la zone qu'il veut maintenir sous sa domination, tandis que le Résident Dubois et le Haut Commissaire Vallino trament des accords secrets contre les combattants rifains.

Pourtant, la poussée populaire et la résolution des dirigeants nationaux finissent par venir à bout de toutes les manœuvres.

Si le protocole du 11 février frustre le « gouvernement de négociation et de gestion » de l'exercice de la souveraineté en matière de diplomatie, de défense et de sécurité, les négociations entamées peu après l'aboutissement, le 2 mars 1956 à la reconnaissance pleine et entière de l'Indépendance du Maroc.

Il reste alors à débarrasser la zone khalifienne du joug franquiste. Au mois de mars, la répression y sévit encore. Mais Franco devra bientôt s'incliner devant l'impossibilité de maintenir son « sous-protectorat » contre la volonté du peuple marocain unanime, mobilisé pour l'unité de sa patrie.

Franco finira donc par reconnaître, le 7 avril, l'indépendance du Maroc et son unité territoriale, avec certaines réserves cependant.

MEMOIRE PRESENTE PAR LE PARTI COMMUNISTE MAROCAIN A LA 8^e SESSION DE L'O.N.U.

Le 15 octobre 1952, le Parti Communiste Marocain adressait au Secrétariat de l'O.N.U. un mémoire faisant suite à celui du 8 novembre 1951, sur la situation au Maroc.

Après avoir rappelé les engagements pris par le délégué du gouvernement français, M. Robert Schuman, affirmant au cours de la VI^e session que des négociations franco-marocaines se poursuivaient et qu'elles devaient aboutir à « une solution amiable, contractuelle, librement établie », nous avions montré comment les dirigeants français ont trahi leur parole, et durant toute l'année 1952 ils n'ont cessé de multiplier les actes de violence envers notre peuple et de refuser toute négociation.

Analysant le projet de « réformes » que les autorités du protectorat veulent nous imposer, nous avons démontré que son application aboutirait à l'instauration d'une « co-souveraineté » entraînant la perte de toute personnalité marocaine et irait ainsi à l'encontre des aspirations légitimes de notre peuple à la libre disposition. Bien plus, il apparaissait clairement que ces « réformes » ne cherchent, ni à démocratiser les institutions nationales, ni à accorder des libertés fondamentales, mais visent à renforcer la domination colonialiste de la France au Maroc.

Nous concluons en soulignant la justesse de la cause du peuple marocain qui faisait l'objet d'une demande d'inscription à la VII^e session, et en précisant que l'O.N.U. se devait d'adopter une position conforme à sa Charte, en exigeant du gouvernement français qu'il modifie sa politique au Maroc et donne satisfaction aux revendications qui rallient l'unanimité des partis et organisations du mouvement national marocain.

Notre intention, aujourd'hui, est de présenter à la VIII^e session, qui se trouve saisie de la même plainte, un mémoire complémentaire portant sur l'évolution de la question marocaine depuis l'année dernière.

Au cours de la VII^e session — où fut reconnue la compétence de l'O.N.U. — une résolution sur le Maroc a été adoptée fixant certaines recommandations au gouvernement français. Les événements qui se sont déroulés depuis ont confirmé la duplicité et la mauvaise foi de ce dernier — que nous avions déjà dénoncées — ainsi que sa volonté délibérée de poursuivre une politique de force condamnée par tous les peuples.

Au mépris des accords internationaux souscrits par la France, en violation du traité de protectorat imposé par la force des armes, le gouvernement français vient d'accomplir un nouveau coup de force en déposant le Sultan, chef légitime de l'Etat marocain.

C'est là une agression déclarée contre la Nation marocaine. L'O.N.U., pour ne pas trahir sa Charte et pour respecter la résolution adoptée l'an passé sur le Maroc, doit condamner cette agression et exiger le respect du droit de notre peuple à disposer de lui-même.

L'objet de ce mémoire est de préciser la responsabilité du gouvernement français dans l'aggravation de la situation au Maroc, et de développer les revendications nationales du peuple marocain.

I. — LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS FOULE AUX PIEDS LES DECISIONS DE L'O.N.U.

1° — RESOLUTION DU 19 DECEMBRE 1952

Le 19 décembre 1952, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, après un débat sur la question marocaine, adoptait une résolution affirmant en particulier « la nécessité de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », et reconnaissant en même temps sa compétence en « considérant que l'O.N.U., centre où s'harmonisent les efforts des Nations vers leurs fins communes, aux termes de la Charte, devrait s'efforcer d'éliminer toutes les causes et tous les facteurs qui créent des malentendus entre les Etats membres, réaffirmant ainsi les principes généraux de la coopération dans le maintien de la Paix et de la sécurité internationales ».

Le peuple marocain ne pouvait que se réjouir de voir l'immense majorité de l'Assemblée condamner l'attitude du gouvernement français qui tente de faire du problème marocain un problème intérieur de la France, et qui empêche le Maroc — Etat dont la souveraineté est juridiquement établie — de gérer ses propres affaires.

Par ailleurs, la résolution fixe certaines recommandations au gouvernement de France, notamment en ce qui concerne les libertés fondamentales à promouvoir, la nécessité de poursuivre sans retard les négociations, et « fait appel aux parties pour que leurs relations se déroulent dans une atmosphère de bonne volonté, de confiance mutuelle et de respect et pour qu'elles règlent leurs différends conformément à l'esprit de la Charte, en s'abstenant par conséquent de tout acte ou mesure qui risquerait d'aggraver la tension actuelle. »

Certes, le peuple marocain qui avait maintes fois averti l'opinion internationale sur l'attitude hostile du gouvernement français à toute négociation véritable, était en droit de manifester une certaine déception face à la « confiance » que l'O.N.U. faisait à ce gouvernement pour donner satisfaction à nos revendications. Une amère expérience, que nous avions longuement démontrée dans nos précédents mémoires, faisait partager notre scepticisme par de nombreux délégués de pays amis de notre peuple (tels ceux de l'U.R.S.S., de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et du Pakistan) qui se sont abstenus à juste titre lors du vote de la résolution.

D'ailleurs, c'est à la veille de la discussion de la question marocaine que se déroulaient, les 7 et 8 décembre, les fusillades de Casablanca qui furent suivies par une vague de répression et de terreur qui n'a pas encore cessé.

Depuis, notre peuple, fort plus que jamais de la justesse de sa cause, a demandé à maintes reprises au gouvernement français de se conformer à ses propres engagements et de respecter la résolution votée par les Nations Unies.

2° — NON-APPLICATION DE CETTE RESOLUTION

Depuis la VII^e session de l'O.N.U., le gouvernement français n'a jamais pu faire état de l'évolution de prétendues négociations annoncées officiellement par M. Robert Schuman. Après les tragiques événements des 7 et 8 décembre 1952, il n'avait qu'une seule préoccupation : activer la chasse aux patriotes, accentuer la répression pour tenter d'étouffer toute protestation populaire contre sa politique d'oppression.

Loin de promouvoir des libertés fondamentales conformément aux vœux de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les autorités françaises ont cherché à réduire le peuple marocain au silence en interdisant la parution de toute presse nationale, en mettant les syndicats ouvriers dans l'impossibilité de fonctionner, en décrétant la dissolution du Parti Communiste Marocain, du Parti de l'Istiqlal, et en emprisonnant leurs dirigeants. L'arbitraire le plus absolu n'a cessé de couvrir des actes de terreur et de faire couler le sang d'innocents chaque fois que notre peuple manifeste ses aspirations à la liberté et à l'indépendance.

Quant aux négociations entre les deux parties qui devaient, selon les termes de la résolution, se dérouler dans une atmosphère de bonne volonté, de confiance mutuelle et de respect, le gouvernement français s'y est opposé systématiquement.

Le 12 janvier 1953, le Sultan adresse un nouveau mémoire (les précédents sont du 3 octobre 1951 et du 14 mars 1952) au Président de la République Française, mémoire qui reste sans réponse, et est suivi, en avril 1953, d'un message demandant l'ouverture de négociations à Paris auquel il fut répondu par un non catégorique.

Par contre, la seule politique que poursuivent les dirigeants français consiste à multiplier les intimidations et le chantage pour imposer leur projet de « réformes ». Devant l'opposition résolue du peuple marocain unanime et le refus du Sultan de promulguer ces « réformes », ils reprennent l'idée que l'ambassadeur G. Puaux et le maréchal Juin, tous deux Résidents Généraux, avaient tenté de mettre en application, respectivement en 1944 et 1951 : déposer le Sultan. Ils se mettent à préparer le complot qui aboutit, le 20 août, à la déposition du Chef de l'Etat. Certes, l'O.N.U. avait bien recommandé aux parties de « *s'abstenir de tout acte ou mesure qui risquerait d'aggraver la tension actuelle* ». Cela n'a pas empêché les colonialistes français de multiplier les provocations, de semer la terreur, de fomenter un coup d'Etat entraînant de nouvelles effusions de sang.

Aujourd'hui, le gouvernement français tente de se justifier par de grossiers mensonges et fait une grande publicité autour des « réformes » et de la « démocratisation » des institutions marocaines qu'inaugure l'homme de paille intronisé illégalement. Nous avons déjà montré, dans notre précédent mémoire, la signification réelle de ces « réformes » ; et l'examen du protocole du 13 août 1953 signé sous la contrainte et la force confirme notre analyse.

En réalité, comme nous allons le montrer, le gouvernement français a délibérément foulé aux pieds la résolution de l'O.N.U., les engagements internationaux qu'il avait souscrits et même le traité de protectorat imposé par la force des armes.

II. — AGGRAVATION DE LA REPRESSION ET DE LA TERREUR

Dans nos précédents mémoires, nous dénoncions les pressions, les intimidations, les répressions sanglantes et autres méthodes utilisées par les autorités du protectorat pour imposer leur domination au peuple marocain.

Nous avions rappelé comment le général Guillaume, actuel Résident Général, a inauguré ses fonctions en manifestant sa fierté « *d'être une bonne brute militaire* » et en faisant savoir « *qu'il ferait manger de la paille* » au patriotes. N'avait-il pas

proclamé solennellement à Oujda, le 15 octobre 1951 : « J'ai dit et répète : nous aiderons nos amis. Quant à nos ennemis irréductibles, ils mangeront de la paille. Je pense que mes paroles sont claires, nettes, et qu'il ne restera plus aucun doute sur mon programme ».

Ce « programme », nous l'avions suivi jusqu'en octobre 1952; il se résumait par quelques faits saillants :

— charges policières de novembre 1951 : 8 morts, 80 blessés, des centaines d'arrestations et de condamnations;

— répression de février 1952 à Marrakech et à Casablanca : 3 morts, plusieurs blessés, des centaines d'arrestations;

— massacre du 30 mars 1952 (jour anniversaire de la signature du traité de protectorat) à Safi, Tanger, Mrirt, faisant des dizaines de morts et de blessés et suivis de lourdes condamnations à des peines d'emprisonnement.

Ce même « programme » va se poursuivre par les monstrueuses fusillades des 7 et 8 décembre 1952.

1° — FUSILLADES DES 7 ET 8 DECEMBRE 1952

Après l'odieux assassinat de Ferhat Hached, secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens, le peuple marocain manifestant sa solidarité envers le peuple frère de Tunisie décida, à l'appel de ses organisations syndicales, de faire le 8 décembre une grève de protestation de 24 heures.

A Casablanca, dès le 7 au soir, les pressions et les intimidations exercées dans le but de briser la grève donnent lieu à des provocations policières entraînant la mort de plusieurs patriotes.

Le lendemain matin, des forces militaires et de police se rendent dans le quartier ouvrier des Carrières Centrales pour tenter de contraindre les ouvriers à se rendre à leur travail. C'est l'occasion d'une fusillade systématique, le prélude d'un massacre qui va se généraliser.

Partout la police et l'armée tirent : sur les cortèges qui accompagnent les victimes au cimetière, sur les patriotes qui manifestent pacifiquement. Une souricière est tendue à la Bourse du Travail de Casablanca lors d'un meeting de protestation organisé par l'Union Générale des Syndicats Marocains. Les ouvriers sont arrêtés par centaines, massacrés, torturés, jetés enfin dans les geôles.

Une fois la fusillade déclenchée, des centaines de Marocains lâchement assassinés, les autorités françaises brandissent alors la version de « l'émeute » sous prétexte de la mort de quatre Européens tués. L lançant des nouvelles mensongères, elles tentent de justifier leur hargne et leur sanglante répression en accusant faussement le mouvement national marocain de vouloir organiser le massacre de la population européenne.

A travers tout le Maroc, à Rabat, Meknès, Fès, Oujda, Agadir, la même terreur règne, la police opère des arrestations massives suivies de condamnations.

« L'heure était venue de l'épreuve de force, alors j'ai agi fermement, impitoyablement » devait avouer cyniquement le général Guillaume dans sa déclaration du 26 août au journal *Le Monde* de Paris.

Cette monstrueuse provocation, longuement préméditée par ceux qui, à l'image du Résident Général, rêvent de « faire manger de la paille » aux patriotes, se solde par ce tragique bilan : plus d'un millier de tués, plusieurs milliers de blessés, des arrestations massives. Elle est aussi le prétexte de l'accen-

tuation de la répression qui déferle sur tout le Maroc dans l'espoir de briser le mouvement national et de réduire au silence tout un peuple.

A un peuple qui réclame la liberté, les représentants du gouvernement français répondent par la dissolution de deux partis nationaux : Parti Communiste Marocain et Parti de l'Istiqlal, par l'interdiction de la presse nationale, par l'impossibilité pour les syndicats ouvriers de jouer leur rôle.

2° — ABSENCE DE TOUTES LIBERTES DEMOCRATIQUES

Les apologistes de la « mission civilisatrice » n'ont pas manqué d'affirmer qu'au Maroc « la liberté de presse est totale » et que la « liberté syndicale existe en fait pour tout Marocain ».

Oseront-ils soutenir pareil mensonge après avoir interdit la parution de toute la presse patriotique : « Hayat Chaab », « Espoir », organes centraux du Parti Communiste Marocain, « Al Alam », quotidien du Parti de l'Istiqlal, « Er-Rai-El-Amm », hebdomadaire du Parti Démocrate de l'Indépendance, « Al Maghrib », « Rissalat-El-Maghreb » de Rabat, « Achaab », quotidien du Parti de l'Unité Marocaine paraissant à Tanger.

Feront-ils croire que le travailleur marocain jouit d'une liberté syndicale sans entrave quand tous les dirigeants syndicaux sont emprisonnés et les locaux des syndicats encore occupés par la police ?

Ils n'oseront certainement pas parler de la terreur policière qui règne au Maroc, de la répression aveugle qui devient un fait quotidien et n'épargne personne.

Pas de liberté de réunion, ni d'association : chaque jour des patriotes sont jetés dans les prisons accusés d'avoir tenté de reconstituer une organisation dissoute, ou seulement d'avoir fait une quête pour venir en aide aux victimes de la répression.

Pas de liberté d'expression, les journaux patriotiques sont contraints de paraître dans la clandestinité, la moindre diffusion d'un tract ou d'un appel quelconque émanant des partis nationaux est punie d'une peine de deux ans de prison.

Il n'y a même pas de liberté d'expression pour les démocrates français qui se trouvent menacés d'expulsion dès la moindre manifestation de solidarité envers notre peuple. C'est ainsi que de nombreux syndicalistes, des instituteurs, des médecins, des avocats, des professeurs ont été expulsés à la suite des événements de décembre 1952.

Aucune liberté n'est accordée aux Marocains soumis à l'arbitraire des autorités de contrôle et des pachas et caïds. Il est interdit de voyager sans autorisation quand on habite les campagnes et les centres ruraux. Il est interdit de célébrer un mariage ou même d'avoir des invités sans autorisation de la police.

Tout récemment, les autorités françaises ont poussé l'ignominie jusqu'à s'immiscer dans la vie religieuse de notre peuple. Le vendredi, de nombreux patriotes ne veulent plus assister à la prière où le prêche est dit au nom de l'imposteur Arafa. La police fait chaque semaine le tour des patriotes qu'elle contraint d'assister à la prière ; et dans les commissariats, l'interrogatoire d'identité s'enrichit d'une nouvelle question : faites-vous la prière du vendredi ?

On sait d'autre part que sur un total de près de deux millions d'enfants marocains d'âge scolaire, 194.000 seulement sont scolarisés. Cependant, l'administration du protectorat vient

d'interdire l'ouverture des écoles libres créées par les patriotes pour suppléer à la carence administrative. Depuis le 1^{er} septembre 1953, 100.000 enfants de plus sont donc dans la rue, ne pouvant recevoir aucun enseignement.

Voilà quelques faits parmi les plus saillants pour illustrer la manière dont le gouvernement français « se charge de promouvoir les libertés fondamentales au peuple marocain ».

III. — COUP DE FORCE DU 20 AOUT

1° — PREPARATION DU COMLOT

Tout en pourchassant les militants des partis nationaux, en multipliant les pressions et les intimidations auprès du Palais Impérial, les autorités du protectorat s'emploient à agiter leurs hommes de paille, à soudoyer les partis dits marocains formés par une poignée de traîtres.

Nous avions déjà dénoncé la mise au point d'un nouvel appareil de propagande tendant à persuader l'opinion internationale qu'il existe au Maroc un courant populaire favorable à la « collaboration », c'est-à-dire au régime colonial. La Résidence avait suscité la naissance de partis marocains fantoches, de journaux en langue arabe à sa dévotion. C'était l'amorce d'une « opposition » au service du protectorat.

Après les fusillades des 7 et 8 décembre 1952, cette « opposition » composée de féodaux traîtres à la cause nationale, d'obscurantistes vomis par tout le peuple, va être le support d'une conspiration que préparent fébrilement les colonialistes français dans le but de déclencher de nouvelles provocations pour tenter de réduire toute résistance à leur politique d'oppression et d'exploitation.

Nous nous proposons d'en retracer les grandes étapes.

Aidés par leur agent El Glaoui, ils réunissent à Fès, le 4 avril 1953, une clique de charlatans. Ce congrès dit des « Zaouias » (confrérie religieuse) placé sous le haut patronage du général Laparra, chef de la Région, lance les bases du complot en créant « le mouvement de l'opposition et des réformes ». La riposte populaire contraint la Résidence à faire une mise au point sur le caractère purement religieux de ce congrès qui ne cherche pas à déposer le Sultan.

Au début du mois de mai, l'arrivée au Maroc du Maréchal Juin est le prétexte à l'organisation d'un « rassemblement » de caïds et pachas avec des goums (1) et quelques milliers de paysans arrachés de force à leur terre par les autorités de contrôle. Cette visite de l'ex-Résident Général a pour but de rallier au complot les pachas et caïds indécis. Notons qu'au préalable la Résidence avait pris la précaution de suspendre les plus réticents.

Quelque temps après, le 21 mai, on annonce officiellement l'existence d'une pétition de pachas et caïds demandant la déposition du Sultan.

2° — RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Les autorités du protectorat, tout en affichant une prétendue neutralité, considèrent que cette pétition « est une expression valable de l'opinion marocaine » et s'approprient déjà à jouer

(1) Marocains embrigadés dans l'armée française et munis d'un statut et d'un règlement particuliers.

le rôle de « médiateurs » entre leurs agents et le Palais Impérial.

Cette grossière manœuvre n'a trompé personne et, le 1^{er} juin 1953, dans un communiqué, le Grand Vizir dénonce « les manœuvres qui ont présidé à l'élaboration de cette pétition et les pressions qui ont été exercées sur un grand nombre de pachas et caïds pour obtenir leur signature ».

Le Sultan lui-même n'a-t-il pas entre ses mains des lettres émanant des pétitionnaires dénonçant les contraintes exercées par les autorités pour les enrégimenter dans cette « opposition » ?

Poursuivant leur campagne mensongère, les représentants du gouvernement français transforment cette « opposition » de pachas et caïds en « opposition de la majorité du peuple marocain ». Par cette miraculeuse métamorphose, pour ne pas dire ignoble escroquerie, il suffit par exemple que le pacha d'Oujda, fonctionnaire de l'Etat, ait signé la pétition pour que tous les habitants de cette ville soient rangés parmi les opposants. Peut-on avoir un si grand mépris de la démocratie pour confondre agents d'autorité et administrés ?

Le Sultan, dans un communiqué daté du 11 août, faisait remarquer « qu'au Maroc où les autorités françaises maintiennent encore l'état de siège et où les réunions publiques ne peuvent avoir lieu sans leur autorisation préalable, il est en effet singulier que les membres de cette « opposition » bénéficient de larges concours de la presse locale, circulent librement, organisent des manifestations et complotent ouvertement contre la sûreté intérieure de l'Etat ».

Comment donc le gouvernement français peut-il dégager sa responsabilité alors qu'il a échafaudé toute une mise en scène autour de son agent déclaré El Glaoui en lui organisant les tournées publicitaires, en diffusant largement ses interviews préfabriquées et en le protégeant par sa police de la colère populaire ?

Cette responsabilité apparaît au grand jour quand, pour frayer un chemin aux conspirateurs, il a fallu mobiliser l'armée et la police et exercer une terreur sanglante pour tenter de réduire l'opposition populaire.

Du 13 au 20 août 1953, avec une sauvagerie indescriptible, les mitrailleuses des « médiateurs » ont assassiné lâchement des centaines de patriotes. Pendant que la troupe et la police dispersent les cortèges, arrêtent des milliers de patriotes, les autorités de contrôle réquisitionnent des camions privés et forcent les paysans à quitter leur terre pour assister à une prétendue « Hédya ». Les cavaliers « motorisés » parqués autour des villes, les blindés cernant les médinas, voilà comment s'organise une « marche des Berbères » sur Rabat et se justifie un coup de force.

« Il est impensable que nous puissions mettre nos mitrailleuses devant nos amis », avoue cyniquement le général Guillaume que le traité de protectorat oblige de « prêter un constant appui à S.M. Chérifienne ». Cependant, pour accomplir son forfait, il a mis les mitrailleuses et les tanks face aux patriotes qui se sont dressés pour barrer la route aux comploteurs :

— A Casablanca : la fusillade a, durant une semaine, entraîné la mort de dizaines de patriotes. On compte officiellement 600 arrestations et chaque jour des perquisitions, des rafles monstres, des ratissages sont l'occasion d'arrestations arbitraires suivies de condamnations sommaires à des peines variant de 3 mois à 2 ans de prison.

— *A Rabat* : les blindés cernent la médina pendant que la police patrouille dans les rues, jette des bombes lacrymogènes dans les ruelles et dans les maisons, fouille et maltraite tous les passants, défonce et saccage les boutiques des commerçants et artisans en grève.

— *A Oujda* : cette ville fut en particulier l'objet d'une féroce répression. L'armée et la police, auxquelles s'étaient joints des civils européens armés par les autorités, ont durant une semaine organisé une véritable chasse à l'homme, tirant sur tous les passants marocains. Le tragique bilan est de 300 morts, des centaines de blessés, plus de 4.000 arrêtés et — fait significatif — condamnés par camion (1). Des râtissages — dont la presse locale se vante chaque jour — ont semé la terreur dans les régions environnantes : Beni Snassen, Berkane, Taforalt.

— *A Marrakech* : les forces de police protègent les conspirateurs réfugiés dans le palais du Glaoui et tirent sur les manifestations de protestation : 7 morts, plus de 130 arrestations.

A Fès, Meknès, Kénitra : c'est la même sauvagerie qui anime les comploteurs face à un peuple résolu à défendre sa juste cause.

Le tragique bilan de cette agression : plus de 400 morts, des centaines de blessés, plus de 5.000 arrestations suivies de condamnations.

M. Bidault ose parler de « *la modicité des forces militaires et des forces de police dont dispose la Résidence, et des 79 arrestations préventives, plus 1.181 arrestations en flagrant délit, opérées jusqu'à la date du 26 août* », quand dans la journée du 16 août et à Casablanca seulement, on compte 310 arrestations préventives, sans parler des 4.000 arrestations d'Oujda.

Voici quelques extraits d'un quotidien colonialiste de Casablanca que M. Bidault ne peut démentir et qui donne une idée des forces militaires utilisées :

« *Les abords des quartiers indigènes étaient entourés d'un imposant service d'ordre : agents avec mitraillettes, tirailleurs sénégalais casqués et armés de mousquetons, goumiers...* »

« *Impressionnée par ce déploiement quasi-militaire, une jeune européenne s'évanouit à la terrasse d'un café. Ce malaise anodin nous paraît résumer assez bien l'ambiance qui régnait...* »

« *Patrouilles, auto-mitrailleuses et tanks parcourent la nouvelle médina... Après 17 heures et toute la nuit des patrouilles de 20 hommes circulent en médina sans relâche... Avant la tombée du jour, des groupes de Marocains nombreux et denses se tenaient dans les ruelles... Leur air sombre ne respirait pas la sécurité. Des enfants couraient pieds nus à toute allure à l'approche de la police...* »

(« *Le Petit Marocain* », du 17 août 1953).

Le calme règne au Maroc, dit M. Laniel, alors que chaque jour des rafles monstres, des râtissages, des perquisitions sont l'occasion d'arrestations massives et font régner la terreur à travers tout le Maroc.

Le journal colonialiste « *Le Petit Marocain* », nous donne, dans son numéro du 18 août 1953, une idée assez exacte de ces mesures de terrorisme, qui constituent « le calme » dont se vante M. Laniel :

(1) Les détenus arrivent au tribunal par camion. Ils sont alors jugés et condamnés non individuellement mais en bloc.

« D'innombrables vérifications permirent d'arrêter 310 Marocains ». Le lendemain, 210 ont été condamnés à des peines variant de 3 mois à 2 ans de prison, et le journal poursuit :

« Espérons que ces condamnations — point trop sévères en certains cas — inciteront la foule marocaine à conserver le calme. »

3° — CONSEQUENCE DU COUP DE FORCE

Le jeudi 20 août, après avoir fait cerner le Palais Impérial par la troupe et les blindés, le général Guillaume, accompagné du directeur de la Sécurité et de deux commissaires a, selon ses propres termes, « ordonné sur le champs le bannissement du Sultan ».

Cette déposition illégale constitue une atteinte grave à la souveraineté du Maroc. Elle signifie que le gouvernement français vient de déchirer le traité de protectorat qu'il avait déjà maintes fois violé.

L'article 3 de ce traité stipule en effet : *Le gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à S. M. Chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône, ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats. Le même appui sera prêté aux héritiers du trône et à ses successeurs ».*

Or, le gouvernement français a pris le contre-pied de cet engagement. Il a également violé le traité d'Algésiras, signé par son pays et douze autres puissances en 1906, traité qui reconnaît la souveraineté marocaine et dont la Cour Internationale de La Haye a confirmé, en août 1952, la validité. Il a entraîné dans sa conspiration une poignée de traîtres qui ne représentent en rien notre peuple. Il est donc le seul responsable de ce coup de force. Aucune manœuvre, aucune mystification ne peuvent camoufler la réalité. Les grandioses manifestations populaires qui se sont déroulées depuis Agadir jusqu'à Oujda, les odieux massacres perpétrés par les autorités du protectorat démontrent amplement que le coup de force du 20 août est une véritable agression contre la Nation marocaine.

Son but est d'aggraver l'oppression qui pèse sur notre peuple depuis 41 ans de régime colonial. En déposant le Sultan, le gouvernement français veut écarter tout obstacle à la poursuite de sa politique servant les seigneurs des mines, de l'industrie, de la colonisation et du commerce, une minorité d'aventuriers, de féodaux et d'obscurantistes. Il affirme par là sa volonté délibérée d'empêcher notre peuple de recouvrer sa souveraineté.

IV. — SIGNIFICATION DES « REFORMES » DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Après l'intronisation illégale de la marionnette Arafa, les discours hypocrites et cyniques des dirigeants français annoncent à grand fracas « l'ère nouvelle » qui s'ouvre par la promulgation des « réformes ». Notons qu'au préalable, le 13 août 1953, toujours avec l'aide des blindés et de la troupe qui cernaient le Palais Impérial, le général Guillaume avait obtenu du Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef, la signature d'un protocole dont on veut assurer aujourd'hui l'application méthodique.

Sans revenir sur l'analyse des « réformes », un examen rapide de celles qu'on vient de promulguer montrera comment le gouvernement français entend respecter la souveraineté marocaine en la détruisant purement et simplement.

1° — « CONSEIL RESTREINT » ET « CONSEIL DES VIZIRS ET DIRECTEURS »

L'un et l'autre sont composés en nombre égal de représentants de l'administration française du protectorat et d'hommes de paille marocains désignés d'ailleurs après accord du Résident.

Ces Conseils se voient attribuer les pouvoirs réglementaires d'administration et les pouvoirs législatifs. Cette mesure dépouille le Maroc de tout ce qui lui reste de souveraineté et aboutit en fait à l'instauration de la « co-souveraineté ».

Au lieu de remettre le pouvoir entre les mains du peuple, cette « réforme » dite démocratique concentre entre les mains de la Résidence les pouvoirs législatif et exécutif et, par la « réforme » de la justice annoncée, le pouvoir judiciaire. Certes, MM. Laniel et Bidault, parlant de la « démocratisation » du Palais Impérial, oublie d'ajouter le complément nécessaire : la dictature des autorités du protectorat et l'aliénation totale de la souveraineté de notre pays.

2° — LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS TENTE D'EMPECHER TOUT RECOURS A L'O.N.U. ET D'INCLURE LE MAROC DANS L'UNION FRANÇAISE

Le protocole du 13 août stipule : « *Les problèmes que pose l'évolution de l'Empire Chérifien sont l'affaire exclusive de la France et du Maroc. Toute ingérence extérieure ne pourrait qu'en retarder ou en compromettre la solution.* ».

Dans l'espoir de couvrir les méfaits et les actes d'agression que commettent les autorités françaises envers notre peuple, cette clause vise à empêcher l'O.N.U. de discuter tout différend qui opposerait la France et le Maroc. Alors que l'O.N.U. a déjà affirmé nettement sa compétence, le gouvernement français prend cette précaution dans le but de contrecarrer toutes les décisions que prendrait cet organisme pour exiger le respect de sa Charte et pour sauvegarder la Paix menacée par les agissements de ce gouvernement au Maroc.

Préparant l'inclusion de notre pays au sein de « l'Union Française », le protocole stipule que « *la mise en exécution de l'ensemble de ces réformes réalisera les conditions indispensables à l'instauration d'un nouveau régime des rapports franco-marocains qui sera fondé sur les principes de l'association et de l'interdépendance.* ».

L'ensemble de ces faits prouve clairement que la seule volonté qui anime le gouvernement français est de bafouer la souveraineté marocaine et de transformer notre pays en une simple colonie.

Notons au passage que ce protocole si riche en « réformes » consolidant la domination impérialiste, ne souffle pas mot des libertés publiques et privées, et notamment la liberté syndicale, réformes dont le peuple marocain a tant besoin.

Bien entendu, notre peuple n'acceptera pas plus l'homme de paille Arafa comme souverain que les « réformes » qu'on lui fait signer. Leur application rencontrera l'opposition unanime de la Nation et subira le même sort que les précédentes « réformes » inaugurées par le général Juin après le coup de force de février 1951.

V. — NOTRE APPEL A L'O.N.U. EST JUSTIFIE

Les événements qui se sont déroulés au Maroc depuis la dernière session de l'O.N.U. prouvent amplement que, non seulement le gouvernement français n'a pas appliqué la résolution adoptée le 19 décembre 1952 par l'Assemblée générale, mais encore qu'il s'est ingénié à prendre le contre-pied de toutes ses recommandations.

Certes, si la compétence des Nations Unies à se saisir de la question marocaine est un fait acquis, il reste à l'O.N.U. de veiller au respect de sa Charte et de reconnaître le bien-fondé de l'appel de notre peuple qui exige que soit mis fin à l'agression perpétrée par le gouvernement français contre notre pays. Et ceci parce que :

1° — La résolution du 19 décembre est foulée aux pieds par le gouvernement français. Comme nous venons de le montrer par un rappel succinct des derniers événements, ce gouvernement :

- a) n'a accordé aucune liberté fondamentale au peuple marocain,
- b) a rejeté toute offre de négociations maintes fois proposée par l'ensemble du peuple marocain et par le Sultan,
- c) a multiplié les actes et mesures qui ont aggravé la tension au Maroc.

2° — Le coup de force du 20 août est une violation manifeste du traité de protectorat et des engagements souscrits par la France garantissant la souveraineté du Maroc.

Des faits irréfutables prouvent que le coup de force a été préparé minutieusement par les autorités françaises. Aucun mensonge, aucune subtilité ne peuvent dégager le gouvernement français de l'entière responsabilité qui lui incombe dans la déposition du Sultan.

3° — Le coup de force du 20 août est une agression ouverte contre la Nation marocaine qui se trouve en état de légitime défense vis-à-vis d'un agresseur portant atteinte à sa souveraineté, au fondement de ses institutions nationales, à ses biens et à la personne de ses ressortissants.

Il crée un danger de guerre qui s'aggrave de jour en jour.

4° — La sécurité internationale est plus que jamais menacée. Nous avons dénoncé dans notre précédent mémoire l'inclusion du territoire marocain dans les plans de la coalition atlantique. Cette inclusion s'est faite sans aucune consultation du peuple marocain et contre son gré. Le gouvernement français a aussi cédé au gouvernement des U.S.A. des parcelles de notre territoire national pour y constituer des bases militaires.

Ces bases n'ont cessé de se multiplier et augmentent considérablement les dangers d'une nouvelle guerre, alors que l'un des buts des Nations Unies est de « *maintenir la paix et la sécurité internationale* ».

VI. — LA SOLUTION QUI S'IMPOSE

Le peuple marocain unanime lutte pour se débarrasser du régime du protectorat. Cette lutte et ses échos sur le plan international lui ont permis d'obtenir l'inscription à l'ordre

du jour de la VII^e session de l'O.N.U. du différend qui l'oppose au gouvernement français.

L'O.N.U. a cru bon de faire confiance à ce gouvernement pour chercher par la négociation pacifique une solution conforme à ses principes et donner satisfaction aux revendications légitimes de notre peuple.

Les faits ont prouvé que l'O.N.U. ne peut plus, sans trahir sa mission, se contenter de recommandations. Elle doit exiger du gouvernement français qu'il modifie sa politique au Maroc et se conforme aux désirs de tous les peuples de voir partout l'esprit de négociation triompher sur celui de violence et de force.

Pour mettre fin à l'agression perpétrée contre notre pays, ce gouvernement doit accepter la seule solution juste que notre peuple défend, à savoir :

- Fin de la terreur policière au Maroc : libération des emprisonnés politiques, retour de Sidi Mohamed Ben Youssef et de tous les exilés et déportés.
- Octroi immédiat des libertés démocratiques, notamment le droit syndical, l'existence légale des partis nationaux, la liberté de la presse.
- Abrogation de toutes les mesures ayant aggravé l'aliénation de la souveraineté marocaine.
- Constitution d'un gouvernement national, composé des représentants qualifiés du peuple marocain, ayant essentiellement pour charge de préparer l'élection démocratique d'une Assemblée nationale et de mener des négociations avec la France, sous l'égide des membres du Conseil de Sécurité de l'O.N.U., en vue de la conclusion d'un nouvel accord garantissant la souveraineté du Maroc.

Pour rester fidèle à sa Charte, l'O.N.U. doit reconnaître au peuple marocain le droit à disposer de lui-même et appuyer la réalisation immédiate de ces revendications.

Elles sont modestes et leur satisfaction est une urgente nécessité. Elles ne sont pas les revendications d'un seul parti ou d'une simple fraction du mouvement national. Elles sont les revendications de tous les partis nationaux et du peuple marocain dans sa totalité.

Aussi le Parti Communiste Marocain les défend-il de toutes ses forces, sans pour cela abandonner son propre programme, établi en 1936, et dont les points principaux sont les suivants :

- Abrogation du traité de Fès et de l'accord franco-espagnol de 1912 ; abrogation des conventions internationales qui portent atteinte à la souveraineté du pays ; Convention de Madrid (1880), Acte d'Algésiras, capitulations ;
- Suppression de la Résidence générale, du Haut-Commissariat espagnol et de tous leurs services administratifs ;
- Unification du territoire national par la suppression des zones française et espagnole, du statut international de Tanger, de l'enclave d'Ifni, des présidijs de Melilla et de Ceuta (à cela s'ajoutent depuis 1950, les parcelles cédées par le gouvernement français aux Etats-Unis d'Amérique pour l'installation de bases militaires, et qui doivent retourner au Maroc) ;

- Evacuation de toutes les troupes étrangères, françaises et espagnoles, et de toutes les forces de police et de gendarmerie (ce point se complète aujourd'hui par la demande d'évacuation des troupes américaines) ;
- Retour à la Nation de toutes les richesses minières et confiscation des avoirs étrangers investis au Maroc par les monopoles financiers ;
- Election au suffrage universel d'une Assemblée nationale marocaine, qui donnera au peuple marocain une constitution, un gouvernement, une administration et une armée nationale.

En poursuivant son combat pour l'indépendance nationale, notre peuple, fort maintenant d'une riche expérience, est assuré de la solidarité que ne cessent de lui manifester la classe ouvrière française et de larges couches du peuple de France qui ont récemment élevé des protestations indignées contre le coup de force du 20 août. Il a aussi le soutien des peuples du monde entier et plus particulièrement ceux des pays arabo-asiatiques, des démocraties populaires, de l'Union Soviétique.

Nous espérons que l'O.N.U. se fera l'écho du désir de toute l'humanité de voir le bon droit triompher sur l'agression, la force et la contrainte, et de permettre au peuple marocain libéré de toute domination d'entrer dans le concert des nations afin d'y apporter sa contribution à la marche vers le progrès et à l'instauration d'une paix durable.

COMMUNIQUE DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

Le Parti Communiste Marocain a pris connaissance des travaux de la Commission politique de l'O.N.U. concernant la question marocaine ;

Il constate qu'une fois de plus le gouvernement français a honteusement fui les débats. C'est la preuve qu'il se sent condamné par la réprobation universelle et qu'il ne lui est possible de recourir aux mensonges habituels pour tenter de justifier sa politique d'agression et d'oppression dirigée contre le peuple marocain.

Le Parti Communiste Marocain enregistre avec regret le rejet de la résolution présentée par le groupe arabo-asiatique et défendue par l'Union Soviétique, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Cette résolution a le mérite de comporter un certain nombre de recommandations sensiblement conformes aux revendications formulées par le Parti Communiste Marocain dans le mémoire qu'il vient d'adresser à l'O.N.U.

En effet, elle invite l'Assemblée générale à recommander :

1° Que la loi martiale et les mesures exceptionnelles appliquées actuellement au Maroc soient levées, que les détenus politiques soient relâchés et que les libertés publiques soient rétablies ;

2° Que soient établies des institutions représentatives démocratiques du peuple marocain par des élections libres sur la base du suffrage universel ;

3° Que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer avant cinq ans la réalisation complète par le peuple marocain de son droit à une souveraineté et à une indépendance complètes ;

4° Que le Secrétaire général entre en communication avec le gouvernement français en vue de l'application de cette résolution et qu'il présente un rapport à la 9^e session régulière de l'Assemblée générale.

Le Parti Communiste Marocain souligne cependant que la résolution bolivienne amendée par l'Inde, présentée à la suite de ce rejet et votée par 31 voix contre 18 et 9 abstentions, constitue un succès certain de la cause nationale marocaine. Elle marque un net progrès par rapport à la résolution votée en Assemblée générale le 19 décembre 1952 puisqu'elle :

1° Condamne l'attitude du gouvernement français qui a foulé aux pieds les décisions prises par l'O.N.U. le 19 décembre 1952 ;

2° Reconnaît au peuple marocain le droit absolu de disposer de lui-même ;

3° Demande instamment que soit garanti le respect du droit du peuple marocain à de libres institutions politiques.

En combattant cette résolution ainsi que celle présentée par le groupe arabo-asiatique, les impérialistes américains se sont démasqués une fois de plus aux yeux du monde entier comme les meilleurs soutiens du colonialisme français. Seule parmi les grandes puissances, l'Union Soviétique fidèle à sa politique a défendu sans défaillance la cause marocaine.

Le Parti Communiste Marocain tient à préciser que la résolution bolivienne tout en reconnaissant le droit absolu du peuple marocain à disposer de lui-même n'apporte aucune recommandation concrète permettant l'application effective de ce droit. Elle laisse ainsi au gouvernement français de nouvelles possibilités de bafouer les décisions de l'O.N.U.

Le débat sur la question marocaine devant être repris devant l'Assemblée générale puisque la résolution bolivienne n'a pas recueilli la majorité nécessaire à son adoption, il est encore temps pour notre peuple de faire entendre sa voix.

L'O.N.U. dans sa majorité doit respecter l'esprit de sa Charte. Elle doit prendre en considération les revendications de notre peuple, revendications exposées dans le mémoire que notre Parti lui a adressé le 15 septembre 1953, à savoir :

- Fin de la terreur policière au Maroc, libération des emprisonnés politiques, retour de Sidi Mohamed Ben Youssef et de tous les exilés et déportés ;
- Octroi immédiat des libertés démocratiques, notamment le droit syndical, l'existence légale des partis nationaux, liberté de la presse ;
- Abrogation de toutes les mesures ayant aggravé l'aliénation de la souveraineté marocaine ;
- Constitution d'un gouvernement national, composé de représentants qualifiés du peuple marocain, ayant essentiellement pour charge de préparer l'élection démocratique d'une Assemblée nationale et de mener des négociations avec la France sous l'égide de membres du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. en vue de la

conclusion d'un nouvel accord garantissant la souveraineté du Maroc.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les Marocains à s'unir dans l'action pour que la majorité de l'O.N.U. prenne en considération ces revendications. Que de partout des télégrammes, des lettres, des pétitions soient adressés à l'Assemblée générale de l'O.N.U. afin qu'elle adopte des décisions répondant à nos légitimes aspirations.

Que dans tout le pays la voix puissante de notre peuple s'élève pour exiger la fin du régime colonial et la reconnaissance de l'indépendance nationale pleine et entière.

Le 22 octobre 1953.

IL FAUT EMPECHER CE CRIME MONSTRUEUX (1)

Des patriotes marocains vont être traduits devant le Tribunal militaire de Casablanca, le mardi 3 novembre.

Les uns sont poursuivis pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat français » ; les autres sont accusés du prétendu meurtre de moghaznis. Il s'agit, proclame la presse colonialiste, de faire le « procès des émeutes de décembre ». Cela signifie qu'une fois encore, comme lors des derniers procès, devant le même tribunal, des patriotes innocents risquent d'être condamnés à mort ou à de longues peines de prison à la faveur d'« aveux » arrachés sous la torture.

IL FAUT EMPECHER CE CRIME MONSTRUEUX

Le Parti Communiste Marocain appelle les patriotes à engager sans relâche l'action sous toutes les formes pour arracher ces innocents à la mort et à la prison.

Le peuple marocain exige le châtiment des véritables criminels. Ceux qui, en décembre comme en août dernier, portent la responsabilité des massacres de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants de notre pays. Les patriotes doivent tout mettre en œuvre pour imposer que soient punis les colonialistes responsables du sang versé. Ils doivent par leur action unie, mettre fin aux agissements criminels des services de police qui emprisonnent et torturent les patriotes par centaines, forgent de toutes pièces à l'aide de ces tortures ces « procès » actuellement en cours.

Le Parti Communiste Marocain lance un appel pressant à tous les Marocains pour que sans retard, la riposte populaire s'organise dans l'union la plus large afin de briser la terreur d'imposer la libération des patriotes emprisonnés et le retour des exilés dont Sidi Mohamed Ben Youssef, afin aussi d'imposer l'octroi des libertés démocratiques, la reconnaissance légale des partis nationaux et de leur presse.

Que de partout s'élève le cri unanime de notre pays : liberté pour les patriotes poursuivis et emprisonnés.

(1) Appel du 2 novembre 1953.

LE 18 NOVEMBRE, JOURNEE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA TERREUR COLONIALISTE ET POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE

Le Parti Communiste Marocain a pris connaissance du vote intervenu à l'Assemblée générale de l'O.N.U. sur la question marocaine.

La motion bolivienne, reconnaissant au Peuple marocain le droit absolu de disposer de lui-même, a recueilli 32 voix contre 22 et 8 abstentions. Il lui a donc manqué dix voix pour atteindre la majorité des deux tiers nécessaire à son adoption.

Ainsi donc, malgré ce succès incontestable de la Cause nationale marocaine, l'Assemblée générale de l'O.N.U. n'a adopté aucune recommandation à l'égard des justes revendications de notre peuple.

Si par ce vote l'Assemblée générale a violé ses propres décisions prises le 19 décembre 1952, qui affirmaient à propos de la plainte marocaine « *la nécessité de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits, et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* », la responsabilité en incombe aux impérialistes américains, maîtres et complices des gouvernants français.

Les impérialistes américains et leurs satellites qui siègent à l'O.N.U. ont empêché toute solution du problème marocain, comme ils refusent de régler la question coréenne, de mettre fin à la guerre d'Indochine, d'admettre la République Populaire Chinoise aux Nations Unies et de régler par voie de négociations les différends internationaux.

Malgré leurs efforts acharnés, le vote même de l'Assemblée générale a montré que l'immense majorité de la population du globe avec à sa tête la grande Union Soviétique et la Chine Populaire, soutient la lutte de notre pays pour son indépendance. Fort de cette solidarité agissante, le peuple marocain saura, comme l'y a appelé constamment le Parti Communiste Marocain, intensifier sa lutte sur le sol national, resserrer ses rangs sans exclusive aucune. C'est la seule voie qui le conduira à la satisfaction de ses aspirations légitimes.

C'est pourquoi le 18 novembre, jour de la Fête du Trône, il manifesterà sa volonté inébranlable de mettre fin au régime du Protectorat. Tous les Marocains et toutes les Marocaines doivent ce jour-là signifier aux colonialistes français qu'ils refusent de vivre en esclaves.

Patriotes marocains !

Constituez des Comités d'union dans les usines, dans les quartiers, dans les villages, pour exiger le 18 novembre la fin de la terreur policière, la libération des patriotes emprisonnés, le retour du Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef et de tous les déportés et exilés.

Ouvriers, travailleurs !

Cessez le travail dans les usines et les chantiers.

Commerçants et artisans !

Fermez vos boutiques et vos ateliers.

Etudiants ! Désertez les cours.

Paysans ! Boycottez les souks le 18 novembre.

Le 18 novembre doit être une Journée nationale de lutte contre la terreur et la répression.

Son succès sera un pas décisif sur le chemin de l'indépendance nationale.

Le 7 novembre 1953.

FEROCES TORTURES INFLIGÉES A ABDALLAH LAYACHI

Le Parti Communiste Marocain dénonce avec indignation les féroces tortures qui ont été infligées au camarade Abdallah Layachi par l'inspecteur Garcette, chef de la brigade politique des Renseignements généraux.

Arrêté le 18 novembre, Abdallah Layachi fut conduit au Commissariat central. Là, il fut d'abord sauvagement battu par l'inspecteur Garcette et ses sbires. Puis déshabillé complètement et attaché sur un banc au bout duquel se trouvait un seau d'eau. En faisant basculer le banc, les policiers maintenaient la tête immergée dans l'eau jusqu'à l'asphyxie. Après ce supplice de la baignoire et devant son attitude héroïque, on lui fit alors passer un courant électrique dans les parties génitales à l'aide d'un appareil spécialement conçu à cet effet. N'obtenant toujours aucun résultat, le policier Garcette et ses acolytes le suspendirent par les pieds à une tringle placée entre deux barreaux et le frappèrent à coups de nerf de bœuf sur la plante des pieds. A la suite de cette torture atroce Abdallah Layachi devait rester inanimé pendant plusieurs heures, mais il avait tout au long résisté avec un courage admirable à ses tortionnaires.

Un expert médical commis par le juge d'instruction devant lequel Abdallah Layachi a été traduit, établit un certificat et constata sans aucun doute possible des traces laissées par les tortures, notamment les cicatrices des brûlures dues au courant électrique. Ce certificat constitue la preuve irréfutable de la culpabilité du policier Garcette et de ses complices. Il démontre tout aussi irréfutablement l'existence d'une Gestapo colonialiste au Maroc.

Craignant de voir éclater au grand jour les crimes monstrueux accomplis par cette Gestapo, on multiplie au parquet les intrigues et les pressions pour étouffer l'affaire et sauver le tortionnaire Garcette du juste châtiment qui l'attend. On ne peut interpréter autrement le refus du parquet de communiquer le dossier aux défenseurs d'Abdallah Layachi.

Le Parti Communiste Marocain lance un appel pressant à tous les honnêtes gens pour que par leur action cette tentative échoue. Le procès du tortionnaire Garcette doit s'ouvrir. Il doit être celui de la Gestapo colonialiste qui fonctionne au Maroc. Car nul ne saurait oublier que le cas d'Abdallah Layachi n'est pas isolé. Chaque jour des dizaines de patriotes sont torturés dans les commissariats. Tout récemment à Rabat Si Ben Aissa Ben Ghazi est mort au lendemain de son arrestation. On a tenté de maquiller ce décès en un suicide par empoisonnement, mais l'enquête ouverte à ce sujet n'a encore donné aucun résultat et pour cause. Il s'agit donc bien d'un crime et il y a tout lieu de croire que ce patriote est mort des suites des

tortures policières, comme d'autres en sont morts au cours du mois de décembre de l'année dernière.

Tous ces crimes doivent être punis. Le peuple marocain réclame justice et exige que les tortionnaires colonialistes et en premier lieu le policier Garcette soient punis et mis hors d'état de nuire.

Le 15 décembre 1953.

A PROPOS DU RASSEMBLEMENT DE TETOUAN

Le Parti Communiste Marocain a pris connaissance de l'information selon laquelle une réunion d'Oulémas, Pachas, caïds, représentants des tribus et des villes, doit se tenir à Tétouan à partir du 21 janvier et aurait pour but de désigner le khalifa de la zone nord du Maroc comme régent du trône chériffien.

Sans préjuger des conclusions concrètes auxquelles elle pourra aboutir, cette manifestation est un nouveau témoignage de l'opposition irréductible du peuple marocain au coup de force colonialiste du 20 août 1953, *que les gouvernants français ont organisé de toutes pièces pour chasser de son trône Sa Majesté Mohamed Ben Youssef*, et installer à sa place l'usurpateur Arafa, en violation des traités internationaux qui régissent la condition juridique du Maroc. Elle témoigne aussi de l'unanimité de la nation marocaine dans ses légitimes aspirations vers son indépendance totale, malgré le démembrement de son territoire consacré par l'installation du protectorat et les accords franco-espagnols de 1912. Ce sont précisément les impérialistes français, responsables en premier lieu de ce démembrement, qui prétendent cyniquement aujourd'hui s'ériger en défenseurs de l'unité marocaine.

Tout en accueillant avec satisfaction cette *initiative* qui, si elle se concrétise, ajoutera considérablement aux difficultés sans cesse grandissantes que le gouvernement français rencontre dans l'application de sa politique d'oppression et de terreur au Maroc, les Marocains doivent se garder de toute illusion dangereuse. Il convient en effet, de ne pas perdre de vue que l'attitude du gouvernement du général Franco en cette affaire est dictée d'une part par les contradictions d'intérêts qui ont toujours opposé impérialistes français et espagnols au Maroc, et d'autre part par le fait qu'aujourd'hui le mouvement de libération nationale marocain est une force avec laquelle il faut compter. Par conséquent, il importe de rester vigilant à l'égard des marchandages qui ne vont pas manquer d'avoir lieu entre les deux puissances occupantes pour la recherche d'un accord éventuel qui ne peut se réaliser qu'au détriment des intérêts nationaux marocains.

Le Parti Communiste Marocain souligne qu'en tous les cas, le peuple marocain reste *l'arbitre* de la situation. Tout dépend de sa lutte sur le sol national.

La tâche immédiate et urgente pour l'heure est de briser la terreur policière, d'ouvrir les portes des prisons, d'arracher

le retour de S.M. Mohamed V, et de tous les exilés. Et, à la faveur de ce climat nouveau, imposer l'ouverture de négociations entre la France et le Maroc pour une juste solution du problème marocain.

Pour cela, l'arme décisive c'est l'action de masse de tous les patriotes unis sans distinction aucune.

20 janvier 1954.

Le Parti Communiste Marocain.

L'ESPOIR ET LA CERTITUDE DE LA LIBERATION NATIONALE RESIDENT DANS LA LUTTE UNIE DU PEUPLE (1)

Le Parti Communiste Marocain s'élève avec indignation contre la décision prise par le gouvernement français de transférer S.M. le Sultan Mohamed Ben Youssef, dans une île du Pacifique, aggravant ainsi à l'extrême les conditions matérielles et morales de son exil.

Cette mesure, visiblement prise en représailles de la manifestation de Tétouan, est un défi lancé au peuple marocain. Cependant, les gouvernants français se trompent grossièrement s'ils croient pouvoir par cette opération de basse vengeance, donner quelque crédit au fantoche Arafa, et semer le découragement dans les rangs du mouvement national marocain. Les patriotes marocains ne manqueront pas au contraire d'intensifier leur lutte plus convaincus que jamais que cette mesure témoigne une nouvelle fois des difficultés sans cesse grandissantes auxquelles se heurte la politique de terreur et d'oppression suivie au Maroc par le gouvernement français.



Le Parti Communiste Marocain salue avec satisfaction le grand rassemblement patriotique de Tétouan. En condamnant solennellement dans leur pétition la politique de terreur appliquée au Maroc par le gouvernement français, dénonçant le coup de force du 20 août 1953, et en ne reconnaissant pas le pantin Arafa, les représentants des populations de la zone khalifienne ont traduit les sentiments unanimes de notre peuple.

Le Parti Communiste Marocain estime toutefois de son devoir de déclarer qu'il ne peut souscrire à l'approbation inconditionnelle que contient cette pétition à l'égard de la politique franquiste en cette région et aux « espoirs qu'elle place dans l'œuvre de Franco pour atteindre la liberté du Maroc ». Il serait en effet hautement préjudiciable et dangereux pour la cause nationale de placer l'espoir de libération entre les mains des impérialistes quels qu'ils soient, qui sont attachés avant tout à la sauvegarde de leurs privilèges.

(1) Déclaration du 26 janvier 1954.

Si les autorités franquistes ont permis le rassemblement de Tétouan et y ont pris part, sans pour cela que cela signifie de leur part jusqu'à présent un changement de politique, c'est là avant tout le fruit de l'action inlassable de tout le peuple marocain pour la défense de ses droits légitimes.



Le Parti Communiste Marocain souligne à nouveau que l'espoir et la certitude de la libération nationale résident avant tout dans la lutte unie de notre peuple, seule force décisive capable d'imposer aux impérialistes un changement de politique et d'ouvrir ainsi la voie à l'indépendance totale. Et pour cela, notre peuple peut compter sur la solidarité effective de ses véritables alliés, la classe ouvrière française et toute l'humanité progressiste ayant à sa tête l'Union Soviétique.

DU 20 AOUT 1953 AU 30 MARS 1954 ... DES FAITS QUI ACCUSENT...

UN REGIME DE TERREUR ET D'OPPRESSION SANGLANTE

Après l'odieux coup de force du 20 août 1953 les gouvernants français n'ont pas manqué de proclamer leur souci de voir « une ère nouvelle » s'ouvrir au Maroc. Ceux-là qui avaient soudoyé les féodaux, les obscurantistes les plus rétrogrades et les charlatans, parlent de « démocratie, de liberté, de progrès... » Certes, le peuple marocain qui avait vu ses meilleurs fils jetés en prison, fusillés, exilés, déportés ou traqués par la police, savait que les comploteurs n'ont accompli leur forfait que dans l'espoir de mater le mouvement national marocain, de consolider leur domination sérieusement ébranlée par le combat courageux qu'il mène pour défendre des justes revendications.

Le Parti Communiste Marocain, dans un communiqué publié au lendemain du coup de force, tirait les leçons de cette nouvelle agression contre la nation marocaine en déclarant notamment :

« Le Parti Communiste Marocain a déjà montré que l'objectif des comploteurs est d'imposer leur plan de « réformes » afin de dépouiller le Maroc de ce qui lui reste de souveraineté et consolider ainsi la domination impérialiste. Le fantoche intronisé sera un jouet entre les mains des colonialistes désireux de poursuivre leur politique d'oppression et d'exploitation et d'accélérer la préparation à la guerre dans notre pays.

» Devant l'opposition grandissante de notre peuple décidé à reconquérir son indépendance nationale, les impérialistes veulent renforcer leur appareil d'oppression et accentuer la répression contre le mouvement national. Déjà la mobilisation des forces policières a été suivie de fusillades, de l'emprisonne-

ment de dirigeants des partis nationaux et de milliers de patriotes dévoués à la cause de la liberté et de la paix.

» Il est clair que le complot est dirigé contre tout le mouvement national. »

La suite des événements a donné raison à notre Parti, elle a illustré la signification réelle de ce coup de force et a mis en lumière la sanglante « ère nouvelle » qui s'ouvrait après l'intronisation du pantin Arafa.

**

Nous nous proposons, dans ce document, d'apporter à l'opinion publique, à la veille du 42^e anniversaire du traité du protectorat, quelques témoignages sur le régime policier qui sévit dans notre pays, régime qui ne cesse de s'aggraver. Que d'actes d'une barbarie et d'une sauvagerie inégalées sont chaque jour accomplis par les « civilisateurs » colonialistes ; que de souffrances endurées par notre peuple qui malgré tout conserve une foi inébranlable dans le triomphe de sa noble cause.

Par les faits que nous relatons nous verrons d'un côté les forces bestiales déchaînées et aveugles de l'impérialisme tenter d'imposer leur loi ; d'un autre un peuple fier et courageux ripostant coup pour coup et opposant aux bourreaux colonialistes sa ferme volonté de faire triompher son droit à la liberté et au bonheur.

Ces faits, tirés le plus souvent d'aveux contenus dans la presse colonialiste, prouveront amplement ce que signifient les paroles prononcées par MM. Laniel et Bidault en septembre 1953 : « Ralliement total et universel » du peuple marocain au pantin Arafa, et « modicité des forces de police dont dispose la résidence ».

Le 10 septembre 1953 le Parti Communiste Marocain a édité un document intitulé « Les comploteurs démasqués, ou la vérité sur le coup de force colonialiste au Maroc », dans lequel on relevait un premier bilan de cette agression sanglante : plus de 500 tués au cours des grandioses manifestations de protestation du peuple marocain, plus de 5.000 arrestations préventives opérées dans les villes et les campagnes, des condamnations par « camions » des patriotes d'Oujda, les ratissages des Beni Snassen suivis par « les manœuvres » de l'armée présidée par de Chevigné, le bourreau du peuple malgache, etc.

« L'ère nouvelle » était ainsi inaugurée, elle allait se poursuivre par d'autres ratissages, arrestations, condamnations scandaleuses, par l'instauration du système des otages et de « la responsabilité collective », par la multiplication des expéditions punitives, par une accentuation sans précédent de la terreur policière.

1. — RAFLES, RATISSAGES, EXPÉDITIONS PUNITIVES

Le 23 septembre 1953 : une première réalisation de « l'ère nouvelle », la formation d'une brigade dite « antiterroriste », dont la mission est précisément de semer la terreur parmi la population marocaine.

Dans la soirée du 23 septembre, elle se manifeste en opérant une rafle spectaculaire que le journal « Petit Marocain » relate en ces termes : « La police des Renseignements généraux a procédé dans la soirée du mardi à une opération de

contrôle dans les secteurs du 3^e et du 4^e arrondissements. C'est ainsi que 800 vérifications d'identité ont été faites aussi bien des piétons que des cyclistes, automobilistes, taximen, etc. Tous les Marocains qui passent ont été interpellés et fouillés, et les voitures stoppées et visitées attentivement ».

« Il est à souhaiter que des opérations de ce genre se renouvellent fréquemment. Faites avec discrétion, ne donnant lieu à aucun désordre, elles ont le don certain de faire réfléchir les saboteurs et d'autre part d'apaiser les esprits inquiets. »

Le vœu de ce journaliste sera exaucé et le même jour son confrère du soir « Vigie Marocaine » le rassure en ces termes, sous le titre « Une opération de contrôle quotidienne » :

« Précisons que des opérations identiques auraient lieu chaque jour dans des quartiers différents et à des heures indéterminées du jour et de la nuit. La police mérite d'être vivement félicitée pour l'activité qu'elle déploie. »

Ainsi donc, chaque jour, tout passant marocain va être interpellé arbitrairement, fouillé, soumis aux caprices des policiers qui n'hésitent pas à lire tout bout de papier qu'ils rencontrent dans les poches, à se renseigner sur toute photo qu'ils trouvent, profèrent des insultes et des menaces contre quiconque ne se prête pas aisément à leurs manipulations. A la moindre résistance le Marocain devient « suspect » et sera conduit au commissariat central où il reçoit quelques gifles en guise de « hors-d'œuvre » en attendant l'interrogatoire et les tortures.

Cela n'empêche pas un ancien président du Parti Démocrate des Etats-Unis d'Amérique, James Farley, de passage à Casablanca, de déclarer le même jour à la presse : « Tout est absolument calme (au Maroc). Je n'ai rencontré aucun déploiement de forces et je n'ai vu de police que là où la circulation la rendait indispensable » (« Vigie » du 24 septembre).

Le 26 septembre, a lieu une expédition punitive dans les tribus des Messaouia et des Rehamna (région de Marrakech), que le « Petit Marocain » rapporte ainsi : « Ayant appris que des responsables de l'Istiqlal s'étaient réfugiés dans le douar, une descente de police y fut organisée. Mais les inspecteurs en nombre insuffisant furent pris à partie par certains éléments hostiles, durent se replier et se retirer. Ils revinrent avec des renforts de mokhazenis et procédèrent à de nombreuses arrestations ».

7 octobre. A Casablanca une nouvelle rafle de grande envergure. La « Vigie » du 8-10-53 écrit : « 220 personnes ont été interpellées au cours d'une rafle la nuit dernière en nouvelle médina. Des suspects ont été appréhendés. Parallèlement aux rafles, les surveillances discrètes se poursuivent dans toute la ville ».

24 octobre. — Toujours à Casablanca, selon « Maroc-Presse », un rafle monstre en ancienne médina. De nombreuses personnes ont été interpellées et fouillées par la police.

16 novembre. — A la veille de la fête du Trône une série de perquisitions a lieu à travers toute la ville de Casablanca, en particulier chez plus de 80 démocrates européens.

18 novembre. — Les forces de police se déploient dans toutes les villes. A longueur de journée tout passant marocain est interpellé et fouillé.

8 décembre. — Selon « Le Petit Marocain », à Casablanca « la brigade politique a effectué de nombreuses fouilles et a

procédé à de minutieuses perquisitions en bordure de la route de Médiouna ».

17 décembre. — A Meknès la « Vigie » annonce « une importante rafle nocturne opérée par la police à travers toute la ville : 400 personnes interpellées, 36 arrestations ».

13 janvier 1954. — A Casablanca : rafle dans le quartier de Mers Sultan : une vingtaine d'arrestations.

29 janvier. — Rafles à Meknès : 10 arrestations.

10 février. — Rafles à Meknès : 19 arrestations.

11 février. — Pour préparer l'arrivée d'Arafa à Casablanca la police procède à une série de ratissages.

Le « Petit Marocain » du 12 février : « Des opérations de ratissage se déroulent en divers secteurs de la ville à des heures aussi irrégulières que susceptibles de découvertes et de surprises. C'est ainsi qu'hier matin des cordons de police ont encerclé le parc de l'hermitage et l'ont minutieusement, mètre par mètre, fouillé. Dans l'après-midi des patrouilles et des perquisitions ont été faites en différents secteurs de la nouvelle médina et d'Ain Chock ».

Nuit du 13 au 14 février. — Un ratissage dans le Derb Bouchentouf prend le caractère d'une véritable expédition punitive. « La Vigie » du 14 le relate comme suit : « Cette opération de grande envergure a été faite avec le concours de l'armée et du Makhzen et a été dirigée par l'Etat-Major au complet de la police casablancaise et des officiers des délégations urbaines ».

« A deux heures trente du matin des camions ont amené au boulevard de Suez des tirailleurs sénégalais qui ont été disposés silencieusement tout autour du Derb Bouchentouf.

» ... Pendant plus de 3 heures les policiers fouillèrent de nombreuses maisons... les inspecteurs accompagnés de gardiens de la paix et d'assés fouillèrent des maisons et des immeubles entiers... un certain nombre d'arrestations ont été opérées. »

Et le journaliste ajoute avec cynisme :

« La complicité dont continuent de profiter les terroristes de la part des habitants de ce derb a été l'une des principales causes de cette opération ».

Dans la nuit du 14 au 15 février : même ratissage aux carrières centrales.

Dans la nuit du 15 au 16 février : même ratissage Derb Chorfa.

Dans la nuit du 20 au 21 février : même ratissage en Nouvelle Médina, 60 arrestations.

C'est avec une sauvagerie inégalée que se sont déroulés ces ratissages : comme le relate le Parti Communiste Marocain dans un communiqué du 22 février : « Les portes des maisons furent défoncées, les femmes arrachées du lit sans ménagement, les enfants terrorisés et malmenés, des vieillards malades brutalisés, nombre de gens frappés à coups de pied. Des actes de vandalisme et de pillage furent opérés : matelas éventrés, meubles brisés, argent et bijoux volés... Des dizaines de personnes furent arrêtées, tout possesseur de livres ou de portraits de S.M. Mohamed Ben Youssef était considéré comme suspect et arrêté sur le champ ».

A ces ratissages massifs il faut ajouter ceux qui se déroulent sans que la presse en parle et qui font partie de ce qu'un journaliste de la « Vigie » avait appelé « une opération de

contrôle quotidienne », ceux que la police opère chaque fois qu'un agent de l'oppression est abattu, comme le reconnaît « Maroc-Presse » du 15 décembre, en écrivant sous le titre « Police et Politique » :

« Un homme tombe, la police arrive et ratisse un derb, des suspects sont arrêtés. »

Il faut ajouter aussi les fouilles quotidiennes qui ont lieu à travers toutes les médinas et en particulier le soir quand la troupe et la police se répandent dans les rues et les ruelles.

Et pour avoir une idée sur le climat qui peut régner dans notre pays avec une pareille mobilisation des forces de police, avec toutes ces mesures répressives, il suffit de lire ce qu'écrit « Maroc-Presse » du 8-1-54, sous le titre de « 3.000 hommes veillent chaque nuit sur la sécurité de Casa ».

Qui n'a pas parcouru la nuit les médinas depuis quelques semaines ne peut juger des conséquences des derniers événements sur la vie des quartiers ouvriers et commerçants où retentissaient jadis les mille bruits d'une vie intense dont le pittoresque faisait le bonheur des touristes.

« Aujourd'hui les médinas vivent dans le silence et la crainte. Les cinémas et les cafés maures sont fermés, les rues sont désertes, les rideaux tirés et les passants furtifs. Seuls de loin en loin des hommes armés, des mokhazenis, des policiers et aussi des civils veillent devant un éventuel danger. Grâce à eux les cités marocaines et la ville européenne peuvent dormir tranquilles. »

Qui donc peut dormir tranquille ? Est-ce le « passant furtif » qui est l'objet de rafles et ratissages ? Est-ce celui qui est « le suspect » de la prochaine vague d'arrestations ?

Mais ce n'est pas là l'unique aspect de la terreur policière qui règne dans notre pays. Un autre drame se joue dans les commissariats de police, devant les tribunaux, dans les prisons, et que nous allons évoquer.

II. — DES ARRESTATIONS PREVENTIVES, ENLEVEMENTS AU SYSTEME DES OTAGES

Les suspects. — Nous avons vu comment chaque rafle, chaque ratissage avait son lot de « suspects » et cela nous renseignera davantage sur le véritable rôle de la « brigade antiterroriste ».

Le « Petit Marocain » du 30 janvier 1954 écrit : « que sont devenus certains chefs de cellules ? Nous nous souvenons cependant qu'à la suite des émeutes de décembre 1953 plusieurs chefs de cellules furent entendus par les services de police. Une trentaine environ furent présentés au tribunal militaire. Par contre 57 chefs de cellule furent laissés en liberté. Quelles sont à l'heure actuelle les principales activités de ces gens-là ? Prennent-ils une part active dans les menées des groupes terroristes ? »

« Voilà, croyons-nous, l'une des principales tâches auxquelles s'intéressent les services de la lutte antiterroriste. »

Faire la chasse aux patriotes, à tous ceux qui nourrissent un amour ardent pour leur patrie, telle est la tâche essentielle de toute la police du protectorat.

C'est ainsi que le même journal du 14 octobre 1953 écrit sous le titre : « Casablancais, dormez en paix », « La brigade antiterroriste poursuit une excellente besogne... Tout au long de la journée d'hier des inspecteurs ont procédé à de nombreux

ses auditions de Marocains qui, *de près ou de loin, volontairement ou involontairement*, ont été amenés à approcher ou à contacter les terroristes arrêtés ».

Et comment donc ces « terroristes » ont été arrêtés ? La « Vigie » du 9 octobre nous éclaire suffisamment : « Dans l'impossibilité d'obtenir des témoignages directs, *les enquêteurs ont été obligés de procéder au hasard*. Finalement ils sont parvenus à leurs fins grâce à l'arrestation d'un Marocain qui fut trouvé porteur d'un revolver. D'où tenait-il cette arme ? Qu'en faisait-il ?

» Cependant, de fil en aiguille, les enquêteurs ont pu procéder à plusieurs arrestations ; ce matin le chiffre de ces arrestations était de 15 ».

Le 20 octobre. — Le « Petit Marocain » écrit : « A Berrechid, dans la soirée tragique, 40 Marocains tous connus pour faire partie de l'Istiqlal ont été arrêtés. *Il ne semble pas que l'un d'eux soit l'assassin*, néanmoins il est permis de penser que si le meurtrier n'est pas de Berrechid, c'est l'un de ces prévenus qui lui aurait donné tous les renseignements ».

A Fès, le 7 décembre 1953, une centaine de Marocains sont arrêtés. A ce propos le « Courrier du Maroc » écrit : « A la suite des derniers attentats, le chef de la région de Fès a convoqué individuellement dimanche une centaine de personnes pour examen approfondi de leur situation ou de leurs alibis ».

La convocation en guise de lettre de cachet et le Bordj Nord de Fès en guise de Bastille, et ainsi ce singulier représentant de la République française maintient en prison jusqu'au 19 décembre plus d'une centaine de patriotes. Car tel est le bon plaisir des autorités du protectorat.

A Casablanca, le « Petit Marocain » du 26 décembre 1953 annonce que 150 « suspects » sont entendus à la police : « Plusieurs arrestations ont été opérées. Hier on en comptait 150. On ne sait pas encore quels sont les résultats des interrogatoires qui se poursuivent au commissariat central ».

A Marrakech, le 29 décembre. La police publie un véritable communiqué de guerre intitulé pompeusement « Opération Marrakech » et dont voici quelques extraits :

« ... Commencée le 23 décembre (l'opération) s'est terminée le 27 dans le courant de l'après-midi par l'arrestation de 22 individus tous de nationalité marocaine et de confession musulmane, domiciliés à Marrakech... »

» Parmi eux des distributeurs de tracts et auteurs d'inscriptions injurieuses...

- » La moyenne d'âge des individus arrêtés est de 22 ans.

» Le noyau terroriste ayant opéré jusqu'à ce jour à Marrakech peut être considéré comme étant anéanti, mais les opérations de nettoyage de la ville et de la région ne font que commencer et nous mettent dans l'obligation de ne pas révéler les noms des personnes arrêtées... »

Ne rappelle-t-il pas certains communiqués du genre « opération mouette ou hirondelle » ?

La suffisance de ces grands stratèges de la répression qui redorent leur blason avec la chasse aux distributeurs de tracts jusque dans les petites classes des écoles primaires susciterait bien des rires si la vie de centaines de patriotes n'était pas en jeu par les menées de ces lâches bourreaux.

A Safi. — Le 31 décembre les policiers rivalisent de « communiqués » ; celui de Safi nous gratifie d'un autre du même style pour annoncer que « l'opération sardine » a donné 12 arrestations.

A Rabat et Casablanca. — Le 7 janvier la « Vigie » nous apprend que « d'importantes arrestations ont été opérées dans la région de Rabat. L'opération n'est pas terminée, nous nous conformons à la demande qui nous a été adressée de ne pas encore publier les détails sur les circonstances de ces arrestations ».

Et ce n'est que le 4 février qu'on apprend qu'une centaine d'arrestations ont été opérées au cours du mois de janvier. Pendant tout ce temps on est en droit de se demander par quelles mains est passée cette centaine de « suspects » ? Quelles tortures barbares ont été infligées à ces otages pour leur arracher des « aveux » ?

Le système des otages. — Cependant ces arrestations massives, ces interrogatoires de « suspects » n'arrivent pas à intimider le peuple marocain. Devant leur impuissance, les forces répressives en viennent à frapper aveuglément sur tout ce qui se trouve à la portée de leurs mains. Et comme en France au temps de l'occupation nazie, le système des otages fait son apparition dans l'arsenal de l'appareil d'oppression du protectorat.

Ainsi, dès le 9 octobre 1953, la « Vigie » annonce qu'à Casablanca, « 16 commerçants voisins du buraliste du derb El Afeu, qui reçut deux balles de revolver, ont été entendus les uns après les autres par les enquêteurs ». Et le journaliste ajoute : « Sur ce point ils sont tous unanimes : ils n'ont rien vu. La plupart n'ont rien entendu... »

Le 16 octobre. — On apprend que 24 Marocains (et non 16) sont condamnés par le tribunal du Pacha pour « non assistance à personne en danger de mort ». Ces 24 patriotes qui n'ont pas voulu se faire les auxiliaires des forces de la répression ont été condamnés : 5 à 3 mois de prison, 11 à 2 mois, 6 à 1 mois, 2 à 8 jours (paraît-il à cause de leur jeune âge) — l'un d'eux est âgé de... 14 ans.

De nouveau le 20 octobre, plusieurs Marocains sont présentés devant le même tribunal et condamnés pour les mêmes motifs.

Le 13 janvier. A Rabat, 6 Marocains sont condamnés à 2 ans de prison et 200.000 francs d'amende pour « non assistance ».

Le 19 janvier. A Casablanca on signale 15 arrestations pour « non assistance ».

Le 30 janvier. La « Vigie » annonce « de sévères mesures contre tout témoin soupçonné de ne pas prêter secours aux personnes en danger. Les commerçants voisins des lieux des attentats sont en effet plus particulièrement visés par les mesures envisagées et sont passibles d'arrestation s'ils sont persuadés de passivité devant les actes de terrorisme. Dans d'autres cas, ils pourront se voir interdire l'activité de leur commerce jusqu'à l'arrestation des assassins ».

Le 11 février, le tribunal du Pacha de Casablanca condamne neuf commerçants à deux ans de prison pour « non assistance ».

Mais aucune de ces menaces n'a pu venir à bout de la volonté de lutte du peuple marocain, et c'est ainsi que les autorités colonialistes en viennent à instituer « la responsabilité collective ».

RESPONSABILITE COLLECTIVE

Dès la fin de décembre 1953, tant à Casablanca qu'à Rabat, l'administration décrète que les habitants des médinas assureront désormais la surveillance de nuit. Ces « civils » placés sous la direction des forces de police sont « responsables de tout incident pouvant avoir lieu dans leur quartier ».

Et pour mieux faire sentir cette responsabilité collective à toute la population marocaine, l'administration décide par la suite de faire payer une taxe à chaque habitant pour assurer la location d'un « assès » (gardien). Cette taxe, véritable impôt de guerre, frappe lourdement la classe ouvrière en particulier. C'est ainsi qu'aux carrières centrales de Casablanca le taux de cette taxe est de 100 à 200 francs par semaine et de 200 à 400 francs dans d'autres quartiers.

A Rabat, la taxe varie de 1.000 à 2.000 francs par mois et par foyer. Ce qui totalise environ 7 millions de francs pour la médina seulement.

Cette taxe, fixée selon les « signes extérieurs » de richesse, est l'objet d'un odieux marchandage entre les agents de l'administration et la victime qui est le plus souvent un travailleur réduit au chômage ou un soutien de famille qui n'a pour revenu qu'un salaire de misère.

LES « ENLEVEMENTS »

A Fès, Rabat, Salé, Casablanca, cinq patriotes ont été « enlevés » dans des conditions telles qu'il est difficile de ne pas évoquer la collusion entre les services de police et les organisateurs de ces « enlèvements ».

Le cas de Si Abdeslam Benkirane est typique. Voici ce qu'écrivit le « Petit Marocain » du 14 décembre 1953 :

« La venue du moqqadem (agent de l'administration) Haj Abderrahmane à quelques minutes d'intervalle à la villa Benkirane est-elle une simple coïncidence ? C'est en effet Haj Abderrahmane qui frappa vers 7 heures du matin. Un jardinier ouvrit et s'enquit. Le moqqadem, qui dépend du contrôle civil d'Aïn Chock, demanda si Benkirane était là. Le jardinier répondit qu'il était à sa ferme, près de Bir Jdid. Il insiste pour connaître l'adresse exacte. C'est à ce moment qu'à une autre porte, les Européens de la Chevrolet noire modèle 48 frappèrent. Coïncidence ? Peut-être. Mais l'objet de leur visite était cependant le même et ils témoignent de la même insistance pour connaître la retraite de Benkirane. »

La collusion est si flagrante que la Résidence n'a voulu ni infirmer ni confirmer le fait, et s'est réfugiée dans un silence complice.

A Rabat comme à Fès les auteurs de ces « enlèvements » se présentaient toujours comme étant des policiers. Fait significatif, à Fès le docteur El Kohen a été interpellé par des Européens en civil et prié de les suivre. C'est alors que ces individus se métamorphosèrent en policiers et l'enlèvement devint une arrestation suivie, une semaine après, par une inculpation de « non dénonciation d'association de malfaiteurs ».

L'administration colonialiste, par la voix de son journal de langue arabe « Al Widad », dévoile une partie de ses intentions. Dans le numéro du 7-12-53, elle feint se demander si ces « enlèvements » ne sont pas fait d'une « main blanche » et passe ensuite au chantage et à l'intimidation :

« Nous voudrions savoir, dit ce journal, si un groupe s'est dressé contre les agresseurs terroristes de l'Istiqlal pour leur montrer qu'il sait mieux qu'eux manier l'arme... »

» .. Nous voulons que les choses s'arrangent par la douceur. Quant à la rigueur et à la violence, nous n'avons que faire ; bien que nous soyons persuadés que c'est le moyen qui convient pour réduire cette bande de forcenés. » Et de conclure en ces termes : « *N'oublions pas que c'est là une bonne leçon pour tous* ».

Cette main blanche que loue le journal de l'administration va se manifester par l'envoi de lettres de menaces à des patriotes marocains et aussi pour quelques crimes, jouissant par avance de la haute protection des autorités du protectorat.

Dans la nuit du 1er au 2 février, une bombe faisait explosion au domicile de Me Abdelkader Benjelloun, secrétaire général adjoint du Parti Démocrate de l'Indépendance. Le 6 février, le même avocat reçut une lettre de menace de mort si dans les huit jours il ne faisait pas de déclaration publique condamnant le mouvement national : « Maître, méditez sur l'avertissement de la nuit du 1er au 2... Puisque l'administration ne peut vous atteindre, nous nous sommes fixé cette mission, ce but nous l'atteindrons inexorablement... Sinon vous et vos amis disparaîtrez progressivement. — Signé : La Main Blanche. »

D'autres patriotes ont reçu des lettres de menaces. A ce sujet l'administration ne dit pas un mot. Qu'un organisme de terrorisme procédant à des « enlèvements », à la préparation d'autres crimes existe, il n'y a pas de doute possible, le journal « Al Widad » nous l'a laissé entendre depuis décembre 1953. Que cet organisme soit entièrement à la solde des colonialistes et agisse sous la protection de la police, avec l'accord total des services de répression, cela ne fait plus de doute non plus.

LE DOSSIER DE LA GESTAPO COLONIALISTE

Le 18 novembre 1953, notre camarade Abdallah Layachi est arrêté, amené dans les locaux du commissariat central où il subit des tortures monstrueuses. Son courage et sa ferme volonté l'emportent sur la barbarie et l'acharnement de ses bourreaux. Il fait constater par un médecin les traces des sévices que porte son corps meurtri et dépose une plainte auprès des tribunaux. L'opinion publique est profondément indignée par ses révélations. Le scandale éclate et le policier Garcette est limogé, puis quelque temps après réintégré.

Le voile qui couvrait les horribles tortures qu'endurent les patriotes dans les geôles des commissariats est déchiré. Une vive lumière éclaire désormais tout ce que les patriotes traînés devant les tribunaux colonialistes ont maintes fois révélé.

Février 1953. — Au cours du procès concernant l'affaire de Tadla qui s'est déroulé devant le Tribunal militaire de Casa-blanca, notre camarade Maati El Yousfi et d'autres inculpés avaient décrit les tortures que les policiers leur ont infligées dans l'espoir d'échafauder un complot contre le mouvement national. Face à ces révélations, le président du Tribunal eut pour réponse qu'un sourire cynique, faisant croire que ces déclarations n'étaient que le fruit d'une pure imagination des accusés.

1er juillet 1953. — Devant le même tribunal se déroule le procès de trois patriotes inculpés de meurtre lors des événements sanglants de décembre 1952. Devant l'absence de preuves

les policiers s'étaient acharnés sur ces trois « suspects » pour leur arracher des « aveux » sur lesquels repose tout le procès. Dans le compte rendu fait par le journal « Le Monde » du 2 juillet on peut lire : « Tous disent avec force qu'on les a battus, qu'ils n'ont rien reconnu, mais que les inspecteurs ont cependant établi des procès verbaux qu'ils durent signer de force. On m'a dit d'enlever mes vêtements, raconte Rahal, on m'a attaché à plat ventre sur un banc, les jambes repliées. Ils ont dit : « Où étais-tu le lundi des émeutes ? » J'ai répondu « Chez moi ». Ils ont dit : « Dis la vérité où tu vas avouer sous la cravache ». On a apporté un seau avec du vomi dedans, on l'a mis devant le banc, par derrière ma tête allait dans le seau ».

Quand un policier est venu témoigner à la barre, il fit ce monstrueux aveu : « Ça s'est passé gentiment, il n'y avait pas besoin de violence. J'aurais arrêté n'importe quel Marocain, il aurait avoué ». Comme pour donner confirmation à cette naïve déclaration du policier « La Vigie » du 27 août 1953 dit à propos de certaines arrestations opérées à Port-Lyautey lors du déraillement du train Casa-Alger :

« Il est aisé pour la police de trouver des lampistes auxquels on peut toujours arracher des aveux, qu'ils rétractent par la suite. Les enquêteurs ne veulent pas de cela. »

Le 6 septembre, le même journal ajoute : « Que de lampistes auraient pu être arrêtés, que « d'aveux » (sic) auraient pu être recueillis, que de fausses dénonciations qui furent le fait de jaloux ou de méchants. Il s'est agi d'éliminer les fantaisistes. Les enquêteurs voulaient « le » coupable et non « un » coupable ».

Mais il ne faut pas croire que les policiers, pris subitement de remords, ne rechercheront plus désormais que « le » coupable. Plus que jamais leur bestialité va se déchaîner sans connaître la limite, sans avoir pour autre objectif que celui que leur assigne la nature même du régime qu'ils servent : répression sanglante et féroce de tout sentiment patriotique, de tout désir de liberté.

Le 7 décembre 1953 : un patriote est arrêté à Rabat. Le lendemain il succombe dans les geôles du commissariat central. « La Vigie » relate ainsi le fait : « Les services de police semblent observer à ce sujet la plus entière discrétion. C'est en vain également qu'à 10 heures ce matin nous attendions encore de la Résidence confirmation ou infirmation de ce fait, au sujet duquel cependant des interprétations dont les échos nous sont parvenus se font jour, notamment en milieu marocain ».

Quelques jours après, la police laisse croire à un suicide. Une autopsie est ordonnée, mais nous n'en connaissons pas le résultat, et pour cause.

C'est alors que la plainte déposée par notre camarade Abdallah Layachi prend toute sa signification. Dans la lettre adressée au président de la Cour d'appel de Rabat, notre camarade fait le récit des tortures qu'il a endurées une fois arrêté et conduit aux bureaux des Renseignements généraux du Commissariat central de Casablanca :

« Ils m'on fait pénétrer, vers 9 h. 30, dans un bureau et m'ont fouillé ; puis ils ont commencé à me frapper pour, disaient-ils, me faire parler.

» Ils étaient 7 ou 8, tous en civil, et ils m'ont d'abord asséné quelques coups de poing en me disant que ce n'était là qu'un « hors-d'œuvre ».

» J'ai refusé de parler sous ces violences et j'ai déclaré que je ne répondrai que devant le juge d'instruction.

» Ils m'ont alors entièrement déshabillé et lorsque je fus mis à nu ils m'attachèrent avec des cordes sur un banc, dans une position horizontale, couché sur le ventre, la tête dépassant le bord du banc.

» A ce moment on souleva le banc du côté où se trouvaient mes pieds, et ma tête était ainsi plongée dans un seau d'eau jusqu'à l'étouffement.

» J'ai été ensuite sur le point d'être asphyxié à plusieurs reprises.

» Ils m'avaient précisé que je n'avais qu'à bouger et lever l'index de ma main gauche pour indiquer que je voulais parler.

» Ils m'ont mis ensuite sur le corps, et notamment sur la poitrine, le ventre et les organes génitaux, un appareil électrique présentant deux becs jaunes, pointus, reliés par un gros cordon à une prise électrique.

» Tirés rapidement, j'eus toute une partie du corps littéralement grillée, et les souffrances que je subissais étaient intolérables. 48 heures après la fin de cette journée de tortures, j'urinai encore du sang.

» Enfin, après ces sévices, ce furent les coups de cravache mouillée portés sur la plante des pieds également mouillés qui dépassaient le banc, coups portés avec une force inouïe.

» Puis ces supplices de plus en plus intolérables continuèrent, tantôt par asphyxie au seau d'eau, tantôt avec l'appareil électrique, accompagnés toujours de coups de poing, de coups de nerf de bœuf et d'insultes.

» Ils n'ont pas cessé de me frapper jusqu'à midi, et à ce moment-là ils m'ont détaché, m'ont laissé nu et grelottant en m'aspergeant de seaux d'eau et ils m'ont obligé à rester debout, les bras en l'air.

» Ils m'ont ensuite contraint à courir en rond dans la pièce inondée en me frappant à coups de poing qui me firent tomber à plusieurs reprises.

» Comme ils m'avaient demandé de nettoyer la pièce inondée d'eau et que j'avais refusé, ils m'ont jeté à terre et ouvert la bouche de force pour y déverser l'eau sale du torchon qu'ils essoraient, et avec lequel ils avaient essuyé le parquet.

» A un autre moment, ils poussaient entre mes dents un balai d'une saleté repoussante.

» Ils m'ont ensuite attaché sur le banc de nouveau, et toutes les tortures que j'ai précédemment décrites ont recommencé, avec plus de violence encore, jusque vers 5 heures du soir.

» Ils m'ont alors attaché les pieds et les mains en les joignant derrière le dos, et ils m'ont suspendu, les pieds et les mains étant liés à une barre de fer passée entre deux barreaux.

» Ils m'ont alors laissé dans cette position, et les douleurs dans mes reins sont devenues tellement insupportables que je ne sais plus ce qui s'est passé alors, je ne distinguais même plus les paroles prononcées.

» Au bout d'une ou deux heures, sans que je sois en mesure de le préciser, j'ai été détaché et posé sur le sol et je suis revenu à moi.

» J'ai alors presque immédiatement été rependu à la même barre de fer. Vers 22 h. 30 ou 23 heures, enfin, ils m'ont décro-

ché et mis dans un autre bureau où j'ai passé toute la nuit sur une chaise.

» Je suis en mesure de préciser que toutes ces tortures et ces actes de barbarie ont été accomplis sous l'égide et avec la participation de M. l'inspecteur Garcette.

» J'ai donc l'honneur de porter plainte contre X... pour coups et blessures, actes de barbarie et abus d'autorité, crimes et délits prévus par les articles 186, 198, 303, 309, 310 et 311 du Code Pénal.

» En vertu des dispositions des articles 479, 480, 483 et 484 du code d'instruction criminelle, vous avez, M. le Premier Président, compétence pour instruire et présider la Cour d'Appel qui aura à juger les faits que je viens d'avoir l'honneur de porter à votre connaissance, dès lors que s'y trouve impliqué un officier de police judiciaire bénéficiant du privilège de juridiction ».

Cette plainte a été confirmée point par point par le rapport de l'expert médical. Désormais une preuve irréfutable de l'existence d'une véritable gestapo colonialiste est entre les mains des patriotes marocains.

Le procès de cette gestapo est ouvert. Il l'est devant l'opinion internationale, qui chaque jour se rend compte davantage du genre de « combat pour la civilisation » que mènent les colonialistes français au Maroc. Il l'est devant l'opinion publique française, qui réproouve ces odieuses méthodes qui ne rappellent que trop celles des occupants nazis.

Contraints de mettre Abdallah Layachi en liberté provisoire, les colonialistes s'ingénient à étouffer l'affaire. Après avoir limogé le policier Garcette, ils l'ont réintégré. Cet aveu de leur propre forfait rend nécessaire plus que jamais la poursuite de tous les tortionnaires de patriotes.

Les manœuvres déployées pour empêcher les avocats d'A. Layachi de consulter le dossier, les atermoiements d'une justice soucieuse davantage de condamner les patriotes sur la base de rapports de police rédigés par des tortionnaires, tout ceci ne fait que ressortir avec plus d'évidence le caractère odieux du régime policier qui sévit au Maroc.

III. — LES CONDAMNATIONS ET EXECUTIONS SOMMAIRES

Nous avons déjà rappelé que lors du coup de force du 20 août 1953, plus de 5.000 Marocains ont été arrêtés et condamnés. Beaucoup d'autres, eux, ne sont même pas jugés et attendent qu'une laborieuse « instruction » s'échafaude dans les services de la police.

Depuis, les tribunaux du protectorat, instruments dociles de l'appareil répressif, continuent à distribuer de lourdes peines aux patriotes que la police leur livre. Ainsi :

— *Le 10 septembre 53.* A Marrakech 116 patriotes sont présentés au tribunal du Pacha, 112 sont condamnés.

5 à 2 ans de prison, 14 à 1 an, 62 à 6 mois, 29 à 1 mois.
1 à 2 mois, 1 à 1 mois.

— *Le 15 septembre.* A Casablanca : 14 patriotes arrêtés parmi eux, M^r Bachir Ben Abbes. Tous sont inculpés de « reconstitution de parti dissous. »

— *Le 16 septembre.* A Rabat, au douar Akkari, de nombreux ouvriers sont arrêtés et condamnés.

4 à 2 ans de prison, 2 à 18 mois, 7 à 1 an, 18 à 6 mois,
3 à 3 mois, 5 à 1 mois.

— *Le 24 septembre.* A El Hajeb « après une poursuite nocturne et mouvementée dit « Le Petit Marocain », les inspecteurs de police ont arrêté Ben Daid, chef d'une cellule ».

Le même journal signale 38 arrestations à Meknès, dont celle de notre camarade Mohamed El Fechtali.

— *Le 15 octobre,* au tribunal du Pacha de Casablanca, 11 Marocains inculpés de « reconstitution d'organisation dissoute » sont condamnés :

1 à 2 ans de prison, 3 à 1 an, 5 à 6 mois, 1 à 3 mois, 1 à 2 mois.

— *Le 17 octobre.* 29 paysans sont condamnés par le Caïd d'El Hajeb à une peine d'un mois de prison; d'autres sont transférés à Meknès et condamnés à 2 ans.

— *Le 26 octobre.* Cette fois, la police rend elle-même justice : dans la nuit, une patrouille rencontre 3 marocains. Ces derniers s'enfuient, un policier tire et abat un d'entre eux.

— *Le 5 décembre,* à Oujda : 41 condamnations prononcées par le Pacha :

1 à 18 mois de prison et 100.000 frs d'amende;
3 à 6 mois de prison et 50.000 frs d'amende;
3 à 18 mois de prison et 2.000 frs d'amende;
3 à 1 an de prison et 10.000, 2.000 et 10.000 frs d'amende;
5 à 6 mois de prison et 10 à 20.000 frs d'amende;
14 à 6 mois, 3 à 4 mois, 9 à 3 mois de prison et amendes de 1.000 à 2.000 frs.

— *Le 17 décembre,* toujours à Oujda le même tribunal prononce 37 condamnations :

6 à 2 ans de prison et 5.000 à 30.000 frs d'amende;
3 à 18 mois de prison et 10.000 frs d'amende;
3 à 1 an de prison et 10.000 frs d'amende;
9 à 6 mois de prison et 1.000 frs d'amende;
1 à 5 mois de prison et 1.000 frs d'amende;
12 à 4 mois de prison et 1.000 frs d'amende;
3 à 3 mois de prison et de 1.000 à 20.000 frs d'amende.

— *Le 9 janvier 1954 :* 8 patriotes sont arrêtés à Casablanca. A El Kelaa des Sraghna, 6 jeunes de 16 à 18 ans sont arrêtés et condamnés pour avoir dévissé les écrous d'une roue de voiture.

— *Le 26 décembre 53 :* Un Européen abat de trois balles un de ses ouvriers. Le prétexte : il l'aurait menacé avec une bêche.

— *Le 31 décembre* « le Petit Marocain » annonce qu'il y a quelques jours, un Marocain, Embarek Ben Embarek a été arrêté. Motif : tenait en public des propos désobligeants et préjudiciables à l'amitié franco-marocaine. Embarek a été présenté à la juridiction chérifienne.

— *Le 14 janvier 54 :* Le tribunal du Pacha de Casa a condamné à 2 ans de prison Bouhaib Ben Mohamed, employé à l'hôpital J. Colombani pour « propos inqualifiables ».

— *Le 21 janvier,* à Meknès, 4 jeunes bergers de 12 à 13 ans sont arrêtés et présentés au Pacha. Ils sont inculpés de « jet de pierres ».

— *Le 24 janvier.* Deux membres du Parti Démocrate de l'Indépendance sont arrêtés et condamnés l'un à 2 ans l'autre à 1 an de prison.

— *Le 27 janvier*, à Casablanca, M^e Bachir Ben Abbes est condamné pour « non dénonciation d'association de malfaiteurs ». On sait que c'est plutôt un « enlèvement » qui a avorté et qui s'est transformé en une inculpation d'occasion.

PALMARES DU TRIBUNAL MILITAIRE DE CASABLANCA

— *Le 3 novembre 1953*. — 12 patriotes sont traduits devant le tribunal militaire de Casablanca. Ils sont accusés d'avoir assassiné des mokhenzenis lors des événements de décembre 1952. Malgré l'absence manifeste de toute preuve, une accusation basée sur une prétendue dénonciation, malgré le témoignage du médecin légiste affirmant que « les armes trouvées chez les inculpés n'ont pu déterminer la mort des mokhazenis », le tribunal a osé prononcer 2 condamnations à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour, et une condamnation à 5 ans de travaux forcés avec 5 ans d'interdiction de séjour.

— *Le 9 décembre*. Un nouveau procès sommaire de 4 patriotes accusés d'avoir incendié la voiture d'un commissaire de police. En l'espace de deux audiences tout est réglé et un verdict scandaleux prononcé :

1 est condamné à 5 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour;

1 est condamné à 3 ans d'emprisonnement et 20 ans d'interdiction de séjour;

1 est condamné à 18 mois d'emprisonnement et à 5 ans d'interdiction de séjour;

1 est condamné à 15 mois d'emprisonnement et à 5 ans d'interdiction de séjour.

— *Le 2 février 54*. 9 patriotes sont inculpés d'avoir « tenté de faire dérailler le train de Casa-Marrakech ». Cette fois, la parodie de justice atteint son comble. Les avocats commis d'office n'ont pu avoir qu'un entretien d'une demi-heure avec les accusés, aucun n'a eu le temps d'étudier le dossier.

Toutes ces illégalités n'ont pas empêché le tribunal de prononcer huit condamnations à mort. Parmi ces condamnés se trouve un jeune de moins de 18 ans. Le neuvième est condamné à 15 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

— *Le 11 mars*. Le même tribunal, transporté à Fès, prononce un autre jugement aussi scandaleux. Dix condamnations à mort et deux aux travaux forcés à perpétuité, à l'encontre de 12 Marocains accusés de « terrorisme ». Ce verdict horrible a soulevé l'indignation générale tant au Maroc qu'en France.

Grâce à leurs tribunaux, les autorités du protectorat ont fait condamner depuis septembre 1953 : plus de 350 patriotes totalisant plus de 200 années de prison, sans compter ceux qui depuis décembre 1952 sont maintenus en prison dans l'attente d'une instruction laborieuse du « complot ».

IV. — LE BILAN DE « L'ERE NOUVELLE »

1°. — *Ere de terreur policière*. — « la police, écrivait le 2-1-54, M. J.-A. Jeager, directeur du journal « Le Petit Casablancais », qui occupe le centre de la scène, apparaît représentative de l'initiative française. Au lieu d'être un instrument mineur, elle prend le visage d'inspiratrice. Sa soif de résultats

sur son propre terrain la rend allante et de main lourde (quelquefois imprudente). Sa mission répressive, beaucoup trop visible, apparaît comme la seule manifestation de « l'esprit nouveau »...

En effet, les faits sont trop criants pour qu'il soit possible de les taire. Le bilan que nous venons de brosser est une illustration plutôt incomplète de l'ampleur de l'oppression sanglante que supporte le peuple marocain.

Les bonnes paroles de MM. Bidault-Laniel ou celles du général Guillaume ne peuvent plus faire croire au « Calme du Maroc » ni à son « ralliement total et universel » au complot perpétré contre la nation marocaine en août dernier.

Les prisons regorgent de patriotes. Dans les geôles des commissariats de police, des tortures odieuses sont infligées aux Marocains que le hasard d'une rafle ou d'un ratissage place dans le lot des « suspects »; après quoi, certains sont livrés à des tribunaux d'exception, dont chaque condamnation prononcée est un véritable défi à la justice la plus élémentaire. L'appareil répressif chaque jour renforcé fait peser sur notre peuple une oppression féroce.

Les partis politiques nationaux dissous, leurs dirigeants emprisonnés, exilés, déportés ou pourchassés par la police. La presse patriotique interdite et la détention de tout papier dit « subversif » punie de deux ans de prison.

La police s'immisce dans tous les domaines. Que ce soit à l'usine, où déguisée en « inspecteur de travail », elle interroge les ouvriers, leur demandant entre autres s'ils aiment leur patrie ou si à un moment ils l'ont aimée (ceci s'est déroulé en particulier à l'*Energie Electrique du Maroc*). Ou bien même dans les affaires religieuses, quand elle oblige des Marocains à faire la prière du vendredi au nom du pantin Arafat.

2°. — « les réformes ». — C'est encore une des réalisations de cette ère de terreur.

A maintes reprises le Parti Communiste Marocain a montré que le but recherché par les colonialistes dans l'application de leur projet de « réformes » est de consolider leur domination sérieusement ébranlée.

La première « réforme » réalisée hâtivement fut l'institution du « conseil restreint » et du « conseil des vizirs et directeurs », qui permettent la concentration entre les mains de la Résidence de tous les pouvoirs, aliénant ainsi tout ce qui reste de souveraineté marocaine au mépris des traités internationaux qui la garantissent. La « réforme » municipale instituant « la co-souveraineté » en est le prolongement et paracheve cette aliénation.

Enfin, une « réforme » récente, celle de la justice, a permis la promulgation d'un dahir renforçant davantage la mainmise de la Résidence sur le pouvoir judiciaire et aggravant les peines prévues : la peine de mort devient applicable dans de nombreux cas, en particulier elle vise : « ceux qui ont pour but de détruire ou de changer le gouvernement, d'exciter les habitants à la révolte ou à la sédition... Celui qui prend ou accepte de prendre la place des autorités régulières. Tous ces « crimes » sont de la compétence de la chambre criminelle du Haut Tribunal Chérifien.

Telle est « la réforme » judiciaire dont bénéficie le peuple marocain.

V. — CE QUE VEUT LE PEUPLE MAROCAIN

Face à cette politique de terreur, face à l'agression sanglante perpétrée contre la nation marocaine, notre peuple s'est dressé pour défendre ses légitimes aspirations.

Fort de son bon droit, il n'a cessé d'intensifier son combat et de porter des coups sévères aux forces de l'oppression. Sa ténacité, sa ferme volonté de défendre son droit à la liberté et à l'indépendance, ont mis en échec les forces déchainées de l'oppression colonialiste. Ni la terreur, ni la répression n'ont pu en rien entamer sa foi inébranlable.

C'est alors que certains dirigeants français, et au Maroc même de nombreuses personnalités, se font l'écho du désarroi dans lequel se trouvent plongés les colonialistes français.

C'est ainsi que le directeur du journal « Maroc-Presse » écrivait le 2-1-54, sous le titre « *Le Maroc désespéré* » :

« Le Maroc se trouve de plus en plus engagé dans une voie vicieuse, qui d'actions en réactions, conduit à des situations de plus en plus malsaines. »

L'organe des milieux colonialistes les plus fanatiques « la Vigie », avoue avec rage le 12-1-53 « Qu'on le veuille ou non, le Maroc est en état d'alerte et l'œuvre du protectorat doit être défendue sur tous les fronts. »

En France, la classe ouvrière a constamment manifesté avec éclat sa solidarité agissante avec notre peuple. Elle a dénoncé avec force le régime de terreur policière que supporte notre peuple. Héritière des meilleures traditions anticolonialistes du peuple de France, elle est arrivée à entraîner de nombreuses couches à réclamer la fin de la terreur policière au Maroc. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire condamnant la politique de force suivie par la Résidence Générale reflète la sympathie profonde que rencontre notre cause auprès du peuple français.

Il devient donc évident que pareille situation ne peut durer. Un changement de politique s'impose. Seuls s'y opposent les fanatiques du colonialisme, avec à leur tête le général Guillaume. C'est ce qui a amené le Parti Communiste Marocain à déclarer dans un communiqué en date du 22 février 1954 :

« ... Les ratissages et le pillage, les arrestations en masse, la prise d'otages, les tortures et les condamnations à mort ne peuvent constituer une solution au problème marocain. C'est un fait qu'une partie de l'opinion française au Maroc commence à se convaincre ; ce que confirme le rapport de la commission parlementaire d'enquête. Il appartient donc au gouvernement français de dire s'il entend ou non inaugurer une politique nouvelle au Maroc. Et à cet égard, le Parti Communiste Marocain réaffirme qu'il ne s'agit pas de vouloir appliquer à toute force des « réformes » condamnées par tout le pays, et encore moins de tenter de revaloriser le fantôme Arafa par des visites officielles organisées sous la terreur.

Un juste règlement de la question marocaine ne peut être trouvé que dans la voie indiquée par le Parti Communiste Marocain dans son programme minimum, à savoir :

— Fin de la terreur policière : libération des emprisonnés politiques, retour de Sidi Mohamed Ben Youssef et de tous les exilés et déportés ;

— Octroi immédiat des libertés démocratiques, notamment le droit syndical, existence légale des partis nationaux, liberté de presse;

— Abrogation de toutes les mesures ayant aggravé l'aliénation de la souveraineté du Maroc;

— Constitution d'un gouvernement marocain composé de représentants qualifiés du peuple marocain, ayant pour charge de préparer l'élection d'une assemblée nationale et de mener des négociations avec la France sous l'égide du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. en vue de la conclusion d'un nouvel accord garantissant la souveraineté du Maroc.

Le peuple marocain continuera inébranlablement sa lutte pour assurer le succès de ce programme, qui réalise autour de lui l'unanimité nationale, programme dont la réalisation ouvrira la porte à la pleine satisfaction des aspirations légitimes de la Nation Marocaine ».

**

Aujourd'hui, le Maroc est à la veille du 30 mars. Il y a donc 42 ans que notre peuple vit sous le joug du protectorat français.

Pendant des siècles, notre pays a vécu en tant qu'Etat libre et indépendant. Pendant des siècles il a pu apporter sa contribution à la civilisation mondiale, grâce à ses savants, ses historiens, ses bâtisseurs, ses écrivains qui honorent notre glorieux passé.

Mais depuis que les impérialistes ont convoité les richesses de notre pays, depuis que les traités imposés par la force des armes ont aliéné notre souveraineté et démembré notre territoire national, notre peuple n'a cessé d'être l'objet d'une exploitation et d'une oppression systématiques.

Aussitôt après la signature du Traité de Fès, le 30 mars 1912, les autorités colonialistes françaises, foulant aux pieds les engagements qu'ils avaient eux-mêmes suscités et souscrits, imposèrent le régime de l'administration directe, l'intrusion de celle-ci dans tous les rouages de l'Etat Chérifien, s'approprièrent nos richesses et exproprièrent les paysans de leur terre au profit des colons.

Elles démembrèrent le territoire marocain en cédant une partie aux colonialistes espagnols et récemment en permettant aux impérialistes américains et contre notre volonté de construire sur notre sol de gigantesques bases d'agression contre les peuples épris de liberté et de paix.

Face à ces multiples agressions, le peuple marocain s'est dressé constamment pour reconquérir son indépendance nationale. Chaque fois que les autorités colonialistes françaises ont voulu renforcer leur domination, elles se sont heurtées à un peuple résolu, décidé à sauvegarder sa souveraineté quelle que soit la répression et la terreur déployées par ses oppresseurs.

L'histoire de ces 42 années de protectorat montre qu'aucune force au monde ne peut venir à bout d'un peuple qui lutte pour une cause juste, qui a le soutien de tous les peuples épris de liberté et de paix.

Cette résistance acharnée du peuple marocain, la sympathie profonde dont jouit notre cause auprès du peuple de France, auprès de tout l'humanité progressiste, avec à sa tête la grande

Union Soviétique, sont le gage suprême du triomphe certain de nos légitimes aspirations.

Au moment où à travers le monde entier les peuples exigent que partout l'esprit de négociation triomphe sur celui de violence et de force, la satisfaction de nos revendications ne peut être qu'imminente, et bientôt sonnera l'heure où notre droit à la liberté et au bonheur sera enfin respecté.

25 mars 1954

Le Parti Communiste Marocain.

GARDEREZ-VOUS LE SILENCE FACE AUX TORTURES QUE SUBISSENT LES PATRIOTES ? (1)

Messieurs,

Au moment où s'ouvrent les travaux de votre Congrès, il apparaît clairement que les services résidentiels déploient tous leurs efforts pour en faire une manifestation d'approbation de la politique actuellement suivie au Maroc. Selon un scénario, maintes fois utilisé, on s'efforce à créer autour de vous une atmosphère enchanteresse pour vous masquer la tragique réalité de la situation dans notre pays. Permettez-nous d'attirer votre attention sur les responsabilités graves devant lesquelles vous êtes placés, au moment où un véritable marché est mis entre vos mains; l'achat de votre approbation ou simplement votre silence moyennant un séjour agréable.

Certes, nous savons que les travaux de votre Congrès n'ont pas à discuter des problèmes marocains sous leurs aspects politiques, mais il est des questions sur lesquelles vous ne pouvez pas ne pas vous prononcer et que précisément la Résidence Générale voudrait voir passer sous silence.

Nous ne pouvons, dans le cadre limité de cette lettre, vous exposer à quel régime de terreur bestiale est soumis le peuple marocain. Nous nous bornons à souligner certains aspects particuliers de cette situation qui intéressent de près votre profession. Vous ne pouvez ignorer qu'il existe au Maroc une gestapo colonialiste digne en tous points de son modèle nazi. Son existence est un fait incontestable, admis même par les autorités résidentielles. Sans aucun doute, vous êtes déjà au courant de l'affaire de notre camarade Abdallah Layachi, sauvagement torturé par l'inspecteur Garcette et ses hommes, affaire qui a soulevé une grande émotion en France et qu'on tente d'étouffer en haut lieu, puisque d'une part, les sanctions prises contre ce policier ont été reportées, d'autre part, la plainte déposée par notre camarade n'a jusqu'à présent reçu aucune suite. Et ce n'est pas là un cas isolé. A Rabat, par exemple, un patriote est mort sous la torture. Par ailleurs, nombre d'avocats, présents à votre congrès, qui ont eu à défendre des patriotes marocains peuvent témoigner, pièces en main, des sévices que leurs clients ont

(1) Lettre adressée le 15 avril 1954 au Congrès de l'Association des Avocats de France.

subi de la part des policiers. Est-il possible que, par votre silence, vous approuviez un tel état de choses qui foule aux pieds, avec cynisme, les droits et la liberté de la personne humaine.

D'autre part, vous n'ignorez sans doute pas non plus que durant les différents et récents procès de patriotes marocains, les droits de la défense ont été ouvertement bafoués. Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, lors du jugement de l'affaire relative au déraillement du train de Casa-Marrakech, les avocats désignés n'ont eu communication des dossiers de leurs clients respectifs que quelques heures avant l'ouverture de l'audience. Et malgré cela, le tribunal militaire passa outre aux protestations des avocats et ne craignit pas de prononcer huit condamnations à mort.

Ce n'est pas trop s'avancer que d'affirmer qu'une enquête impartiale, effectuée auprès des avocats qui ont eu à s'occuper de telles affaires, révélerait à tous les monstrueuses irrégularités, les falsifications les plus grossières, « les aveux » arrachés sous la torture, qui ont servi et qui servent à alimenter les procès à l'encontre de patriotes marocains, avec comme souci unique d'assurer une « justice » expéditive et sommaire. Garderez-vous le silence quand les garanties mêmes sur lesquelles repose la mission de l'avocat sont ici cyniquement méconnues ?

Nous voulons croire que votre conscience se refusera à approuver fut-ce tacitement, une pareille situation qui viole gravement les libertés humaines les plus élémentaires.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Parti Communiste Marocain.

HALTE A LA TERREUR DU GENERAL GUILLAUME (1)

Devant la montée irrésistible du mouvement national marocain, le général Guillaume a reçu du gouvernement français un blanc seing pour aggraver au maximum la politique de terreur qu'il poursuit avec une fureur aveugle.

Les condamnations à mort, les exécutions sommaires dans les rues des médinas, les tortures, les arrestations et déportations en masse, la mise à sac des quartiers populaires par la police et les troupes supplétives accompagnée de forfaits abominables, tout cela n'a pas suffi !

Prenant prétexte du meurtre de trois européens, survenu à Casablanca, dans des conditions indéterminées, les autorités résidentielles viennent de prendre dans cette ville de nouvelles mesures répressives qualifiées officiellement de gigantesques.

C'est ainsi que depuis le 1^{er} Mai au soir, la ville de Casablanca a pris l'air d'un vaste camp retranché, encerclé par d'importantes forces militaires et policières. Plus de 1.000 arrestations ont déjà été opérées auxquelles il faut ajouter les déportations, les rafles, les fouilles et les ratissages. Tout marocain ou marocaine se rendant à ses occupations en ville européenne

(1) Appel lancé le 3 mai 1954.

est considéré comme suspect et arrêté en tant que tel. Les commissariats regorgent de simples passants dont le seul crime est de ne pas posséder de papiers d'identité parce que l'administration leur en a refusé, ou de carte de travail, parce qu'ils sont chômeurs.

Il apparaît donc clairement que les colonialistes français, partisans acharnés de la terreur, cherchent par tous les moyens à créer un climat qui puisse leur donner prétexte au déclenchement d'une tuerie massive au Maroc. Déjà « La Vigie Marocaine », porte-parole des promoteurs de ces projets criminels mène campagne pour l'intervention de l'armée contre le peuple marocain et en particulier contre le prolétariat casablancais.

Ce désir insensé et criminel de noyer le mouvement national dans une mer de sang, s'il était exécuté, plongerait le Maroc dans une catastrophe aux conséquences funestes pour l'ensemble de ses habitants sans exception, mais la volonté d'indépendance de notre peuple n'en sera pas pour autant brisée.

Que les colonialistes forcenés sachent bien qu'aucune force ne pourra empêcher le triomphe de la juste cause du peuple marocain, qui jouit du soutien des peuples du monde entier. La récente résolution de la Conférence Asiatique de Colombo en est un témoignage éclatant après tant d'autres.

Tout homme de bon sens voit clairement que la terreur ne peut constituer une solution au problème marocain. C'est une vérité bien reconnue aujourd'hui même par certains milieux politiques français, pourtant peu suspects de sympathie envers le mouvement national marocain.

Le Parti Communiste Marocain tient à déclarer une nouvelle fois qu'il est possible d'aboutir à une rapide amélioration de la situation actuelle, à la condition de mettre fin sans délai à la politique de terreur sanglante.

Le peuple marocain, contrairement aux mensonges odieux de la presse de la chaîne Mas-Eyraud, ne nourrit aucune haine contre les étrangers vivant dans ce pays, qu'ils soient français ou autres. Il lutte pour la satisfaction de ses aspirations légitimes qui ne menacent nullement les intérêts de ceux qui vivent ici de leur travail et ne servent pas la cause du colonialisme oppresseur. Avec sagesse, et modération, il a formulé par l'intermédiaire de ses organisations nationales, dont le Parti Communiste Marocain, des revendications immédiates dont la satisfaction permettra de créer un climat favorable à l'ouverture de négociations entre la France et le Maroc pour la recherche d'une juste solution aux problèmes actuels. Ces revendications sont :

— Fin de la terreur policière, libération des emprisonnés politiques, retour de Sidi Mohamed Ben Youssef et de tous les exilés et déportés, la vie sauve pour les patriotes condamnés à mort.

— Octroi immédiat des libertés démocratiques, notamment le droit syndical, l'existence légale des partis nationaux, la liberté de la presse.

— Constitution d'un gouvernement national, composé des représentants qualifiés du peuple marocain, ayant essentiellement pour charge de préparer l'élection démocratique d'une assemblée nationale et de mener des négociations avec la France, sous l'égide du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. en vue de la conclusion d'un nouvel

accord garantissant la souveraineté marocaine.

— Abrogation de toutes les mesures ayant aggravé l'aliénation de la souveraineté marocaine.

Seuls les colonialistes enragés, les hommes groupés sous la bannière du Parti Radical ou de « Présence Française » par soif de profit et de sang, s'acharnent à rejeter cette solution et rêvent de nouveaux massacres.

Le Parti Communiste Marocain appelle aujourd'hui tous les Français honnêtes résidant au Maroc pour qu'ils se refusent à appuyer l'attitude criminelle des colonialistes et contribuent aux côtés des patriotes marocains à faire triompher le bon sens sur l'hystérie sanguinaire.

Il est temps de mettre fin au régime de terreur sanglante !

Il est temps d'ouvrir des pourparlers avec les représentants authentiques de la Nation Marocaine pour éviter le pire !

LA LUTTE DU PEUPLE MAROCAIN EST LEGITIME ET HISTORIQUEMENT FONDÉE (1)

FRANÇAIS, EUROPEENS,

Le Maroc connaît une situation particulièrement grave à la suite des massacres de décembre 1952 et du coup de force d'août 1953 qui a abouti à la déposition arbitraire du souverain légitime Sidi Mohamed Ben Youssef.

La terreur exercée contre le peuple marocain atteint son paroxysme : condamnations à mort, exécutions sommaires, arrestations et déportations en masse de centaines de patriotes horriblement torturés par la gestapo colonialiste, ratissages monstres suivis de pillages, viols ; tel est sommairement tracé le drame quotidien que vit notre pays.

POURQUOI CETTE TERREUR ?

La presse colonialiste, avec à sa tête « La Vigie », cette presse qui jouit du monopole absolu de l'information à la suite de l'interdiction des journaux nationaux, cherche par tous les moyens à vous en cacher les véritables raisons. Disposant de puissants moyens financiers, étroitement liés à la haute administration à qui ils dictent les mesures de répression, les quotidiens du groupe Mas-Eynaud, « Le Petit Marocain » et « La Vigie », mènent une campagne frénétique de calomnies et de mensonges grossiers afin de maintenir et de développer un climat de panique, propre à justifier aux regards de l'opinion des populations européennes les pires violences contre le peuple marocain. Ces journaux qui applaudissent et appellent au massacre des hommes, des femmes et des enfants marocains, feignent de s'apitoyer et de s'indigner quand les européens tombent victimes à leur tour de la politique de terreur et d'hys-

(1) Appel lancé aux Français et Européens du Maroc, le 28 mai 1954.

terie poursuivie dans ce pays par le général Guillaume soutenu par les Mas, Eyraud, Aucouturier et autres.

Il s'agit là d'un calcul cynique et d'un odieux chantage destiné à faire croire aux populations européennes que leurs biens et leur sécurité sont menacés par la lutte libératrice du peuple marocain et que pour assurer leur sauvegarde, la terreur est nécessaire.

Que sont ces prétendus défenseurs et représentants des populations françaises et européennes du Maroc ? Que représentent les Eyraud, Mas et leur gang, qui va des aventuriers de « Présence Française » aux politiciens tarés du troisième Collège en passant par les négriers du Parti Radical ?

Ce sont des hommes de la coalition sordide de la haute finance, du commerce et de la colonisation. Camouflés en « défenseurs de la civilisation et de la liberté », ils entassent des milliards de surprofits tirés de l'exploitation féroce de nos ouvriers, des monstrueux privilèges qu'ils défendent et non pas les biens et la sécurité des populations françaises et européennes. Et pour assurer la sauvegarde de leurs milliards et continuer à en amasser d'autres, ils ont recours à la terreur et sont prêts à précipiter le Maroc et tous ses habitants dans la pire des catastrophes.

QUE VEUT LE PEUPLE MAROCAIN ?

En dépit des mensonges éhontés de la propagande coloniale, le problème marocain est parfaitement clair. Notre peuple veut reconquérir l'indépendance nationale dont il n'a cessé de jouir des siècles durant, quoi qu'en disent les falsificateurs de l'histoire à la solde de l'impérialisme français. Le glorieux passé de la nation marocaine atteste de sa capacité et de son aptitude incontestables à diriger ses propres affaires. Elle n'a pas de leçon de prétendues démocraties à recevoir de la part des colonialistes passés maîtres dans l'art des ratissages, des viols, des tortures et des exécutions sommaires.

Cette aspiration de notre pays à devenir maître de ses destinées est un sentiment légitime, qui au surplus apparaît comme une nécessité de l'histoire. Il est clair, en effet, que l'ère du colonialisme est révolue et qu'aucune force ne peut empêcher les peuples coloniaux et dépendants de marcher vers leur libération totale. La chute de Dien Bien Phu montre une nouvelle fois à quelles conséquences tragiques conduisent les illusions criminelles qui consistent à faire croire qu'on peut par « des opérations de police » venir à bout de la volonté d'indépendance d'un peuple.

Légitime, historiquement fondée, assurée du triomphe quoi qu'il arrive, la lutte libératrice du peuple marocain ne menace absolument pas les biens et la sécurité des populations françaises et européennes vivant dans le pays. Toutes les déclarations des organisations nationales dont le Parti Communiste Marocain n'ont cessé de l'affirmer. Les faits le démontrent pleinement, en dépit des calomnies de la presse colonialiste.

Si aujourd'hui les patriotes marocains se considèrent à juste titre en état de légitime défense et portent des coups à l'appareil de répression et aux hommes qui la servent, qu'ils soient d'ailleurs marocains ou français, cela ne signifie nullement un changement d'attitude de notre peuple à l'égard de ce problème.

Les populations européennes, aujourd'hui comme demain peuvent être assurées de vivre en sécurité ici, dans la sauvegarde de leurs intérêts légitimes, à la condition bien entendu qu'elles s'abstiennent de tout acte hostile à l'encontre de notre peuple et de son mouvement de libération et qu'elles ne prennent pas fait et cause pour les colonialistes oppresseurs.

D'autre part, pour les Français soucieux à juste titre des intérêts réels de leur peuple, il ne doit pas échapper que la garantie de ces intérêts réside essentiellement dans une alliance librement consentie et conclue sur un pied d'égalité entre la France et le Maroc; c'est ce que ne cessent d'affirmer les représentants qualifiés de la classe ouvrière et du peuple français, dont la solidarité agissante est acquise à la cause nationale marocaine.

POUR UNE JUSTE SOLUTION DU PROBLEME MAROCAIN

Les Français que n'aveugle pas la propagande colonialiste ont compris que la terreur ne peut constituer une solution du problème marocain. Dans un document public, adressé au Président de la République Française, dont certains points appellent de notre part de sérieuses réserves, ils se sont élevés contre la violence instaurée au Maroc et affirmé leur volonté d'étudier et de définir une politique nouvelle.

D'autre part, le rappel du général Guillaume consacre l'échec des tentatives de mater le mouvement national marocain par la force.

Un changement de politique s'impose donc d'une manière impérative. Au moment où un nouveau résident général est appelé à Rabat pour dissiper toute équivoque, le Parti Communiste Marocain estime de son devoir de rappeler encore une fois les conditions premières d'un tel changement :

1° — Fin de la terreur policière au Maroc : libération des emprisonnés politiques, retour de Sidi Mohamed Ben Youssef et de tous les exilés et déportés;

2° — Octroi immédiat des libertés démocratiques, notamment le droit syndical, l'existence légale des partis nationaux, la liberté de la presse;

3° — Abrogation de toutes les mesures ayant aggravé l'aliénation de la souveraineté marocaine;

4° — Constitution d'un gouvernement national, composé de représentants qualifiés du peuple marocain, ayant essentiellement pour charge de préparer l'élection démocratique d'une assemblée nationale et de mener des négociations avec la France, sous l'égide du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. en vue de la conclusion d'un nouvel accord, garantissant la souveraineté du Maroc.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les Français, tous les Européens du Maroc, à se délivrer de l'intoxication de la propagande colonialiste, à prendre une vue claire de leurs propres intérêts, afin que, se joignant aux efforts du peuple marocain, ils fassent prévaloir cette sage solution aux questions de l'heure.

QUE M. LACOSTE SE CONVAINQUE : IL NE REUSSIRA PAS A METTRE LE PEUPLE MAROCAIN A GENOUX (1)

M. R. Lacoste a pris officiellement ses fonctions de Résident Général. Hier, il a prononcé un discours inaugural dans lequel il a défini la politique que le gouvernement français entend désormais appliquer au Maroc.

Certes, ce discours diffère par le ton de ceux auxquels nous ont habitué les Juin et Guillaume. M. Lacoste a été obligé de constater que le peuple marocain défend des aspirations légitimes comme il a été contraint de reconnaître l'existence au Maroc, d'une gestapo colonialiste « *qui se livre à des procédés d'investigation ou de châtiments indignes d'un pays civilisé* ».

Ce changement de ton, ainsi que la reconnaissance de la légitimité de nos aspirations sont bien entendu, avec le départ du général Guillaume, le résultat de la lutte héroïque de notre peuple.

Hormis cela, M. Lacoste n'apporte dans sa déclaration aucune solution susceptible de créer un changement. Il a plutôt cru habile d'escamoter le problème crucial de l'heure, c'est-à-dire la reconnaissance effective et sans équivoque de la *souveraineté marocaine* et la *satisfaction immédiate de nos revendications légitimes*. Il s'est préoccupé essentiellement de rassurer les fanatiques du colonialisme groupés dans le « Comité de vigilance et d'action » et des féodaux traîtres à la Glaoui-Arafa, en affirmant comme l'un des aspects les plus urgents de sa tâche, la lutte contre ce qu'il appelle le « terrorisme ».

Or, la lutte contre le soi-disant terrorisme — qui est en réalité l'action de défense légitime du peuple marocain face à une agression féroce et quotidienne — signifie la lutte contre le mouvement national, contre le pays unanime dans sa volonté d'indépendance. C'est en effet, sous ce prétexte, que la politique de terreur est déchaînée contre le Maroc.

Que M. Lacoste se convainque. Il ne réussira pas là où ont échoué les Juin et Guillaume : mettre le peuple marocain à genoux et lui faire accepter le régime de servitude et de honte du protectorat.

Le rappel du général Guillaume a été une victoire du mouvement de libération nationale de notre pays... Le gouvernement français ne veut pas le reconnaître et entend persister dans la même voie funeste, escomptant que le changement de Résident donnerait une plus grande facilité de manœuvre. En s'accrochant avec obstination à une politique de terreur irrémédiablement vouée à l'échec, il tente de faire illusion sur la puissance de l'impérialisme français, et cherche à décourager le peuple marocain en lui faisant croire que sa lutte est inutile. Ce calcul sera aussi déjoué.

(1) Déclaration faite le 15 juin 1954.

Fermement convaincu que par sa lutte il saura faire triompher sa juste cause, notre pays est prêt dans l'immédiat à négocier. A la condition que ces négociations s'engagent avec ses représentants dûment qualifiés. A cet égard, le Parti Communiste Marocain tient à dénoncer les manœuvres de division de certains personnages marocains qui ont entamé des pourparlers à Paris et dont certains prétendent agir en son nom, alors qu'ils n'ont reçu aucun mandat à cet effet. Aux termes de ces pourparlers, un programme a été établi, signé d'une part par MM. Zghari, Dadi, Haj Omar Sebti et d'autre part par MM. Bayle et Lemaigre-Dubreuil. Ce programme condamne la lutte patriotique de notre peuple et sacrifie sa revendication essentielle de l'indépendance nationale au profit de « réformes » en apparence alléchantes, mais qui en fait maintiennent intact le régime du protectorat et visent même à son renforcement.

Il apparaît donc plus nécessaire que jamais de donner la parole aux représentants dûment mandatés de la nation marocaine. Cela ne peut se faire si le pays n'est pas libre de donner son avis. La condition première à toute négociation est que soit mis fin au régime de terreur policière et que cette négociation porte sur la reconnaissance de la souveraineté nationale et sur la satisfaction des revendications légitimes de notre peuple. Ces conditions, garantissant un changement réel de politique au Maroc, se trouvent exposées dans le programme minimum que le Parti Communiste Marocain défend inlassablement, programme qui est approuvé par l'unanimité du mouvement national, à savoir :

— Fin de la terreur policière : libération des emprisonnés politiques, retour de Sidi Mohamed Ben Youssef et de tous les exilés et déportés.

— Octroi immédiat des libertés démocratiques, notamment le droit syndical, l'existence légale des partis nationaux, la liberté de la presse.

— Abrogation de toutes les mesures ayant aggravé l'aliénation de la souveraineté nationale.

— Constitution d'un gouvernement marocain, composé de représentants qualifiés du peuple marocain, ayant essentiellement pour tâche de préparer l'élection d'une assemblée nationale et de mener des négociations avec la France sous l'égide du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. en vue de la conclusion d'un nouvel accord garantissant la souveraineté marocaine.

Le peuple marocain, encouragé par ses premières victoires, dont la dernière et non des moindres est le départ du général Guillaume, renforcera sa lutte et son union pour faire triompher cette juste solution. Il est assuré du soutien effectif de la classe ouvrière et du peuple français, dont l'action puissante et conjuguée avec celle de tous les peuples coloniaux et dépendants, vient de renverser le gouvernement Laniel-Bidault, qui se refuse à conclure la paix avec la République Démocratique du Viet-Nam et entend poursuivre la politique de terreur sanglante en Tunisie comme au Maroc.

METTRE LES ACTES EN ACCORD AVEC LES PAROLES PAS DE CO-SOUVERAINETE ! (1)

Le peuple marocain a accueilli avec satisfaction les termes par lesquels le nouveau Président du Conseil, M. Mendès-France a, dans sa déclaration d'investiture, proclamé sa volonté de mettre le Maroc et la Tunisie en état de gérer leurs propres affaires et de reprendre à cet effet le dialogue avec les représentants de ces pays.

Ce changement de langage, différent de celui qu'ont tenu jusqu'à présent les gouvernants français, constitue un succès indéniable dû à l'action commune du peuple de France et des pays opprimés. Il importe maintenant que le gouvernement français mette ses actes en accord avec ses paroles sans aucun retard.

En effet, le changement de Résident Général n'a jusqu'ici été suivi d'aucune modification politique. Non seulement la terreur policière continue à sévir contre le mouvement national marocain, mais elle s'est aggravée. C'est ainsi que M. Francis Lacoste a présidé des grandes manœuvres militaires dans la région de Meknès, manœuvres destinées à intimider notre peuple; que le tribunal militaire de Casablanca « juge » actuellement 60 marocains pour « délit » de patriotisme; que les arrestations, les rafles, les fouilles continuent; que la circulation de nuit a vélos ou vélos-moteurs est toujours interdite; que le gouvernement français vient, enfin, de décider le renforcement des troupes stationnées en Afrique du Nord.

Dans ces conditions, le Parti Communiste Marocain juge nécessaire d'affirmer une nouvelle fois qu'aucun dialogue valable ne peut s'engager entre la France et le Maroc aussi longtemps que notre pays ne pourra pas faire connaître librement son opinion sur des problèmes qui intéressent sa vie et son avenir.

Par ailleurs, si les négociations sont entreprises avec une volonté sincère d'aboutir, elles doivent, pour couper court à toute possibilité de manœuvres, écarter définitivement le plan de « réformes » d'août 1953, qui visent au renforcement du régime du protectorat et son aggravation par l'instauration d'un régime de « co-souveraineté », et porter sur la reconnaissance effective de la souveraineté du Maroc et la satisfaction de ses revendications.

Le peuple marocain attend du gouvernement français des actes immédiats qui seront seuls garants de la volonté réelle de changer la politique suivie jusqu'à présent dans notre pays. Il est prêt à négocier si la liberté lui est donnée de le faire par l'intermédiaire de ses représentants qualifiés. Il est prêt à négocier si la négociation n'est pas un moyen de le tromper ou de le faire renoncer à ses aspirations légitimes.

Il appartient donc au gouvernement français de montrer par des faits sa détermination d'aboutir à une solution juste et raisonnable du problème marocain.

(1) Communiqué du 28 juin 1954.

INTENSIFIER LA LUTTE (1)

Le Parti Communiste Marocain élève une protestation indignée contre les condamnations que vient de prononcer le tribunal militaire de Casablanca, à la suite d'une parodie de procès, organisée à l'aide de grossières falsifications policières. Ce scandaleux verdict frappe 56 patriotes marocains condamnant six d'entre eux à la peine de mort, deux aux travaux forcés à perpétuité. Cinquante-six patriotes, qui après avoir connu neuf mois de détention arbitraire et les tortures de la gestapo colonialiste, totalisant plus de 200 années de travaux forcés, 320 ans d'interdiction de séjour et 145 ans de prison ou de réclusion, au titre des condamnations qui leur ont été infligées.

Ainsi, donc, ce « procès » montre une fois de plus que jusqu'à présent le gouvernement français n'a rien encore changé à la politique suivie au Maroc. Pourtant, l'expérience a montré et les milieux colonialistes sont forcés d'en convenir, que la terreur ne peut constituer une solution au problème marocain.

Ce n'est pas en condamnant des patriotes, en envoyant des escadrons de gardes républicains, des soldats du contingent que le gouvernement français pourra prouver la sincérité de ses déclarations sur la nécessité de reprendre le dialogue. Ce n'est pas non plus en utilisant criminellement des goudiers marocains contre le peuple tunisien qu'il pourra affirmer sa volonté de changer de politique.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les Marocains à intensifier leur lutte dans l'union pour arracher à la mort les patriotes condamnés, pour briser la terreur et exiger le retrait immédiat des goudiers engagés en Tunisie. Seule la lutte aux côtés du peuple de France et des peuples opprimés apportera la certitude que le gouvernement français mettra ses actes en accord avec ses paroles.

LES ACCORDS DE GENEVE OUVRENT LA VOIE A LA SOLUTION DU PROBLEME MAROCAIN (1)

Le peuple marocain a accueilli avec joie la nouvelle de l'accord intervenu à Genève pour le « cessez-le-feu » en Indochine.

Malgré les ultimes tentatives du gouvernement américain pour saboter la conférence, la guerre de reconquête coloniale, menée depuis huit ans contre l'héroïque peuple vietnamien par les colonialistes et leurs maîtres américains, a pris fin. Cette sale guerre qui a coûté tant de sang et de souffrances notamment à notre pays est terminée.

Les concessions consenties de part et d'autre ont abouti à des accords qui ne portent pas seulement sur l'arrêt des

(1) Déclaration du 7 juillet 1954.

(1) Communiqué du 22 juillet 1954.

hostilités, mais garantissent aussi le droit effectif du peuple vietnamien à son indépendance totale, à son unité et à la liberté de déterminer la forme de gouvernement de son choix par l'organisation d'élections générales en dehors de toute intervention étrangère.

Ainsi, c'est une nouvelle victoire que viennent de remporter les forces de la paix. C'est une nouvelle diminution de la tension internationale qui vient d'être obtenue, créant pour tous les peuples d'heureuses perspectives.

La lutte glorieuse et héroïque du peuple vietnamien a pu être conduite avec succès parce que les ouvriers et les paysans vietnamiens, sous la direction du Parti du Travail et de son Président Ho Chi Minh, ont su sceller leur alliance et forger sur cette base, l'arme décisive de la victoire, l'union totale des forces vives de la nation ; parce que le peuple et le gouvernement de la République Démocratique du Viet-Nam, qui seul peut valablement parler en son nom, ont constamment travaillé au renforcement de l'union avec la classe ouvrière de France. Nul ne saurait oublier, en effet, que les travailleurs français, sous la conduite du Parti Communiste Français, ont mené au prix de durs sacrifices, une lutte admirable pour imposer l'arrêt de cette guerre d'agression et que leurs efforts ont abouti à la formation du gouvernement Mendès-France qui a conclu les accords de Genève.

Cette victoire a été possible parce que le gouvernement vietnamien a su placer résolument son combat libérateur dans le cadre de la lutte générale des peuples pour la paix, affirmant sans cesse ses liens fraternels avec l'Union soviétique, la Chine populaire, comme avec l'ensemble du camp anti-impérialiste. Notre peuple, qui ne manquera pas de tirer tout le profit de l'expérience vietnamienne, peut envisager avec confiance les perspectives favorables que lui ouvrent les accords de Genève. En effet, ce succès montre avec force que la lutte commune des peuples de France, du Viet-Nam et de l'Afrique du Nord, porte des coups décisifs à la politique d'agression et de terreur, isole de plus en plus ses partisans et fait prévaloir l'esprit de négociations sur les méthodes de violence.

Le « cessez-le-feu » en Indochine, loin de renforcer les positions des colonialistes français au Maroc, en concentrant entre leurs mains davantage de forces, crée des conditions qui font qu'une solution raisonnable du problème marocain est à portée de la main.

Les profonds changements qui s'opèrent dans le monde et en France en faveur des forces de la paix et de la liberté, la propre lutte de notre peuple dont nous voyons déjà les premiers fruits dans le fait qu'on commence à libérer des patriotes emprisonnés, font qu'il est parfaitement possible, dans un bref délai, d'obtenir l'ouverture de négociations entre la France et les représentants qualifiés de notre pays sur la base de la reconnaissance effective de la souveraineté nationale marocaine. Comme il est possible aussi d'obtenir que soit assurée la vie sauve aux condamnés à mort et que les patriotes soient libérés sans retard, tout en arrachant l'octroi de libertés démocratiques.

Tout dépend de la lutte de notre peuple.

Au moment où le gouvernement Mendès-France s'apprête à définir la politique qu'il entend suivre ici, tout le pays doit faire entendre sa voix.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les Marocains à faire du 20 août prochain, date anniversaire du coup de force d'août 1953, une grande journée de manifestations nationales pour l'indépendance nationale et la paix.

**LA LUTTE OUVRE LA VOIE
AUX NEGOCIATIONS.
NE PAS METTRE SUR LE MEME PLAN
LA TERREUR COLONIALISTE ET L'ACTION
LEGITIME DU PEUPLE MAROCAIN (1)**

Le Parti Communiste Marocain a pris connaissance de la lettre que viennent d'adresser des personnalités marocaines à M. F. Lacoste.

Il convient de se féliciter de cette initiative qui constitue une manifestation nouvelle et importante de la volonté de notre peuple d'obtenir sans retard du gouvernement français, l'ouverture de négociations pour la recherche d'une solution raisonnable au problème marocain.

propositions formulées dans cette lettre en vue de créer une

Le Parti Communiste Marocain approuve pleinement les atmosphères favorables à la reprise du dialogue franco-marocain. Elles sont celles-là mêmes qu'il n'a cessé de défendre, à savoir : la libération des détenus politiques, la levée de l'état de siège et l'octroi des libertés démocratiques. Cependant on doit regretter que les auteurs de la lettre n'aient pas cru devoir souligner la nécessité impérieuse d'assurer la vie sauve aux patriotes condamnés à mort, et le retour des exilés.

D'autre part, il est bien évident que c'est sur la base de la reconnaissance effective de la souveraineté marocaine que doit s'ouvrir la négociation comme le souligne le texte en question. Cette proposition qui traduit le vœu unanime de la nation, ne peut que rencontrer l'adhésion entière du Parti Communiste Marocain qui de son côté, l'a formulée et défendue à maintes reprises.

Ainsi, il se trouve confirmé une fois de plus que l'unanimité nationale est faite autour de ces revendications fondamentales.

Notre peuple aspire à la paix et à la liberté. Il n'est pas de Marocain soucieux de l'avenir du pays qui n'appelle de tous ces vœux une sage solution conforme aux aspirations qui nous sont chères et qui mette fin aux souffrances, aux angoisses et aux deuils qui éprouvent si durement les foyers marocains.

Mais ce sentiment légitime ne doit pas conduire à des appréciations qui risquent, comme c'est le cas dans la lettre en question, d'apparaître comme mettant sur un même plan la terreur colonialiste et l'action de défense légitime de notre peuple, ce qui pourrait signifier une justification de la première et une condamnation de la seconde, et entraîner une confusion dangereuse dans les rangs du mouvement national.

(1) Communiqué du 29 juillet 1954.

Aussi est-il nécessaire de souligner que l'initiative de la violence revient non pas à notre pays, mais aux gouvernants français. Ce sont les gouvernants français tels que les Bidault, les Laniel et leurs proconsuls Juin, Guillaume, qui portent devant l'histoire la responsabilité des massacres de décembre 52 et d'août 53. C'est à eux également qu'incombe la responsabilité de la tension actuelle, notre pays ne s'étant jamais refusé à un accord acceptable. Attaqué, notre pays s'est défendu. Si par malheur il avait capitulé, devant l'agression, s'il n'avait pas au prix d'une lutte héroïque pleine de sacrifices, mis en échec la politique de terreur, il aurait pour longtemps perdu tout espoir de libération et il n'aurait pas été en mesure, comme il l'est aujourd'hui, d'ouvrir la voie à des négociations sur la base de ses aspirations. De même qu'il faut dire que c'est cette action vigilante qui pourra garantir que les pourparlers, une fois engagés, aboutiront à un accord satisfaisant.

Cette précision étant faite, on doit aussi constater avec satisfaction que les signataires de la lettre évoquent la nécessité de l'union avec le peuple de France, union que n'a cessé de défendre le Parti Communiste Marocain et dont nous venons de mesurer une fois de plus, à la lumière des accords de Genève, toute l'efficacité en tant que facteur décisif du succès de la lutte libératrice des peuples soumis au joug colonialiste français.

Sans doute, à ce propos, faudra-t-il veiller à ce que les conditions d'application de l'interdépendance et de la reconnaissance des intérêts stratégiques de la France ne portent pas atteinte à la reconnaissance effective de la souveraineté marocaine.

Ces considérations, certes importantes, interviendront en temps voulu mais ne doivent pas fermer la voie à la négociation.

Ainsi donc cette lettre montre encore une fois de plus que le Parti Communiste Marocain a raison d'affirmer que les Marocains peuvent s'unir sans aucune exclusive autour d'un programme précis et décider en toute indépendance des moyens propres à les faire aboutir.

Que toutes les forces vives de la nation marocaine encouragées par les perspectives éminemment favorables qu'ouvre le cessez-le-feu en Indochine, s'unissent sans distinction aucune et agissent dans l'union durant ce mois d'août. Il sera alors possible d'éliminer tous les obstacles que dressent les colonialistes fanatiques pour empêcher que le gouvernement Mendès-France se conformant à ses propres déclarations, ouvre sans tarder les négociations avec les représentants qualifiés de notre pays dans le respect du droit de notre peuple à sa souveraineté effective.

PREMIER SUCCES DE LA LUTTE DU PEUPLE FRERE DE TUNISIE (1)

C'est avec satisfaction que nous avons appris la promesse solennelle faite par le gouvernement français de reconnaître au peuple tunisien le droit de gérer ses propres affaires en rejetant toute idée de co-souveraineté.

(1) Communiqué du 31 juillet 1954.

Grâce aux sacrifices immenses qu'il a consentis, le vaillant peuple tunisien voit ainsi certaines de ses revendications importantes satisfaites. Cependant, son indépendance complète ne pourra se réaliser tant que les forces armées et la représentation extérieure resteront entre les mains du gouvernement français. Ce dernier doit maintenant rendre effective cette promesse solennelle.

Le peuple marocain profondément solidaire du peuple frère de Tunisie, salue ce premier succès, fruit d'une lutte d'abnégation et de courage. Comme il salue le peuple de France qui y a puissamment contribué.

Au lendemain des accords de Genève et de la déclaration de Mendès-France, reconnaissant les droits du peuple tunisien à la souveraineté, la preuve est faite que par la négociation on peut aboutir à résoudre le problème marocain.

Surmontant les hésitations et l'opposition des fanatiques du colonialisme, le gouvernement français doit, à l'exemple de la Tunisie, répondre sans tarder aux revendications immédiates de notre pays. Ce faisant, il agira dans l'intérêt de nos deux peuples en établissant un climat de compréhension, de liberté et d'amitié auquel aspire notre pays.

Que le peuple marocain mobilise toutes ses forces pour qu'au cours de ce mois d'août, il obtienne la fin de la terreur policière et l'ouverture des pourparlers sur la base de la reconnaissance de sa souveraineté effective.

LE PEUPLE REJETTE LES REFORMES COLONIALISTES (1)

Dans sa déclaration du 20 septembre, M. F. Lacoste a défini son plan d'action qui tourne le dos à une véritable négociation susceptible d'apporter une solution satisfaisante au problème marocain.

En effet, le Résident propose la discussion d'un plan de réformes par un conseil dont les membres seront choisis par lui-même.

Reprenant les formules usées de ses prédécesseurs, telles que « l'apprentissage de la démocratie » ou « la modernisation de l'Etat marocain » il veut imposer d'une manière détournée des « réformes » qui rentrent dans le cadre du protocole du 13 août 1953, et ne visent qu'à consolider la domination colonialiste en instaurant la co-souveraineté, en légalisant l'aliénation de ce qui reste de la souveraineté marocaine. Ce faisant, il confirme sa volonté d'entériner le coup de force d'août 1953, d'écarter toute discussion sur le problème dynastique, autrement dit il tourne le dos aux revendications essentielles de la nation marocaine.

Comme le Parti Communiste Marocain l'a maintes fois montré, le fond du problème demeure la reconnaissance de la souveraineté de notre pays, et l'étude des mesures utiles pour la rendre effective. Le peuple marocain en s'élevant vigoureusement contre le coup de force colonialiste, contre la déposition illégale de S.M. Mohamed Ben Youssef, a manifesté sa volonté

(1) Déclaration du 24 septembre 1954.

de ne pas reconnaître le fantôme Arafa, de mettre définitivement en échec toute politique qui vise à instaurer une quelconque co-souveraineté. Ce que veut le peuple marocain, c'est le droit de gérer ses propres affaires. C'est dans ce cadre seulement, que notre jeunesse, comme l'ensemble du peuple, pourra prendre réellement ses responsabilités à la tête du pays, et qu'un programme économique, social, administratif, sera assuré d'un succès certain.



Par ailleurs, si le président Mendès-France, dans sa déclaration du 27 août a manifesté le désir de reprendre le dialogue avec les représentants qualifiés de notre peuple, M. F. Lacoste veut se livrer à une parodie de négociation en s'arrogeant le droit de choisir lui-même ses interlocuteurs, en ne mettant nullement fin à la terreur policière.

Ce n'est certes pas la levée de « certaines mesures d'éloignement ou d'internement » qui permettrait à l'opinion marocaine de s'exprimer librement. La condition de tout dialogue valable ne peut être réalisée que par la libération de tous les détenus politiques et syndicaux, l'octroi des libertés démocratiques, la reprise de l'activité légale des partis nationaux.

La déclaration de M. F. Lacoste est loin de remplir cette condition. Au contraire, le Résident se flatte d'avoir accentué la terreur policière au Maroc, et promet avec cynisme le renforcement de l'appareil répressif, de nouvelles mesures, obtenues sur sa demande, pour accélérer les condamnations sommaires des patriotes emprisonnés. Il multiplie les menaces et les intimidations à l'encontre du mouvement national, sans dire un mot sur les assassinats perpétrés par les colonialistes forcés avec la complicité des autorités du Protectorat, ainsi que sur les froides exécutions auxquelles s'adonnent les policiers comme en témoignent les récentes fusillades de Casablanca où plusieurs patriotes périrent.

Quant à la liberté syndicale, les travailleurs marocains féroceement exploités et opprimés la désirent ardemment, et cela sans limitation d'aucune sorte. En voulant lui fixer un cadre « professionnel », les autorités du protectorat veulent la mutiler et justifier par avance, leur tutelle sur les syndicats. Le droit syndical serait vidé de son contenu s'il ne permettait aux travailleurs de se défendre contre toute exploitation et oppression, et de discuter les questions vitales qui intéressent l'avenir du pays. Il est clair aussi que les ouvriers agricoles ne sauraient, en aucun cas, être privés de ce même droit.



Ainsi donc, la déclaration de M. F. Lacoste n'apporte aucune solution satisfaisante au problème marocain.

Le peuple marocain ne peut comprendre pourquoi le gouvernement français ne veut pas appliquer au Maroc, la méthode qui a prévalu à Genève, à Tunis, et dont on peut déjà apprécier les effets salutaires pour les intérêts communs des peuples d'Indochine, de Tunisie et de France.

Pourtant la solution qu'il préconise est réaliste, acceptable pour tous, et tout en donnant satisfaction à nos justes revendications nationales, elle assure la sauvegarde des intérêts de la France et ceux légitimes des Français résidant au Maroc.

Dans sa déclaration d'investiture, le président Mendès-France a bien voulu reconnaître la nécessité de rompre avec la politique suivie par les Laniel, Bidault, de reprendre le dialogue avec les représentants qualifiés de notre peuple, de ne plus bafouer notre souveraineté.

Mais, force est de reconnaître que cette attitude est en contradiction flagrante avec les faits. La politique définie aujourd'hui par M. F. Lacoste au nom du gouvernement français, vise à reprendre, sous le couvert d'une parodie de négociation, celle que les Bidault et Guillaume ont tenté en vain d'appliquer. Ce faisant, il espère tromper l'opinion publique française et internationale, car on ne peut manquer de noter que sa déclaration vient à la veille de la nouvelle session de l'Assemblée générale des Nations-Unies où la question marocaine est inscrite à l'ordre du jour.

Tout montre que les fanatiques du colonialisme ont réussi pour l'instant à entraîner Mendès-France dans leur sillage et à l'engager dans une voie dangereuse.

Cependant, il est encore temps au gouvernement Mendès-France de sortir de cette impasse, de rompre résolument avec la politique des Laniel, Bidault, d'engager un dialogue « franc et loyal » avec les représentants qualifiés de notre peuple, choisis sans ingérence de la Résidence, sur la base d'une reconnaissance sans ambages du droit de la nation marocaine de gérer ses propres affaires.

Notre peuple demeure convaincu que la signature des accords de Genève, l'inauguration d'une politique nouvelle en Tunisie, le rejet de la C.E.D., créent des conditions favorables à un juste règlement du problème marocain. Ces trois victoires ont fait prévaloir davantage l'esprit de la négociation sur la violence et la terreur.

Aussi l'action de notre peuple, dont la riposte ne s'est pas fait attendre comme le témoigne la grève des artisans et commerçants à Casablanca, Rabat, en particulier ; pourra-t-elle, avec l'aide agissante des travailleurs français, déjouer les manœuvres et les pressions des colonialistes forcenés et amener le gouvernement français à réviser sa position en inaugurant une politique nouvelle au Maroc conforme à nos profondes aspirations.

A PROPOS DES TELEGRAMMES ADRESSES AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS PAR DIVERSES PERSONNALITES FRANÇAISES ET MAROCAINES

Le Parti Communiste Marocain a pris connaissance des télégrammes adressés par des personnalités françaises et marocaines au gouvernement français et à la résidence générale.

L'odieux attentat dont fut victime Si Tahar Sebti, après tant d'autres patriotes, a soulevé une profonde indignation chez tout le peuple marocain. L'impunité scandaleuse dont jouissent les terroristes colonialistes, le silence que gardent les autorités françaises ne peuvent qu'accroître la colère animant notre peuple qui souffre quotidiennement de la féroce répression policière.

Face à cette situation les signataires de ces télégrammes ont cru bon de confondre dans une même réprobation les lâches assassinats perpétrés par les colonialistes et les actions de défense légitime des patriotes qui luttent contre l'agression sanglante dont est victime notre pays. Cette démarche, louable dans la mesure où elle condamne les crimes colonialistes risque cependant d'aller entièrement à l'encontre du but recherché en dénaturant le sens véritable de la lutte de notre peuple. D'une part elle tend à donner un semblant de justification aux actes des terroristes colonialistes et risque de semer des ferments de confusion et de divergence dans les rangs du mouvement national, d'autre part elle appelle à un renforcement de la répression contre les patriotes marocains.

S'adressant aux patriotes marocains qui se sont associés à cette initiative, le Parti Communiste Marocain les met en garde contre une conception dangereuse du rôle qu'ils sont appelés à jouer en pareilles circonstances. Si l'on peut se féliciter de voir diverses personnalités françaises condamner les actes des terroristes colonialistes, il appartient à ces patriotes de les éclairer davantage sur la nature même de la lutte de notre peuple et de les amener à comprendre que la responsabilité entière de la situation actuelle incombe au gouvernement français qui s'obstine à poursuivre une politique de force.

La seule solution qui s'impose au problème marocain, garantissant la sécurité et les intérêts de tous, est d'ouvrir sans tarder de véritables négociations franco-marocaines sur la base de la reconnaissance effective de la souveraineté marocaine et d'instaurer un climat de liberté en mettant fin à la terreur policière.

Le Parti Communiste Marocain,
7 janvier 1955.

LES VÉRITABLES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (1)

M. F. Lacoste a rejoint son poste à Rabat après avoir séjourné une dizaine de jours à Paris. A sa descente d'avion il a déclaré qu'aucune décision n'avait été prise pour résoudre le problème marocain.

Le gouvernement de Mendès-France, pour justifier son refus systématique de satisfaire les aspirations légitimes de notre peuple, prétend :

- 1° — Que la nation marocaine est profondément divisée quant au règlement de la question dynastique ;
- 2° — Qu'il faut d'abord aboutir à un accord en Tunisie avant tout examen du dossier marocain.

Il est parfaitement évident que ces arguties ne trompent personne.

(1) Déclaration du 26 janvier 1955.

Le gouvernement français et son représentant ici, savent parfaitement que le peuple marocain est unanime à réclamer une solution au problème dynastique, inséparable de celui de la reconnaissance effective de la souveraineté nationale marocaine. Même certains caïds, qui ont pourtant participé au complot du 20 août 1953, sont contraints aujourd'hui de reconnaître la nécessité de résoudre le problème.

D'autre part, rien n'empêche que s'ouvrent des pourparlers avec les représentants qualifiés de notre peuple dans le même temps que se poursuivent les négociations franco-tunisiennes.

En réalité, le gouvernement Mendès-France, qui, reniant ses promesses cherche à n'accorder au peuple tunisien qu'une autonomie de pure forme, vidée de tout contenu, qui a déclenché une agression armée contre le peuple algérien, violé les accords de Genève sur l'Indochine, permis le réarmement de l'Allemagne revancharde et invité les trusts allemands et italiens à participer à l'exploitation des richesses nord-africaines, suivant ainsi fidèlement la politique agressive des impérialistes américains, ce gouvernement ne peut régler la question marocaine.

On ne peut à la fois mener une politique de préparation à la guerre et répondre aux aspirations des peuples à la liberté, à l'indépendance et à la paix.

Telle est la raison véritable du refus du gouvernement français de prendre une décision concernant notre pays. Telle est aussi la raison de ses intentions de poursuivre et d'intensifier sa politique de répression contre le mouvement national marocain.

Il est donc clair aujourd'hui plus qu'hier encore, que les manœuvres et les tractations secrètes auxquelles s'est livrée dernièrement la Résidence Générale n'ont d'autre but que de tromper notre peuple et entretenir dans les rangs du mouvement national des illusions sur les bonnes intentions du gouvernement Mendès-France.

Seule la lutte des masses populaires dans l'union la plus large peut contraindre le gouvernement français à prendre en considération notre droit à la souveraineté nationale. Cette lutte ne peut manquer d'aboutir à un plein succès parce qu'elle se déroule dans des circonstances éminemment favorables. Tandis qu'en France la politique de guerre et de servitude de Mendès-France rencontre l'opposition unanime du peuple français et court à un échec certain, dans le monde entier les forces immenses de la paix et la liberté se développent impétueusement.

Au moment où l'Assemblée Nationale Française est appelée une nouvelle fois à discuter des problèmes d'Afrique du Nord, il importe de faire entendre la voix de notre pays et de souligner à nouveau les justes et sages propositions que le mouvement national unanime formule pour sortir de l'impasse actuelle.

C'est pourquoi le Parti Communiste Marocain, conscient de ses devoirs, de ses responsabilités, envers la nation, lance en ces heures graves que traverse notre pays, un appel à toutes les organisations nationales, à tous les patriotes pour concrétiser dans un Front national la volonté d'union qui anime tous les Marocains. Unis les Marocains pourront imposer au gouvernement français une décision immédiate conforme aux aspirations de notre peuple.

DES « REFORMES » QUI TENDENT A CONSOLIDER LA DOMINATION COLONIALISTE (1)

Le gouvernement français vient de manifester sa volonté d'imposer à notre peuple certaines « réformes » qui, non seulement ne résolvent en rien le problème marocain, mais bien plus, tendent à consolider la domination colonialiste sous le signe de la co-souveraineté.

En effet, si l'on juge d'après les déclarations de M. July, ministre des Affaires Tunisiennes et Marocaines, les nouvelles mesures ne font que reprendre celles que le Résident F. Lacoste avait annoncées dans son discours du 20 septembre 1954 et que ses prédécesseurs avaient tenté en vain d'appliquer.

La création de postes de gouverneurs de province, nouveaux super-féodaux, l'élection d'Assemblées locales sur le principe de la co-souveraineté, ou la prétendue « modernisation » du Maghzen, toutes ces mesures ne visent qu'à renforcer l'administration du protectorat et à achever l'aliénation de ce qui reste de la souveraineté marocaine.

Par ailleurs, en voulant maintenir sur le trône le fantôme Arafa, en refusant de résoudre le problème dynastique, le gouvernement d'E. Faure désire entériner le coup de force d'août 1953, et ainsi suivre une politique contre laquelle tout le peuple marocain se dresse.

Alors que la Nation Marocaine unanime réclame le droit de gérer ses propres affaires et propose l'ouverture de négociations franco-marocaines sur la base d'une reconnaissance effective de notre souveraineté nationale, le gouvernement français décide d'imposer son plan de « réformes », rejette toute négociation et réaffirme ainsi sa fidélité à la politique de force et de violence de ces prédécesseurs. Aussi n'est-il pas étonnant de constater qu'à travers les mesures annoncées, l'intensification de la répression apparaisse comme la préoccupation dominante des autorités françaises. C'est dans ce cadre que se place la recrudescence du terrorisme colonialiste, l'envoi de nouveaux renforts de C.R.S. ainsi que les menaces et le chantage que profèrent en ce moment les autorités du protectorat visant en particulier les travailleurs de Casablanca.

Il est clair que l'obstination des gouvernants français à s'opposer aux revendications de notre peuple, ainsi que l'accentuation de la terreur policière, ne peuvent qu'aggraver la situation actuelle.

Le Parti Communiste Marocain tient à rappeler que c'est au gouvernement français seul, qu'incombe l'entière responsabilité d'une telle situation qui accumule la misère et les deuils et qui va à l'encontre des véritables intérêts de la France.

Le peuple marocain a déjà prouvé qu'aucune répression ne peut venir à bout de sa volonté de faire triompher sa juste cause.

Quoi que fassent les gouvernants français, le problème marocain est posé devant l'opinion internationale. C'est là un premier succès de la lutte courageuse de notre peuple, lutte qui ne manquera pas de se renforcer jusqu'à la pleine réalisation de nos légitimes aspirations.

(1) Déclaration du 17 mars 1955.

Dans ce combat nous pouvons compter sur la solidarité agissante de la classe ouvrière française qui lutte avec force contre la politique de guerre et d'oppression du gouvernement d'Edgar Faure.

Ce gouvernement qui veut réarmer l'Allemagne de Bonn et imposer son plan de « réformes » à notre pays, ne peut manquer de rencontrer une opposition sans cesse grandissante de la part du peuple marocain et du peuple français.

APRES 43 ANS DE PROTECTORAT **Une lutte continue et sans relâche,** **L'union totale et sans discrimination,** **Vollà le chemin de l'indépendance nationale (1)**

PATRIOTES MAROCAINS,

Il y aura, le 30 mars prochain, 43 ans qu'a été institué le maudit régime de protectorat qui a permis au colonialisme français d'enchaîner notre pays dans les chaînes de la servitude et de l'exploitation.

Vous avez l'habitude de faire tous les ans de cette journée une magnifique journée de lutte nationale pour recouvrer l'indépendance de votre patrie.

L'anniversaire de cette année vous trouvera debout dans la lutte courageuse pour réaliser vos aspirations légitimes malgré la terreur colonialiste officielle et semi-officielle qui atteint un degré de sauvagerie indescriptible.

Le 30 mars trouvera la totalité du peuple marocain plus forte et plus puissante que jamais, unie pour réaliser ses buts élevés et sacrés.

Le peuple comprendra ce jour-là comment, durant ces deux dernières années, il a donné des coups durs au colonialisme, comment il a remporté des victoires qui ont obligé les colonialistes français à reconnaître que la politique de force et de répression — bien qu'elle demeure encore leur arme préférée — est incapable de faire dévier les Marocains du chemin de la lutte.

Vous vous préoccupez, patriotes marocains, dans votre combat de rechercher les meilleurs moyens pour vaincre rapidement le colonialisme français aveugle, et les meilleures voies qui nous amèneront la libération nationale.

A ces préoccupations le Parti Communiste Marocain répond que la lutte continue et l'union complète sont les deux facteurs essentiels du succès de la cause de votre patrie.

La lutte continue met fin — comme vous le constatez — à tout esprit d'attentisme, à toute illusion qui consiste à mettre sa confiance dans tel ou tel ministère français ou dans tel ou tel de ses hommes.

L'expérience de ces deux dernières années a montré clairement que l'attentisme auquel vous avez mis fin fut l'une des principales causes du complot du 20 août 1953. Le temps a démontré également que les illusions suscitées par le gouvernement Mendès-France chez certains patriotes, n'ont profité qu'aux colonialistes.

(1) Appel lancé le 20 mars 1955.

Ces illusions ont aidé les colonialistes à étendre la terreur et la répression, à poursuivre la politique des promesses mensongères et de démagogie au sujet de l'ouverture des négociations entre la France et le Maroc, politique qui ne vise en fait qu'à endormir la combativité du peuple marocain afin de laisser sans solution le problème de notre pays.

MAROCAINS,

Le Parti Communiste Marocain ne s'oppose pas à toute discussion entre les Français et les Marocains, mais s'oppose aux conversations et rencontres secrètes, à l'insu des masses, dont les bases sont douteuses et avec des personnes non qualifiées par le peuple.

Les conversations que notre Parti désire et qu'il considère comme une conséquence d'une victoire à gagner par la lutte et l'union sont des conversations qui devraient se dérouler sous votre regard sur la base de la reconnaissance de la souveraineté nationale de votre pays, avec vos représentants authentiques parmi lesquels se trouveront des représentants de la classe ouvrière qui porte aujourd'hui bien haut le drapeau de l'indépendance nationale.

FRERES,

La deuxième voie qui mène à l'indépendance nationale est l'union, c'est-à-dire — selon nous communistes marocains — l'unité d'action entre tous les partis et organisations nationales, entre tous les patriotes sans distinction d'idée ou d'opinion politique, afin d'atteindre les objectifs de la nation marocaine unanime.

C'est pourquoi l'anticommunisme qui a amené en décembre 1952 à la dissolution des organisations syndicales et qui pousse certains dirigeants syndicalistes à semer la division de la classe ouvrière et à la rattacher au char de l'impérialisme américain et à la centrale colonialiste Force Ouvrière, cet anti-communisme ne nuira pas seulement aux intérêts des masses laborieuses, mais aussi aux intérêts de tout le mouvement de libération et à l'avenir de tout le peuple marocain.

Le manque d'unité dans l'action, dans son organisation et dans son orientation juste en vue d'objectifs précis, ne peut que diminuer l'efficacité de la lutte et disperser les efforts comme cela s'est produit en août 1953. Cela permettra aux colonialistes de poursuivre plus facilement leurs néfastes manœuvres de division.

MAROCAINS,

L'union des partis et organisations nationales sans qu'aucune renonce à ses principes, la création de comités locaux comprenant des communistes, des membres du Parti de l'Istiqlâl, du Parti Démocrate de l'Indépendance, des sans-parti, dans un front uni contre le colonialisme amèneront au mouvement de libération des masses nouvelles qui prendront à leur tour rang dans la lutte nationale.

La lutte continue et l'union générale apporteront également à notre cause, une plus grande approbation de la part des peu-

ples qui luttent comme nous pour l'indépendance des peuples et pour l'établissement d'une paix durable entre eux.

Elles nous apporteront la sympathie et l'aide du peuple français et de sa classe ouvrière, alliés naturels de notre peuple dans la lutte contre nos ennemis communs, les impérialistes.

Patriotes,

La voie vers l'indépendance nationale est claire devant nous.

C'est la lutte continue sans attentisme ni illusion,

C'est l'union complète et générale sans discrimination d'aucune sorte.

Pour la réalisation de ce noble idéal,

Travailleurs, faites la grève générale le 30 mars.

Commerçants et artisans, fermez vos magasins, vos boutiques, vos ateliers.

Paysans, boycottez les souks.

Patriotes, signez les pétitions et protestations, réclamez tous d'une seule voix :

— l'ouverture des négociations entre la France et les représentants authentiques du peuple marocain sur la base de la reconnaissance de la souveraineté nationale de notre peuple ;

— la solution de la question dynastique et le renvoi de Arafa ;

— la fin de la terreur colonialiste officielle et semi-officielle sous toutes ses formes ;

— les libertés démocratiques individuelles et collectives.

Organisez les Comités dans les usines, les quartiers et les chantiers.

Agissez tous pour que le 30 mars soit une étape importante vers l'indépendance nationale.

Le Parti Communiste Marocain,
le 20 mars 1955.

CONTRE LES ACCORDS DE LONDRES ET DE PARIS, INSTRUMENT D'OPPRESSION COLONIALE (1)

Cédant à la pression de Londres et de Washington et contre la volonté du peuple français, le sénat français a voté la ratification des accords de Paris.

C'est un acte très grave contre la paix et contre le Maroc. L'aggravation du danger de guerre ne peut laisser indifférent notre pays qui est particulièrement menacé d'une destruction atomique en cas de conflit mondial. D'autre part la ratification des accords de Paris va entraîner des conséquences graves dans tous les domaines.

Chacun voit aujourd'hui que c'est le gouvernement Edgard Faure qui en même temps qu'il refuse obstinément de résoudre

(1) Communiqué du 30 mars 1955.

le problème marocain et aggrave la répression exercée contre notre pays, a déployé tous ses efforts pour faire passer les accords de Paris. Tant il est vrai que la politique de préparation à la guerre et la politique de terreur sanglante contre les peuples opprimés n'en font qu'une. Au lendemain de la ratification des accords de Paris, entraînant une accentuation de la tension internationale, le gouvernement français tentera sans doute d'aller plus avant dans la politique néfaste qu'il s'obstine à pratiquer dans notre pays. Aux termes de ces accords il fera appel aux trusts nazis et italiens pour l'exploitation commune des richesses de notre pays. De même qu'aujourd'hui il cherche à faire jouer le Pacte Atlantique en faveur de sa politique d'oppression coloniale, il essaiera dans le même but d'obtenir de l'organisation créée par les accords de Paris, un appui diplomatique, des armes, et des troupes afin de mater le mouvement de libération nationale en Afrique du Nord et ailleurs.

Mais ces tentatives se heurteront à l'opposition résolue de notre peuple dont les forces ne cessent de grandir et sont en mesure de triompher si elles savent s'unir. Et dans cette lutte notre pays peut garder confiance entière dans la classe ouvrière française et le peuple de France, qui, malgré ce vote, sauront barrer la route à l'application de ces accords funestes. Il peut compter sur la force indestructible de tout le camp de la paix.

Aussi le Parti Communiste Marocain appelle-t-il tous les Marocains à s'unir, à renforcer leur lutte libératrice, à joindre leurs voix à celles de millions de gens qui dans le monde entier prennent en main la défense de la paix face aux nouveaux dangers qui la menacent.

LE SENS ET LE BUT DE L'ASSASSINAT DE LEMAIGRE-DUBREUIL (1)

La lutte du peuple marocain tient en échec la politique de violence et de terreur que les cercles dirigeants français s'acharnent à exercer contre lui, dans le vain espoir de briser sa volonté d'indépendance. Cette résistance héroïque et efficace de notre pays a créé des divergences de méthodes au sein même des monopoles financiers français tous attachés, aussi bien les uns que les autres, au maintien de leurs privilèges au Maroc. Elle a aiguisé les contradictions d'intérêts existant entre eux.

Ainsi tandis que certains groupes financiers et industriels français préconisent actuellement l'abandon des méthodes de violence, d'autre, au contraire, restent partisans acharnés de la force. Ce sont ces derniers qui sont responsables du terrorisme colonialiste.

C'est dans de telles conditions qu'est intervenu l'assassinat de M. Lemaigre-Dubreuil par les terroristes colonialistes, coupable à leurs yeux, de n'avoir pas approuvé la politique de terreur et d'avoir soutenu certaines des revendications du peuple marocain.

Cet attentat, qui a soulevé une émotion certaine, notamment dans les milieux parlementaires français, illustre la totale impunité dont jouissent les tueurs colonialistes. Après le meurtre de tant de patriotes marocains, c'est un nouveau crime à leur actif.

(1) Déclaration du 14 juin 1955.

Le but visé à travers l'assassinat de M. Lemaigre-Dubreuil est clair. Il s'agit cette fois, pour les forcenés du colonialisme, d'intimider par le meurtre ceux des Français qui, ici, s'opposent à la politique de force des cercles dirigeants français ; il est particulièrement significatif que ces agissements criminels interviennent au moment précis où l'on assiste à un redoublement de terreur policière : exécutions sommaires de Marocains, expulsions de commerçants et boutiquiers casablancais, tentatives pour briser la grève du commerce marocain, etc... Il est aussi significatif que la propagande officielle s'emploie maintenant à semer la confusion en confondant dans une même prétendue réprobation le terrorisme colonialiste et la lutte légitime de notre peuple, espérant, à la faveur de cette confusion, innocenter ce terrorisme.

Mais toute tentative pour masquer la vérité est vouée à l'échec. La responsabilité de la grave tension que connaît actuellement le Maroc incombe pleinement et entièrement au gouvernement français.

Le gouvernement français peut, en effet, s'il le désire, mettre hors d'état de nuire les terroristes colonialistes. Il a pour cela tous les éléments nécessaires en main. Il peut, s'il le veut, permettre le retour à l'activité normale du commerce et de l'ensemble de la vie économique en rapportant sans délai les mesures arbitraires frappant boutiquiers et commerçants, en leur reconnaissant le droit de fermer le vendredi et chaque fois qu'ils le veulent.

Le gouvernement français peut, enfin s'il le veut, rétablir l'ordre, ramener le calme à la condition première et absolue qu'il renonce résolument à la politique de force, source de tous les maux actuels et dont on sait pertinemment qu'elle ne parviendra jamais à faire renoncer notre peuple à ses aspirations légitimes.

Un changement de politique suppose, pour le gouvernement français, la nécessité de renoncer également aux manœuvres dilatoires en engageant sans retard des négociations avec les représentants qualifiés de notre pays sur la base de la reconnaissance effective de la souveraineté nationale marocaine. Ces négociations devant prendre pour objectif également la recherche d'une solution de la question dynastique.

Voilà ce que dicte la voix véritable de la raison.

Le Parti Communiste Marocain,

le 14 juin 1955.

TERRORISTES COLONIALISTES, RESIDENCE, POLICE ET MAGISTRATURE FORMENT UN TOUT.

LES CONDITIONS D'UN CHANGEMENT (1)

Devant l'ampleur des scandales, fruit d'une politique condamnée, qui viennent d'éclater au Maroc, le gouvernement français s'est vu contraint de changer le Résident Général.

A la suite de cette décision, du gouvernement français, le Parti Communiste Marocain tient à préciser sa position et à dis-

(1) Déclaration du 22 juin 1955.

siper toute confusion qui a pu naître après les derniers événements.

Il est maintenant établi que le terrorisme colonialiste — le seul véritable terrorisme dont le pays ait à souffrir — bénéficie de complicités étendues parmi les hauts-fonctionnaires de la Résidence Générale, parmi la police et la magistrature. Son organisation, connue dans ses moindres détails, a pu, jusqu'aux dernières arrestations qui viennent d'être opérées, agir avec une impunité totale. Bien mieux, ce terrorisme apparaît comme exerçant l'autorité réelle dans le pays, autorité auprès de laquelle s'efface l'appareil résidentiel. Ainsi, par exemple, les services résidentiels eux-mêmes avertissent un conférencier qu'il est de son intérêt de ne pas contrecarrer les vues des terroristes colonialistes.

Le Parti Communiste Marocain souligne que, contrairement aux apparences, on ne peut conclure de tout cela qu'il y a crise d'autorité paralysant l'action du Résident-Général.

Non. La vérité est que M. F. Lacoste a couvert de toute son autorité ces agissements criminels. La vérité est qu'il s'est efforcé par tous les moyens d'empêcher aussi que la lumière soit faite sur les crimes commis par la gestapo colonialiste et sur les falsifications judiciaires qui ont permis de condamner tant de patriotes marocains.

M. Lacoste a réservé toute son autorité pour appliquer une implacable politique de terreur contre le pays.

Il est l'homme des massacres de Port-Lyautey, de l'opération « képi-blanc » à Fès. Les flammes du village des Beni Mtir, à El Hajeb, incendié par les autorités de contrôle, les cris de souffrance des patriotes de la prison de Casablanca, brûlés et aveuglés à coups de grenades lacrymogènes dans leurs cellules, auront marqué les derniers jours de son proconsulat.

Cependant, on ne saurait, là non plus, conclure que le résident général est entré en rébellion contre le gouvernement et que désormais il est l'exécutant de la politique voulue par les milieux colonialistes français du Maroc, mais plus ou moins désavouée par Paris.

Certes, il est incontestable que, devant la résistance efficace de notre peuple face à la terreur, des divergences de méthodes, des antagonismes d'intérêts ont surgi entre les différents cercles colonialistes français et que nombre d'entre eux sont aujourd'hui en guerre ouverte. Mais il n'en demeure pas moins que pour l'essentiel, la responsabilité de la politique suivie au Maroc incombe pleinement au gouvernement que ce soit celui de M. Mendès-France ou de M. Edgard Faure. L'opposition Rabat-Paris ou inversement est devenue maintenant un alibi commode pour le gouvernement français qui n'ose plus prendre entièrement à son compte une politique de violence unanimement condamnée.

Dans ces conditions, il est clair que le changement de Résident-Général risque d'apparaître comme une simple manœuvre de diversion s'il ne s'accompagne pas de la mise en œuvre d'une politique rompant résolument avec le recours à la violence.

Ce changement de politique suppose :

— La fin de la terreur policière. Ce qui signifie la libération des patriotes emprisonnés ; le retour des exilés et l'amnistie pour les condamnés à mort. Ce qui signifie aussi le châtimement des terroristes colonialistes aussi haut placés soient-ils.

— L'abandon de tout projet de réformes qui ne servent aujourd'hui que de paravent à la poursuite de la poli-

tique de violence. La seule solution valable du problème marocain devant être recherchée dans l'ouverture de négociations entre les représentants qualifiés de notre pays et le gouvernement français. Ces négociations devant permettre de donner à notre peuple les moyens effectifs d'exercer sa souveraineté et de résoudre la question du trône.

Telles sont les conditions d'une politique raisonnable capable d'améliorer la situation actuelle. Tout autre attitude ne peut que conduire à l'aggravation de l'état de choses actuel.

Le Parti Communiste Marocain,
Le 22 juin 1955.

APPEL AUX POPULATIONS FRANÇAISE ET EUROPEENNE (1)

FRANÇAIS, EUROPEENS,

Sous la pression populaire, le gouvernement français s'est contraint d'ouvrir une enquête sur les agissements des terroristes colonialistes, enquête qui a immédiatement abouti à l'arrestation de plusieurs personnes dont un commissaire principal. Cependant, devant l'étendue des complicités dont bénéficie le terrorisme colonialiste, devant l'ampleur du scandale que risque d'étaler au grand jour cette enquête si elle était conduite jusqu'au bout, les cercles gouvernementaux français cherchent un alibi pour étouffer l'affaire.

C'est dans de telles conditions que les autorités du protectorat et les services de police se sont obligeamment prêtés à l'organisation par les nervis de l'O.D.A.T. des manifestations provocatrices des 27 et 28 juin. Alors que les Marocains sont mitraillés impitoyablement au moindre rassemblement, les trublions colonialistes ont pu, en toute quiétude, parcourir les rues de Casablanca, faire fermer, avec l'aide des policiers, magasins et cafés.

Le but recherché est clair. Il s'agit d'innocenter les tueurs colonialistes et de se livrer à des provocations susceptibles de donner prétexte à une répression accrue contre le peuple marocain.

FRANÇAIS, EUROPEENS,

Le Parti Communiste Marocain estime de son devoir de souligner le grave préjudice que de telles manifestations ne peuvent manquer de porter à vos intérêts essentiels. Manifester un appui quelconque aux terroristes colonialistes revient à prendre position en faveur de la politique de terreur et d'agression exercée contre le peuple marocain. C'est donc là une attitude fondamentalement contraire à vos intérêts dans la mesure même où elle est susceptible de nuire à vos bons rapports avec le peuple marocain.

(1) 29 juin 1955.

FRANÇAIS, EUROPEENS,

Ne cédez pas à l'hystérie colonialiste. Ne vous laissez pas aveugler par une propagande haineuse et mensongère. Ne faites pas le jeu des coalitions d'intérêts sordides qui veulent vous faire battre pour la sauvegarde de leurs monstrueux privilèges.

« L'anti-terrorisme » n'est pas, comme le prétendent certains, un réflexe de défense légitime devant la menace que constituerait pour vous la lutte libératrice du peuple marocain. Car cette menace n'existe pas. Il est clair, en vérité, pour peu qu'on veuille bien y réfléchir, que jamais le mouvement national marocain ne s'est assigné pour objectif de massacrer des populations européennes vivant au Maroc. Les patriotes marocains luttent pour l'indépendance de leur pays. Ils luttent contre le régime colonial, contre les forces de répression et les hommes à leur service qu'ils soient d'ailleurs Français ou Marocains. Ce que veulent précisément les provocateurs de l'O.D.A.T. c'est entraîner les patriotes marocains à des représailles aveugles, contre les populations européennes.

FRANÇAIS, EUROPEENS,

« L'antiterrorisme » le seul véritable terrorisme existant ici est une entreprise de lâches assassinats. Vous ne pouvez vous en montrer solidaires. Votre intérêt vous commande au contraire de vivre en amitié avec le peuple marocain en respectant ses justes aspirations, en vous abstenant de tout acte hostile à son égard. C'est là que réside la garantie essentielle de votre sécurité, de vos intérêts matériels et moraux. Avec le peuple marocain, exigez le châtimement des terroristes colonialistes et l'instauration d'une politique nouvelle conforme aux aspirations de la nation marocaine.

IL FAUT, NON CONDAMNER LA LUTTE DU PEUPLE, MAIS L'IMPULSER ET LA DEVELOPPER (1)

Les grandes manifestations de Casablanca, Marrakech, Meknès ont montré l'élan irrésistible qui anime notre peuple dans la lutte qu'il mène pour reconquérir son indépendance nationale. Des dizaines de milliers de patriotes marocains ont, à travers tout le pays, bravé les mitrailleuses et les tanks, se dressant contre l'oppression colonialiste et montrant une fois de plus tout l'héroïsme et l'esprit de sacrifice dont est capable un peuple décidé à se libérer.

Ainsi, la preuve est faite à nouveau qu'aucune agression même menée avec des moyens militaires les plus perfectionnés, ne peut faire reculer le peuple marocain.

Le Parti Communiste Marocain s'incline devant la mémoire des innombrables patriotes morts pour la cause sacrée de la patrie. Il salue les travailleurs, les femmes et l'admirable jeunesse de notre pays, qui, avec un courage exemplaire digne de nos

(1) Déclaration du 27 juillet 1955.

glorieuses traditions nationales, se sont portés aux premiers rangs des manifestations populaires.

Le Parti Communiste Marocain élève une véhémence protestation contre la volonté délibérée du gouvernement français de répondre par de sanglantes fusillades à toute manifestation patriotique marocaine. Il souligne que la responsabilité de l'« aggravation de la situation actuelle » au Maroc, retombe entièrement sur le gouvernement français.

En effet, l'essor décisif de la lutte nationale de notre pays place les gouvernants français devant l'urgente et impérieuse nécessité de changer de politique et de faire droit aux légitimes aspirations de la nation marocaine. Cependant, le gouvernement français tente encore d'échapper à cette nécessité, en s'obstinant d'une part dans sa politique de force, et d'autre part, en se livrant à des manœuvres destinées à diviser le mouvement national et à freiner la lutte populaire. Ce faisant, il espère imposer un arrangement qui sauvegarde l'essentiel des privilèges colonialistes et qui, de ce fait, ne saurait satisfaire entièrement les revendications immédiates que l'action de notre peuple est à même de faire triompher actuellement.

Ainsi, M. Grandval, tout en s'efforçant de faire croire à ses bonnes intentions à l'égard du peuple marocain, ne cesse, en réalité, de multiplier les gestes d'apaisement envers les traîtres et agents de l'Administration tel le Glaoui, qu'il voudrait assimiler aux représentants qualifiés de notre pays. De la même manière, il cherche à rassurer les ultra-colonialistes, et en dépit de quelques mesures de pure forme, il n'entreprend rien d'effectif contre les véritables responsables du terrorisme colonialiste.

Aussi, doit-on regretter l'attitude de certaines personnalités comme le Pacha Bekkai qui aident le gouvernement français dans ses manœuvres et qui, sous prétexte d'apaisement, condamnent la lutte du peuple marocain.

Dans une telle situation le peuple marocain est conscient de la nécessité de continuer sa lutte et de manifester une vigilance constante pour éviter d'être frustré des fruits légitimes de sa lutte.

Conscient de la puissance grandissante du mouvement national marocain, sûr d'interpréter les sentiments profonds du peuple marocain, le Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes à développer leur lutte dans l'union la plus complète pour imposer l'ouverture de négociations franco-marocaines sur la base de la reconnaissance effective de la souveraineté nationale marocaine.

Ces négociations ne peuvent s'ouvrir qu'avec les représentants qualifiés de notre pays, y compris ceux de la classe ouvrière qui lutte avec abnégation à la tête de notre peuple, en excluant catégoriquement les valets de l'administration que les colonialistes voudraient y faire participer. Elles doivent permettre de résoudre la question dynastique après le renvoi du fantôme Arafat. Le déroulement de ces négociations exige un climat de liberté complète, ce qui suppose l'octroi de libertés démocratiques, la levée de l'état de siège, la libération des emprisonnés politiques, l'amnistie pour les condamnés à mort et le retour des exilés comme notre camarade Ali Yata.

Telle est la seule voie susceptible de conduire à une juste solution du problème marocain, solution garantissant les intérêts bien compris de la France et jetant les bases de relations libres et amicales entre nos deux pays.

Cette solution notre peuple peut l'imposer au gouvernement français, à la condition qu'il jette toutes ses forces dans la bataille.

le à l'occasion de l'Aïd-el-Kébir et des autres jours anniversaires du coup de force colonialiste d'août 1953.

Au moment où les forces de paix et de liberté viennent de remporter une importante victoire au cours de la Conférence de Genève, au moment où les peuples parviennent à faire reculer les forces de guerre et de l'oppression, le peuple marocain peut être plus que jamais assuré de l'issue victorieuse de sa lutte.

FAIRE DU 20 AOÛT, UN JOUR D'UNION PARFAITE, DE LUTTE ARDENTE (1)

Le 20 août doit être un jour où s'affirmera la volonté puissante du mouvement national de faire triompher les aspirations légitimes de la nation marocaine.

Nous nous souvenons tous du 20 août 1953, jour où les colonialistes français ont organisé leur odieux complot en détrônant le sultan légitime de notre pays, Sidi Mohamed Ben Youssef, et en déchaînant une sanglante répression contre tout le peuple marocain.

Nous savons que ce complot, faisant suite aux sanglants événements de décembre 1952, était une nouvelle étape de la politique colonialiste qui vise à abattre le mouvement national marocain. Mais le résultat de cette répression criminelle, tel que nous pouvons le constater aujourd'hui à la veille de son 2ème anniversaire, est le développement de la puissance du mouvement national et cela à un point tel que les gouvernants français se trouvent contraints de reconnaître la nécessité de réviser leur politique. C'est ainsi qu'ils se montrent prêts à faire certaines concessions tout en manifestant des hésitations.

Tout le mérite des progrès réalisés par le mouvement national marocain revient en premier lieu aux ouvriers, paysans, femmes, étudiants, intellectuels et commerçants.

Il revient à tout le peuple marocain qui s'est dressé unanimement face à cette répression et l'a combattue avec courage et abnégation.

En effet, comment ne pas se rappeler les grandioses manifestations d'Oujda ; des Béni-Snassen d'août 1953 ; celles de Fès, de Kénitra, des grèves des travailleurs durant une semaine, la fermeture des boutiques pendant 15 jours en août 1954, ainsi que toutes les actions patriotiques qui ont été organisées durant ces deux années ?

Certes, d'innombrables patriotes ont été arrêtés, torturés, exécutés, mitraillés.

Ces durs sacrifices n'ont pas été inutiles. Ils ont permis de vaincre la politique de force et de violence. Ils ont mis les autorités françaises dans un désarroi indescriptible, les contraignant à constater qu'il est impossible de ne pas reconnaître notre volonté de nous libérer.

Mais il ne faut pas oublier que les colonialistes forcenés continuent à s'accrocher à la politique d'aventure et de répression sauvage et à s'opposer à tout changement de politique si minime soit-il.

Nous ne devons pas oublier que le gouvernement français même obligé de modifier sa politique, est toujours hésitant, recu-

(1) Appel du 13 août 1955.

le devant les pressions des ultra-colonialistes qu'il ne veut pas trop inquiéter.

Le peuple marocain sait, à la lumière de ses douloureuses expériences que seule la lutte constante est capable de venir à bout de cette opposition des ultra-colonialistes et de vaincre les hésitations du gouvernement français.

Les dernières manifestations ont montré d'une façon éclatante au gouvernement français, le danger du refus de prendre en considération le désir profond de notre peuple de se libérer.

Nous devons continuer cette action et faire du 10 août 1955, un jour d'union parfaite, de lutte ardente pour exiger :

— Ouverture de négociations avec tous les représentants qualifiés de notre peuple sur la base de la reconnaissance de la souveraineté nationale et du droit du peuple marocain à gérer ses propres affaires.

— Avant tout, il faut renvoyer le fantoche Arafa et mettre fin à l'exil du Sultan légitime Mohamed Ben Youssef.

— Le lever de toutes les mesures d'exception résultant du complot d'août 1953.

Travailleurs, paysans, femmes, intellectuels, commerçants, formez des comités dans les usines, les chantiers, les quartiers ; organisez une grève générale le samedi 20 août, des manifestations populaires ; formez des cortèges pour faire entendre la voix de notre nation qui demande sa libération.

La juste solution de notre problème est entre nos mains.

Les colonialistes français reculent grâce à notre lutte, à celle de la classe ouvrière française, à la lutte des peuples d'Algérie et de Tunisie.

Dans l'arène internationale les impérialistes s'isolent de plus en plus. L'humanité progressiste avec à sa tête l'Union Soviétique et la Chine Populaire sont à nos côtés dans notre lutte libératrice.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS TENTE DE REVALORISER LE FANTOCHE ARAFA. IL FAUT ACCENTUER LA LUTTE POUR CHASSER L'USURPATEUR ET ARRACHER L'INDEPENDANCE (1)

Le gouvernement français, après de longs marchandages avec les ministres ultra-colonialistes, vient d'aboutir à un accord sur la politique qu'il entend suivre au Maroc.

Bien que les détails du plan adopté ne soient pas encore connus, on peut dire nettement qu'il ne satisfait en rien les revendications nationales marocaines. En conséquence, le Parti Communiste Marocain, sûr de traduire les sentiments unanimes du peuple marocain, ne peut que rejeter ce plan.

En effet, sur les deux aspects clés du problème marocain, c'est-à-dire la reconnaissance effective de la souveraineté natio-

(1) Déclaration du 15 août 1955.

nale et la solution immédiate de la question du trône, le gouvernement français n'apporte aucune réponse claire et satisfaisante, bien au contraire.

Au mépris de tout bon sens, le gouvernement français veut faire croire que le fantoche Arafat peut jouer un rôle et le charge de former un gouvernement marocain, alors que le pays unanime vient de lui signifier à nouveau une condamnation sans appel, alors que même ses vizirs et nombre de caïds, qui ont participé au coup de force d'août 1953, l'abandonnent. En se livrant à une ultime tentative pour revaloriser Arafat, sans d'ailleurs se faire la moindre illusion sur le succès de cette tentative, le gouvernement français a cédé aux exigences des ultra-colonialistes, lançant ainsi un défi à la volonté de notre peuple et engageant de ce fait une véritable épreuve de force avec le mouvement national.

Le Parti Communiste Marocain souligne la lourde responsabilité que le gouvernement français vient d'assumer en adoptant une attitude qui ne peut manquer de conduire à une nouvelle et extrême aggravation de la situation au Maroc. A cet égard, il faut noter déjà une mobilisation extraordinaire de forces militaires et policières, en même temps qu'une nouvelle vague de répression frappe les patriotes marocains. Aussi est-il nécessaire que le gouvernement français, qui voit bien aujourd'hui qu'il ne lui est plus possible de se réclamer de la politique de force unanimement condamnée et vouée à l'échec, mette fin à l'équivoque, renonce à toute idée de manœuvre qui constitue l'essentiel de son plan et cesse de faire le jeu des ultra-colonialistes.

La lutte héroïque de notre peuple, aidée efficacement par les succès remportés dans l'arène internationale par les forces de la paix et de la liberté, impose au gouvernement français l'impérieuse nécessité de faire droit aux revendications nationales marocaines. Il dépend essentiellement de la lutte de notre pays que cette nécessité se concrétise par l'adoption d'une juste solution au problème marocain, conforme aux intérêts véritables de la France et du Maroc.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes, à mobiliser, dans l'union la plus complète, toutes les forces nationales et à les engager dans la lutte en ces jours anniversaires du coup de force d'août 1953, pour briser l'opposition des forcenés du colonialisme et conduire sans délai le gouvernement français à chasser Ben Arafat, mettre fin à l'exil de Sidi Mohamed Ben Youssef, reconnaître la souveraineté nationale marocaine et mettre un terme au régime de terreur.

POUR LE SUCCES DE LA CONFERENCE D'AIX-LES-BAINS (1)

Au moment où se déroulent les consultations d'Aix-les-Bains le Parti Communiste Marocain tient à faire connaître publiquement son point de vue sur la situation grave que connaît le

(1) Déclaration du 23 août 1955.

Maroc sur les véritables responsables de cette situation et sur les solutions urgentes qu'il faut adopter pour répondre aux exigences du peuple marocain.



A deux reprises, le 15 et le 19 août, le Parti Communiste Marocain a solennellement averti le gouvernement français sur l'urgente nécessité de définir clairement et sans ambages une politique nouvelle. Cependant, le gouvernement français cédant aux pressions des ultra-colonialistes a choisi la voie de l'équivoque et de l'épreuve de force. Alors que les aspirations nationales du peuple marocain se sont affirmées avec force durant ces années, alors que les données du problème marocain sont connues de tous, le plan Edgar Faure s'évertue à revaloriser les pantins des ultra-colonialistes, et s'embourbe dans d'interminables pourparlers et tractations secrètes.

A la lumière des événements qui se déroulent actuellement au Maroc, les consultations d'Aix-les-Bains, en raison de la présence des pantins à la solde des ultra-colonialistes, et de leur caractère de négociations secrètes sans base clairement définie au préalable, ne peuvent que susciter des inquiétudes et des réserves fondées de la part du peuple marocain. D'autant plus que si certains partis nationaux sont invités à ces consultations, par contre le Parti Communiste Marocain et les organisations syndicales en sont écartés. Pourtant, il n'est pas possible d'ignorer comme interlocuteurs valables les représentants des organisations des travailleurs qui sont aujourd'hui à la tête de la lutte nationale, ainsi que notre Parti, qui durant ces années, malgré l'interdiction qui l'a frappé, s'est affirmé comme le défenseur conséquent de la cause nationale.

En entreprenant la consultation d'Aix-les-Bains, sans avoir au préalable défini clairement ses intentions, sans avoir pris les mesures immédiates qui s'imposent, à savoir : le départ de Arafat dont le maintien constitue un obstacle à toute solution, et la reconnaissance effective de la souveraineté nationale marocaine, le gouvernement français continue dans la voie des hésitations qui a conduit aux événements tragiques que nous vivons.

Le Parti Communiste Marocain souligne solennellement à cet égard, la responsabilité entière qui incombe au gouvernement français dans les effusions sanglantes dont notre pays est le théâtre.

Le gouvernement français ne pouvait ignorer, en effet, que le peuple marocain n'accepterait en aucun cas le coup de force d'août 1953 et ses conséquences, et ne renoncerait pas à sa juste lutte pour le triomphe de ses légitimes aspirations.

Le gouvernement français savait que le peuple marocain ne pouvait accepter l'insulte que constitue le maintien de Arafat, la procédure de manœuvres qui se déroulent autour de ce fantôme ainsi que le refus de satisfaire ses revendications nationales.

Ainsi, le gouvernement français, se faisant le complice des ultra-colonialistes, a délibérément engagé une épreuve de force qui se caractérise par le déclenchement de véritables opérations de guerre, telles qu'elles se déroulent notamment dans les régions

de Khénifra, Oued-Zem, et dans les centres miniers de Khou-ribga et des Ait-Amar où, avions à réaction, auto-mitrailleuses, troupes, mènent une effroyable terreur entraînant la mort d'innombrables Marocains.

Le Parti Communiste Marocain, salue les victimes de cette insensée politique de force à laquelle s'accrochent aveuglément les colonialistes français. Il dénonce l'odieuse campagne de calomnie menée par les autorités françaises contre le peuple marocain dans le but de masquer ces odieux massacres et d'atténuer leur responsabilité.

Face à cette épreuve de force, le peuple marocain s'est dressé dans un élan admirable, et a manifesté la puissance décisive du mouvement national marocain et sa volonté indestructible de recouvrer son indépendance nationale.

Ouvriers et paysans, villes et campagnes ont affirmé dans la lutte leur unanimité totale, réduisant à néant les grossiers mensonges des colonialistes français tendant à faire croire à la division de notre pays.

Par cette riposte, le peuple marocain démontre encore une fois l'inutilité de la politique de force vouée à un échec total.

L'envoi des renforts, la distribution d'armes aux civils européens, le déclenchement de nouvelles opérations militaires, tout cela ne peut venir à bout de la volonté du peuple marocain de se libérer, mais ne peut au contraire, que conduire à une aggravation nouvelle de la situation.

Telles sont les considérations dominantes qui doivent guider les consultations d'Aix-les-Bains et conduire à une solution imminente du problème marocain.

A cet effet, le gouvernement français doit sans délai définir et appliquer une politique nouvelle. Cela implique comme premières mesures urgentes, le départ de Arafat et la reconnaissance du droit du peuple marocain à gérer ses propres affaires. Ces revendications étant satisfaites, des négociations véritables pourront s'ouvrir avec tous les représentants qualifiés du peuple marocain, sans exclusive aucune, en vue d'aboutir à un accord garantissant les intérêts de la France et du Maroc.

Le gouvernement français doit également renoncer à toute politique de force, en mettant fin à toutes les mesures d'exception et en permettant à notre peuple d'exprimer librement son opinion.



Au moment où les représentants de certains partis nationaux participent aux consultations d'Aix-les-Bains, le Parti Communiste Marocain souligne la nécessité de tenir un langage unique au gouvernement français. C'est à cette condition que les atermoiements et les hésitations du gouvernement français seront surmontés et que les manœuvres des ultra-colonialistes, obstacle à toute solution, seront déjouées.

La réalisation d'un front national qui répond au vœu unanime de notre pays, donnera à la lutte de notre peuple son maximum d'efficacité et hâtera l'heure de la satisfaction de nos revendications nationales, grâce à notre lutte et à la solidarité agissante de toutes les forces de paix et de liberté.

NEGOCIATIONS AVEC TOUS LES REPRESENTANTS QUALIFIES DU PEUPLE (1)

Monsieur le Président du Conseil,

Vos représentants officiels à Rabat, agissant dans le cadre de vos instructions et tenant compte des réalités marocaines, ont reçu, en août dernier, une délégation du Comité Central du Parti Communiste Marocain.

Mais, depuis cette entrevue, notre Parti est tenu à l'écart des négociations qui, commencées à Aix-les-Bains, se poursuivent à Paris. La même exclusive est jetée contre les organisations ouvrières nationales, alors que sont consultés des individus comme Glaoui et Kittani, que leur participation directe au coup de force d'août 1953 a placés au ban de la nation.

Nous nous élevons contre cet ostracisme, qui frappe une partie importante de l'opinion marocaine et qui ne peut être interprété que comme un recul devant les pressions des ultracoloniaux. S'ajoutant aux attermoissements, aux hésitations dont fait preuve l'interlocuteur français, il constitue, en fait, un encouragement à ceux qui, par des intrigues et des manœuvres criminelles, tentent d'empêcher tout changement heureux au Maroc.

Il y a des années, Monsieur le Président du Conseil, que nous réclamons avec force, et non sans de durs sacrifices, l'établissement de relations nouvelles entre le Maroc et la France, relations librement négociées et basées sur l'égalité et le respect mutuel. Nous nous félicitons sincèrement du pas réalisé dans ce sens par les négociations d'Aix-les-Bains. Mais nous affirmons solennellement qu'une solution s'inspirant de ces principes, satisfaisant les aspirations du peuple marocain à l'indépendance et respectant les intérêts de la France, qui ne sont pas ceux des colonialistes, ne peut être trouvée sans la contribution des organisations ouvrières nationales et du Parti des travailleurs des villes et des campagnes. Aucune solution ne peut être assurée de succès si elle ne reçoit l'appui des masses laborieuses, qui jouent un rôle décisif dans la vie nationale du pays.

Dans ces conditions, nous estimons de notre devoir de poursuivre nos efforts, dans l'union, pour que les négociations englobent tous les représentants qualifiés du peuple marocain, pour que soient obtenus rapidement le départ du fantoche Arafa, un règlement satisfaisant de la question du trône, la constitution d'un gouvernement marocain ayant pour mission de négocier le rétablissement de la souveraineté nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de notre considération.

Pour la délégation du P.C.M. à Paris :
Ali YATA — Abdallah LAYACHI.

(1) Lettre adressée le 9 septembre 1955 au Gouvernement Français.

UNE GRANDE VICTOIRE DE LA CLASSE OUVRIERE MAROCAINE (1)

Le Parti Communiste Marocain enregistre comme une grande victoire des travailleurs marocains l'obtention du droit syndical.

Cette victoire, obtenue à la veille de changements importants qui interviendront dans la vie de notre pays, est due aux sacrifices immenses consentis par les travailleurs marocains qui, des années durant, ont mené un combat courageux à la tête du peuple marocain contre l'oppression et l'exploitation coloniale.

Notre Parti, le Parti de la classe ouvrière, est fier d'avoir été l'un des plus grands artisans de cette victoire remportée par les travailleurs de notre pays, par leurs organisations syndicales dont il faut citer en premier lieu l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc et sa continuation « Le Comité Préparatoire pour la Constitution d'une Centrale Syndicale Nationale et Démocratique ».

Cette victoire a été possible grâce à la solidarité agissante de tous les travailleurs du monde, et grâce, en particulier, à l'aide effective de la Confédération Générale du Travail française et de la Fédération Syndicale Mondiale.

Le Parti Communiste Marocain tient en cette occasion à saluer la mémoire de tous les travailleurs tombés au cours de cette longue et rude bataille. Leur sacrifice n'a pas été vain.

Toutefois, le Parti Communiste Marocain considère qu'aucune restriction ni exclusive ne doivent venir conditionner l'exercice des libertés syndicales.

C'est pourquoi il élève la protestation la plus énergique contre la discrimination que comportent les textes officiels, discrimination qui empêche les travailleurs de la terre, catégorie la plus nombreuse et la plus exploitée, de jouir du droit syndical pour se défendre contre un patronat particulièrement féroce et rapace.

Le Parti Communiste Marocain appelle donc tous les travailleurs à renforcer leur lutte et à réaliser rapidement l'unité de la classe ouvrière. Cette unité est nécessaire pour étendre le droit syndical à tous les travailleurs sans distinction ; pour que l'exercice de ce droit soit respecté et par le patronat et par l'administration ; pour arracher toutes les autres libertés démocratiques ; pour l'amélioration des conditions de vie des ouvriers des villes et des campagnes ; pour une véritable solution du problème marocain, qui ne peut être réalisée sans la participation des travailleurs à la gestion des affaires de leur pays.

Le Parti Communiste Marocain souligne que la satisfaction de toutes ces revendications réside dans l'unité de la classe ouvrière. Unis, tous les travailleurs seront plus forts pour obtenir d'autres victoires et exiger la reconnaissance de leurs droits à une vie libre et heureuse.

Le Parti Communiste Marocain.

Le 12 septembre 1955.

(1) Communiqué du 12 septembre 1955.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS DOIT HONORER SA PAROLE. LUTTE, UNION ET VIGILANCE ! (1)

Le Parti Communiste Marocain, interprète des sentiments unanimes du peuple marocain, a exprimé dans un télégramme adressé au Président E. Faure, la profonde déception ressentie dans le pays devant l'attitude qu'adopte le gouvernement français face aux décisions urgentes que nécessite le problème marocain.

En effet, dans sa déclaration du 12 septembre, le Président E. Faure n'a apporté aucune réponse aux revendications nationales du peuple marocain alors qu'il avait pris l'engagement solennel de le faire à cette date.

Devant l'aggravation de la politique de répression qui s'abat sur tous les patriotes marocains, devant la recrudescence des manœuvres et des pressions que déploient les ultra-colonialistes aussi bien en France qu'au Maroc, notre peuple est en droit de se demander jusqu'à quand le gouvernement français va faire le jeu de ceux qui portent la lourde responsabilité de tant de sang versé et de tant de ruines et de misères accumulées dans notre pays.

Il est temps d'en finir avec cette politique insensée. Le Président E. Faure a lui-même reconnu les dangers d'une politique d'atermoiements et d'équivoque. Il a reconnu que les données du problème marocain sont connues et qu'elles exigent une solution urgente si l'on veut œuvrer dans le sens des intérêts bien compris de la France et du Maroc.

Quant à lui, le peuple marocain ne peut se contenter de promesses vagues. Il est en droit de manifester sa profonde inquiétude face aux hésitations et aux manœuvres auxquelles continue à se livrer le gouvernement français. Celui-ci portera l'entière responsabilité de toute aggravation de la situation du Maroc qui ne manquera pas de résulter d'une pareille attitude.

Notre peuple attend une réponse claire devant amener dans l'immédiat :

- 1° — le départ de Arafa, retour en France de Sidi Mohamed Ben Youssef et formation d'un Conseil du Trône.
- 2° — la constitution d'un gouvernement marocain réellement représentatif duquel ne seront pas exclus les représentants de notre Parti, Parti de la classe ouvrière, ainsi que les organisations syndicales. Ce gouvernement doit négocier avec la France un nouvel accord basé sur le rétablissement de la souveraineté nationale.

Les derniers pourparlers qui se sont déroulés — à propos desquels il faut regretter l'exclusive jetée contre notre Parti — ainsi que les contacts pris avec Sidi Mohamed Ben Youssef, ont prouvé qu'il était possible d'aboutir à un accord satisfaisant pour tous. Le gouvernement français doit honorer sa parole et rendre publiques les décisions que le monde entier attend de lui.

(1) Déclaration du 14 septembre 1955.

Le peuple marocain instruit par sa propre expérience sait que pour venir à bout des obstacles que dressent les ultra-colonialistes, pour amener le gouvernement français à rendre effectives les décisions qu'il promet, il doit s'unir, et élever sa lutte en maintenant une constante vigilance.

Conscients de la puissance grandissante du mouvement national marocain, aidés par la solidarité agissante que lui manifeste le peuple de France — comme le témoignent les protestations émanant des couches les plus diverses, ainsi que les récentes manifestations des 500 jeunes Français mobilisés — les patriotes marocains sauront poursuivre leur lutte et engager les actions les plus diverses dans l'union la plus complète.

A cette occasion, le Parti Communiste Marocain lance un appel pressant à tous les Partis nationaux pour s'unir dans un vaste Front National capable de faire échec aux manœuvres de division des colonialistes français, et de défendre plus efficacement les revendications immédiates de notre peuple qui constituent une étape décisive dans la voie de l'indépendance nationale.

IL FAUT CONSTITUER UN FRONT NATIONAL POUR LE RETABLISSEMENT DE LA SOUVERAINETE DE LA PATRIE (1)

Chers compatriotes et amis,

Il y a approximativement un mois, s'ouvrait la Conférence franco-marocaine d'Aix-les-Bains.

Après plusieurs années d'immobilisme dans l'oppression et l'aveuglement politique, le gouvernement français acceptait le principe de la négociation pour mettre un terme à la crise dont les colonialistes ont affligé le Maroc. C'était là une victoire incontestable de la lutte héroïque et des sacrifices sans nombre de notre peuple.

Le gouvernement français n'a pas hésité à faire participer à cette Conférence des individus comme Glaoui et Kiltani qui, non seulement ne représentent qu'eux-mêmes, mais que le peuple marocain condamne pour leur trahison avérée. Mais il en a écarté les délégués des organisations ouvrières nationales et ceux du Parti Communiste Marocain, qui, comme vous le savez, jouit de la confiance de larges masses laborieuses de nos villes et campagnes. C'était déjà un signe certain que l'interlocuteur français n'était pas animé du seul souci de trouver une solution conforme aux vœux de la nation marocaine.

Cependant, nous élevant au-dessus de toute rancœur et ne songeant qu'à l'intérêt supérieur de la patrie, nous nous sommes déclarés prêts à appuyer loyalement, et de toutes nos forces, tout pas vers l'indépendance nationale, tout compromis positif, se concrétisant par le départ du fantoche Arafa, la fin de l'exil du Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef, la constitution d'un Conseil de Régence et la formation d'un gouvernement représentatif,

(1) Lettre adressée le 17 septembre 1955 aux Partis nationaux.

chargé de négocier l'établissement de relations nouvelles entre le Maroc et la France, basées sur l'égalité et le respect mutuel.

Un accord semble avoir résulté dans ce sens, de la Conférence d'Aix-les-Bains, accord que le Président du Conseil Français s'engageait à honorer avant le 12 septembre.

Or, non seulement cette date n'a pas été respectée, mais tout paraît remis en cause à l'heure présente. Alors qu'en France tant dans les masses populaires et la presse qu'au Parlement une majorité se prononce pour une solution de raison et de justice ; le gouvernement présidé par M. Edgar Faure, d'atavismes en volte-faces, cède aux pressions de quelques politiciens aveuglés par le mythe de l'Empire et Partisans de méthodes de violence, comme Bidault, Jacquinot, les généraux Koenig, Lecomte et Benouville. Il donne de l'importance, au lieu de les tenir pour négligeables, aux manœuvres des Glaoui et Hajoui ; il fait ainsi le jeu de financiers et industriels tels Mas et Boussac, attachés à la seule sauvegarde de leurs privilèges colonialistes.

Sans doute aussi les intrigues des hommes de Washington ne sont-elles pas étrangères à l'opposition que rencontre le compromis d'Aix-les-Bains. Ne visant qu'à consolider les bases stratégiques que le gouvernement français leur a permis de construire sur notre sol, qu'à renforcer leur pénétration économique dans notre pays, les impérialistes américains craignent la constitution d'un gouvernement national, sensible aux désirs de notre peuple et respectueux de ses intérêts et de ses droits. Nul ne peut ignorer aujourd'hui qu'ils s'efforcent d'empêcher la mise sur pied d'un tel gouvernement.

Cette opposition croissante de tous les adversaires de notre indépendance nationale appelle, impérativement, du côté marocain, l'union de tous les patriotes, sans exclusive aucune.

Cette union, réalisable sur la base d'objectifs communs, s'appuyant sur la lutte et l'esprit de sacrifice de notre peuple qu'elle décuplerait, bénéficiant de l'aide de millions de Français et de l'opinion internationale, permettrait d'obtenir dans l'immédiat, le triomphe de notre cause, alors que la dispersion des efforts si elle se maintenait, ne ferait que la desservir.

L'échec qui pourrait en résulter serait une grande déception pour notre peuple. Celui-ci ne se tromperait pas sur les responsabilités de ceux qui, après avoir accepté l'exclusive jetée contre des organisations syndicales et le Parti Communiste Marocain, auraient refusé l'union nationale.

C'est pourquoi, avec toute la solennité que commande la gravité de la situation, convaincus de servir l'intérêt national et de répondre aux vœux de la nation, nous vous appelons à contribuer à la constitution du Front national pour le rétablissement de la souveraineté de la patrie, front que le Parti Communiste Marocain n'a cessé de préconiser depuis 1946.

Dans ce but, nous vous informons que la délégation de notre Parti est prête à vous rencontrer à l'heure et au lieu que vous voudrez bien fixer vous-mêmes.

Croyez, chers amis, à l'assurance de nos sentiments patriotiques et cordiaux.

Pour la délégation du Parti Communiste Marocain
à Paris,

ALI YATA,

Secrétaire du Parti Communiste Marocain.

P.S. — La présente est adressée aux délégations à Paris, de l'Istiqlâl, du Parti Démocrate de l'Indépendance et de l'Union Marocaine du Travail et à Si Bekkai et Si Fatmi Ben Slimane.

CONTRE L'INTERDICTION DU PARTI COMMUNISTE ALGERIEN (1)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'élever auprès de vous une solennelle protestation contre la mesure de dissolution que vous venez de prendre à l'encontre du Parti Communiste Algérien.

Nous pensons que rien ne justifie cette mesure qui frappe un Parti dont le mérite essentiel est de lutter pour une Algérie indépendante, démocratique, réunissant en une seule nation tous les éléments ethniques qui la composent.

Nous pensons ainsi qu'on ne peut imputer à crime le fait que le Parti Communiste Algérien mène une lutte conséquente et pleine d'abnégation pour la défense des droits légitimes du peuple algérien.

La gravité de cette interdiction est d'autant plus grande qu'elle témoigne de la volonté de poursuivre contre le peuple algérien une politique de force dont on sait par expérience qu'elle ne résout rien.

Aussi estimons-nous de notre devoir de vous demander d'abroger sans retard le décret de dissolution frappant le Parti Communiste Algérien et d'instaurer une politique de négociation conforme aux aspirations du peuple algérien.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de notre entière considération.

DEVANT LES ATERMOIEMENTS ET LES MANŒUVRES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, LE PEUPLE MAROCAIN NE PEUT QUE CONTINUER SON JUSTE COMBAT (2)

Dans un télégramme adressé à M. E. Faure en date du 22 septembre, le Parti Communiste Marocain a déjà protesté contre le retard apporté à l'application des mesures envisagées pour résoudre le problème marocain et a souligné la responsabilité du gouvernement français dans toute aggravation de la situation au Maroc, qui en résulterait.



En effet, le Président du Conseil Français, ne voulant rien faire pour surmonter l'obstruction acharnée des ultra-colonialistes, retarde l'application de certaines mesures urgentes établies lors des consultations d'Aix-les-Bains, en remettant entre les mains du Résident Général les pouvoirs de décision pour

(1) Lettre adressée à M. Faure, Président du Conseil des Ministres français, le 17 septembre 1955.

(2) Déclaration du 26 septembre 1955.

l'ensemble de ces mesures. Cela veut dire que le Résident Général, particulièrement sensible aux pressions des partisans de la politique de force à outrance, n'étant lié par aucun délai, aura toute liberté pour laisser se développer les manœuvres et les intrigues que ne cessent de déployer les ultra-colonialistes.

A travers tous ces atermoiements et toutes ces manœuvres, le peuple marocain constate, et avec lui l'opinion publique mondiale, que le gouvernement français n'a pas honoré sa parole. Après avoir donné son accord au compromis d'Aix-les-Bains, après avoir promis solennellement des décisions pour le 12 septembre, le Président E. Faure en vient à remettre en question les bases même de cet accord et à se démettre de ses responsabilités, au profit des services résidentiels, dont on connaît le peu d'empressement à changer quoi que ce soit à la politique de force qu'ils ne cessent de pratiquer.

Une pareille attitude est lourde de conséquences les plus graves. Elle ne manquera pas d'ouvrir la voie à de nouvelles manœuvres et provocations de la part de la poignée de colonialistes forcenés, qui s'agitent fébrilement en France comme au Maroc, avec l'aide des quelques pachas et caïds qui leur restent.

En retardant indéfiniment la réalisation d'une solution acceptée par le peuple marocain et l'immense majorité du peuple de France, le gouvernement E. Faure se laisse entraîner à l'aventure, à de nouvelles épreuves de force aussi inutiles que criminelles dont il portera l'entière responsabilité.

En cédant devant les exigences des ultra-colonialistes et devant les pressions des impérialistes américains qui, pour sauvegarder leurs intérêts stratégiques et économiques, manifestent une hostilité à tout accord permettant à notre peuple de gérer ses propres affaires, le gouvernement français pratique une politique qui va à l'encontre des véritables intérêts de la France et des Français résidant au Maroc.



Pour sa part, le peuple marocain ne peut que continuer son juste combat. Déjà les immenses sacrifices qu'il a consentis au cours de ces années ont abouti à faire reconnaître la légitimité de ses aspirations nationales par l'immense majorité du peuple français, à amener ainsi le gouvernement français à accepter le principe de la négociation, à entamer des pourparlers avec certains partis nationaux, et à accorder le droit syndical à certaines catégories de travailleurs marocains.

Désormais, la solution du problème marocain est claire, elle exige dans l'immédiat : départ de Arafat, retour en France de Sidi Mohamed Ben Youssef, formation d'un Conseil du Trône et mise sur pied d'un gouvernement marocain ayant pour mission de négocier avec la France un nouvel accord basé sur le respect de notre souveraineté.

Il reste à briser les obstacles que dressent sur la voie de son application les colonialistes forcenés.

En développant l'action dans l'union la plus complète, il est possible de venir à bout de cette opposition d'une poignée d'aventuriers, ayant contre eux les forces de paix et de liberté de la France et du monde entier.

Pour rendre pleinement efficace notre lutte, il faut que toutes les forces nationales s'unissent dans un vaste front national, comme le demande le Parti Communiste Marocain.

LE DEPART DU FANTOCHE IBN ARAFA, UNE PREMIERE VICTOIRE DU PEUPLE (1)

Le départ d'Ibn Arafa constitue une première victoire obtenue grâce à la lutte pleine d'abnégation et de sacrifices menée par le peuple marocain, particulièrement par sa classe ouvrière qui a été, en toute occasion, à l'avant-garde des grands combats populaires.

Cette victoire est due également au soutien effectif apporté à notre cause nationale par toutes les forces éprises de liberté et de paix, à travers le monde.

Le Parti Communiste Marocain qui joua un rôle efficace dans la lutte contre les hommes du complot du 20 août 1953, enregistre le départ du fantoche Ibn Arafa comme un pas positif vers le dénouement de la crise marocaine. Ce départ a prouvé à tous que ceux qui tentent par des manœuvres de retarder le dénouement, qui se targuent de représenter l'ensemble des populations européennes du Maroc, qui menacent de s'opposer par la force et la violence au départ d'Ibn Arafa, ne sont en réalité qu'une poignée d'agitateurs ultra-colonialistes isolés. Leur but est d'empêcher tout accord pour sauvegarder de honteux privilèges qui ne sont ni les intérêts de la France ni ceux des Français qui résident au Maroc.

Aujourd'hui, qu'un grand obstacle est levé, il s'agit de désigner un Conseil du Trône et de permettre à Sidi Mohamed Ben Youssef de regagner la France.

Or, la délégation de pouvoir faite par Ibn Arafa à son cousin Abdallah Ben Abdelhafid constitue une nouvelle manœuvre pour faire obstacle à une solution véritable. Cette délégation imposée par les ultra-colonialistes de « Présence Française » est sans valeur. Notre peuple ne la reconnaîtra pas, pas plus qu'il n'a reconnu Arafa.

Le Parti Communiste Marocain met en garde le gouvernement français contre les conséquences de cette nouvelle manœuvre qui ne pourra amener l'affaire marocaine qu'à une nouvelle impasse. Il est temps de congédier le délégué d'Ibn Arafa, de former un conseil de régence, de constituer un gouvernement marocain représentatif de toutes les tendances du mouvement national. Ce gouvernement dans lequel le Parti Communiste Marocain exige sa place en tant que représentant d'une fraction importante des travailleurs des villes et de la campagne engagera des négociations avec la France sur les futures relations franco-marocaines, relations basées sur la reconnaissance de notre souveraineté nationale effective.

Le Parti Communiste Marocain souligne que le départ d'Ibn Arafa est une défaite pour les partisans de la politique de la violence. Il est en même temps une victoire de la lutte de notre peuple. Il prouve qu'un peuple qui croit en sa juste cause sacrée, qui s'unit et lutte pour la faire triompher, finira infailliblement par avoir raison.

C'est pourquoi le Parti Communiste Marocain s'adresse à vous tous aujourd'hui, patriotes marocains, quels que soient vos opinions politiques ou vos partis, pour vous appeler à intensifier notre lutte et affermir notre union afin d'obtenir d'autres victoires : Victoires qui seront autant d'étapes vers la voie de l'indépendance nationale et de la Paix.

(1) Déclaration du 1^{er} octobre 1955.

LES JUIFS MAROCAINS, PARTIE INTEGRANTE DE LA NATION MAROCAINE (1)

Un groupe de Juifs Marocains, étudiants à Paris, a entrepris une série de contacts avec les délégations des partis nationaux marocains. Dans ce cadre, il vient d'avoir une entrevue avec la délégation du Parti Communiste Marocain.

Au cours de cette rencontre, les représentants de ce dernier ont rappelé la position constante du Parti, qui a toujours considéré les Juifs Marocains comme partie intégrante de la nation marocaine. Ils ont marqué leur satisfaction de voir cette position fondamentale que le Parti Communiste Marocain a eu le mérite d'exposer le premier, est aujourd'hui reprise et défendue par d'autres partis nationaux.

La délégation du Parti Communiste Marocain a constaté les progrès de la prise de conscience nationale dans les milieux juifs marocains et a souligné la nécessité de tout faire pour avancer dans cette voie, en écartant les formules dangereuses de l'expatriation vers Israël et l'assimilation à la colonie française, préconisée par les colonialistes.

Elle a exhorté ses interlocuteurs à redoubler d'efforts pour que les Juifs se joignent en masse à leurs compatriotes musulmans, pour obtenir avec eux, le rétablissement de la souveraineté nationale et le droit, pour le peuple marocain, de gérer ses affaires, dans la liberté et la démocratie.

POUR L'APPLICATION IMMEDIATE DES ACCORDS D'AIX-LES-BAINS, IL FAUT POURSUIVRE LA LUTTE (2)

Le Parti Communiste Marocain se réjouit de voir qu'au cours des récents débats à l'Assemblée nationale française, l'écrasante majorité des députés français — 477 voix contre 140 — ont solennellement invité le gouvernement français à appliquer les conditions d'un règlement du problème marocain élaborées lors des consultations d'Aix-les-Bains.

Ce vote massif a prouvé une fois de plus, que les partisans acharnés de la politique de force ne jouissent d'aucun soutien au sein du peuple français et ne représentent qu'une infime minorité attachée à la défense de sordides intérêts de certains groupes financiers.

Il en est de même pour l'opposition que manifestent au Maroc les ultra-colonialistes et leur organisme « Présence Française » où une poignée d'aventuriers organisent des manifestations provocantes sous la protection des forces policières, tiennent des meetings, s'immiscent dans les affaires marocaines, et cela grâce à la complicité des milieux résidentiels.

En optant pour la négociation contre la politique de force, le Parlement français a choisi la seule voie raisonnable suscep-

(1) Paris, le 4 octobre 1955. La délégation du Parti Communiste Marocain.

(2) Communiqué du 12 octobre 1955.

tible de sauvegarder les intérêts de la France, tout en consolidant les liens d'amitié entre nos deux peuples.

Désormais, plus aucun obstacle ne s'oppose à l'application des accords d'Aix-les-Bains. Les attermoissements du gouvernement E. Faure ont fait couler trop de sang et n'ont eu pour résultat qu'une aggravation de la situation. C'est pourquoi il faut d'urgence permettre le retour de Sidi Mohammed Ben Youssef en France, former un conseil du trône et un gouvernement marocain réellement représentatif ayant pour mission de négocier avec la France un nouvel accord basé sur le respect du droit de notre peuple à gérer ses propres affaires.

L'abandon de la politique de force exige la levée de l'état de siège, le rétablissement d'un climat de liberté, l'arrêt de toutes les opérations militaires en cours. L'envoi constant de renforts de troupes, les opérations de ratissage qui se déroulent dans plusieurs régions du Maroc, notamment dans le Rif, toutes ces mesures répressives ne peuvent qu'augmenter la tension et semer des obstacles sur la voie de la négociation.

Pour sa part, le Parti Communiste Marocain qui a maintes fois affirmé que les accords d'Aix-les-Bains constituent un pas en avant dans la voie du règlement pacifique du problème marocain a toujours protesté contre le retard apporté à leur application ainsi que contre l'écartement de notre Parti et des organisations syndicales lors des précédentes consultations.

Il réaffirme la nécessité d'accorder à notre Parti et aux organisations syndicales la place qui leur est due dans un gouvernement marocain représentant toutes les tendances du mouvement national marocain.



Le peuple marocain, qui ne cesse d'élever sa lutte, constate aujourd'hui que sa cause commence à triompher : pour hâter l'heure de la victoire, pour déjouer les manœuvres que déploient les ultra-colonialistes, il faut poursuivre cette lutte dans l'union la plus complète jusqu'à la pleine satisfaction de nos revendications immédiates, étape décisive vers la voie de l'indépendance nationale.

RESPECT DU VOTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE FRANÇAISE (1)

Le Parti Communiste Marocain constate que les intrigues et les manœuvres inspirent toutes les décisions gouvernementales. Stop.

Accords d'Aix-les-Bains pas loyalement appliqués. Stop.

Composition Conseil du Trône, déclaration de Moqri qui tente de légaliser Ben Arafa, ne répondent pas aux exigences du peuple marocain. Stop.

Parti Communiste Marocain invite gouvernement français à respecter vote Assemblée nationale Française. Stop. Insistons sur nécessité participation aux négociations de tous les Partis nationaux, y compris notre Parti et organisations syndicales.

Réclamons urgence fin des opérations militaires, levée de l'état de siège, instauration climat de liberté.

(1) Télégramme adressé le 16 octobre 1955 à M. Ed. Faure, chef du Gouvernement Français.

LES TERGIVERSATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS CONSTITUENT AUTANT DE CONCESSIONS FAITES AUX ULTRA-COLONIALISTES (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain, réuni à Casablanca le 23 octobre dénonce, comme il l'a déjà fait, dans son télégramme envoyé le 16 courant au Président Ed. Faure, les intrigues et les manœuvres du gouvernement français, qui multiplie les violations des accords qu'il a lui-même conclus à Aix-les-Bains, et qui ont été ratifiés par l'écrasante majorité du Parlement français.

En violation de ces accords, Ben Arafa, chassé par notre peuple, a voulu avant son départ, se faire représenter par un autre fantoche. En outre, le Conseil des gardiens du Trône, dont on a prétendu faire une institution légalisant Ben Arafa, compte parmi ses membres, contrairement à ce qui a été prévu, une majorité d'hommes dévoués à l'administration française qui continuera par leur intermédiaire, d'avoir la haute main sur les affaires du pays.

D'autre part, la décision de permettre au Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef de revenir en France, n'a pas encore été appliquée.

Enfin, M. Pierre July dans sa déclaration du 1er octobre a annoncé l'intention du gouvernement français de prendre comme base de négociations le traité de Fès, que notre peuple rejette unanimement.

Parallèlement à ces tergiversations et multiples remises en cause des accords signés, tergiversations qui constituent autant de concessions faites aux ultra-colonialistes, les gouvernants français poursuivent leur politique de terreur militaire et policière : sanglantes opérations de guerre, rafles ou ratissages accompagnés de pillages et d'exactions intolérables, condamnations à mort ou aux travaux forcés.

Il est normal, dans ces conditions, que la situation dans notre pays s'aggrave, compromettant ainsi toute bonne entente entre nos deux pays. De toute évidence, c'est le Gouvernement français qui en porte l'entière responsabilité.

En présence d'un tel état de choses, il est légitime que notre peuple renforce sa lutte libératrice.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain souligne la nécessité urgente pour le Gouvernement français d'en finir avec la politique de concession et de complaisance à l'égard des ultra-colonialistes, qui ne représentent nullement les intérêts réels de la France. Le Gouvernement français doit appliquer loyalement et intégralement les accords d'Aix-les-Bains, que notre peuple accepte comme une étape vers son indépendance entière.

Il faut aussi, sans plus attendre, que le Gouvernement français reconnaisse dans une déclaration solennelle la souveraineté effective de notre pays.

C'est à cette condition que pourra se constituer un Gouvernement marocain véritablement national et que pourront s'ouvrir les négociations sur la définition des nouveaux rapports franco-marocains.

(1) Déclaration du Bureau Politique du 23 octobre 1955.

Ce Gouvernement marocain de négociation devra, pour être authentiquement représentatif, être constitué par les représentants de toutes les organisations syndicales marocaines, à l'exclusion de tous les agents de l'Administration française.

Le succès de toute négociation demande un climat politique sain. Ce qui exige en premier lieu l'arrêt immédiat des opérations de guerre, la fin de la terreur policière, la libération des emprisonnés politiques, la vie sauve pour les condamnés à mort, l'octroi des libertés démocratiques, le retour des exilés dont le secrétaire de notre Parti, Ali Yata.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain s'adresse à tous les partis et organisations patriotiques. Rappelant les termes de la lettre qu'il leur a adressée en date du 25 septembre dernier, il souligne une fois de plus la nécessité évidente d'unir toutes nos forces dans un large front national afin de tenir un langage unique au Gouvernement français.

En effet, comme l'avait déjà prévu notre Parti à la veille de la Conférence d'Aix-les-Bains, le Gouvernement français tire avantage de l'absence de coordination entre les différents partis nationaux.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes à déployer les efforts nécessaires pour faire triompher ce front national conforme à leurs vœux et à assurer ainsi les meilleures conditions de succès pour la lutte libératrice de notre peuple. Dans cette lutte notre pays est assuré de l'appui de la classe ouvrière française dont l'action efficace, sous la direction du Parti Communiste Français, a conduit l'Assemblée Nationale française à ratifier par un vote massif les accords d'Aix-les-Bains.

POUR LA DETENTE INTERNATIONALE ET LA COEXISTENCE PACIFIQUE (1)

Monsieur le Ministre,

Nous voulons vous exprimer la satisfaction que notre pays ressent à l'annonce de l'ouverture de votre Conférence. Notre peuple, conscient de ses responsabilités et de la part qui lui revient dans la lutte que mène l'humanité pour la sauvegarde de la Paix, se réjouit de toutes les initiatives qui se développent dans ce sens. A cet égard qu'il nous soit permis de souligner que notre pays, à l'exemple de tous les autres pays du monde, ne peut qu'accueillir chaleureusement les justes propositions de l'Union Soviétique en vue d'aboutir à un règlement des problèmes actuellement en suspens comme la question allemande, le désarmement et l'interdiction des armes atomiques.

D'autre part, notre peuple souhaite aussi que vos travaux aboutissent à la consolidation de la détente internationale parce qu'il est un de ceux qui ont le plus souffert de la guerre froide. Aussi souhaite-t-il que cette consolidation conduira à la liquidation des coalitions militaires et que de ce fait, l'existence de bases militaires étrangères, installées sur notre sol national au mépris de notre souveraineté nationale ne se justifiera plus. Pas

(1) Lettre adressée par le Comité Central aux Ministres des Affaires étrangères de l'Union Soviétique, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de France, le 26 octobre 1955.

plus que ne continueront à se justifier les prétextes stratégiques au nom desquels le gouvernement français mène contre notre peuple, sa politique de force.

Enfin, le succès de votre Conférence prendra une signification particulière aux yeux des patriotes marocains. Il consacrera un nouveau progrès de l'esprit de Genève, de la négociation sur la force. Ainsi le gouvernement français sera amené à considérer qu'il ne peut, sans se démentir parler de paix à Genève, et faire la guerre au Maroc comme en Algérie, et qu'il lui faudra appliquer loyalement à l'égard de notre pays, la politique de négociation que jusqu'à présent, il remet en cause par des reniements constants et par la poursuite d'opérations militaires.

En vous renouvelant les vœux de notre pays pour une heureuse issue à vos travaux, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre parfaite considération.

LE CONSEIL DES GARDIENS DU TRONE, INSTITUTION PROVISOIRE ET TRANSACTIONNELLE (1)

Une délégation du Parti Communiste Marocain composée d'Abdeslem Bourquia, secrétaire du Parti et d'Abdallah Layachi, membre du Bureau Politique, a demandé audience au Président Fatmi Benslimane.

Devant le refus de celui-ci, le Parti Communiste Marocain tient à protester contre cette exclusive qui est en contradiction avec les propres paroles de Si Benslimane lorsqu'il a affirmé, le jour de son investiture, qu'il avait l'intention de consulter toutes les tendances de l'opinion marocaine.

Personne ne peut ignorer que le Parti Communiste Marocain est un parti national qui joue un rôle essentiel dans la lutte libératrice de notre peuple et représente une partie importante des masses laborieuses des villes et des campagnes.

Notre délégation avait pour mission de faire connaître au Président Benslimane que notre Parti estime nécessaire pour la réussite des futures négociations franco-marocaines :

- 1° — la reconnaissance solennelle par le gouvernement français de la souveraineté marocaine. La déclaration du 1er octobre de ce gouvernement affirmant son désir de maintenir le traité du protectorat est en contradiction flagrante avec cette souveraineté ;
- 2° — la fin des opérations militaires et de la terreur policière, la levée de l'état de siège, la libération des prisonniers politiques, la vie sauve pour les condamnés à mort, le retour des exilés, notamment de notre camarade Ali Yafa, secrétaire du Parti, l'octroi des libertés démocratiques tant publiques que privées.

Ces conditions une fois remplies, un gouvernement de négociation pourrait alors être constitué, gouvernement dans lequel

(1) Déclaration faite le 26 octobre 1955.

les Communistes Marocains exigent leur place. Ce gouvernement aura pour mission :

- a) de négocier avec la France, sur la base de la souveraineté marocaine pour la conclusion d'un nouvel accord définissant les rapports entre la France et le Maroc ;
- b) de trouver une solution au problème dynastique selon les vœux du peuple marocain, le Conseil des Gardiens du Trône ne pouvant être considéré que comme une institution provisoire et transactionnelle ;
- c) de préparer des élections générales pour une assemblée nationale législative qui donnera au Maroc une constitution et un gouvernement de gestion.

Le Parti Communiste Marocain est convaincu que c'est la lutte populaire sans cesse croissante qui a permis d'obtenir de grands succès dans la voie de notre libération. Comment alors douter de l'issue victorieuse de cette lutte lorsque El Glaoui, agent avéré de l'administration colonialiste, réclame lui-même aujourd'hui la restauration d'une légitimité dont il a été, en août 1953, l'un des principaux destructeurs.

C'est donc l'action du peuple marocain, uni dans un large front national qui, en définitive, imposera la réalisation de nos droits sacrés à la liberté et à l'indépendance nationale.

L'ARRIVEE, EN FRANCE, DE S. M. SIDI MOHAMMED, GRANDE VICTOIRE NATIONALE (1)

« Le Parti Communiste Marocain salue avec joie votre arrivée en France comme une grande victoire nationale. Souhaitons que la lutte de notre peuple et vos efforts conduiront à votre retour à Rabat, à la formation d'un Gouvernement marocain de négociation sur la base de la reconnaissance de la souveraineté, étape vers l'indépendance nationale. »

Pour le Bureau Politique :

Abdeslem BOURQUIA - Abdallah LAYACHI
Abdelkrim BENABDALLAH — Amram ELMALEH.

APRES LE RETOUR DE S. M. SIDI MOHAMMED SUR LE TRONE, LES TACHES QUI S'IMPOSENT

Une délégation du Parti Communiste Marocain, composée de Ali Yata, Secrétaire du Parti, Hadi Messouak, Mohamed Tahri, Hassan Ababou, a été reçue, le 8 novembre 1955 par S.M. Sidi Mohammed Ben Youssef à Saint-Germain-en-Laye.

(1) Télégramme adressé à S. M. Sidi Mohammed le 31 octobre 1955.

A l'issue de l'audience, la délégation a rendu publique la déclaration suivante :

Le Parti Communiste Marocain constate avec satisfaction que la crise dynastique, née du coup de force d'août 1953, perpétré par les colonialistes français, avec l'appui de Glaoui et d'autres féodaux vient de prendre fin par le retour sur le trône de Sidi Mohammed Ben Youssef.

Cette heureuse issue est essentiellement le résultat de la lutte héroïque du peuple marocain et des sacrifices incalculables qu'il a consentis, ouvriers et paysans en tête.

Le Parti Communiste Marocain salue avec émotion la mémoire des patriotes tombés dans ce dur combat. Il adresse l'expression de ses sentiments les plus fraternels à ceux qui, par milliers, dépérissent encore dans les geôles du protectorat et s'engage à ne rien négliger pour qu'ils soient rendus à leur famille et à leur patrie.

Le Parti Communiste Marocain considère de son devoir le plus urgent de mettre en garde le peuple marocain contre les tentatives qui se multiplient en vue de le frustrer du fruit de sa lutte. En effet, les comploteurs d'août 1953, qui ne s'avouent pas vaincus, changent habilement de tactique. Exploitant l'allégresse, l'esprit de générosité, la volonté d'union des masses populaires, ils osent parler d'oubli du passé et de conciliation nationale. Ils considèrent leur participation au pouvoir comme chose acquise et indispensable. Le but qu'ils visent est de consolider leurs privilèges et d'empêcher des changements réels dans la voie du progrès et de la démocratie.

Le Parti Communiste Marocain, qui a toujours fait de l'union nationale une des bases fondamentales de sa politique, estime, à l'heure actuelle, cette union plus nécessaire que jamais. Mais il est convaincu qu'elle ne peut être efficace et s'assurer un avenir durable que si elle se réalise en dehors des individus dont la trahison est une besogne constante.

En ce qui concerne le gouvernement en voie de constitution, il doit être composé des représentants de toutes les tendances du mouvement national, dont les organisations syndicales et le Parti Communiste, parti des travailleurs des villes et des champs. Seuls doivent en être exclus les personnages ayant participé au coup de force ou assumé de hautes responsabilités sous le fantôme Ben Arafa.

Ce gouvernement doit avoir pour mission de gérer les affaires du pays sans partage avec les directeurs résidentiels et de négocier avec la France en vue de l'abrogation du traité de Fès, de la reconnaissance de l'indépendance nationale et de l'instauration d'une coopération étroite et fructueuse avec la France, basée sur l'égalité et le respect mutuel. Les intérêts légitimes des Français du Maroc devront être garantis et leurs droits et devoirs définis.

Le gouvernement devra obtenir la réunification territoriale du Maroc, tout en s'opposant à l'immixtion de certaines puissances étrangères qui cherchent à étendre leur domination sur notre pays.

Enfin, une de ses tâches essentielles devra être de préparer l'élection, au suffrage universel, d'une Assemblée Nationale, qui aura à ratifier les accords franco-marocains, à doter le pays d'une constitution démocratique et à désigner le gouvernement.

Le Parti Communiste Marocain juge nécessaire, préalablement à l'ouverture des négociations, l'instauration au Maroc d'un climat de détente et de liberté, ce qui suppose : la levée de l'état de siège, l'abrogation de la mesure d'interdiction du Parti Communiste Marocain et de l'Istiqlal, la libération des emprisonnés politiques, la vie sauve des condamnés à mort, le retour des exilés, la reconnaissance des libertés de presse, de réunion et d'association.

Le Parti Communiste Marocain, conscient des progrès du mouvement national et des premières victoires remportées, appelle les patriotes à ne pas sous-estimer les obstacles qui restent à franchir et les exhorte à agir dans l'union, en vue d'assurer le triomphe de la cause nationale.

A L'OCCASION DU RETOUR DE S. M. SIDI MOHAMMED, IL FAUT MANIFESTER LA VOLONTE INDESTRUCTIBLE DU PEUPLE DE CONQUERIR L'INDEPENDANCE NATIONALE (1)

Le Parti Communiste Marocain partage la joie de tout le peuple marocain qui s'apprête à faire un accueil triomphal à Sidi Mohamed Ben Youssef, à l'occasion de son retour, après plus de deux ans d'exil.

Notre pays fête le retour du souverain comme une grande victoire nationale qui ouvre le chemin à l'indépendance nationale. C'est là le fruit de la lutte glorieuse de notre peuple, ouvriers et paysans en tête.

A cette occasion le Parti Communiste Marocain salue avec respect et émotion la mémoire de tous les patriotes tombés en héros au cours de cette lutte libératrice. Il adresse l'expression de sa fraternelle solidarité à tous les patriotes qui connaissent encore les souffrances de l'exil ou de la prison, et dont certains sont condamnés à mort. Le Parti Communiste Marocain adresse un pressant appel pour qu'en ces jours d'allégresse les patriotes mettent tout en œuvre pour arracher la libération des emprisonnés et assurer la vie sauve aux condamnés à mort.

En ces grandes journées, riches de fierté nationale et de promesses de vie heureuse et libre, notre peuple va crier son amour profond de la liberté et sa volonté indestructible de conquérir jusqu'à la victoire finale sa lutte libératrice.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les membres du Parti à œuvrer, aux côtés de tous les autres patriotes, au succès des manifestations populaires où l'unanimité ardente du pays s'affirmera dans la joie.

L'union profonde et enthousiaste de la nation manifestera la volonté indestructible de notre peuple de conquérir son indépendance.

(1) Appel du 15 novembre 1955.

UNE DECISION SCANDALEUSE DE LA RESIDENCE GENERALE (1)

Monsieur le Résident Général,

Vous venez de donner l'ordre de refouler sur Marseille notre camarade Ali Yata, secrétaire du Parti, qui se disposait à rentrer au Maroc après avoir obtenu à cet effet, l'accord de principe du Gouvernement français.

Depuis plusieurs jours vos services font traîner en longueur les différentes délégations de notre Parti, venues solliciter audience pour vous demander d'abroger l'arrêté d'expatriation pris dès 1948 contre notre camarade Ali Yata, et de lever les autres mesures qui frappent encore notre Parti et sa presse.

Permettez-nous de vous dire que cette attitude est en contradiction flagrante avec la politique nouvelle dont le gouvernement français a reconnu la nécessité et que vous avez reçu mission d'appliquer. Permettez-nous aussi de considérer que, dans le cadre de cette politique nouvelle, basée sur le respect de la souveraineté nationale et sur le principe de non ingérence dans les affaires intérieures marocaines, il n'est pas dans les attributions du Résident Général de faire des distinctions entre les différents partis nationaux marocains et de maintenir contre notre seul Parti des mesures d'exception.

Nous pensons que cette exclusive que vous maintenez contre notre Parti est préjudiciable à la cause nationale marocaine et au succès des négociations franco-marocaines. Aussi nous vous demandons de permettre à notre camarade Ali Yata de revenir immédiatement au Maroc. Il serait anormal et inquiétant que ce grand patriote soit tenu éloigné du pays en ces heures décisives, alors que des ennemis avérés de l'amitié franco-marocaine, comme le Docteur Causse, voient les mesures d'expulsion qui les ont à juste titre frappés, rapportées sans justification valable.

Par la même occasion nous vous demandons de bien vouloir abroger toutes les mesures qui empêchent le fonctionnement normal de notre Parti et notamment la parution de ses deux journaux « Hayat-che-Chaab » et « Espoir ».

Veuillez agréer, Monsieur le Résident Général, nos meilleurs salutations.

ABROGATION DE TOUTES LES MESURES REPRESSIVES (2)

Monsieur le Résident Général,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les graves événements sanglants qui se sont déroulés ces jours-ci dans l'enceinte de la prison civile de Casablanca.

Au moment où le peuple marocain fêtait le retour de S.M. le Sultan et demandait avec insistance la libération des empri-

(1) Lettre adressée le 23 novembre 1955 par le Secrétariat du Comité Central à M. Dubois, Résident général de la France au Maroc.

(2) Lettre qu'une délégation du Parti, conduite par A. Bourquia, a remise à la Résidence générale, le 24 novembre 1955.

sonnés politiques et le retour des exilés, les responsables des services du pénitencier ont engagé des actions criminelles contre des détenus. C'est ainsi qu'à la prison civile de Casablanca, ces derniers qui furent privés de nourriture et de toute visite pendant ces jours de fête, ont été l'objet d'un véritable massacre organisé par les forces de police. Des gardes spéciaux de police (G.S.P.) ont en effet, le 19 et le 20 novembre, lancé des bombes lacrymogènes et mitraillé les détenus. Le résultat fut : 3 morts officiellement reconnus, et 15 blessés évacués à l'hôpital Maurice-Gaud. Ajoutons qu'aucun membre de la famille de ces derniers n'a été autorisé à leur rendre visite.

Par ailleurs des avocats se sont rendus le 21 novembre à la prison civile et on a eu l'audace de leur présenter leurs clients agonisants étendus sur une civière.

Tels sont les faits scandaleux qui se sont déroulés dans la prison civile de Casablanca et qui donnent une idée du caractère odieux du régime pénitencier en vigueur au Maroc.

Les familles des milliers de patriotes emprisonnés sont dans une angoisse déchirante. Toutes attendent des nouvelles de ceux qui leur sont chers et contre qui viennent d'être commises ces ignobles agressions.

Le peuple marocain unanime n'a pas oublié ceux qui furent les artisans décisifs de notre lutte nationale, et au cours des manifestations qui se sont déroulées récemment, il a réclamé avec force la libération de tous les emprisonnés politiques.

Aujourd'hui encore Casablanca est en deuil et une grève générale des travailleurs et des commerçants a été déclenchée en signe de protestation.

Si le Gouvernement français promet à notre peuple son indépendance et sa liberté, il doit sans tarder répondre au vœu de tous les patriotes marocains en prenant des mesures urgentes en faveur des détenus politiques.

L'amnistie générale des emprisonnés, la vie sauve aux condamnés à mort, le retour des expulsés, le châtimement des responsables des crimes qui viennent d'être perpétrés, sont des mesures qui conditionnent le succès de la politique nouvelle de Paix et de Liberté que nous désirons voir s'instaurer au Maroc.

MEMOIRE DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN A S.M. SIDI MOHAMMED BEN YOUSSEF POUR LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT CAPABLE DE CONDUIRE LE MAROC VERS SON INDEPENDANCE NATIONALE

27 novembre 1955.

Le Parti Communiste Marocain a eu l'honneur d'exposer à S.M. Sidi Mohammed Ben Youssef, lors de l'audience que le souverain a accordée à Saint-Germain-en-Laye à une délégation du Parti conduite par Ali Yata, les grandes lignes de son programme permettant de conduire le pays à sa pleine indépendance.

Le Parti Communiste Marocain regrette que par la suite il n'ait pas été associé aux consultations qui viennent d'avoir lieu pour la formation d'un gouvernement marocain. Pourtant, il aurait été de l'intérêt même de la cause nationale que notre Parti, qui représente une fraction importante du mouvement national et qui est légitimement fondé à se présenter en défenseur conséquent de la classe ouvrière et des paysans, soit consulté à propos des questions aussi importantes pour l'avenir de notre pays.

On ne peut négliger le fait historiquement établi que notre Parti a joué un rôle essentiel dans la lutte contre le complot d'août 1953 qu'il a dénoncé dans les premiers jours. On peut dire même qu'ici, sur le sol national, il a été le seul parti national, en tant que tel, non seulement à appeler le peuple marocain à la lutte contre le complot d'août 1953, mais aussi à prendre sa part pleine et effective dans cette lutte pour le retour de S.M. Sidi Mohamed Youssef et pour la conquête de l'indépendance nationale.

Cependant, malgré cette exclusive, le Parti Communiste Marocain, animé du seul souci de défendre les intérêts supérieurs de la nation, estime de son devoir de donner son opinion sur la situation actuelle et sur les problèmes qui se posent actuellement en répondant notamment aux questions posées par S.M. le Sultan aux partis, organisations et personnalités marocaines concernant la formation d'un gouvernement marocain.



La lutte héroïque de notre peuple, ouvriers et paysans en tête, a créé des bouleversements profonds et décisifs dans la vie du pays. De premières victoires ont été remportées : liquidation complète du complot, retour de S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef, négociations franco-marocaines ouvrant la voie à la souveraineté et à l'indépendance nationale. D'autres victoires s'annoncent déjà à l'horizon.

Cette lutte populaire, en plein essor, crée dans son élan impétueux une situation nouvelle. Les masses laborieuses des villes et des campagnes considèrent effectivement l'Administration du Protectorat comme caduque et n'entendent plus se soumettre à sa tutelle. Du nord au sud de notre pays, les tribus rejettent l'autorité barbare des contrôles civils, des A.I., des caïds. Dans les villes comme à Casablanca, des grèves d'une ampleur considérable ont témoigné de la volonté des travailleurs de briser l'étreinte policière des autorités du protectorat en exigeant la libération totale des emprisonnés politiques et l'amnistie pour les patriotes condamnés à mort.

Ainsi travailleurs et paysans traduisent dans les faits la fin du régime du protectorat annoncée dans le discours du Trône. De ce fait, la déclaration commune de la Celle-Saint-Cloud qui, malgré certaines assurances du gouvernement français, vise à enfermer les négociations dans le cadre du traité de Fès, se trouve dépassée. Il appartient maintenant au gouvernement français de prendre acte de cette situation de fait et de comprendre que les négociations ne peuvent avoir d'autre but que de la sanctionner par l'abrogation du Protectorat et la reconnaissance de l'indépendance nationale et d'établir des relations nouvelles entre le Maroc et la France.

C'est en tenant compte de cette réalité que le Parti Communiste Marocain entend répondre aux questions posées par S.M. le Sultan. L'ensemble de ces réponses constitue un programme

basé sur les principes que le Parti Communiste Marocain a eu le mérite de tracer dans son manifeste d'août 1946 donnant à la notion d'indépendance nationale son contenu réel.

Le Parti Communiste Marocain estime que la Présidence du gouvernement doit être confiée à un patriote intègre. Une telle personnalité ne peut être choisie dans les rangs des hommes qui ont été mêlés directement ou indirectement au complot d'août 1953.

Le gouvernement marocain doit être homogène, excluant toute participation de féodaux, pachas et caïds et hauts fonctionnaires français. Toutes les tendances du mouvement national doivent y être représentées. En ce sens, il serait souhaitable que le Parti Communiste Marocain ait la place qui lui revient au sein du gouvernement, de même que les organisations syndicales. Les organisations de résistance nationale doivent y avoir aussi leurs représentants.

Concernant le dosage, le Parti Communiste Marocain souhaite que soient bannies toutes les rivalités entre partis si préjudiciables à la cause nationale.

Il faut comprendre que ces rivalités risquent de favoriser les manœuvres des colonialistes français qui sauront en tirer profit au cours des négociations. Déjà ces rivalités ont retardé la formation du gouvernement marocain. Aussi les patriotes s'en inquiètent-ils. Ils souhaitent qu'elles cessent, que l'union qui s'est réalisée dans la lutte libératrice se concrétise par l'accord total des partis autour d'un programme commun.

La répartition des ministères devrait se faire d'un commun accord entre partis, organisations et personnalités appelés à prendre part au gouvernement au cours d'une réunion présidée par S.M. le Sultan.

La première tâche du gouvernement marocain est d'entreprendre des négociations avec le gouvernement français en vue d'abroger le traité du Protectorat et de le remplacer par un nouveau traité d'alliance, garantissant au Maroc sa souveraineté et son indépendance nationale, et à la France et à ses ressortissants vivant dans notre pays, la sauvegarde de leurs intérêts légitimes.

Dans le cadre de la législation de l'Etat marocain souverain, le gouvernement marocain garantira aux populations françaises leurs intérêts économiques, commerciaux ou industriels. Elles auront la faculté de constituer leurs chambres agricoles, commerciales, industrielles propres, afin de soumettre et de défendre leurs doléances auprès des hautes autorités marocaines.

A cet égard, il est nécessaire que la formule d'interdépendance actuellement envisagée soit clairement définie au cours même des négociations. Le Parti Communiste Marocain a toujours fait de l'union avec le peuple de France un principe fondamental de sa politique. L'aide conséquente et efficace qu'apporte le Peuple de France à la lutte libératrice de notre peuple, ainsi qu'en témoignent les récentes manifestations de soldats français défilant dans les rues de Paris aux cris de « Le Maroc aux Marocains », soulignent assez le sens et la valeur de cette union.

Le Parti Communiste Marocain considère que cette interdépendance ne doit pas être limitative des prérogatives normales de la souveraineté nationale et de priver l'Etat marocain de son droit à avoir une armée nationale et sa propre représentation diplomatique.

L'interdépendance doit être conçue dans un esprit de coopération libre et amicale entre les deux pays sur le plan économique, social, culturel et stratégique. Etant bien entendu, que dans le domaine stratégique, cette coopération doit servir la défense du Maroc et de la France, et ne pas porter atteinte à la liberté des autres peuples et à la paix mondiale.

Tout en conduisant ces négociations avec le gouvernement français, le gouvernement marocain ne devra pas perdre de vue la préoccupation majeure de rétablir l'unité du territoire national. A cet effet, il devra envisager de négocier avec le gouvernement français et le gouvernement espagnol, l'abrogation du régime de protectorat espagnol sur la zone khalifienne et du régime particulier à l'enclave d'Ifni et aux présidijs de Mèlilla et Ceuta. De la même manière des démarches devront être entreprises auprès des puissances intéressées pour mettre fin au statut international de Tanger.

D'une manière générale, les efforts du gouvernement marocain doivent tendre à obtenir l'abrogation de tous les traités, tel que le traité d'Algésiras, qui limite la souveraineté, tout en veillant soigneusement à ce que ces démarches n'ouvrent pas la porte aux marchandages de certaines puissances étrangères qui cherchent à prendre la place laissée vacante par l'impérialisme français et à étendre leur domination sur notre pays.

Outre la mission de négociation, le gouvernement marocain aura à gérer les affaires du pays. Ce rôle de gestion se pose avec d'autant plus d'urgence et d'ampleur que le peuple marocain est en train de mettre pratiquement fin au régime du protectorat. Au cours même de cette période transitoire, des négociations et sans attendre la conclusion des accords et conventions définitives avec le gouvernement français, l'administration des affaires intérieures du pays doit passer entre les mains du gouvernement marocain. En conséquence, tous les secteurs de la vie du pays doivent sans retard être chacun placé sous la direction d'un ministre marocain. On peut alors prévoir un ministère de l'Intérieur, des Finances, de la Justice, de l'Instruction Publique, de la Santé, du Travail, des Travaux Publics, de l'Agriculture et de la Production industrielle, etc.

Dans cette mise en place d'un appareil administratif et gouvernemental marocain, on peut déjà envisager une série de mesures, même provisoires, devant intervenir dans un délai plus ou moins rapproché et destinées à faciliter la gestion des affaires du pays. Le gouvernement marocain devrait, à notre avis, en attendant une refonte de la structure administrative du pays, placer un représentant à la tête de chaque région, actuellement délimitée par la Haute Administration du Protectorat.

D'autre part, le gouvernement marocain devrait se préoccuper d'associer les populations à la gestion des affaires du pays. A cet effet, le Parti Communiste Marocain rappelle les propositions présentées dans le mémoire adressé au gouvernement français en décembre 1954. Notre Parti préconise que dans les villes des élections aient lieu au suffrage universel et secret pour désigner les Conseils municipaux. Le rôle de ces Conseils sera d'élire les maires, de gérer toutes les affaires de la commune, vote du budget, administration des propriétés communales, etc. Dans les campagnes, chaque fraction de tribu élira au suffrage universel, direct et secret, sa Jemaa. Les représentants de ces Jemaas se réuniront pour élire parmi eux les délégués à la Jemaa de la tribu et au Conseil général. Ces diverses assemblées géreront les affaires de leur communauté respective et administreront leurs biens.

Ces élections urbaines et rurales permettront au gouvernement marocain d'aborder la préparation des élections pour une Assemblée nationale, constituante et souveraine, élue au suffrage universel, direct et secret par tous les Marocains, hommes et femmes, âgés d'au moins 21 ans. Cette Assemblée permettra de doter le pays d'une Constitution démocratique et aura à ratifier les traités et accords passés avec la France et les autres pays. Elle aura également à désigner un gouvernement qui sera responsable devant elle. Le gouvernement marocain devra veiller avec rigueur à l'établissement et au respect de toutes les libertés démocratiques, libertés de presse, d'association, de culte, de réunion, etc.

S'il est vrai que le gouvernement marocain va se trouver en présence de tâches multiples, complexes et que par conséquent on ne peut exiger de lui qu'il résolve à la fois tous les problèmes, on doit cependant attendre de lui qu'il apporte une amélioration immédiate au sort des populations laborieuses. Une des premières mesures qu'il doit appliquer sans délai c'est une augmentation substantielle des salaires. Les trusts colonialistes ont entassé assez de milliards en exploitant féroceement la classe ouvrière marocaine pour pouvoir payer des salaires décents. En même temps, avec le concours des organisations syndicales, il faudra mettre en train la préparation et l'application de tout un système de lois et de réformes sociales. A ce sujet, le Parti Communiste Marocain approuve les propositions déjà faites par les organisations syndicales marocaines.

Pour les campagnes, il faut mettre fin au régime de servitude et de misère atroce des ouvriers agricoles, en leur octroyant la parité avec les salaires des travailleurs des villes. Et pour les paysans, il faut mettre fin sans retard aux systèmes des corvées, touzias, inaugurer une politique d'aide financière et technique aux fellahs. Mais la tâche centrale demeure le problème de la répartition des terres aux paysans qui en sont dépourvus. En attendant qu'une loi agraire soit élaborée et soumise à l'assentiment de l'Assemblée nationale, les terres spoliées et les terres des féodaux traitées à la nation devront être réparties entre les paysans qui en sont dépourvus.

Enfin, le gouvernement marocain aura particulièrement à se préoccuper du problème déterminant pour l'avenir de l'insurrection publique. En faisant confiance à l'initiative populaire et à l'exemple de ce qui se fait en Chine et dans la République Populaire du Viet-Nam, une véritable bataille nationale peut être envisagée victorieusement contre l'analphabétisme.

Nul doute que le gouvernement, s'il sait hardiment s'appuyer sur l'initiative créatrice de notre peuple qui vient de donner les preuves de capacité, pourra résoudre toutes les tâches qui se posent devant lui.

Notre pays aspire à l'indépendance et la liberté pour lui d'établir des relations amicales avec tous les pays qui ont aidé et suivi avec sympathie sa lutte libératrice.

D'autre part, notre peuple, conscient de son devoir de concourir au maintien de la paix, convaincu de l'influence heureuse que le climat de détente a eue et a sur sa lutte pour l'indépendance nationale, ne peut que réprouver tous les systèmes militaires d'agression. Ainsi le gouvernement marocain devra se prononcer contre l'existence de bases aériennes américaines sur le sol national, parce qu'elles constituent une menace contre la paix et contre la sécurité de notre pays, parce qu'elles sont dirigées contre des peuples amis, représentent une atteinte à la souveraineté nationale.

A cet égard, le gouvernement ne pourra que faire siennes les recommandations de la Conférence des peuples de l'Afrique et de l'Asie, qui s'est tenue à Bandoeng, et qui a montré la volonté de ces peuples de lutter pour l'indépendance nationale et pour la sauvegarde de la paix.

Telles sont donc les réponses qu'apporte le Parti Communiste Marocain. Le Parti Communiste Marocain souhaite qu'elles soient prises en considération afin de contribuer au succès de la cause nationale marocaine.

L'ORIENTATION QU'IL EST NECESSAIRE DE DONNER AU PAYS

Une délégation du Parti Communiste Marocain composée de Abdeslem Bourquia, Abdallah Layachi, Abdelkrim Benabdallah, Amram El Maleh, Haddaoui Morchich, a été reçue le 5 décembre 1955 par S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef, à son Palais de Rabat.

A l'issue de l'audience, la délégation a rendu publique la déclaration suivante :

« Le Parti Communiste Marocain a renouvelé à S.M. l'expression de sa satisfaction à la suite de son retour au Maroc, et l'a assurée de son approbation dans les efforts que S.M. entreprend et entreprendra dans la voie tracée par le discours du Trône pour l'indépendance nationale du pays.

Le Parti Communiste Marocain a déjà eu l'honneur, tant au cours de l'audience que S.M. a accordée à Saint-Germain-en-Laye, à une délégation conduite par Ali Yata que dans le mémoire qu'il vient de lui adresser, d'exposer son programme pour la formation d'un gouvernement capable de conduire notre pays à l'indépendance nationale.

Cependant, la délégation du Parti a tenu à souligner de nouveau qu'aujourd'hui le peuple considère le régime du protectorat comme caduc. C'est maintenant une réalité qui se confirme chaque jour. Il est donc urgent que le gouvernement marocain prenne en main la direction des affaires du pays. Le régime colonial et féodal qui s'effondre aujourd'hui sous les coups de notre peuple, doit faire place à un régime démocratique, sans attendre l'élaboration d'institutions définitives, en associant notre peuple à la direction des affaires du pays par le moyen d'assemblées urbaines et rurales, par l'exercice de toutes les libertés démocratiques. Le gouvernement marocain doit gouverner avec le peuple et pour le peuple.

La délégation a rappelé une fois de plus que les négociations doivent prendre acte de cette abrogation de fait du Traité de Fès en la sanctionnant officiellement, et conduire à l'établissement de relations nouvelles avec la France sur la base de la reconnaissance de l'indépendance nationale marocaine. La délégation a souligné que le problème de l'unification du territoire vient de prendre un caractère d'actualité accusé en raison des déclarations du général Franco qui s'est démasqué en prenant position contre l'indépendance du Maroc.

Le souci de rétablir l'unité du pays et son indépendance devra conduire le gouvernement marocain à entreprendre les démarches nécessaires pour abroger les traités portant atteinte

à la souveraineté nationale et obtenir l'évacuation des bases aériennes américaines.

Enfin, évoquant les autres points du programme, la délégation a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la situation sociale et économique en abordant le problème des salaires et de la répartition des terres aux paysans.

D'autre part, la délégation a exprimé à S.M. les vifs regrets du Parti Communiste Marocain d'avoir été écarté des consultations qui ont précédé la formation du gouvernement marocain. Le Parti Communiste Marocain, en insistant sur la nécessité d'être représenté au sein du gouvernement, n'obéit pas à des préoccupations partisans qu'il a toujours condamnées. Le Parti Communiste Marocain, dès les premiers jours de sa fondation, malgré les persécutions policières dont il a été constamment l'objet de la part de la Résidence générale, malgré l'interdiction qui le frappe, depuis 1952, et les dures conditions de la clandestinité, s'est affirmé, en toutes circonstances, comme le défenseur clairvoyant et conséquent de la cause nationale, apportant à la lutte libératrice de notre peuple une participation effective et totale. En demandant à participer au gouvernement, le Parti Communiste Marocain obéit au seul souci de travailler utilement à la défense des intérêts supérieurs de la Nation. Et c'est encore pour répondre à cette même préoccupation que le Parti Communiste Marocain a saisi S.M. de sa protestation la plus solennelle contre l'inqualifiable décision de la Résidence générale qui vient de refuser à notre camarade Ali Yata, l'entrée au Maroc et de le reconduire vers la France. La présence d'Ali Yata au Maroc ne peut que servir la cause nationale et c'est pour cela que les colonialistes n'en veulent pas.

La délégation a attiré l'attention de S.M. sur le fait que, en même temps que l'exclusive est jetée sur le Parti Communiste Marocain, la résistance, (les organisations urbaines et les groupes armés qui combattent dans les montagnes) n'est pas consultée pour la formation du gouvernement, alors qu'elle a joué et joue encore un rôle décisif dans la lutte libératrice de notre peuple. La résistance, qui n'a donné à aucun Parti le droit de la représenter, la résistance qui est aujourd'hui le symbole de l'union de notre peuple sans aucune distinction, doit avoir dans le gouvernement la place qui lui revient. A cet effet, la délégation a sollicité de S.M. une intervention pressante auprès du gouvernement français pour que les opérations militaires engagées contre les groupes armés en action dans le Rif soient immédiatement arrêtées, pour que les poursuites policières menées contre les résistants cessent, pour que soient amnistiés et libérés les patriotes condamnés à mort ou à des peines de prison. Les autorités françaises doivent garantir une liberté absolue et inconditionnelle aux organisations de résistance et groupes armés pour que leurs représentants puissent exprimer au grand jour leur opinion et participer au gouvernement marocain. Le Parti Communiste Marocain estime que les groupes armés doivent être considérés comme des noyaux de la future armée nationale marocaine et traités comme tels dès maintenant.

En conclusion, la délégation exprime le souhait que le gouvernement marocain s'inspire de l'esprit de la Conférence de Bandoeng qui lie la lutte pour l'indépendance nationale à la défense de la Paix, en s'interdisant de participer à tout pacte d'agression et en établissant des relations amicales avec tous les peuples. »

Décembre 1955.

LE PARTI COMMUNISTE MAROCAIN APPUIERA TOUT PAS DU GOUVERNEMENT DANS LA VOIE DE LA REALISATION DES ASPIRATIONS NATIONALES (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain salue la constitution du Gouvernement Marocain comme un événement important dans l'histoire du Maroc et comme une nouvelle victoire que le peuple marocain vient de remporter grâce à sa lutte héroïque, ouvriers et paysans en tête.

A cette occasion, le Parti Communiste Marocain renouvelle ses regrets d'avoir été écarté des consultations et de la participation à ce gouvernement, en même temps que les organisations de la résistance nationale.

Cependant, le Parti Communiste Marocain, animé du seul souci d'œuvrer pour la défense des intérêts des ouvriers et des paysans, inséparables de ceux de la Nation, est prêt à appuyer tout pas que ce gouvernement fera dans la voie de la réalisation des aspirations du peuple marocain.

A ce sujet, le Parti Communiste Marocain a envoyé le 27 novembre dernier un mémoire à Sa Majesté exposant un programme de nature à satisfaire les revendications du peuple marocain. Une délégation de notre Parti a insisté de nouveau, au cours d'une audience du Palais Impérial le 5 courant, sur la nécessité de réaliser ce programme dont les points essentiels sont les suivants :

- la négociation avec la France pour l'abrogation du traité du protectorat, la réalisation de l'indépendance nationale, la conclusion de nouvelles relations avec la France, basées sur l'amitié et le respect des intérêts réciproques des deux pays ;
- le rétablissement de l'unité territoriale, l'annulation de tous les traités portant atteinte à la souveraineté politique et économique du Maroc.

Ce gouvernement ne pourra réussir dans sa tâche que s'il s'appuie sur le peuple qui ne reconnaît plus l'autorité du protectorat. Pour cela il doit faire participer les masses laborieuses des villes et des campagnes à la gestion des affaires du pays par l'intermédiaire d'assemblées urbaines et rurales élues et prendre d'urgence des mesures en vue d'améliorer le sort de l'ouvrier et du paysan.

Après la conclusion des négociations franco-marocaines, le gouvernement devra préparer l'élection d'une assemblée nationale qui donnera au Maroc une Constitution et un gouvernement responsable devant elle.

Pour mener à bien sa mission historique de négociation et de gestion des affaires du pays, le gouvernement devra obtenir du gouvernement français :

- la libération des emprisonnés politiques, la vie sauve pour les condamnés à mort, la levée de l'état de siège et de toutes les autres mesures d'exception ; il aura à obtenir également l'octroi des libertés démocratiques.

(1) Déclaration du Bureau Politique en date du 8 décembre 1955.

Les colonialistes français, bien qu'approuvant le principe de l'indépendance du Maroc, ne manqueront pas de dresser des embûches et des pièges pour faire obstacle à notre marche vers la liberté.

Dans le cadre de ces manœuvres s'inscrivent les mesures discriminatoires prises à l'égard de notre Parti, telles que le maintien de l'interdiction de sa presse et le refus de permettre la rentrée au Maroc de son secrétaire Ali Yata. Ces mesures constituent une immixtion manifeste dans les affaires intérieures du Maroc et des partis nationaux, immixtion visant à semer la division en ces circonstances particulières.

Dans ces conditions, le Parti Communiste Marocain considère de son devoir d'appeler tous les patriotes à faire preuve de vigilance, à resserrer leurs rangs et à poursuivre la lutte pour notre indépendance entière.

TELEGRAMME AU PARTI DE L'ISTIQLAL

Adresse : Hadj Ahmed Balafrej, Congrès Istiqlâl, Chambre Commerce, Rabat.

TEXTE : Ai l'honneur saluer fraternellement premier congrès Parti Istiqlâl réuni librement après interdiction décembre 1952 Stop. Rends hommage mémoire membres Istiqlâl tombés cause libération nationale Stop. Souhaite ardemment travaux Congrès renforcent idée union toutes forces nationales en dehors féodaux traîtres en vue triomphe définitif indépendance nationale réunification pays élection assemblée constituante Stop. Sentiments fraternels patriotiques.

Signature : Ali Yata, Secrétaire Parti Communiste Marocain en déportation.

Décembre 1955.

IL FAUT SOUTENIR LA LUTTE DE NOS FRERES DE LA ZONE KHALIFIENNE POUR L'UNIFICATION ET L'INDEPENDANCE DU PAYS (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain vient de procéder à l'examen de la situation en zone khalifienne.

Les actions entreprises contre l'occupant franquiste, les grèves et autres manifestations témoignent de la volonté des habitants de cette zone d'en finir avec le protectorat espagnol et de réaliser, avec l'ensemble de notre peuple, la réunification territoriale et politique du pays. En s'opposant par la force à cette volonté, Franco et son haut-commissaire Valino se sont démasqués une fois de plus, apparaissant comme des ennemis de la cause nationale marocaine au même titre que les impé-

(1) Déclaration du 11 janvier 1956.

rialistes français. Ainsi donc, le Parti Communiste Marocain a eu raison de dénoncer inlassablement la dangereuse démagogie de Franco qui veut apparaître comme un ami de notre peuple pour tenter de sauvegarder les privilèges du colonialisme espagnol.

Le Bureau Politique exprime la conviction que la lutte courageuse de nos compatriotes de la zone khalifienne ne manquera pas elle aussi de triompher. Elle fait partie intégrante du grand combat que toute la nation marocaine mène pour son unité et son indépendance. Elle apporte un nouveau témoignage de l'ampleur de la volonté de libération qui anime notre peuple.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain rappelle la position qu'il a toujours défendue, notamment dans le mémoire adressé à S.M. le Sultan, le 27 novembre 1955, en réclamant l'abrogation du protectorat espagnol sur la zone nord de notre pays et des conventions franco-espagnoles qui ont permis son établissement, la fin du régime particulier des villes de Ceuta et Melilla et de l'enclave d'Ifni, précisant qu'il appartient au gouvernement marocain de mener des négociations nécessaires à cet effet.

Aussi, le Bureau Politique tient-il à souligner que le gouvernement français n'avait nullement le droit d'entamer des pourparlers avec les autorités franquistes concernant l'avenir de la zone khalifienne, cette tâche étant du ressort du gouvernement marocain. En réalité, la rencontre Valino-Dubois n'a eu d'autre but que de coordonner les moyens d'agression contre les combattants du Rif et de se livrer à des marchandages sur le dos de notre peuple.

Cette entrevue franco-espagnole de caractère agressif, ouvertement dirigée contre notre peuple, doit attirer la protestation la plus solennelle de la part du gouvernement marocain. Le gouvernement français, au lieu de chercher une aide franquiste contre les groupes armés dans le Rif, doit au contraire cesser son intervention militaire dans cette zone.

A cet égard, le Bureau Politique rappelle qu'il avait sollicité l'intervention de S.M. le Sultan et du gouvernement marocain pour obtenir du gouvernement français qu'il arrête les opérations militaires engagées contre les combattants du Rif. Cette intervention est aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes à soutenir effectivement la lutte de nos frères de la zone khalifienne pour l'abrogation du protectorat espagnol, pour l'unification et l'indépendance du pays.

FRANCO SE DEMASQUE (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain élève une protestation solennelle et véhémement contre l'arrestation, sur ordre des autorités franquistes, des patriotes marocains réfugiés en zone khalifienne. Cet acte de répression brutale achèvera d'éclairer les patriotes marocains qui pouvaient encore se faire certaines illusions sur la prétendue amitié que porte Franco à notre pays.

(1) Communiqué du 17 janvier 1950.

La répression que le gouvernement franquiste déclenche contre les patriotes de la zone nord dissimule l'équivoque que pouvait faire naître le communiqué de Madrid définissant la position du gouvernement espagnol à l'égard des aspirations nationales marocaines. A ce sujet, le Bureau Politique souligne que ce communiqué, en dépit de vagues assurances concernant la reconnaissance de l'autorité de S.M. le Sultan, prend en fait position contre la réunification du territoire national et pour le maintien du protectorat espagnol, en soulignant les intentions des autorités franquistes de conduire la zone khalifienne à un « auto-gouvernement ». La réunification du pays ne peut se concevoir si la zone nord n'est pas rattachée au reste du Maroc et si elle n'est pas soumise sans restriction aucune à l'autorité du gouvernement central. L'auto-gouvernement signifie la réduction pure et simple du protectorat espagnol.

D'autre part, ce communiqué constitue une insérence dans les affaires intérieures de notre pays, en prétendant garantir le Maroc contre le communisme. Le choix d'un régime, communiste ou autre, l'orientation politique du pays, le libre exercice des tendances et doctrines politiques, qu'elles soient communistes ou autres, tout cela est l'affaire de notre peuple. Il n'appartient à aucun gouvernement étranger, de s'ingérer dans ce domaine.

Le Bureau Politique dénonce la tentative du gouvernement de Franco, visant à camoufler sous l'anticommunisme habituel sa volonté de s'opposer, dans la zone qu'il contrôle, aux aspirations de notre peuple, à son indépendance et à son unité.

A cette occasion le Bureau Politique estime nécessaire de rappeler à tous les patriotes que toutes les entreprises, toutes les manœuvres dirigées contre la nation s'abritent régulièrement derrière la soi-disant nécessité de lutter contre le communisme. Il faut partout dénoncer l'anticommunisme parce que partout il est dirigé contre l'intérêt national, parce qu'il est l'arme préférée de l'impérialisme.

Le Bureau Politique sollicite du gouvernement marocain une intervention urgente pour obtenir la libération des réfugiés que Franco vient de jeter en prison et la reconnaissance par le gouvernement espagnol de l'indépendance et de l'unité de notre pays. Le Bureau Politique lance un appel pressant à tous les patriotes marocains pour qu'une vaste campagne nationale de protestation soit engagée sans retard afin de libérer nos frères de la zone khalifienne et d'obtenir l'abrogation du protectorat espagnol, étape indispensable pour un Maroc uni et indépendant.

IL FAUT RELEVER LES SALAIRES. LES COLONS ET LE PATRONAT PEUVENT PAYER (1)

Une délégation du Parti Communiste Marocain, conduite par Abdelkrim Benabdallah, membre du Bureau Politique, et composée de Haddaoui Morchid, Mohamed Tahri, Mohamed Setti, Ahmed Ben Abdelkader, Ahmed Benzakour, a été reçue

(1) Communiqué du 19 janvier 1956.

le jeudi 19 janvier, par le ministre du Travail et des Questions Sociales, et lui a exposé les solutions que le Parti préconise en vue de résoudre le problème urgent du relèvement des salaires.

La délégation a rappelé au ministre les conditions effroyables dans lesquelles vivent les travailleurs marocains qui touchent des salaires de misère, quand ils ne sont pas réduits au chômage et qui restent soumis au libre arbitre du patronat qui les exploite féroceement et les soumet à des cadences de travail infernales. Parallèlement à cela le coût de la vie, de l'aveu même des services officiels, vient d'accuser une nouvelle hausse.

La délégation a souligné que les travailleurs des villes et des campagnes, qui jouent un rôle essentiel et décisif dans la lutte libératrice de notre peuple, ont droit à des conditions de vie acceptables et méritent la sollicitude du gouvernement. Elle a su en outre réfuter les faux arguments que le patronat avance pour justifier le refus systématique d'augmenter les salaires : cycle infernal, situation prétendue désastreuse des entreprises industrielles, éventualité d'une fuite des capitaux.

Elle a démontré au ministre que les entreprises industrielles, minières, les colons peuvent payer des salaires décentes en raison même des bénéfices énormes qu'ils ont accumulés ces dernières années. Outre des superprofits monstrueux, certaines industries bénéficient d'une aide particulière accordée du temps du Résident Lacoste. Enfin, toutes les sociétés ont l'avantage d'une fiscalité dérisoire.

Pour toutes ces raisons, il est possible dans l'immédiat de porter le salaire horaire de l'ouvrier à 120 francs, d'établir la parité des salaires entre les ouvriers des villes et les ouvriers agricoles sans pour autant entraîner une hausse du coût de la vie.

La délégation a affirmé qu'une attitude ferme vis-à-vis du patronat permettra au gouvernement marocain de déjouer les manœuvres et le chantage auxquels se livrent ceux qui désirent prolonger le régime des privilèges monstrueux que leur accorde le protectorat. Face à l'opposition que manifeste le patronat, les travailleurs marocains doivent s'unir, user du droit syndical et lutter pour arracher des salaires décentes et mettre fin à l'exploitation éhontée dont ils sont victimes.

L'ENNEMI COLONIALISTE CHERCHE, A TRAVERS LA DIVISION, A FRUSTRER LE PEUPLE DES FRUITS DE SA LUTTE HEROIQUE (1)

C'est avec une profonde émotion que le Bureau politique du Parti Communiste Marocain a pris connaissance des douloureux événements qui ont ensanglanté la cité de Souk-al-Arba où 5 patriotes sont morts et une trentaine d'autres blessés.

Ce grave incident s'ajoute à tant d'autres qui résultent d'une stérile politique partisane de division et qui, en cette

(1) Communiqué du 24 janvier 1956.

période, sont venus altérer la joie qu'éprouve notre peuple au seuil de cette ère nouvelle.

Le Parti Communiste Marocain rappelle à tous les patriotes que la politique de division a toujours été l'arme préférée des colonialistes. C'est en spéculant sur cette division qu'ils justifient leur immixtion dans les affaires intérieures de notre pays et espèrent perpétuer leur domination.



Durant ces dernières années, le peuple marocain a su déjouer toutes les manœuvres colonialistes et lutter dans l'union la plus complète. Partout dans les prisons, devant les tribunaux du Protectorat, dans les manifestations patriotiques, istiglalistes, communistes, membres du Parti Démocrate de l'Indépendance et sans parti étaient côte à côte face à l'ennemi commun.

C'est grâce à cette action dans l'union que notre peuple est arrivé à arracher certaines victoires.

Aujourd'hui, les colonialistes cherchent à endormir notre vigilance, et espèrent à travers certaines intrigues, à travers la division, frustrer notre peuple des fruits de sa lutte héroïque.

C'est pourquoi les partis politiques nationaux doivent en finir avec les luttes partisans dont nous voyons la néfaste conséquence. Le Parti Communiste Marocain affirme qu'il appartient à tout parti national de défendre librement son programme que le peuple souverain jugera, et de tout faire en même temps pour unir les forces nationales autour de la réalisation des aspirations nationales du peuple marocain.

Le Parti Communiste Marocain a toujours été l'ardent défenseur de cette union groupant tous les partis et organisations nationales dans un vaste front national anti-impérialiste. Au moment où vont s'ouvrir les négociations franco-marocaines, la réalisation de ce front est plus que jamais nécessaire pour permettre de déjouer les manœuvres des colonialistes.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes, ouvriers, paysans, commerçants, intellectuels à œuvrer pour cette union, en créant partout, dans les usines, dans les quartiers, dans les douars, des comités d'union nationale sur la base de la lutte pour le succès des négociations franco-marocaines, pour l'indépendance nationale.

LE PARTI COMMUNISTE MAROCAIN PRESENTE UN PROGRAMME D'ACTION IMMEDIATE POUR (1)

- ASSOCIER LE PEUPLE MAROCAIN A LA CONDUITE DES AFFAIRES DU PAYS.
- MOBILISER TOUTES LES FORCES NATIONALES EN VUE D'ASSURER LE SUCCES DE LA MISSION DU GOUVERNEMENT
- ELEVER LE NIVEAU DE VIE DES MASSES LABORIEUSES DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

Le Parti Communiste Marocain a déjà publié, en date du 8 décembre 1955, un communiqué du Bureau Politique à la suite de la formation du gouvernement marocain.

(1) Février 1956.

Dans ce communiqué le Parti Communiste Marocain se félicitait de la formation de ce gouvernement et se déclarait prêt à porter son appui à tout effort qu'il entreprendra dans la voie de la réalisation des aspirations nationales de notre peuple.

Aujourd'hui que les ministres marocains ont pris possession de leur poste, formé leur cabinet, et que S.M. le Sultan a désigné les gouverneurs marocains, le Parti Communiste Marocain estime nécessaire de présenter le programme suivant qui donne le point de vue du Parti sur la situation politique actuelle de notre pays et formule des propositions concrètes qui, si elles sont prises en considération, permettront au peuple marocain de gérer ses propres affaires au cours de l'étape transitoire actuelle.

Le gouvernement marocain se trouve en présence d'une situation politique particulière. L'appareil administratif du protectorat est encore en place. La répression colonialiste, qu'elle soit policière ou militaire, se poursuit contre les patriotes marocains. L'état de siège est toujours en vigueur. La situation de la classe ouvrière est plus misérable et pénible que jamais. Paysans, khammès, ouvriers agricoles, souffrent toujours des pires exactions et injustices de la part des autorités françaises civiles ou militaires et de leurs valets féodaux.

Comment les masses pourraient-elles admettre cette situation, alors qu'elles ont lutté si farouchement pour qu'elle change.

C'est au gouvernement marocain qu'il appartient de se préoccuper de cet état de choses grave, de l'étudier et de l'examiner avec toute l'attention que cela mérite.

Le gouvernement marocain doit s'appuyer sur les masses populaires pour trouver remède à cette situation, il doit trouver des solutions capables de satisfaire les habitants des villes et des campagnes et de les mettre à l'abri de la répression, de l'oppression, de l'injustice et de l'exploitation éhontée.

Ce problème exige de notre gouvernement une attitude ferme en face de la Résidence générale, qui ne tient pas de si bon cœur à remettre la direction des affaires intérieures du pays aux mains des Marocains.

Il ne suffit pas qu'un ministre prenne la place d'un directeur français ou qu'un gouverneur marocain soit placé à la tête d'une région pour que cela constitue un transfert du pouvoir. Ce qu'il faut c'est la remise au peuple marocain de la direction de ses affaires.

La situation actuelle dans les villes et en particulier dans les campagnes, le maintien de l'ordre exige avant tout que le mal soit attaqué à sa racine. Pour cela, il faut prendre une série de mesures urgentes pour arrêter les opérations militaires déclenchées contre les habitants du Riff et du Maroc oriental, pour mettre fin aux poursuites engagées contre les résistants et leur donner les garanties nécessaires. Il faut également empêcher les chefs du terrorisme colonialiste ; comme Causse, Cambiaso et Mattei de revenir au Maroc. Il faut libérer les détenus politiques encore en prison, en particulier ceux qui ont été condamnés par les tribunaux militaires français. Il faut permettre le retour dans leur patrie à tous les patriotes exilés et à leur tête Ali Yata, secrétaire du Parti Communiste Marocain, qui vit en exil depuis 1948.

D'autre part, dans l'attente de l'institution d'un système administratif nouveau, il faut au cours de cette étape transitoire, épurer le cadre des pachas, des caïds, des khalifas et des

chioukhs, de tous les éléments corrompus, en particulier de ceux qui se sont associés au complot colonialiste d'août. Il faut les remplacer par des hommes au patriotisme sûr, attachés à la sauvegarde de l'intérêt public.

Il faut placer les pachas et les caïds sous les ordres des représentants du gouvernement marocain dans chaque région. Autrement dit, il s'agit de mettre un terme à l'immixtion dans les affaires marocaines des contrôleurs civils et des officiers des affaires indigènes. Il faut aussi permettre aux gouverneurs marocains de contrôler les forces de police et de gendarmerie, jusqu'au moment où ces forces passeront, après accord, aux mains de l'Etat marocain. Les services de police et de la gendarmerie doivent être épurés des éléments fascistes qui se sont signalés dans la répression des patriotes marocains. Ces éléments sont connus de ceux qui ont été arrêtés et torturés dans les locaux de la police.

Ces mesures nécessaires pour ramener le calme dans les esprits doivent être accompagnées par d'autres dispositions, qui permettront aux Marocains de participer à la conduite des affaires du pays et qui alors amèneront une amélioration du niveau de vie matériel et moral des populations, notamment par l'octroi des libertés démocratiques.

PARTICIPATION DES MAROCAINS A LA GESTION DE LEURS AFFAIRES

La participation des Marocains à la gestion des affaires de leur pays doit être pendant cette période de transition conçue de la façon suivante :

1° Dans les villes : création de comités consultatifs de quartier ; désignation des membres de ces comités en accord avec les autorités marocaines et les partis politiques et diverses organisations, ainsi que des personnalités ayant acquis la confiance générale des gens du quartier.

Formation d'un conseil municipal consultatif composé de membres élus par les comités de quartiers. Le conseil municipal élit un maire provisoire et ses adjoints. Il approuve le budget de la ville.

2° A la campagne :

- a) Chaque douar et chaque fraction de tribu élisent leur djemaa par un vote public ;
- b) Chaque tribu aura son assemblée élue par l'ensemble des djemaas de la tribu ;
- c) Les assemblées des tribus élisent des assemblées régionales qui seront chargées d'aider le gouverneur dans sa mission. Les assemblées rurales et urbaines donneront leur avis dans les affaires politiques, économiques, sociales et administratives et approuveront les budgets. Elles désignent parmi leurs membres des membres de l'Assemblée nationale consultative auprès de S.M. le Sultan et du gouvernement marocain.

RELEVEMENT DU NIVEAU DE VIE DES MASSES LABORIEUSES SITUATION DE LA CLASSE OUVRIERE

1° Les travailleurs marocains sont dans un état de misère indescriptible dû à leur exploitation, à la cherté de la vie et au manque de sécurité sociale.

L'ouvrier marocain touche un salaire ne dépassant pas le plus souvent 60 fr. de l'heure, c'est-à-dire un salaire inférieur à celui que touchent ses camarades en France, en Algérie et en Tunisie. Il est d'autre part toujours exposé au chômage, au licenciement.

2° Il serait juste de prendre en considération cet état de misère dans laquelle se débat l'ouvrier marocain et de lui accorder 115 fr. de l'heure. Les patrons peuvent accorder cette augmentation sans que cela affecte le coût de la vie. Les travailleurs ont besoin en attendant l'institution d'une sécurité sociale complète, ce qui demandera du temps, de conditions de travail humaines qui leur permettront de s'assurer contre les accidents du travail qui se multiplient tous les jours. Il est également nécessaire d'ouvrir de nombreux chantiers pour combattre le chômage.

SITUATION DES PAYSANS

La situation des habitants de la campagne et celle en particulier de l'ouvrier agricole, du kammès et du petit paysan est misérable, soumise à toutes sortes d'injustice. Le paysan est la proie des féodaux, des contrôleurs civils et militaires et des colons qui le soumettent ainsi que sa famille et ses bêtes à des corvées. Le petit paysan est obligé pour payer le tertib de vendre tout ce qu'il possède. Dans les années de famine il se trouve même obligé de vendre son petit lopin de terre afin de s'acquitter de cet impôt.

Le Parti Communiste Marocain ne peut qu'approuver le récent communiqué du ministère de l'Intérieur, interdisant les diffas, les présents, qui étaient imposés aux paysans. Ceux-ci, en effet, devaient se priver pendant des jours et des mois afin de remplir le ventre et les poches des féodaux et des contrôleurs civils. Mais la situation du paysan exige plus d'attention encore.

Notre Parti propose à ce sujet :

— De réformer le tertib complètement en interdisant aux caïds, aux chiouahs, aux contrôleurs civils et aux officiers des Affaires indigènes de participer aux opérations de recensement et de fixation du montant des impôts. Ces dernières opérations doivent être menées par les représentants des djemaas des paysans et par les fonctionnaires du service des Impôts. Cette réforme doit être provisoire en attendant l'abolition du tertib et son remplacement par un impôt démocratique.

— De réformer également le régime des khammès, de façon à leur permettre de toucher le tiers du revenu de la terre qu'ils travaillent.

— D'accorder le droit syndical aux ouvriers agricoles, de leur allouer un salaire égal à celui des ouvriers des industries.

— De répartir les terres des féodaux traitres, les terres volées, les terres de l'Etat et des habbous, entre les paysans qui en sont dépourvus, les khammès et les ouvriers agricoles.

Ces propositions concrètes sont susceptibles, si elles sont réalisées, de ramener l'ordre dans les campagnes marocaines, où le paysan sentira alors que l'ancien régime, avec ses coutumes réactionnaires est en voie de disparition.

ENSEIGNEMENT

Le problème de l'enseignement se pose avec acuité et exige une solution immédiate. Il faut rendre l'instruction en langue arabe obligatoire pour tous les enfants marocains des deux sexes. Il faut construire de nombreuses écoles dans les villes et les campagnes, former un grand nombre de maîtres. Il n'est pas nécessaire que ces écoles soient des palais, c'est leur nombre qui importe le plus. Chaque douar et chaque quartier doit avoir son école pour filles et garçons.

Il est possible de chercher et de trouver déjà des locaux et des immeubles construits pouvant être transformés immédiatement en écoles. Dans ce domaine, il faut s'appuyer sur le peuple, faire confiance à ses initiatives pour mener une guerre sans merci à l'analphabétisme et à l'ignorance.

De même qu'il nous faut établir à travers tout le Maroc toute une chaîne d'hôpitaux pour combattre la maladie et la mortalité.

Ces mesures pour être réalisées exigent de gros capitaux. Le Parti Communiste Marocain propose les moyens suivants pour trouver ces capitaux nécessaires :

- Imposer un impôt sur le revenu. De nombreuses sociétés colonialistes réalisent des bénéfices excessifs en exploitant depuis de nombreuses années et d'une manière éhontée la classe ouvrière ;

- Réduire le budget de la police qui s'est élevé durant ces dernières années dans la proportion de 600 % ;

- Réduire également d'autres budgets de l'administration du protectorat ;

- Obliger les colons à payer tout le montant du tertib et non les 50 % comme ils le font actuellement.

Tous ces revenus permettront au gouvernement marocain de relever le niveau de vie de l'ouvrier et du paysan, de construire des écoles, des gymnases, des orphelinats, et bien d'autres entreprises d'utilité publique.

Pour que tout Marocain puissent exprimer son opinion et défendre ses revendications, il doit pouvoir jouir de toutes les libertés démocratiques, telles que la liberté de réunion, de presse, d'association culturelle et sportive.

L'état de siège doit être aboli.

Telles sont les propositions que le Parti Communiste Marocain pense de son devoir d'exposer pour assurer la participation des Marocains à la direction des affaires du pays, le relèvement du niveau de vie des masses laborieuses urbaines et rurales, le rétablissement de la confiance dans les esprits, créant ainsi un climat politique favorable à l'ouverture des négociations franco-marocaines au cours de cette période transitoire. Aux termes des négociations franco-marocaines, le Maroc pourra avoir un parlement élu, une Constitution démocratique, un gouvernement stable et des institutions nationales procédant du suffrage universel.

Le Maroc sera alors un pays indépendant et son peuple maître de ses affaires.

IL FAUT VEILLER A LA SECURITE ET A LA VIE DES RESISTANTS (1)

Le Parti Communiste Marocain salue la mémoire du patriote Abderrahmane Lamkhanat et de son épouse qui viennent d'être assassinés dans des conditions troublantes, qui appellent un certain nombre de questions.

L'assassinat de ce patriote intervenant après d'autres, souligne que tout se passe aujourd'hui comme s'il existait un plan bien arrêté, destiné à supprimer physiquement les résistants marocains, une fois qu'ils ont été relâchés de prison. Aussi, le Parti Communiste Marocain pose-t-il la question de savoir qui organise ces meurtres, qui est derrière ces agissements criminels ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que les organisateurs du terrorisme colonialiste, les Causse, Cambiaso, Avival, Mattéi, circulent librement au Maroc, et bénéficient de la pleine mansuétude des services résidentiels. Dès les premiers jours, le Parti Communiste Marocain a lancé un avertissement à la suite de la décision du Résident général de lever la mesure d'expulsion qui tenait certains de ces individus loin de notre pays.

La population casablancaise qui a manifesté avec force son émotion et son indignation à la suite de cet assassinat, notre peuple tout entier, exige que la lumière soit faite sur cette affaire. C'est au gouvernement marocain qu'il appartient de tout mettre en œuvre pour que les coupables soient découverts et châtiés comme il convient.

Le Parti Communiste Marocain appelle les patriotes à faire preuve de la plus grande vigilance devant ces agissements criminels, qui s'accompagnent également d'un travail de sape et de division des organisations de la Résistance. Il faut veiller à la sécurité et à la vie des patriotes qui ont joué un rôle essentiel dans la lutte libératrice de notre peuple. Il faut que les poursuites policières qui continuent contre eux cessent sans retard, afin qu'ils puissent mener une vie normale et mieux se défendre contre les coups de ceux qui cherchent à les abattre.

Le Parti Communiste Marocain demande à tous les patriotes de développer leur protestation pour que soient découverts et punis les assassins de Lamkhanat et qu'ainsi soient écartées les menaces qui pèsent sur bien d'autres militants du mouvement national.

IL FAUT EMPECHER LES AVENTURIERS DE NUIRE (2)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain tient à dénoncer solennellement les agissements criminels d'une bande de provocateurs à la solde de l'impérialisme qui, ces derniers temps, a perpétré d'odieux attentats contre des patriotes marocains et dont le dernier en date était dirigé contre le secrétaire de notre Parti, Abdeslam Bourquia.

(1) Déclaration du 1^{er} février 1956.

(2) Communiqué du 11 février 1956.

En effet, vendredi soir 10 février, trois individus armés se sont présentés au domicile de notre camarade. Ce n'est que devant le sang-froid et la riposte énergique de militants communistes que ces assassins ont pris la fuite sans avoir eu le temps d'accomplir leur odieux forfait.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain adresse à notre camarade Addeislam Bourquia et autres militants du Parti, qui ont mis en déroute ces mercenaires, ses plus vives félicitations. Il exprime au secrétaire de notre Parti et à sa famille, sa profonde solidarité et son attachement affectueux.

Cette tentative criminelle dirigée contre notre camarade, liée aux attentats dont furent victimes les patriotes tant à Casablanca qu'en d'autres régions du Maroc, montre que les ennemis enragés de notre peuple n'ont pas désarmé et qu'ils tentent aujourd'hui d'éliminer les patriotes les plus clairvoyants, afin de priver le peuple marocain de ses meilleurs défenseurs.

A la veille de l'ouverture de négociations franco-marocaines, les groupements tels que « Présence Française » commencent à s'agiter et une bande de mercenaires à la solde de l'impérialisme tente de réduire au silence tout ce qui peut contribuer à dénoncer leurs manœuvres et leurs intrigues. C'est parce que le Parti Communiste Marocain a toujours défendu résolument et avec clairvoyance les intérêts nationaux que les ennemis de notre peuple s'attaquent à lui.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes à répondre à ces provocateurs en renforçant leur union, en manifestant une vigilance à toute épreuve, en entourant les meilleurs fils de notre peuple de leur plus ferme solidarité.

Ces derniers jours, les autorités marocaines ont pu avoir certaines indications sur les menées de ces provocateurs. Le peuple attend d'elles la plus large information sur les résultats de leurs enquêtes et la prise de mesures rapides pour empêcher de nuire cette poignée d'aventuriers.

Le Parti Communiste Marocain.

Le 11 février 1956.

LES BASES D'UNE VERITABLE INDEPENDANCE NATIONALE (1)

A la veille de l'ouverture des négociations franco-marocaines, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain tient à réaffirmer les principes sur lesquels doivent s'appuyer ces négociations, pour conduire à la réalisation de l'indépendance nationale de notre pays.



La lutte menée par le peuple marocain a déjà permis d'obtenir la liquidation du coup de force d'août 1953 et la reconnaissance solennelle par le gouvernement français de notre indépendance nationale.

Le Parti Communiste Marocain a salué avec joie ces premières victoires, qui sont le fruit d'une lutte ardente et sans

(1) Déclaration du 15 février 1956.

répét, dirigée par la classe ouvrière et à laquelle ont participé toutes les forces vives de la nation.

Aujourd'hui, le développement irrésistible du mouvement national marocain caractérisé par une participation sans cesse grandissante des masses paysannes, fait que le peuple marocain dispose d'une force invincible, capable de faire triompher ses légitimes aspirations.

C'est là une caractéristique essentielle de la situation de notre pays, qu'illustrent amplement les récentes manifestations qui se sont déroulées tant dans les villes que dans les campagnes.

Le Parti Communiste Marocain avait déjà montré dans un mémoire adressé le 27 novembre 1955 à S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef, combien les masses populaires veulent dans leur élan révolutionnaire, briser le protectorat et expriment leur ferme désir de prendre en main les affaires du pays.

Ce même élan continue d'animer le peuple marocain, qui veut que les négociations franco-marocaines rendent effective l'indépendance promise, lui permettant de prendre réellement la direction de ses propres affaires.

PROTOCOLE DU 11 FEVRIER

La courte période que nous venons de vivre depuis la déclaration de la Celle-Saint-Cloud, a permis d'illustrer une fois de plus l'impossibilité pour le peuple marocain d'exercer sa pleine souveraineté dans le cadre du protectorat.

Ce n'est que le 11 février que le gouvernement marocain, mis en place il y a près de deux mois, a pu signer un accord avec la Résidence générale, lui attribuant certaines responsabilités dans la gestion des affaires du pays.

La Résidence générale s'octroie non seulement la diplomatie et la défense du territoire, mais encore la responsabilité du maintien de l'ordre — police — la fonction publique et de multiples problèmes vitaux sur le plan financier et économique.

Notons, par ailleurs, que cette période a été utilisée pour replâtrer le régime féodal, que les masses paysannes avaient puissamment ébranlé, tandis que les revendications les plus élémentaires des travailleurs demeurent insatisfaites.

Tel est le résultat de cette expérience, qui comporte pour notre peuple deux leçons :

1° D'une part, le rétablissement de l'indépendance complète rend impérieuse la nécessité d'abroger le traité du Protectorat ;

2° D'autre part, le gouvernement français a pour préoccupation dominante de faire le moins de concessions possibles et d'endormir la vigilance de notre peuple par quelques promesses formelles. Cela fait entrevoir les difficultés qui ne manqueront pas de surgir au cours des négociations. Une telle situation nécessite de la part de notre peuple de se dégager de toute protection et de manifester une fermeté sans cesse accrue, s'il ne veut pas se voir frustrer de sa victoire.

A la lumière de ces faits, nous allons voir quelles sont les principales dispositions qui devront servir de base aux négociations franco-marocaines, pour réaliser une véritable indépendance nationale.

I. — ABROGATION DU TRAITE DU PROTECTORAT

La réalisation de l'indépendance complète implique l'abrogation du traité de Protectorat.

Le Parti Communiste Marocain insiste pour que soit levée l'équivoque contenue dans la déclaration de la Celle-Saint-Cloud, laquelle se réfère à un précédent communiqué du gouvernement français qui plaçait les futurs accords dans le cadre du traité du Protectorat.

La signature du protocole, à la veille de l'ouverture des négociations, les commentaires officiels qui prêtent au gouvernement français l'intention de considérer comme définitif tout l'accord, ne peuvent manquer d'alarmer l'opinion publique marocaine et de créer un malaise qui peut porter un grave préjudice au déroulement des négociations.

Il est clair que le Protocole du 11 février 1956, conclu dans le cadre du traité de Fès, n'aura aucune valeur dès le jour où les nouveaux accords seront signés.

Ces nouveaux accords seront basés sur le principe d'une administration du Maroc par les Marocains, sans aucune immixtion étrangère, ce qui implique la suppression de l'appareil administratif du Protectorat et la mise à la disposition de l'Etat marocain des forces de sécurité, celui-ci étant l'unique responsable du maintien de l'ordre sur tout le territoire.

II. — ARMEE NATIONALE — DIPLOMATIE

L'abrogation du Traité de Protectorat remettra entre les mains du peuple marocain l'obligation d'assurer la défense de son territoire et de ses intérêts nationaux, ce qui nécessite pour notre pays le droit d'avoir une armée nationale. Ce principe étant acquis, le Parti Communiste Marocain rappelle que dans la déclaration du 5 décembre, il avait proposé que le noyau de cette armée nationale serait composé des combattants de l'Armée de Libération nationale du Rif et des autres régions.

Le Maroc indépendant fera de son armée nationale un instrument de défense sans aucun objectif agressif.

La diplomatie est un attribut nécessaire de la souveraineté nationale. Le Maroc indépendant devra avoir ses propres représentants auprès des autres nations. Dès la fin des négociations franco-marocaines, notre pays sera amené à entreprendre des démarches similaires auprès du gouvernement espagnol, pour réaliser l'unité de notre territoire et ouvrir des négociations avec les pays signataires du Traité d'Algésiras, afin d'en fluir avec tous les empiètements sur notre souveraineté, imposés par les puissances impérialistes, avant comme après 1912.

Il aura notamment à demander l'évacuation — sans condition — des troupes américaines des bases que les U.S.A. ont acquises illégalement et contre le gré de notre peuple. Ajoutons que ces bases agressives constituent une grave menace pour la sécurité du Maroc et la paix mondiale.

Avec la France, notre peuple est désireux de conclure un traité d'amitié et de paix. Ce traité engagera nos deux pays à poursuivre une politique de paix et de respect de la souveraineté nationale des peuples, basée sur les cinq principes de Bandoeng.

Le Maroc ne devra, en aucun cas, se lier par un quelconque pacte agressif (comme le Pacte Atlantique, le Pacte de Bagdad)

qui lui aliénerait la sympathie de tous les peuples épris de paix et de liberté et lui ferait ravir par les puissances impérialistes sa souveraineté fraîchement acquise.

III. — TRAITE D'AMITIE ET DE FRATERNITE AVEC LA FRANCE

Avec la France, le peuple marocain est désireux de nouer de solides et féconds liens d'amitié et de fraternité.

Si par ailleurs, notre peuple se méfie des notions vagues et ambiguës telles que « l'indépendance dans l'interdépendance », notions qui camouflent les désirs des colonialistes d'imposer de nouveaux liens de sujétion à notre pays, il n'en demeure pas moins qu'il reconnaît la nécessité de conclure des accords économiques et culturels profitables à nos deux pays, et de s'engager dans une franche coopération avec la France, pour assurer la défense de la cause de la paix et de l'indépendance.

Le peuple marocain, qui a secoué le joug de l'oppression coloniale, voit dans le peuple français un peuple ami, capable de l'aider à rattraper le retard économique qui l'accable, à consolider son indépendance face aux convoitises des impérialistes. Il est prêt à conclure un traité d'amitié et de fraternité, qui aura pour base le respect mutuel de la souveraineté nationale.

Sur cette base, peut être conclue une série d'accords portant principalement :

a) ACCORDS CULTURELS :

Le Maroc nouera avec la France des accords culturels, qui permettront un libre échange sur le plan artistique, littéraire, scientifique. Ces accords devront avoir pour souci essentiel de ne porter aucune atteinte au caractère national de notre culture et permettre à l'Etat marocain d'engager une lutte efficace contre l'analphabétisme.

b) ACCORDS ECONOMIQUES :

Il ne fait pas de doute que l'indépendance à laquelle aspire le peuple marocain, ne peut se réaliser et se consolider que si elle s'appuie sur une économie nationale, dégagée de l'emprise des oligarchies financières étrangères. L'indépendance économique de tout pays est la condition indispensable pour l'exercice effectif de sa pleine souveraineté.

L'économie marocaine est, jusqu'à ce jour, sous la coupe de groupements financiers étrangers, préoccupés essentiellement de tirer le maximum de profits de nos richesses nationales, et qui nourrissent l'espoir de maintenir leurs privilèges exorbitants dans le cadre de nouveaux accords.

Le peuple marocain et, en premier lieu, les travailleurs qui ont souffert et qui souffrent encore de l'exploitation coloniale, aspirent à voir leur pays maître de ses richesses et en mesure d'édifier une véritable économie nationale, capable d'assurer à chacun le bien-être auquel il a droit.

Par exemple, le Maroc souverain pourra nationaliser certaines richesses du sol et du sous-sol, reprendre les terres spoliées et les redistribuer aux fellahs, etc.

C'est sur la base d'une liberté d'action intégrale du gouvernement marocain, que notre pays pourra conclure des accords économiques avec la France, au plus grand profit de nos deux pays.

Ces accords ne devront nullement empêcher notre pays de nouer des relations économiques avec toutes les nations qui désireront faire des échanges, sur pied d'égalité ou apporter une aide désintéressée et sans conditions au relèvement de notre économie, à l'exemple des accords économiques existant entre l'U.R.S.S. et l'Inde, entre l'U.R.S.S. et l'Egypte.

c) INTERETS DES FRANÇAIS DU MAROC

Les intérêts de la France et des Français résidant au Maroc seront sauvegardés dans le cadre d'une souveraineté sans partage.

Les Français du Maroc jouiront comme les Marocains de toutes les libertés démocratiques : liberté de conscience, de culte, de presse, de réunion, ainsi que du droit d'association (syndicats, coopératives, etc.).

Dans le cadre de la législation de l'Etat marocain souverain, le gouvernement marocain garantira aux populations françaises leurs intérêts économiques, commerciaux ou industriels. Elles auront la faculté de constituer leurs Chambres agricoles, commerciales, industrielles propres, afin de soumettre et de défendre leurs doléances auprès des hautes autorités marocaines.

Il est précisé que les terres spoliées reviendront à l'Etat marocain, lequel les répartira, en même temps que les terres des féodaux traîtres à la nation, aux fellahs qui en sont dépourvus.

Il sera garanti aux Français du Maroc les droits et les moyens de faire instruire leurs enfants en langue française.

Ils auront la faculté de demander la nationalité marocaine.

Telles sont les grandes lignes des principes sur lesquels doivent se dérouler les négociations franco-marocaines.

Il est certain que notre peuple souhaite ardemment le succès de ces négociations, à l'issue desquelles sera réalisée l'indépendance, fruit de 44 années de lutte, pleine d'abnégation et d'héroïsme.

Par la voie de la négociation, il sera possible de résoudre tous les litiges qui existent entre notre pays et la France, à la condition que toute politique de force soit résolument abandonnée.

Le Parti Communiste Marocain estime que la réalisation de cette condition doit amener les autorités françaises à prendre certaines mesures urgentes :

— *Arrêt des opérations militaires engagées* par les troupes françaises contre les populations du Rif et d'autres régions, et ouverture de pourparlers avec les représentants de l'Armée de Libération nationale. Il est clair que le peuple marocain unanime soutient les combattants du Rif et des autres régions, qui luttent pour la réalisation de notre indépendance nationale. Ces combattants doivent être considérés et respectés comme tels.

— *Levée de l'état de siège, respect des libertés* de réunion, de presse. Le Parti Communiste Marocain souligne que les mesures interdisant les journaux « Espoir » et « Hayat-ech-Chaâb », n'ont pas encore été levées.

— *Libération de tous les emprisonnés politiques et retour des exilés.* La levée de la mesure d'expatriation qui touche le secrétaire du Parti Communiste Marocain, Ali Yata, récemment refoulé par le résident A. Dubois.

L'ensemble de ces mesures contribuera à assainir le climat dans lequel se dérouleront les négociations et sera une garantie de leur succès.



Le peuple marocain, plein de confiance en la puissance que recèle notre mouvement national, à la tête duquel se trouvent la classe ouvrière et la paysannerie, suivra avec attention ces négociations et souhaite qu'elles se déroulent au grand jour, afin de suivre pas à pas leur cheminement.

Il sait que des difficultés ne manqueront pas de surgir au cours de ces négociations, que l'indépendance promise n'est pas encore acquise. Il sait que les tenants des privilèges du colonialisme ne désarment pas et exercent dès maintenant des pressions, multiplient le chantage, les intimidations, comme en témoignent les agissements du groupement « Présence Française » et leurs scandaleuses exigences.

Eclairé par l'expérience des négociations franco-tunisiennes, ainsi que par les difficultés qui ont déjà surgi pour l'élaboration du Protocole du 11 février 1956, conscient des obstacles qui se dressent déjà, des manœuvres qui inspirent les ultracoloniaux et auxquelles sont sensibles les gouvernants français, il saura redoubler de vigilance et engager sans tarder une bataille nationale afin de surmonter toutes les difficultés et appuyer efficacement les représentants de notre pays, au cours de ces négociations décisives pour l'avenir de notre patrie.

A cette condition, on peut espérer la réalisation proche du vœu le plus cher au cœur de tous les patriotes marocains, d'autant plus que notre peuple peut compter sur la solidarité agissante de la classe ouvrière française, dirigée par le glorieux Parti Communiste Français, et sur celle de nos frères d'Algérie et de Tunisie, qui luttent avec héroïsme pour le même idéal de paix et de liberté, et d'indépendance.

NEGOCIATIONS POUR L'ABROGATION DU TRAITE DE FES ET LA RECONNAISSANCE DE L'INDEPENDANCE (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain a procédé à l'examen de la situation à la veille de la reprise des négociations.

Le Bureau Politique considère que les revendications présentées par S.M. le Sultan dans le discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture des négociations, ne peuvent qu'être pleinement approuvées par notre peuple. Notre pays unanime, ainsi que l'a maintes fois affirmé le Parti Communiste Marocain, exige l'abrogation du Traité de Protectorat et la reconnaissance de l'indépendance nationale.

D'autre part, le Bureau Politique souligne que le succès des négociations risque d'être compromis par trois ordres de faits : les intentions du gouvernement français tendant à enfermer les négociations dans le cadre du Traité de Protectorat ; l'extension

(1) Communiqué du 21 février 1956.

des opérations militaires et policières contre les patriotes marocains, comme en témoignent les ratissages opérés à Taza ; les agissements et les exigences scandaleuses de « Présence Française », ouvertement encouragés par la Résidence générale.

C'est en présence de ces faits, que le peuple marocain a considéré à juste titre qu'il ne pouvait relâcher un instant sa lutte, sous peine de se voir frustrer des fruits de sa victoire.

Le Bureau Politique affirme qu'il appartient au gouvernement français de remédier à cette situation en prenant les engagements que notre pays et ses représentants attendent de lui : abrogation du Traité de Fès et reconnaissance solennelle de l'indépendance nationale, arrêt des opérations militaires et policières. Sur cette base, et sur cette base seulement, les négociations pourront continuer à se poursuivre pour l'aménagement des relations nouvelles entre nos deux pays, sur une base d'égalité et de libre coopération.

Le Bureau Politique est convaincu que ces engagements pris par le gouvernement français, les négociations aboutiraient à un accord que le peuple marocain est prêt à accepter s'il satisfait ses aspirations.

Le Bureau Politique constate que cet ensemble de faits confirme que le Parti Communiste Marocain a eu raison de dire que les négociations sont une bataille qu'il faut gagner. Leur succès dépend essentiellement de l'action vigilante et unie de tout notre peuple.

Le Parti Communiste Marocain.

Le 21 février 1956.

IL FAUT SOUTENIR, PAR TOUS LES MOYENS, LA LUTTE DE NOS COMPATRIOTES CONTRE FRANCO, POUR L'UNIFICATION DU PAYS (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain élève une solennelle protestation contre la répression sanglante que les autorités franquistes viennent de déclencher contre nos compatriotes de la zone khalifienne.

Le Bureau Politique salue avec émotion la mémoire des patriotes tombés sous les balles des impérialistes espagnols, il assure toutes les autres victimes, les blessés, les emprisonnés, ainsi que leurs familles de son entière solidarité.

Ainsi donc, au moment même où notre pays fête avec enthousiasme la reconnaissance de l'indépendance nationale, à Tetouan, Larache, dans toute la zone khalifienne, le sang coule, le deuil frappe des familles entières. Et c'est Franco, le prétendu ami de notre peuple, qui est responsable de ce sang et de ces deuils, Franco qui prétend maintenir sous sa botte nos frères de la zone khalifienne. Les fusillades tragiques qui se sont produites dans cette région achèveront de dissiper les illusions et de mettre à nu le vrai visage du dictateur franquiste, bourreau du peuple espagnol et de notre peuple.

(1) Communiqué du 7 mars 1956.

Le Bureau Politique appelle tous les patriotes sans distinction aucune à faire entendre leur protestation contre ces crimes, à exiger avec nos frères de la zone khalifienne la libération et le rattachement de cette zone à l'ensemble du pays. Il les appelle à soutenir par tous les moyens la lutte libératrice de nos compatriotes de cette région.

REDOUBLER D'EFFORTS POUR RENDRE EFFECTIVE NOTRE INDEPENDANCE NATIONALE (1)

Le Bureau politique du Parti Communiste Marocain, après avoir analysé la situation politique au lendemain de la proclamation de l'indépendance nationale, tient une fois de plus à s'incliner devant la mémoire des glorieux combattants morts pour assurer le triomphe de notre cause sacrée.

Le peuple marocain, qui vient de fêter avec éclat cette victoire historique, n'oubliera jamais l'exemple de tous ceux qui ont consenti tant de sacrifices pour rendre à notre patrie sa liberté et son indépendance.

Le Parti Communiste Marocain, qui a puissamment contribué au sein du mouvement de libération à mobiliser toutes les forces nationales pour ce grand combat, renouvelle à cette occasion ses félicitations à S.M. le Sultan et au gouvernement marocain pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de réaliser les aspirations du peuple marocain.

Notre Parti adresse son salut affectueux à son secrétaire Ali Yata, ce courageux et clairvoyant défenseur de la cause nationale expatrié depuis près de 8 ans par les colonialistes français, et que rien ne doit empêcher aujourd'hui de rentrer dans sa patrie.



L'action et l'union des forces nationales qui ont permis une issue heureuse de la première phase des négociations franco-marocaines, doivent continuer à se développer pour réaliser les objectifs que tout le mouvement national soutient ; à savoir :

1° *Rendre effective notre indépendance nationale* en assurant le transfert entre les mains du gouvernement marocain de tous les attributs de la souveraineté, en permettant à notre peuple de disposer d'une armée nationale et d'une diplomatie indépendante, toutes deux mises au service de la cause de la paix et de la liberté. Les négociations en cours pour réaliser cet objectif permettront à notre pays de sceller avec la France un traité d'amitié et de fraternité sur une base d'égalité et de respect mutuel.

2° *Assurer l'unité territoriale de notre pays* ; les récentes manifestations populaires ont prouvé combien est grand le désir du peuple marocain de voir se réaliser

(1) Déclaration du 20 mars 1956.

l'unité de notre pays, ce qui implique non seulement la fin de l'occupation franquiste en zone khalifienne, mais encore le rattachement de Tanger à la mère patrie et l'évacuation par les U.S.A. des bases militaires que les gouvernants français leur avaient illégalement octroyées.

3° *L'abrogation du Traité d'Algésiras* que les puissances impérialistes nous avaient imposé, permettra à notre pays de recouvrer son indépendance économique, condition essentielle pour la consolidation de notre indépendance nationale.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain estime qu'autour de ces objectifs doivent s'unir toutes les forces de la nation afin d'en assurer la pleine réalisation.

Si aujourd'hui notre indépendance est proclamée et qu'en conséquence — conformément aux conditions soulignées par notre Parti dans son organe central « Hayat-ech-Chaâb » du 10 mars — les combattants du Rif et des autres régions doivent cesser la lutte armée, il n'en demeure pas moins que les patriotes marocains doivent manifester une vigilance à toute épreuve face aux incessantes manœuvres et intrigues que déploient les ennemis acharnés de notre peuple, les ultra-colonialistes et leurs agents désespérément accrochés à leurs sordides privilèges.

Le Parti Communiste Marocain qui a solennellement accordé son soutien au gouvernement marocain au lendemain de sa formation, lui renouvelle aujourd'hui son appui pour tous les efforts qu'il fera dans la voie de la satisfaction des revendications nationales.

Il appelle tous les patriotes à s'unir et à redoubler d'efforts pour venir à bout de tous les obstacles, pour édifier un Maroc libre et indépendant capable d'améliorer en premier lieu le sort des travailleurs qui sont à la tête de notre lutte nationale et qui ont tant souffert du colonialisme, et d'assurer à chacun une vie libre et heureuse.

Dans l'accomplissement de cette tâche exaltante, le peuple marocain peut compter sur l'aide du puissant camp socialiste et de tous les peuples en lutte pour la paix et d'indépendance nationale.

ABDELKRIM BEN ABDALLAH ASSASSINE. IL FAUT METTRE LES MERCENAIRES DANS L'IMPOSSIBILITE DE NUIRE AUX INTERETS DE LA PATRIE (1)

Des mains criminelles ont assassiné notre camarade Abdelkrim Benabdallah, membre du Bureau Politique du Parti Communiste Marocain, ingénieur des Mines.

C'est samedi 31 mars, vers 20 h. 30, que notre camarade fut lâchement attaqué par derrière au moment où il sortait de chez lui par plusieurs individus armés qui l'ont abattu par balles de revolver.

(1) Communiqué du 1^{er} avril 1956.

Ce crime, venant après d'autres commis contre des patriotes marocains de toutes tendances, au moment où le Maroc vit ses premiers jours d'indépendance et à la veille de la réalisation de l'unité territoriale de notre pays, ne peut que s'inscrire à l'actif des ultra-colonialistes et de leurs valets, qui n'ont pas admis l'échec cuisant qu'ils ont subi.

Le but de ces provocateurs, en commettant de tels crimes et en privant notre pays de ses meilleurs défenseurs, est de tenter d'empêcher notre jeune Etat d'aller de l'avant dans la voie de la construction d'un Maroc nouveau.

Le Parti Communiste Marocain salue la mémoire d'Abdelkrim Benabdallah, ce grand patriote tombé au champ d'honneur.

Il assure sa femme, ses deux petits enfants, ses parents, de sa solidarité et de sa profonde sympathie.

Il réclame l'ouverture d'une enquête sérieuse pour découvrir et châtier les criminels qui complotent contre notre pays.

Il appelle tous les patriotes sans distinction à faire preuve de vigilance et d'union afin d'empêcher cette bande de mercenaires de continuer à nuire aux intérêts de notre patrie.

UNITE TERRITORIALE DU PAYS (1)

Le voyage en Espagne de Sa Majesté Sidi Mohamed V et des représentants du gouvernement, marque la première phase des négociations hispano-marocaines qui doivent aboutir à la reconnaissance solennelle par le gouvernement espagnol de l'indépendance et de l'unité de notre pays.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain se réjouit de cette nouvelle victoire, fruit de la lutte héroïque de notre peuple et des efforts déployés par Sa Majesté Sidi Mohamed V et le gouvernement.

Après la conquête de l'indépendance nationale, le rétablissement de l'unité territoriale de notre pays morcelé par les impérialistes, répond à l'une des aspirations les plus chères de la nation.

Au moment où s'ouvrent ces entretiens, le Bureau Politique rappelle la position qu'il a toujours défendue, concernant la zone Nord, à savoir :

— Abrogation de la convention franco-espagnole établissant le protectorat espagnol sur cette zone ;

— Abolition du régime particulier de l'enclave d'Ifni, des présidios de Ceuta, Mellila, considérés arbitrairement comme territoires espagnols.

— Rattachement de toute cette zone à l'ensemble du pays sans aucune réserve ou particularité administrative ou autres.

Concernant les problèmes des relations avec l'Espagne, le Bureau Politique rappelle qu'ainsi que l'a déclaré Sa Majesté

(1) Communiqué du 4 avril 1956.

le Sultan dans sa réponse à la lettre du général Franco, elles doivent être caractérisées par le respect mutuel de la souveraineté des deux pays.

Le Bureau Politique estime de son devoir de souligner que face aux sollicitations probables de Franco pour amener notre pays à instaurer un régime autoritaire ou à accepter un traité d'alliance de caractère agressif, le respect même de notre souveraineté doit permettre d'interdire au dictateur franquiste toute ingérence dans les affaires intérieures de notre pays.

Le Bureau Politique appelle tous les patriotes à apporter leur plein appui aux chefs de l'Etat et aux représentants de notre pays, pour le succès des négociations hispano-marocaines.

GLOIRE A ABDELKRIM BEN ABDALLAH, LACHEMENT ASSASSINE ! (1)

Ce sont de véritables obsèques nationales que la population de Casablanca unanime, a fait hier à notre regretté camarade Abdelkrim Benabdallah, membre du Bureau Politique du Parti Communiste Marocain, tombé à son poste de combat, lâchement assassiné par un groupe de mercenaires à la solde des ennemis de notre patrie.

En signe de protestation et de solidarité, les boutiques des deux médinas ont fermé, les patriotes de toutes tendances avec à leur tête les représentants officiels du Parti de l'Istiqlal et du P.D.I. ainsi que ceux d'autres organisations patriotiques marocaines et algériennes, ont été aux côtés de leurs frères, les communistes marocains, dans l'imposant cortège qui conduisit à sa dernière demeure le martyr de la patrie, Abdelkrim Benabdallah.

Le Parti Communiste Marocain remercie tous ces patriotes qui ont montré par leur unanimité que le mouvement national est décidé, fermement, à mettre en échec les tentatives de ceux qui complotent contre notre jeune Etat, et veulent empêcher de construire un Maroc nouveau où triompheront la liberté et la démocratie.

Nous remercions aussi tous les démocrates français qui sont venus nombreux témoigner leur solidarité.

Le Parti Communiste Marocain proteste d'autre part contre les services de police français qui ont tenté d'empêcher la bonne marche du cortège en dressant des barrages.

Le Parti Communiste Marocain exprime de nouveau son indignation contre l'assassinat de Abdelkrim Benabdallah et réclame avec insistance une enquête sérieuse. Il appelle tous les patriotes à renforcer leur union et à développer leur action pour l'édification d'un Maroc nouveau, libre, unifié, démocratique et prospère.

(1) Communiqué du 4 avril 1956.

THE
JOURNAL
OF
THE
AMERICAN
MEDICAL
ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL., U.S.A.
1914

THE JOURNAL OF THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION

Published weekly, except during the months of December and January, when it is published bi-weekly.
Subscription price, \$5.00 per annum in advance.
Single copies, 15 cents.
Entered as second-class matter, October 3, 1911, under post office number 384, at Chicago, Ill., under special permission of the post office and inspection service at Chicago, Ill., for mailing at special rate of postage provided for in the act of October 3, 1917, authorized on July 16, 1918.
Acceptance for mailing at special rate of postage provided for in the act of October 3, 1917, authorized on July 16, 1918.

PUBLISHED BY THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION
535 N. Dearborn St., Chicago, Ill.
Telephone: 524-2141
Cable: 524-2141
Subscription orders, notices of change of address, and all correspondence should be sent to the Editor, The Journal of the American Medical Association, 535 N. Dearborn St., Chicago, Ill.

Copyright, 1914, by American Medical Association
All rights reserved
No part of this publication may be reproduced without the written permission of the American Medical Association

Published by the American Medical Association
535 N. Dearborn St., Chicago, Ill.
Telephone: 524-2141
Cable: 524-2141
Subscription orders, notices of change of address, and all correspondence should be sent to the Editor, The Journal of the American Medical Association, 535 N. Dearborn St., Chicago, Ill.

Published by the American Medical Association
535 N. Dearborn St., Chicago, Ill.
Telephone: 524-2141
Cable: 524-2141
Subscription orders, notices of change of address, and all correspondence should be sent to the Editor, The Journal of the American Medical Association, 535 N. Dearborn St., Chicago, Ill.

QUATRIEME PARTIE

L'EDIFICATION DE L'INDEPENDANCE

Devant le gouvernement qui vient de négocier l'indépendance politique et l'unification du Maroc se posent des problèmes ardues et divers.

La situation du pays est en effet grave. Le cabinet constitué en décembre 1955, issu d'un compromis, est totalement dépourvu d'unité. Les désaccords qui le minent sont portés sur la place publique par les heurts opposant militants de l'Istiqlal et du P.D.I., par une certaine surenchère qui vient aggraver la situation quasi anarchique provoquée par l'effondrement de l'administration coloniale, par le sabotage administratif et économique, par les intrigues impérialistes et complots de « Présence Française ». Aussi, aux mouvements populaires antifeodaux légitimes, s'ajoute une série d'assassinats de patriotes, en particulier communistes comme Abdelkrim Ben Abdallah, Setti et de nombreux résistants. Les impérialistes cherchent à utiliser cette situation pour diviser le mouvement national, notamment en multipliant les calomnies contre le Parti Communiste Marocain.

Cette situation va se prolonger jusqu'au mois de juillet; puis la discipline nationale et les mesures prises par le gouvernement parviendront à rétablir l'ordre dans le pays.

Entre temps, le gouvernement a réalisé dans les faits la passation des pouvoirs par la signature d'une convention diplomatique avec la France, l'installation des premières ambassades à l'étranger et l'admission du Maroc à l'O.N.U., par la création d'une armée nationale. Celle-ci, durant l'été 1956, parfait son organisation par l'intégration des anciennes forces khalifiennes et surtout de l'Armée de Libération Nationale.

D'autre part, la zone de Tanger est rattachée politiquement et administrativement au territoire national, tandis que la conférence de Fedhala, au mois d'octobre, enregistrera son statut économique.

Mais, si pour la réalisation de ces objectifs, les dissensions intérieures du gouvernement ont pu être surmontées, pour d'autres problèmes urgents, tels que le relèvement du niveau de vie, la lutte contre le chômage, la solution de la crise économique ou l'instauration d'un régime démocratique, les contradictions internes de l'équipe ministérielle se sont révélées insolubles.

Les quelques décisions prises sont soit impopulaires, comme l'augmentation des impôts indirects, soit en retrait sur les possibilités comme la décision de créer une Assemblée Nationale Consultative.

Tout ceci favorise les menées antinationales et antipopulaires, telles la tentative de création d'un « parti berbère » soumis aux féodaux, ou le complot des « tracts berbères » de Présence Française.

Pour toutes ces raisons, le mécontentement populaire va croissant. Il est donc nécessaire que les partis et organisations nationales clarifient leurs positions par rapport aux problèmes posés devant la nation. Aussi, la fin du mois d'août voit-elle se multiplier congrès et conférences nationales.

Le P.D.I. et certaines personnalités indépendantes cherchent à valoriser la gestion du gouvernement en fonction, mais l'U.M.T., le Conseil National de la Résistance et l'Istiqlal proposent un programme précis : évacuation des troupes étrangères, retour du Maroc à ses frontières historiques, réforme agraire, certaines nationalisations, etc...

Ce programme rejoint les points essentiels du programme immédiat et déjà connu du Parti Communiste Marocain. Son Comité Central, réuni le 9 septembre, le confirme, proposant en outre un plan pour l'édification d'une économie nationale indépendante.

La crise gouvernementale latente n'éclatera pourtant que fin octobre, après l'ignominieux enlèvement des leaders du FLN par les colonialistes français.

La conférence Nord-Africaine de Tunis, à laquelle ils se rendaient est annulée. L'ambassadeur marocain à Paris est rappelé, tandis que, à Meknès, des troubles graves éclatent.

Le gouvernement de coalition démissionne alors.

Le deuxième cabinet Bekkaï est formé après quelques jours de négociations. Il est, lui aussi, le fruit d'un compromis, puisque certains de ses membres, « libéraux indépendants » et le président du conseil lui-même ne partagent pas les vues de la majorité istiglalienne sur de nombreux problèmes essentiels, puisque les minoritaires ne bénéficient pas d'appuis populaires.

La situation politique que le nouveau ministère doit affronter est dominée par le conflit franco-algérien et sa conséquence directe, la rupture des relations franco-marocaines, par le problème général des relations avec l'Occident après l'agression anglo-franco-israélienne contre l'Egypte, par la crise économique compliquée d'une crise des cadres administratifs.

La fin de l'année 1956 est marquée par la mise en place de l'Assemblée Nationale Consultative et l'adoption du budget présenté par le ministre de l'Economie Nationale.

Mais dès janvier 1957, le Maroc doit faire face à une offensive conjuguée de l'impérialisme et de la féodalité.

Durant le voyage du roi en Italie et en Espagne, le gouverneur du Tafilalet, Addi ou Bihi, après avoir refusé de mettre en pratique les réformes administratives et judiciaires décidées par le gouvernement, entre en rébellion ouverte, grâce à l'aide et à la protection de l'armée française. Son isolement total par rapport à la population et la riposte du gouvernement aboutissent à sa capture rapide.

Cependant, les impérialistes français accentuent leur pression militaire sur les éléments de l'Armée de Libération stationnés dans le sud du pays. Les effectifs des forces françaises stationnées à l'intérieur des frontières marocaines ont été renforcées. Après la conférence militaire de Tindouf, le général Cogny proclame que l'armée qu'il commande a pour mission de protéger ressortissants et bien français au Maroc, et de contrôler, en outre, les frontières du pays de l'intérieur.

Cette agressivité des colonialistes rend plus intolérable encore le stationnement de troupes étrangères sur le sol natio-

nal. Le peuple attend une solution qui priverait les impérialistes de moyens de pression sur la politique intérieure du pays et d'une base d'attaque contre l'Algérie. Cette solution ne peut être que le départ de ces troupes. Le gouvernement met alors l'accent sur la question des frontières et celle du stationnement des troupes françaises, mais sans parvenir à un résultat concret.

Des relations normales entre la France et le Maroc sont cependant rétablies à la fin du mois de mars. M. Bouabid négocie une aide financière à Paris, aide qui ne sera pas versée, les Français, faisant de la signature de la convention d'établissement un préalable.

Au même moment, la diplomatie marocaine est l'objet d'un assaut de propositions venant de l'Occident. Missions diplomatiques et voyages princiers se succèdent à Rabat. On parle d'adhésion au Pacte de Bagdad, de participation à un éventuel Pacte Méditerranéen.

Mais pour le peuple, tous ces succédanés de l'impérialisme sont discrédités. Le conflit franco-algérien et la récente agression contre l'Égypte ont achevé d'éclairer l'opinion sur les véritables desseins de l'occident cachés sous les promesses d'« aide » économique. Toutes les tentatives occidentales enregistrent donc un échec. Ainsi M. Richard, « commis voyageur » de la doctrine Eisenhower n'obtient aucun résultat lors de son passage à Rabat.

Les ingérences françaises reprennent pourtant de plus belle au mois de mai. A propos de l'arrestation des fils du Glaoui, le gouvernement de Paris proteste contre l'atteinte portée à des « amis de la France ». La protestation est rejetée par le gouvernement marocain comme une grossière provocation.

Une initiative heureuse vient alors briser le carcan de l'Acte d'Algésiras et renflouer en partie les finances. Le 5 juin, le gouvernement décide l'établissement de nouveaux tarifs douaniers, frappant en particulier les produits de luxe et protégeant le marché national. Désormais, l'industrie marocaine pourra se développer, dans la mesure où elle saura trouver les capitaux nécessaires.

Or, le moyen le plus efficace pour promouvoir l'industrialisation est la nationalisation d'un certain nombre d'entreprises et exploitations agricoles aux mains des sociétés et colons français. Cette récupération du patrimoine national est subordonnée, dans une certaine mesure, à la signature d'une convention d'établissement.

Certes, l'intention du gouvernement n'est pas de procéder à de telles nationalisations. Mais il réclame, au moins, le droit de récupérer les terres dites « de colonisation officielle » qui ont été accaparées par les colons. La France, elle, n'entend céder sur rien; au contraire elle multiplie les chantages à l'aide économique et réclame, pour ses ressortissants au Maroc des droits abusifs et exceptionnels.

Les négociations en sont à ce point en août 1957. La classe ouvrière entraîne alors les masses populaires dans les manifestations du 20 août, dont les mots d'ordre sont dirigés contre les prétentions des impérialistes et pour l'évacuation de leurs troupes.

Par ailleurs, la jeunesse d'avant-garde, donne durant les mois d'été la mesure de sa maturité et de son enthousiasme constructif par la construction de la « Route de l'Unité ».

Dans le domaine agraire, un double problème se pose : distribuer les terres des colons et féodaux aux paysans qui en manquent, élever le niveau général de la production. Tandis que les négociations pour la convention d'établissement végétent, après maintes hésitations, une loi est promulguée, mettant sous séquestre les biens d'une première liste de féodaux traîtres.

C'est un pas dans le sens d'une réforme agraire. La féodalité le ressent comme tel et inspire alors des mouvements politiques à sa dévotion comme le « Mouvement Populaire » que le gouvernement interdit (octobre 1957).

En même temps est mise en route l'« Opération Labour » qui permet d'élever le rendement de 160.000 hectares de terres appartenant à de petits paysans.

A la fin de l'automne, un problème passe au premier plan de l'actualité. C'est celui de la libération des territoires encore soumis au joug des colonialistes, problème resté jusqu'alors au stade de la propagande et des pourparlers diplomatiques.

Au début du mois de décembre, les Aït Ba Amram de l'enclave d'Ifni se soulèvent. Franco a beau invoquer les « droits historiques », ses arguments n'ont aucune prise sur les combattants ou sur le peuple marocain unanime qui les soutient. Malgré les bombardements, malgré les renforts, les troupes franquistes sont rapidement contraintes de se réfugier à l'intérieur de la ville d'Ifni, abandonnant le reste du territoire.

Au même moment, l'Armée de Libération du Sahara entre en action. Elle enregistre des succès répétés dans le Rio de Oro et Saguiet el Hamra, puis en Mauritanie sous contrôle français.

Cependant, depuis le début du soulèvement, les deux puissances colonialistes se sont concertées et se prêtent main forte. Leur collusion est d'ailleurs officielle. Les Etats-Unis les soutiennent diplomatiquement et matériellement.

La cause marocaine bénéficie, elle, du soutien des pays d'Afrique et d'Asie. Réunie fin décembre au Caire, la conférence Afro-Asiatique, à laquelle pourtant ne participent ni l'Assemblée Consultative Marocaine, ni le Parti de l'Istiqlal, proclame sa solidarité avec le peuple marocain en lutte pour l'unification totale de son territoire national.

Impuissant devant les succès de l'Armée de Libération, Franco veut réagir en reniant les accords déjà mis au point et concernant le retrait de la peseta de l'ex-zone Nord. Sa mauvaise foi se manifeste à nouveau, mais finalement, après de laborieuses discussions, l'unification monétaire est réalisée (février 1958). Puis, après bien des manœuvres, l'Espagne doit également céder quant à la rétrocession du territoire de Tarfaya.

Pourtant, depuis l'agression française contre le village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef, la collusion hispano-française au Sahara s'est renforcée. Les bombardements font rage au sud du Draa et les réfugiés affluent vers Goulimine.

Les colonialistes français mettent en avant un prétendu « gouvernement mauritanien », mais deux ministres de ce cabinet fantoche rallient Rabat, de même que l'Emir de Trarza, témoignant ainsi du désir ardent des populations sahariennes d'être enfin rattachées à la mère patrie.

Le gouvernement marocain est malheureusement paralysé par l'exaspération de ses contradictions internes. Les seules mesures prises sont négatives : interdiction des manifestations populaires après l'agression française contre Sakiet-Sidi-Youssef, suspension des journaux du P.D.I. Le problème des libertés démocratiques et de la constitutionnalité reste entier, tandis que devant la carence gouvernementale, toutes les surenchères sont possibles.

De cette situation, une crise ministérielle va sortir. Le 2 mars, l'Istiqlal réunit son comité exécutif à Tanger et annonce un programme de politique étrangère conforme aux nécessités de l'heure : évacuation des troupes étrangères, renforcement de l'aide à l'Algérie, lutte pour libération des territoires encore occupés. Il réclame pour cela la formation d'un cabinet homogène istiglalien.

Quelques jours après, le Roi prononce à M'Hamid un important discours, apportant le soutien officiel du Maroc Libre aux Sahariens luttant pour la réunification totale du territoire national.

La crise gouvernementale éclate quelque temps après, par la pétition des « éléments indépendants » qu'appuient le P.D.I. et les animateurs du « Mouvement Populaire » dissous. Le Président Bekkaï lui apporte sa caution.

Le troisième cabinet du Maroc indépendant ne sera mis sur pied qu'après la conférence pan-africaine d'Accra et la conférence nord-africaine de Tanger qui jette les bases d'un Maghreb uni et libre, décidant le renforcement de l'aide matérielle et politique à la lutte du peuple algérien, clef de voûte de la libération pleine et entière du Maghreb Arabe.

LUTTER POUR LIBERER CEUTA, MELILLA, IFNI ET LE RIO-DE-ORO (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain salue avec joie la réalisation de l'accord hispano-marocain aux termes duquel le gouvernement espagnol reconnaît l'indépendance et l'unité de notre pays, et abroge la convention du 27 novembre 1912 établissant le protectorat espagnol sur la zone nord du territoire national.

C'est une nouvelle et grande victoire de notre peuple.

Une page glorieuse de notre histoire est tournée.

Désormais, devant tous les Marocains s'ouvrent d'exaltantes perspectives de transformer notre Maroc en une nation puissante, prospère et heureuse.

Le Bureau Politique salue en cette occasion la mémoire de tous les combattants de la cause nationale dont les sacrifices immenses ont permis de forger cette nouvelle victoire ; il adresse en cette circonstance une pensée émue à Abdelkrim Benabdallah qu'un lâche assassinat, œuvre des ennemis de notre patrie, a empêché de fêter avec notre peuple la joie de cette nouvelle victoire pour laquelle, avec l'ensemble de notre Parti, il a consenti tant de sacrifices.

Le Bureau Politique constate que dans la déclaration commune, aucune mention n'est faite concernant les présidios de Ceuta, Mellila, l'enclave d'Ifni, le territoire de Rio-del-Oro, tous régis par des conventions particulières. Il est indispensable que ces deux villes dont l'importance est décisive pour la vie économique de la zone nord, soient ainsi que Ifni et Rio-del-Oro, intégralement rattachées à l'ensemble du pays sans restriction aucune. Sans ce rattachement, la réunification du territoire national serait bien amoindrie.

Il est également nécessaire que notre pays réalise au plus vite son unité monétaire, condition de son unité économique.

En ces jours où notre pays est en voie de retrouver son unité territoriale et sa souveraineté séculaire, le Bureau Politique appelle tous les Marocains à s'unir plus étroitement que jamais, et à agir pour parachever la réunification du territoire national, en le libérant des servitudes encore existantes, en obtenant le rattachement de Tanger à l'ensemble du pays.

HALTE AUX FAUTEURS DE DESORDRE ET D'ANARCHIE (2)

Une lâche attentat a été perpétré le 9 avril contre la voiture qui transportait Abdeslam Bourquia, secrétaire du Parti, Abdallah Layachi et Amram El Maleh, membres du Bureau Politique, accompagnés du camarade Abdelatif Dobli Bennani qui a été blessé de plusieurs balles.

Cet acte odieux, organisé quelques jours seulement après l'assassinat de notre regretté Abdelkrim Benabdallah, membre du Bureau Politique, montre l'acharnement que mettent les

(1) Communiqué du 10 avril 1956.

(2) Communiqué du 10 avril 1956.

ennemis de notre peuple à vouloir liquider physiquement tous les patriotes clairvoyants et conséquents afin d'empêcher notre pays de jouir de son indépendance fraîchement acquise et de marcher vers un régime de liberté, de progrès, et de démocratie.

Le Parti Communiste Marocain souligne de nouveau que ces crimes sont intimement liés avec l'assassinat presque quotidien de patriotes de toutes tendances de notre mouvement national.

Le Parti Communiste Marocain s'élève vigoureusement contre ces actes inqualifiables et réclame une enquête sérieuse et le châtiment des coupables.

Le Parti Communiste Marocain proteste avec véhémence contre l'attitude passive de deux policiers français qui, tout en étant présents sur les lieux au moment de l'attentat, n'ont absolument rien fait pour arrêter les criminels.

Le Parti Communiste Marocain appelle solennellement les patriotes de toutes tendances à serrer leurs rangs et développer leur action afin de mettre en échec ceux qui complotent contre la nation et notre jeune Etat indépendant et cherchent à semer l'anarchie et le désordre dans notre pays.

Grâce à notre vigilance constante et à notre action unie, notre pays ira irrésistiblement vers son destin de liberté, de progrès et de démocratie.

Le Parti Communiste Marocain.

Le 10 avril 1956.

**ASSASSINAT
DU CAMARADE MOHAMMED SETTI
ET DU PATRIOTE
LE DOCTEUR OMAR DRISSI
IL FAUT AGIR, SANS RETARD,
CONTRE LES CRIMINELS (1)**

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain, sûr de traduire l'émotion et l'indignation de la population casablancaise comme de l'ensemble de notre peuple, flétrit à nouveau les odieux attentats qui chaque jour frappent les patriotes de toutes les tendances politiques.

Quelques heures à peine après le docteur Omar Drissi, l'ouvrier ébéniste Mohamed Ben Setti, secrétaire régional de notre Parti, tombait sous les balles des mêmes tueurs, tandis que deux autres patriotes étaient en même temps grièvement blessés.

Ces lâches assassinats, s'ajoutant à celui de notre regretté Abdelkrim Benabdallah, membre du Bureau Politique de notre Parti, et de Si Mohamed Ben Messaoud el Jadahim, membre influent de l'Istiqlal, soulignent l'extrême gravité de la situation.

Le Bureau Politique estime de son devoir de lancer un solennel appel à tous les partis nationaux, à toutes les organi-

(1) Déclaration du 23 avril 1956.

sations de la résistance, aux organisations syndicales, en présence du grave danger qui menace notre pays en cette circonstance.

Une vaste conspiration, abondamment pourvue d'armes et d'argent, essaie d'imposer par la terreur sa loi à toutes les organisations de la résistance, à tous les partis politiques, et à travers eux, à l'Etat et à son chef, S.M. Mohammed V dont elle bafoue l'autorité.

Cette conspiration dirigée contre toute la nation, si elle n'ose pas avouer ses buts politiques, crée en fait l'anarchie et les graves désordres qui sont de nature à nuire au succès final des négociations et pourraient à un moment donné, servir de prétexte à une intervention impérialiste et remettre en question notre indépendance si chèrement conquise. Il est clair par conséquent, que ce complot sert directement ou indirectement les impérialistes quels qu'ils soient, qui rêvent d'apporter la preuve que notre pays est incapable de se gouverner et qui cherchent à affaiblir notre jeune Etat pour lui imposer à nouveau leur domination.

En présence de ces graves périls, le Bureau Politique sollicite la haute intervention de S.M. Mohammed V pour qu'elle condamne ces agissements criminels et ordonne la prise de mesures nécessaires pour y mettre fin. Le gouvernement marocain doit avoir les moyens d'agir et doit agir sans retard, puisqu'il existe des éléments pour faire avancer l'enquête.

A cette occasion, le Bureau Politique dénonce les infâmes provocations de la presse colonialiste française qui, pour semer la confusion tente de faire croire que le Parti Communiste Marocain porterait une responsabilité dans l'organisation de ces odieux attentats.

Le Bureau Politique lance un appel pressant à tous les partis, à toutes les organisations de la résistance ou syndicales, pour que toutes les forces nationales s'unissent dans un front national afin de faire échec à ce complot contre la nation, de faire respecter l'ordre et la légalité et sauver le pays de l'anarchie.

L'action unie et résolue de tous les travailleurs, de tous les patriotes, doit mettre hors d'état de nuire une poignée d'aventuriers qui, pour des desseins inavouables, tente d'imposer sa dictature à notre peuple. Elle doit permettre de faire triompher la démocratie, condition essentielle pour la sauvegarde de notre indépendance.

METTRE EN ECHEC LES CONSPIRATEURS VIGILANCE ET DISCIPLINE NATIONALE (1)

Agissant sur mandat du Comité Central du Parti Communiste Marocain, les camarades Ali Yata, secrétaire du Parti, et Hadi Messouak, ont été reçus à Paris, par son excellence Si Abdeharrim Bouabid, ministre d'Etat du gouvernement marocain.

La délégation a entretenu le ministre de la situation grave que traverse le Maroc, où des bandes surabondamment armées et pourvues en moyens financiers, sèment la mort et la terreur.

(1) Communiqué en date du 5 mai 1956.

créent le désordre et l'insécurité, désorganisent la vie du pays. Ces bandes ont joui et jouissent de la complicité des services français, qui, jusqu'au 26 avril dernier, étaient responsables de la sécurité publique et qui demeurent prépondérants, malgré la passation des pouvoirs intervenue à l'échelon le plus élevé. C'est que la besogne de ces bandes tend, par l'instauration de l'anarchie, à remettre en cause l'indépendance nationale àprement conquise.

Ces bandes d'assassins frappent des militants du Parti de l'Istiqlal, du Parti Démocrate de l'Indépendance et des sans parti. Mais, pour mieux diviser la nation et réussir leur complot, elles dirigent particulièrement leurs coups contre le Parti Communiste Marocain. Il est évident, à ce sujet, que les mesures discriminatoires et antidémocratiques prises contre ce dernier, notamment son élimination de la constitution du gouvernement, l'opposition à la parution légale de sa presse, le maintien de son secrétaire Ali Yata en exil, n'ont pu et ne peuvent que favoriser les desseins antinationaux des comploteurs.

La délégation a suggéré au ministre les moyens de mettre en échec cette conspiration criminelle.

Le gouvernement devrait faire preuve de plus de fermeté et d'autorité, en ordonnant des enquêtes sérieuses sur tous les crimes commis, en jugeant immédiatement et en châtiant d'une façon exemplaire les assassins et tous ceux qui portent atteinte à l'ordre public. Intégrant les groupes de l'armée de libération nationale et de résistance dans l'armée nationale marocaine, il devrait décider la confiscation de toutes les armes et s'appuyer sur des comités populaires de vigilance et de discipline nationale, créés dans les douars, les villages, et les quartiers et composés de patriotes de toutes tendances politiques. Il devrait frapper d'interdiction les organisations fascistes étrangères, telles celles des anciens mercenaires d'Indochine, Présence Française, et les groupes poujadistes.

Ces mesures devraient aller de pair avec la garantie de l'exercice des libertés démocratiques et la réorganisation de l'économie marocaine, réorganisation devant permettre, dans l'immédiat, la satisfaction des revendications des masses laborieuses : du travail pour les chômeurs, une augmentation substantielles des salaires pour les ouvriers, la distribution des terres aux paysans pauvres.

La délégation a demandé au ministre de bien vouloir assurer Sa Majesté le Sultan et le gouvernement de l'appui total du Parti Communiste Marocain pour l'application de ce programme minimum urgent et pour l'exécution de toute œuvre de salut public.

IL FAUT VEILLER A L'ORDRE ET A LA SECURITE DE L'ETAT (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain vient de procéder à l'analyse de la situation créée à la suite du grave incident survenu à Karia Ba Mohamed.

Le Bureau Politique souligne, à propos de cet incident, qu'il s'agit, en tout état de cause, d'une violation très grave des accords franco-marocains, violation dont le haut-commissaire Dubois a pris délibérément la responsabilité. Aux termes

(1) Communiqué du 9 mai 1956.

mêmes, en effet, du protocole d'accord provisoire conclu entre les gouvernements marocain et français, le gouvernement marocain est seul responsable du maintien de l'ordre. Par conséquent, les autorités françaises n'avaient nul droit d'intervenir, encore moins de déclencher de vastes opérations militaires, ratissant et mitraillant les douars, comme au plus beau temps du protectorat.

Cette agression prend le caractère d'une provocation. D'une part, on ne s'explique pas pourquoi les tirailleurs sénégalais manœuvraient dans une région où les opérations militaires devaient avoir cessé et où leur présence ne pouvait manquer de donner lieu à des incidents. D'autre part, on assure que les tirailleurs ont été les premiers à ouvrir le feu.

Ces faits revêtent d'autant plus de gravité qu'ils font suite à une campagne de presse menée par certains journaux et milieux politiques français, partisans acharnés du colonialisme, qui, prenant prétexte des événements de Marrakech, appellent ouvertement à la remise en cause des accords franco-marocains.

En présence de cette agression, le Bureau Politique élève une protestation des plus véhémentes, et souligne qu'il est du devoir du gouvernement français de mettre fin à ces agissements provocateurs.

Le Bureau Politique appelle le peuple marocain à garder son sang-froid pour ne pas tomber dans le piège des provocations des ennemis de notre indépendance, les colonialistes.

C'est pourquoi, le Bureau Politique souligne à nouveau la nécessité impérieuse pour tous les patriotes marocains de mettre tout en œuvre pour faire cesser l'anarchie et le désordre qui servent de prétexte aux agissements des ennemis de notre peuple.

Il faut veiller à l'ordre et à la sécurité de l'Etat afin de sauver notre indépendance des graves dangers qui la menacent.

LA CONVENTION DIPLOMATIQUE FRANCO - MAROCAINE (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain enregistre avec satisfaction la signature de la convention diplomatique franco-marocaine.

Conclue entre deux Etats se considérant mutuellement comme souverains, cette convention consacre dans les textes la souveraineté extérieure de notre pays qui est désormais libre d'assumer pleinement la charge de ses affaires étrangères, et de décider en toute indépendance de sa politique extérieure.

Cette convention constitue le type même de ce que doit être la coopération libre et amicale entre le Maroc et la France. Désormais notre pays est en mesure de mener une politique de paix et d'amitié à l'égard de tous les peuples conformément aux principes établis au cours de la conférence de Bandoeng. Il peut maintenant également, comme n'ont pas hésité à le faire l'Egypte et l'Inde, solliciter l'aide désintéressée de l'Union Soviétique, de la Chine Populaire et des autres pays du socialisme pour développer notre industrie nationale, base essentielle de l'indépendance nationale.

(1) Communiqué du 12 juin 1956.

Le Bureau Politique se félicite des réserves formulées par le Ministre des Affaires Etrangères concernant le statut des bases américaines. Leur maintien constitue un danger pour notre sécurité, une atteinte grave à notre souveraineté et un obstacle au développement de relations amicales entre notre pays et les peuples épris de liberté et de paix.

Le peuple marocain ne peut oublier que pour consolider leur indépendance politique et économique, les Pays d'Asie et du Moyen-Orient, comme l'Inde, l'Indonésie et l'Egypte suivent hardiment une politique de défense internationale rejetant toute coalition ou pacte d'agression et nouant des relations culturelles et économiques avec les pays pacifiques comme l'U.R.S.S. et la Chine Populaire.

Le Bureau Politique, d'autre part, exprime ses craintes au sujet de l'article II de la Convention Diplomatique franco-marocaine qui fait assumer par le Maroc « les obligations résultant des traités internationaux passés par la France au nom du Maroc ». Certaines de ces obligations peuvent éventuellement être incompatibles avec l'intérêt national.

Le Bureau Politique constate que la conclusion de cette convention a soulevé la rage des ultra-colonialistes français qui rêvent de ruiner les accords franco-marocains et veulent rallumer la guerre au Maroc. Un véritable complot est ourdi contre notre jeune Etat et son Gouvernement : furieuse campagne de la presse réactionnaire française contre notre pays, sabotage de l'économie, provocations montées par des forces de l'Armée française et certains officiers des A.L...

Mais, grâce à son action unie et à sa discipline, notre peuple au côté de son gouvernement et du Chef de l'Etat S.M. Mohamed V, saura mettre en échec ce complot et assurer le développement d'un Maroc nouveau, libre, prospère et démocratique.

DECLARATION DU BUREAU POLITIQUE (1)

NATIONALISATION DU CANAL DE SUEZ ASSEMBLEE CONSULTATIVE HAUSSE DU COUT DE LA VIE ORDRE ET SECURITE

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain s'est réuni le 7 août 1956.

Après examen de la situation politique internationale et au Maroc, il a estimé nécessaire de faire connaître sa position sur les questions suivantes :

NATIONALISATION DU CANAL DE SUEZ

Le Parti Communiste Marocain salue la nationalisation de la Compagnie du Canal de Suez comme un grand événement historique de la plus haute importance.

Cet événement qui constitue un coup très dur porté aux impérialistes, a été accueilli avec enthousiasme par notre peuple. Cette nationalisation rendue possible grâce à l'existence aujourd'hui d'un système socialiste mondial, montre la voie à tous les jeunes Etats nouvellement indépendants pour se libé-

(1) Déclaration du 7 août 1956.

rer définitivement de l'emprise politique et économique des puissances impérialistes.

Le Bureau Politique dénonce les menaces et les provocations de ces puissances tendant à empêcher l'Egypte de mettre fin à l'exploitation de ce canal, qui se trouve sur son territoire national, par une poignée de capitalistes étrangers.

Il considère qu'il est du devoir du gouvernement marocain de manifester sa solidarité envers le peuple égyptien en lutte contre les puissances impérialistes qui, en s'opposant à la nationalisation de la Compagnie du Canal de Suez contestent le droit légitime pour chaque peuple de nationaliser ses richesses nationales.

D'autre part, le peuple marocain est convaincu qu'un coup de force impérialiste contre l'Egypte signifie en même temps une menace très grave pour notre propre indépendance et pour la paix mondiale.

ASSEMBLEE CONSULTATIVE MAROCAINE

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain a pris connaissance des grandes lignes du dahir instituant une assemblée consultative. Sûr de traduire les sentiments du peuple marocain, il pense que toutes les conditions sont remplies actuellement pour l'élection au suffrage universel d'une véritable Assemblée nationale constituante comme cela s'est fait en Tunisie.

Toutefois, le Parti Communiste Marocain accepte la constitution de cette assemblée consultative désignée comme une étape provisoire vers l'instauration d'un véritable régime démocratique.

Il regrette, par ailleurs, que le dahir ne prévoie pas la représentation du Parti Communiste Marocain, au sein de cette Assemblée.

Notre Parti, par le grand rôle qu'il a joué dans la lutte libératrice, par les sacrifices immenses qu'il a consentis pour la cause de la patrie, par l'influence dont il jouit auprès des travailleurs des villes et des campagnes et d'un grand nombre d'intellectuels, réclame la représentation dont il a droit au sein de l'Assemblée consultative.

HAUSSE DU COUT DE LA VIE

Le Bureau Politique pense que les récentes hausses des produits pétroliers et des denrées alimentaires de première nécessité ne manqueront pas d'avoir des répercussions graves sur le plan social.

Dans un pays comme le nôtre où le pouvoir d'achat des ouvriers et des paysans est très bas, où chaque jour les travailleurs déclenchent des grèves pour l'amélioration de leurs conditions de vie, où le chômage constitue une plaie sociale, où toute l'économie nationale se trouve encore entre les mains de capitalistes étrangers, de telles mesures ne peuvent que mener le pays à une situation économique et sociale des plus graves.

Notre gouvernement se doit donc de rechercher, pour équilibrer le budget, des ressources financières par l'imposition des grandes sociétés capitalistes, de gros colons et propriétaires fonciers qui ont accumulé durant de nombreuses années des bénéfices considérables.

Il doit également, pour pouvoir construire une économie marocaine stable et saine, songer dès à présent à la nationalisation de certaines richesses ou entreprises nationales.

ORDRE ET SECURITE

Le Parti Communiste Marocain tient à rappeler sa position quant à l'ordre et à la sécurité.

Il estime, depuis la reconnaissance de notre indépendance et de notre unité territoriale, que toute conjuration, que toute poursuite d'une lutte clandestine quelconque, ne pourrai que saper les bases de notre jeune Etat.

Il est donc de l'intérêt de la nation de cesser toute lutte fratricide entre les divers mouvements de la résistance, entre les membres de partis politiques.

Par ailleurs, les membres de la résistance doivent avoir des garanties pour leur sécurité personnelle, et l'ensemble des patriotes le droit à l'exercice de toutes les libertés démocratiques.

D'autre part, le Parti Communiste Marocain, soucieux de la consolidation de notre indépendance chèrement acquise, dénonce avec énergie les manœuvres des féodaux qui, dans l'oriental et le moyen Atlas, profitent des pouvoirs d'autorité qu'ils détiennent, pour se livrer à la répression des patriotes animés d'un idéal de liberté et de démocratie.

Le Parti Communiste Marocain se déclare solidaire des partis et des patriotes visés par cette partie de la féodalité qui est encore au pouvoir et qui, en complotant contre le pays, tente de le pousser vers un régime rétrograde d'obscurantisme et de réaction.

Pour le soutien de l'Egypte dans sa lutte contre les impérialistes ;

Pour une assemblée consultative représentative de toutes les tendances de l'opinion ;

Pour la construction d'une économie nationale qui doit avoir pour souci majeur l'amélioration du niveau de vie des masses travailleuses ;

Pour la sauvegarde de l'ordre et de la sécurité et la mise hors d'état de nuire des féodaux comploteurs contre les intérêts de la nation, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain appelle l'ensemble des patriotes à s'unir, car de leur union seule dépend le succès.

LE PEUPLE MAROCAIN SOUTIENT LE PEUPLE EGYPTIEN DANS LA NATIONALISATION DU CANAL DE SUEZ (1)

Le peuple marocain unanime fera, mercredi 15 août, une grève générale de solidarité avec le peuple frère égyptien.

Les impérialistes français, anglais et américains manœuvrent et complotent en vue de contraindre le gouvernement égyptien à revenir sur sa décision de nationaliser le Canal de Suez ; ils veulent empêcher le peuple égyptien de gérer lui-même ses affaires et tentent de le maintenir au contraire sous leur exploitation éhontée.

Les impérialistes craignent de voir d'autres peuples, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord suivre l'exemple de

(1) 14 août 1956.

l'Egypte et nationaliser à leur tour les richesses naturelles exploitées actuellement par les capitalistes occidentaux.

D'autre part, les colonialistes français, à travers les menaces et le chantage dirigés contre l'Egypte, cherchent à aggraver encore la guerre d'agression faite au peuple algérien et visent à empêcher les peuples tunisien et marocain d'exercer leur indépendance nationale.

Aussi la grève du 15 août est pour nous, Marocains, une manifestation de solidarité avec le peuple égyptien et en même temps une action nationale pour la défense de notre indépendance.

Le Parti Communiste Marocain appelle les Communistes Marocains à se placer au premier rang des organisateurs de cette grève nationale et de s'efforcer d'en faire l'expression de notre union nationale contre l'impérialisme et la féodalité.

RESOLUTION DU COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN (1)

Le Comité Central du Parti Communiste Marocain s'est réuni pour la première fois, depuis la proclamation de l'indépendance, dimanche 9 septembre 1956 à Casablanca. Après discussion, il a adopté la résolution suivante :

« Par la réalisation de l'indépendance politique, le peuple marocain, avec à sa tête la classe ouvrière et la paysannerie, entame une étape décisive dans la voie de sa libération totale.

» Cette victoire est le fruit de la lutte du peuple marocain tout entier. En particulier, celui des milliers de héros de diverses tendances tombés sur le champ d'honneur. Le Parti s'incline devant leur corps.

» La réalisation de cette indépendance est une grande défaite pour les colonialistes et leurs alliés féodaux.

» Mais ceux-ci, malgré leur échec politique, ne sont pas vaincus économiquement. Ils détiennent encore des positions économiques, administratives, voire gouvernementales importantes.

» Les troupes étrangères demeurent stationnées sur le sol national.

» C'est cette structure qui est à l'origine de la gravité de la situation politique et économique au Maroc. Elle est aussi la source du mécontentement des masses populaires et d'une bonne partie de la bourgeoisie nationale.

» Mais les ouvriers ont acquis, avec la conscience nationale, la conscience de classe. L'expérience d'une forte organisation syndicale, l'U.M.T., en témoigne.

» La classe ouvrière, consciente de son rôle essentiel dans la lutte libératrice, est animée d'un sentiment révolutionnaire et d'un profond désir d'émancipation sociale définitive. Le même sentiment antiféodal et antiimpérialiste anime la paysannerie, en particulier ses couches les plus pauvres.

» Les masses populaires veulent que l'indépendance soit accompagnée de changements radicaux dans tous les domaines : améliorer leur situation matérielle et morale, mettre fin à toutes

(1) 9 septembre 1956.

les séquelles du colonialisme et de la féodalité. Cette volonté populaire s'est exprimée dans les résolutions des Conseils nationaux du Parti de l'Istiqlal, de la Résistance, de l'U.M.T. Nous nous félicitons de voir ces positions se rapprocher de nombreux points de notre programme immédiat que le Parti a déjà présenté à Sa Majesté et à son Gouvernement le 15 avril 1956.

» La situation révolutionnaire que vit notre peuple effraie les colonialistes et les féodaux. C'est ce qui les pousse à utiliser les mêmes moyens que ceux du régime révolu.

» Il n'est pas un patriote lucide qui ne fasse la liaison entre les provocations, qui confirment l'accusation contre la clique de « Présence Française », aux campagnes racistes et séparatistes menées par certains féodaux dans les réunions ou les conférences de presse. En réalité, ces agissements sont deux aspects d'une même manœuvre abjecte fomentée par les colonialistes et les féodaux unis contre les forces populaires progressistes et leurs aspirations à la démocratie et au bien-être.

» Face à ces manœuvres qui rappellent singulièrement par leur forme et leur contenu le complot de Juin, de Guillaume et de Glaoui, il est du devoir pressant de toutes les forces vives de la Nation de s'unir pour faire subir à ces manœuvres le même échec que celui du précédent complot. Cette union doit se maintenir jusqu'à la consolidation de l'indépendance que nous avons payée chèrement.

I. — DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

A cet égard, le Parti Communiste Marocain a préparé un programme économique précis. Il tend à libérer notre économie nationale et à en construire une indépendante. Il s'agit principalement :

1) d'élever le niveau de vie des travailleurs industriels et agricoles pour mettre fin à l'exploitation de l'économie nationale par les colons et féodaux ;

2) de prendre les premières mesures pour nationaliser certains secteurs. Il faut, par exemple, réviser les contrats miniers privilégiés.

3) de nationaliser la Banque d'Etat du Maroc.

4) d'abroger le Traité d'Algésiras.

5) de constituer les bases de l'industrie lourde indispensable à l'équipement du pays.

6) de réaliser une réforme agraire au bénéfice des paysans pauvres et de l'économie nationale. Comment s'y prendre ?

Il est nécessaire de :

a) distribuer les terres des féodaux ;

b) distribuer les terres non cultivées des colons ;

c) nationaliser les biens de ceux-ci et les exploiter avec la participation des petits paysans et des ouvriers agricoles.

II. — DANS LE DOMAINE POLITIQUE

Il est nécessaire de :

1) Parachever l'indépendance nationale et l'unité territoriale en hâtant les négociations avec la France et l'Espagne,

qui doivent aboutir à la reconnaissance de l'indépendance totale du Maroc, dans le cadre de ses frontières historiques. Quant aux problèmes relatifs aux frontières algéro-marocaines, le Gouvernement marocain les résoudra avec l'Algérie indépendante.

2) Faire évacuer le sol de la patrie par les troupes françaises, espagnoles et américaines. Leur présence sur notre sol est incompatible avec notre indépendance et notre souveraineté. Elle constitue au contraire un obstacle à la sauvegarde de celles-ci.

3) Résoudre la crise gouvernementale en désignant un nouveau gouvernement national et provisoire. Celui-ci doit s'engager à réaliser les aspirations politiques, économiques et sociales du peuple. Dans un tel gouvernement, le Parti Communiste Marocain revendique sa place.

4) Ce gouvernement devrait préparer les élections pour une Assemblée nationale législative qui doterait le Maroc d'une Constitution et désignerait un gouvernement responsable devant elle.

5) Châtier et expulser les membres de « Présence Française » qui complotent.

6) Mettre fin aux activités hostiles à l'intérêt et à l'unité de la Nation, activités menées par les féodaux qu'il faut écarter, eux et tous les suspects, des postes de responsabilité.

7) Soucieux de soutenir toute politique tendant à consolider l'indépendance et condamnant toute activité clandestine, le Parti Communiste Marocain réclame pour tous les patriotes, sans aucune exclusive, la garantie de l'exercice des libertés démocratiques. Il demande, en particulier, le droit de publier légalement sa presse, et de mettre fin à l'exil frappant son Secrétaire Ali Yata, mesure imposée par les colonialistes.

III. — DANS LE DOMAINE INTERNATIONAL

Il est nécessaire de :

1) Adopter une politique étrangère indépendante, basée sur les cinq principes de Bandoeng.

2) Nouer des relations avec les pays socialistes, notamment avec l'Union Soviétique et la République Populaire de Chine.

3) Conclure des accords particuliers avec les pays arabes, parce que :

a) A ces pays, nous unissent des liens de langue, d'histoire, de culture et de religion ;

b) Ces pays donnent une nouvelle orientation à leur politique étrangère.

4) Signer avec la France et l'Espagne des traités économiques et culturels sur la base de l'égalité complète et du respect mutuel de la souveraineté.

5) Etablir les relations les plus étroites avec la Tunisie sœur pour harmoniser l'effort des deux pays en vue d'aider le peuple algérien dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance.

6) Rejeter toute adhésion à un pacte agressif dirigé contre la liberté des peuples.

7) Il est du devoir du Gouvernement marocain d'interdire catégoriquement aux colonialistes français d'utiliser notre pays comme base d'agression contre le peuple algérien. Il est de son

devoir aussi de manifester efficacement la solidarité de notre peuple avec le peuple égyptien frère, dans la question de la nationalisation de la Compagnie du Canal de Suez.

Pour atteindre ces objectifs, le Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes, en particulier les ouvriers et les paysans, à s'unir pour constituer un front national fort, anti-impérialiste et antiféodal.

Ce programme pourrait être la base d'une discussion pour résoudre la crise gouvernementale et former un nouveau gouvernement de coalition qui satisferait les revendications populaires.

Nous sommes sûrs que le peuple marocain, qui a gagné des batailles décisives avec une rapidité admirable, montré son ardeur révolutionnaire, son courage et sa ferme volonté de se libérer définitivement, saura réaliser avec la même rapidité ses aspirations à une véritable démocratie, au bien-être et au bonheur.

POUR L'EDIFICATION D'UNE ECONOMIE NATIONALE INDEPENDANTE PROGRAMME ECONOMIQUE PRESENTE AU GOUVERNEMENT PAR LE PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

PROGRAMME POUR L'INSTAURATION D'UNE ECONOMIE NATIONALE INDEPENDANTE

Quelques mois à peine après l'acquisition de l'indépendance, la nécessité de résoudre d'urgence les problèmes économiques et sociaux qui se posent, et surtout de dégager une orientation économique d'ensemble, est devenue évidente. C'est que pour notre peuple, la lutte pour l'indépendance politique est inséparable de la lutte pour un mieux-être, pour le droit à une vie décente. D'autre part les conquêtes politiques importantes de ces derniers mois seraient gravement menacées si notre pays ne s'engageait pas rapidement et résolument dans la voie qui mène à l'indépendance économique et à la prospérité.

C'est pourquoi le Parti Communiste Marocain, conscient de ses responsabilités, apporte sa contribution au grand débat ouvert dans l'opinion de notre pays, débat qui doit aboutir à définir cette orientation économique. Il ne prétend pas par là apporter des solutions définitives, ni poussées à un point d'élaboration qui n'est possible qu'avec des moyens gouvernementaux. Mais il pense ainsi contribuer à clarifier certaines grandes idées essentielles.

LA SITUATION DE L'ECONOMIE MAROCAINE APRES LE PROTECTORAT

L'objectif final de tout programme économique doit être l'élévation du niveau de vie de l'ensemble du peuple marocain, élévation qui ne doit pas être temporaire et artificielle, mais établie sur des bases économiques saines, qui doivent viser à conquérir l'indépendance économique du pays.

Le Maroc étant actuellement un pays sous-développé, la question centrale reste celle des moyens nécessaires à son développement économique.

Il convient cependant, pour avoir une juste notion de ces moyens, de rappeler rapidement les traits principaux de l'économie marocaine après un demi-siècle d'emprise coloniale.

Les chiffres donnés n'incluent pas le plus souvent la zone nord, mais les traits généraux sont valables pour tout le pays.

La caractéristique essentielle est la coexistence, avec une marge d'interpénétration variable, de deux secteurs différents :

Un secteur d'économie coloniale, et un secteur d'économie marocaine traditionnelle.

1) Secteur d'économie coloniale :

Il comprend les propriétés des colons qui s'étendent sur plus d'un million d'hectares des meilleures terres du Maroc. Ce sont surtout de grandes propriétés : 44 % des exploitations possèdent 94 % des terres de colonisation. Elles sont exploitées le plus souvent avec des moyens ultra-modernes. Les cultures riches ou à haut rendement (agrumes, primeurs, vignobles, riz) y sont produites pour leur plus grande part.

L'exploitation des richesses du sous-sol marocain est entièrement entre les mains des sociétés étrangères. Même les immenses gisements de phosphates qui ont dû être réservés à l'Etat de peur qu'ils échappent à l'impérialisme français du fait du statut international du Maroc, ne sont exploités que dans la mesure où ils ne gênent pas les sociétés françaises qui exploitent les phosphates d'Algérie et de Tunisie.

Les travaux d'infrastructure qui ont drainé la plus grande part des budgets d'équipement ont été destinés soit à la pénétration militaire ou à des fins stratégiques, soit à amener l'équipement de base nécessaire à la colonisation et aux sociétés minières et à permettre l'évacuation des produits. Dans les cas où ils excéderaient largement les besoins économiques de la colonisation (exemples : port d'Agadir, possibilités hydrauliques de Bin-el-Ouidane) aucun effort sérieux n'a été alors fait pour en faire profiter les Marocains.

L'infrastructure est pour une part importante également destinée à satisfaire les besoins créés pour le niveau de vie élevé de la colonisation, notamment celle nécessitée par l'important parc de voitures de tourisme. De ce fait les moyens de transport publics, qui sont pour l'essentiel entre les mains de la colonisation, sont loin de correspondre aux besoins de la population marocaine. Les principaux services publics sont d'ailleurs concédés à des sociétés privées alors qu'ils sont surtout financés par l'Etat, ou grâce à l'Etat et aux contribuables.

L'industrie s'est développée dans une certaine mesure pour traiter les produits du Maroc en vue de leur exportation (conserves, stations d'emballage) ; pour fournir sur place les moyens indispensables à la colonisation ou aux travaux d'équipement (entreprises de travaux publics, industries de la construction, petits ateliers de mécanique) et pour fournir dans des conditions particulièrement avantageuses les produits de grande consommation destinés aux Marocains (Cosuma). Il ne faut pas oublier qu'une part importante du travail de ces industries sert à satisfaire les besoins somptuaires de la colonisation (la majeure partie des capitaux investis dans la construction l'ont été pour des villas et immeubles de rapport). A ces industries, se sont ajoutées d'autres nées des circonstances : industries qui

se sont installées pendant la guerre ou après la guerre dans l'hypothèse de repli, (industries textiles, huileries), industries installées à la belle époque de la guerre froide dans le cadre des plans de guerre (industries métallurgiques et chimiques). Beaucoup de ces industries sont suréquipées par rapport aux besoins actuels du Maroc, ou bien ne sont pas en mesure de lutter contre les importations, du fait du manque de liberté du Maroc pour la tarification douanière, du manque d'industrie de base, et d'une politique énergétique contrôlée par les intérêts privés étrangers.

L'appareil financier est entièrement contrôlé par la colonisation. La Banque Centrale est une Banque privée étrangère. Tout l'appareil bancaire et de crédit a mis les capitaux disponibles au service de l'appareil colonial, des entreprises privées étrangères et des colons. Jusque la fiscalité directe est allégée par les colons et d'une façon générale, la fiscalité est composée en majeure partie d'impôts indirects qui frappent la population marocaine.

Le Comité de la zone franc a pu préciser que « la grande masse de la population, celle qui préfère conserver ses disponibilités sous forme fiduciaire ou métallique, est aussi celle qui participe le moins à l'économie monétaire et dont les disponibilités par tête sont les moins importantes. » Ainsi les dépôts en banque, au trésor ou aux chèques-postaux qui représentent près des trois-quarts de la masse monétaire sont essentiellement entre les mains de la colonisation. On peut donc sans craindre de forcer la réalité estimer que 400.000 Européens possèdent deux à trois fois plus de disponibilités monétaires totales que les 9 millions de Marocains.

Le commerce extérieur est essentiellement entre les mains de la colonisation. Albert Ayache estime à 230 milliards la valeur des marchandises reçues ou expédiées par les sociétés commerciales, avec des bénéfices nets réalisés, rarement inférieurs à 25 %.

2) Secteur d'économie marocaine :

L'économie coloniale s'est en quelque sorte surajoutée, sans en transformer profondément le caractère à l'économie marocaine traditionnelle. Cependant avant le Protectorat l'économie marocaine s'était créé un état d'équilibre, basé sur l'agriculture extensive, équilibre figé, il est vrai dans des formes féodales. Cet équilibre a été rompu par plusieurs causes s'ajoutant les unes aux autres : les ravages dus à la longue guerre d'occupation, le poids de la fiscalité et des taxes de toutes sortes, l'accaparement par les colons de millions d'hectares des meilleures terres, l'appui donné à l'exploitation féodale, qui lui a permis d'étendre ses propriétés et de supprimer toute limite à ses exactions. Ainsi le Protectorat n'a pas modernisé l'économie marocaine, il a conservé les anciennes structures mais poussé l'exploitation féodale à un point tel que l'indépendance est étroitement liée dans le peuple à la suppression de cette exploitation.

Soumis sans défense à la concurrence des produits industriels, l'artisanat qui était avant le Protectorat une source importante de richesses a été réduit à la misère. Nombre d'artisans ont dû renoncer à leur travail. La qualité de la production artisanale tout en restant encore très belle, a elle-même souffert des conditions plus dures de travail imposées aux artisans.

Aucun effort sérieux n'a été entrepris par le Protectorat pour l'organiser et l'adopter aux conditions de la vie moderne.

Les paysans, les artisans et les boutiquiers réduits à la misère ont formé la masse du prolétariat urbain et agricole dont les conditions de vie sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Parqués dans les bidonvilles, soumis à l'arbitraire patronal, à la menace permanente du chômage, les ouvriers marocains qui ont été à la tête de la lutte libératrice veulent les changements qui leur permettront de donner à leurs enfants et à eux-mêmes une vie digne.

Jusqu'en matière commerciale, la séparation s'est créée entre les deux secteurs. Mais le commerce d'importation destiné aux Marocains est dans sa majeure partie contrôlée par la colonisation ainsi que la quasi-totalité du commerce d'exportation, y compris des produits de l'agriculture marocaine, et cela alors qu'avant le Protectorat, la bourgeoisie marocaine avait des relations notables en matière de commerce extérieur. Même le commerce intérieur de gros destiné aux Marocains est pour une part non négligeable entre les mains de la colonisation.

La seule classe qui dans son ensemble a profité et honteusement du régime colonial, est celle des féodaux. L'exemple du traitre El Glaoui est le plus éclatant. On peut estimer que les féodaux sont quelques milliers à posséder des superficies importantes cultivées le plus souvent avec les anciennes méthodes et grâce à l'exploitation de dizaines de milliers de khammès.

En résumé alors que la moitié du revenu national est partagé entre neuf millions de Marocains, avec un revenu moyen par habitant de l'ordre de 30.000 francs par an, l'autre moitié de ce revenu, fruit du labeur et des richesses du peuple marocain est drainé par le secteur colonial, soit un revenu moyen par habitant étranger de l'ordre de 600.000 francs par an.

De ces chiffres ressortent clairement la nécessité, et la possibilité aussi, d'une redistribution des richesses du pays. Au sein même du secteur marocain, se trouve la féodalité qui draine une partie du revenu de ce secteur. Le revenu du secteur colonial va pour une part importante à la colonie européenne qui bénéficie sans conteste possible d'avantages nombreux dus au régime colonial, avantages qui lui ont été attribués par les maîtres de l'économie marocaine en puisant sur le profit colonial prélevé sur les Marocains. Une autre part de ce revenu, et il s'agit de dizaines de milliards, va à la poignée de ces maîtres, les quelques milliers de colons, de hauts fonctionnaires et des grandes sociétés impérialistes comme la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Ces données essentielles étant dégagées, il faut également avoir une juste notion des ressources naturelles, nombreuses et diverses dont dispose notre pays, tant du sol où deux millions d'hectares supplémentaires peuvent être mis en valeur sans nécessiter pour cela de très grands travaux d'équipement, et où le rendement de millions d'hectares peut être notablement amélioré, que du sous-sol où d'ores et déjà les ressources connues peuvent apporter d'importants revenus à l'économie nationale et permettre l'installation d'une industrie de base, et où les possibilités de développement sont encore très grandes. Il faut aussi et surtout avoir une juste notion des immenses possibilités de notre peuple qui saura employer à la construction d'un Maroc nouveau le même enthousiasme et la même énergie qu'il a déployé pour son indépendance, à la condition

que la voie soit également tracée, qu'on n'hésite pas à procéder à la redistribution qui s'impose des richesses du pays, et que le peuple sache qu'il sera le premier bénéficiaire de son effort.

Alors se dégagent les trois moyens suivants, et dans l'ordre d'importance qui permettront le développement économique du pays et l'amélioration rapide du niveau de vie de l'ensemble de la population.

- 1°) Mobilisation des forces productrices.
- 2°) Mobilisation des capitaux et des revenus qui se dégagent du Maroc.
- 3°) Appel aux capitaux étrangers, publics ou privés, sous forme d'investissements ou d'emprunts à la condition essentielle que ces capitaux ne soient pas obtenus en portant atteinte à l'indépendance politique du pays, ni en retardant la marche vers l'indépendance économique. Ce qui est actuellement possible compte tenu de la situation internationale.

Ceci nous amènera à définir quelle doit être la politique du Maroc sur le plan extérieur en matière économique, en particulier pour l'importante question des conventions économiques franco-marocaines.

Avant d'étudier ces moyens de développement, et la question économique sur le plan des relations extérieures, voyons quels doivent être les principaux objectifs qui seront envisagés pour le développement du pays.

LES OBJECTIFS

1) Agriculture :

Le développement de la production agricole devra se faire en priorité pour la satisfaction des besoins du pays, nous permettant au surplus de nous dispenser de très onéreuses importations agricoles. Cependant, il sera nécessaire de continuer à entretenir certaines productions agricoles dont la majeure partie est exportée (agrumes, primeurs), que le pays pourra échanger contre des biens d'équipement.

1°) La transformation de l'élevage extensif en élevage intensif doit être un objectif essentiel. Il faut pour cela développer les cultures de plantes fourragères, de céréales secondaires et de féculents qui peuvent avec des rendements élevés sur des terres relativement pauvres, fournir l'alimentation nécessaire au bétail.

Il convient également de protéger le bétail contre les hécatombes qui se produisent presque tous les hivers. Parallèlement au développement des cultures fourragères, la construction d'étables, l'extension des soins, l'élévation du niveau matériel et culturel du paysan seront des facteurs essentiels.

Il faut enfin mettre au point un plan de répartition rationnelle des zones d'élevage bovin et ovin avec leur mise en valeur et éventuellement leur reconversion en ce sens.

Le Maroc peut arriver à développer le cheptel de façon à se suffire en viande et en produits laitiers, même dans la perspective d'un niveau de vie considérablement plus élevé. Par ailleurs, si l'élevage ovin doit, dans un premier stade, et

tant que l'élevage bovin reste insuffisant, être orienté surtout pour la fourniture de viande, il devra, dans un deuxième stade, donner au Maroc la place qui devrait lui revenir en tant que pays d'origine du mouton lainier de haute qualité.

2°) La production de céréales pose actuellement un problème de débouchés d'une part en raison du faible niveau de vie de la population marocaine, d'autre part du fait des marges bénéficiaires scandaleuses prélevées notamment par l'Office du blé. On peut au contraire dans une perspective de développement du pays, prévoir un accroissement important de la consommation locale. L'accroissement corrélatif de la production sera possible par l'amélioration du rendement. Dans l'immédiat le contrôle de la distribution par les représentants des fellahs, et l'amélioration des rendements permettront de lutter plus facilement sur les marchés extérieurs dans la mesure où il y a un excédent de production par rapport à la consommation locale. Il ne faut pas oublier en outre les débouchés importants qui sont susceptibles d'être offerts pour les céréales secondaires par les pays du socialisme.

L'exemple du développement récent du riz au Maroc montre quelles sont les possibilités du pays.

3°) Les cultures suivantes devront être introduites ou développées, qui permettront de soulager d'une part importante les importations :

a) Tout d'abord la *betterave sucrière*, dont la culture a été jusqu'ici empêchée par les intérêts français et dont l'extension, parallèlement à la création de raffineries permettra d'économiser des milliards de devises. Dans certaines régions du Maroc, pourra sans doute être implantée la *canne à sucre* qui, avant le Protectorat faisait l'objet d'un commerce florissant.

b) *Oléagineux*, dont l'olivier en premier lieu, et aussi ceux des oléagineux qui peuvent être cultivés avec succès au Maroc tels que l'arganier et le ricin.

c) *Le coton*, dont la culture pourra être entreprise sur une plus grande échelle après la réforme et l'extension des périmètres irrigués, en s'efforçant d'implanter les variétés dont le pays a besoin.

d) *Alfa*, dans les steppes, en liaison avec l'établissement en toute indépendance des débouchés extérieurs.

4°) Mise au point d'un plan forestier à l'échelle du pays afin de protéger les zones jusqu'ici trop exploitées, procéder au reboisement pour la fourniture des bois d'œuvre, mettre en exploitation de nouvelles zones jusqu'ici inutilisées dans l'Atlas ou dans le Rif, y compris les importantes ressources en liège.

5°) Enfin, il est nécessaire d'établir, dans le cadre du plan national, et parallèlement à celui-ci, des plans régionaux de développement agricole dont la mise au point et l'accomplissement seront facilités par une décentralisation administrative.

2) Industrie :

Le développement industriel est la clé de l'indépendance économique du pays. Très précisément la clé de l'indépendance économique du pays est la création et le développement d'une industrie des moyens d'équipement, c'est-à-dire de l'industrie mécanique et métallurgique, elle-même basée sur l'industrie

lourde. En effet tant que les moyens d'équipement nécessaires au développement de l'agriculture, à l'extension et à l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale devront être importés, le Maroc sera à la merci des grandes puissances industrielles qui pourront à tout moment refuser cet équipement, ou les pièces de rechange, une fois l'équipement importé, ou ne livrer ces fournitures qu'en imposant en même temps tel ou tel produit excédentaire dont le Maroc n'aurait pas nécessairement besoin.

Par ailleurs, le développement rationnel et économique de l'industrie des biens de consommation sera facilité lorsqu'elle pourra s'approvisionner dans le pays même, pour les principales matières premières et produits demi-finis.

Enfin le pays pourra alors profiter pleinement de l'exploitation de ses richesses minières, dont bien peu actuellement peuvent être utilisées au Maroc.

1°) Création d'une industrie lourde et d'une industrie de base, métallurgique et chimique.

Le Maroc dispose en effet des ressources minières qui lui permettraient d'avoir sa propre industrie lourde. Il dispose de minerai de fer en abondance, notamment d'un des meilleurs minerais du monde, le minerai de fer de Nador, dont la production dépasse 1 million de tonnes par an, ainsi qu'aux Aït-Amar et à Khénifra. Par ailleurs, des procédés, actuellement au point et utilisés déjà dans certains pays permettraient d'utiliser l'anhracite de Djérada pour la fabrication de l'acier. Des procédés tels que la coulée continue et le filage de l'acier permettraient également des investissements moins lourds pour arriver aux aciers laminés marchands.

Dans une première étape, on pourrait envisager la construction d'une aciérie d'une capacité de production d'une centaine de millier de tonnes par an, dont l'emplacement serait déterminé après une étude approfondie du problème.

En tout état de cause, il faudra organiser une utilisation cohérente des différents moyens d'équipement existant dans la région de Casablanca, et installés à des périodes diverses, tels que les ateliers de la R.E.I. ou la fonderie de Skhirat, d'une part, les ateliers de mécanique comme les Ateliers Industriels de l'Air à Casablanca et diverses usines destinées à l'origine à des buts de guerre.

La coordination de ces diverses industries et leur développement devra permettre au Maroc de produire une part importante de l'équipement nécessaire en camions, tracteurs, matériel agricole, matériel de travaux publics et matériel de mines. Dans le cadre du plan économique d'ensemble, les besoins dans ces divers matériels étant connus et le nombre de types différents réduits au minimum, les usines pour la production de cet équipement pourraient être implantées dans des conditions rationnelles. De même il est possible de prévoir l'installation d'une usine de montage pour un type de voiture de tourisme courant dont de nombreuses pièces pourraient être intégralement produites au Maroc.

L'industrie chimique pourrait être également développée. L'un des produits essentiels de base, l'acide sulfurique, peut être fabriqué en grande quantité soit à partir des ressources en gypse ou en sulfure de fer (pyrrhotine) existant dans la région de Safi, soit par le traitement des cultures de zinc (blendes) de l'Orient. A partir de l'acide sulfurique pourraient être obtenus de nombreux produits chimiques notamment l'acide

chlorhydrique et dérivés chlorés, et surtout des engrais phosphatés en grande quantité pour l'agriculture marocaine.

L'industrie de la cellulose permettra la fabrication de textiles artificiels. Les industries peuvent utiliser des matières premières actuellement à notre disposition. L'extension de la recherche et de la production du pétrole et du charbon fournira en plus des indispensables ressources d'énergie, la base de la fabrication de nombreux autres produits chimiques, en particulier les matières plastiques.

2°) L'industrie des chantiers navals

Pourra être développée pour satisfaire aux besoins nouveaux créés par les relations entre côtes méditerranéennes et atlantiques du Maroc, par l'extension de la pêche elle-même favorisée par l'organisation du marché industriel, et également par la création nécessaire d'une véritable flotte marchande marocaine.

3°) Industrie des produits de consommation et artisanat

Les deux questions sont en effet liées, l'artisanat fournissant et pouvant fournir de nombreux biens de consommation. L'artisanat devra être organisé sous forme coopérative, les moyens modernes nécessaires mis à sa disposition, les débouchés assurés. Il pourra fournir soit des produits courants, pour la consommation intérieure, soit des produits d'art pour l'exportation. Les débouchés seront assurés en relation avec ceux de l'industrie locale fabriquant les mêmes produits. L'évolution de l'artisanat à l'exception de l'artisanat artistique devra être orientée de façon à devenir une véritable industrie moderne exploitée sous forme coopérative.

Afin d'assurer une meilleure rentabilité de l'industrie, des marchés plus réguliers et de meilleur prix, le nombre de types différents des articles d'habillement, des articles de ménage, des articles de cuir sera réduit.

3) Infrastructure :

A. — INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE

1°) Les travaux entrepris devront avoir pour objectif la rentabilité la plus rapide possible. En particulier, avant toute chose, il est nécessaire de profiter à plein des possibilités offertes par les grands travaux effectués pour l'équipement hydraulique tel que le barrage de Bin-el-Ouidane. Des dizaines de milliers d'hectares peuvent ainsi être irrigués sans moyens importants.

2°) Sur un plan plus général, des travaux d'infrastructure routière ou hydraulique pourront être entrepris essentiellement par les collectivités locales auxquels ils profiteront directement avec l'assistance technique et le crédit de l'Etat.

En particulier pour les régions les plus négligées comme toutes les régions du sud de l'Atlas, comme une grande partie du Rif, les plans régionaux agricoles iront de pair avec les travaux locaux d'infrastructure et d'équipement rural qui pourront être menés à bien surtout grâce au travail collectif des habitants de ces régions avec le minimum de capitaux.

B. — INFRASTRUCTURE SOCIALE

1°) Il est d'une urgence vitale pour le Maroc d'entreprendre immédiatement la formation accélérée de milliers d'ouvriers,

d'agents de maîtrise, de techniciens, de cadres supérieurs. Tous devront pouvoir une fois dans la production, compléter parallèlement leur formation.

2°) Le problème de l'habitat est sans doute un des héritages le plus lourd laissé par la domination coloniale. Sa résolution définitive et la construction de logements non seulement décents mais assurant un confort moderne à la population des villes et aussi à la population des campagnes, demandera des sommes très importantes et de nombreuses années d'efforts. Dans l'immédiat le problème le plus urgent est celui de la suppression des bidonvilles. Tout d'abord afin d'empêcher leur extension il sera imposé à toute nouvelle industrie ou entreprise minière de construire des logements pour son personnel en même temps que sa propre implantation, logements qui devront être d'un type approuvé par le Ministère de l'Habitat.

Quant aux bidonvilles existants ils devront être remplacés progressivement par des logements en dur. Afin que ce remplacement soit le plus rapide possible sans pour cela demander trop de capitaux qui sont nécessaires pour la création d'industries et autres investissements productifs, les mesures suivantes seront prises :

a) Suppression de l'exploitation actuelle où les terrains comme les constructions sont loués à des prix scandaleux, et sans rapport avec la valeur de la construction.

b) Encouragement de la construction de logements par les ouvriers eux-mêmes, auxquels les plus larges facilités devront être accordées : fourniture de matériaux et de matériel, crédit, assistance technique.

c) Le nécessaire sera fait d'urgence pour assurer l'hygiène nécessaire (adduction d'eau, assainissement) et des conditions plus normales aux enfants (implantation de zones de verdure et de parcs de jeux).

Il faut que chacun se rende compte que la classe ouvrière ne pourra accepter la suppression progressive des bidonvilles que parce qu'elle a une haute conscience nationale. Cela n'est cependant concevable que si tout le monde fait montre du même patriotisme, s'impose des sacrifices égaux, et animé de la détermination de faire tout le nécessaire pour faire progresser rapidement notre pays.

L'habitat rural pourra être considérablement amélioré par le travail des intéressés eux-mêmes sous la direction de leur collectivité locale, qui mettra à leur disposition les matériaux et l'outillage, ainsi que l'assistance technique.

LES MOYENS

Il est nécessaire que chacun ait une conscience claire de l'idée fondamentale suivante : *les moyens de notre développement économique doivent être pris en majeure partie au Maroc.* Il est également nécessaire de réaliser que les moyens existant déjà au Maroc permettent un développement relativement rapide. Devant l'énormité de la tâche beaucoup se demandent comment une telle idée peut être valable dans un pays sous-développé comme le Maroc. Que chacun se souvienne cependant que sur le problème de la lutte pour l'indépendance politique nombreux furent ceux qui longtemps n'imaginaient pas qu'on puisse abattre la forteresse du colonialisme en comptant essentiellement sur les forces de notre peuple. De même que la con-

quête de l'indépendance a été possible avant tout grâce aux forces du peuple, de même pour la construction du Maroc nouveau il faut avant tout avoir confiance en nos propres forces et nos propres moyens. Mais une véritable mobilisation des unes et des autres est pour cela nécessaire.

1) Mobilisation des forces productives.

A — Mobilisation des forces de travail humain.

1°) Dans l'agriculture :

L'agriculture est le secteur où les résultats les plus importants peuvent être obtenus avec relativement le moins de capitaux. Mais à condition d'opérer une véritable mobilisation des ressources humaines.

La condition essentielle de la mobilisation des forces productives est de procéder à une réforme agraire. Il est indispensable de rendre aux fellahs la terre qui leur a été enlevée. Il faut à ce sujet se féliciter de la prise de position du Parti de l'Istiqlal sur cette question. Les modalités d'application de cette réforme pourraient être les suivantes :

a) Il faut exproprier les propriétés des colons dépassant 50 hectares en terrain sec et une superficie équivalente en terrain irrigué. Il pourra être envisagé de rembourser les capitaux réellement investis dans ces propriétés (à l'exclusion des capitaux provenant de l'auto-financement ou de la valeur foncière) suivant des modalités à préciser (par exemple par des bons à 30 ans à 3 % d'intérêt comme en Egypte). Ainsi seront mis à la disposition des fellahs, khammès et ouvriers agricoles près d'un million d'hectares, les terres en friche en possession des colons seront expropriées sans indemnité.

Seront également expropriées sans indemnité ni limites inférieures de superficie, les propriétés appartenant aux féodaux.

Pour éviter que certaines de ces propriétés échappent à la réforme, seront considérées comme nulles toutes les cessions sous quelque forme que ce soit, des terres de féodaux opérées depuis le départ de Ben Arafa.

Les terres ainsi expropriées seront réparties gratuitement aux ouvriers agricoles, aux khammès, aux paysans pauvres, qui en auront pleine et entière jouissance. Il sera seulement demandé et dans leur propre intérêt, comme dans l'intérêt national, aux paysans auxquels reviendront les grandes propriétés de façon moderne, de se grouper en coopératives afin de préserver ce potentiel économique. Chacun restera naturellement libre de céder la part lui appartenant dans ces coopératives.

b) Les fellahs des périmètres irrigués, actuellement sous le contrôle de S.M.P., s'administreront eux-mêmes par le moyen de Conseils élus auxquels l'Etat pourra fournir son assistance technique et financière. Les terres appartenant aux S.M.P. et aux offices d'irrigation seront partagées. Un effort particulier pourra alors être entrepris pour la mise en valeur des terres dont l'irrigation est d'ores et déjà rendue possible par l'achèvement des grands ouvrages de base, comme par exemple les Beni Moussa. Rappelons que l'Office des Beni-Amir s'est constitué pendant la guerre et a fait exécuter alors tout un travail de défrichement et l'installation d'un réseau d'irrigation, essentiellement en terre par le travail des fellahs, et à peu de frais. Que ne pourra-t-on faire alors par le travail volontaire et

enthousiaste des hommes ! Il faut à ce sujet saluer les premières mesures prises par le Ministère de l'Agriculture à l'Office des Beni-Amir comme un premier pas dans cette voie.

c) Le système de métayage basé sur le khamessat qui est un vestige du système féodal, doit être supprimé et remplacé par un nouveau statut du métayage susceptible d'intéresser le paysan marocain au développement de la production agricole.

d) L'agriculture traditionnelle pourra être rénovée par les moyens suivants :

1) Décentralisation administrative et création de Communes ayant leur autonomie administrative et financière. Les Conseils élus de ces communes impulseront, avec l'assistance technique de l'Etat, les travaux nécessaires pour la modernisation de l'agriculture, l'obtention de meilleurs rendements, la mise en valeur de terres en friche.

2) Il sera nécessaire de remplacer l'araire par la charrue en utilisant des moyens de traction appropriés, d'utiliser des semences sélectionnées, et les engrais qui peuvent être procurés en abondance au Maroc. Des travaux locaux d'irrigation pourront être entrepris par des réseaux construits, avec les moyens et la main-d'œuvre locale, par forage de puits, ou par tout autre moyen.

Enfin, les communes pourront participer activement à la construction de l'infrastructure nécessaire en moyens de communication, silos, granges, étables, équipement scolaire et sanitaire. L'équipement commercial actuellement utilisé par les colons devra être mis à la disposition des nouveaux propriétaires et des fermes collectives dans des conditions qui seront précisées et contrôlées par le gouvernement.

2°) Dans l'industrie :

Il est indispensable de changer le climat social du Protectorat par des réformes profondes qui n'ont pas été entreprises jusqu'à présent avec la résolution nécessaire.

La première mesure d'urgence est une augmentation générale des salaires. Le maintien du bas niveau actuel signifierait le maintien de la surexploitation coloniale. Cette augmentation est possible sans que l'inflation en résulte, malgré les cris et le bluff du patronat colonialiste.

Un Code du Travail devrait paraître très rapidement qui définirait les grands principes, immédiatement applicables, dans les délais les plus brefs. Ce code définirait en particulier :

a) Une liberté syndicale sans restriction, comprenant en particulier le droit de grève, sans la procédure de l'arbitrage obligatoire.

b) L'installation de Comités d'entreprise, qui contrôlèrent les œuvres sociales, la médecine du travail, l'hygiène professionnelle et connaîtraient des problèmes de fonctionnement de l'entreprise y compris la comptabilité.

c) Des règles précises garantissant les travailleurs contre les licenciements arbitraires ou contre la discrimination à l'embauche notamment par l'instauration de commissions paritaires compétentes en la matière.

d) Respect de la journée de huit heures et des majorations pour heures supplémentaires.

La Sécurité Sociale devrait être instaurée, ainsi qu'une réforme des Allocations familiales, dont le montant sera égal pour tous, quel que soit le salaire, et du fonctionnement de la Caisse d'Aide Sociale qui devra être dirigée par des représentants élus des salariés sous le contrôle du gouvernement.

Une réorganisation des Bureaux de placement est à entreprendre. Ceux-ci ne doivent plus être un appareil administratif qui ne fait que gêner la recherche du travail, mais au contraire ils doivent jouer un rôle actif dans la lutte contre le chômage. Une politique nationale de lutte contre le chômage sera mise sur pied, qui provoquera une répartition rationnelle de la main-d'œuvre, tant sur le plan géographique, que sur le plan des différents secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

La proposition du Parti de l'Istqlal de faire participer les Forces Armées Royales aux travaux d'équipement est également positive.

B. — Mobilisation des moyens de production

Dans le cadre du plan économique général, et des besoins qui y seront dégagés sur le plan national, on pourra procéder à une utilisation au maximum de leur capacité, et pour un maximum de rendement économique, des moyens de production qui sont insuffisamment utilisés ou utilisés à des secteurs improductifs, en opérant si besoin est, une véritable reconversion, qui pourra s'effectuer par reconversion des moyens de production dans leur cadre industriel actuel en les transférant d'une usine à l'autre, ou en amenant ces industries à se coordonner, sur le plan local, ou sur le plan national, et naturellement pour travailler dans les objectifs prioritaires définis par le plan économique.

Il s'agit notamment :

1) Des industries et des machines travaillant en-dessous de leur capacité.

2) Des industries travaillant actuellement pour des buts militaires, étrangers au Maroc, notamment les ateliers de l'A.I.A. n° 3, des diverses usines d'aviation, et du matériel de Travaux Publics et autres existant sur les bases américaines.

2) Mobilisation des ressources et des capitaux existant au Maroc.

A) MOBILISATION DES RESSOURCES

1°) Il s'agit d'aboutir, en vue d'avoir des moyens financiers plus importants, à une utilisation maxima des ressources connues au Maroc dont celui-ci n'a pas besoin, ou tout au moins pas en totalité, mais dont l'exportation peut lui rapporter des capitaux et des devises. Ce sont plusieurs productions du sol ou de la pêche et surtout la plupart des ressources minières.

Dans ce sens, l'optique même qui a guidé jusqu'ici l'industrie minière au Maroc doit être complètement modifiée. Il ne s'agit pas pour l'Etat qui assure la recherche à son premier stade, là où elle présente le plus de risques, de rechercher des minerais pour assurer les besoins de la France, et, une fois ces besoins assurés, de laisser des gisements « en réserve », mais de rechercher et d'exploiter avant tout, les gisements qui sont susceptibles des plus grands profits et de vendre les minerais, si possible transformés en métaux, aux meilleures conditions sur l'ensemble du marché mondial. Par ailleurs en ce qui concerne les phosphates, il est possible d'augmenter considéra-

blement la production et les ventes, à condition, d'une part d'apporter les mesures sociales citées plus haut, en même temps qu'une prise en main véritable par l'Etat, et d'autre part de mener une politique commerciale qui ne soit pas liée aux intérêts des sociétés françaises d'Algérie et de Tunisie.

De même on devra rechercher la vente des produits du sol ou de la pêche sur tout le marché mondial, sans discrimination avec les pays du socialisme.

2°) Contrôle des secteurs-clés.

Certains secteurs-clés de l'économie devront être nationalisés si l'on veut permettre un contrôle effectif du développement économique. Il s'agit en particulier des Services Publics concédés : Energie Electrique du Maroc, S.M.D., C.F.M. Cela d'autant plus que les équipements réalisés par ces Sociétés l'ont été du fait de l'argent de l'Etat ou des contribuables, et dans tous les cas, avec l'appui de l'Etat. Compte tenu de ce fait, il ne sera remboursé que les capitaux réellement investis par apports privés.

D'importantes entreprises minières, comme les C.N.A., ou comme les grosses sociétés productrices de plomb et de zinc, de manganèse ou de cobalt, pourront être, soit nationalisées, soit intégrées par voie de négociation, dans des sociétés d'économie mixte, avec une participation majoritaire (51 %) de l'Etat chérifien. Les bénéfices des sociétés minières seront, d'une façon générale soumis à une taxe progressive.

Les entreprises de transports routiers sont dans leur quasi-totalité sous le contrôle de la Banque de Paris et des Pays-Bas. A travers diverses appellations, il existe un véritable monopole des transports routiers au Maroc, qui est actuellement en mesure de peser d'un poids décisif sur l'économie marocaine. Ainsi toutes les sociétés de transport dépendant de ce groupe seraient nationalisées, à savoir d'une part les sociétés placées sous le contrôle direct des C.F.M. comme la C.T.M., et d'autre part, celles placées sous le contrôle direct de l'O.N.A. comme la SATAS ou la S.T.M.

3°) Energie

La fourniture de l'énergie, en quantité suffisante et à bas prix est une condition essentielle de l'industrialisation du pays. La nationalisation de l'E.E.M., le contrôle effectif des C.N.A. et de la S.C.P. permettra de mener une politique énergétique d'ensemble. En particulier, il faudra étudier si la pratique de l'auto-financement anticipé utilisé par l'E.E.M. pourra être poursuivie et si au contraire il n'est pas préférable d'utiliser des formes plus normales d'amortissement des investissements, qui seraient facilitées par un appareil financier adéquat.

Il est inadmissible de grever lourdement la balance commerciale pour des importations de produits pétroliers lourds, alors que les efforts ne sont pas faits pour utiliser systématiquement des fines d'anhracite de Djérada qui travaille actuellement bien au-dessous de sa capacité de production.

Par ailleurs, les conséquences de l'absurde politique qui a amené à avoir un important parc de camions et tracteurs utilisant l'essence au lieu du gasoil doivent être réparées le plus vite possible, en commençant tout d'abord par stopper les importations de ces camions et tracteurs. Jusqu'à résorption de ce parc, un prix élevé de l'essence, parfaitement légitime pour les voitures de tourisme, n'est admissible qu'à condition de

dégrever les autres utilisateurs. Quant à l'augmentation du gasoil, du charbon, de l'énergie électrique, ce sont là des mesures qui ne peuvent que freiner l'expansion économique du pays.

Des plans à long terme doivent être mis à l'étude pour résoudre le problème des ressources énergétiques du pays prises dans leur ensemble, afin de déterminer une répartition rationnelle des efforts d'investissements dans la production d'énergie hydro-électrique, de charbon et de pétrole ainsi que la recherche de ressources nouvelles en charbon et en pétrole.

4°) L'ensemble des ressources existant dans le pays doit être utilisé au maximum, en priorité absolue sur les produits fournis par l'étranger. Pour cela, il est nécessaire que tous ceux qui ont un certain niveau de vie, et notamment la majeure partie de la population européenne renonce à un certain nombre de goûts de luxe. C'est ainsi qu'il faudra consommer en premier lieu, les textiles ou les produits alimentaires marocains, mêmes s'ils sont moins beaux ou moins variés, ou moins bons. Bien entendu, les industries ou exploitations produisant ces objets de consommation devront être contrôlées pour que cette protection ne leur serve pas à faire des bénéfices anormaux.

5°) *Politique de commerce extérieur.*

Il est par ailleurs nécessaire d'arriver à l'abrogation de l'Acte d'Algésiras, et à la pleine liberté douanière du Maroc. Le commerce extérieur devra être mené en toute indépendance, dans le seul intérêt du Maroc, et sans les servitudes actuelles de la zone franc.

Bien entendu, il pourra être passé des accords douaniers sur la base de l'intérêt réciproque, avec certains pays de la zone franc. En particulier il sera possible d'envisager une Union Economique Nord-Africaine lorsque l'Algérie aura arraché son indépendance.

Le Maroc s'efforcera d'une manière générale, de passer des accords commerciaux stables, établis sur des bases saines, et en liaison, le cas échéant avec des accords financiers. Ces accords devront être guidés par le seul intérêt du pays, sans qu'il soit question de se laisser imposer une discrimination quelconque. L'exemple de pays comme l'Inde et l'Egypte est là pour montrer le profit que le pays peut en tirer.

La politique du commerce extérieur sera guidée par les considérations suivantes :

1°) Diminuer les importations de produits inutiles à l'économie du pays, soit par contingentement, soit par voie de tarifs douaniers élevés.

2°) Augmenter les importations de produits utiles, notamment de biens d'équipement, en les détaxant, ce qui favorisera du même coup les investissements.

3°) Protéger l'industrie naissante du pays, en l'amenant progressivement à pouvoir lutter contre la concurrence extérieure.

4°) Augmenter le rendement des exportations des *matières premières* qui ne peuvent être utilisées sur place en les échangeant dans les meilleures conditions possibles, sur l'ensemble du marché mondial.

Les produits manufacturés excédentaires pourront être exportés notamment en direction d'autres pays sous-développés d'Afrique.

B. — MOBILISATION DES CAPITAUX EXISTANT AU MAROC

1°) La première condition à la mobilisation de ces capitaux qui quoi qu'en aient dit certains, existent, est la nationalisation de la Banque d'Etat du Maroc. Le Maroc doit pouvoir disposer d'un véritable Institut d'Emission National qui le rende maître de sa monnaie et de ses finances, et joue en même temps le rôle de Banque Centrale, cœur d'un appareil bancaire et de crédit rationnellement organisé, au service de la politique gouvernementale.

2°) Organisation du crédit agricole marocain par un réseau de banques et d'organismes de crédit appropriés sous le contrôle de l'Etat et des organisations représentatives des agriculteurs.

3°) Institution d'un organisme national de crédit pour le développement industriel du pays qui encouragera les investissements dans les secteurs industriels productifs par une large politique de crédit et de pro-financement.

Cette extension du crédit n'est naturellement valable que si elle se base sur une économie en expansion.

4°) Contrôle du marché financier et notamment interdiction des loteries étrangères et de l'émission des Bons du Trésor Français. Ceux-ci seront convertis en Bons d'Equipeement. Les Régies telles que la Régie des Tabacs du Maroc devront passer entièrement sous le contrôle de l'Etat.

5°) Avantages fiscaux accordés aux investissements productifs, et par contre augmentation de la fiscalité sur les investissements improductifs. Notamment, institution de lourdes taxes sur les affaires spéculatives. Enfin il doit être institué un impôt général progressif sur le revenu.

Par ailleurs la fiscalité indirecte frappant les produits de grande consommation, donc la masse du peuple, ne doit plus être le moyen employé chaque fois que le besoin d'argent se fait sentir. Par contre la consommation des produits de luxe, aussi bien d'alimentation, que d'habillement ou pour tout autre usage, doit être lourdement taxé. Par exemple il est possible d'instituer une taxe sur les voitures de tourisme qui soit très rapidement progressive avec la puissance fiscale.

6°) L'Etat devra jouer un rôle direct plus important et plus efficace dans l'équipement du pays. La première condition, à part les augmentations de recettes prévues par ailleurs, est une importante diminution des dépenses improductives, et tout d'abord la réalisation d'économies draconiennes sur le budget de fonctionnement. Le Ministre des Travaux Publics en a, dans la lettre adressée à ses collègues et rendue publique, montré le monstreux gonflement ces dernières années. De nombreux milliards peuvent être économisés :

- a) par la réduction sévère des effectifs à tous les échelons.
- b) par la suppression de toute une série d'avantages anormaux tels que la majoration dite « marocaine » de 35 %, les voyages payés en France, les congés pour « climat pénible ».
- c) la réduction des traitements excessifs des hauts fonctionnaires, les hauts fonctionnaires marocains eux-mêmes donnant

l'exemple. Ce qui ne veut pas dire que la qualification de chacun ne doit pas être payée à sa juste valeur. Notamment, il est normal de compenser l'expatriation des techniciens étrangers dont le Maroc a besoin par des avantages en conséquence. A condition que ce soit limité strictement à ceux qui peuvent rendre de réels services au Maroc, et non à tous les parasites du Protectorat.

- d) Il doit être mis fin au véritable « pillage » des deniers de l'Etat. L'ère où l'on pouvait se servir pour ses besoins personnels de la propriété de l'Etat doit être révolue. Un centime de l'Etat doit être plus précieux à chacun que quoique ce soit, car c'est cet argent qui doit permettre de construire le pays.

7°) Les organismes publics tels que les Habous ou les collectivités, notamment les collectivités locales, (communes, municipalités) doivent apporter, chacune dans leur sphère, leur contribution à l'effort d'équipement général, dans le cadre des plans d'ensemble et des plans régionaux, et avec le même souci de rentabilité maximum.

3) Les capitaux étrangers.

Ce n'est qu'une fois utilisés ou inventoriés les moyens précités, qu'on pourra faire appel, pour le complément nécessaire aux capitaux étrangers. Le complément pourra apparaître ainsi ramené à sa juste mesure.

1°) La condition sine qua non de la venue des capitaux étrangers au Maroc, est qu'en aucun cas cette venue soit assortie de conditions politiques. Par ailleurs les mesures doivent être prises pour éviter que se créent de véritables Etats dans l'Etat comme il en existe actuellement.

Cette condition préalable doit être posée non seulement pour préserver l'indépendance politique, mais aussi pour assurer la marche vers la prospérité économique. En effet si l'Etat ne contrôle pas les secteurs essentiels de l'économie, s'il n'est pas en mesure d'orienter les capitaux, le développement économique n'avancera pas plus que sous le Protectorat.

Or, non seulement nous pouvons faire beaucoup plus sans capitaux étrangers, mais aussi nous pouvons actuellement, faire venir des capitaux étrangers tout en leur imposant de rentrer dans le cadre tracé par le gouvernement. En effet, le fait essentiel est que les pays sous-développés comme le Maroc peuvent avoir une aide désintéressée et d'égal à égal de pays comme l'Union Soviétique. C'est ainsi que l'aide soviétique revêt la forme particulièrement intéressante de montages d'ensembles industriels payables à long terme et à faible taux d'intérêt en marchandises. N'oublions pas que, d'après un rapport du Sénat Américain le montant de l'aide soviétique à l'étranger a dépassé déjà le montant de l'aide américaine. Devant cette situation nouvelle, les contradictions entre pays impérialistes se sont gravement accentuées, et la détente internationale les obligeant à chercher d'autres débouchés pour leurs capitaux, ils sont amenés à offrir aux pays sous-développés des conditions infiniment meilleures et sur un plan d'égalité.

Enfin les progrès désormais accélérés des pays sous-développés amènent rapidement des bouleversements dans le rapport des forces économiques. Ainsi les pays arabes du

Moyen-Orient sont en mesure de créer une banque commune pour l'exploitation de certaines ressources minières.

Il serait folie, dans ces conditions, pour le Maroc, de se laisser prendre aux appâts intéressés qui lui sont actuellement présentés en échange d'une renonciation, ou au moins d'un ralentissement dans sa marche vers les profondes réformes sociales voulues par le peuple, et nécessaires pour assurer un développement économique réel.

2°) Ainsi donc une loi sur les investissements étrangers devra être élaborée dans le genre, par exemple, des dispositions récentes prises en Italie pour encourager les investissements dans les secteurs productifs nettement définis par le gouvernement et précisant pour ces investissements productifs la part des revenus et des capitaux transférables à l'étranger. Bien entendu pour les autres investissements, les conditions seront beaucoup plus dures.

3°) Par ailleurs, la fiscalité taxera plus lourdement les bénéfices transférés à l'étranger que les bénéfices réinvestis au Maroc dans des secteurs productifs.

4°) Un contrôle sera établi sur les transports de capitaux par le moyen du marché boursier.

5°) Il n'y aura lieu de faire aucune discrimination entre les différents pays exportateurs de capitaux. Il pourra être seulement admis qu'à égalité de conditions, il sera donné préférence à la France.

6°) Le Maroc jouera un rôle actif dans la venue des capitaux étrangers. Les grands projets d'industrialisation pourront être financés par la mise en concurrence par le Maroc des différents pays ou organismes susceptibles d'en apporter.

7°) Suivant l'importance économique des différents secteurs, la part autorisée des capitaux étrangers par rapport au capital national sera délimitée de façon à préserver l'indépendance économique et les possibilités ultérieures du développement économique. Pour les secteurs essentiels, cette part sera relativement faible. Pour les secteurs ayant une incidence politique, tels que l'industrie d'armement par exemple, les investissements étrangers seront interdits.

8°) Toutes ces conditions impliquant nécessairement le contrôle des changes avec tous les pays y compris la France. Le Maroc doit pouvoir mener sa propre politique monétaire. Celle-ci devrait viser à unifier la monnaie du pays dans un délai le plus court possible, mais raisonnable pour que l'économie de la zone nord ne soit pas perturbée.

Dans un premier stade, les deux monnaies marocaines, francs et pesetas, seront l'une et l'autre au départ égales en valeur au franc français et à la peseta espagnole, mais en seront séparées, le contrôle des changes devant être établis avec la France et l'Espagne. Les barrières entre ces deux monnaies seront alors progressivement supprimées, et le niveau de la monnaie unique marocaine s'établira en fonction du niveau des prix marocains et des échanges extérieurs. La monnaie marocaine pourra alors rester dans la zone franc, mais à condition que le Maroc puisse mener une politique monétaire et du commerce extérieur indépendante.

Le Maroc pourra échanger des devises avec le reste de la zone franc.

Mais il doit pouvoir aussi disposer librement de son fond de devises, obtenu par voie d'emprunts, échanges commerciaux ou investissements étrangers. Il pourra négocier librement et directement tout accord monétaire et de paiement avec quelque pays que ce soit.

L'adhésion à la zone franc ne peut s'admettre que dans le sens donné aux clubs monétaires existant entre certains pays d'Amérique du Sud et plusieurs pays d'Europe, dont le but est de pouvoir procéder à des échanges de devises. Bien entendu, il convient de s'attacher au contenu et non au titre, dont déjà les milieux financiers français se sont saisis pour présenter la perpétuation des mêmes liens de sujétion économique et financière sous une apparence plus favorable. Dans ce sens, le Maroc pourra étendre la formule de club monétaire à d'autres pays, par exemple les Pays Arabes.

Le Maroc devra pouvoir choisir dans ses accords commerciaux une autre monnaie de compte que le franc. Il pourra se retirer quand bon lui semblera de la zone franc. Enfin la monnaie marocaine unifiée prendra une autre appellation.

9°) Les conventions économiques hispano et franco-marocaines devront impérativement remplir les conditions ci-dessus définies. Il doit être clairement précisé que toute mesure tendant à entériner la moindre parcelle de l'actuelle dépendance économique du Maroc ne saurait être admise. Comme il est dit plus haut, l'aide étrangère est moins vitale qu'on voudrait le faire croire, et en tout cas, il est possible d'avoir notamment une aide en dehors de la France, si celle-ci ne veut pas comprendre qu'il faut désormais traiter avec le Maroc comme avec tout pays indépendant ; l'aide de la France si elle est désirée par le Maroc, ne l'est que dans la mesure où elle ne rend pas impossible la libération de l'économie marocaine, que dans la mesure où elle n'est pas susceptible d'handicaper le développement de l'économie nationale.

Le peuple marocain lancé dans la voie de l'indépendance ne s'arrêtera pas à mi-chemin, il ne veut pas d'une indépendance diminuée. La voie de la prospérité et du bonheur pour notre pays est en même temps celle de la consolidation de son indépendance politique et de sa libération économique. De même que ce sont avant tout les forces populaires, ouvriers et paysans en tête, qui ont assuré les grandes victoires récentes, de même ce sont avant tout ces forces qui feront triompher notre pays des obstacles qui existent encore sur la voie du progrès. C'est sur elles que doivent s'appuyer tous les patriotes soucieux de la grandeur de notre pays, c'est sur elles que doit s'appuyer tout gouvernement national.

Notre peuple a suffisamment fait preuve de ses capacités, pour que chaque patriote, également conscient des ressources de notre pays, ait pleine confiance dans la possibilité de construire un Maroc pleinement indépendant, heureux et prospère.

LE COMITE CENTRAL DU
PARTI COMMUNISTE MAROCAIN.

9 septembre 1956.

POUR LE FONCTIONNEMENT NORMAL DU PARTI (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain vient de procéder à l'examen des conditions dans lesquelles sont intervenues les arrestations des camarades Houcine Hassoune et Alami, arrestations venant après d'autres, la perquisition effectuée sans mandat au siège de la Section du quartier Sidi-Marouf à Casablanca, la saisie d'une ronéo, de documents et autres objets.

Le Bureau Politique qui a protesté auprès de Sa Majesté Mohamed V et du gouvernement contre ces agissements et demandé qu'il y soit mis fin, souligne que ces provocations policières dirigées contre le Parti se situent au moment même où le pays connaît une crise grave et où les forces de la féodalité et de l'impérialisme français pèsent de tout leur poids pour imprimer à la politique un courant antidémocratique et anti-populaire ainsi qu'en témoignent, entre autres faits, les entraves apportées au libre exercice des activités syndicales.

Le Bureau Politique souligne également que ces arrestations ont pour but d'accréditer l'idée que le Parti Communiste Marocain est une organisation illégale, subversive et à la faveur de ce climat préparer la voie à des mesures plus graves. A ce sujet, le Bureau Politique rappelle que le Parti Communiste Marocain en regard de la législature actuellement en vigueur, jouit de la même légalité que tous les autres partis nationaux, qu'il mène au grand jour une politique uniquement inspirée par le seul souci de parfaire l'indépendance nationale et de construire un Maroc libre et démocratique. Le Parti Communiste Marocain a été un des premiers à appeler à la lutte contre l'anarchie, contre tous les dangers qui menaçaient et menacent encore notre jeune Etat et son indépendance.

Il s'est avéré ainsi une force politique consciente de sauvegarder l'ordre et la sécurité. Consacrant son caractère légal incontestable, le Chef de l'Etat et différents ministres ont reçu à plusieurs reprises les représentants de notre Parti. Le Parti a recours aujourd'hui au moyen de tracts pour faire connaître ses positions politiques parce que jusqu'à présent les démarches effectuées pour obtenir que « Hayat-ech-Chaâb », puisse être imprimé et non pas ronéotypé, n'ont pas encore abouti.

Devant cette situation le Bureau Politique estime nécessaire de mettre tout en œuvre pour permettre le fonctionnement normal du Parti dans le cadre des lois en vigueur notamment pour obtenir de faire imprimer « Hayat-ech-Chaâb », l'autorisation pour Ali Yata de revenir dans sa patrie, la libération des camarades arbitrairement emprisonnés et la restitution du matériel saisi.

Le Bureau Politique appelle tous les patriotes sans distinction de parti à œuvrer dans l'union la plus étroite pour donner à la crise actuelle une solution conforme à la volonté du peuple, pour faire triompher une politique démocratique d'indépendance nationale et de progrès social.

(1) Déclaration du 12 octobre 1956.

TOTALE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE FRERE ALGERIEN (1)

Les impérialistes français ont attaqué un avion marocain transportant les chefs du Front de Libération Nationale, et l'ont dirigé sur Alger où ils ont procédé à l'arrestation des leaders algériens.

Le Parti Communiste Marocain proteste avec véhémence contre cette odieuse provocation qui constitue une cynique violation de notre souveraineté nationale et qui démontre clairement la volonté du gouvernement français de repousser toute politique de négociation. Elle montre aussi la détermination du gouvernement français de poursuivre la guerre d'agression malgré les défaites successives de ses troupes et malgré les déclarations tendant à faire croire qu'il accepterait la médiation du Maroc et de la Tunisie pour la recherche d'une solution négociée.

Ces agissements provocateurs démontrent une fois de plus le danger que constitue le maintien au Maroc de l'armée française qui a organisé ce complot avec l'aide de ses chefs. Ces derniers ont intercepté les messages du gouvernement marocain donnant l'ordre à l'avion de revenir à Las Palmas.

Il est significatif de noter que le gouvernement français a prémédité ce complot depuis quelques jours. En effet à la veille de l'événement il suspendait les conversations en cours à Paris entre lui et le gouvernement marocain. Les milieux gouvernementaux français cherchent ainsi à détériorer le climat au Maroc et en Tunisie et créer une menace contre l'indépendance des deux pays.

Mais le peuple prouve par cette grève générale et par ses manifestations indignées qu'il est prêt à riposter à cette provocation.

Des protestations aussi véhémentes s'élèvent également en Tunisie. Et cela renforce la solidarité de la Tunisie et du Maroc avec le peuple frère d'Algérie qui intensifie de plus en plus sa lutte libératrice, assuré de la victoire finale.

Il est de notre devoir, nous Marocains, d'exiger de notre gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour obliger le gouvernement français à respecter la souveraineté du Maroc, à libérer les leaders algériens et à mettre fin à la guerre d'agression en reconnaissant l'indépendance du peuple frère algérien.

A PROPOS DE LA CRISE GOUVERNEMENTALE (2)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain réuni samedi 27 octobre salue la fin de la crise gouvernementale qui a pratiquement paralysé pendant des mois, toute solution des graves problèmes qui se posent devant le pays.

Il n'échappe à personne que l'origine de la crise gouvernementale précédente réside dans l'absence d'un programme

(1) Le 23 octobre 1956.

(2) Déclaration du 27 octobre 1956.

précis capable de répondre au désir des masses qui aspirent à des changements profonds tant dans le domaine politique, économique que social.

A ces questions non encore résolues s'ajoutent d'autres problèmes auxquels les derniers événements donnent plus d'acuité.

En effet, le gouvernement français a rompu les négociations en cours à Paris, et organisé le guet-apens contre les dirigeants du F.L.N. avec un mépris délibéré pour notre souveraineté et notre dignité nationales. Il vise ainsi à détériorer la situation dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, à aggraver la guerre d'agression contre l'Algérie, menaçant en même temps l'indépendance du Maroc et de la Tunisie.

En outre, l'armée d'occupation française stationne encore au Maroc où elle poursuit ses interventions et ses provocations. Les fonctionnaires français qui tiennent en main tout l'appareil administratif du pays déploient pour la plupart tous leurs efforts en vue de faire obstacle à la marche des services publics, et de servir un gouvernement étranger.

D'autre part, il ne fait pas de doute que les éléments troubles au service de la féodalité et de l'impérialisme redoubleront d'efforts pour créer des désordres et fomenter des provocations susceptibles d'ouvrir la voie à une intervention étrangère.

De ce fait, il ressort que le programme urgent que le nouveau gouvernement devra réaliser peut se résumer dans les grandes lignes suivantes :

1° sauvegarder l'indépendance de notre pays et défendre notre dignité nationale. Cela suppose le départ immédiat des troupes étrangères et l'épuration de l'administration du pays ;

2° améliorer la situation des travailleurs dans les villes et dans les campagnes en relevant notamment le niveau de vie et en réalisant un programme agraire ;

3° entreprendre la tâche d'assurer l'indépendance économique en liquidant la structure héritée du protectorat et en nouant des relations avec tous les pays disposés à aider notre jeune Etat sans ingérence dans ses affaires intérieures, tels que les Etats ayant approuvé les principes de Bandœng notamment l'Union Soviétique, l'Inde et la Chine.

C'est dans le cadre de cette orientation que le gouvernement pourra réussir dans sa mission. Sa tâche est difficile, certes, mais il incombe au gouvernement de tirer les leçons de l'expérience précédente, de s'appuyer sur l'enthousiasme des masses en leur ouvrant des perspectives d'une véritable émancipation sociale et en garantissant à tous l'exercice des libertés démocratiques.

Le Parti Communiste Marocain, bien qu'il ait été tenu à l'écart de toutes ces consultations, déclare solennellement qu'il est prêt à apporter sa contribution à la réalisation de ce programme et son appui à tous les efforts du gouvernement dans ce sens.

Le Parti Communiste Marocain demande au nouveau gouvernement de lui permettre d'accomplir son devoir national

dans les meilleures conditions possibles. Et cela en particulier en mettant fin à l'exil de son secrétaire Ali Yata, et en l'autorisant à faire paraître officiellement sa presse.

L'union et l'action de tout le peuple, ouvriers et paysans en tête, constituent la meilleure garantie de succès pour notre cause nationale.

LE PARTI COMMUNISTE MAROCAIN.

Le 27 octobre 1956.

FACE A L'AGRESSION IMPERIALISTE, ASSURER L'EGYPTE D'UNE SOLIDARITE EFFECTIVE (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain a examiné la situation extrêmement grave qui vient de se créer au Proche-Orient et qui fait peser les plus lourdes menaces sur la paix et la liberté des peuples.

L'agression délibérée des forces israéliennes contre l'Egypte n'a été qu'un prétexte préparé de longue date pour permettre une intervention militaire anglo-française.

Ainsi donc les gouvernements de Paris et de Londres, n'ayant pas réussi par leur chantage à faire céder le peuple égyptien, ont aujourd'hui recours à la force pour tenter de reconquérir le canal de Suez, dont ils n'ont jamais admis la légitime nationalisation. En perpétrant cette agression contre le peuple égyptien, ils espèrent prendre en défaut la vigilance des peuples à la faveur de la confusion due aux événements de Hongrie dont les occidentaux sont eux-mêmes les instigateurs.

Les gouvernements anglais et français poursuivent un but identique. Ils escomptent par la guerre, écraser le mouvement de libération nationale des peuples d'Afrique du Nord et y rétablir leurs positions impérialistes.

Dans cette voie le gouvernement Guy Mollet a déjà fait un pas dangereux en rompant les négociations avec notre pays, en arrêtant les dirigeants du F.L.N., et en engageant contre le Maroc et la Tunisie une épreuve de force visant au rétablissement de la domination coloniale.

Face à cette situation, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain lance un appel solennel à tous les patriotes. L'agression anglo-française contre le peuple égyptien est une menace grave pour la liberté et l'indépendance de notre pays comme de l'ensemble de l'Afrique du Nord.

Le devoir de tous les Marocains est d'assurer de leur solidarité effective le peuple égyptien victime d'une agression impérialiste.

(1) Déclaration du 31 octobre 1956.

POUR LE SOUTIEN EFFECTIF AU PEUPLE EGYPTIEN (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain a accueilli avec satisfaction l'annonce d'un cessez-le-feu en Egypte. Les gouvernements anglais, français et israélien ont été contraints d'arrêter l'agression qu'ils ont lâchement déclenchée contre le peuple égyptien. C'est là une grande victoire pour tous les peuples épris de paix et d'indépendance dont la solidarité s'est manifestée aux côtés de la résistance héroïque du peuple égyptien. Le mérite en revient en premier lieu à l'Union soviétique qui, déjouant les spéculations des impérialistes anglais et français sur la confusion née des événements de Hongrie, s'est résolument rangée aux côtés du peuple égyptien et par ses avertissements solennels a contraint au recul les agresseurs impérialistes et leurs complices israéliens. La preuve est ainsi faite une fois de plus que l'Union soviétique est, grâce à son régime, à sa puissance militaire et économique, le plus sûr garant de la paix et de l'indépendance des peuples.

Le Bureau Politique est sûr d'interpréter les sentiments profonds de notre peuple, en exprimant au gouvernement et aux peuples de l'Union soviétique l'expression de la gratitude de notre pays.

Le Bureau Politique souligne d'autre part que l'arrêt des hostilités ne résout pas encore le problème égyptien. Une longue bataille s'engage maintenant pour faire triompher dans les négociations appelées à s'ouvrir, le respect de la souveraineté égyptienne notamment par le retrait des troupes étrangères stationnées en Egypte, par le maintien de la décision de nationaliser le canal de Suez. Dans cette bataille notre pays et son gouvernement doivent assurer le peuple égyptien de leur soutien effectif notamment par l'intermédiaire de la délégation marocaine à l'O.N.U. C'est un devoir que nous dicte notre propre intérêt national. En effet, la politique du gouvernement français à l'égard de l'Egypte et de l'Afrique du Nord est une et c'est par l'effort commun des pays intéressés qu'on peut le contraindre à renoncer à ses plans de reconquête coloniale en acceptant en Egypte comme en Algérie une solution conforme aux aspirations de ces deux pays et en respectant l'indépendance de notre pays comme de la Tunisie.

UNE MESURE INADMISSIBLE ET INCONCEVABLE (1)

Ali Yata arrivait le samedi 19 janvier à l'aérodrome de Rabat-Salé, considérant que, son pays devenu libre, la mesure d'expatriation prise à son encontre devenait caduque avec le Protectorat qui l'avait décidée. Il avait avisé de son retour la

(1) Le 7 novembre 1956.

(1) Communiqué du 22 janvier 1957.

Présidence du Conseil, le Ministre de l'Intérieur et la Direction de la Sécurité nationale, précisant en outre que sa mère gravement malade réclamait d'urgence sa présence. En dépit du fait que jusqu'à son arrivée les autorités responsables n'avaient manifesté aucune opposition à son retour, Ali Yata était retenu une nuit à l'aérodrome et refoulé le lendemain vers la France. Dans l'intervalle, il n'a pu obtenir ni une explication officielle concernant cette décision, ni un délai pour voir sa mère, ni l'autorisation d'aller à Tanger dont le territoire ne lui est pas interdit par l'arrêté d'expatriation colonialiste.

Tels sont les faits dans leur sécheresse.

Il est inadmissible et inconcevable que les services de la Sécurité nationale prennent en héritage au nom du gouvernement une mesure édictée par le Protectorat contre un grand patriote tel qu'Ali Yata qui a l'estime de tout le Mouvement national sans distinction aucune.

Inadmissible et inconcevable car aujourd'hui notre pays est indépendant, dirigé par un gouvernement national, et par conséquent, aucune des mesures prises par le Protectorat ne peut demeurer valable ; d'autant plus qu'on ne saurait oublier que si Juin a décidé de chasser Ali Yata de sa patrie, c'est en raison même du rôle éminent que notre camarade et avec lui tout notre Parti ont joué dans la lutte libératrice de notre peuple.

D'autre part, au moment où notre pays connaît de graves difficultés et doit faire face à un complot dont l'affaire Addi Ou Bihi confirme l'existence, est-il admissible un seul instant qu'on interdise à Ali Yata de revenir dans son pays alors que son Parti, le Parti Communiste Marocain, apporte sa pleine contribution à la lutte de notre peuple pour assurer la renaissance du pays dans tous les domaines !

La décision de refouler Ali Yata est contraire à l'intérêt national, contraire aux principes démocratiques solennellement proclamés par la plus haute autorité du pays, Sa Majesté Mohammed V ; elle est contraire au vœu maintes fois exprimé par le Souverain, selon lequel tous les exilés doivent regagner le sol national.

Si cette mesure devait être maintenue, elle marquerait un pas grave dans la voie d'une politique antidémocratique et antipopulaire, préjudiciable aux intérêts de notre pays. Déjà elle soulève la réprobation générale dans tous les milieux politiques nationaux.

Le Bureau Politique a mandaté différentes délégations, notamment auprès de la Présidence du Conseil, pour demander que cette décision soit révisée.

Le Bureau Politique est convaincu qu'aucun ministre ne voudra associer son nom à celui de Juin au bas d'une mesure prise contre un grand patriote.

Il exprime en outre sa confiance dans les forces nationales qui sauront surmonter tous les obstacles et faire prévaloir une politique démocratique, permettant à tous les partis, à toutes les opinions de s'exprimer librement.

LA DOCTRINE EISENHOWER, INSTRUMENT DE DOMINATION COLONIALE (1)

La Chambre des Représentants a ratifié le projet du Président Eisenhower tendant à accorder une aide économique au Moyen-Orient et à y envoyer des troupes américaines pour « combler le vide créé dans cette région » et la protéger contre le prétendu danger communiste.

Ce projet est né au moment où tous les peuples arabes mènent une lutte ardente pour se libérer du joug impérialiste sur le plan politique, militaire et économique. Il vient à la suite de la défaite cuisante infligée aux agresseurs de l'Égypte, Français, Anglais et à leurs valets sionistes. Par conséquent, le fait de « combler le vide » dont parle la doctrine Eisenhower, ne vise en réalité qu'à renforcer les assises impérialistes en Orient arabe, à protéger les privilèges économiques des U.S.A., particulièrement ceux des compagnies pétrolières. Cette doctrine tend aussi à supplanter les alliés anglais et français de l'Amérique dans leur position, à tenter de prolonger la vie du Pacte de Bagdad et à encourager Israël dans ses menées agressives contre les Arabes.

Mais ce « vide politique » a été en réalité créé par les peuples arabes eux-mêmes, grâce à leur lutte contre les impérialistes. Ils sont mieux placés pour combler ce « vide » et ne désirent nullement s'en remettre pour cela aux U.S.A. Quant à la nécessité de protéger l'Orient arabe contre la prétendue menace soviétique, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain souligne que le seul danger qui a menacé de tous temps les Etats arabes c'est le danger impérialiste. Ce sont la France et l'Angleterre alliés atlantiques de l'Amérique, qui ont déclenché une agression contre l'Égypte. C'est encore l'Angleterre qui se livre à une action manifestement hostile à l'encontre du Yémen. C'est la France qui, depuis deux ans, mène une guerre d'extermination contre notre peuple frère d'Algérie. C'est enfin Nouri Saïd, agent de l'Angleterre, son allié du pacte de Bagdad, qui intrigue et complotte contre la sécurité de la Syrie et de la Jordanie.

Par contre, en ce qui concerne la menace soviétique dont la doctrine Eisenhower entend préserver les peuples arabes, on sait en fait que l'Union Soviétique est, et a toujours été, l'alliée sincère de tous les peuples en lutte pour leur liberté et leur indépendance. L'Union Soviétique n'a-t-elle pas été aux côtés du Maroc et de la Tunisie quand ces deux pays luttèrent pour leur indépendance ? N'a-t-elle pas, par la voix du maréchal Boulganine, lancé un avertissement aux Français, aux Anglais et aux Israéliens, envahisseurs de l'Égypte ? Avertissement qui a eu un écho retentissant dans le monde entier et qui a été un des facteurs de la déroute des agresseurs, anéantissant leur espoir d'occuper, après l'Égypte, l'Orient arabe en entier et l'Afrique du Nord.

La vérité, c'est que l'Amérique, après avoir constaté que des relations amicales se nouent et se renforcent chaque jour entre l'Union Soviétique et de nombreux Etats arabes, relations fondées sur l'égalité, le respect de la souveraineté et la sauve-

(1) Déclaration du 1^{er} février 1957.

garde de la paix mondiale, cherche, au moyen de la doctrine Eisenhower, à obliger l'Orient arabe à rompre ses relations avec le camp du socialisme, afin d'y étendre sa domination économique, militaire et politique.

Ces tentatives que les U.S.A. veulent masquer sous le nom d'aide économique — aide qui n'est en réalité qu'une infime part des bénéfices tirés de l'exploitation des pétroles arabes par les sociétés américaines — apparaissent dans les déclarations publiques de Foster Dulles selon lesquelles cette aide ne peut être accordée qu'aux pays qui acceptent certaines conditions politiques. Aussi les cercles dirigeants d'Egypte et de Syrie, de Jordanie et d'Arabie ont-ils rejeté officiellement, au cours de la Conférence à quatre tenue au Caire, la doctrine Eisenhower qualifiée par les milieux autorisés, de nouveau plan colonialiste.

Du fait que le peuple marocain n'a conquis son indépendance que récemment et qu'il lutte encore pour liquider les derniers vestiges du colonialisme, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain considère de son devoir d'attirer l'attention de tous les citoyens marocains sur le danger qui résulterait de l'application dans notre pays d'une doctrine du genre de celle d'Eisenhower sous le prétexte que la France et l'Espagne ont laissé un vide que les U.S.A. voudraient, pour leur intérêt, combler. Ce danger apparaît quand nous constatons que le chef du gouvernement tunisien approuve la doctrine Eisenhower, que le premier ministre turc rend visite à la Lybie et que le gouvernement Nouri Saïd, détesté par le peuple irakien, propose à notre pays un traité visant à nous lier au pacte de Bagdad. Et du moment que notre gouvernement n'a pas officiellement démenti ce projet irakien, nous craignons qu'il n'y ait là des tractations secrètes.

L'intérêt national commande à notre pays, récemment parvenu à son indépendance, de rejeter toute manœuvre impérialiste de quelque genre que ce soit et dicte au gouvernement une politique extérieure indépendante à l'égard de tout pacte militaire. Notre politique extérieure doit être fondée sur les principes de Bandoeng et tendre à nouer des relations amicales avec tous les pays, capitalistes et socialistes, dans le respect de notre souveraineté et de notre indépendance, en acceptant toute aide économique qui ne comporte aucune condition politique. Elle doit renforcer notre alliance avec les pays frères arabes qui, comme nous, luttent pour la libération définitive de l'emprise impérialiste.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes à œuvrer pour le triomphe de cette politique, seule susceptible de sauvegarder notre indépendance et de contribuer au maintien de la paix.

EVACUATION DES TROUPES ETRANGERES. RECouvreMENT DES FRONTIERES NATURELLES (1)

S.M. le Sultan et le gouvernement viennent de demander d'urgence au gouvernement français l'ouverture de négociations pour régler le problème de la présence des troupes françaises

(1) Communiqué du 25 février 1957.

au Maroc et celui des frontières. Ils ont, en même temps, rejeté l'inadmissible protestation de M. Lalouette, chargé d'affaires de France, appuyée d'une menace d'intervention militaire dans le sud du pays.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain approuve pleinement cette initiative de notre gouvernement. Notre peuple, en effet, ne peut admettre plus longtemps la présence de troupes françaises sur le sol national. Non seulement parce que cette présence est incompatible avec le principe de la souveraineté, mais aussi en raison du fait que le stationnement de l'armée française constitue une menace permanente pour notre indépendance. Il suffit de rappeler une série de faits récents pour s'en convaincre. La rébellion d'Addi Ou Bihi a trouvé plein appui auprès des troupes françaises, au point que celles-ci se sont opposées à l'entrée des forces royales dans le Tafilalet ; et le communiqué de félicitations que leur a adressé le général Cogny, malgré son obscurité voulue, est significatif à cet égard. Menace d'intervention, dans le Sud, conférence militaire à Tindouf, déclaration enfin du général Cogny à Meknès affirmant que l'armée française doit rester au Maroc sous prétexte de protéger les ressortissants français et les frontières d'Algérie et du Sud Marocain, etc., cette dernière déclaration souligne la liaison qui existe entre le problème de la présence des troupes françaises et celui des frontières.

Le gouvernement français maintient, en effet, sa prétention inadmissible à considérer la Mauritanie comme territoire français, refusant obstinément de prendre en considération les propositions du gouvernement marocain tendant à réunir une commission pour régler le problème des frontières. Bien plus, le gouvernement français utilise son armée pour opprimer les populations mauritaniennes et s'opposer à leurs aspirations nationales. Il refuse de prendre en considération les légitimes revendications de notre pays concernant ces territoires.

Ces seuls faits démontrent donc clairement que S.M. et le gouvernement ont pleinement répondu à l'attente du pays en demandant d'urgence au gouvernement français l'ouverture de négociations pour la solution de ces problèmes vitaux.

Le Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes à soutenir le gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour le succès de ces justes revendications, à œuvrer dans l'union pour obtenir l'évacuation des troupes étrangères et faire en sorte que notre pays retrouve ses frontières naturelles.

POUR UNE POLITIQUE DE COEXISTENCE PACIFIQUE AVEC TOUTES LES NATIONS (1)

Les patriotes marocains s'interrogent aujourd'hui sur l'orientation que semble prendre le Maroc dans sa politique étrangère.

En effet, nous assistons depuis le début de l'année 1957 à une activité diplomatique intense ; S.M. le Roi a entrepris un voyage à travers l'Italie et l'Espagne. S.M. Séoud d'Arabie a

(1) 1^{er} mars 1957.

rendu visite au Maroc. Le Prince Héritier d'Irak y séjourne actuellement. Et on attend l'arrivée dans notre pays du Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique, du Président Tunisien Bourguiba et d'un représentant de l'Iran.

Toute cette série de visites coïncide avec l'annonce de certains projets d'alliances ou de pactes qui intéresseraient le Maroc, où il est beaucoup question de la doctrine Eisenhower, du Pacte de Bagdad, du Pacte Méditerranéen et de l'Eurafrrique.

Il nous appartient donc, devant ces différents projets, de faire le point de la situation.

Il est à la fois naturel et légitime que notre pays, parvenu récemment à l'indépendance, cherche à asseoir sa position dans le monde et à conclure des accords économiques, techniques, commerciaux et culturels, avec d'autres Etats. Aucun Marocain ne peut reprocher à notre gouvernement d'agir de la sorte si ces accords sont basés sur l'égalité et le respect mutuel.

Mais ce dont s'inquiètent les patriotes, à juste raison d'ailleurs, c'est de voir depuis quelques semaines, notre politique étrangère s'orienter vers une seule voie, la voie occidentale, la voie des blocs militaires.

Or, la doctrine Eisenhower, le Pacte de Bagdad ou de la Méditerranée, le Marché commun ou l'Eurafrrique ne sont en réalité que des instruments des puissances occidentales, qui ne tendent nullement à aider les pays sous-développés, mais au renforcement de leur domination politique, économique et militaire sur ces pays, c'est-à-dire le Proche et le Moyen-Orient et le continent africain.

Les U.S.A. cherchent, par la doctrine Eisenhower, née après la défaite cuisante subie par ses alliés franco-britanniques, à remplir « le vide » que ces derniers ont laissé dans les pays arabes.

Le Pacte de Bagdad, lui, est un instrument du Foreign Office, destiné à diviser les pays arabes pour que l'Angleterre puisse conserver ses privilèges dans cette région.

L'Eurafrrique, quant à elle, est un organisme politico-économique qui, sous le couvert du Marché commun, vise à consolider l'économie chancelante de la petite Europe, face au puissant potentiel américain, qui la menace pour mieux exploiter et opprimer le continent africain.

Quant au Pacte méditerranéen, s'il doit englober à côté du Maroc, de la Tunisie et de la Lybie, des puissances colonialistes, telles l'Espagne, qui occupe encore une partie de notre territoire, la France, avec qui nous avons encore plusieurs différends à régler et qui mène une guerre de destruction contre nos frères algériens, l'Italie qui a voté contre la motion des 18 à l'O.N.U. au sujet de l'Algérie, on doit dire que ce pacte ne peut que nuire à nos intérêts vitaux.

Face à ces pactes, dont le caractère impérialiste et colonial est évident et qui recèlent des dangers réels, il appartient à notre jeune diplomatie de s'orienter vers une autre voie, la voie choisie par les pays de Bandoeng, comme l'Inde, l'Egypte, la Syrie, l'Indonésie et d'autres. Notre politique étrangère y gagnerait.

Ce qu'il nous faut, c'est une diplomatie basée sur des relations avec tous les peuples sans distinction, qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, en ayant pour seuls buts, la sauvegarde de nos intérêts et de notre souveraineté, la coexistence pacifique avec toutes les Nations, quel que soit leur régime politique et la consolidation de la paix dans le monde.

RESOLUTION DU COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

Le Comité Central du Parti Communiste Marocain a tenu sa session à Rabat, les 9 et 10 mars 1957.

Après la discussion du rapport politique du camarade Ali Yata, secrétaire du Parti, le Comité Central unanime a approuvé la résolution suivante :

Une année s'est écoulée depuis la proclamation de l'indépendance du pays. Une année riche en réalisations décisives obtenues grâce à la lutte de toute la Nation marocaine, de son peuple et de son souverain, réalisations telles que la constitution d'un gouvernement, d'une armée, d'une diplomatie.

A l'occasion du premier anniversaire de cette grande victoire, le peuple marocain, ouvriers et paysans en tête, a manifesté sa volonté de continuer la lutte pour réaliser toutes ses aspirations.

Cette volonté populaire s'affirme de jour en jour davantage, surtout au moment où nous voyons que les conquêtes obtenues au prix de lourds sacrifices sont menacées par de graves dangers.

Ces dangers sont :

- 1° La présence sur notre sol national de troupes étrangères, en particulier françaises, dont l'effectif augmente sans cesse. L'armée française organise des provocations, intervient dans les affaires intérieures du pays ainsi que le prouve sa collusion avec le féodal traître Addou ou Bihi. La présence de forces armées étrangères est absolument incompatible avec notre souveraineté nationale, d'autant plus qu'elles ont pour objectif la sauvegarde des bases économiques et stratégiques de l'impérialisme, qu'elles visent à empêcher notre pays de réaliser sa complète unité territoriale, et qu'elles utilisent notre territoire comme base d'agression contre le peuple frère algérien ;
- 2° Le complot des monopoles financiers français est aussi un de ces dangers qui menacent notre indépendance fraîchement acquise. Ces monopoles, profitant de l'emprise qu'ils maintiennent sur les secteurs économiques vitaux de notre pays, cherchent à asphyxier l'économie marocaine, comme en témoignent la fuite des capitaux, la fermeture des entreprises, l'extension du chômage, la hausse du coût de la vie ;
- 3° Un autre péril, dont l'importance n'est pas moindre, c'est qu'au moment où notre peuple se tourne avec enthousiasme vers les pays arabes, afro-asiatiques et socialistes, désireux de suivre l'exemple de la politique de ces pays, basée sur les cinq principes de Bandoeng, il constate avec une vive inquiétude les tentatives des impérialistes français, espagnols et américains pour entraîner notre pays dans une politique d'aventure, d'adhésion à des alliances impérialistes, tels que le pacte de Bagdad, de la Méditerranée, ou la doctrine Eisenhower qui vise à empêcher la libération complète des peuples arabes du joug colonialiste. De même nous voyons l'impérialisme français tenter, par le moyen de l'Eurafrrique et du Marché commun, d'ouvrir les portes de l'Afrique, dont le Maroc, aux Etats capitalistes européens, étant incapable à lui seul d'assumer l'exploitation des richesses de ce conti-

nent et d'endiguer la montée du mouvement de libération nationale des peuples africains.

Une telle politique, si elle était adoptée, est de nature à aggraver la situation économique du pays et à conduire à l'étouffement des libertés démocratiques comme en Iran et en Irak.

En présence de ces périls, le Comité Central souligne avec insistance que la tâche principale de l'heure est la défense et la sauvegarde de notre indépendance menacée.

Ce qui exige :

- 1° L'évacuation des troupes françaises et espagnoles et la suppression des bases américaines.
- 2° L'achèvement de l'unification territoriale, par le retour à la nation des zones encore administrées au nord et au sud par les impérialistes français et espagnols. A cet égard, le Comité Central approuve pleinement la démarche de notre gouvernement auprès du gouvernement français en vue d'ouvrir des négociations pour le règlement de la question de la présence des troupes françaises et des frontières.
- 3° Conquérir l'indépendance économique, condition de la sauvegarde de notre indépendance politique et facteur essentiel du relèvement du niveau de vie des masses laborieuses.

Ceci implique :

- a) Nationalisation des mines, des moyens de transport, des sociétés de production d'électricité et de distribution d'eau et d'électricité et de la Banque d'Etat ;
 - b) Edification des bases d'une industrie lourde ;
 - c) Réalisation de la réforme agraire en répartissant entre les fellahs qui en sont dépourvus, les terres spoliées par les colons et les féodaux traîtres ;
 - d) Mesures de protection de l'économie nationale notamment par l'abrogation de l'acte d'Algésiras ;
 - e) Contrôle des investissements des capitaux étrangers ;
 - f) Application urgente des plans de lutte contre le chômage et création d'un Fonds national de secours aux chômeurs ;
 - g) Unification de l'économie des anciennes zones nord et sud du pays ;
 - h) Accélération de la marocanisation de l'Administration et de la formation de fonctionnaires et techniciens marocains ; et pour cela, aide matérielle et morale aux étudiants en particulier à ceux des universités traditionnelles.
- 4° Le Maroc, qui doit avant tout compter sur ses richesses et ses moyens propres, ne refuse pas l'aide étrangère, qu'elle vienne des Etats de l'Est ou de l'Ouest, à la condition qu'elle ne comporte pas de conditions portant atteinte à notre souveraineté nationale.

L'ensemble de cette politique ne peut être réalisé que si notre pays suit une politique extérieure conforme aux principes de Bandoeng et basée sur la coopération avec les peuples arabes, asiatiques, africains et les pays du socialisme, conformément aux aspirations des peuples à la liberté et à la paix.

Quant à l'unité de l'Afrique du Nord, à laquelle aspirent tous les habitants des trois pays qui la constituent, le Comité Central propose au gouvernement de conclure un accord provisoire avec le gouvernement tunisien, et les représentants du mouvement de libération nationale algérien, accord dont un des premiers objectifs doit être l'aide au peuple algérien dans sa lutte pour l'indépendance. Cet accord provisoire ouvrira la voie à l'unité pour l'Afrique du Nord une fois l'indépendance algérienne acquise.

Le Comité Central approuve d'autre part l'idée de la tenue d'un Congrès des peuples africains en lutte pour leur libération et estime nécessaire la coopération avec tous les pays sur la base des principes de Bandoeng.

En outre, il importe de renforcer notre solidarité avec le mouvement ouvrier international en lutte contre l'impérialisme pour la démocratie et la paix, en particulier avec la classe ouvrière française, guidée par son Parti Communiste qui lutte avec courage contre l'oppression des peuples coloniaux et contre la guerre d'Algérie. Solidarité aussi avec la classe ouvrière espagnols qui combat le régime dictatorial de Franco.

Notre gouvernement peut d'autant mieux accomplir sa mission nationale, surmonter tous les obstacles, résister aux pressions des impérialistes, des féodaux et des réactionnaires s'il s'appuie sur les forces du peuple.

Le Comité Central appelle l'ensemble des patriotes à s'organiser au sein d'un front national anti-impérialiste, coordonnant l'action de tous les partis et organisations patriotiques pour la sauvegarde et le renforcement de notre indépendance nationale, pour faire échec aux intrigues impérialistes visant à maintenir notre économie sous leur coupe et à nous entraîner dans une politique extérieure dangereuse pour notre intérêt national et pour la paix mondiale.

Le Comité Central considère que la solution de tous les problèmes importants et de toutes les difficultés réside avant tout dans l'action populaire, cette action qui nous a permis, il y a un an, d'accéder à l'indépendance, et qui nous permettra d'édifier le Maroc nouveau.

Rabat, le 10-3-1957.

POUR L'INDEPENDANCE FINANCIERE, MONETAIRE ET COMMERCIALE DU PAYS (1)

Le Ministre de l'Economie nationale, accompagné de plusieurs de ses collaborateurs, vient d'effectuer en France un voyage au cours duquel il a entrepris des négociations avec le gouvernement français pour le financement de notre budget d'équipement 1957 et l'introduction de certains aménagements concernant la situation du Maroc dans la zone franc. En marge de ces négociations d'ordre économique et financier, les entretiens de M. Bouabid avec les gouvernants français ont aussi porté sur le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

(1) Déclaration du 27 mars 1957.

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain rappelle à cette occasion que la structure de la zone franc reste jusqu'ici le reflet fidèle dans le domaine commercial et financier, de la totale dépendance économique des pays colonisés par la France, ou qui viennent de se libérer de sa domination politique, comme le nôtre. Cette dépendance aboutit à priver le Maroc de droits essentiels indissolublement liés à l'exercice de la souveraineté nationale :

- droit de conclure directement des accords commerciaux ;
- possibilité de disposer des devises obtenues, notamment grâce aux exportations ;
- possibilité de contrôle des changes et des transferts de capitaux, etc...

Le Bureau Politique, considérant que le développement de l'économie nationale est conditionné par l'indépendance financière monétaire et commerciale du pays, souligne que tout aménagement de la zone franc ne peut être positif que s'il va dans ce sens.

Les pourparlers franco-marocains ont également porté sur l'aide française que notre gouvernement sollicite pour financer la plus grande partie du budget d'équipement de l'année 1957, soit 36 milliards de francs, dont 28 doivent être consacrés à la lutte contre le chômage. A ce propos le Bureau Politique attire l'attention du gouvernement et du peuple sur l'anomalie d'une telle situation, car nous ne pouvons continuer à compter uniquement sur un financement étranger et sur le bon vouloir du gouvernement français pour la réalisation du programme de développement de notre économie nationale. Le chantage à l'aide financière (il s'agit en fait de crédits remboursables) dont se servent les gouvernants français, pour essayer de maintenir notre pays dans la situation d'une semi-colonie apparaît de jour en jour comme une intolérable atteinte à notre souveraineté ; le débat du 23 mars à l'Assemblée nationale française le prouve amplement.

Devant cet état de choses, le Bureau Politique estime nécessaire de rappeler à nouveau les justes solutions qu'il a exposées dans son programme économique de septembre 1956 et dans la résolution du Comité Central du 9 mars 1957, à savoir :

— Notre pays ne peut s'équiper, liquider son retard économique, accéder à son indépendance économique, condition essentielle du maintien de son indépendance politique, que s'il contrôle les secteurs-clés de l'économie (banque d'Etat, énergie, transports, mines) qui constituent par ailleurs d'importantes sources d'accumulation du capital, actuellement détenues par les monopoles étrangers. Les ressources financières dont nous avons besoin sont là, en premier lieu et pas ailleurs. Ni la France, ni les U.S.A., puissances impérialistes intéressées au maintien de notre dépendance économique et financière ne nous aideront à réaliser notre libération dans ce domaine.

Notre peuple ne doit conserver aucune illusion à cet égard.

Cela ne veut pas dire que le Maroc doit rejeter toute offre d'aide étrangère. Mais notre Parti considère que seule est acceptable l'aide de pays étrangers non assortie de conditions politiques, économiques et militaires. Ce genre d'aide existe puisque

des pays comme l'Inde, l'Egypte, la Syrie en bénéficient grâce au développement de leurs échanges et de leur coopération avec l'Union Soviétique, la Chine Populaire et les autres puissances occidentales.

En marge des négociations économiques et financières qui se sont déroulées à Paris, le problème du rétablissement des relations diplomatiques entre nos deux pays s'est également posé. Tout en souhaitant l'amélioration de nos relations avec la France, le Bureau Politique dénonce la duplicité du gouvernement français dans ses rapports avec le Maroc. A la tribune de l'Assemblée nationale française, le ministre, M. Faure, a en effet lancé des menaces à peine voilées d'intervention armée contre notre pays, après avoir accusé les Marocains d'incapacité et d'impuissance à remplir les tâches qui nous incombent et s'être félicité de la possibilité qu'a le général Cogny d'utiliser librement le Maroc oriental comme base d'agression contre nos frères algériens.

Ainsi apparaît en pleine lumière le danger que constitue pour notre indépendance nationale la présence sur notre territoire de l'armée française forte de 90.000 hommes et dont les effectifs augmentent sans cesse.

La coopération de notre pays avec la France ne sera donc réelle et respectueuse de notre souveraineté nationale que du jour où le gouvernement français aura cessé la guerre d'extermination qu'il livre au peuple frère d'Algérie et aura retiré ses troupes du Maroc. La réalisation de ces deux conditions ouvrira seulement la voie à une coopération sincère avec la France.

A PROPOS DES BASES AMERICAINES AU MAROC

Des négociations sont en cours à Rabat entre le gouvernement marocain et une délégation américaine en vue de régler le statut des bases américaines installées au Maroc.

A ce propos, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain rappelle à nouveau la position qu'il n'a jamais cessé de défendre, avec acharnement, avant et depuis la conclusion de l'accord franco-américain, accord conclu contre la volonté de notre peuple et sans consultation des autorités nationales et en vertu duquel le gouvernement français a permis aux U.S.A. d'installer des bases américaines au Maroc.

L'existence de ces bases constitue à l'heure actuelle un problème dont la gravité n'échappe à personne car de sa solution dépend l'orientation de notre politique étrangère.

En effet, si notre pays accepte le principe de la location des bases au profit du gouvernement des U.S.A., il sera automatiquement intégré dans la coalition atlantique et romprait ainsi avec la politique de neutralité que le Ministre des Affaires étrangères veut assigner comme perspective à notre diplomatie.

La location de ces bases aura pour conséquences :

- d'exposer notre pays à la destruction en cas de conflit mondial ;

- de porter atteinte à notre souveraineté nationale par la présence sur notre sol de troupes étrangères et de limiter notre indépendance politique puisque le libre choix d'une politique sera entravé par les obligations découlant de l'adhésion au pacte atlantique ;
- d'isoler notre pays de ses alliés naturels, en particulier des pays arabes qui rejettent l'adhésion à tout pacte militaire.

L'intérêt national nous dicte une seule solution, l'évacuation des bases américaines.

A ceux qui objecteraient que la formulation d'une telle revendication pourrait nuire à nos relations avec l'Amérique et nous priver de son assistance, nous répondons que précisément l'occasion est offerte au gouvernement américain de prouver la sincérité de ses intentions. S'il est disposé, comme il le proclame, à nous aider sans conditions, d'aucune sorte, il devrait ne pas faire de la location des bases un préalable tacite à l'octroi de toute aide et accepter le principe de l'évacuation. Si, au contraire, l'assistance qu'il nous offre n'est qu'un instrument de pression, alors il ne manquera pas de faire de la cession des bases une condition préalable à cette assistance.

Il appartient donc au gouvernement d'informer l'opinion des intentions américaines exprimées au cours des négociations.

En tout cas le choix que doit faire notre pays est clair. Ainsi que l'a proclamé Sa Majesté Mohamed V le Premier Mai : *« Nous devons d'abord compter sur nous-mêmes »*. C'est une raison supplémentaire pour refuser qu'en contre-partie d'une aide, nous acceptions la location des bases au profit des Américains avec toutes les conséquences graves que cela comporte.

Ces bases, une fois évacuées, ne sauraient évidemment être détruites. Elles ont un rôle économique important à jouer. Reconverties pour les besoins de l'aviation civile, elles serviront à étendre nos communications aériennes avec les pays étrangers et nos relations commerciales avec l'extérieur.

LA BANQUE D'ETAT DU MAROC (1)

Au moment où notre pays fait face à une crise grave, nous pensons qu'il est utile de démontrer le rôle déterminant que joue la Banque d'Etat quant à l'origine de cette crise. C'est la raison pour laquelle nous publions ci-après une courte étude consacrée à la Banque d'Etat.



Le pouvoir monétaire, le pouvoir d'émettre de la monnaie, et par conséquent d'orienter et d'impulser l'économie nationale par le canal du crédit et de la circulation monétaire, est un attribut essentiel et vital de la souveraineté.

Un Etat qui ne dispose pas de sa monnaie, non seulement ne dispose pas de son économie, mais il est même dépourvu de l'outil nécessaire à son orientation et à son développement. La souveraineté ne se conçoit pas sans ces éléments fondamentaux. Elle ne pourrait ni s'exercer, ni s'affirmer. Elle serait sim-

(1) 19 avril 1957.

plement une souveraineté de façade, une souveraineté vide de contenu.

Au surplus, une politique économique signifie, entre autres, une politique monétaire, et par conséquent l'usage du pouvoir monétaire.

L'Etat doit, par conséquent, disposer de l'instrument d'une politique monétaire : de la Banque d'émission.

En est-il ainsi pour le Maroc au lendemain de la reconquête de l'indépendance ? Le gouvernement marocain pourrait-il donner une orientation nouvelle à l'économie marocaine ? Lui faire franchir le stade d'économie coloniale à une économie nationale, avec le pouvoir monétaire tel qu'il est issu du Protectorat ? Les faits, l'expérience d'une année d'exercice de l'indépendance avec le maintien des structures monétaires de l'ancien régime prouvent amplement le contraire.

Pour que le gouvernement marocain puisse avoir la possibilité de sortir l'économie nationale du stade colonial où elle végète encore, il lui est nécessaire de reprendre le pouvoir monétaire, de faire de la Banque d'Etat du Maroc une véritable Banque d'Etat du Maroc.

La Banque d'Etat du Maroc est en effet loin d'être une banque de l'Etat marocain.

C'est une société anonyme régie par la loi française, par conséquent par une loi étrangère. C'est le seul institut d'émission qui soit à l'heure actuelle une société anonyme. Son capital social est partagé entre diverses banques étrangères où les banques françaises prédominent avec, à leur tête, la Banque de Paris et des Pays-Bas.

C'est dire que la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui contrôle déjà des secteurs essentiels de l'économie marocaine, « possède » pratiquement la souveraineté économique du Maroc.

Par sa structure, la Banque d'Etat du Maroc est entre les mains des capitalistes français comme au temps du Protectorat, ce qui expliquerait amplement les difficultés, pour ne pas dire l'impossibilité, pour le gouvernement marocain, de faire sortir l'économie marocaine de l'ornière colonialiste qui empêche sa croissance et sa libération.

Le caractère étranger de la Banque d'Etat du Maroc est d'autant plus néfaste qu'elle est dotée de très grands pouvoirs.

Elle a d'abord le privilège exclusif de l'émission des billets, privilège qu'elle ne partage avec aucune institution ; elle est alors maîtresse de la circulation monétaire, ce dont ne dispose pas le gouvernement marocain. Qu'un tel privilège soit accordé à une société anonyme et par-dessus le marché à une société étrangère, est une hérésie qui n'a pas sa place dans un Maroc indépendant et souverain.

La Banque d'Etat du Maroc est en outre l'agent financier du gouvernement, tant au dedans qu'au dehors du Maroc, ayant un droit de préférence sur toute autre banque. La Banque d'Etat est pratiquement indépendante du gouvernement : le Haut-Commissaire n'exerce qu'un contrôle sur la gestion, mais ne peut orienter cette gestion. Un personnage de façade a toujours rempli ce rôle illusoire.

La Banque d'Etat est maîtresse de la situation monétaire du Maroc, puisqu'elle peut prendre les mesures qu'elle jugera utiles « pour l'assainissement » de cette situation monétaire, dispositions semblables à celles qui ont permis la colonisation effective du Maroc, et qu'on retrouve dans le diktat de 1912.

Ses pouvoirs font de la Banque d'Etat un véritable Etat dans l'Etat, mais Etat contrôlé et agissant pour le compte des

intérêts colonialistes. Sa politique au cours de la première année d'indépendance l'a amplement démontré :

- Elle n'a rien fait pour arrêter la sortie des capitaux du Maroc, capitaux amassés sur le territoire marocain, par le travail du peuple marocain ;
- Alors qu'elle dispense le crédit à sa guise, elle n'en fournit aucun aux paysans marocains. La Banque d'Etat du Maroc cherche à asphyxier temporairement l'économie du pays pour que les capitalistes français puissent imposer la continuation de l'économie coloniale au jeune Etat du Maroc nouveau.

La Banque d'Etat du Maroc est née avec la colonisation du Maroc, avec les premiers coups portés à l'indépendance du Maroc, elle ne peut survivre à la reconquête de l'indépendance marocaine.

Pour que le gouvernement puisse avoir une vraie politique économique dictée par l'intérêt national et non par les intérêts des colonialistes français, il est nécessaire qu'il dispose des moyens, des outils de cette politique, du pouvoir monétaire, système nerveux de l'économie nationale.

Un de ces outils essentiels est la Banque d'Emission : la nationalisation de la Banque d'Etat du Maroc est une conséquence naturelle de la reconquête de l'indépendance et de la souveraineté. Devant la situation difficile de l'Economie nationale, due à un sabotage délibéré par les capitalistes français qui s'accrochent au maintien de leurs privilèges, le Parti Communiste Marocain attire l'attention du gouvernement sur l'urgence et la nécessité de cette nationalisation.

Le 19 avril 1957. (*Espoir.*)

L'ARRESTATION DES FILS DU GLAOUI (1)

L'arrestation des fils du Glaoui et de certains autres individus pour menées antinationales a créé, comme on pouvait s'y attendre, de sérieux remous du côté des cercles gouvernementaux français.

Nous nous félicitons de voir notre gouvernement rejeter comme il convient la tentative d'immixtion dans nos affaires intérieures que constitue la protestation du gouvernement français à la suite de ces arrestations.

Tout ceci souligne la réalité du danger des menées colonialistes dans notre pays, et met en relief la collusion existant entre les féodaux traîtres et les impérialistes français.

A la suite de ces arrestations qui ont montré que les féodaux du type Glaoui n'ont pas renoncé ; il est possible d'envisager immédiatement la confiscation des immenses terres qu'ils possèdent. Pour les Glaoui il est possible également d'envisager la confiscation des actions qu'ils possèdent dans de si nombreuses sociétés françaises fondées pour le pillage des richesses marocaines.

C'est une mesure de Justice.

(1) Le 8 mai 1957.

LA REALISATION DE L'UNION NORD-AFICAINE EST UNE NECESSITE DICTEE PAR LES FAITS (1)

On sait dans quelles conditions le gouvernement français a décidé de refuser l'aide financière qu'il devait accorder à la Tunisie, en vertu de la convention économique qui lie les deux pays, prétextant que le Président Bourguiba et son gouvernement n'ont pas observé une attitude de neutralité dans la question algérienne. On sait aussi comment les réactions du gouvernement tunisien ne se sont pas fait attendre. Il a en fait dénoncé la convention financière le liant à la France et annoncé son intention de prendre toutes dispositions utiles pour libérer l'indépendance tunisienne de toutes entraves. A ce propos la Président Bourguiba a déclaré :

« Ce que nous voulons d'une volonté ferme et inébranlable c'est épurer nos rapports avec la France de toute trace de dépendance, les adapter à l'intérêt du pays, les fonder sur des bases plus saines et plus durables. Dans le même temps nous voulons étendre les horizons de notre économie et retrouver notre liberté totale de développer nos rapports avec tous les pays, la France à l'égal des autres. »

De son côté, l'Assemblée Constituante Tunisienne a voté une motion :

« L'Assemblée nationale Constituante, après avoir entendu l'exposé du Président du Conseil sur les relations franco-tunisiennes et la position du gouvernement au sujet de la dénonciation par la France de ses engagements dans le domaine financier,

« Exprime son appui total au gouvernement pour son attitude ferme et éclairée.

« Lui recommande de prendre toutes mesures nécessaires pour libérer la Tunisie des entraves économiques et financières qui gênent son essor et sa prospérité afin que le pays puisse nouer des relations de coopération dans tous les domaines et sur un pied d'égalité avec tous les pays amis.

« Exprime sa confiance en la volonté du peuple tunisien de supporter tous les sacrifices pour consolider l'indépendance du pays, sa liberté et sa prospérité. »

A la suite de cette attitude ferme et légitime du gouvernement et du Parlement tunisiens, les troupes françaises stationnées en Tunisie se sont livrées à des agressions multiples contre l'armée nationale tunisienne, blessant même au cours d'une de ses opérations le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Cela montre jusqu'à quel point sont prêts à aller certains cercles gouvernementaux français qui n'ont pas renoncé à la reconquête de l'Afrique du Nord.

Ces faits d'une exceptionnelle gravité n'ont pas manqué de soulever une vive émotion dans notre pays. Les dangers qui menacent la Tunisie sont également dirigés contre notre pays. D'autre part, même dans le domaine économique, la situation est à peu près similaire, puisque nous en sommes encore à attendre les 32 milliards promis par le gouvernement français.

(1) 4 juin 1957.

Ceci donc nous dicte plus que jamais la nécessité d'une attitude commune à l'égard du gouvernement français, que ce soit dans le domaine politique ou financier. Nous devons interdire au gouvernement français toute possibilité de manœuvre, et empêcher qu'il ne nous ménage pour mieux frapper les Tunisiens ou inversement.

C'est particulièrement dans la question algérienne que notre action commune doit s'affirmer le plus fortement. Nous, Marocains et Tunisiens, nous considérons la cause du peuple algérien comme notre propre cause. Et pour cela nous ne pouvons accepter dans ce domaine aucune compromission, aucun marchandage, aucune neutralité qui ne peut que faire le jeu de l'impérialisme.

Tout donc nous conduit à nous convaincre chaque jour davantage de la nécessité de jeter les bases indispensables à l'édification de l'unité nord-africaine, unité qui sera une force puissante dans la lutte contre l'impérialisme. La coordination de la politique étrangère du Maroc et de la Tunisie, l'adoption d'une attitude commune à l'égard du gouvernement français, constituent une base pour l'édification de cette unité. Ainsi notre aide au peuple frère d'Algérie sera plus forte et plus efficace. Elle hâtera son indépendance et permettra alors l'achèvement de l'unité nord-africaine.

L'INVESTITURE DU PRINCE MOULAY HASSAN (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain réuni à Casablanca le 15 juin 1957 a décidé à l'unanimité d'appuyer l'investiture de S.A.I. Moulay Hassan en qualité de Prince héritier du Maroc.

A cette occasion il a chargé une délégation du Bureau Politique conduite par le camarade Abdallah Layachi de se rendre à Marrakech pour remettre le message suivant à Sa Majesté le Roi :

Sire,

C'est pour nous un grand honneur de porter à votre connaissance que le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain a, au cours de sa réunion du samedi 15 juin, décidé à l'unanimité de vous demander l'investiture officielle de S.A.R. Moulay Hassan comme prince héritier du royaume.

Le Parti Communiste Marocain, respectueux des institutions nationales, attaché aux traditions de notre pays — qui ne sont nullement en contradiction avec l'esprit de démocratie et de progrès — de la même manière qu'il s'était, lors du complot d'août 1953, placé au premier rang de la lutte pour le retour de Votre Majesté, considère aujourd'hui l'investiture de S.A.R. Moulay Hassan en qualité de prince héritier comme un facteur de renforcement de l'unité de la nation, condition de sauvegarde de notre indépendance, si chèrement acquise, contre toute menace.

(1) Communiqué du 15 juin 1957.

Nous n'oublions pas, d'autre part, que S.A.R. Moulay Hassan était aux côtés de Votre Majesté et de tout le peuple dans la lutte libératrice. De même qu'en sa qualité de chef de l'état-major des F.A.R. il a été l'homme qui a su, avec l'aide du peuple, briser la tentative du féodal Addi ou Bihi qui, à l'occasion de votre voyage en Italie, s'est rebellé contre le pouvoir central, ourdissant dans le Tafilalet, une conspiration armée, inspirée par les impérialistes qui sont à l'affût de toute occasion pouvant leur permettre de porter atteinte à notre indépendance encore fragile.

Nous sommes convaincus, en outre, que l'investiture de S.A.R. Moulay Hassan conforme au désir de la nation entière est de nature à consolider les liens qui unissent le Roi, le gouvernement, le peuple, dans leur marche commune vers la consolidation et l'achèvement de l'indépendance nationale, la réalisation de l'unité territoriale, l'évocation des armées étrangères et la libération de notre économie de l'emprise impérialiste. Nous souhaitons également que cette investiture constituera un pas heureux vers la réalisation rapide des aspirations populaires, des ouvriers et des paysans en particulier, aspirations vers une vie de démocratie, de bonheur et de prospérité.

Recevez, Sire, l'expression de notre profond respect et de notre dévouement.

POUR UN BUDGET D'EQUIPEMENT ORIENTE VERS LA LIBERATION DE L'ECONOMIE NATIONALE (1)

De l'exposé fait par le ministre de l'Economie nationale devant l'Assemblée consultative, il ressort que notre programme d'équipement pour l'année 1957 s'élève à plus de 36 milliards auxquels il faut ajouter les dépenses (non comprises dans le budget) du secteur dit « semi-public » : collectivités locales, et surtout sociétés concessionnaires de services publics (énergie électrique, C.F.M., etc.) soit un total de 11,2 milliards.

Un tel budget d'équipement est malheureusement loin de répondre à l'attente de notre peuple pour qui il devrait être un instrument de sa libération économique.

D'une part il se contente de reprendre les grandes lignes du programme quadriennal 1954-1957 établi sous le protectorat et qui ne tenait aucun compte des impératifs que commande un développement rationnel de notre économie. Ce programme fut uniquement conçu en fonction des besoins propres de l'économie française. Il est significatif par exemple que les crédits prévus en faveur de la mise en valeur de l'agriculture des fellahs aient été ridiculement faibles, alors que par contre tout fut fait pour faciliter l'extraction minière afin de satisfaire les besoins de l'économie française et l'appétit des grosses sociétés minières du Maroc (routes, équipement portuaire, etc.). Aucun plan d'industrialisation ne fut envisagé dans le cadre de ce programme quadriennal.

Il est significatif aussi que plusieurs « grands travaux »

(1) 19 juin 1957.

réalisés de 1954 à 1957 (barrages, équipement portuaire, etc.) ne furent lancés que pour satisfaire les intérêts de la colonisation et passer de fructueuses commandes aux grosses sociétés de travaux publics afin de leur permettre de faire des milliards de bénéfices, puisque rien de sérieux ne fut tenté pour essayer de faire profiter la masse de la population marocaine des ouvrages réalisés (en particulier dans le domaine des grands périmètres d'irrigation).

L'équipement du port d'Agadir est le type même de ce genre « d'affaires » dont la rentabilité sur le plan national est des plus discutables.

D'autre part, au vu de la dotation consacrée en 1957 à l'habitat (huit milliards 441 millions) l'on est tenté de penser que le gouvernement n'a pas tiré toutes les conclusions qui se dégagent d'une analyse sérieuse des causes profondes de la crise de notre économie. Du fait de l'arrêt de la construction de villas et d'immeubles de rapport dont bénéficiait la colonisation la chute des investissements dans le bâtiment a été de l'ordre de 50 %. Veut-on faire prendre la relève de ces investissements par le budget d'équipement de l'Etat dans l'espoir de retrouver les indices d'activité du bâtiment d'avant l'indépendance ? Si c'est cela, il est manifeste qu'une telle orientation ne permettra jamais à notre économie de se libérer, même à longue échéance.

Nous ne comprenons nullement la continuation pour l'essentiel de la politique économique du protectorat alors qu'il fallait briser avec elle afin de préparer dès l'année 1957 les conditions d'une libération de l'économie nationale et d'une reconversion de ses structures comme l'ont maintes fois réclamé l'U.M.T., le Parti de l'Istiqlal et le Parti Communiste Marocain.

Mais il y a plus grave à notre avis : la subordination du financement de notre budget d'équipement au bon vouloir de puissances étrangères puisque le gouvernement compte sur les concours financiers extérieurs pour couvrir plus de 5/6 du financement total.

A plusieurs reprises notre Parti a attiré l'attention du peuple et du gouvernement sur l'anomalie d'une situation qui se révèle pleine de dangers pour notre souveraineté nationale, en tous cas comme un obstacle sérieux à la consolidation de notre indépendance.

Ce n'est pas avec une économie d'emprunt que nous bâtissons une économie nationale, au service de notre peuple.

Nous y parviendrons si le principe : financement du budget d'équipement, grâce aux ressources internes d'abord, avec l'aide de l'étranger accessoirement, est appliqué. Pour cela nous préconisons :

1° — la nationalisation de la Banque d'Etat, le contrôle et la réorganisation de tout le système du crédit au Maroc afin qu'il serve au développement économique du pays.

2° — l'augmentation du prélèvement fiscal sur les bénéfices des sociétés commerciales, minières, de travaux publics et de constructions, sur ceux des entreprises de transports routiers et sur tous les investissements improductifs ; l'institution d'un impôt progressif sur les dividendes distribués par les sociétés en question ; la taxation jusqu'à 50 % des revenus des colons et des féodaux.

3° — la mobilisation de l'épargne locale grâce en particulier, au lancement d'un emprunt patriotique.

4°. — L'établissement d'un contrôle efficace des sociétés concessionnaires des services publics (E.E.M., C.F.M., S.M.D., etc) dont les bénéfices alimentent jusqu'ici les coffres du grand capital étranger (y compris sous forme de couverture de déficits artificiels) alors que l'essentiel de leurs investissements est financé par notre Etat (1).

Toutes les ressources dégagées grâce à l'application des mesures que notre Parti propose au gouvernement alimenteraient un fonds spécial de développement économique.

Ce serait là un premier pas dans la voie de la libération de l'économie nationale.

RESOLUTION ADOPTÉE LES 29 ET 30 JUIN 1957 PAR LE COMITÉ CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

Le Comité Central du Parti Communiste Marocain s'est réuni les 29 et 30 juin 1957, à Casablanca.

L'évolution de la situation dans notre pays, les problèmes actuels et les solutions qu'il convient d'adopter ont fait l'objet des travaux du Comité Central.

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

En dépit de l'agressivité particulière qui a caractérisé la politique du gouvernement français en Afrique du Nord, durant ces derniers mois, notre pays a efficacement résisté aux pressions et aux menaces que n'ont cessé de multiplier les cercles dirigeants français à son encontre et qui ont été soulignées et dénoncées par le Comité Central, lors de sa précédente session des 9 et 10 mars dernier.

Durant ce laps de temps, le gouvernement, surmontant de sérieuses difficultés, a pu mener à bien une série de réalisations qui ont affermi notre indépendance et donné l'exemple de ce qu'il est possible de faire, pour avancer dans la voie de la libération du pays.

C'est ainsi que dans le cadre des négociations avec la France et l'Espagne, des conventions ont été signées, notamment dans le domaine culturel et judiciaire, conventions élaborées sur une base d'égalité et de respect de la souveraineté réciproque des parties contractantes.

Dans le domaine des relations économiques avec les pays étrangers, des accords commerciaux ont été conclus, notamment avec l'U.R.S.S. et la Yougoslavie, sans aucune condition con-

(1) C'est ainsi que de nouvelles conventions viennent d'être passées avec la S.M.D. (Société Marocaine de distribution). Le fait qu'elles soient restées secrètes peut laisser supposer que leurs clauses doivent être plus que favorables au grand capital étranger.

traire à nos intérêts économiques ou incompatible avec notre souveraineté nationale. Ces accords montrent que nous pouvons compter sur l'aide des pays étrangers et que nous ne sommes pas prisonniers de la sphère économique française.

Parmi les mesures intérieures prises par le gouvernement, l'adoption du nouveau tarif douanier constitue un fait marquant, car il ouvre la voie à la libération économique du pays. A ce bilan, il convient enfin d'ajouter l'annonce faite par le souverain de l'organisation à une date prochaine, d'élections municipales. A ce propos le Comité Central souhaite que les élections générales suivront, permettant de doter le pays d'un parlement et d'une constitution.

Cependant, cet ensemble de réalisations ne peut faire perdre de vue qu'il reste nombre de problèmes d'importance primordiale à résoudre. Il s'agit en premier lieu d'achever la définition de nos relations avec la France en recherchant en priorité le règlement du problème crucial de la présence des troupes françaises sur le sol national. La fermeté du gouvernement tunisien, jouissant du soutien enthousiaste de tout le peuple, a conduit le gouvernement français à accepter un certain nombre de mesures qui permettront d'aboutir au départ des troupes françaises de Tunisie.

Le Comité Central souhaite que le gouvernement s'inspire de cet exemple et puisse aboutir avec la France à un accord sur l'évacuation des troupes françaises et sur le retour de notre pays à ses frontières naturelles. Le même ordre de problèmes reste à régler également avec l'Espagne concernant notamment le territoire d'Ibni et les villes de Ceuta et Melilla. Avec les U.S.A., il reste enfin à régler le problème des bases dont il est de notre intérêt national de demander l'évacuation.

D'autre part, sur le plan intérieur, la préoccupation majeure demeure dans l'évolution de la crise économique. L'expérience de ces derniers mois permet d'arriver à une double conclusion. Premièrement : l'aide étrangère dont la France et l'Amérique font un moyen de pression directe ou indirecte, si elle est utile, à condition toutefois qu'elle ne comporte aucune clause contraire à la souveraineté nationale, ne sera pas en mesure de résoudre nos difficultés. Deuxièmement : sans certaines réformes de structure, aucune solution réelle ne peut être apportée aux problèmes qui nous assaillent.

Pour répondre aux exigences de cette situation, le Comité Central a étudié un ensemble de mesures d'urgence, d'ordre économique, qui seront publiées dans un document à part.

Enfin, étant donné l'écart grandissant entre les salaires et les prix, surtout après la spéculation qui s'est développée après l'adoption du nouveau tarif douanier, il doit être remédié sans retard à la situation angoissante des masses laborieuses par un rajustement général des salaires.

L'INVESTITURE DE S.A.R. MOULAY HASSAN

Le Comité Central approuve pleinement la décision prise par le Bureau Politique de demander à Sa Majesté Mohamed V d'investir S.A.R. Moulay Hassan comme prince héritier. Cette investiture contribuera au renforcement de l'union des forces nationales.

L'UNITE NORD-AFRICAINE ET LE PROBLEME ALGERIEN

Dans sa marche en avant vers la libération complète de toute attache impérialiste, notre pays ne peut trouver meilleure garantie que dans la réalisation de l'unité du Maghreb arabe. C'est pourquoi le Comité Central souhaite que cette aspiration chère au cœur des peuples d'Afrique du Nord, se concrétise sans retard.

La coordination et la coopération entre les trois pays en vue de la solution des problèmes qui leur sont communs constituent le premier pas dans cette voie. La libération de l'Algérie, libération qui conditionne l'avenir de toute l'Afrique du Nord et de ses relations avec la France, nécessite aujourd'hui avec une urgence particulière la coopération des trois pays et cela dans tous les domaines.

Tunisie, Algérie et Maroc ont également à définir une position commune à l'égard des dangers que constitue la pénétration américaine en Afrique du Nord. Les leçons des événements du Proche et du Moyen-Orient ne doivent pas être perdues. Les troubles survenus en Jordanie, les tentatives d'isolement de l'Egypte allant de pair avec les efforts déployés pour briser l'unité des pays arabes, les menaces et les pressions exercées sur la Syrie, tout cela démontre que la doctrine Eisenhower, au lieu d'être une garantie contre le prétendu danger soviétique et un programme d'aide désintéressée, représente en fait un plan de pénétration et d'expansion impérialiste dirigée contre l'indépendance des peuples arabes.

A cet égard, le Comité Central se félicite de voir que le gouvernement instruit par cette expérience et reflétant la volonté de la nation, a observé une réserve prudente à propos de la doctrine Eisenhower, ne donnant pas suite également et jusqu'à présent aux projets de signature des pactes de Bagdad et de Méditerranée. Certes, de grands efforts restent à faire pour maintenir le Maroc à l'écart de toutes ces coalitions de caractère agressif et pour convaincre les partisans des pactes de la nécessité de renoncer à leurs projets.

L'EXEMPLE DE LA ROUTE DE L'UNITE

Le gouvernement a pu, ces derniers mois, sortir de l'ornière de l'immobilisme, faire face efficacement aux pressions impérialistes, dans la mesure où il a su s'appuyer sur les forces du peuple et prendre en considération la volonté de la nation de vaincre tous les obstacles pour aller de l'avant. Le succès de l'appel lancé aux volontaires pour la construction de la route de l'Unité, montre tout ce qu'on peut attendre de la mobilisation des forces populaires.

En recourant au rassemblement des énergies nationales, la bataille pour l'édification du Maroc nouveau pourra être gagnée en dépit de tous les obstacles.

C'est pour pouvoir participer avec une pleine efficacité à cette bataille, que le Comité Central sollicite à nouveau que des conditions normales de travail et d'action soient reconnues à notre Parti, notamment pour l'impression de sa presse. Le Comité Central attire également l'attention du gouvernement sur les persécutions policières dont Ali Yata est victime en France et qui nécessitent que lui soit accordé sans tarder le droit de revenir dans sa patrie, le Maroc.

UNE GRANDE VICTOIRE DU MOUVEMENT NATIONAL : L'ENTREE EN VIGUEUR DU NOUVEAU TARIF DOUANIER (1)

La date du 5 juin 1957 restera une date mémorable dans l'histoire de notre libération nationale car elle marque pour notre peuple un grand pas en avant dans la voie de la réalisation des conditions de l'édification d'une économie nationale indépendante.

Notre Parti est heureux de constater qu'une des mesures qu'il avait préconisées dans son programme économique de septembre 1956 et qui était devenue une revendication essentielle du Mouvement National, a été appliquée par le gouvernement.

A cette occasion il adresse ses plus vives félicitations au gouvernement de Sa Majesté en l'assurant de son soutien total pour toute mesure gouvernementale orientée vers la libération de notre économie et la consolidation de l'indépendance nationale.

Pendant plus de 50 ans notre pays a subi — en plus d'une féroce domination politique après 1912 — un véritable « pacte colonial à l'échelle internationale » — le traité d'Algésiras — qui fit du Maroc le déversoir des « rebuts économiques » de tous les pays, c'est-à-dire de toutes les marchandises qui ne trouvaient pas preneur sur d'autres marchés nationaux, puisque nous étions astreints à un régime de servitude tarifaire (12,5 % ad valorem) dont profitaient uniquement les pays exportateurs.

Ce régime fut des plus néfastes à l'économie du pays comme le montre l'évolution de notre commerce extérieur depuis 1912.

Tout au long de cette période, la balance commerciale connaît un déficit permanent, la valeur totale des exportations couvrant à peine la moitié de celle des importations et certaines années même pas le tiers. Plus de la moitié de ces importations est constituée par des biens de consommation dont une notable proportion de biens de luxe (voitures de tourisme, réfrigérateurs, etc.). Les exportations marocaines totales équilibrent à peine, en valeur, l'importation de cette catégorie de marchandises, destinées en premier lieu à la satisfaction de la demande de la minorité européenne et de la couche aisée de la population marocaine.

Contre les produits chers, non indispensables, le produit des richesses de notre sol et de notre sous-sol (denrées agricoles et minerais) quitte le pays à destination de l'Europe occidentale et des U.S.A. C'est ainsi qu'en 1954, le prix de la tonne importée a coûté six fois plus cher que celui de la tonne exportée du Maroc (77.317 francs contre 13.169 francs). Ce déséquilibre permanent de nos échanges extérieurs a donc largement contribué à alimenter le déséquilibre général de l'économie.

D'autre part, du fait de la concurrence étrangère que soutient souvent un dumping effréné, les industries locales (comme par exemple les textiles) connaissent de graves difficultés d'écoulement et voient leur extension freinée. Ce qui ne veut

(1) 6 juillet 1957.

pas dire d'ailleurs que toutes les industries du pays méritent la protection douanière et il faudra bien procéder au plus tôt à leur reconversion dans le cadre d'un plan d'ensemble. Mais enfin aucun développement industriel sérieux ne pouvait avoir lieu dans les conditions économiques créées par le traité de 1906.

Quant à notre artisanat, on peut dire que ce régime fut une des causes essentielles de sa ruine.

Notre lutte pour la libération de l'économie nationale devait commencer par détruire ce système. C'est maintenant chose faite.

Désormais les matières premières, demi-produits et biens d'équipement nécessaires à l'expansion du secteur industriel entreront au Maroc en ne payant que des droits réduits. Par contre les produits finis seront soumis à des droits de douane bien plus élevés que par le passé, spécialement ceux qui sont déjà fabriqués au Maroc.

On peut donc escompter qu'à l'abri de cette protection, pourront se développer les industries existantes ainsi que de nouvelles industries.

Cependant l'application du nouveau tarif risque d'avoir des incidences graves sur le coût de la vie, en particulier des masses populaires. Des hausses de prix spéculatives, absolument injustifiées, pourraient avoir lieu sur les produits de grande consommation si le gouvernement ne prend pas les mesures adéquates de blocage des prix, d'autant plus que depuis quelques mois d'importants stocks spéculatifs de certaines marchandises ont été constitués. Il faut donc barrer la route à la spéculation dont les masses populaires font toujours les frais.

D'autre part, il aurait fallu taxer plus lourdement les biens de luxe dont l'importation entretient pour une grande part le déséquilibre de nos échanges extérieurs.

Il faut enfin souhaiter que dorénavant, grâce à un contrôle du commerce extérieur par notre Etat, une proportion importante de nos échanges soit orientée vers les pays du socialisme (U.R.S.S., Tchécoslovaquie) afin que nous recevions en contrepartie des biens primaires que nous exportons, les biens d'équipement dont notre pays a besoin pour son industrialisation.

IL EST POSSIBLE DE FAIRE ECHEC AUX EXIGENCES FRANÇAISES (1)

Un bref communiqué du ministère des Affaires étrangères, en date du 8 août, nous apprend que M. Balafrej, ministre des Affaires étrangères a fait part à M. Lalouette, chargé d'affaires de France « du mécontentement et du malaise ressentis dans les milieux gouvernementaux marocains devant l'attitude de la délégation française dans les négociations en cours, sur les conventions d'établissement et leur étonnement pour le retard apporté à l'accord de la signature de l'aide financière ».

Quelle est cette attitude de la délégation française dont il apparaît à la lecture du communiqué, qu'elle se sert de l'aide financière pour influencer sur le cours des négociations et faire

(1) 15 août 1957.

pression sur les négociateurs marocains ; malheureusement nous n'en savons officiellement rien. Il est permis de regretter que le gouvernement n'ait pas jugé nécessaire de tenir informée l'opinion et que nous en soyons réduits aux commentaires de la presse française pour tenter d'avoir quelques éléments d'appréciation sur les difficultés surgies au cours des négociations de Rabat.

C'est ainsi que nous apprenons par une dépêche du correspondant à Rabat du journal le *Monde* en date du 7 août que la délégation française a soulevé « des exigences nouvelles » et que ces exigences « ont atteint un point où ce n'est plus aux experts qui ont épuisé leurs arguments, à décider, mais aux gouvernements ». Derrière donc l'attitude de la délégation française dont fait état le communiqué du ministère des Affaires étrangères, il y a des exigences nouvelles et telles qu'elles remettent en cause tout ou à peu près puisque, selon le correspondant du *Monde*, elles dépassent le cadre des points qui ont été discutés. Ces exigences portent-elles notamment sur la propriété foncière, et sur le régime des sociétés dont le *Monde* nous dit qu'ils ont été l'objet principal de la discussion ? Il y a tout lieu de le croire surtout si on se réfère à un article de la *Vie Française* du 2 août qui nous apprend que le gouvernement français cherche des garanties pour ses ressortissants notamment la garantie des propriétés rurales appartenant à des colons français. Si vraiment il se confirme que la délégation française cherche à sauvegarder la colonisation et ses privilèges, alors notre gouvernement se doit de rejeter des prétentions aussi contraires à l'intérêt du pays. Le droit des fellahs sur les terres qui leur ont été volées par la colonisation est inviolable.

Mais, en dehors de ce point précis concernant la propriété foncière, on ne peut malheureusement rien avancer de précis concernant les prétentions françaises dans les autres domaines. La *Vigie* du 9 août fait état, parmi les points en litige, de l'exercice du droit syndical pour les Français et de la représentation française dans des organismes économiques à caractère consultatif. Si on rapproche cette information du fait que, selon le même journal la délégation marocaine a déclaré qu'elle n'entend point transiger sur des clauses de la convention pouvant porter atteinte à la souveraineté nationale, on en vient à déduire que probablement les négociateurs français réclament des droits normalement impartis aux nationaux, notamment dans le domaine syndical afin de pouvoir continuer à agir sur la vie économique du pays. De la même façon qu'ils ont réclamé, ainsi que l'apprend la *Vie Française* dans l'article déjà cité, la « proclamation du principe de la non-discrimination dans la situation qui pourrait être faite à l'intérieur des sociétés ayant leur siège au Maroc, aux actionnaires et aux administrateurs de nationalité française. » Ce régime privilégié permettrait aux grosses sociétés françaises de continuer à échapper à tout contrôle du gouvernement et garder la haute main sur l'économie marocaine.

En bref, quand on confronte ces éléments épars on acquiert la conviction que les négociateurs français cherchent à perpétuer la structure économique du protectorat moyennant quelques modifications et ce au profit évidemment des monopoles financiers français. Que l'intention de ces derniers soit telle il suffit pour s'en convaincre de se rapporter à une récente étude de l'*Usine Nouvelle* qui dévoile le souci des milieux financiers français de sauvegarder leurs privilèges au Maroc tout en cherchant une formule adaptée aux conditions nouvelles. Dans cette

étude on peut lire notamment que « la nécessité apparaît de doter le gouvernement français d'un moyen d'intervention susceptible de faire prévaloir des conditions d'intérêt général dans les pays où la France ne peut plus exercer une influence que par les voies de droit privée. » Ce moyen, ces voies de droit privé l'Usine Nouvelle les concrétise en proposant la création d'une sorte de super-trust dominé par les banques françaises et qui, par le jeu du financement dominerait entièrement notre économie. Il n'est pas interdit de penser que les exigences françaises formulées à propos de la convention d'établissement visent à créer des conditions juridiques propices à la réalisation d'un tel trust.

Nous voilà donc dûment avertis. Le gouvernement est certes dans une impasse. Il a déjà engagé une part de l'aide que le gouvernement français lui refuse en vue de le faire céder. Mais notre gouvernement garde un atout maître, l'appui sans réserve de tout le pays. Qu'il s'oppose sans crainte, comme il a commencé à le faire, aux prétentions françaises, le peuple est prêt à le soutenir résolument dans la lutte pour faire triompher une politique d'indépendance économique dont nous avons indiqué les bases dans les récentes mesures économiques que nous lui avons présentées.

LA COLONISATION AGRICOLE, ISSUE DU PROTECTORAT DOIT DISPARAITRE AVEC LUI (1)

Les négociations franco-marocaines sur la convention d'établissement, qui se déroulent depuis plusieurs mois, viennent d'être interrompues sur l'initiative du gouvernement français.

Ces négociations, qui semblaient aboutir à un accord sur plusieurs points, rencontraient par ailleurs un obstacle majeur constitué par les exigences inadmissibles du gouvernement français sur la colonisation rurale.

En effet, dans l'esprit des gouvernants français, la convention d'établissement doit notamment garantir aux colons français du Maroc un droit de propriété sur les terres qu'ils se sont accaparées pendant le protectorat.

Cela veut dire que le gouvernement français veut lier les mains de notre Etat afin de l'empêcher de réaliser avec les terres des colons et des féodaux traitres, la juste réforme agraire qui demeure la revendication fondamentale de notre mouvement national.

On sait que sous le protectorat, furent créés des lots dits « de colonisation officielle » à partir de confiscations, effectuées sur les terres collectives qui équivalaient à de véritables expropriations. Leur total était estimé en 1945 à 275.000 ha par les services du Protectorat, chiffre bien au-dessous de la réalité.

Il est donc normal, et nous nous en félicitons, que notre gouvernement, celui d'un Maroc indépendant, ait refusé de se lier devant les exigences inadmissibles des gouvernants français.

(1) Le 6 septembre 1957.

La position juste du gouvernement reflète les aspirations de notre peuple, aspirations exprimées par les partis politiques nationaux, dont le Parti Communiste Marocain, l'U.M.T. et le Conseil National de la Résistance. Toutes ces organisations nationales ont affirmé plus d'une fois, qu'elles refusent de reconnaître la légitimité du droit de propriété des terres acquises dans le cadre de la « colonisation officielle ».

Au surplus, la colonisation officielle n'est qu'une partie du vaste problème de la colonisation en général.

En effet, à côté de la colonisation officielle, s'est développée la colonisation dite « privée » dont l'extension fut puissamment aidée par l'utilisation de tous les moyens oppressifs dont disposait le régime du protectorat.

Et c'est ainsi qu'à l'heure actuelle, les colons européens du Maroc qui sont moins de 6.000 se trouvent à la tête de plus d'un million d'hectares des meilleures terres de notre pays. Quant aux prétendus confrats d'achat, les actes de vente, ils étaient souvent constitués sous la menace et sous la contrainte.

Les paysans marocains qui n'admettent pas le fait accompli veulent que le cas de chaque propriété coloniale soit revu avec la perspective de rendre les terres à ceux qui en avaient été privés par la force.

Le gouvernement marocain, en refusant de céder aux préentions de la France, sait donc qu'il a le soutien de l'ensemble de notre peuple, qui ne peut admettre de se voir privé des fruits de sa lutte nationale.

Notre gouvernement national, fort de l'appui de la nation unanime, peut et doit maintenir une attitude ferme face aux exigences des gouvernants français et en aucun cas il ne devra céder sur la question de la colonisation agricole issue du régime du Protectorat et qui doit disparaître avec lui.

Le Parti Communiste Marocain lance un appel à toutes les forces vives de la nation pour que, dans un seul élan, il soit démontré d'une façon éclatante que le peuple, le Roi et le gouvernement sont unanimes contre la colonisation pour la défense des fruits de notre lutte nationale, pour la consolidation de notre indépendance politique et la conquête de notre indépendance économique.

LE DEVOIR NATIONAL DE L'HEURE : AIDER L'ALGERIE A CONQUERIR RAPIDEMENT SON INDEPENDANCE (1)

Le Comité Central du Parti Communiste Marocain, réuni les 26 et 27 octobre à Rabat, a consacré l'essentiel de ses travaux à l'examen du problème algérien, de ses répercussions sur la situation du pays et des devoirs qu'il impose à notre peuple.

Le Comité Central, réuni à la veille du 1er novembre, jour anniversaire de la révolution algérienne, rend un hommage fervent à la glorieuse lutte libératrice du peuple frère algérien. Il salue avec un profond respect la mémoire de tous les combattants algériens tombés héroïquement dans le combat pour la grandeur et l'indépendance de l'Algérie.

(1) Le 27 octobre 1957.

Rappelant les termes de la résolution adoptée lors de sa session dernière, les 29 et 30 juin, le Comité Central réaffirme à nouveau que la libération de l'Algérie conditionne l'avenir de toute l'Afrique du Nord.

LES RAISONS DE LA SOLIDARITE ENVERS L'ALGERIE

Notre pays est conscient de l'importance exceptionnelle du problème algérien pour des raisons profondes que le Comité Central a soulignées dans ses travaux. C'est en premier lieu la communauté naturelle et historique, les liens séculaires de langue, de religion, de civilisation et la solidarité dans la lutte contre un ennemi commun qui font que les Marocains et les Algériens se considèrent comme frères. Il y a, en second lieu, pour nous Marocains, la certitude que notre jeune indépendance restera dangereusement menacée tant que l'Algérie n'aura pas recouvré la sienne. Cette menace vient essentiellement de la présence des troupes françaises dans notre pays qu'elles utilisent comme base d'agression contre l'Algérie se livrant en même temps à des provocations sur notre territoire national dans l'espoir de trouver prétexte à une guerre de reconquête du Maroc. Enfin la poursuite de la guerre d'Algérie et les menaces sans cesse aggravées qu'elle fait peser sur notre sécurité entravent la marche de notre pays dans la voie du relèvement national.

POUR UNE SEMAINE DE L'ALGERIE

Ces raisons se traduisent par le souci de tout notre peuple d'aider au maximum la lutte libératrice de la nation algérienne. A cet égard le Comité Central se réjouit de voir que Sa Majesté le Roi, dans son discours de Tanger, a solennellement affirmé la solidarité de notre pays envers l'Algérie.

Le Comité Central félicite vivement les dirigeants de l'U. M. T. d'avoir pris l'initiative de convoquer à Tanger un congrès syndical nord-africain qui a consacré une partie essentielle de ses travaux au problème algérien. Cet exemple heureux de coordination de l'action des trois pays d'Afrique du Nord montre comment il est possible de travailler à rendre plus efficace l'aide au peuple algérien.

Toutes ces initiatives, la certitude de répondre au désir le plus cher de notre peuple, conduisent le Comité Central à penser qu'il est possible de faire plus pour intensifier l'aide matérielle et morale au peuple algérien. A cet effet le Comité Central propose l'organisation d'une semaine de l'Algérie placée sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi et à laquelle participeraient tous les partis, toutes les organisations nationales, les syndicats, les étudiants, la radiodiffusion et la presse, les groupements artistiques et sportifs. Cette semaine aura un double but : conduire notre pays à communier pendant une semaine avec l'Algérie, nation sœur, et collecter des fonds qui seront remis au F. L. N.

Le succès de cette semaine constituera une grande manifestation d'unanimité nationale et apportera une contribution sérieuse à la lutte du peuple algérien.

DES SUCCES QUI OUVRONT D'HEUREUSES PERSPECTIVES

Le Comité Central a constaté que, malgré la menace constante que fait peser sur nous la guerre d'Algérie, malgré l'agressivité de cercles gouvernementaux français, notre peuple,

son souverain et son gouvernement ont su surmonter de nombreux obstacles et obtenir des succès qui renforcent notre indépendance et ouvrent d'heureuses perspectives d'avenir. Au nombre de ces succès figurent notamment l'échec infligé aux exigences françaises lors des négociations de la Convention d'établissement, l'accord commercial sino-marocain, les premiers résultats de l'effort entrepris pour obtenir de l'Espagne qu'elle nous restitue les territoires quelle occupe encore, la mise en discussion des bases américaines et, sur le plan intérieur, le programme de rénovation de l'agriculture, les premières mesures prises contre les féodaux traîtres et la fin de la fuite des capitaux. La preuve est donc faite que notre peuple recèle suffisamment d'énergie pour mener à bien les grandes tâches qui se posent devant lui avec urgence.

Il le peut en dépit de l'opposition acharnée de l'impérialisme français, en dépit des immenses difficultés héritées du Protectorat et malgré l'action des forces rétrogrades qui cherchent à tirer le peuple en arrière.

LES TACHES PRESENTES

Le Comité Central rappelle que trois problèmes nécessitent une solution urgente :

1°) L'évacuation de toutes les troupes étrangères, française, espagnole ou américaine, occupant le territoire national. Il s'agit d'obtenir en priorité que l'armée française cesse sur-le-champ toute action dirigée contre le peuple algérien, envois de troupes, matériel, etc.

2°) Conjointement à cela, les efforts entrepris pour la réalisation de l'unité territoriale doivent être menés à bien avec la France et l'Espagne pour permettre à notre pays de retrouver ses frontières naturelles.

3°) Gagner la bataille de la libération économique du pays par la réalisation d'un programme économique qui rallie l'unité nationale et qui comporte entre autres la réforme agraire, la nationalisation de la Banque d'Etat et le contrôle des secteurs-clés de l'économie.

Dans ce cadre il importe de procéder sans tarder à un rajustement des salaires, à la prise de mesures pour combattre le chômage.

Le Comité Central est convaincu que le peuple est prêt à apporter avec enthousiasme son plein appui au gouvernement pour la réalisation de ces grands objectifs.

IL FAUT SOUTENIR PAR TOUS LES MOYENS LES COMBATTANTS D'IFNI (1)

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain a tenu le 1er décembre une réunion extraordinaire pour examiner la situation dans la zone d'Ifni et dans les Aït Baâmrane.

(1) Le 1er décembre 1957.

Il dénonce vigoureusement les opérations de guerre déclenchées par les forces colonialistes espagnoles de l'armée de terre, de l'air et de la marine contre les patriotes marocains en violation de l'accord hispano-marocain du 7 avril 1956, accord qui reconnaît l'indépendance et l'unité du Maroc.

Ces opérations de guerre qui se déroulent en ce moment dans le sud marocain ont déjà fait plusieurs centaines de victimes, tués et blessés parmi nos frères de cette région ainsi que des dégâts matériels considérables, non seulement dans l'enclave d'Ifni, mais également dans plusieurs points du territoire dépendant de la province d'Agadir, tels Goulimine, Bou-Izarkane, Mirfelt, etc. Ces centres ont particulièrement souffert des bombardements aériens de l'aviation espagnole, qui a été souvent appuyée dans ses raids meurtriers par l'aviation française.

Le Bureau Politique dénonce cette collusion impérialiste franco-espagnole contre les aspirations légitimes des habitants du sud marocain. Il appuie sans réserves la lutte de nos frères d'Ifni et des Aït Baâmrane qui ont pris les armes pour riposter aux provocations et aux attaques de l'armée espagnole et pour libérer leur région qui fait partie intégrante du territoire marocain.

Il appelle l'ensemble des patriotes à soutenir par tous les moyens ces combattants courageux de la liberté et de l'unité.

Il apparaît aujourd'hui aux yeux de tous les Marocains que Franco, qui prétendait il n'y a guère longtemps, être leur grand ami, n'est en réalité qu'un colonialiste comme les autres et dont les desseins étaient et restent toujours : maintenir un vaste territoire marocain et ses habitants sous son joug par le feu et par le sang.

Le Bureau Politique se déclare d'autre part solidaire de la protestation élevée par notre gouvernement auprès des autorités franquistes, et des mesures prises pour riposter aux attaques des avions espagnols.

Toutefois, face à cette agression colonialiste caractérisée et à son développement, la paix dans le sud marocain se trouve en danger. C'est pourquoi le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain propose au gouvernement marocain d'introduire immédiatement une plainte contre l'Espagne au Conseil de Sécurité.

Notre pays, grâce à la justesse de sa cause, et à l'appui que ne manqueront pas de lui apporter tous les amis de la liberté et de la paix à l'O.N.U., pourra obtenir gain de cause par une condamnation de l'Espagne et par le retour à la mère patrie de l'enclave d'Ifni, du territoire du Rio de Oro et des ports de Ceuta et de Melilla.

Par ailleurs, le Bureau Politique a pris connaissance de l'appel adressé par l'Union Marocaine du Travail au peuple marocain, en vue d'ouvrir une grande campagne de solidarité pour venir en aide aux victimes de l'agression espagnole.

Il s'associe pleinement à cette campagne et invite les communistes et tous les autres patriotes marocains à y participer activement afin qu'elle connaisse un grand succès.

A PROPOS DES LIBERTES DEMOCRATIQUES (1)

Pendant les années de lutte contre le protectorat, le mot d'ordre le plus avancé, avec celui de l'indépendance, était le mot d'ordre de liberté. Celle-ci est en effet un attribut de celle-là. Tous ceux qui ont combattu et souffert et parfois sacrifié leur vie, avaient le sentiment et la conviction qu'ils le faisaient pour le droit du peuple à exprimer son opinion à intervenir d'une manière décisive et efficace, dans les affaires de l'Etat, pour la liberté de réunion, d'association, la liberté de presse et les libertés individuelles que l'impérialisme étranger nous refusait. Le peuple aspirait à une ère de démocratie et Sa Majesté le Roi n'avait jamais cessé de proclamer son désir de voir le Maroc doté d'institutions démocratiques. N'affirmait-elle pas il y a quelques jours devant l'Assemblée des Nations-Unies : *« Les principes de justice, de liberté, d'égalité sur lesquels repose votre organisation correspondent à ce que nous tenons, de par nos croyances, pour des IMPERATIFS SACRES »*. Le mouvement national marocain a œuvré depuis des dizaines d'années à la concrétisation de ces principes dans l'élaboration d'une monarchie constitutionnelle.

Il y a plus de deux ans que le gouvernement marocain a été constitué et plus de 20 mois que l'indépendance a été proclamée. Mais le combat continue contre les séquelles du colonialisme, pour l'indépendance économique, l'unification territoriale, l'évacuation des troupes et des bases étrangères, la construction d'un Maroc prospère, où les ouvriers et les paysans auraient une vie meilleure. Les libertés démocratiques ne pourraient que favoriser cette lutte anti-impérialiste et sont également des armes précieuses et des instruments efficaces pour l'éducation des masses et le progrès social.

Depuis quelques semaines, les lois devant régir l'exercice de ces libertés sont en préparation à l'échelon gouvernemental et il semble, selon quelques articles publiés dans la presse nationale, ou certains bruits de coulisses, qu'à ce sujet deux tendances s'affrontent. Celle de la majorité du gouvernement qui, soucieux de sauvegarder la jeune indépendance marocaine, désire mettre dans l'impossibilité de jouir des libertés démocratiques les vieux féodaux traîtres à leur pays, comme certaines forces colonialistes qui demeurent encore au Maroc. Cette position est retrouvée dans le titre de l'éditorial d'un grand hebdomadaire *« La liberté au profit du peuple, non au service de ses ennemis »*. L'autre tendance, celle de la minorité, voudrait, au nom de la défense des libertés, voir naître un cadre légal pour les nationaux, et même les étrangers vivant au Maroc, qui pourraient ainsi agir à leur guise tant sur le plan économique que politique.

Il est absolument incontestable et impensable que nous puissions admettre que les féodaux aient le droit et la possibilité légale de s'organiser contre une indépendance qu'ils ont toujours combattue ; d'ailleurs si les propositions du Parti Communiste Marocain concernant les féodaux avaient été acceptées, et mises en pratique, la plupart de ces derniers seraient actuellement en prison et les forces progressistes du pays ne les

(1) 4 janvier 1958.

auraient pas trouvés en face d'elles. Il est également inconcevable que les libertés accordées aux étrangers ne soient pas limitées, ni contrôlées. Les colonialistes français, espagnols et américains disposent encore à l'intérieur du Maroc de forces suffisamment importantes pour pouvoir saper en partie, si les moyens leur sont donnés, les bases de notre indépendance : les interventions étrangères dans les affaires du Moyen-Orient pendant ces 30 dernières années, et même dans l'Inde et en Indonésie, devraient inciter notre gouvernement à plus de vigilance comme elles incitent notre peuple à plus de vigilance.

Mais si les féodaux sont expressément exclus de l'exercice des libertés et les étrangers soigneusement contrôlés dans cet exercice, nous ne voyons plus de raisons valables pour lesquelles le gouvernement n'élaborerait pas de textes conformes à l'esprit de notre révolution anticoloniale et antiféodale, conformes aux principes de justice et de liberté pour tous les habitants de ce pays, en particulier les ouvriers et les paysans qui en forment, est-il besoin de le répéter, l'écrasante majorité, pour les partis politiques qui ont œuvré pour l'indépendance et qui travaillent aujourd'hui avec un esprit constructif, dans l'intérêt du pays et de la nation marocaine.

LA CONFERENCE AFRO-ASIATIQUE

Une conférence afro-asiatique vient de terminer ses travaux. Elle a revêtu une grande importance qui l'a placée au centre des grands événements internationaux.

Venant deux ans après celle de Bandoeng, la Conférence du Caire apporte un nouveau témoignage du rôle sans cesse grandissant que jouent maintenant les pays récemment affranchis de la tutelle colonialiste dans l'évolution du monde.

Plusieurs considérations déterminent l'importance de cette conférence. C'est que d'abord la vague de libération nationale gagne sans cesse en profondeur. Elle atteint maintenant le continent noir. D'autre part les pays libérés à des dates plus ou moins récentes en Afrique et en Asie, affirment chaque jour davantage leur volonté de préserver l'indépendance acquise et d'avancer rapidement dans la voie d'une libération complète dans le domaine social et économique. C'est dans ce sens que ces pays ont pu, sur la base de leur propre expérience, apprécier comme un des moyens de sauvegarder leur indépendance, la poursuite de la politique de neutralisme positif. Enfin, pour tous ces pays comme pour le nôtre, la solution des problèmes économiques détermine l'essor de chacun d'entre eux et constitue la garantie de sauvegarde de leur souveraineté.

Ces considérations ont dominé et donné aux travaux de la Conférence du Caire toute sa signification.

Certes, la grande presse occidentale a bien tenté, mais en vain, d'en déformer le sens. Elle a voulu présenter cette Conférence comme une machine de guerre de la propagande soviétique.

Mais qui pourrait accorder le moindre crédit à pareille affirmation. D'abord, les pays représentés à cette conférence,

mises à part l'U.R.S.S. et la Chine, ne sont ni de près, ni de loin communistes. Enfin, il y a des réalités qu'aucune propagande si machiavélique soit-elle, ne peut modifier. Les peuples d'Asie et d'Afrique savent sur la base de leur histoire, et de leur expérience quotidienne, qu'il n'y a pas d'autre impérialisme que celui que représentent les U.S.A., l'Angleterre et la France. Pourtant les U.S.A. se sont bien efforcés de maquiller la réalité en mettant en avant le point 4 du programme de Truman ou de la doctrine Eisenhower. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions, si à la Conférence du Caire ces puissances coloniales ont été placées au banc des accusés. S'il existait un impérialisme soviétisme, aucun effort de propagande n'aurait pu le camoufler et les peuples d'Asie et d'Afrique seraient indubitablement dressés contre l'U.R.S.S. et auraient refusé son aide. C'est parce qu'un tel impérialisme n'existe pas que les délégués soviétiques ont pu s'asseoir à la table de la Conférence du Caire aux côtés des représentants des peuples coloniaux. C'est pourquoi aussi l'aide proposée par l'U.R.S.S., absolument exempte de toute condition de quelque sorte que ce soit, a rencontré l'approbation enthousiaste de la Conférence unanime.

La Conférence apportera une contribution inestimable à la sauvegarde de la Paix et au développement des pays récemment libérés. Il nous faut encore une fois regretter que notre pays n'ait pas été représenté officiellement, malgré les empêchements qui se sont produits. Nous espérons toutefois qu'il saura tirer parti de tous les enseignements qui s'en dégagent.

LA CONFERENCE AFRO-ASIATIQUE DU CAIRE RECLAME « LA RECONNAISSANCE IMMEDIATE DE L'INDEPENDANCE ALGERIENNE ».

Le Comité politique de la Conférence de solidarité afro-asiatique a adopté à l'unanimité le texte final du projet de résolution sur l'Algérie présenté par le sous-comité spécial.

Cette résolution demande la libération des cinq leaders algériens arrêtés en même temps que Ben Bella et de tous les nationalistes algériens emprisonnés ou placés dans les camps de concentration. Elle *« exige la reconnaissance sans délai, de l'indépendance algérienne et l'ouverture immédiate de négociations, sur la base de la reconnaissance de cette indépendance, entre le gouvernement français et le Front de Libération Nationale qui représente le peuple algérien. »*

La résolution condamne *« la mobilisation des Africains dans les rangs de l'armée française combattant en Algérie et invite ceux-ci à refuser de combattre contre leurs frères ».*

Après avoir annoncé que la journée du 1^{er} mars 1958 sera proclamée *« Journée de solidarité pour l'Algérie »* dans toute l'Afrique et l'Asie, la résolution adresse à tous les peuples de ces régions un appel pour qu'ils aident le peuple algérien par des souscriptions et des dons de vêtements, de médicaments et de ravitaillement.

Enfin, la résolution demande à tous les gouvernements, et particulièrement à ceux d'Afrique et d'Asie, d'assumer devant les instances internationales la défense de l'indépendance algérienne, et d'user de tous les moyens pour amener le gouvernement français à mettre un terme à la guerre d'Algérie.

NON, NOUS N'OUBLIONS PAS (1)

Si Allal El Fassi a consacré, dans l'hebdomadaire « Sahara », un article au Congrès qui s'est tenu dernièrement au Caire. Devant le grand écho favorable produit par ce Congrès dans les pays africains et asiatiques en général et dans notre pays en particulier, le leader istiglalien a estimé de son devoir de justifier dans cet article la non-participation de son Parti et de l'Assemblée Nationale Consultative au rassemblement du Caire. Nous n'aurions vu aucun inconvénient à cela si M. Allal El Fassi avait serré la réalité de près, et expliqué les raisons objectives qui l'ont conduit à ne pas approuver la tenue de ce Congrès.

Malheureusement, il n'a pas suivi cette voie. Il a eu plutôt recours à des considérations qui sont en contradiction flagrante avec la réalité, affirmant par exemple que le Congrès est communiste ou qu'il sert les intérêts du Communisme.

Pour défendre son point de vue, Si Allal El Fassi a avancé certains arguments qui ne résistent pas à l'analyse.

Il a écrit que « le gouvernement égyptien lui-même n'était pas représenté au Congrès » ... « que le peuple égyptien l'a accueilli par l'ironie qui le caractérise », et que « la presse égyptienne l'a accueilli avec beaucoup de froideur. »

Nous ignorons la source d'informations qui a conduit Si Allal El Fassi à écrire cela, car les informations qui nous sont parvenues affirment toutes que :

- 1° Le Congrès n'a pas été celui des gouvernements... Donc le gouvernement égyptien n'avait pas à être représenté dans celui des peuples réunissant des représentants des organisations nationales et des personnalités différentes des pays d'Asie et d'Afrique.
- 2° La presse égyptienne que nous avons lue, nous, dans cette dernière période, tels « El Gomhouria », « Ech Chaâb », « El Massa », etc., ont consacré à cet événement historique une grande place bien apparente.
- 3° Le peuple égyptien, ses ouvriers, ses paysans, ses étudiants et ses intellectuels, a organisé de grandes manifestations populaires pour accueillir les délégués aussi bien au Caire qu'à Port-Saïd, ville martyre et glorieuse à la fois.

Si Allal El Fassi s'est ensuite étonné du fait que « la Russie qui n'est ni africaine ni asiatique ait été un membre actif du Congrès. Après réflexion naturellement, les congressistes ont constaté que la Russie colonisait plusieurs républiques musulmanes d'Asie et ont permis à l'Etat qui les colonise de les représenter ».

Nous répondrons au leader de l'Istiqlal que le Président de la délégation soviétique, M. Chaaf Rachid, est non pas Russe comme il le prétend — car il y a là une grande différence — mais ouzbègue et asiatique. Il était accompagné de plusieurs autres personnalités venant d'Azerbaïdjan, du Turkestan, du Kazakstan et autres républiques soviétiques d'Asie.

Outre que ce n'est pas la Russie Soviétique qui représentait les Républiques soviétiques asiatiques, car elles étaient représentées par elles-mêmes, toute personne de bonne foi n'ignore

(1) 20 janvier 1958.

pas que l'Union Soviétique est une union de nations et de peuples basée sur une égalité absolue dans les droits et les devoirs, rejetant toute exploitation et tout colonialisme, quels qu'ils soient ; car l'exploitation et le colonialisme ont une cause qui s'appelle le capitalisme et ce dernier a été définitivement liquidé en Union Soviétique depuis 40 ans.

Pour affirmer l'existence d'un colonialisme russe, Si Allal El Fassi a écrit « qu'il existe en Egypte un certain nombre de réfugiés de Géorgie, de Bokhara, du Turkestan, etc., qui représentent des mouvements d'indépendance, mouvements qui mènent en Allemagne, en Turquie et en Suisse, une propagande pour libérer leurs patries du colonialisme russe, exactement comme nous avons été nous, à l'extérieur, occupés à libérer notre pays des colonialismes français et espagnol ».

Cette comparaison entre notre mouvement de libération marocaine et des individus traîtres et féodaux et anciens collaborateurs du régime tsariste qui opprimait les peuples de l'Asie centrale est pour le moins déplacée. Sinon, quel empêchement y aurait-il à considérer les traîtres marocains réfugiés actuellement à l'étranger comme des patriotes fuyant l'oppression et la dictature, comme ils disent.

Tels sont les points que nous avons cru devoir préciser concernant l'article de Si Allal El Fassi.

D'autre part, nous ne pouvons que nous réjouir et appuyer ce qu'a écrit le journal « Chabab » organe de la jeunesse istihlaliennne dans le numéro du 12 janvier :

« Chaque nation, écrit ce journal, a son régime et son programme propre. Si nous croyons à notre personnalité il n'y avait aucun inconvénient à participer au Congrès de solidarité afro-asiatique qui groupait des pays libres que nous ne pouvons pas accuser de trahison et de complot. »

En résumé, nous considérons avec l'écrasante majorité du peuple marocain, que le Congrès historique auquel ont participé les peuples d'Afrique et d'Asie, sans distinction de croyances, ont apporté une contribution décisive au combat mondial engagé entre les peuples et l'impérialisme. L'avenir proche annoncera la victoire de l'humanité progressiste en marche vers l'instauration d'un régime de fraternité, d'amitié et de paix.

LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

La République Arabe Unie est née. Les Présidents Nasser et Khouatly ont signé l'acte de naissance du nouvel Etat au milieu d'une foule enthousiaste évaluée à cinq cent mille personnes. Dans une déclaration officielle il est dit que le régime du nouvel Etat sera démocratique et du type présidentiel.

C'est un grand acte historique qui vient de se dérouler.

Edouard Sablier, envoyé spécial du journal « Le Monde » a raison de qualifier cet événement d'« étape du mouvement révolutionnaire dans le monde arabe ». Révolutionnaire, il l'est en effet, car l'Egypte et la Syrie sont à l'avant-garde de la lutte des peuples arabes pour leur libération complète de toute forme d'oppression impérialiste, pour leur renaissance culturelle, sociale et économique. Ces deux pays ont le mérite d'avoir instauré une politique extérieure rigoureusement indépendante

à l'égard de tout bloc ou pacte militaire. Cette politique de neutralisme positif leur a permis de se libérer de l'emprise des impérialistes et de recevoir l'aide absolument désintéressée des pays du socialisme en vue de leur industrialisation. Dans ces conditions, l'union de la Syrie et de l'Egypte dans une République Arabe Unie ne pourra manquer de donner une impulsion profonde et nouvelle à ce mouvement révolutionnaire. Déjà, la naissance de ce nouvel Etat aura une attraction sur tous les pays du Moyen-Orient, puisque par exemple on assure que le Yemen se prépare à y demander son adhésion.

L'Egypte et la Syrie viennent de faire un grand pas en avant. A nous maintenant, pays de l'Afrique du Nord, de faire également un autre grand pas en préparant l'unité du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.



Nous publions ci-après le texte du télégramme que notre Parti a adressé aux Présidents Nasser et Kouatly à l'occasion de la naissance de la République Arabe Unie :

« Occasion naissance République Arabe Unie nous vous adressons vives félicitations pour cette étape importante vers réalisation unité tous pays arabes garantie sauvegarde indépendance et paix mondiale condition essor économique et social. »

PROTESTATION DU BUREAU POLITIQUE DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

Le samedi 8 février, l'aviation française s'est livrée à une agression odieuse contre le village de Sakiet-Sidi-Youssef, à la frontière algérienne, agression effectuée par 25 avions, bombardiers, et chasseurs de fabrication française et américaine.

Ces avions arrosèrent de bombes lourdes pendant une heure le village, tuant plus de 75 personnes dont des enfants et des femmes, blessant une centaine d'autres, détruisant tout, hôpital, écoles, maisons et bâtiments officiels.

Le Parti Communiste Marocain s'incline respectueusement devant les victimes tunisiennes et exprime au peuple frère de Tunisie ses condoléances émues en l'assurant de son entière solidarité dans ces circonstances difficiles.

Le Parti Communiste Marocain, d'autre part, dénonce avec force cet acte sauvage perpétré contre un peuple pacifique par le colonialisme français, acte qui révolte la conscience humaine.

Cette agression odieuse et arbitraire, qui a frappé les Marocains au plus profond d'eux-mêmes, met en évidence la volonté délibérée du gouvernement français d'étendre la guerre d'Algérie à l'ensemble de l'Afrique du Nord, pour réaliser son rêve de rétablir sa domination sur la Tunisie et le Maroc.

Le Parti Communiste Marocain, après avoir enregistré avec satisfaction l'attitude de solidarité que Sa Majesté le Roi et le gouvernement viennent d'affirmer à l'égard de la Tunisie dans ces circonstances douloureuses, demande aux deux gouvernements de prendre d'urgence des mesures qu'impose la situation actuelle pour s'opposer fermement à l'impérialisme français et l'empêcher de renouveler ses agressions.

Le Parti Communiste Marocain considère la réalisation de l'unité nord-africaine comme une des mesures importantes de nature à rapprocher la libération de l'Algérie et à consolider l'indépendance menacée du Maroc et de la Tunisie, et à constituer une force capable de répondre à toute agression.

Le massacre accompli par l'armée française en Tunisie a soulevé l'indignation et la colère de tous les patriotes marocains qui savent, d'autre part, que ce qui est arrivé à notre pays frère pourrait se produire ici d'un moment à l'autre, car nous sommes dans une situation identique vis-à-vis du gouvernement français responsable de l'agression et nous avons aussi une frontière commune avec l'Algérie. Aussi l'intérêt national nous commande plus que jamais de nous unir et d'accroître notre aide à l'Algérie pour mettre fin à la guerre dans ce pays car cette guerre est la source de toutes les provocations françaises. De même nous devons aussi demander le départ des troupes françaises de notre pays.

11 février 1958.

RESOLUTION DU COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

Le Comité Central du Parti Communiste Marocain élargi, s'est réuni à Casablanca le 23 février 1958.

Après avoir étudié la situation sur le plan national et international, le Comité Central a approuvé à l'unanimité la résolution suivante :

L'INTENTION DE L'IMPERIALISME FRANÇAIS EST DE RECONQUERIR LA TUNISIE ET LE MAROC

Le Comité Central considère de son devoir d'attirer l'attention du peuple marocain sur les grands dangers résultant de l'aggravation de la situation en Afrique du Nord en général et au Maroc en particulier, à la suite de l'attitude acharnée de l'impérialisme français.

L'agression délibérée de l'armée française contre Sakiet-Sidi-Youssef, en Tunisie, et les mouvements de troupes françaises dans le Sud marocain dévoilent l'intention des impérialistes de réaliser le rêve auxquels ils n'ont pas renoncé encore, c'est-à-dire reconquérir la Tunisie et le Maroc en étendant les opérations de guerre à ces deux pays.

LA VOLONTE DE LA FRANCE EST DE POURSUIVRE LA GUERRE D'ALGERIE

Il ne fait pas de doute que cette situation explosive résulte de la guerre d'Algérie et qu'elle le restera aussi longtemps que durera cette guerre. Cette guerre d'extermination menée contre le peuple algérien en lutte depuis plus de trois ans s'intensifie de jour en jour.

Le vote de la loi-cadre par le Parlement français, les mesures actuelles prises par le gouvernement Gaillard, notamment

les crédits obtenus des U.S.A. chiffrés à 600 millions de dollars (300 milliards de francs français) d'une part, le fait que ce même gouvernement feint d'ignorer la résolution de l'Assemblée générale de l'O.N.U. et refuse de prendre en considération l'offre de bons offices de Sa Majesté le Roi et de Son Excellence le Président de la République Tunisienne en vue de trouver une solution au problème algérien, tout cela prouve la volonté de la France de poursuivre la guerre en Algérie.

RENFORCER L'UNION NATIONALE POUR FAIRE FACE A L'IMPERIALISME

Devant ces dangers résultant de l'acharnement de l'impérialisme contre l'ensemble des pays de l'Afrique du Nord, la nation marocaine doit rester vigilante pour faire échec aux manœuvres de l'impérialisme qui comploté contre notre souveraineté.

Cela exige le renforcement de l'union nationale qui, seule, peut faire naître du peuple la grande force susceptible d'affronter l'impérialisme et qui permet d'éviter les antagonismes et les querelles partisans dans les rangs du mouvement national. Tout antagonisme de cette nature ne peut qu'affaiblir le pays et mettre en danger son indépendance aussi longtemps que l'impérialisme reste l'ennemi principal pour tout le peuple marocain.

LES CONDITIONS POUR RENFORCER L'UNION NATIONALE

Le Comité Central du Parti Communiste Marocain considère que pour la réalisation de cette union nationale que nous souhaitons et qui doit être entre les mains du gouvernement une arme efficace, il faut :

- octroyer les libertés démocratiques à tous les citoyens marocains à l'exception des féodaux traîtres et établir un régime démocratique permettant à notre peuple de diriger ses affaires sur le plan national et régional;
- satisfaire les aspirations des masses laborieuses en améliorant leur situation matérielle et morale;
- et pour cela il faut commencer par réaliser une réforme agraire en répartissant les terres aux ouvriers agricoles et aux paysans pauvres. Il faut aussi lutter contre le chômage et soutenir le mouvement de revendications des travailleurs, tendant à relever les salaires au niveau du coût de la vie;
- prendre les premières mesures pour libérer l'économie nationale en instituant un contrôle réel sur les secteurs vitaux de notre économie, en imposant des impôts sur les bénéfices des sociétés étrangères.

Dans ce domaine nous ne pouvons pas méconnaître les efforts déployés par le gouvernement. Ces efforts cependant resteront vains aussi longtemps que nous continuerons à ne compter que sur l'aide de la France et de ses alliés les Américains et tant que la France et l'Amérique assortiront cette aide maigre de conditions économiques, politiques et militaires inacceptables. Une telle orientation nous maintiendra en position de faiblesse face à l'impérialisme et nous conduira à céder de gré ou de force une partie de notre souveraineté.

RENFORCER LA SOLIDARITE AVEC L'ALGERIE

Les dangers qui menacent aujourd'hui notre existence résultent presque entièrement de la guerre colonialiste menée contre l'Algérie. Cela nous impose aussi le devoir de renforcer notre solidarité avec le peuple frère d'Algérie afin de hâter sa libération. C'est pourquoi le Comité Central du Parti Communiste Marocain appelle tous les patriotes à faire de la journée du 2 mars, qui correspond au 3^e anniversaire de notre indépendance, une journée de solidarité avec l'Algérie combattante, journée au cours de laquelle seront recueillis des dons et des secours divers, conformément aux décisions de la Conférence du Caire.

L'EVACUATION DES TROUPES ETRANGERES EST LA TACHE DE L'HEURE

Le Comité central souligne que l'expérience et les événements ont montré que le maintien des armées françaises et espagnoles sur le sol marocain constitue pour nous un danger immédiat. Surtout maintenant que les impérialistes ont jeté le masque et dévoilé leurs intentions de rétablir leur domination sur l'Afrique du Nord.

Par ailleurs le stockage des armes atomiques et à hydrogène dans les bases américaines du Maroc montre le grand danger qui existe non seulement en cas de guerre mais aussi en période de paix comme on a pu le voir lors de l'accident de Sidi Slimane.

Le peuple marocain doit donc orienter tous ses efforts vers la lutte pour l'évacuation des troupes étrangères et pour la liquidation des bases américaines.

INSTITUER UNE ASSEMBLEE CONSULTATIVE DE L'AFRIQUE DU NORD EN VUE DE REALISER L'UNITE DU MAGHREB ARABE

Pour contraindre la France à négocier avec le F.L.N. et à retirer ses troupes de notre pays, notre gouvernement doit rechercher les moyens efficaces susceptibles de conduire à l'unification de l'Afrique du Nord en un seul front contre l'ennemi commun. Les récentes agressions françaises en Tunisie ont montré la nécessité de hâter la réalisation de cette union sur des bases concrètes.

Le Comité Central considère que l'institution d'une Assemblée Consultative permanente entre les trois pays avec la représentation du F.L.N. est de nature à faire passer l'idée d'union du domaine théorique au plan pratique.

LA POLITIQUE DU NEUTRALISME POSITIF

En ce qui concerne la politique extérieure, de nombreux faits prouvent clairement la solidarité des puissances occidentales avec la France. Cela démontre qu'il est illusoire de compter sur le camp occidental et que notre politique étrangère, qui est orientée exclusivement vers l'Occident, doit être révisée. Les intérêts de notre peuple exigent une politique étrangère basée sur le neutralisme positif et le développement de nos

relations diplomatiques, économiques et culturelles avec tous les pays, notamment avec les pays socialistes. Nous avons dans la Syrie et l'Egypte des exemples éloquentes. Ces deux pays ne sont parvenus à renforcer leur indépendance qu'en se débarrassant de la domination de l'Occident et en nouant des relations solides avec les pays du socialisme.

SALUT A LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

Le Comité Central du Parti Communiste Marocain, à l'occasion de l'union de la Syrie et de l'Egypte, adresse son salut le plus chaleureux à la République Arabe Unie et considère cette union comme un pas décisif vers l'union de tous les pays arabes.

Les peuples arabes, dont le nôtre, comprennent jour après jour que la réalisation de leur grande unité qui groupe 80 millions d'hommes et s'étend sur de vastes territoires très riches, permettra d'anéantir définitivement la domination de l'impérialisme, obstacle à la marche des arabes vers le progrès social et la prospérité, dans la liberté, la fraternité et la paix.

Le 23 février 1958.

RESOLUTION DU COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN approuvant la déclaration commune des représentants des Partis Communistes et Ouvriers de douze pays socialistes

Le Comité Central du Parti Communiste Marocain, réuni le 23 février, approuve la Déclaration commune des représentants des Partis Communistes et Ouvriers de douze pays socialistes, déclaration adoptée à l'issue de la Conférence tenue par ces partis les 14 et 16 novembre 1957.

Ce faisant, le Comité Central a répondu au désir exprimé dans cette déclaration qui souligne que : *« les partis frères qui n'ont pas participé à la Conférence, décideront eux-mêmes de leur attitude envers les considérations exprimées dans la présente déclaration. »*

Avant de se prononcer, le Comité Central a discuté le rapport présenté par le camarade Abdeslam Bourquia, secrétaire du Parti, qui a soumis à une analyse critique les importantes questions soulevées dans cette déclaration, notamment l'analyse de la situation internationale, des appréciations théoriques formulées à propos de la lutte pour la paix et le socialisme et des relations entre partis communistes et ouvriers de tous les pays. Le Comité Central a apprécié la valeur de ce document qui apporte une contribution de poids à la juste solution des problèmes qui se trouvent posés devant tous les peuples, que ce soit pour préserver l'humanité d'une nouvelle guerre ou pour défendre leur indépendance contre l'impérialisme et assurer leur marche en avant vers le progrès social et la démocratie. A ce titre, cette déclaration intéresse non seulement les communistes, mais aussi tous ceux qui cherchent la voie la meilleure

pouvant conduire notre pays au renforcement de son indépendance et à sa libération sociale. Aussi le Comité Central recommande-t-il l'étude et la diffusion de ce document.

(Espoir du 23 février 1958.)

QUEL EST DONC CET ENNEMI COMMUN MONSIEUR GAILLARD ?

Au moment où l'idée de l'unité nord-africaine fait de rapides progrès, et passe de la phase théorique au stade de l'application, au moment où le mot d'ordre d'évacuation des troupes étrangères met en mouvement des millions d'hommes, de Tunis à Rabat, et où Tunisiens et Marocains prennent conscience de la nécessité d'élever à un niveau supérieur la solidarité avec l'Algérie en lutte pour sa liberté et son indépendance, au moment enfin où apparaît clairement aux yeux des peuples d'Afrique du Nord la coopération et la collusion des impérialistes français, espagnols et américains, c'est ce moment précis que choisit M. Gaillard pour présenter un programme basé sur deux points :

- *Le premier concerne la coopération économique franco-maghrébine, en vue d'exploiter en commun les ressources sahariennes ;*
- *Le deuxième comporte le projet d'un pacte méditerranéen de défense commune.*

Cette nouvelle manœuvre ne peut tromper personne. Comment pouvons-nous participer à l'exploitation du Sahara aux côtés de la France alors qu'elle conteste notre souveraineté sur Tindouf, Colomb-Béchar et la Mauritanie, c'est-à-dire précisément ces régions mêmes qu'elle voudrait que nous exploitions en commun ? Elle ne se contente d'ailleurs pas de contester mais elle livre, de concert avec l'Espagne, une guerre acharnée aux habitants de ces territoires pour les empêcher de réintégrer la mère-patrie. C'est pourquoi, avant de penser à une coopération de cette nature, la France doit avant tout reconnaître nos droits historiques et géographiques sur ces régions. Elle doit, elle et l'Espagne, renoncer à la politique de violence pratiquée dans ces régions.

Quand le Maroc aura rétabli sa souveraineté sur Tindouf, Colomb-Béchar, la Mauritanie, Rio-del-Oro, Aït Baâmrane, Tarfaya, Sakhiat-el-Hamra, alors, seulement, il pourra penser aux meilleurs moyens pour exploiter au profit du pays ces territoires.

En ce qui concerne le projet de défense commune proposé par M. Gaillard, il est de notre droit de lui demander certains éclaircissements. L'établissement d'une défense commune signifie selon nous que deux ou un ensemble de nations unissent leurs efforts et leurs possibilités contre un ennemi commun. Quel est donc cet ennemi commun, M. Gaillard ?

Les Marocains et l'Afrique du Nord, dans son ensemble, savent qu'ils n'ont pas d'autre ennemi que l'impérialisme français qui livre une guerre sans merci au peuple algérien afin que l'Algérie reste sous domination française, y compris au sein

de ce pacte proposé par M. Gaillard. Ils connaissent cet impérialisme qui a tué femmes et enfants à Sakiet-Sidi-Youssef et qui refuse d'évacuer ses troupes de Tunisie et du Maroc avec l'espoir de rétablir sa domination sur l'ensemble de l'Afrique du Nord. Ils savent aussi qu'ils n'ont pas d'autre ennemi que l'impérialisme espagnol, que M. Gaillard se propose de faire entrer avec nous dans cette communauté de défense. Cet impérialisme qui mène une guerre féroce contre nos frères du Sud, tuant femmes et enfants, contraignant les habitants à fuir leurs maisons et à abandonner leurs terres.

Cette sorte de défense qui fait du loup l'allié de l'agneau, ne saurait nous tromper. Elle ne nous surprend cependant pas car elle est dans la logique des impérialistes. Au moment où les mots sont vidés de leur sens, où l'on voit l'Europe réduite à six petites nations, où la Turquie devient un pays atlantique, les pays colonialistes le « monde libre », et la guerre d'Algérie la « pacification », on ne s'étonnera pas des propositions de M. Gaillard qui veut faire des ennemis des amis et vice-versa.

Mais nous qui appelons un chat un chat, M. Gaillard un colonialiste et Franco un dictateur, nous refusons tout lien de ce genre avec l'Occident. Et nous considérons comme notre premier devoir de liquider sa domination politique, militaire et économique sur l'ensemble de l'Afrique du Nord.

11 mars 1958 (*Espoir*).

DECLARATION DU BUREAU POLITIQUE DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

Le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain, réuni en séance extraordinaire le 12 mars, a procédé à l'examen de la situation particulièrement grave que vit aujourd'hui le pays à la suite principalement de l'agression concertée des gouvernements espagnol et français contre les populations du Sud.

L'étendue des périls qui nous menacent, les leçons douloureuses de Sakiet-Sidi-Youssef, tout cela conduit notre peuple à des conclusions de plus en plus évidentes.

Le gouvernement français affirme délibérément sa volonté de poursuivre la guerre d'Algérie et risque d'un moment à l'autre de basculer dans une politique d'aventure visant à la reconquête de toute l'Afrique du Nord. Il a déjà fait les premiers pas dans cette voie en se livrant, en coopération étroite avec les Espagnols, à des opérations militaires contre les populations marocaines du Sahara. Le gouvernement de Franco, de son côté, suit la même orientation agressive. Cette collusion franco-espagnole est encouragée et appuyée matériellement et moralement par le Département d'Etat américain dont le double jeu éclate au grand jour. Cela signifie donc que notre pays, comme l'ensemble de l'Afrique du Nord, a à faire face à la coalition du bloc occidental. L'ampleur du danger est d'autant plus grand que nous nous sommes mis dans un état de dépendance vis-à-vis de ce bloc en subordonnant la solution de nos difficultés à une coopération exclusive avec lui. De là découlent des conclusions inéluctables dont la première et la plus importante est la suivante : ou le Maghreb uni se survit, ou, divisé, il périclète. La réalisation de l'unité de l'Afrique du Nord est à l'ordre du jour. La manœuvre du gouvernement français qui voudrait la détour-

ner à son profit en proposant par la bouche de M. Gaillard un « Pacte méditerranéen de défense » ne peut tromper personne. Les peuples nord-africains forgeront leur unité en pleine indépendance à l'égard de tout bloc ou coalition militaire. La situation nous dicte également avec la même urgence la nécessité d'obtenir le départ des troupes étrangères, le règlement rapide du problème des frontières par le rétablissement de notre souveraineté sur les territoires encore soumis à l'occupation étrangère. Elle nous trace l'impétueuse obligation de déployer au maximum nos efforts dans tous les domaines pour intensifier l'aide au peuple algérien.

C'est à la lumière de ces conclusions que le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain approuve, chaleureusement les décisions capitales prises par le Parti de l'Istiqlal à propos de ces problèmes. Les positions prises par le Comité Exécutif de l'Istiqlal dans sa réunion du 2 mars concordent entièrement avec celles que le Parti Communiste Marocain défend sans relâche, comme le confirme la résolution publiée à la suite de travaux de son Comité Central du 23-2-58. Elles répondent à l'attente de notre peuple. Elles peuvent et doivent constituer une base de programme national dont la réalisation immédiate est souhaitée par la nation unanime qui est prête à y travailler avec enthousiasme.

Dans ces conditions, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain estime qu'une équipe gouvernementale homogène formée par le Parti de l'Istiqlal sur la base d'un tel programme est la mieux désignée pour mener à bien la réalisation de ces grands objectifs tracés par la volonté de notre peuple.

C'est pourquoi le Bureau Politique exprime le souhait que Sa Majesté le Roi examine la possibilité de la formation d'un tel gouvernement dans l'intérêt supérieur de la nation. Le Bureau Politique déclare qu'il est prêt, pour sa part, à apporter à un tel gouvernement un appui total sur la base de l'orientation clairement définie dans le communiqué du Comité Exécutif de l'Istiqlal.

Casablanca, le 13 mars 1958.

UNE EQUIVOQUE GRAVE

Où en est le problème de la présence des troupes françaises? Pour faire le point de la situation, il convient de faire un bref rappel des démarches et des suggestions qui se sont produites entre Rabat et Paris. On sait qu'à la suite des propositions faites par M. Parodi, ambassadeur de France à Rabat, une commission interministérielle s'est réunie pour les étudier et que M. Balafrej, Ministre des Affaires étrangères, a remis au gouvernement français une réponse arrêtée à la suite des conclusions de cette commission.

A ce jour, nous ignorons officiellement la teneur des propositions françaises et de la réponse marocaine. S'agissant d'un problème qui préoccupe notre peuple au plus haut point, il aurait été souhaitable que l'opinion soit officiellement informée du contenu de ces négociations.

Si l'on se réfère au journal « Le Monde », les propositions du gouvernement français tendraient à un allègement des effectifs et à leur regroupement dans dix centres définis, étant pré-

cisé de surcroît que l'armée française serait maintenue à la frontière algérienne pour — on ne craint pas le ridicule au gouvernement Gaillard — faire tampon entre l'armée française d'Algérie et l'armée marocaine. Enfin, précise-t-on dans ce même journal, ce plan faciliterait d'éventuelles négociations sur un traité de défense commune.

Si telle est vraiment la position du gouvernement français, et il n'y a pas de raisons d'en douter, il convient de dissiper d'emblée une équivoque grave qui risque de nous conduire à des déboires sérieux. Il ne s'agit pas d'étudier un nouveau statut des troupes françaises, mais d'obtenir purement et simplement leur départ. L'opinion marocaine, que ce soit dans les diverses positions affirmées par les partis nationaux, notamment le Parti de l'Istiqlal, dans le communiqué du 3 mars de son comité exécutif ou dans les discours officiels comme celui qu'a prononcé dernièrement Sa Majesté le Roi, est unanime à réclamer l'évacuation sans conditions. Par conséquent, il ne se pose pas un problème d'arithmétique. Ce qui nous préoccupe c'est qu'il existe sur le sol national une armée étrangère, celle même qui imposait le régime du protectorat, une armée étrangère avec son commandement et sa pleine autonomie chargée d'une mission double, aujourd'hui le soutien des troupes françaises engagées contre le peuple algérien, demain éventuellement la reconquête de notre pays. C'est à une telle situation que notre peuple veut mettre fin.

Répétons-le encore une fois. Comme l'a proclamé M. Balafré lui-même, les propositions en vue d'un pacte de défense commune ne peuvent être acceptées comme préalable à l'évacuation des troupes françaises. Cela surtout maintenant où le point de vue défendu par M. Gaillard enlève le moindre doute sur la nature et le sens de cette communauté de défense que notre pays rejette entièrement.

Sa Majesté le Roi a affirmé dans son dernier discours aux représentants de la presse française, que la présence des troupes étrangères sur le sol national est incompatible avec notre souveraineté. C'est cette affirmation de principe qui doit guider les négociations et leur permettre d'aboutir à l'évacuation de l'armée française et des autres forces militaires étrangères.

Espoir du 17 mars 1958.

POURQUOI NOUS SOMMES POUR UN GOUVERNEMENT HOMOGÈNE

Les Communistes Marocains se sont prononcés pour un gouvernement istiglalien homogène.

Incontestablement cette prise de position a de quoi surprendre les gens de bonne foi, de quoi nourrir l'imagination de ceux qui nous considèrent comme les héritiers rouges de Machiavel.

Au risque de décevoir les uns et les autres, nous allons ramener les choses à leurs dimensions prosaïques. Nous sommes pour un gouvernement homogène certes, mais ce n'est pas une invention du diable. C'est simplement l'application des règles normales de la démocratie. Il n'y a pas de parlement proprement dit, mais l'unanimité du peuple s'est clairement prononcée à propos d'un certain nombre de problèmes : évacuation des troupes étrangères, frontières, problème algérien et unité du

Maghreb arabe. Seule de toutes les formations participant au gouvernement, le Parti de l'Istiqlal a, au cours de la réunion de son Comité Exécutif du 2 mars dernier, pris des décisions propres à résoudre ces problèmes dans l'immédiat. D'autre part, si le Parti de l'Istiqlal a jugé nécessaire de donner mandat à ses ministres pour conduire le gouvernement à se montrer ferme à propos par exemple de l'évacuation des troupes étrangères, il en découle clairement que des divergences et des obstacles existent au sein de l'équipe gouvernementale. Dès lors, en bonne logique de la démocratie, la solution qui reste est de faire appel à ceux qui disent clairement qu'ils veulent travailler pour la réalisation d'un programme qui répond aux exigences de l'actualité et traduit la volonté du peuple. Voilà pourquoi, dans notre dernier communiqué, nous avons dit qu'une équipe gouvernementale homogène, formée par le Parti de l'Istiqlal sur la base d'un tel programme, est la mieux désignée pour mener à bien la réalisation de ces objectifs tracés par la volonté de notre peuple.

Voilà la position que nous a dictée l'intérêt national. Il n'y a là aucun calcul, aucune manœuvre.

(Espoir du 26 mars 1958.)

LETTRE DU BUREAU POLITIQUE DU PARTI COMMUNISTE MAROCAIN au Comité Exécutif du Parti de l'Istiqlal

Chers Amis,

Nous avons le grand plaisir de vous envoyer ci-joint la déclaration qu'a publiée notre Bureau Politique à l'issue de la réunion extraordinaire qu'il a tenue le 2 mars 1958.

Après avoir analysé la situation grave que vit notre pays à l'heure actuelle en raison de la politique agressive du colonialisme à notre égard et à l'égard de l'ensemble de l'Afrique du Nord, et après avoir hautement apprécié les décisions de votre Comité Exécutif réuni le 2 mars 1958, décisions qui visent au renforcement de notre aide à l'Algérie sœur, à l'évacuation des troupes étrangères, l'unification du territoire national, l'unité du Maghreb arabe, et qui rejoignent les objectifs pour la réalisation desquels notre Parti ne cesse d'œuvrer, cette déclaration conclut : « *dans ces conditions, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain estime qu'une équipe gouvernementale homogène formée par le Parti de l'Istiqlal sur la base d'un tel programme est la mieux désignée pour mener à bien la réalisation de ces grands objectifs tracés par la volonté de notre peuple* ».

A notre avis, et c'est ce qui nous a dicté une telle conduite, l'intérêt supérieur de la nation appelle d'une manière impérieuse la formation d'un tel gouvernement qui, seul, sera à même de gérer les affaires intérieures et extérieures du pays dans les circonstances actuelles.

En proposant la formation de ce gouvernement, nous tenons à vous informer que le Parti Communiste Marocain est prêt à le soutenir pour que la nation voie se réaliser au plus tôt ses aspirations et pour qu'elle triomphe de tous ceux qui œuvrent à sa perte.

Nous sommes convaincus qu'un contact direct avec vous nous permettra d'échanger nos points de vue respectifs sur l'ensemble des problèmes qui se posent au pays.

Dans l'espoir qu'une telle occasion puisse se présenter bientôt, nous vous prions chers amis, d'agréer nos chaleureuses salutations.

(Espoir du 26 mars 1958.)

L'UNITE DU MAGHREB ARABE (1)

A l'occasion de l'ouverture de la Conférence Maghrébine à Tanger, le Bureau Politique du Parti Communiste Marocain a désigné une délégation de trois de ses membres :

Abdallah Layachi, Amran el Maleh et Mohamed Benabdallah pour remettre à cette Conférence le message suivant :

« Très chers amis du Parti de l'Istiqlâl, du F.L.N. et du Néo-destour,

Le Parti Communiste Marocain adresse son salut le plus chaleureux à votre Conférence. Il exprime les vœux les plus ardents pour le plein succès de vos travaux en vue de trouver les moyens propres à réaliser l'unification du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie dans le cadre du Maghreb arabe uni.

Le Parti Communiste Marocain qui œuvre depuis longtemps en faveur de cette unification, fidèle en cela à sa position constante de nouveau confirmée dans la résolution du Comité Central du 23 février dernier, exprime sa profonde satisfaction devant l'accord réalisé sur cet objectif des deux plus grands partis marocain et tunisien et du mouvement qui dirige la lutte libératrice en Algérie.

Le Parti Communiste Marocain, tout en regrettant de ne pouvoir participer effectivement à votre Conférence, tient à préciser sa position à cet égard, en tant que parti national soucieux d'apporter sa contribution propre à tout ce qui concerne notre patrie.

Le Parti Communiste Marocain a déjà démontré plus d'une fois que l'unité maghrébine n'est pas un concept artificiel inventé pour les besoins d'une politique donnée et provisoire, mais qu'elle repose sur une réalité profonde, la réalité de peuples ayant été brassés dans le creuset d'une histoire commune et jouissant en outre de la communauté géographique, de langue, de religion et de culture.

Au surplus, l'unité du Maghreb arabe est commandée aujourd'hui par des exigences politiques et économiques communes aux trois pays encore en lutte à des degrés différents, contre un même ennemi, l'impérialisme, en premier, l'impérialisme français.

La première de ces exigences a trait à l'Algérie où, depuis bientôt quatre ans, la France mène une guerre d'extermination.

Cette agression perpétrée contre un peuple frère qui aspire à sa libération pleine et entière, ne constitue pas seulement un grave et réel danger pour la sécurité et l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, mais place ces deux pays dans un véritable état de guerre avec la France, l'Algérie étant partie intégrante de l'ensemble maghrébin. Cela a été amplement démontré en particulier par l'inqualifiable bombardement de Sakiet.

(1) Lettre adressée par le Bureau Politique à la Conférence de Tanger, 27 avril 1958.

Voilà pourquoi, à notre avis, la Conférence de Tanger doit aborder en premier lieu ce douloureux problème afin de coordonner au mieux, en plein accord avec le F.L.N., les efforts du Maroc et de la Tunisie en vue d'aider au maximum, par tous les moyens, politiques et matériels, notre peuple frère dans sa lutte libératrice. A cet égard, le Parti Communiste Marocain formule les propositions concrètes suivantes :

1° — La Conférence devra proclamer solennellement à la face de l'opinion internationale que la guerre faite à l'Algérie est une guerre faite à l'ensemble du Maghreb. Elle devra demander avec insistance aux gouvernements marocain et tunisien de le signaler officiellement à la France, à ses alliés atlantiques solidaires d'elle et à toutes les puissances du monde.

De cette façon, il sera affirmé, sans aucune équivoque, que toute relation du Maroc et de la Tunisie avec la France, et ses alliés de la coalition atlantique, les Etats-Unis notamment, est conditionnée par ce que feront ces pays pour faire cesser cette guerre criminelle et satisfaire les aspirations légitimes du peuple algérien.

La Tunisie et le Maroc confirmeront que loin de céder au chantage et aux pressions impérialistes, ils sont décidés à développer davantage leur aide aux combattants algériens en lutte pour l'indépendance nationale.

2° — Dans ce sens, le Maroc et la Tunisie devront, par exemple, dans le cas de la formation d'un gouvernement de l'Algérie combattante, reconnaître un tel gouvernement.

Ils devront aussi déployer une action diplomatique concertée pour amener les autres puissances à lui accorder également leur reconnaissance.

De toute façon, la diplomatie marocaine et la diplomatie tunisienne agiront d'un commun accord auprès de toutes les puissances pour les conduire à reconnaître sans aucune équivoque le F.L.N. comme le dirigeant de la lutte algérienne, le seul représentant qualifié de la nation algérienne et l'unique interlocuteur valable avec qui le gouvernement français devra négocier.

3° — Les mêmes efforts diplomatiques des deux Etats devront être déployés, de concert avec le F.L.N., pour obtenir une réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. avec pour objet essentiellement :

- 1 — La dénonciation de la France qui a violé délibérément et d'une façon systématique, les décisions prises à l'unanimité par les sessions de l'O.N.U. de 1956 et 1957.
- 2 — L'adoption de sanctions contre la France pour la contraindre à mettre fin immédiatement à la guerre d'Algérie, en reconnaissant son indépendance et éventuellement le gouvernement qu'elle se sera donnée.

Enfin, la Conférence de Tanger devra proclamer de la façon la plus solennelle, la plus ferme et sans donner prise à aucune équivoque, que le Maroc et la Tunisie ne peuvent plus admettre que leur territoire national continue à être utilisé par l'armée française comme base d'agression contre l'Algérie. La Conférence ne manquera pas, à cet égard, de prendre des déci-

sions pour le développement de la bataille de l'évacuation portant sur tous les plans politique, diplomatique, y compris et surtout sur le plan de la lutte concrète des masses populaires auxquelles un vibrant appel devra être lancé dans ce sens.

Les formes institutionnelles de l'Afrique du Nord uni ne pourront certes être définitivement réalisées que lorsque la guerre aura pris fin et que l'Algérie aura recouvré son indépendance. Mais dès maintenant, la Conférence de Tanger pourrait, à notre sens, aborder certains aspects de l'organisation du Maghreb uni.

L'unité économique par exemple, nécessite l'étude immédiate des meilleurs moyens en vue de l'exploitation commune des richesses du Sahara et de la création de combinats industriels.

L'unité de la politique extérieure peut et doit, sans attendre, se concrétiser par une meilleure coordination des efforts diplomatiques des trois pays au sein de l'O.N.U. et auprès de toutes les puissances, les amenant à imposer la fin de la guerre et la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie. Cette unité pourrait se concrétiser par l'unification de la représentation diplomatique maghrébine. La Conférence de Tanger prendrait ainsi l'une des décisions les plus spectaculaires qui ferait faire à l'unité nord-africaine un pas décisif.

D'autre part, les impérialistes se rendant compte que le mouvement vers l'unité du Maghreb arabe est devenu irréversible parce que répondant aux aspirations profondes des masses populaires, cherchent par tous les moyens à le détourner à leur profit, en s'efforçant de maintenir le Maghreb dans l'orbite occidentale. C'est ainsi qu'ils continueront leurs manœuvres pour nous entraîner dans un « pacte méditerranéen de défense » ou dans une « communauté franco-maghrébine » ou dans toute autre coalition liée directement ou indirectement au Pacte Atlantique.

A cela, la Conférence de Tanger devra répondre que les peuples nord-africains, conformément au principe de la non-ingérence, forgeront leur unité en pleine liberté à l'égard de tout bloc ou coalition militaire.

De même, les impérialistes seraient très heureux de voir l'unité nord-africaine se constituer comme un ensemble opposé à la République Arabe Unie.

A cela aussi, la Conférence doit, à notre avis, préciser que l'unité nord-africaine constitue un pas nouveau vers l'unification totale de la grande famille des peuples arabes. Et c'est de concert avec la République Arabe Unie que le Maghreb ouvrera pour cette unification dans un sens antiimpérialiste et démocratique et sur la base d'une politique inspirée des principes de Bandoeng.

Une telle orientation est une nécessité impérieuse pour la libération réelle, complète et définitive du Maghreb, pour la solution des problèmes immédiats qui se posent devant lui, tels l'évacuation des troupes étrangères, la reconquête du territoire national encore occupé, la libération de l'économie et son indépendance.

Mais, pour faire passer l'idée de l'unité maghrébine du domaine théorique au plan pratique, il est possible d'envisager dès maintenant la création d'organismes permanents communs aux trois pays. Le Comité Central de notre Parti a déjà suggéré,

le 23 février dernier, l'institution d'un organisme permanent. Cet organisme, qui comprendrait les représentants de l'Assemblée Constituante tunisienne, de l'Assemblée Consultative marocaine et du F.L.N. aurait pour tâche essentielle la coordination des efforts pour l'unification du Maghreb arabe.

Il va sans dire que le concours actif des peuples nord-africains est indispensable pour faire du Maghreb arabe une réalité viable, durable et répondant à leurs vœux et à leurs besoins. Ce concours ne peut se concevoir que dans le cadre de l'exercice par les peuples maghrébins de tous leurs droits, notamment la garantie des libertés démocratiques, le respect de l'autonomie des partis patriotiques dans le cadre de l'union nationale antiimpérialiste qui impose la discipline nationale et la fermeté à l'égard des impérialistes, des traîtres et autres agents subversifs.

Telles sont, chers frères, les idées que le Parti Communiste Marocain croit nécessaire de vous exposer dans l'intérêt de l'unité nord-africaine en souhaitant de les voir prises en considération par la conférence.

Recevez, chers frères, nos salutations chaleureuses ainsi que l'expression de notre attachement profond à la grande patrie maghrébine. »

METTRE EN PRATIQUE LES DECISIONS DE TANGER (1)

Le Parti Communiste Marocain exprime sa très grande satisfaction devant la décision de la Conférence de Tanger, décision pleinement conforme aux vœux des populations du Maghreb Arabe.

En étudiant les moyens pratiques de concrétiser l'unité maghrébine notamment par l'institution d'une Assemblée Consultative issue des assemblées locales tunisienne et marocaine et du Comité National de Libération Algérien en fixant comme étape principale à la réalisation de cette unité, la libération de l'Algérie et en arrêtant les mesures pratiques susceptibles de hâter cette libération, tel le soutien total des peuples marocain et tunisien et leurs gouvernements et la constitution d'un gouvernement algérien, en dénonçant d'autre part la complicité des pays occidentaux et de l'OTAN et principalement des Etats-Unis avec la France et l'aide financière et militaire qu'ils lui accordent dans la guerre d'Algérie, la conférence de Tanger a clairement affirmé à la face de l'opinion internationale que la guerre d'Algérie est une guerre faite à l'ensemble du Maghreb et que cette guerre, qui met en danger la paix du monde, n'est pas livrée par la France seule mais par toutes les puissances de la coalition atlantique.

La Conférence de Tanger, en confirmant la ferme volonté des peuples maghrébins d'unir toutes leurs forces dans la poursuite du combat contre le colonialisme français et ses alliés impérialistes, a ainsi marqué une étape décisive dans la voie de la libération pratique et économique du Maghreb.

(1) Communiqué du 2 mai 1958.

Le Parti Communiste Marocain se réjouit d'autant plus de ces résultats hautement positifs que lui-même n'a cessé d'œuvrer depuis longtemps, à l'unité du Maghreb Arabe, et de formuler des propositions concrètes pour la réalisation de cette unité. Le Parti Communiste Marocain est heureux de constater que les résolutions finales de la Conférence concordent avec les positions qu'il a toujours défendues. Déjà le Comité Central du Parti Communiste Marocain réuni le 23 février 1958 mettait l'accent sur la nécessité de faire passer l'idée d'unité nord-africaine du domaine théorique au plan pratique par l'institution d'une Assemblée Consultative permanente entre les trois pays avec la participation du F.L.N.

Dans sa lettre remise à la Conférence de Tanger par une délégation du Bureau Politique du Parti Communiste Marocain, notre Parti réaffirmait et précisait cette position ; de même il suggérait que *« le Maroc et la Tunisie devront par exemple dans le cas de la formation d'un gouvernement de l'Algérie combattante reconnaître un tel gouvernement »*.

Ainsi, la Conférence de Tanger a fixé les objectifs du mouvement de libération maghrébin et en a délimité les différentes étapes. Il s'agit maintenant de s'attacher à la réalisation, dans les délais les plus brefs, de ces objectifs. La crise gouvernementale marocaine, si elle se prolongeait, ne peut que nuire à de telles réalisations. Ainsi le Parti Communiste Marocain appelle de tous ses vœux le dénouement rapide de cette crise. A ce sujet, il réaffirme ses positions précédentes et demande à Sa Majesté le Roi de confier au Parti de l'Istiqlal qui a pris l'initiative de cette conférence, la responsabilité de former un nouveau gouvernement capable de réaliser les objectifs tracés dans la charte de Tanger.

Le Parti Communiste Marocain ne ménagera aucun effort, en mobilisant ses militants et toutes les forces progressistes, pour mettre en pratique les décisions de Tanger pour un Maghreb arabe uni, définitivement débarrassé de l'emprise colonialiste.

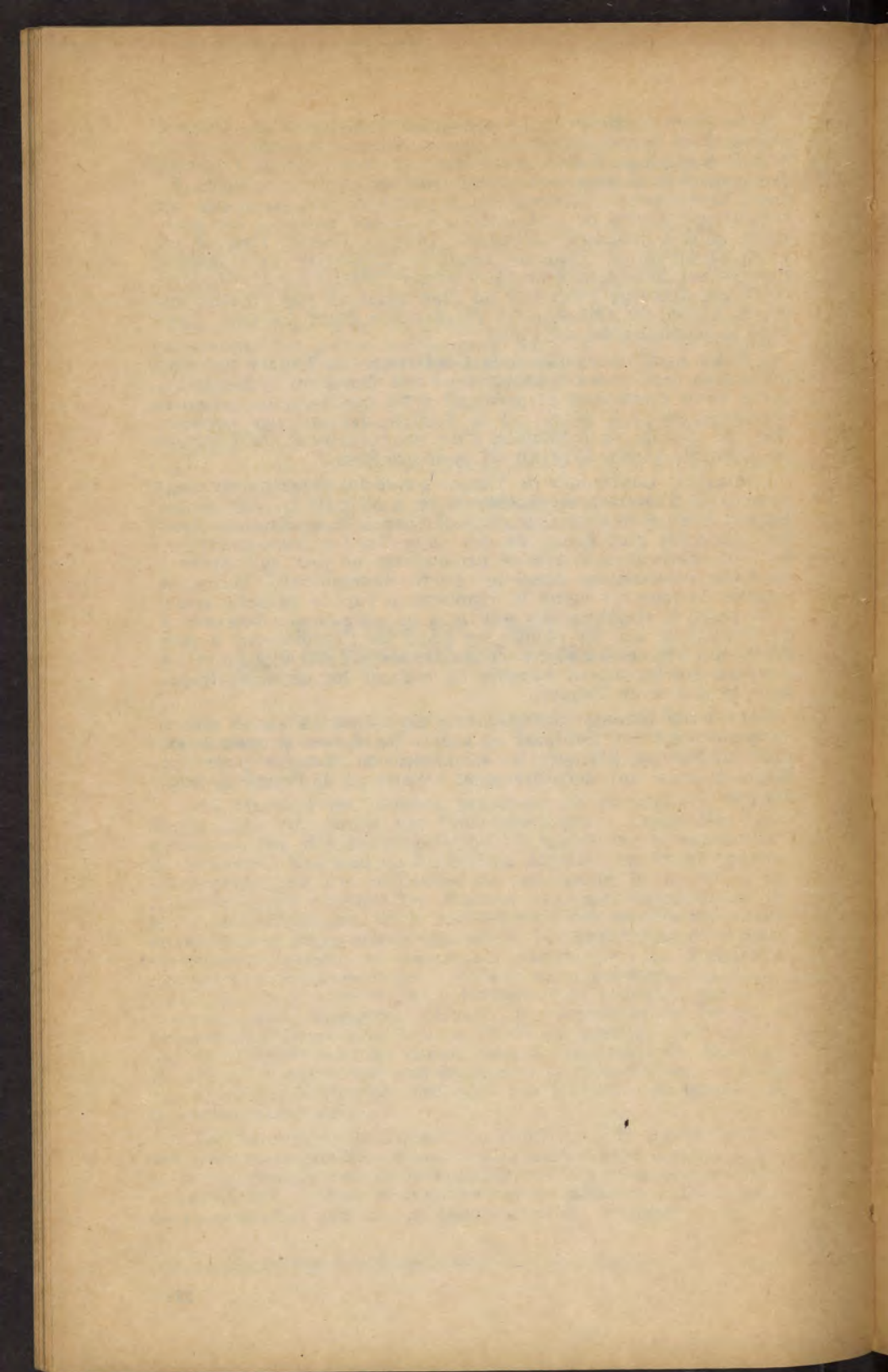


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PREFACE	5
 1^{re} PARTIE. — Développement du Mouvement national. - Echec du premier complot colonialiste (1949 - décembre 1951)	 7
Insolente prétention des collègues français	9
Lutte des forces nationales pour l'indépendance	10
Contre la préparation de la guerre impérialiste	12
2 octobre 1949, Journée de lutte et d'unanimité nationale pour l'indépendance et la paix	14
30 mars 1912... 30 mars 1950, 38 ans de protectorat, mais aussi 38 ans de lutte anti-impérialiste	15
Contre l'inclusion du Maroc dans le Pacte Atlantique et dans l'Union Française.	24
Français démocrates, boycottez les élections au Conseil du gouvernement	24
Mémoire présenté par le Parti Communiste Marocain à la VI ^e session de l'O.N.U.	26
 2^e PARTIE. — Le coup de force (décembre 1951 - août 1953)	 43
La nécessité de la lutte sur le sol national	46
Le sang marocain coule à nouveau à Casablanca	56
Action commune pour la défense de la presse nationale et l'abrogation du dahir de 1914	57
Faire du 30 mars une grande journée de lutte et d'union pour l'indépendance nationale	58
Faire toute la lumière sur les crimes colonialistes	59
Il faut briser, par la lutte, la répression colonialiste	61
Le peuple marocain ne veut pas d'un gouvernement de pantins	62
La lutte sur le sol national	64
Contre la répression	64
Faire échec aux manœuvres colonialistes qui visent à nous imposer des « réformes »	65
Les projets du gouvernement français sont de simples manœuvres démagogiques	66
Faire échec aux tentatives de renforcement du Protectorat	68

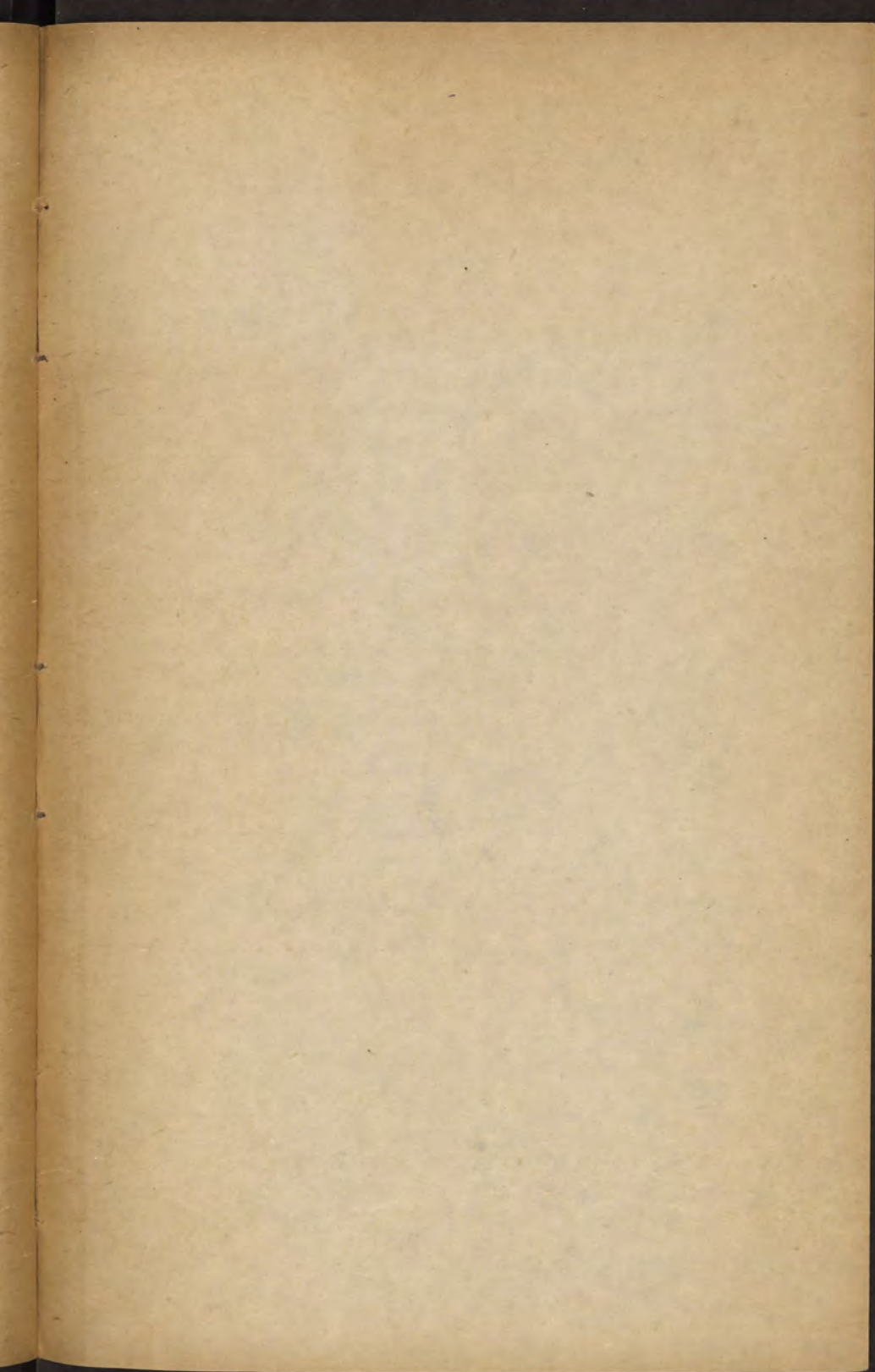
	Pages
Mémoire présenté par le Parti Communiste Marocain à la VII ^e session de l'O.N.U. le 15 octobre 1952	69
Les fusillades de Casablanca	85
La résolution de l'O.N.U. ne satisfait pas le peuple	88
Halte à la guerre !	89
Communiqué du Parti Communiste Marocain du 5 avril 1953	89
I — Le peuple marocain a commémoré le 41 ^e anniversaire du Traité de Protectorat.	
II — Le peuple marocain n'accepte pas plus les « promesses » qu'on veut lui imposer que l'adhésion à l'Union Française.	
III — Arrêtons le bras des fauteurs de guerre.	
Communiqué du 17 avril 1953	91
I — La lutte décide de tout.	
II — Vigilance devant les nouvelles provocations des impérialistes français.	
III — Solidarité avec le peuple tunisien.	
Le peuple marocain dénonce l'escroquerie grossière que constitue la « Pétition des Pachas et Caïds »	93
Il faut briser par l'action populaire le complot colonialiste	94
Communiqué du Parti Communiste Marocain du 25 juin 1953	95
— L'« essor actuel » ne profite pas au peuple marocain.	
— L'abrogation du traité de protectorat : revendication immédiate.	
— Aucun doute ne peut subsister sur la signification des « réformes ».	
— Aucune amélioration sociale ou économique n'est possible dans le cadre du protectorat.	
— La seule voie du salut.	
Thami el Glaoui, le nouveau Bou Hmara	99
Les Responsabilités de la France (lettre adressée à M. Vincent Auriol le 19 août 1953)	101
Après l'ignoble coup de force, développons la lutte pour la conquête de l'Indépendance ! L'heure de la victoire sonnera bientôt	103
Votre coup de force, vos mensonges ne résoudront rien	105
(lettre ouverte adressée à M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères, le 28 août 1953).	
Les comploteurs démasqués ou la vérité sur le coup de force colonialiste au Maroc	109
 3 ^e PARTIE. — La Reconquête de l'Indépendance (août 1953 - mars 1956)	 125
Mémoire présenté par le Parti Communiste Marocain à la VIII ^e session de l'O.N.U.	129
Communiqué du Parti Communiste Marocain	141
(à propos des débats de la VIII ^e session de l'O.N.U.).	
Il faut empêcher ce crime monstrueux	143

Le 18 novembre, journée nationale de lutte contre la terreur colonialiste et pour l'indépendance nationale	144
Féroces tortures infligées à Abdallah Layachi	145
A propos du rassemblement de Tétouan	146
L'espoir et la certitude de la libération nationale résident dans la lutte unie du peuple	147
Du 20 août 1953 au 30 mars 1954... des faits qui accusent... Un régime de terreur et d'oppression sanglante	148
Garderez-vous le silence face aux tortures que subissent les patriotes ?	165
Halte à la terreur du général Guillaume	166
La lutte du peuple marocain est légitime et historiquement fondée	168
Que M. Lacoste se convainque : il ne réussira pas à mettre le peuple marocain à genoux	171
Mettre les paroles en accord avec les actes. Pas de co-souveraineté !	173
Intensifier la lutte	174
Les accords de Genève ouvrent la voie à la solution du problème marocain	174
La lutte ouvre la voie aux négociations. Ne pas mettre sur le même plan la terreur colonialiste et l'action légitime du peuple marocain	176
Premier succès de la lutte du peuple frère de Tunisie	177
Le peuple rejette les réformes colonialistes	178
A propos des télégrammes adressés au gouvernement français par diverses personnalités françaises et marocaines	180
Les véritables intentions du gouvernement français	181
Des « réformes » qui tendent à consolider la domination colonialiste	183
Après 43 ans de protectorat, une lutte continue et sans relâche, l'union totale et sans discrimination, voilà le chemin de l'indépendance nationale	184
Contre les accords de Londres et de Paris, instruments d'oppression coloniale	186
Le sens et le but de l'assassinat de Lemaigre-Dubreuil	187
Terroristes colonialistes, Résidence, police et magistrature forment un tout. Les conditions d'un changement	188
Appel aux populations françaises et européennes	190
Il faut, non condamner la lutte du peuple, mais l'impulser et la développer	191
Faire du 20 août un jour d'union parfaite, de lutte ardente	193
Le gouvernement français tente de revaloriser le fantôme Arafat. Il faut accentuer la lutte pour chasser l'usurpateur et arracher l'indépendance	194
Pour le succès de la conférence d'Aix-les-Bains	195
Négociations avec tous les représentants qualifiés du peuple..	198

	Pages
Une grande victoire de la classe ouvrière marocaine	199
Le gouvernement français doit honorer sa parole. Lutte, union et vigilance !	200
Il faut constituer un front national pour le rétablissement de la souveraineté de la Patrie	201
Contre l'interdiction du Parti Communiste Algérien	203
Devant les attermoissements et les manœuvres du gouvernement français, le peuple marocain ne peut que continuer son juste combat	203
Le départ du fantoche Ibn Arafat, une première victoire du peuple	205
Les Juifs marocains, partie intégrante de la nation marocaine	206
Pour l'application immédiate des accords d'Aix-les-Bains il faut poursuivre la lutte	206
Respect du vote de l'Assemblée Nationale Française	207
Les tergiversations du gouvernement français constituent autant de concessions faites aux ultra-colonialistes	208
Pour la détente internationale et la coexistence pacifique	209
Le Conseil des Gardiens du Trône, institution provisoire et transactionnelle	210
L'arrivée en France de S.M. Sidi Mohamed, grande victoire nationale	211
Après le retour de S.M. Sidi Mohamed sur le trône, les tâches qui s'imposent	211
A l'occasion du retour de S.M. Sidi Mohamed, il faut manifester la volonté indestructible du peuple de conquérir l'indépendance nationale.	213
Une décision scandaleuse de la Résidence Générale	214
Abrogation de toutes les mesures répressives	214
Mémoire du Parti Communiste Marocain à S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef pour la formation d'un gouvernement capable de conduire le Maroc vers son indépendance nationale	215
L'orientation qu'il est nécessaire de donner au pays	220
Le Parti Communiste Marocain appuiera tout pas du gouvernement dans la voie de la réalisation des aspirations nationales	222
Télégramme au Parti de l'Istiqlal	223
Il faut soutenir la lutte de nos frères de la zone khalifienne pour l'unification et l'indépendance du pays	223
Franco se démasque	224
Il faut relever les salaires. Les colons et le patronat peuvent payer	225
L'ennemi colonialiste cherche, à travers la division, à frustrer le peuple des fruits de sa lutte héroïque	226
Le Parti Communiste Marocain présente un programme d'action immédiate pour :	
— associer le peuple marocain à la conduite des affaires du pays.	

— mobiliser toutes les forces nationales en vue d'assurer le succès de la mission du gouvernement.	
— élever le niveau de vie des masses laborieuses des villes et des campagnes	227
Il faut veiller à la sécurité et à la vie des résistants	232
Il faut empêcher les aventuriers de nuire	232
Les bases d'une véritable indépendance nationale	233
Négociations pour l'abrogation du traité de Fès et la reconnaissance de l'indépendance	238
Il faut soutenir, par tous les moyens, la lutte de nos compatriotes contre Franco pour l'unification du pays	239
Redoubler d'efforts pour rendre effective notre indépendance nationale.	240
Abdel Krim Ben Abdallah assassiné. Il faut mettre les mercenaires dans l'impossibilité de nuire aux intérêts de la patrie	241
Unité territoriale du pays	242
Gloire à Abdel Krim Ben Abdallah, lâchement assassiné !	243
 4° PARTIE. — L'Édification de l'Indépendance	 245
Lutter pour libérer Ceuta, Mélilla, Ifni et le Rio-de-Oro	250
Halte aux fauteurs de désordre et d'anarchie	250
Assassinat du camarade Mohammed Setti et du patriote, le docteur Omar Drissi. Il faut agir, sans retard contre les criminels	251
Mettre en échec les conspirateurs. Vigilance et discipline nationale	252
Il faut veiller à l'ordre et à la sécurité de l'Etat	253
La Convention diplomatique franco-marocaine	254
Déclaration du Bureau Politique	255
— Nationalisation du Canal de Suez.	
— Assemblée Consultative.	
— Hausse du coût de la vie.	
— Ordre et sécurité.	
Le peuple marocain soutient le peuple égyptien dans la nationalisation du canal de Suez	257
Résolution du Comité Central du Parti Communiste Marocain	258
Pour l'édification d'une économie nationale indépendante, programme économique présenté au gouvernement par le Parti Communiste Marocain	261
Pour le fonctionnement normal du Parti	279
Totale solidarité avec le peuple frère algérien	280
A propos de la crise gouvernementale	280
Face à l'agression impérialiste, assurer l'Egypte d'une solidarité effective	282
Pour un soutien effectif au peuple égyptien	283
Une mesure inadmissible et inconcevable	283

	Pages
La doctrine Eisenhower, instrument de domination coloniale ..	285
Evacuation des troupes étrangères. Recouvrement des frontières naturelles	286
Pour une politique de coexistence pacifique avec toutes les nations	287
Résolution du Comité Central du Parti Communiste Marocain	289
Pour l'indépendance financière, monétaire et commerciale du pays.	291
A propos des bases américaines au Maroc	293
La Banque d'Etat du Maroc	294
L'arrestation des fils du Glaoui	296
La réalisation de l'Union Nord Africaine est une nécessité dictée par les faits	297
L'investiture du prince Moulay Hassan	298
Pour un budget d'équipement orienté vers la libération de l'économie nationale	299
Résolution adoptée les 29 et 30 juin 1957 par le Comité Central du Parti Communiste Marocain	301
Une grande victoire du mouvement national : l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier	304
Il est possible de faire échec aux exigences françaises	305
La colonisation agricole, issue du Protectorat doit disparaître avec lui	307
Le devoir national de l'heure : aider l'Algérie à conquérir rapidement son indépendance	308
Il faut soutenir par tous les moyens les combattants d'Ifni	310
A propos des libertés démocratiques	312
La Conférence Afro-Asiatique	313
Non, nous n'oublions pas	315
La République Arabe Unie	316
Protestation du Bureau Politique du Parti Communiste Marocain (à propos de l'agression contre Sakiet Sidi Youssef)	317
Résolution du Comité Central du Parti Communiste Marocain (23 février 1958)	318
Résolution du Comité Central du Parti Communiste Marocain approuvant la déclaration commune des représentants des partis communistes et ouvriers de douze pays socialistes	321
Quel est donc cet ennemi commun Monsieur Gaillard ?	322
Déclaration du Bureau Politique du Parti Communiste Marocain (13 mars 1958)	323
Une équivoque grave	324
Pourquoi nous sommes pour un gouvernement homogène	325
Lettre du Bureau Politique du Parti Communiste Marocain au Comité Exécutif du Parti de l'Istiqlal	326
L'Unité du Maghreb Arabe	327
Mettre en pratique les décisions de Tanger	330



Paris Province Impression
26, rue Clavel
PARIS - XIX^e



